

ÉTAT DES LIEUX



RAPPORT INTERMÉDIAIRE

ÉTAT DES LIEUX DE LA QUALITÉ PATRIMONIALE ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE
FAISABILITE D'UN PARC NATUREL
RÉGIONAL ASTARAC

Octobre 2019

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE ET PATRIMOINE NATUREL	5
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	6
L'OCCUPATION DU SOL	13
LE PATRIMOINE PAYSAGER	20
LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES.....	29
LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE D'ÉTUDE	37
PATRIMOINES CULTURELS	51
PATRIMOINE CULTUREL : DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE D'UNE RICHESSE MÉCONNUE	52
LES PATRIMOINES CULTURELS DU MIOCÈNE	53
LES PATRIMOINES CULTURELS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE (1er au IVème siècle).....	60
LES PATRIMOINES CULTURELS DU MOYEN-ÂGE	63
LES PATRIMOINES CULTURELS DE L'ÉPOQUE MODERNE ET CONTEMPORAINE (XVIe siècle à ce jour)	83
RESSOURCES TERRITORIALES	111
L'AGRICULTURE	112
LA FORÊT	132
L'EAU	138
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	148
ACTIVITÉS DU TERRITOIRE.....	155
LE TOURISME.....	156
L'ARTISANAT.....	168
POPULATION ET SERVICES DU TERRITOIRE	177
SOCIO-DÉMOGRAPHIE	178
EMPLOI.....	185
URBANISME ET HABITAT	192
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS	199
SERVICES À LA PERSONNE ET CADRE DE VIE	204
SPORTS, CULTURE, LOISIRS	214

ANNEXES

Préambule

Ce rapport intermédiaire représente l'avancement du travail d'état des lieux de la qualité patrimoniale et des dynamiques territoriales réalisé dans le cadre de la phase A de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un parc naturel régional Astarac.

Il s'agit d'un rapport intermédiaire : des compléments et observations sont les bienvenus et pourront être intégrés dans le rapport final.

Pour communiquer vos compléments et observations :

- MC2 consultants, coordonnateur du groupement en charge de l'étude : Johanna LEVY (jlevy@mc2consultants.fr) et Sylvie IRIS (siris@mc2consultants.fr)
- Entente pour la préfiguration d'un PNR Astarac : Michel DUPONT (contact@projet-astarac.fr) et Gaëlle RAINSARD (g.rainsard@cc-valdegers.fr)

PARTIE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE ET PATRIMOINE NATUREL

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

Ce qu'il faut retenir

L'Astarac, vaste ensemble du Sud du département du Gers, est rythmé par l'alternance entre côteaux et vallées.

C'est le pays des vallées dissymétriques, dont les éléments caractéristiques structurent le paysage et ont façonné la vie et les usages du sol (cf. Fiches « Occupation du sol », « Paysage », et « Agriculture »).

L'Astarac occupe une situation singulière au sein de l'éventail gascon : il est situé à sa naissance, au pied du plateau de Lannemezan d'où sont issues les principales rivières gasconnes.

Le réseau hydrographique de l'Astarac est dense, composé de rivières issues du plateau de Lannemezan, orientées sud-nord, complétées de nombreux affluents prenant leur source sur le territoire.

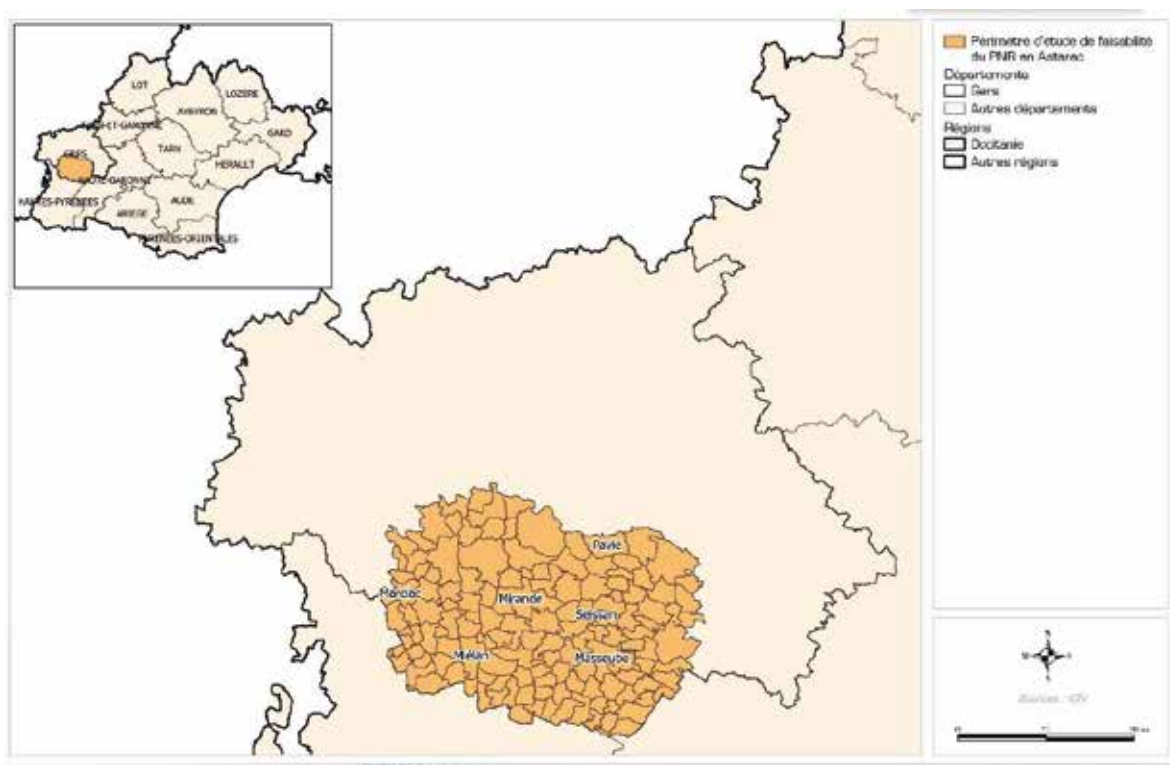
CHIFFRES ET MOTS CLÉS

1 668 km²

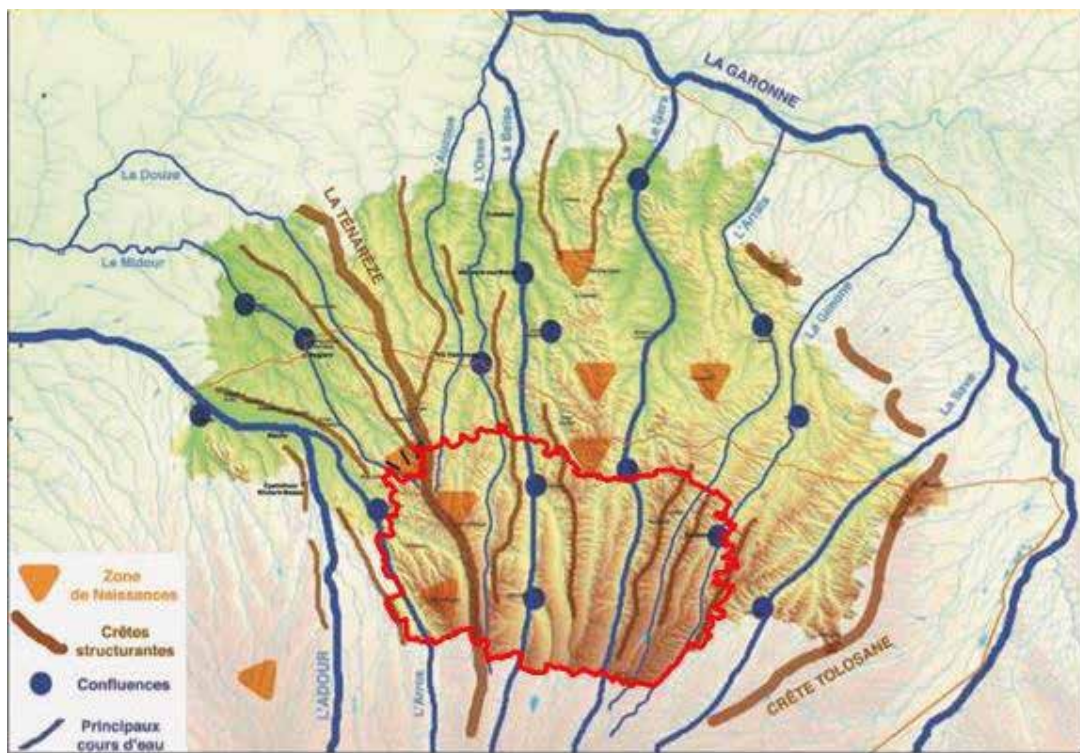
Situation singulière de l'Astarac à la naissance de l'éventail gascon

Une alternance de coteaux et vallées dissymétriques

2 200 km de cours d'eau



Éléments structurants de l'éventail gascon : principales crêtes, zones de confluence ou de naissance (source : Atlas des Paysages du Gers - Portrait d'ensemble)



L'Astarac, rythmé par une alternance de côteaux et de vallées dissymétriques. Les cours d'eau ont façonné le terroir, le relief est vallonné d'Est en Ouest avec des vallées suivant les principaux cours d'eau.

Représentation du relief (source : Géoportail)

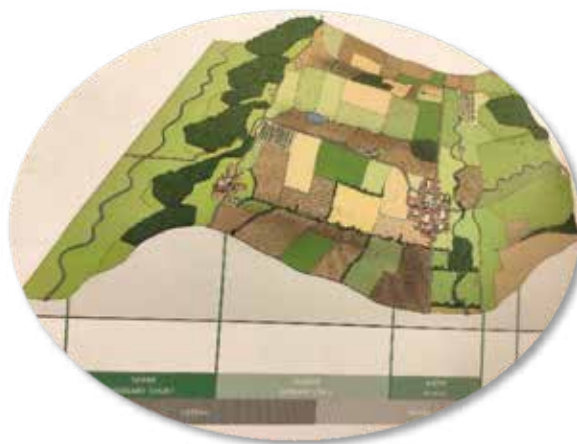


 Périmètre d'étude

Les vallées présentent un profil dissymétrique, le versant Ouest est en pente douce alors que le versant Est est abrupt. Un relief secondaire de collines et valons vient complexifier cette organisation.

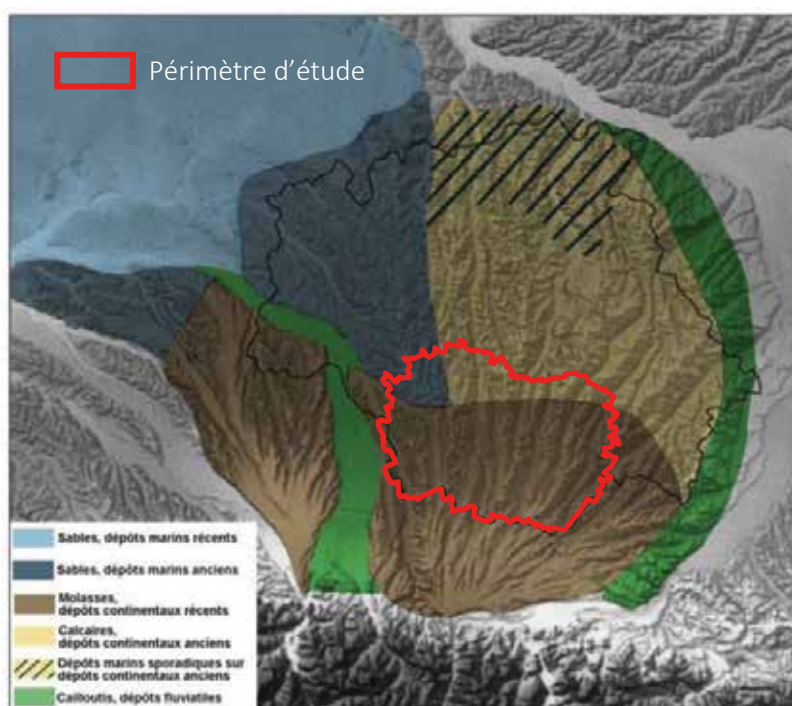
Plusieurs hypothèses (raisons tectoniques, phénomènes d'érosions accentués par les événements climatiques successifs, réchauffements et période glaciaires) sont avancées pour expliquer la présence de ces profils dissymétriques mais, à ce jour, aucune n'est entièrement validée. La plus récente d'entre elles met en avant la mécanique des fluides à travers la Force de Coriolis ; la rotation de la terre déplace les fluides de l'hémisphère Nord vers l'Est, ce qui aurait pour conséquence un décalage progressif des cours d'eau vers l'Est, créant un versant Ouest en pente douce et un versant Est plus abrupt.

L'Astarac s'inscrit ainsi dans un paysage bien visible et singulier : le versant Est des coteaux est plus raide, plutôt dévolu à l'élevage (prairies) et à la forêt (en cours de reconquête) ; le versant Ouest est plus doux, composé de parcelles agricoles ; au milieu, une ripisylve plus ou moins marquée traduit la présence du cours d'eau. Une toponymie locale rappelle alors la place de chaque élément, dont les villages et lieu-dits.



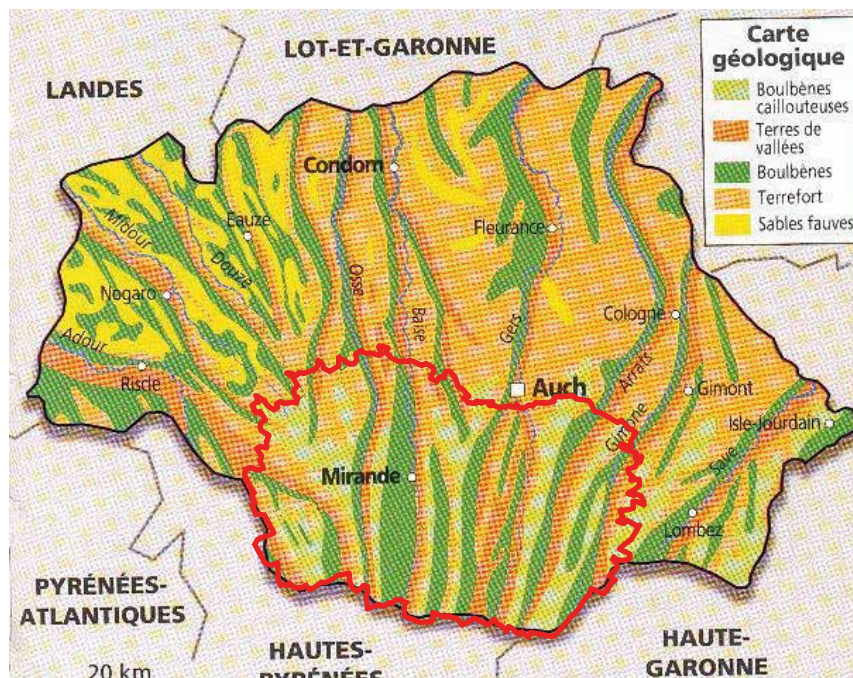
Géologie et pédologie de l'Astarac

La majorité du territoire d'étude est constituée de dépôts continentaux récents de molasses (argile à galets), mais on trouve au nord des dépôts continentaux anciens de calcaire ou des dépôts marins anciens de sable.




Eléments de géologie (source : Atlas des Paysages du Gers - Portrait d'ensemble)

Dans les vallées sont plutôt présentes des bouldènes (terres sablo-argileuses acides non calcaires) ainsi que d'autres terres de vallées (alluvions récentes argileuses calcaires notamment), assez intéressantes du point de vue agronomique. En remontant les coteaux, le territoire est caractérisé par la présence de terreforts (terres argilo-calcaires sur marnes dominantes, avec des bancs calcaires) ou de bouldènes caillouteuses, moins faciles à travailler mais naturellement fertiles.

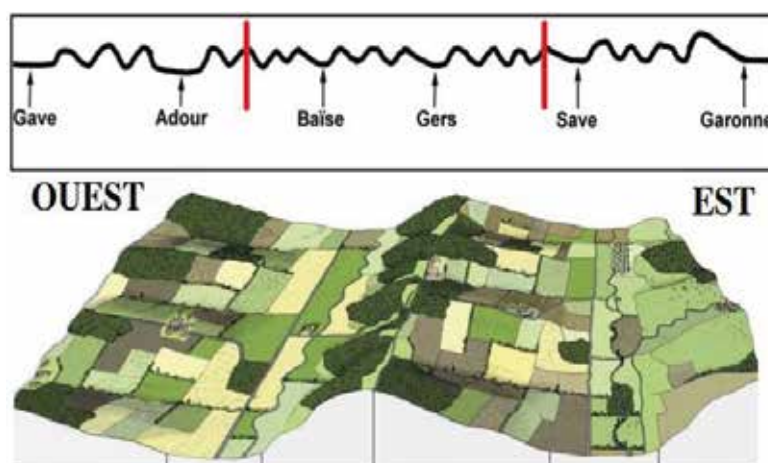


Éléments de pédologie
(source :
<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/ecochelan/geologers/pgeolc.htm>)

 Périmètre d'étude

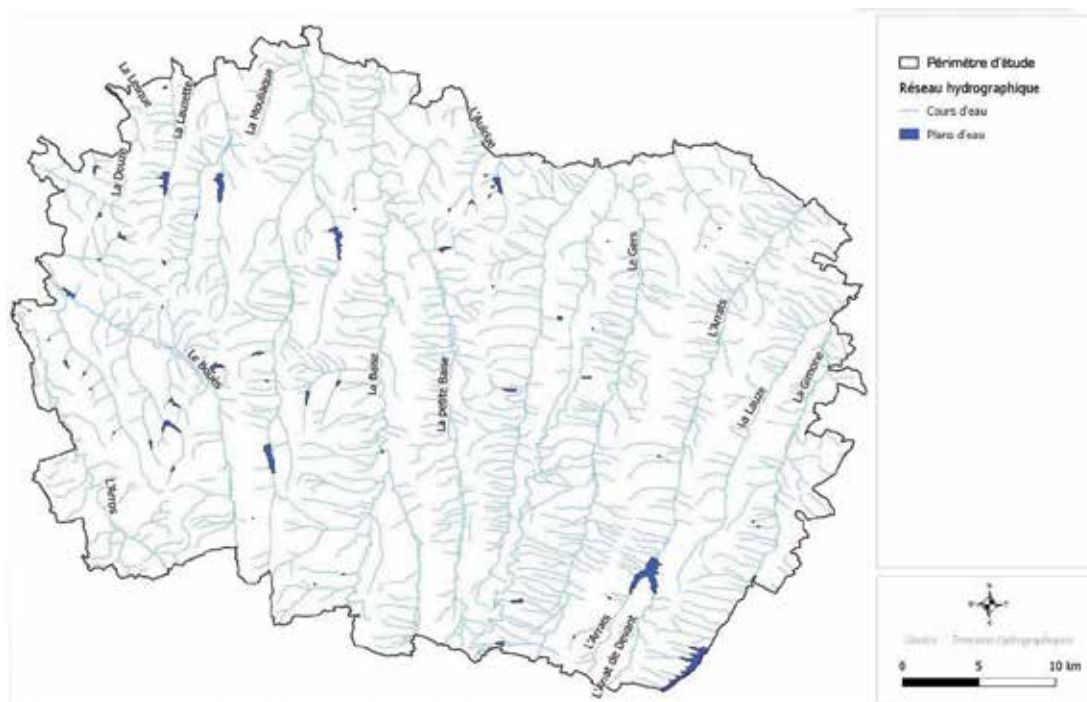
Hydrologie de l'Astarac

L'Astarac est majoritairement situé dans le bassin versant de la Garonne, seule l'extrémité ouest du territoire est comprise dans celui de l'Adour.



Sept cours d'eau traversent le territoire de l'Astarac selon un axe nord/sud, en suivant des vallées creusées dans les dépôts des Pyrénées. De l'ouest vers l'est, on trouve : l'Arros, le Bouès, l'Osse, la Baise, le Gers, l'Arrats et la Gimone. Ces deux premiers cours d'eau se situent dans le bassin versant de l'Adour, le Bouès étant un affluent en rive droite de l'Arros. Le réseau hydrographique linéaire est complété par de nombreux affluents, venant se jeter dans les principaux cours d'eau, la plupart du temps perpendiculairement.

Environ 2 200 kilomètres de cours d'eau, au total, sillonnent ainsi le territoire de l'Astarac.



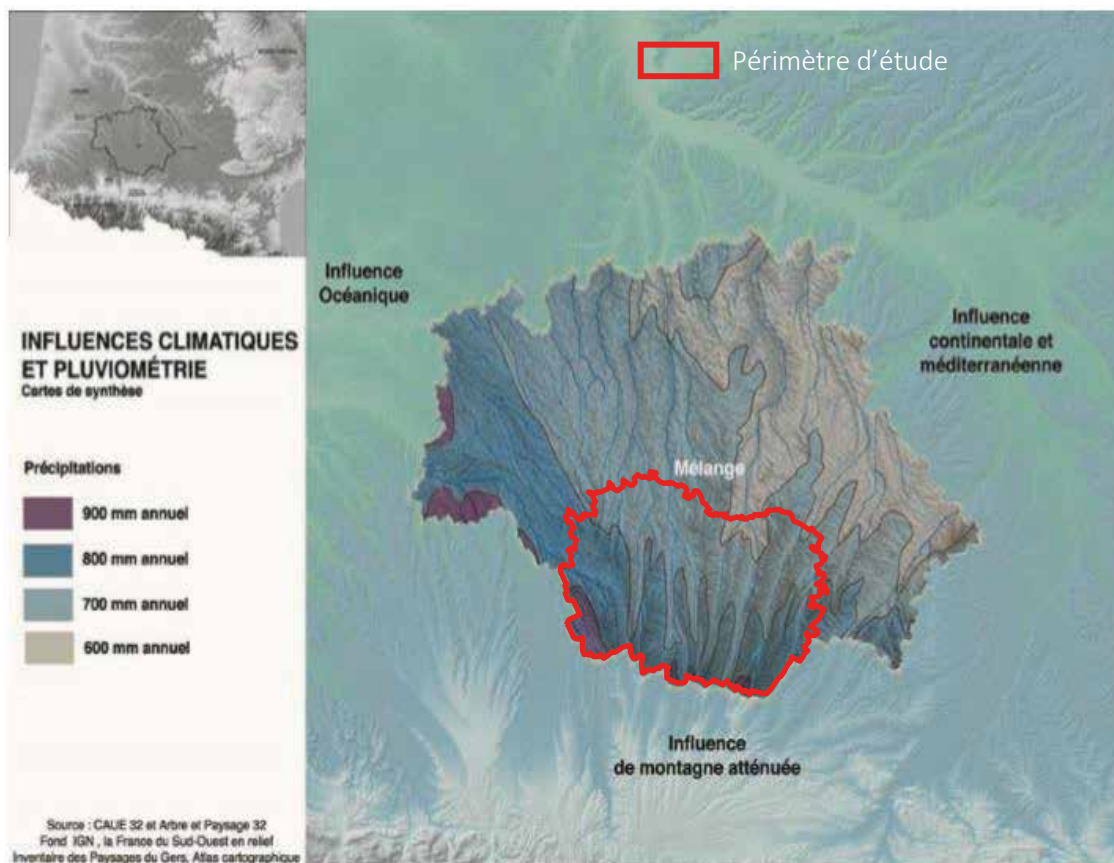
Réseau hydrographique

Si les cours d'eau du bassin versant de l'Adour passant par l'Astarac sont alimentés par la neige des Pyrénées, ce n'est pas le cas de ceux du bassin versant de la Garonne. Les principaux cours d'eau de l'Astarac, fragilisés par des besoins importants (irrigation, eau potable, hydroélectricité, industries, loisirs...), bénéficient du système Neste qui soutient leur débit. Celui-ci a été renforcé par la construction de lacs et barrages-réservoirs en tête de bassins ainsi que par de nombreuses retenues collinaires dans les vallons.

Climat de l'Astarac

Le Gers se situe entre les influences océaniques, méditerranéennes et pyrénéennes. Si les influences océaniques à l'Ouest et méditerranéennes à l'Est se font également ressentir avec respectivement un climat plus humide et plus sec, ce sont bien les influences pyrénéennes qui sont prédominantes en Astarac.

Le vallonnement de l'Astarac induit également un climat local : plus sec sur la soulane (exposition Sud) et les vallées, plus frais sur l'ombrée (exposition Nord) et les coteaux.



Éléments de climat
 (source : Atlas des
 Paysages du Gers -
 Portrait
 d'ensemble)

L'OCCUPATION DU SOL

Ce qu'il faut retenir

Le territoire est caractérisé par la prépondérance des espaces à vocation/usage agricoles, ponctués d'entités boisées suivant notamment les axes des coteaux.

L'artificialisation des sols reste faible. L'habitat est dispersé et cette structuration a des origines historiques (cf. Fiche « Paysage »).

Tous les indicateurs montrent le caractère très rural (voire « hyper-rural »¹) de ce territoire.

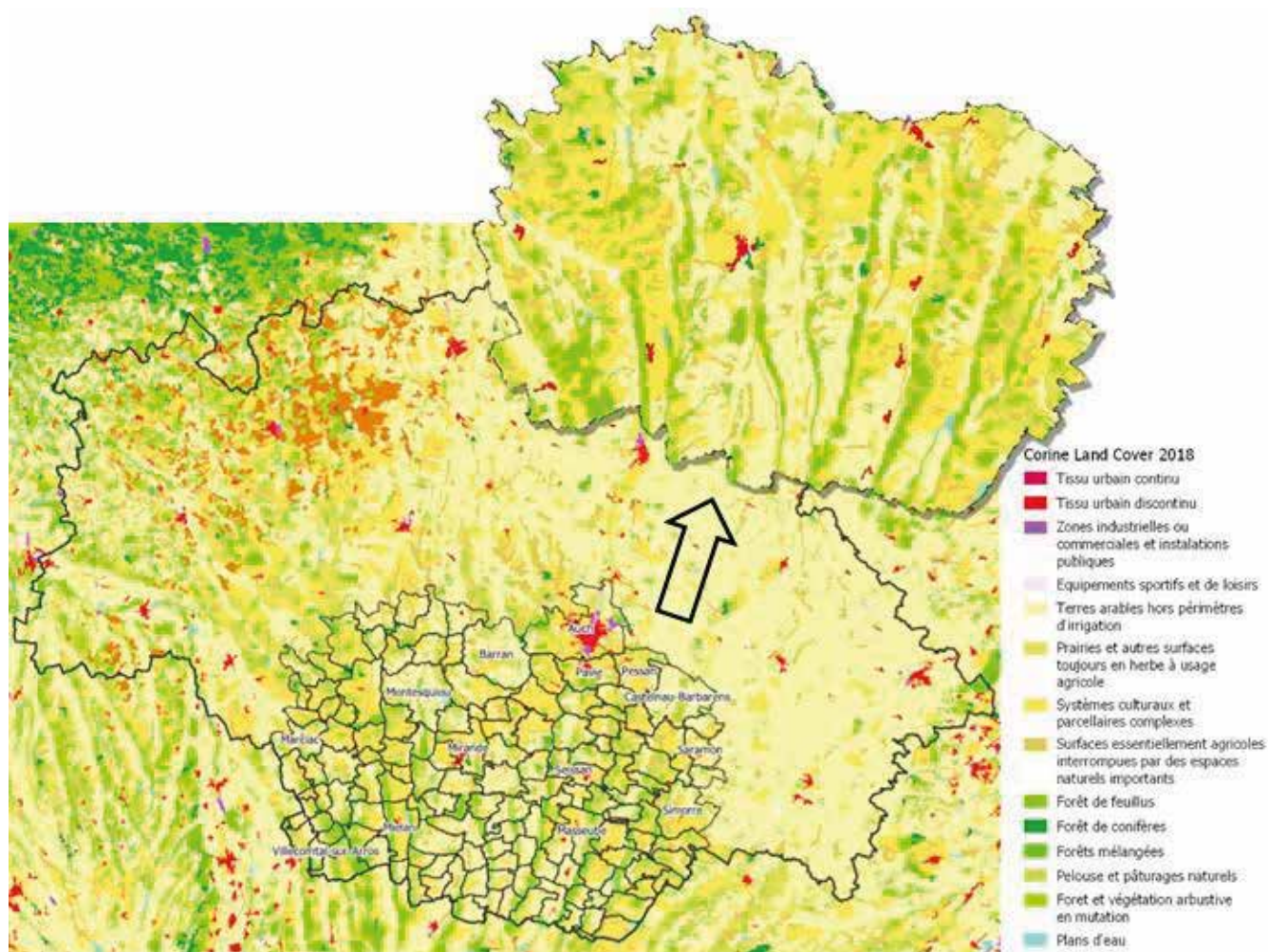
CHIFFRES ET MOTS CLÉS

8,5 ha sur 10 sont à dominante agricole

Dont 1 ha sur 10 est occupé par des prairies

1,4 ha sur 10 sont occupés par des boisements

Des espaces agricoles très présents

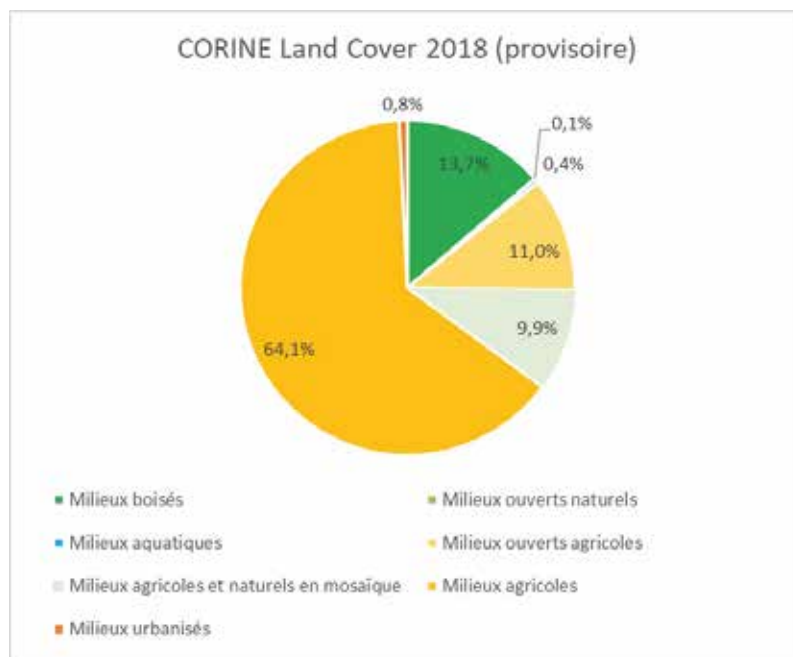


Carte de l'occupation du sol selon Corine Land Cover 2018

¹ Samuel Depraz, « Penser les marges en France : l'exemple des territoires de « l'hyper-ruralité » », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 94-3 | 2017. URL : <http://journals.openedition.org/bagf/2086> ; DOI : 10.4000/bagf.2086.

En 2018, selon la donnée spatialisée Corine Land Cover, le périmètre d'étude est largement dominé par les milieux agricoles ou à composante agricole, qui représentent près de 85% de sa surface (64% de terres arables, 11% de prairies², 10% de milieux agricoles en mosaïque avec des milieux naturels ; cette notion de mosaïque, caractéristique du territoire, est développée dans la fiche relative au patrimoine naturel). Les milieux boisés recouvrent environ 14% du territoire.

Certaines communes (Laguian-Mazous, Betplan, Montégut-Arros, etc.) ont une proportion d'espaces agricoles moindre et une présence plus importante d'espaces naturels.



Répartition de l'occupation du sol selon Corine Land Cover 2018

Comparativement à l'échelle du SCoT, le périmètre d'étude est celui où la part des boisements de feuillus est la plus représentée. Les espaces boisés (cf. Fiche « Forêt ») revêtent différentes formes : futaies, petits bois, bosquets, haies bocagères au sein de l'espace agricole, ripisylves, boisements des coteaux... On note également quelques massifs forestiers de plus grande taille (Forêt de Berdoues, Bois de Saint-Blancard, Bois de Bassoues, Bois de Labéjan, Bois de Loubersan, Forêt de Riguepeu, Bois de St-Elix...) ; les peuplements de feuillus y dominent (chênes, charmes et châtaigniers).

Les milieux ouverts semi-naturels sont peu représentés en surface selon cette base de données ; les pelouses sèches des coteaux, caractéristiques de l'Astarac, sont composées d'une végétation rase dominée par les graminées, avec une strate arbustive éparsée plus ou moins présente. Elles sont souvent en mélange avec des landes ou des fourrés (stade de développement apparaissant lorsque l'action anthropique tend à diminuer). On y trouve une grande richesse et diversité en orchidées (cf. Fiche « Biodiversité »). Ces milieux sont maintenus grâce au pâturage ; suite à des modifications de cette pratique, les coteaux se ferment et les boisements y deviennent de plus en plus lisibles.

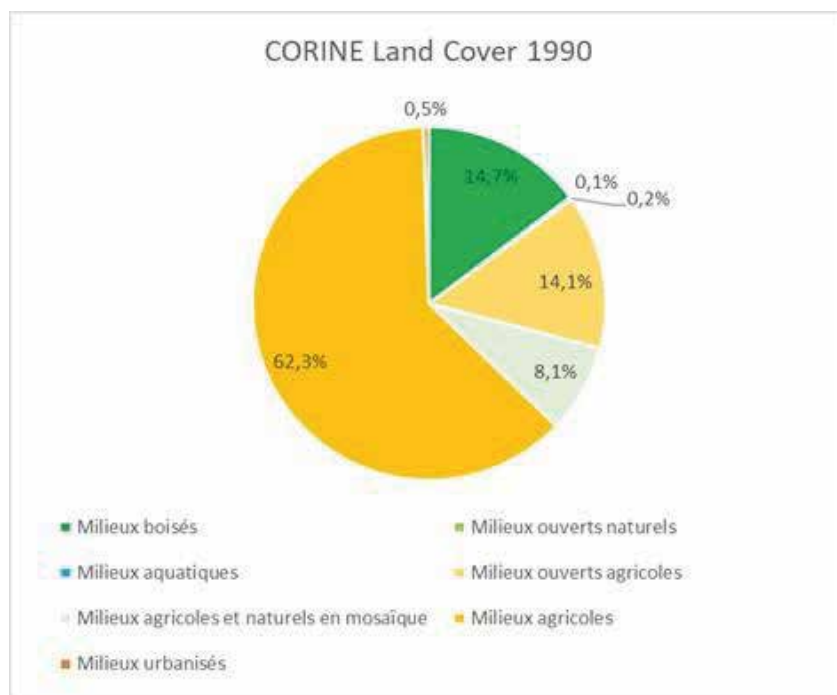
Selon la base de données CORINE Land Cover, les milieux aquatiques regroupent le réseau hydrographique (2 200 km linéaires) ainsi que les réservoirs artificiels : le Lac de la Gimone, le Lac de Miélan, le Lac de l'Astarac, le Lac du Lizet, la retenue de la Baradée, etc. Les zones humides du périmètre d'étude, nombreuses mais souvent de petite surface (mares, prairies humides, ...) n'y sont pas identifiées (cf. Fiche « Biodiversité »).

L'urbanisation représente moins de 1% de la surface totale du territoire. Quelques bourgs et bourgades en bordure des axes de communication les importants ou dans les vallées, côtoient de nombreux petits villages disséminés sur les coteaux, plus isolés. Le développement pavillonnaire récent reste localisé à certains bourgs et aux principaux axes routiers. Hors des

² Ou milieux ouverts agricoles selon Corine Land Cover.

bourgs et villages, l'habitat est dispersé et diffus (fermes isolées dans les boubées ou les serres des coteaux). Une des caractéristiques du territoire est donc la grande densité de routes et chemins qui quadrille le territoire, en crête (« travers ») ou dans les fonds de vallées.

L'évolution de l'occupation du sol



Répartition de l'occupation du sol selon Corine Land Cover 1990

Type de milieu	2018 (ha)	2012 (ha)	2006 (ha)	2000 (ha)	1990 (ha)	Evolution 1990-2018 (ha)	Evolution 1990-2018 (%)
Forêt et végétation arbustive en mutation	1140	2318	2634	2863	2993	-1853	-62%
Forêts de conifères	528	528	562	643	668	-140	-21%
Forêts de feuillus	20608	20428	20523	20524	20369	239	1%
Forêts mélangées	539	539	541	489	489	50	10%
>Milieux boisés	22815	23813	24260	24519	24519	-1704	-7%
Milieux ouverts naturels	163	163	163	163	163	0	0%
Milieux aquatiques	637	646	652	517	280	357	128%
Milieux ouverts agricoles	18393	18665	18724	23464	23493	-5100	-22%
Milieux agricoles et naturels en mosaïque	16432	14730	14310	13702	13518	2914	22%
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	44597	45221	45614	23460	23607	20990	89%
Terres arables hors périmètres d'irrigation	62151	62201	61896	79945	80158	-18007	-22%
>Milieux agricoles	106748	107422	107510	103405	103765	2983	3%
Tissu urbain continu	25	25	25	25	25	0	0%
Tissu urbain discontinu	1306	1054	885	831	823	483	59%
>Milieux urbanisés	1331	1079	910	856	848	483	57%

Évolution de l'occupation du sol selon Corine Land Cover 1990-2018

Toujours selon la base de données Corine Land cover, certaines classes d'occupation des sols à dominante agricole ont évolué entre 1990 et 2018 :

- Les milieux ouverts agricoles (prairies) sont passés de 23 493 ha en 1990 à 18 393 ha en 2018, soit une diminution de 51 00 ha (- 22 %) ;
- Les milieux agricoles et naturels en mosaïque sont passés de 13 518 ha à 16 432 ha soit une augmentation de 2 914 ha (+ 22%).

Le Recensement Général Agricole (RGA) note que la Superficie Toujours en Herbe (STH³) est passée de 18 729 ha en 1988 à 10 290 ha en 2010, soit une diminution de 8 439 ha (-45%). Cette réduction ne s'est toutefois produite qu'entre 1988 et 2000 puisqu'on note une augmentation à partir de 2000.

Cette tendance d'augmentation récente des prairies peut être complétée par les données du Registre Parcellaire Graphique (RPG⁴). **Pour cette analyse, les deux items « prairies permanentes » et « estives-landes » ont été regroupés⁵. Ils ont augmenté en surface de 2012 à 2017, que ce soit dans le Gers ou dans le périmètre d'étude ; pour ces deux années, pratiquement la moitié de ces milieux ouverts à semi-ouverts du département sont dans l'Astarac (44%). Le ratio de 10% de la surface du territoire en prairies ainsi calculé rejoint bien celui issu de Corine Land Cover en 2018.**

Surfaces
selon le
RPGD

Typologie RPGD	Surface en ha en 2012	Surface en ha en 2017
Estives-Landes	913,92	1 463,66
Prairies permanentes	8 238,07	16 278,16

L'évolution des forêts est globalement négative avec une tendance renforcée récemment (entre 2012 et 2018). Les chiffres peuvent toutefois cacher des phénomènes plus complexes en termes d'occupation du sol car les coteaux ont tendance à se fermer par des boisements spontanés ; mais ceux-ci, à divers stades d'évolution, ne sont pas forcément comptabilisés en espaces forestiers au sens strict. **Ce boisement des coteaux est ainsi vraisemblablement intégré dans la classe des milieux agricoles en mosaïque avec des milieux naturels, qui a augmenté depuis 1990.**

La classe d'occupation du sol concernant l'urbanisation montre une augmentation depuis 1900. On y note, outre le nouveau bâti, la création de zones industrielles ou commerciales, d'équipements sportifs et de loisirs, et d'infrastructures publiques. **La consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur le périmètre d'étude reste toutefois mesurée par rapport à l'ensemble du Gers et du SCOt de Gascogne. Pour le périmètre d'étude, elle est de 421 ha entre 2006 et 2015 (source : SCOt de Gascogne).**

L'occupation du sol au fil des siècles

L'occupation du sol actuelle est le résultat d'une conquête progressive du territoire par les hommes qui ont gagné les terres cultivables sur les bois. En effet, jusqu'aux Ages du Bronze et du Fer, le paysage était encore dominé par les forêts et les landes. Les premiers défrichements à grande échelle datent de l'époque gallo-romaine. Ils coïncident avec la création des vastes

³ : Surface Agricole Utile (SAU) occupée en herbe, semée depuis au moins 5 ans ou naturelle.

⁴ : Base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

⁵ : Estives-Landes : Bois pâturés, Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes, Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes ; Prairies permanentes : Prairie en rotation longue (6 ans ou plus), Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes).

domaines agricoles entourant des villas, répondant entre autres à des besoins locaux. L'occupation humaine augmente alors, le réseau routier s'étend, ainsi que les échanges.

À la chute de l'empire romain, on note une première déprise agricole, mais l'habitat dispersé continue à dominer. **Au X^{ème} siècle, les domaines sont fractionnés en une multitude de petites unités d'exploitation autonomes ou « casals ».**

L'insécurité au Moyen-âge conduit à une concentration de l'habitat, qui est à l'origine de la très grande majorité des villages gersois. Les hameaux et l'habitat diffus disparaissent en grande partie. Dans le même temps, l'essor démographique stimule les défrichements, dont l'ampleur est sans précédent.

L'insécurité perdure jusqu'au XVII^{ème} siècle. Les campagnes vont aussi connaître successivement de multiples crises (disettes, famines, épidémies), qui vont entraîner une forte diminution de la population rurale. **Dans les rares périodes de paix, le défrichement continue, les premières « bordes » apparaissent et remplacent les « casals ».** L'habitat dispersé connaît alors un regain. Les grands travaux d'aménagement (routier, hydraulique) et les progrès techniques vont stimuler l'économie locale, les défrichements s'accroissent, les bordes se généralisent et maillent tout le territoire.

Au XVIII^{ème} siècle, le Gers apparaît comme le plus riche des pays gascons et connaît un important essor démographique, équitablement réparti sur le département. Simples abris sommaires au départ, les bordes se sont transformées en véritables fermes au cours des siècles. Ce sont de petites unités de production polycole rattachées à un domaine. Cette forme d'exploitation de la terre va perdurer jusqu'au XIX^{ème}.

Dans l'Astarac, les cours d'eau se sont vus progressivement équiper d'aménagements typiques. Parmi ceux-ci, les « casiers d'étalement » sont des parcelles bordées de petits talus parallèles et perpendiculaires à la rivière, sur lesquels étaient plantées des haies ; ces espaces permettaient d'amortir les crues, de limiter leur propagation, et en même temps d'irriguer et d'amender les terres, par le transport de matériaux alluvionnaires. Ils sont en lien avec le système Neste qui, à partir de 1869, a permis d'assurer un débit plus régulier des rivières et de favoriser le développement de l'activité meunière via des moulins et des bréaux (exemple de la Baise).

À partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle s'amorce un long mouvement de dépeuplement des campagnes, dû notamment au développement de nouvelles activités industrielles en dehors du département et aux progrès de l'agriculture.

Quelques illustrations

Des exemples d'évolution d'occupation du sol par photographie aérienne sont donnés ci-après (source : remonterdansletemps.ign.fr ; photographie de gauche : « situation récente 2010-2019 » ; photographie de droite : « situation historique 1950-1965 »).



Secteur de Miélan : déplacement des boisements des vallées aux coteaux, renforcement des boisements de coteaux, ripisylves exiguës auparavant complétées de casiers d'étalements, réorganisation des parcelles et des cultures



Idem Secteur de Monpardiac : fermeture des milieux, création de retenue collinaire

Conclusion

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une agriculture omniprésente - Une augmentation récente des milieux ouverts agricoles de type prairies - Des surfaces boisées représentant une richesse paysagère, écologique, économique, etc. - Une urbanisation limitée et peu consommatrice d'espace 	<ul style="list-style-type: none"> - Des fonds de vallée « domestiqués, » qui ne rendent plus les mêmes services écosystémiques - Un habitat diffus conditionnant d'importants déplacements - Une tendance à l'enfrichement des côteaux

Enjeux

Maintien d'une activité agricole diversifiée

Attentes par rapport au PNR

Appuyer une activité agricole diversifiée permettant le maintien des prairies, de l'utilisation des coteaux...

Confirmation de la faible consommation d'espaces agricoles et naturels par optimisation des structures existantes (densification des bourgs et villages, remplissage des zones d'activités déjà créées, etc.).

Ce qu'il faut retenir

L'Astarac offre un paysage spécifique et atypique, rythmé par une alternance de coteaux et de vallées dissymétriques, mais aussi de collines et vallons, support de la répartition des activités humaines.

Sur ce territoire singulier s'est développée une agriculture de polyculture-élevage qui contribue également à la spécificité paysagère de l'Astarac. L'élevage se retrouve surtout dans les serres (coteaux étroits et abruptes) alors que les zones cultivées se retrouvent plus dans les ribères (plaines alluviales) et les boubées (zones de transition entre ribères et serres).

Ces spécificités se traduisent aussi dans l'organisation de l'habitat, dispersé et sans véritable « capitale » urbaine, et dans la voirie associée. Le patrimoine architectural est également à souligner, autant par sa diversité que par les matériaux et méthodes utilisés.

Ce territoire est ainsi reconnu en tant qu'entité paysagère caractéristique au niveau régional et départemental.

MOTS CLÉS

Une organisation systématique du paysage en coteaux et vallées dissymétriques

Une structuration agricole emblématique de type polyculture-élevage

Un habitat dispersé caractéristique

Un paysage architectural typique : combinaison de matériaux, de modes de construction, et d'organisation des bâtis traditionnels

Des points de vue remarquables sur la chaîne des Pyrénées

Une entité paysagère reconnue au niveau régional et départemental

Le Gers fait partie, selon l'Atlas des paysages de l'ex-Région Midi-Pyrénées, du grand ensemble géographique « Plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour ».

L'entité paysagère de l'Astarac, plus vaste ensemble paysager du Gers, est située au Sud du département.

L'interface avec le Pays d'Auch est moins précise puisque le paysage y est aussi incisé par des vallonnements très marqués. Les coteaux du Sud du Pays d'Auch borneraient ainsi l'Astarac.

Le Haut-Astarac à l'Est du territoire correspond à la frange orientale de l'Astarac. Il recouvre globalement les deux vallées jumelles de l'Arrats et de la Gimone et constitue un espace tampon entre le Savès toulousain et le coeur de l'éventail gascon. La vallée de la Gimone constitue une limite Est cohérente, jusqu'à Saramon au Nord. Les coteaux, bien que cultivés, conservent leur aspect sauvage avec de nombreux micro-versants pentus laissés aux bois et aux prairies, à l'image des pelouses sèches de la petite vallée de la Lauze qui s'est insinuée entre les deux rivières. La vallée de la Save, beaucoup plus ample, s'inscrit quant à elle dans l'unité paysagère Savès-Toulousain. **Au Sud du Haut-Astarac, les deux immenses réservoirs aménagés en tête des rivières constituent une zone de transition avec le Magnoac, plus montagnard dans le département des Hautes-Pyrénées.**

Les crêtes tout comme le reste du paysage prennent de la hauteur au-dessus des coteaux et plaines de Baïses, où on entre dans le piémont pyrénéen, départ du cône alluvial.

Des vallées dissymétriques bien visibles

L'entité paysagère de l'Astarac est le territoire le plus soumis à l'influence des Pyrénées ; l'alternance entre coteaux et vallées y est par conséquent particulièrement visible et constitue l'empreinte du paysage.

Trois ensembles physiologiques composent les vallées dissymétriques :

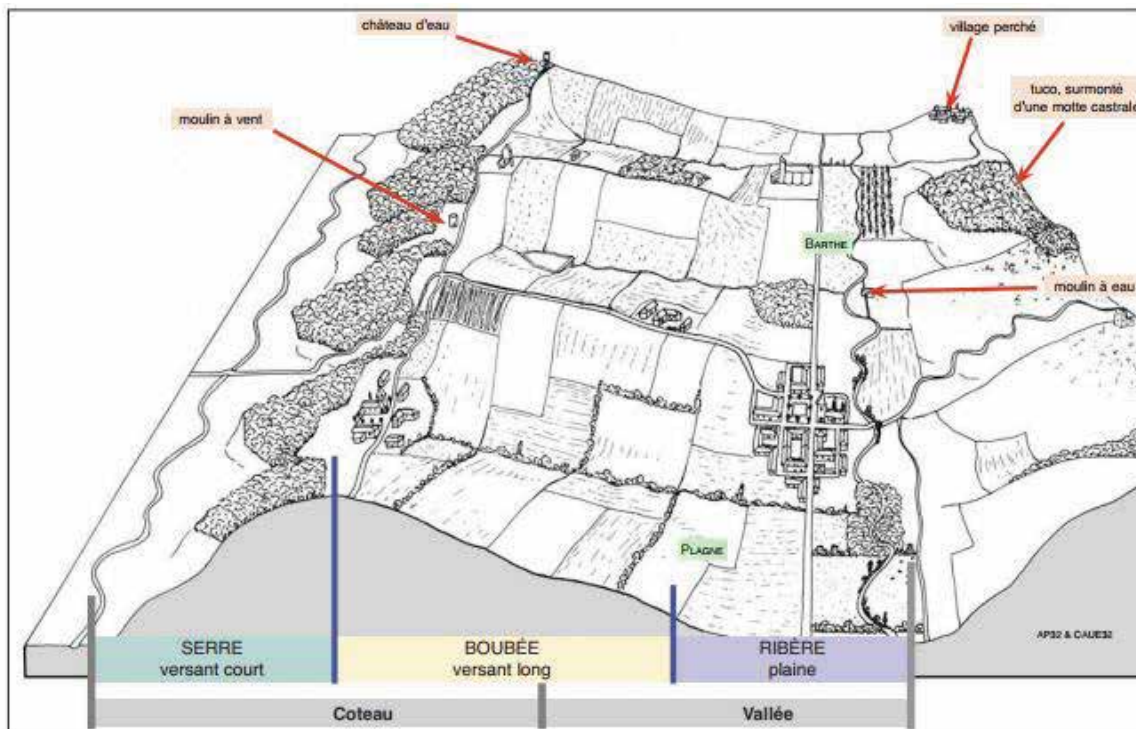
- La ribère correspond aux plaines alluviales de la dizaine de cours d'eaux façonnant le territoire sur un axe principal Sud-Nord ;
- La serre est la zone de coteaux étroits et abrupts s'élevant au-dessus des ribères et permettant l'ouverture de vues panoramiques sur son sommet ;
- La boubée est la zone de transition entre la ribère et la serre se caractérisant par une pente douce.

Les serres, du fait des plus fortes pentes qui y règnent, sont composées d'une alternance de zones boisées et de zones en pâtures. Les ribères et boubées sont, quant à elles, plus propices aux cultures. Les vallons qui y sont liés présentent en général une alternance entre bois, prairies et cultures.

Loin d'être homogènes, les coteaux portent à leur tour un relief de détail formé par l'érosion. Serres et boubées sont parcourues de vallons (couloirs plus ou moins ouverts, talwegs et bassins élémentaires collectant les eaux de ruissellement) plus ou moins ramifiés et de collines (siège de la polyculture traditionnelle) plus ou moins étirées. De cette organisation élémentaire du modelé de l'éventail gascon découle une distribution écologique qui a déterminé l'utilisation traditionnelle de l'espace. La toponymie retranscrit ces différentes situations paysagères et agronomiques au travers de trois appellations vernaculaires : la coume (bas-fond du vallon, petite ribère de vallon), le soulan (versant exposé au sud, pente ensoleillée aux potentialités agricoles correctes), et la paguère (versant exposé au nord, pentes marquées et donc boisées ou traditionnellement vouée à l'élevage).

Bien que le relief limite en partie cet effet, la modernisation de l'agriculture provoque un agrandissement des parcelles ainsi qu'une perte des prairies en fond de vallée au profit des grandes cultures irriguées. **Le pâturage sur les coteaux ayant régressé, il en résulte un abandon des terres en herbe qui s'enfrichent au profit de paysages plutôt de landes, et à terme de boisements.**

Caractéristique
des coteaux
disymétriques
(source : Atlas des
paysages de Midi-
Pyrénées)



Un autre marqueur du paysage : des points de vue remarquables sur la chaîne des Pyrénées

Les Pyrénées surgissent, proches, de partout dans l'Astarac et marquent le paysage de leur empreinte majestueuse. L'ensemble de la chaîne se dresse régulièrement à l'horizon. Leur présence reste intermittente mais beaucoup plus fréquente que dans le reste du Gers et surtout la proximité est telle qu'on a « parfois l'impression de pouvoir les toucher ».

À Durban, un point de vue remarquable a d'ailleurs été mis en valeur et agrémenté d'une table de lecture des paysages. On peut ainsi y voir l'ensemble de la chaîne des Pyrénées, de la Méditerranée à l'Atlantique, et le point de vue dégagé permettrait d'y d'observer « 1/100ème du globe ».



Point de vue sur
les Pyrénées
(Source : Entente)



Point de vue sur
les Pyrénées
(Source : Entente)

Des modalités de construction typiques

L'Astarac est caractérisé par deux types d'architectures qui façonnent le paysage :

- Dans le nord, les habitats sont constitués de moellons de pierre en grès ou, plus rarement, en calcaire ;
- Dans le sud, la terre crue est utilisée selon une diversité de techniques qui en fait l'originalité (mélange de pisé, torchis, motte, damier...).

Si la terre crue peut également être retrouvée dans le Magnoac voisin, la diversité des techniques utilisées en Astarac reste unique. Ainsi, l'Astarac est aussi un haut lieu de la construction en pan de bois.

Ce patrimoine architectural et paysager fragile se détériore rapidement suite à l'abandon des maisons construites selon ces techniques, au profit de bâtiments neufs. Ce phénomène est particulièrement visible pour les bâtiments d'exploitation agricole ; la forte présence de l'élevage en Astarac se traduit par un nombre important de bâtiments agricoles modernes qui parfois s'intègrent difficilement dans le paysage.



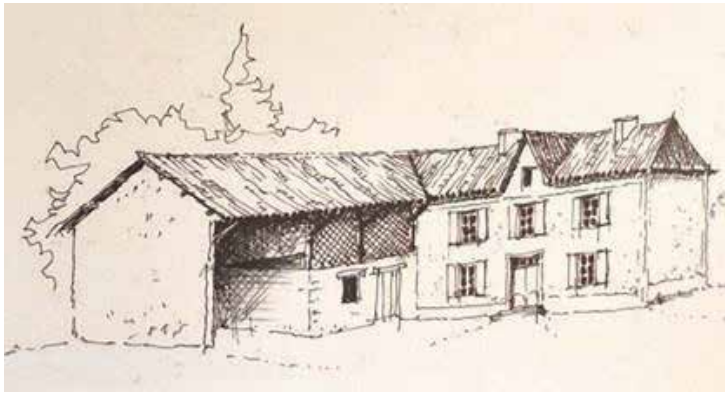


Une richesse en éléments bâtis caractéristiques

Une multitude d'éléments caractéristiques (fermes-équerrées, villages-églises, mottes, bastides, micro-châteaux, chapelles...) constelle le paysage de l'Astarac.



Les fermes-équerrées sont de vieilles maisons à usage agricole agencées en « L », qui reprennent les techniques de constructions en terre-cru.



*Schéma de ferme-
équerre de l'Astarac
» (source :
« Paysages du
Gers ») et bâtiment
renové*



Les villages-églises correspondent aux communes n'ayant pas de véritable centre ; ainsi, juste une poignée de bâtiments, quelquefois même seuls ceux de l'église et de la mairie, symbolisent la présence d'une communauté villageoise.

Les mottes castrales constituent un autre élément architectural remarquable du paysage de l'Astarac. Ces mottes, au nombre minimum d'une centaine plus ou moins conservées, présentent un double intérêt paysager : elles constituent des repères dans le paysage et des postes d'observations s'ouvrant sur de larges et impressionnants panoramas. Elles sont parfois surplombées par des tours-salles, des chapelles ou encore des moulins à vent.



*Exemple de motte
cadastrale (source :
Gersicotti
Gersicotta)*

Sur le territoire, on note la présence de nombreuses églises remarquables (Saint-Christaud, Peyrusse-Grande...), de bastides (Mirande, Masseube, Seissan, Barran...) et de castelnaux (Durban, Castelnau-Barbarens...).



Source :
Tourisme-gers

Sept de ces éléments sont classés ou inscrits : château de Bellegarde, château de Montlezun, église de Saint-Fris à Bassoues, église de St Christaud, ruines de la Tour de la Mothe à Montesquiou, château de Loubersan, église et abbaye de Faget-Abbatial.

Qualification du patrimoine paysager

Appréciation de la valeur patrimoniale	Identification des fragilités et des menaces sur ces patrimoines
<ul style="list-style-type: none"> - Une entité paysagère « Astarac » reconnue au niveau régional - Un « grand paysage » spécifique, marqué par les coteaux et vallées asymétriques - Points de vue remarquables sur la chaîne des Pyrénées : Astarac « Balcon des Pyrénées » - Un mélange unique des matériaux et techniques de construction (grès, terre crue, bois...) - Une identité rurale marquée - Un territoire encore assez épargné par le « mitage » moderne 	<ul style="list-style-type: none"> - Une modernisation de l'agriculture ayant entraîné des transformations dans le paysage, dont un enrichissement des coteaux - Des bâtiments anciens délaissés - Quelques points noirs paysagers

Identification des opportunités de protéger et valoriser ces patrimoines pour le développement économique et social du territoire
<ul style="list-style-type: none"> - Possibilités de développement de formations sur la restauration du bâti ancien (terre crue) - Nouvelles utilisations agricoles des coteaux à envisager - Enrichissement de l'offre touristique de découverte du territoire (mise en place de circuits du patrimoine, de panneaux informatifs ; aménagement de points de vue sur le grand paysage ; etc.)

Enjeux de protection et de valorisation du patrimoine paysager

Projet de reconquête paysagère en lien avec l'agriculture

Recensement et « atténuation » des points noirs paysagers

Valorisation du patrimoine bâti caractéristique : formations aux matériaux et méthodes, chantiers de rénovation...

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Ce qu'il faut retenir

Par ses vallées asymétriques et son orientation agricole axée sur la polyculture-élevage, l'Astarac occupe une place particulière dans le grand complexe régional des vallées de l'Adour et de la Garonne.

Ainsi, selon l'approche éco-paysagère retenue par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Midi-Pyrénées, l'Astarac joue un rôle écologique important comme lien fonctionnel entre le piémont pyrénéen et les complexes plus humides de l'Armagnac, puis le département des Landes ; le territoire d'étude est ainsi reconnu comme continuité écologique au niveau régional et local (SCoT de Gascogne).

L'Astarac est également reconnu comme continuité écologique d'importance nationale dans le Document-Cadre « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologique ».

Les milieux supports de ces continuités sont essentiellement agricoles (sous-trame des « milieux ouverts et semi-ouverts de plaine ») et boisés.

CHIFFRES ET MOTS CLÉS

Corridor écologique reconnu au niveau régional et national

Corridor écologique sous forme de « matrice paysagère » basée notamment sur les parcelles agricoles et les boisements de coteaux

Faible fragmentation du territoire

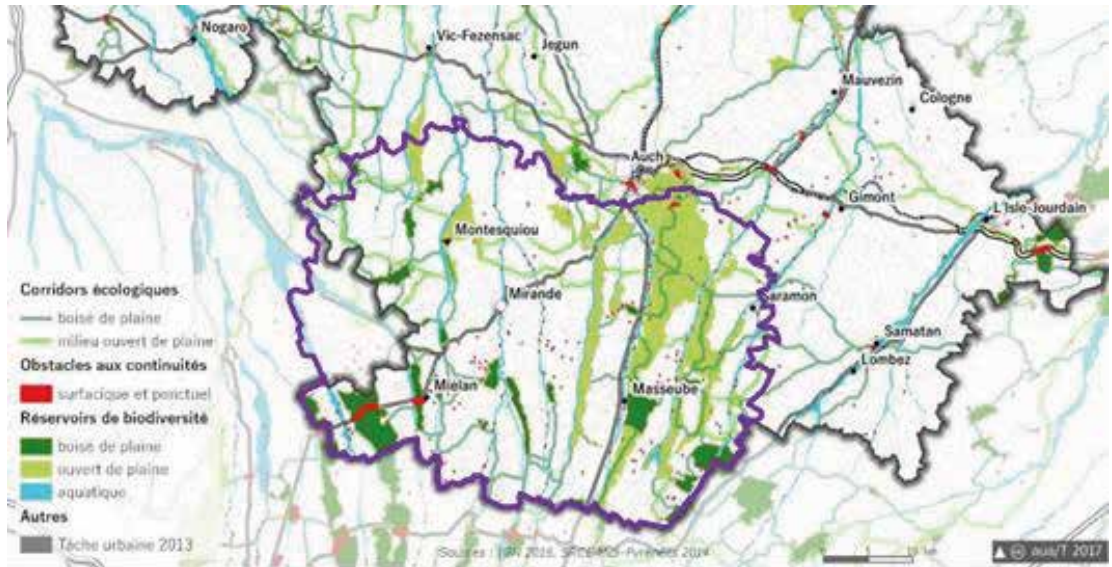
20% du linéaire de cours d'eau classés mais plus de 400 obstacles à l'écoulement recensés (1 tous les 5 km environ)

L'Astarac, un corridor écologique d'importance régionale et locale

Le SRCE de Midi-Pyrénées a été approuvé le 19 décembre 2014 par la Région Midi-Pyrénées et arrêté dans les mêmes termes par le Préfet de région le 27 mars 2015. Il reste en vigueur jusqu'à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la nouvelle Région Occitanie, dont l'approbation est envisagée en 2020. Il sera intégré à ce nouveau schéma à travers la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (en cours d'élaboration).

Dans le Gers, le SRCE fait apparaître les secteurs du Bas-Armagnac et de l'Astarac comme les plus intéressants vis-à-vis des continuités écologiques. Ils présentent, en effet, certaines caractéristiques qui se démarquent du reste de l'entité « plaine » : paysage hétérogène, pratiques agricoles diversifiées, richesse relative en éléments naturels. La perméabilité des corridors est beaucoup moins marquée au Nord-Est du département, leur densité y étant la plus faible du territoire.

Eléments de la
Trame verte et
bleue identifiés
dans le SRCE
Midi-Pyrénées

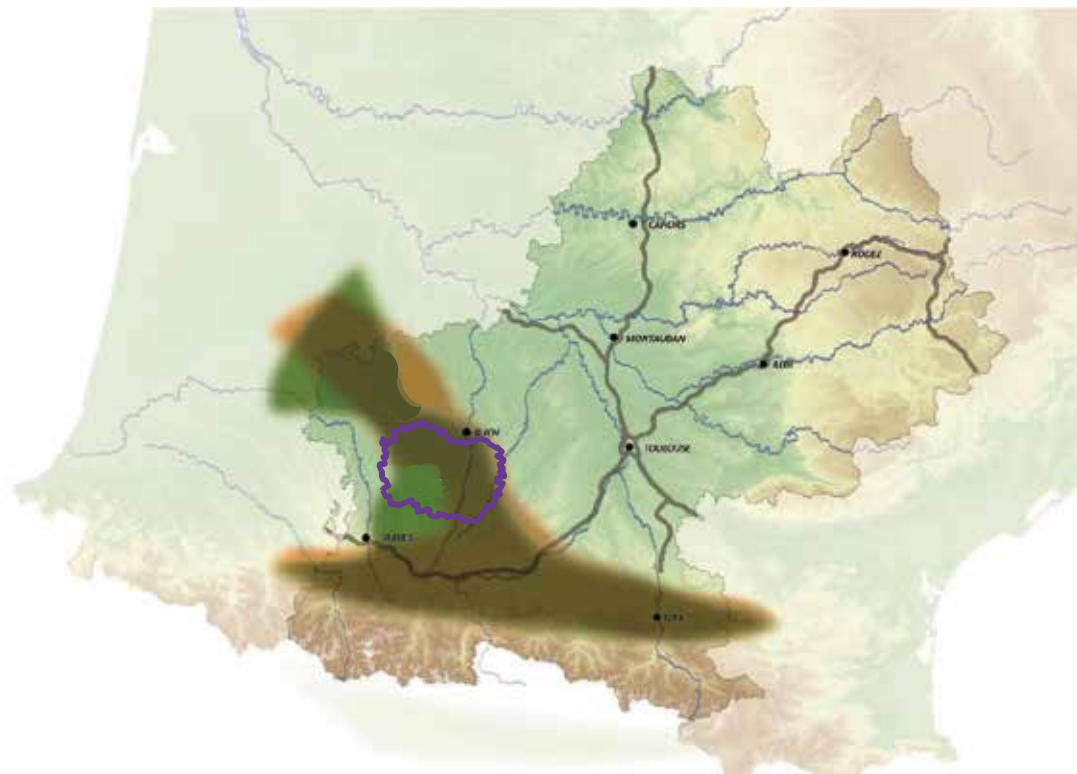


L'Astarac est concerné par l'Enjeu n°4 du SRCE Midi-Pyrénées intitulé « Le maintien des déplacements des espèces de la plaine : du piémont pyrénéen à l'Armagnac », qui est lié à la sous-trame des « milieux ouverts et semi-ouverts de plaine » (agricoles) et à celle des « milieux boisés de plaine ». L'Astarac puis l'Armagnac jouent ainsi un rôle important dans les continuités écologiques vers l'Aquitaine, puisqu'ils se prolongent vers l'Ouest par la Ténarèze pour rejoindre la vallée de la Garonne.

Au sein de la Trame écologique régionale, les vallées du Gers, de l'Arrats, de la Douze, et le secteur autour de Montesquiou, notamment, présentent des réservoirs de biodiversité (zones de vie des espèces) de la sous-trame des milieux ouverts de plaine. Les principaux cours d'eau et les zones humides associées (fonds de vallées humides et inondables) constituent aussi des réservoirs de biodiversité de la Trame bleue.

L'Astarac abrite plus de massifs boisés que le reste du département. Ces milieux boisés sont donc classés à ce titre en tant que réservoirs de biodiversité de niveau régional.

Entre les massifs boisés, les caractéristiques des milieux agricoles (taille des parcelles, taux d'assolement...), ainsi que des boisements de coteaux, offrent un contexte favorable aux continuités écologiques (zones de déplacement des espèces) des milieux boisés de plaine mais aussi des milieux ouverts et semi-ouverts ; on parle alors de corridor sous forme de « matrice paysagère ».



Représentation schématique des secteurs concernés par l'enjeu « Secteurs de la plaine les plus favorables (relativement) aux continuités écologiques » (en vert pour la sous-trame des milieux boisés de plaine, en orange pour la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine) du SRCE Midi-Pyrénées (les limites des secteurs présentés dans cette carte ne doivent être envisagées qu'à titre indicatif)

Ces éléments régionaux sont confirmés au niveau local par l'analyse des continuités écologiques du SCoT de Gascogne. Ainsi, celui-ci pointe notamment, sur le périmètre d'étude, la forte naturalité des coteaux boisés, des espaces prairiaux, des landes et des broussailles ; il met également en avant une bonne connexion des milieux ouverts, humides et forestiers situés le long de l'Arrats, et de la Baise ; enfin, il précise que les vastes milieux forestiers et boisés de l'Astarac apparaissent comme les espaces les plus fonctionnels du territoire du SCoT.

L'Astarac, un corridor écologique d'importance nationale

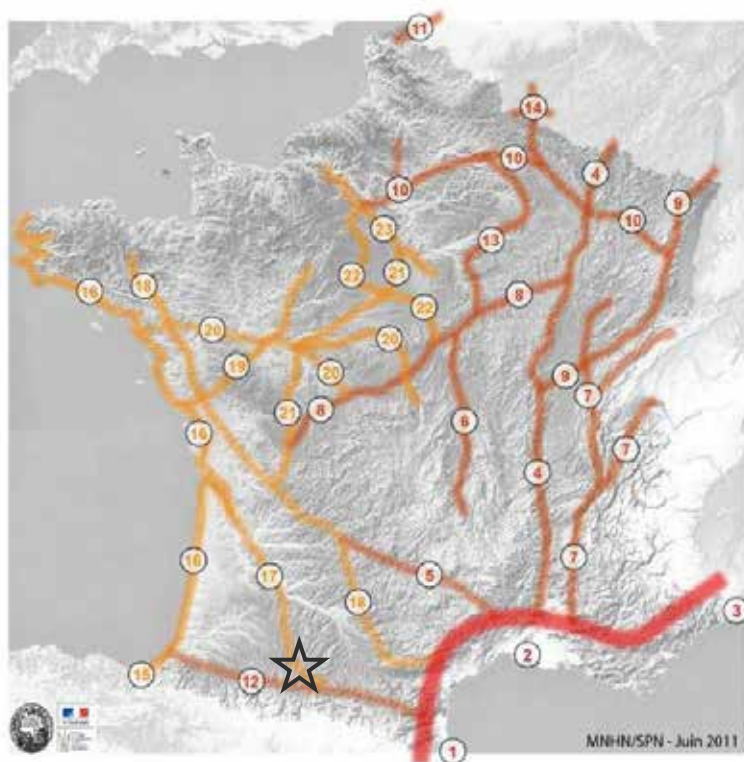
Le décret n°2014-45 du 20 janvier 2014, portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, finalise le socle réglementaire de la Trame verte et bleue, en adoptant, en application des dispositions de l'article L. 371-2 du code de l'environnement, le document-cadre intitulé « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ». Ce document-cadre vient appuyer l'élaboration et l'adoption des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) qui doivent le prendre en compte.

Le rapport « SORDELLO R., COMOLET-TIRMAN J., DA COSTA H., DE MASSARY J.C., DUPONT P., ESCUDER O., GRECH G., HAFFNER P., ROGEON G., SIBLET J.P., TOUROULT J., 2011. Trame verte et bleue - Critères nationaux de cohérence - Contribution à la définition du critère pour une cohérence interrégionale et transfrontalière. Rapport MNHN-SPN » présente les propositions relatives au critère de cohérence interrégionale et transfrontalière. Celles-ci s'appuient sur la réalisation de cartes de France présentant des continuités écologiques d'importance nationale pour différents milieux (« sous-trames »).

Sur le territoire d'étude on retrouve deux continuités écologiques d'importance nationale :

- L'axe chaîne pyrénéenne / littoral atlantique pour les milieux ouverts thermophiles (secs) se matérialise par la continuité entre le piémont Pyrénéen et les coteaux de l'Astarac, en passant notamment par la partie la plus à l'ouest du Plantaurel. Cet axe correspond également à l'enjeu du SRCE Midi-Pyrénées « Secteurs de plaine les plus favorables (relativement) aux continuités écologiques : du piémont pyrénéen à l'Armagnac » présenté plus haut. **En effet, comme expliqué dans le texte accompagnant cet enjeu, ce secteur est encore relativement riche en prairies et présente un contexte agricole particulièrement varié et des espaces naturels, certes relictuels et limités en surface, mais toujours présents.** Au-delà des coteaux de l'Astarac, cet axe se prolonge vers l'Aquitaine au niveau de la frontière entre l'Armagnac et la Ténarèze.
- Les axes bocagers du sud-ouest entre Massif central et Pyrénées se décomposent en plusieurs sous-éléments concernant Midi-Pyrénées. L'axe « chaîne pyrénéenne/littoral atlantique » se retrouve dans ces secteurs bocagers. **L'Astarac présente, comme déjà expliqué auparavant, un paysage agricole varié et une densité de boisements relativement élevée pour un tel contexte de plaine, lui permettant d'intégrer cet axe bien que le bocage au sens strict en soit absent.**

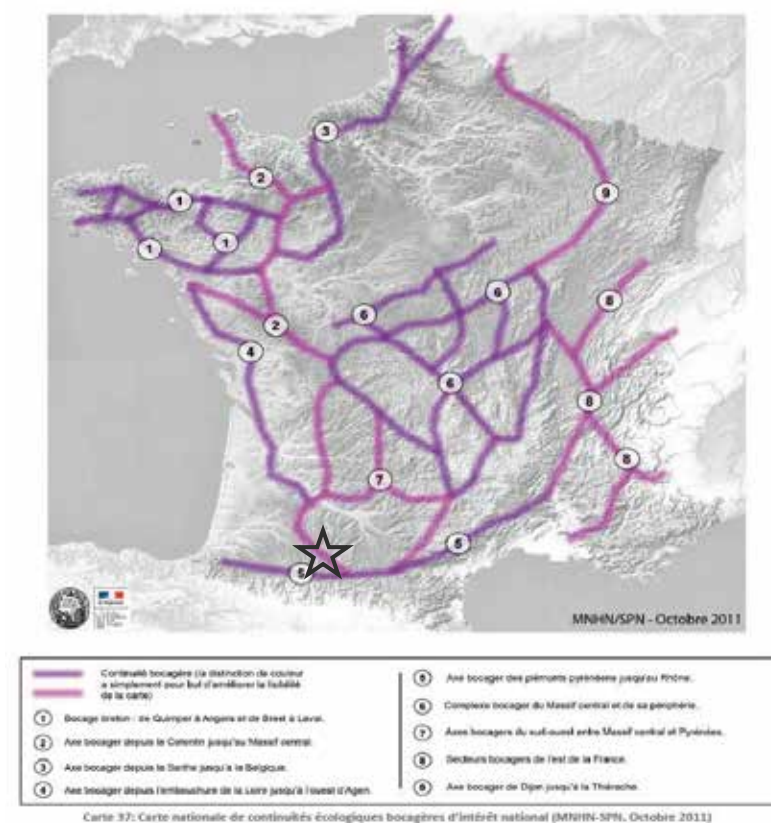
Continuités écologiques d'importance nationale de milieux ouverts thermophiles



<p>Continuités du bassin méditerranéen</p> <p>1 Passage domaine méditerranéen France-Etats-Unis</p> <p>2 Arc méditerranéen</p> <p>3 Passage domaine méditerranéen Italie-France</p> <p>Continuités dont la tendance calcicole est plutôt nette</p> <p>4 Couloir rhodanien remontant jusqu'à l'Allemagne</p> <p>5 Liaison caennaise domaine méditerranéen - domaine atlantique</p> <p>6 Axe de la Limagne</p> <p>7 Axe Pyrénées et Alpes calcaires se poursuivant vers le nord sur le Jura</p> <p>8 Axe Couvet-Et au nord du Massif central (Poitou => Champagne-Ardenne)</p> <p>9 Vallée du Doubs (vallée du Rhône => plaine alsacienne puis nord de l'Allemagne)</p> <p>10 Arc de la Seine jusqu'au Rhin par le-de-France, Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine</p> <p>11 Passage du littoral entre la France et la Belgique</p>	<p>12 Piémont calcaire pyrénéen</p> <p>13 Continuité Bourgogne-Picardie</p> <p>14 Liaison France-Belgique</p> <p>Continuités dont la tendance calcocolléophile n'est pas tranchée</p> <p>15 Passage (Région cartabrique-Espagne)(Sud-ouest de la France)</p> <p>16 Littoral atlantique depuis le Pays-Basque jusqu'à la Bretagne</p> <p>17 Axe Chaîne pyrénéenne/Littoral atlantique</p> <p>18 (Domaine méditerranéen) => (Domaine atlantique) jusqu'à la Bretagne</p> <p>19 Littoral atlantique => Basse Normandie</p> <p>20 Littoral atlantique (Loire) => Massif central (Creuse et Cher)</p> <p>21 Dêut du Pôtoiu permettant le passage vers le Bassin Parisien</p> <p>22 Massif central (Confluence Loire-Allier) => Normandie (Orne de l'Eure)</p> <p>23 Sud de l'Isère-France => Ouest de Rouen</p>
--	--

Carte 34: Carte nationale de continuités écologiques d'intérêt national de milieux ouverts thermophiles (MNHN/SPN - Juin 2011)

Continuités écologiques bocagères d'importance nationale



L'Astarac, un territoire peu fragmenté

Malgré le grand nombre de routes et chemins, le périmètre d'étude apparaît peu fragmenté, le principal secteur urbanisé (selon le référentiel ROUTE 500 IGN) se trouvant au niveau de la commune de Mirande.

Une seule route nationale, la RD21, traverse le territoire du Nord-Est au Sud-Ouest, mais le territoire est maillé de routes départementales et de nombreuses voies de desserte locale. Ce maillage est toutefois considéré comme peu fragmentant pour les espèces (faibles emprise et densité de circulation). Ainsi, selon le SCoT, seule la RD 929 entre Seissan et Auch est fortement fréquentée. Dans le SRCE Midi-Pyrénées (cf. supra), la RD21 est considérée comme fragmentante uniquement au Sud-Ouest du territoire après Miélan.

L'Astarac, une Trame bleue bien présente mais « domestiquée »

L'article L214-17 du code de l'environnement, introduit par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau déclinés dans les SDAGE. Ainsi, les anciens classements (nommés L432-6 et loi de 1919) sont remplacés par un nouveau établissant deux listes distinctes qui ont été arrêtées en 2013 par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne :

- Une liste 1 est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs. L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques. Ainsi, sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique (cf. article R214-109 du code de l'environnement). Le

renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières (cf. article L214-17 du code de l'environnement).

- Une liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons).

Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant, pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes.

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau figurant dans cette liste contribuera aux objectifs environnementaux du SDAGE. Les travaux de restauration de la continuité biologique et sédimentaire doivent être réalisés sur les ouvrages y faisant obstacle, sur les tronçons de cours d'eau classés en liste 2, dans les cinq ans suivant l'adoption de leur classement soit d'ici fin 2018 pour les cours d'eau classés en 2013.

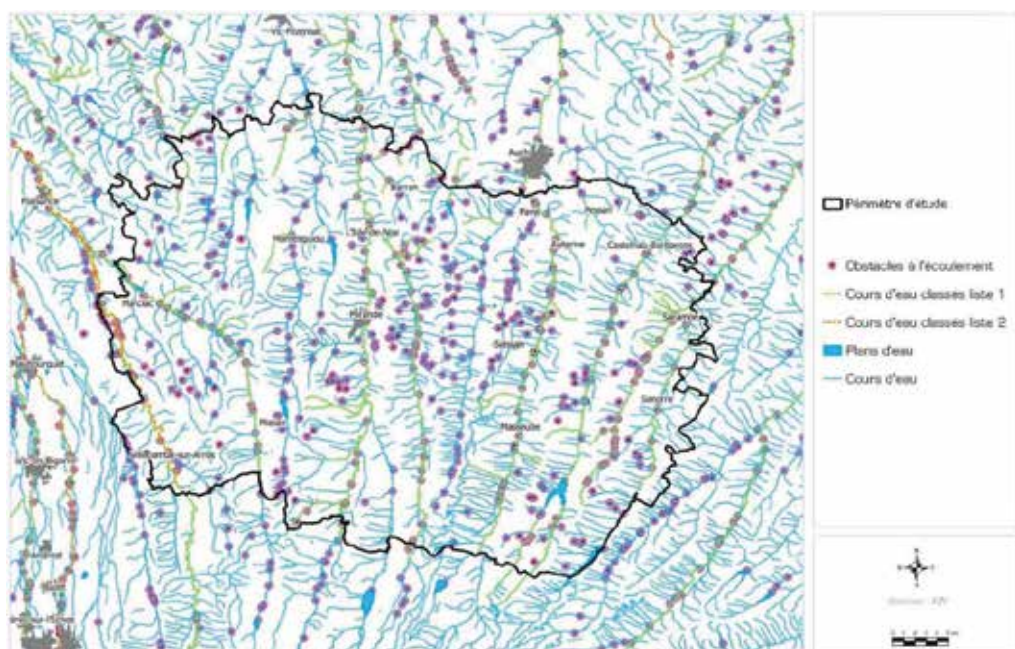
Sauf précision contraire, les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, au sens du présent arrêté, incluent leurs annexes hydrauliques, bras et autres dérivations participant à l'écoulement de la majeure partie ou d'une partie significative du débit de leurs eaux et au fonctionnement de leur écosystème.

La Trame bleue (hors zones humides) du périmètre d'étude se caractérise par :

- 2 200 km de cours d'eau ;
- 32 tronçons de cours d'eau classés liste 1 (400 km soit 18% des cours d'eau) ;
- 1 tronçon de cours d'eau classé liste 2, l'Arros (28 km soit 1% des cours d'eau) ;
- 435 obstacles à l'écoulement recensés (cf. carte ci-après).

Le territoire d'étude compte de nombreuses zones humides liées aux cours d'eau, déjà prospectées ou restant à caractériser (cf. fiche sur la biodiversité). N'étant pas encore inventoriées à la date de rédaction du SRCE, elles n'ont pas été intégrées à la Trame verte et bleue régionale.

A noter que plusieurs cours d'eau du périmètre d'étude (le Bouès, la Baise, la Gimone...) sont d'intérêt pour les poissons migrateurs amphihalins (cf. Fiche sur la biodiversité).



Eléments
fragmentants
ponctuels
recensés
(obstacles à
l'écoulement)

Usages	Nombre d'obstacles à l'écoulement	Pourcentage
Type d'usage inconnu	9	2,1%
Obsolète	19	4,4%
Aucun	45	10,3%
Non renseigné	155	35,6%
Activités aquacoles	1	0,2%
Industrie	2	0,5%
Loisirs et sports aquatiques	2	0,5%
Sécurité des biens et des personnes	2	0,5%
Alimentation en eau potable	3	0,7%
Suivi technique et scientifique (débit, température)	4	0,9%
Stabilisation du profil en long du lit, lutte contre l'érosion	9	2,1%
Energie et hydroélectricité	15	3,4%
Transports et soutien de navigation	34	7,8%
Agriculture (irrigation, abreuvement)	135	31,0%

Parmi les obstacles à l'écoulement recensés, 38% n'ont pas d'usage connu. Pour les usages connus, 3 ouvrages sur 10 sont à usage agricole (irrigation, abreuvement du bétail...).

Les cours d'eau de l'Astarac sont également équipés historiquement de moulins. En effet, le système Neste mis en service à partir de 1869 a permis d'assurer un débit plus régulier des rivières et a favorisé le développement de l'activité meunière.

Moulin d'Artiguedieu sur le Gers à Seissan



Moulin de Riguepeu sur l'Osse (moulin rénové en activité : fabrique de farine – photographie du site Internet correspondant)



Les divers aménagements de cours d'eau peuvent aussi perturber son fonctionnement latéral. Toutefois, seul un cours d'eau, l'Arrats, à l'est du périmètre d'étude, est concerné par l'enjeu du SRCE Midi-Pyrénées « Besoin de préservation et de connexion des zones humides et du fonctionnement des continuités latérales des cours d'eau ».

Qualification du patrimoine des continuités écologiques

Appréciation de la valeur patrimoniale	Identification des fragilités et des menaces sur ces patrimoines
<ul style="list-style-type: none"> - Des continuités écologiques reconnues au niveau local, régional et national pour les milieux agricoles et boisés de plaine - Des réservoirs de biodiversité identifiés au niveau régional dans le contexte de plaine - Un patrimoine historique/culturel lié à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Des pratiques agricoles pouvant évoluer et diminuer l'intérêt de la matrice paysagère identifiée comme continuité écologique - De nombreux obstacles identifiés pour la Trame bleue

Identification des opportunités de protéger et valoriser ces patrimoines pour le développement économique et social du territoire

Maintien/renforcement des pratiques agro-pastorales supports des continuités écologiques

Enjeux de protection et de valorisation des continuités écologiques

Maintien de la matrice paysagère à dominante agricole identifiée comme continuité écologique
 Aménagements des obstacles à l'écoulement afin de rétablir les continuités écologiques de la Trame bleue

LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Ce qu'il faut retenir

La biodiversité dite « patrimoniale » (espèces protégées, espèces rares...) est identifiée dans les zonages environnementaux d'inventaire, de protection et/ou de gestion. **Sur le territoire d'étude, ceux-ci forment un « maillage » de sites essentiellement liés à la topographie (coteaux) et à l'hydrographie, au sein d'une mosaïque paysagère agricole favorable à la biodiversité. Cette combinaison spécifique offre un intérêt écologique certain dans le contexte départemental.**

Les milieux agricoles, diversifiés, servent aussi de support à une biodiversité dite « ordinaire », essentielle, qu'il importe de préserver et valoriser.

CHIFFRES ET MOTS CLÉS

Environ 1/4 du territoire connu/reconnu pour son intérêt écologique (hors démarches en cours)

Une mosaïque de milieux agricoles, naturels et semi-naturels, favorable à la biodiversité

Des espèces floristiques caractéristiques ou en forte densité : orchidées, plantes messicoles, etc.

Des espèces faunistiques patrimoniales dans les secteurs les plus prospectés

De fortes potentialités liées au paysage et aux pratiques agricoles

Des sites reconnus pour la biodiversité

Au sein du département du Gers, les sites reconnus pour la biodiversité ou « zonages environnementaux »⁶ se concentrent sur deux secteurs, l'Astarac et l'Armagnac. Ces deux territoires jouent également un rôle régional important pour les continuités écologiques (cf. Fiche « Continuités écologiques »).

Le périmètre d'étude comprend :

- **54 ZNIEFF (43 de type 1 et 11 de type 2), dont 37 sont intégralement comprises dans le territoire d'étude ;** ces ZNIEF sont plus particulièrement présentes sur les coteaux de la partie Est du territoire, bien que des caractéristiques identiques se retrouvent dans ceux du centre et de l'Ouest ; elles correspondent en majorité à des combinaisons de milieux naturels (pelouses sèches, landes, prairies naturelles, petites zones humides...), puis à des boisements (forêts de Montpellier, de Berdoues, d'Ornezan, de Bassoues, de Samaran...) des cours d'eau (La Douze, L'Arros, La Gimone...) ou des plans d'eau (lacs de Miélan, de l'Astarac, de St Jean...) ;
- **2 sites Natura 2000 (Zones Spéciales de Conservation ou ZSC définies d'après la Directive européenne « Faune-Flore-Habitats »),** également sur des coteaux ;
- **33 Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil départemental du Gers,** où l'on retrouve à même répartition de milieux que pour les ZNIEFF ;

⁶ : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique ou Faunistique ou ZNIEFF ; sites du réseau Natura 2000 ; Espaces Naturels Sensibles ; sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées...).

- 3 sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CEN) ;
- 32 tronçons de cours d'eau classés en liste 1 (400 km soit 18% des cours d'eau), 1 tronçon de cours d'eau classé en liste 2 (L'Arros sur 28 km) ; 15 zones classées comme frayères pour les poissons ; 5 zones classées pour la présence de l'Ecrevisse à pieds blancs ;
- 19 sites classés ou inscrits, dont 2 à dominante naturelle, les lacs de Marciac et de Miélan (ceux-ci, recouvrant d'autres zonages, sont intégrés dans l'analyse spécifique ; les autres sites sont analysés dans les fiches « Patrimoine paysager » et « Patrimoine historique ») ;
- Ont été rajoutées à ces zonages d'intérêt écologique les zones humides connues, les mailles avec présence avérée d'espèces floristiques patrimoniales (données fournies par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées), ainsi que toute autre information recueillie (entretiens avec des personnes/structures ressources, données du prestataire...).

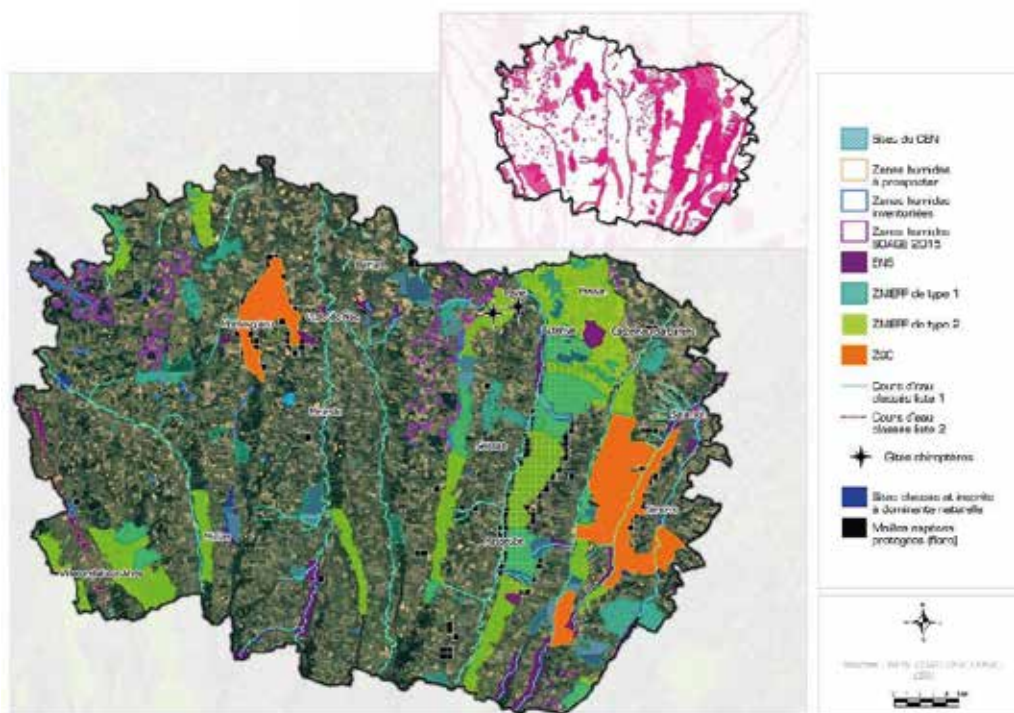
Les principales caractéristiques de ces zonages environnementaux (localisation, surfaces et surfaces relatives, principaux types de milieux, espèces présentes...) sont présentées en Annexe.

Les noms vernaculaires des espèces (parfois avec plusieurs déclinaisons selon les référentiels taxonomiques) sont utilisés dans cette fiche, hormis si seul un nom scientifique existe (pour les invertébrés par exemple). Pour chaque espèce citée, les différents statuts permettant de caractériser sa patrimonialité (déterminance ZNIEFF, protections nationale/régionale, Directive européenne, listes rouges...), ainsi que son nom scientifique, sont présentés en Annexe, ainsi qu'une synthèse.

Ces secteurs d'intérêt écologique connu couvrent au total 22% de la surface du périmètre d'étude, et représentent 42% de ceux du département du Gers (en surface).

Ils y sont relativement dispersés, en créant ainsi un véritable « maillage écologique » au sein de la matrice paysagère à dominante agricole (cf. Fiche « Continuités écologiques »). Ils reflètent le paysage particulier du territoire, marqué par les côteaux et vallées dissymétriques de l'éventail gascon (cf. Fiche « Présentation générale »), en mettant notamment en avant les prairies, les landes et les zones boisées des coteaux, ainsi que les cours d'eaux et les milieux humides en fond de vallon. On trouve également de nombreux lacs d'origine artificielle devenus progressivement de véritables zones d'intérêt pour la biodiversité en y accueillant nombre d'espèces, dont certaines à forte patrimonialité. La plupart de ces sites peuvent avoir, outre leur intérêt écologique, différents rôles fonctionnels : protection contre l'érosion des sols, zones d'expansion des crues, filtrage de l'eau....

A noter que l'information analysée reste lacunaire, liée fortement à la disponibilité des données. Il apparaît également clairement, selon les acteurs spécifiques consultés, une pression d'observation historiquement assez faible sur le territoire d'étude, mais où des démarches d'inventaires sont en cours de réalisation (Atlas de la Biodiversité Inter-Communale porté par la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne, inventaires portés par le Département dans les ENS...).

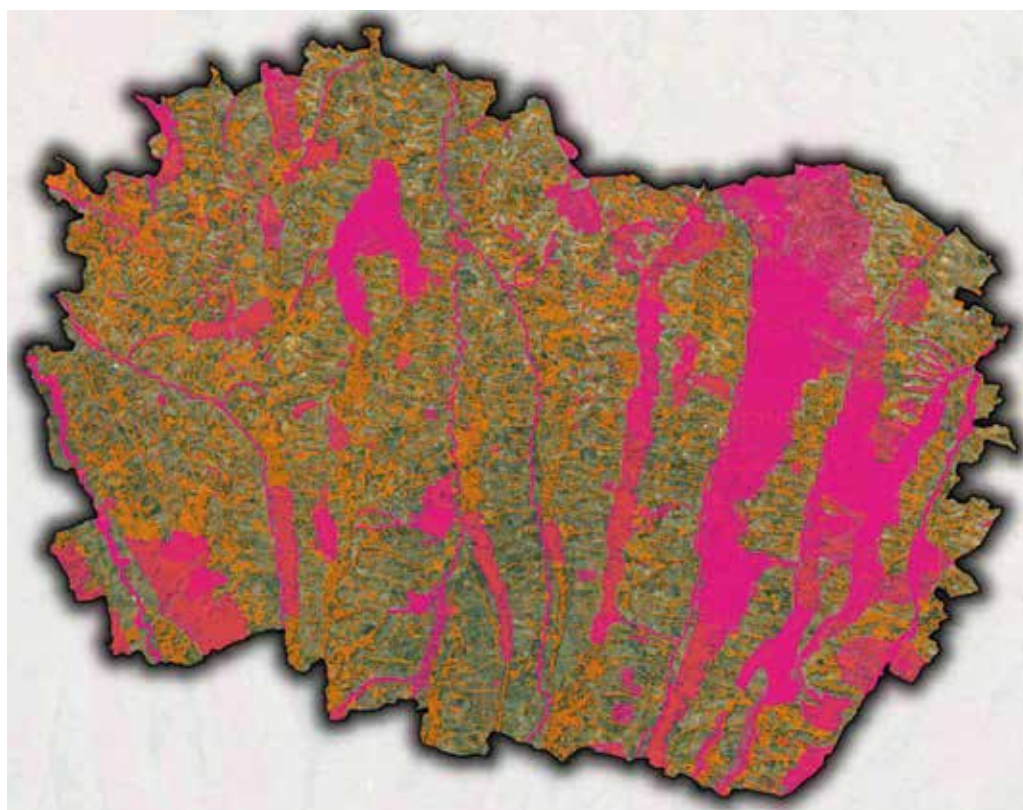


Zones d'intérêt écologique sur le périmètre d'étude

Une mosaïque paysagère support de la biodiversité et des continuités écologiques

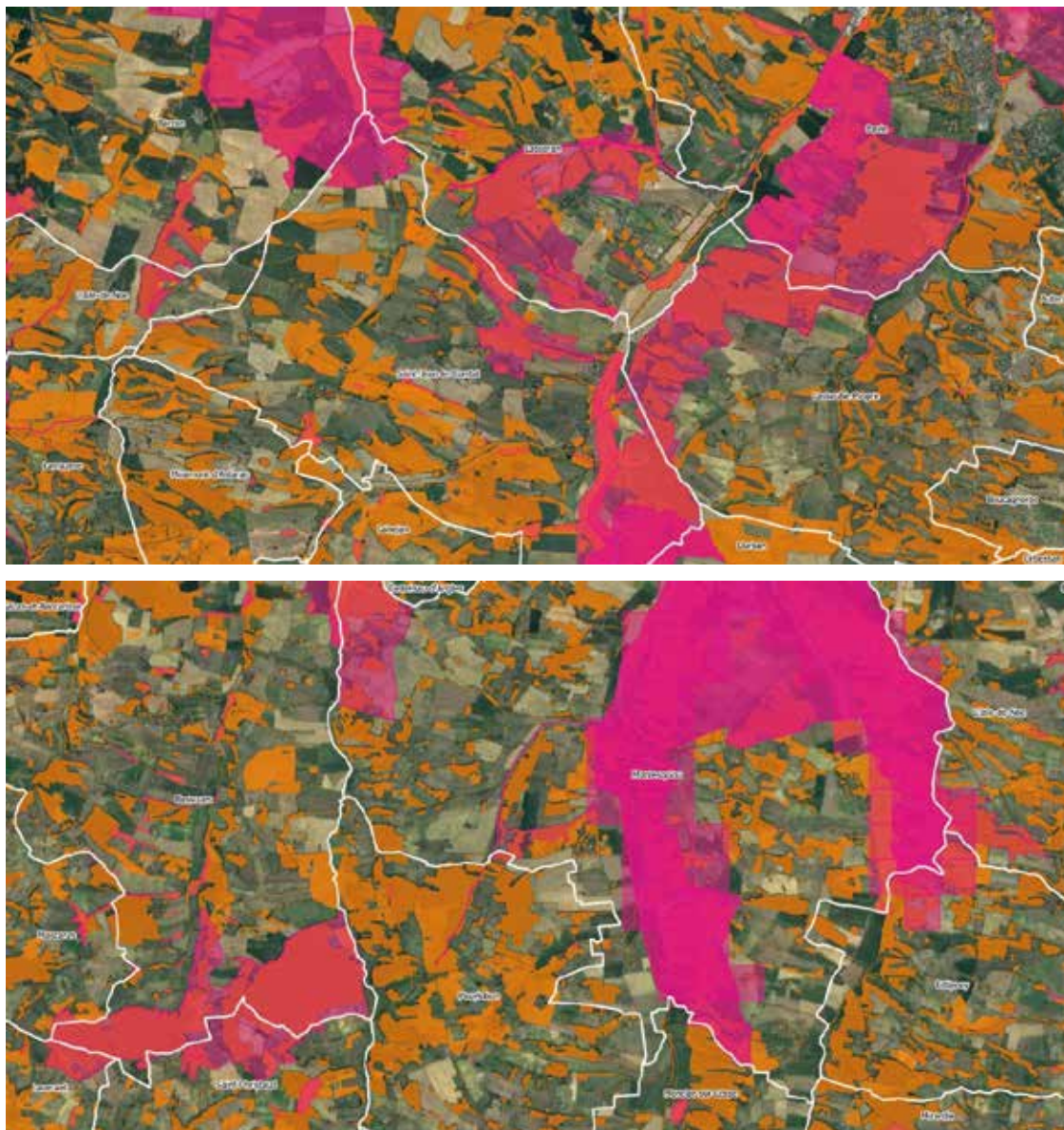
Les zonages environnementaux se situent au sein d'une mosaïque paysagère dense, où haies, petits boisements, prairies permanentes, landes, se mélangent ; ils sont ainsi complétés pour créer un ensemble de conditions favorables à la biodiversité, patrimoniale ou ordinaire.

Le territoire compte un réseau important de haies et de formations végétales linéaires de 4 841 km, soit 25% des linéaires départementaux.



Représentation des zonages environnementaux (en rose) et des éléments de la mosaïque paysagère (en orange : haies, boisements, prairies permanentes)

Zooms sur la représentation des zonages environnementaux (en rose) et des éléments de la mosaïque paysagère (en orange : haies, boisements, prairies permanentes)



Un intérêt avifaunistique

Parmi les espèces patrimoniales de l'Astarac, on peut notamment citer (source : Groupe Ornithologique du Gers) l'Aigle botté, l'Autour des palombes, le Milan royal, le Circaète Jean-le-Blanc, la Bécasse des bois (1 reproduction confirmée d'après l'ONCFS, hivernage certain), l'Engoulevent d'Europe, le Pic noir, le Pic mar, le Gobemouche gris, la Mésange nonnette, le Grosbec casse-noyaux (cas isolés de reproduction)..., pour le cortège des milieux forestiers ; l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur..., pour le cortège agro-pastoral. Le Faucon pèlerin est signalé en nidification dans la ZNIEFF « Ruines de Monlezun ». Le Corbeau freux est signalé en hivernage autour de Miélan.

Parmi les ZNIEFF les plus favorables en espèces d'oiseaux liées aux milieux aquatiques, on peut citer le « Lac de l'Astarac » (cf. ci-après), le « Lac de Miélan » (zone de stationnement privilégié pour divers oiseaux d'eau et de reproduction pour les ardéidés), le « Lac de Saint-Jean et forêt de Peyrusse-Grande » (site d'hivernage et de halte migratoire), la « Retenue collinaire et mosaïque de milieux du Domaine de la Castagnère » (zone de reproduction et de halte migratoire, mais aussi de chasse pour les rapaces), etc.

Le Lac de l'Astarac a été créé en 1978 par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne pour la gestion de l'étiage. L'Espace Naturel Sensible des « coteaux et lac de

l'Astarac » englobe le lac et les boisements marécageux aux extrémités, mais aussi les coteaux boisés qui les surplombent. **Il présente aujourd'hui un fort intérêt ornithologique en tant que halte migratoire, zone d'hivernage ou encore de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau (150 espèces). A ce titre, cet ENS présente un intérêt de niveau régional.** Les boisements marécageux en queue de lac permettent l'installation d'une importante héronnière multi-espèces (Héron cendré, Héron garde-boeufs, Bihoreau gris), avec plusieurs dizaines de couples recensés chaque année. La nidification du Héron pourpré et du Blongios nain y est également suspectée ; ces deux espèces sont très rares aux niveaux départemental et régional, et sont menacées sur l'ensemble de leur aire de répartition. Le lac et son pourtour constituent par ailleurs une des rares zones d'hivernage connues pour le Balbuzard pêcheur en France et la seule au niveau régional. **Le lac est par ailleurs fréquenté par certaines espèces dont l'observation est exceptionnelle dans le Gers et même en France**, comme la Barge rousse, le Bécasseau sanderling, le Blongios nain, la Cigogne noire, le Combattant varié, le Courlis corlieu, le Faucon kobez, les guifettes noire et moustac, la Mouette mélanocéphale, la Nette rousse, la Pie-grièche grise, le Rollier d'Europe...

La richesse et la densité en orchidées des coteaux

Des orchidées patrimoniales sont présentes sur les pelouses sèches des coteaux et certaines sont caractéristiques de l'Astarac ; elles y ont aussi une forte valeur identitaire.

La présence de l'Orchis vert, espèce rare en France et dans le Gers, témoigne de prairies encore gérées de manière extensive.

L'Ophrys du Gers, considéré comme le « joyau des coteaux gersois », est assez rare dans le département et principalement présent dans l'Astarac.

L'Ophrys de Gascogne (aussi nommée Ophrys du Pays Basque) est une espèce assez rare présente dans le sud-ouest de la France et en Espagne ; dans le département, elle est cantonnée aux coteaux de l'Astarac.

La seule station gersoise de l'Ophrys tenthède, espèce protégée nationalement, déterminante ZNIEFF en Midi-Pyrénées, se trouve entre les communes de Pavie et Seissan. Cette espèce est plutôt retrouvée habituellement en bordure de la méditerranée et en Corse et, selon l'INPN, il s'agit là de la station la plus septentrionale du Grand Sud.

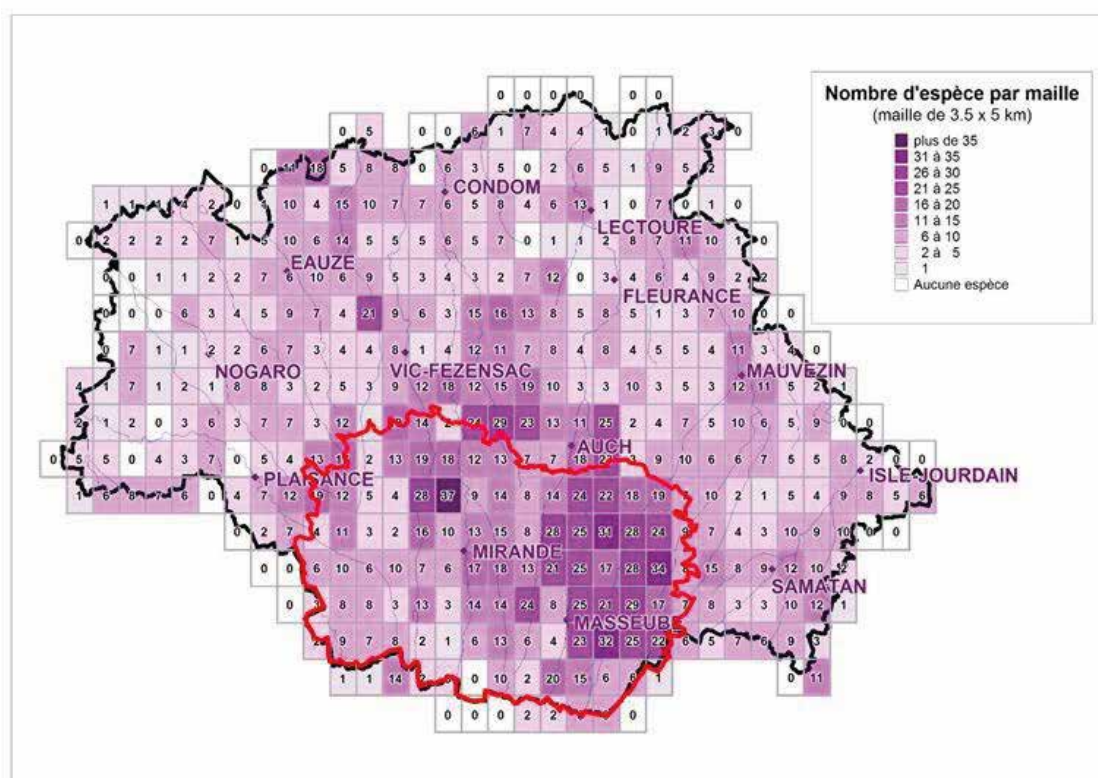
Les seules stations gersaises de l'Orchis papillon, espèce protégée en Midi-Pyrénées, déterminante ZNIEFF, se trouvent entre Pavie et Seissan, mais aussi au sud de Masseube et au nord-ouest de Mirande. Cette espèce est plutôt retrouvée habituellement au Sud-Est de Toulouse.

La seule station gersoise de Néottie nid d'oiseau est présente dans la ZNIEFF « Bois de Saint-Blancard et mosaïque de milieux adjacents ».

Trois autres espèces d'intérêt régional peuvent être soulignées, l'Orchis à odeur de Vanille et l'Ophrys miroir protégées au niveau national, et l'Orchis singe.

Les ZNIEFF « Coteaux du Lizet et de l'Osse » et « Coteaux de l'Arrats » sont particulièrement remarquables en ce qui concerne les orchidées car plus de 30 taxons y sont répertoriés (dont l'Orchis à odeur de Vanille). De même, la ZNIEFF « Coteaux de la Lauze » possède une diversité en plantes intéressante, notamment dans les landes où 34 taxons d'orchidées ont été répertoriés.

La carte ci-dessous confirme la diversité et le nombre important d'espèces d'orchidées, avec plus d'une trentaine d'espèces pour certaines mailles du périmètre d'étude.



La présence d'autres espèces floristiques patrimoniales

La ZNIEFF « Coteaux de Castelnau-Barbarens » présente une diversité de plantes caractéristiques des pelouses de l'Astarac (Nerprun alaterne, Chèvrefeuille de Toscane - étrusque -).

La flore méditerranéenne est également bien représentée sur la ZNIEFF « Pelouses, landes et champs extensifs de Pavie » puisqu'il s'agit d'un des coteaux floristiquement les plus riches et diversifiés du département. Ce site, ainsi que trois autres, tous situés au nord-est du territoire, est également marqué par la présence de l'Aphyllante - de Montpellier - au sein des pelouses, fleur rarissime et protégée dans le département (il s'agit ici du seul secteur de présence dans le Gers).

La ZNIEFF « Coteaux de la Lauze » possède également une des rares stations du Genêt hérissé dans la Région (que l'on peut également retrouver sur le site « Unité bocagère entre la Lauze et l'Arrats »).

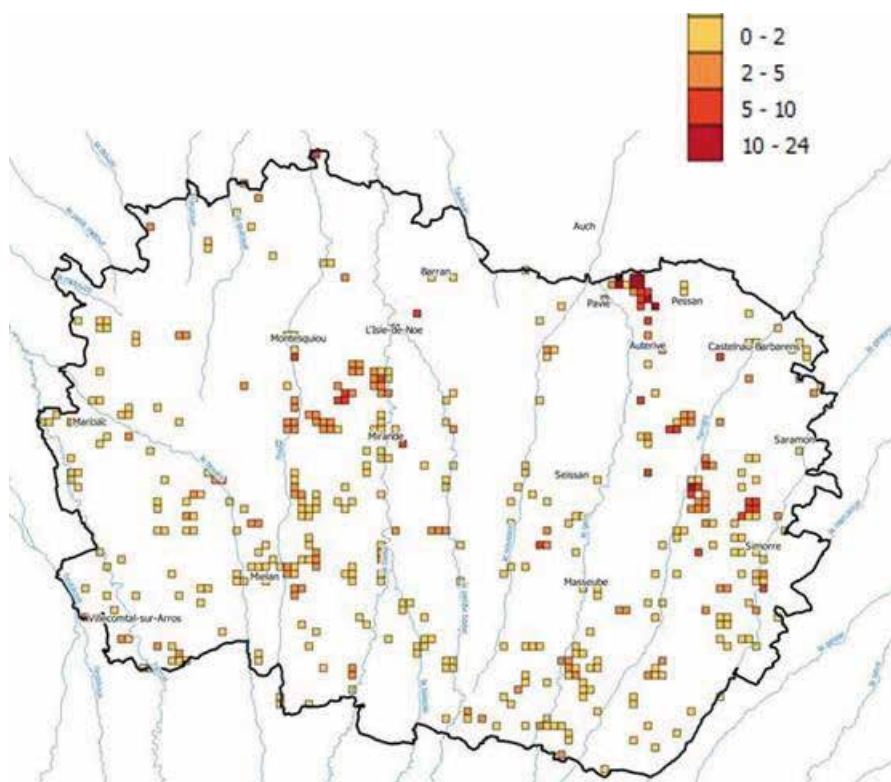
La ZNIEFF « Cours de la Gimone et de la Marcaoue » est en grande partie située en dehors du territoire d'étude ; on y retrouve cependant certaines espèces comme la Bellevalia de Rome, protégée nationalement et présente sur 4 autres sites.

Parmi les autres familles de plantes patrimoniales de l'Astarac, nous pouvons également citer la Nigelle de France, le Cardoncelle mou, la Gastridie ventruée plus commune, le Buplèvre ovale, espèce très rare dans le département et d'intérêt régional, la Tulipe des bois - de Gaule -, espèce protégée au niveau national, et l'Herbe de Saint-Roch (Pulicaire commune), également protégée au niveau national.

Les plantes dites messicoles ont « la particularité de vivre de façon stricte ou préférentielle dans les cultures qu'elles accompagnent depuis plusieurs siècles. Elles appartiennent au groupe des adventices, qui désigne en botanique l'ensemble des plantes poussant dans une culture sans y avoir été semées, aussi couramment appelées « mauvaises herbes ». Les plantes messicoles constituent un groupe restreint d'espèces dépendantes de certaines pratiques

agricoles et ne parvenant que difficilement à se maintenir dans d'autres conditions, ce qui fait leur particularité » (définition de TELA BOTANICA). Elles font l'objet d'un Observatoire et d'un Plan National d'Actions.

Les données par maille des espèces messicoles montrent une richesse de ces espèces dans le périmètre d'étude, indicatrice de pratiques agricoles « moins intensives ». Parmi ces nombreuses espèces, on peut citer le Glaïeul de Byzance, la Petite amourette - Brize mineure -, la Centaurée scabieuse, le Souci des champs... La ZNIEFF « Coteaux de Castelnau-Barbarens » est ainsi considéré comme un véritable conservatoire *in situ* de plantes messicoles puisqu'il accueille l'un des cortèges les plus diversifiés du département (avec également celle des « Coteaux du Gers d'Aries-Espéran à Auch »).



La richesse en invertébrés

L'Atlas des libellules du Gers identifie sur le périmètre d'étude de nombreuses espèces, liées aux cours d'eau, fossés, ruisseaux, mares, étangs et lacs collinaires : *Calopteryx xanthostoma* ; *Calopteryx virgo meridionalis* ; *Calopteryx haemorrhoidalis* ; *Lestes barbarus* ; *Lestes v. virens* ; *Chalcolestes viridis* ; *Sympecma fusca* ; *Platycnemis pennipes* ; *Platycnemis latipes* ; *Platycnemis acutipennis* ; *Coenagrion puella* ; *Coenagrion mercuriale* ; *Coenagrion scitulum* ; *Enallagma cyathigerum* ; *Ischnura elegans* ; *Ischnura pumilio* ; *Erythromma lindenii* ; *Erythromma viridulum* ; *Pyrrhosoma nymphula* ; *Ceriagrion tenellum* ; *Aeshna affinis* ; *Aeshna mixta* ; *Aeshna cyanea* ; *Boyeria irene* ; *Hemianax ephippiger* ; *Anax imperator* ; *Anax parthenope* ; *Gomphus vulgatissimus* ; *Gomphus pulchellus* ; *Gomphus simillimus* ; *Gomphus graslinii* ; *Onychogomphus f. forcipatus* ; *Onychogomphus uncatatus* ; *Cordulegaster b. boltonii* ; *Cordulia aenea* ; *Somatochlora metallica* ; *Oxygastra curtisii* ; *Libellula quadrimaculata* ; *Libellula depressa* ; *Libellula fulva* ; *Orthetrum cancellatum* ; *Orthetrum albistylum* ; *Orthetrum brunneum* ; *Orthetrum c. coerulescens* ; *Crocothemis erythraea* ; *Sympetrum sanguineum* ; *Sympetrum striolatum* ; *Sympetrum meridionale* ; *Sympetrum fonscolombii* ; *Trithemis annulata*.

Dans la ZNIEFF « Coteaux de Boucagnères, Auterive et Haulies », sont présents l'Œdipode rouge, espèce fortement menacée d'extinction dans le domaine subméditerranéen aquitain, ainsi que trois espèces de papillons protégés, le Damier de la Succise, le Cuivré des Marais et l'Azuré du Serpolet.

Sur les ZNIEFF « Coteaux du Sousson » et « Coteaux du Sousson de Samaran à Pavie » (deux ZNIEFF de type 1 et 2, la première étant incluse dans la seconde) est présente la Decticelle aquitaine, espèce endémique montagnarde pyrénéenne qui se trouve ici en limite de son aire de répartition (également présente sur 6 autres sites du territoire), ainsi que des papillons remarquables comme le Nacré de la Filipendule, le Damier de la Succise (protégé nationalement), et le Grand nègre des bois.

La ZNIEFF « Coteaux du Gers d'Aries-Espéran à Auch » possède également une bonne diversité d'invertébrés. On y retrouve les mêmes espèces que précédemment (dont la Decticelle aquitaine, également en limite d'aire de répartition) ainsi que d'autres espèces comme l'Azuré du Serpolet (protégé nationalement).

Les ZNIEFF « Bois de Saint-Blancard et mosaïque de milieux adjacents », « Bosquets de Lalanne-Arqué » et « Cours de la Gimone et de la Marcaoue » possèdent des populations d'invertébrés, et notamment de syrphes, particulièrement intéressantes car en net déclin et d'importance patrimoniale. Le troisième site abrite 9 espèces de syrphes déterminantes, mais aussi 4 espèces d'odonates (dont l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin, protégés nationalement). Ces trois sites sont situés au sud-est du territoire, à proximité du cours d'eau de la Gimone.

Citons également la présence de la Zygène de la Badasse (*Zygaena lavandulae*) au niveau du Lac de l'Astarac, espèce assez rare au niveau régional et cantonnée dans la moitié sud au niveau départemental.

Parmi les araignées, une espèce très rare dans la région, *Labulla thoracica* (seulement dix données contemporaines, réparties sur sept communes), a été observée en 2017 sur les bords du Laüs à Laguian-Mazous.

Des espèces patrimoniales caractéristiques des milieux aquatiques et des zones humides

Divers mammifères patrimoniaux sont identifiés sur le territoire, dont la Loutre d'Europe.

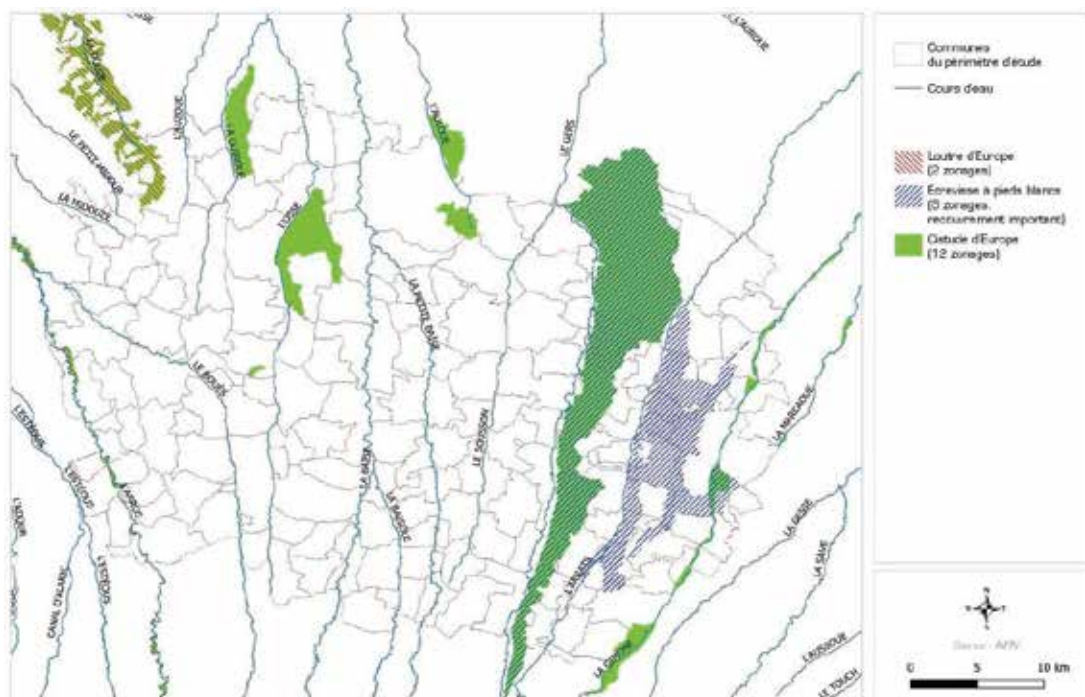
La ZNIEFF « Coteaux du Gers d'Aries-Espéran à Auch » abriterait l'Écrevisse à pieds blancs (espèce protégée et menacée), espèce qui apprécie les habitats diversifiés avec une très bonne qualité de l'eau (température maximale de 20°C). Les ruisseaux, en bon état, de l'ENS « Bassin versant de Bezues » abriteraient une population d'Écrevisse découverte en 2016 (151 individus recensés) lors d'un inventaire mené par la FDAAPPMA 32. L'ENS « Bassin versant du ruisseau de l'Arçon » abriterait une population d'écrevisses découverte en 2016 lors d'inventaires réalisés par la même structure, avec 170 individus sur 400 m de linéaire proche des sources. Cette espèce est aussi présente sur le bassin versant du Bésiau (au sein de l'ENS « Ruisseau du Bésiau et son bassin versant ») ; la population y serait toutefois en déclin, dont la principale cause est la dégradation du milieu par le piétinement régulier des troupeaux qui viennent s'y abreuver et le passage d'engins agricoles sur les zones non clôturées. En 2015, la Fédération Départementale de Pêche du Gers et l'ADASEA 32 ont donc lancé un projet de préservation du site, qui a permis la mise en place d'une mare pour l'abreuvement des animaux et la création d'un passage à gué destiné aux engins agricoles. Les agriculteurs se sont par ailleurs engagés à reclôturer l'ensemble du cours d'eau ainsi que deux fossés à enjeux, et à conserver les zones prairiales et boisées entourant le cours d'eau.

Cinq secteurs ont été classés en liste 2 dans l'inventaire des frayères (parties de cours d'eau sur lesquels la présence de l'écrevisse à pieds blancs a été observée) : le ruisseau du Busquet et ses

affluents, le ruisseau sans nom affluent de la Lauze (de sa source à Tachoures jusqu'à sa confluence avec la Lauze à Simorre), le ruisseau de Béoulaygue, le ruisseau de l'Arriouat et ses affluents, la rivière Le Midou (ou La Midouze).

Concernant les reptiles, la Cistude d'Europe est présente sur de nombreuses ZNIEFF. La Coronelle girondine et le Seps strié (présent en limite d'aire de répartition sur le site « Coteaux de l'Arrats ») sont également des espèces rares dans le département que l'on retrouve sur plusieurs sites.

Espèces
indicatrices du
bon état des
cours d'eau (sites
Natura 2000 et
ZNIEFF)
C



La ZNIEFF « Coteaux de la Lauze » possède un cortège d'amphibiens particulièrement riche, dont le Triton marbré, espèce rare et protégée à l'échelle nationale que l'on retrouve également sur 10 autres sites. De nombreuses espèces déterminantes et protégées d'amphibiens sont également présentes sur le territoire : l'Alyte accoucheur, que l'on retrouve sur 7 sites dont celui cité précédemment, ou encore la Grenouille rousse, uniquement présente sur la « Vallée de l'Auloue et ses coteaux à Ordan-Larroque ».

Le territoire d'étude ne dispose pas d'une grande diversité en poissons dans les zonages Natura 2000 et ZNIEFF. Mais on identifie sur le territoire des axes à grands migrateurs amphihalins : le Bouès, la Baise, la Gimone... Ces cours d'eau ont un intérêt particulier pour ces espèces et doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de rétablir leur continuité écologique.

Le Toxostome, espèce menacée et d'intérêt communautaire, est présent sur 12 sites (notamment les deux sites Natura 2000) dont 9 sites où il s'agit de la seule espèce de poisson d'intérêt communautaire répertoriée. L'Anguille européenne, espèce menacée et protégée, est également présente sur 4 sites. Un rapport de la FDAAPPMA datant de 2003 indiquait la présence sur l'Arrats de tous les cyprinidés rhéophiles (tels que le Goujon, le Vairon, le Chevaine, le Barbeau, le Toxostome, le Brochet et la Vandoise), bien qu'en très forte régression, et remplacées par des espèces « lénithiques » dont l'implantation est favorisée par la multiplication des barrages.

L'ENS « Arrats de derrière » comprend le lit mineur de la rivière de l'Arrats de Derrière, ainsi que ses milieux connexes (ripisylves, espaces agricoles et forestiers attenants). Situé en amont du lac de l'Astarac, cette portion de l'Arrats est un des rares cours d'eau gersois permanents encore peu artificialisés (non réalimentés). **Le site accueille une des très rares populations reproductrices de Truite fario du département. Une population reproductrice a aussi**

récemment été détectée directement en aval du Lac de Lunax (lac de la Gimone) à la limite est du territoire d'études.

Plusieurs cours d'eau ou parties de cours d'eau sont classés en Liste 1 de l'inventaire national des frayères (parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de Chabot, Truite fario, Vandoise, Lamproie marine et Lamproie de Planer) : l'Arros (Lamproie de Planer, Lamproie marine, Truite fario, Vandoise), le Bouès de Castex à Monlezun (Truite fario, Vandoise), l'Osse à partir de Saint-Maur (Chabot, Vandoise), la Baïse (Chabot, Truite fario, Vandoise), la Bataillouze de la confluence avec le ruisseau de Lasserre à la confluence avec la Baïse (Truite fario), le ruisseau du Mont d'Arroux (Vandoise), le ruisseau de Larrat (Truite fario), la Baisole à partir de la route reliant St Oste à Ste Aurence (commune de Sainte-Aurence-Cazaux) jusqu'à la confluence avec la Baïse (Truite fario, Vandoise), la Petite Baïse jusqu'au pont D104 sur la commune de Saint-Médard (Chabot, Truite fario), le Gers (Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise), le ruisseau d'Espia (Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise), l'Arrats tronçon sud (Vandoise), le ruisseau l'Arrat de derrière (Truite fario), le ruisseau l'Arrat de devant (Truite fario), la Gimone (Truite fario, Vandoise).

La Grande mulette est une moule d'eau douce autochtone, très rare et menacée, protégée en France et d'intérêt européen. Cette espèce a été redécouverte sur l'Arros en 2016 ; les populations actuellement connues, ainsi que les tronçons définis comme favorables, se situent de Saint-Justin à Plaisance.

La diversité en espèces de chiroptères liée aux peuplements forestiers et au bâti ancien

Les chiroptères sont présents sur certains sites avec des boisements, notamment la ZNIEFF des « Coteaux de Masseube » où au moins 6 espèces sont dénombrées (Petit et Grand rhinolophes, Barbastelle d'Europe, Pipistrelle commune, murins de Natterer et de Daubenton), et celui de l'ENS « Bois de l'Isle-de-Noé » (gîte de mise bas du Murin de Bechstein, chiroptère patrimonial arboricole). Ce site fait partie d'un réseau de sites ENS forestiers, localisés sur un proche secteur, à la fonctionnalité d'habitat de reproduction pour cette espèce (bois du château de la Plagne, d'Empougnes, de Chapitre, de Mongran, ces deux derniers en partie gérés par le CEN). Lors d'inventaires récents, cette espèce n'a pas été retrouvée au niveau de l'ENS « Coteau et lac de l'Astarac », mais un peuplement de 6 espèces y a été identifié.

La ZNIEFF « Coteaux de la Gimone à Monbardon » présente un gîte bâti remarquable qui abrite 8 espèces de chauves-souris déterminantes au niveau régional (dont une colonie de mise bas d'intérêt départemental du complexe Petit et Grand murins, et 2 autres espèces d'intérêt communautaire, le Murin à oreilles échancrées et le Murin de Bechstein, une espèce peu rencontrée dans le département). L'ENS du « château de Monbardon » est aussi identifié comme site prioritaire dans le Plan Régional d'Actions Chiroptères. Son périmètre englobe le bâti du château, utilisé comme gîte par de nombreuses espèces de chauve-souris (Murin - Vespertilion - à moustaches, Murin - Vespertilion - à oreilles échancrées, Murin - Vespertilion - de Natterer, Grand murin, Pipistrelle commune, Petit murin, Oreillard gris - méridional -, Pipistrelle de Kuhl, Grand Murin sp.), ainsi que les parcelles boisées et prairiales attenantes du parc du château, utilisées comme aire de chasse par les chiroptères.

Le château de Besmaux, sur la commune de Pavie, abrite une colonie d'importance majeure de Grand rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées (gîte mixte de mise bas). Plus de 300 individus y ont été observés (données ECOTONE). Le château de Monlaur à proximité accueille quant à lui une colonie de Barbastelle d'Europe ; il s'agit aussi d'un gîte de mise bas. Autour de la commune de Pavie, de plus petites colonies de chiroptères (inférieures à 10 individus)

ont été observées sur les communes de Auch, Seissan, Orbessan, Saint-Jean-le-Comtal et Lartigue (données CEN Midi-Pyrénées).

Des zones humides nombreuses mais restant à identifier et décrire

Le territoire d'étude compte de nombreuses zones humides mais les inventaires restent à compléter.

Au niveau local, 207 zones humides inventoriées sont liées aux cours d'eau de la Gimone, de l'Osse, de la Lauze, de la Midouze, du Sousson et du Gers ; 290 autres à prospecter sont liées aux autres cours d'eau ou plus isolées ; **sur le périmètre d'étude, la surface totale estimée de ces zones humides inventoriées liées au réseau hydrographique est donc d'environ 500 ha (source : ADASEA 32).**

A une autre échelle, le SDAGE identifiait, en 2015, 1 118 zones humides sur le territoire d'étude, essentiellement sur les secteurs de la Gimone, de la Lauze, du Sousson, de la Midouze, du petit Midour, de la Guiroue, et de l'Arçon.

L'inventaire exhaustif réalisé par la CATEZH sur 16 communes du Haut-Astarac, situées dans le bassin versant de la Gimone, a mis en évidence un réseau de mares au maillage très dense, avec une densité moyenne de 3,1 mares par km². Cet inventaire, jugé représentatif de l'ensemble du périmètre d'étude, conclut à une moyenne de 3 mares par exploitation agricole, essentiellement utilisées pour l'abreuvement des animaux. Leur intérêt écologique et leur qualité physico-chimique sont très variables, selon qu'elles sont situées dans un environnement préservé (prairies extensives, boisement...) ou très anthropisé (cultures et cours de ferme).

De fortes potentialités liées au paysage agricole

Plusieurs indicateurs montrent l'expression de relations entre biodiversité et paysage agricole, notamment vecteurs de potentialités pour une nature dite « ordinaire ». Ainsi, on observe une forte potentialité du périmètre d'étude comparé au reste du Gers.

Cette potentialité s'exprime notamment par la richesse en plantes messicoles (cf. supra).

D'autre part, l'association Solagro propose une classification des communes selon un indicateur dit « Haute Valeur Naturelle » (HVN) basé sur trois indices : la diversité d'assolement (cultures, prairies permanentes...), l'extensification des pratiques agricoles (faible niveau d'intrants, de pesticides et engrais chimiques) et la présence d'éléments fixes du paysage (mares, haies...). Chacun de ces trois indices amène une note sur 10 et la certification HVN est effective lorsque la somme des scores dépasse 14,78 sur 30. **Sur le périmètre d'étude, seules 4 communes sont certifiées à Haute Valeur Naturelle (pour 15 dans tout le département), mais 37 ont un score compris entre 10 et 14,78 (la moyenne se situe en dessous de 10 pour le département). On constate des scores surtout très élevés pour l'indice d'assolement.** L'assolement décrit les différents types de cultures réparties annuellement sur la Surface Agricole Utile (SAU) d'une exploitation ; la diversification des assolements peut se concevoir à l'échelle d'une parcelle avec la mise en place de cultures associées, ou à l'échelle d'un parcellaire avec une diversification des espèces et familles cultivées. **La diversification des assolements permet de limiter le développement des adventices, des ravageurs et des pathogènes, mais aussi d'accroître la diversité des paysages agricoles.**

La présence d'acteurs impliqués pour la biodiversité

Différents acteurs (CPIE, Conseil départemental, ADASEA, associations naturalistes...) œuvrent sur le périmètre d'étude pour l'amélioration des connaissances, l'information/sensibilisation, la gestion des milieux, la mise en place de mesures agro-environnementales...

La liste des acteurs ayant participé à un atelier portant sur la biodiversité et de leurs interventions est fournie en annexe.

Qualification du patrimoine naturel : milieux et espèces

Appréciation de la valeur patrimoniale	Identification des fragilités et des menaces sur ces patrimoines
<ul style="list-style-type: none">- Combinaison de secteurs connus de biodiversité patrimoniale, assez ponctuels et dispersés, et d'une mosaïque paysagère agricole- Des espèces patrimoniales au sein mais aussi en dehors de ces secteurs connus- Une richesse en orchidées caractéristique de l'identité du territoire- Un paysage caractéristique et des pratiques agricoles au service de la biodiversité- De nombreuses stations de plantes messicoles- De fortes potentialités liées au paysage et aux pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none">- Des lacunes pour caractériser toute la richesse naturelle du territoire malgré des initiatives récentes- Une couverture relativement faible en zonages (d'inventaire, de protection, de gestion)- Des pratiques agricoles supports de biodiversité pouvant évoluer

Identification des opportunités de protéger et valoriser ces patrimoines pour le développement économique et social du territoire

- Maintien de pratiques agricoles garantes de la richesse en biodiversité patrimoniale et ordinaire
- Aménagement de certains sites dans un but de sensibilisation à la biodiversité ordinaire

Enjeux de protection et de valorisation de la biodiversité

Responsabilité *a minima* régionale pour la conservation de plusieurs espèces : plantes messicoles, plusieurs orchidées, Écrevisse à pieds blancs, Grande mulette, Truite fario, nombreux oiseaux d'eau (nidification, hivernage, halte migratoire), chiroptères (boisements et vieux bâti)

Mise en place d'outils d'amélioration des connaissances à l'échelle du territoire d'étude : réalisation et mise en commun d'inventaires naturalistes, notamment hors des zonages reconnus (par exemple au niveau des zones humides, des mares, des bois et bosquets, du bâti ancien...)

Maintien de la biodiversité patrimoniale et ordinaire par une sensibilisation accrue des acteurs et usagers

Valorisation de projets agricoles de conservation/restauration de la biodiversité

Renforcement des mesures de gestion et de protection pour les habitats d'espèces patrimoniales (secteur de reproduction de la Truite fario, linéaires en faveur de l'Écrevisse à pieds blancs, stations d'orchidées...), ou des milieux caractéristiques (pelouses sèches des coteaux par exemple)

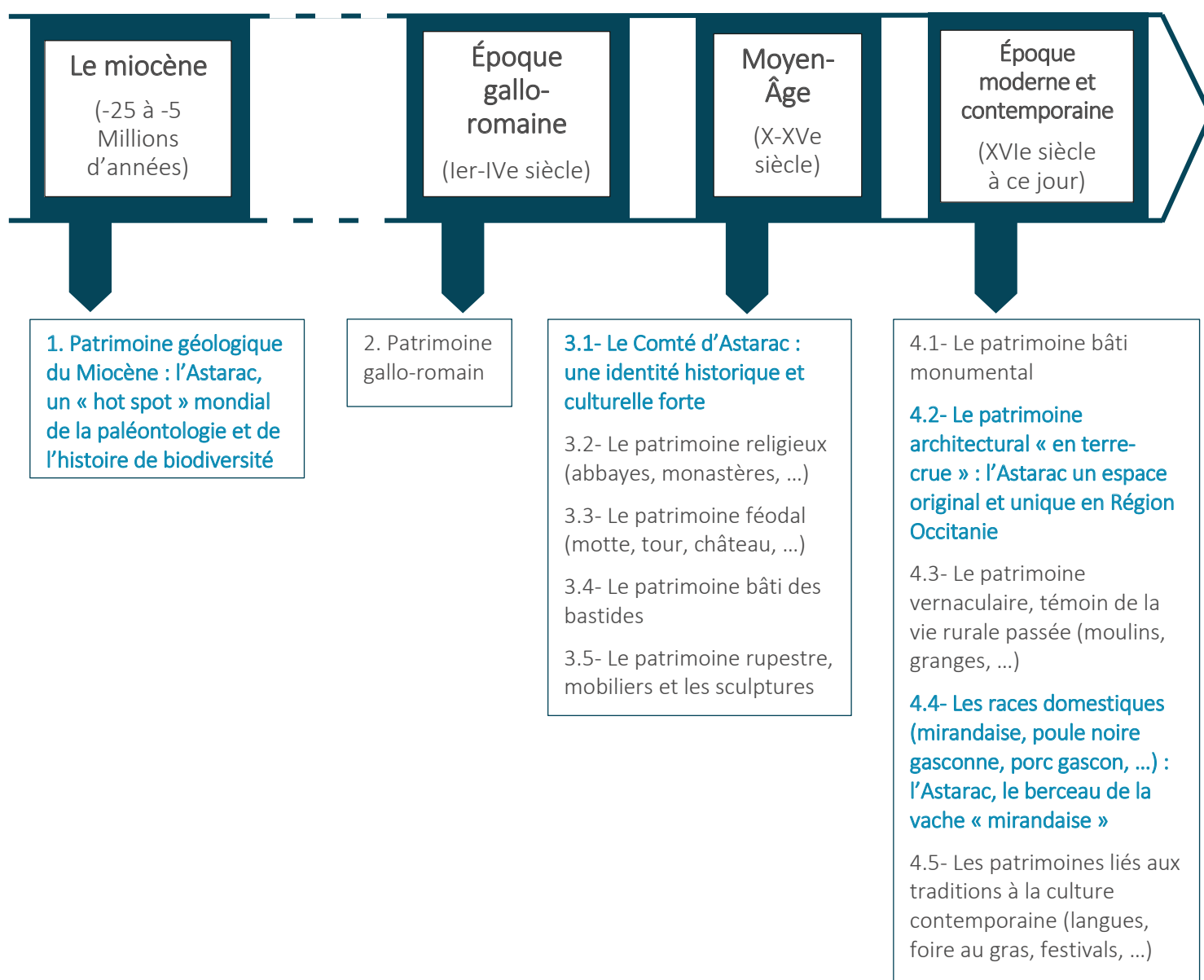
PARTIE 2

PATRIMOINES CULTURELS

PATRIMOINE CULTUREL : DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE D'UNE RICHESSE MÉCONNUE

Le diagnostic des richesses culturelles du territoire d'études est **structuré autour de quatre grandes périodes historiques**, de l'Ère tertiaire à l'époque contemporaine. Chaque époque fait l'objet d'une fiche dédiée même si des liens existent parfois entre les patrimoines des différentes époques.

Au sein de ces périodes, **des patrimoines remarquables pour la Région Occitanie ou particulièrement identitaire du territoire d'études ont été repérés**. Ils sont identifiés en caractères **bleus** dans la frise ci-dessous. Ils ont fait l'objet d'une attention particulière dans le contenu des fiches. Les autres éléments de patrimoine du territoire d'études sont également évoqués dans les différentes fiches, car ils contribuent à sa richesse générale.



LES PATRIMOINES CULTURELS DU MIOCÈNE

Le patrimoine géologique du Miocène (-25 à -5 millions d'années) : l'Astarac, un « hot spot » mondial de la paléontologie et de l'histoire de biodiversité

Ce qu'il faut retenir

L'Astarac dispose d'un patrimoine géologique exceptionnel. Parmi les 2 sites de renommée internationale, le site de Sansan, mondialement connu, fait incontestablement de l'Astarac, un « hot spot » mondial de la paléontologie et de l'histoire de la biodiversité. Ce patrimoine, lié à la période géologique du Miocène, lui confère une identité et typicité très forte. **Ce patrimoine ne connaît pas de menace forte**, si ce n'est le risque de pillage de certains sites ou l'envahissement de la végétation. Par contre, **il est porteur d'une formidable opportunité de développement local tant sur le plan social qu'économique**. Si des initiatives locales ont d'ores et déjà été prises dans ce domaine, notamment par la Communauté de Communes du Val de Gers, elles ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Elles méritent d'être intensifiées et surtout déployées sur tout le territoire, dans une logique de « mise en réseau » de l'ensemble des sites, y compris avec d'autres sites gersois ou situés dans les départements limitrophes. Aussi, **à l'échelle du Gers, l'Astarac a le potentiel pour devenir le « chef de file » d'une politique ambitieuse de protection, gestion et valorisation du patrimoine géologique**. Le PNR pourrait être le porteur d'une telle ambition nécessairement collective, qui devra impliquer le Muséum national d'Histoire naturelle, au titre de son rôle sur le site de Sansan, et le Conseil Départemental du Gers, compte-tenu de la richesse géologique de l'ensemble du département (3 autres sites d'intérêt international aux côtés des 2 sites de l'Astarac).

CHIFFRES CLÉS

8 sites géologiques inventoriés

2 sites d'intérêt international dont celui de Sansan de renommée mondiale

Description des éléments patrimoniaux

L'inventaire du patrimoine géologique du Département du Gers identifie sur le territoire d'études 8 sites dont 2 de renommée internationale.

LE SITE DE SANSAN

(N°1 – Cf. carte ci-après) est l'un des trois gisements les plus célèbres de la sphère paléontologique mondiale à deux titres :

- par le rôle qu'il a joué dans l'histoire de la paléontologie mais aussi beaucoup plus largement l'histoire des sciences, en remettant en cause les théories en vigueur sur l'origine des espèces.

La découverte en 1837 d'une mâchoire de singe fossile, devenue le symbole annonçant la fin de la vision biblique de l'histoire de la vie et l'avènement de la théorie de l'Evolution de Darwin, est connue aujourd'hui des paléontologues du monde entier.



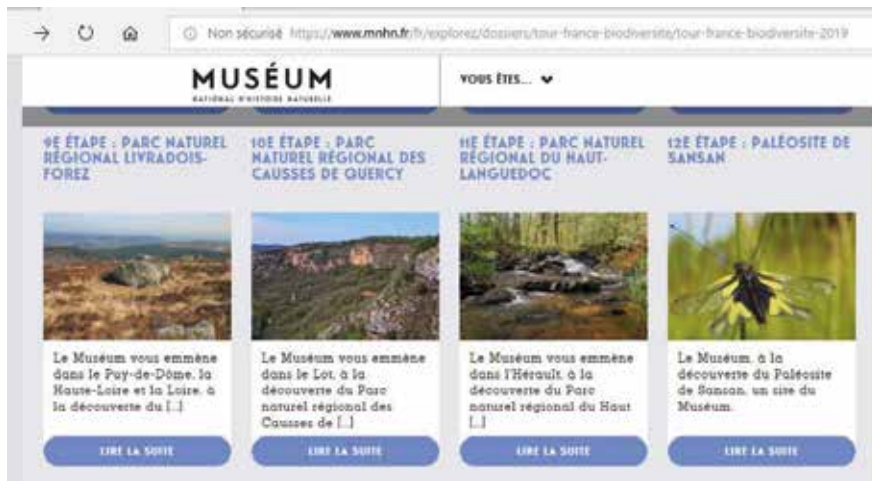
- par la **qualité, la diversité et la richesse exceptionnelle des espèces animales et végétales qui y ont été retrouvées** (près de 200 espèces documentées).

Parmi les plus connues de ces découvertes, figure le célèbre mastodonte de Sansan (l'archéobelodon), qui fut le premier à être reconstitué et exposé en Europe et qui est exposé, encore aujourd'hui, dans la galerie du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris. Tous les plus grands musées mondiaux disposent d'éléments trouvés à Sansan.



Théâtre de 150 ans de fouilles, le gisement de Sansan a participé à la formation de la science paléontologique moderne. **Propriété du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) depuis 1848 (le seul en région Occitanie)**, pour un site d'un seul tenant et d'une surface de 36 732m², il est le gisement de référence au niveau mondial, de fossiles de mammifères continentaux, du Miocène moyen (-15 millions d'années). **Sansan est le 13ème site officiel du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, dont le cœur historique est situé au Jardin des Plantes à Paris, mais qui se déploie sur 13 sites à Paris, en Île-de-France et en région** : musée de l'Homme et zoo de Vincennes à Paris, Arboretum de Versailles-Chèvreloup à Roquencourt (78), Jardin botanique exotique de Menton (06), Le site de Sansan fait ainsi partie de ces sites prestigieux du Muséum.

Cet été, **le site de Sansan était une des 21 étapes du Tour de France de la biodiversité du Muséum national d'Histoire naturelle**, qui invitait les internautes à découvrir les sites naturels remarquables traversés par le Tour de France, les espèces qu'ils abritent et leur géodiversité.



LE SITE D'EN PEJOUAN À SIMORRE

(N°2– Cf. *carte ci-après*) est, après Sansan, le 2^{ème} site paléontologique de l'Astarac internationalement connu. Ce site a livré une faune abondante et notamment plusieurs crânes entiers de mastodontes.

Il est le site majeur et unique au monde, de restes de l'espèce de Proboscidien *Gomphotherium angustidens*, dit le « Mastodonte à dents étroites » (une famille éteinte d'animaux ressemblant à des éléphants). C'est ainsi que dans l'histoire des sciences le terme mastodonte vient de Simorre.

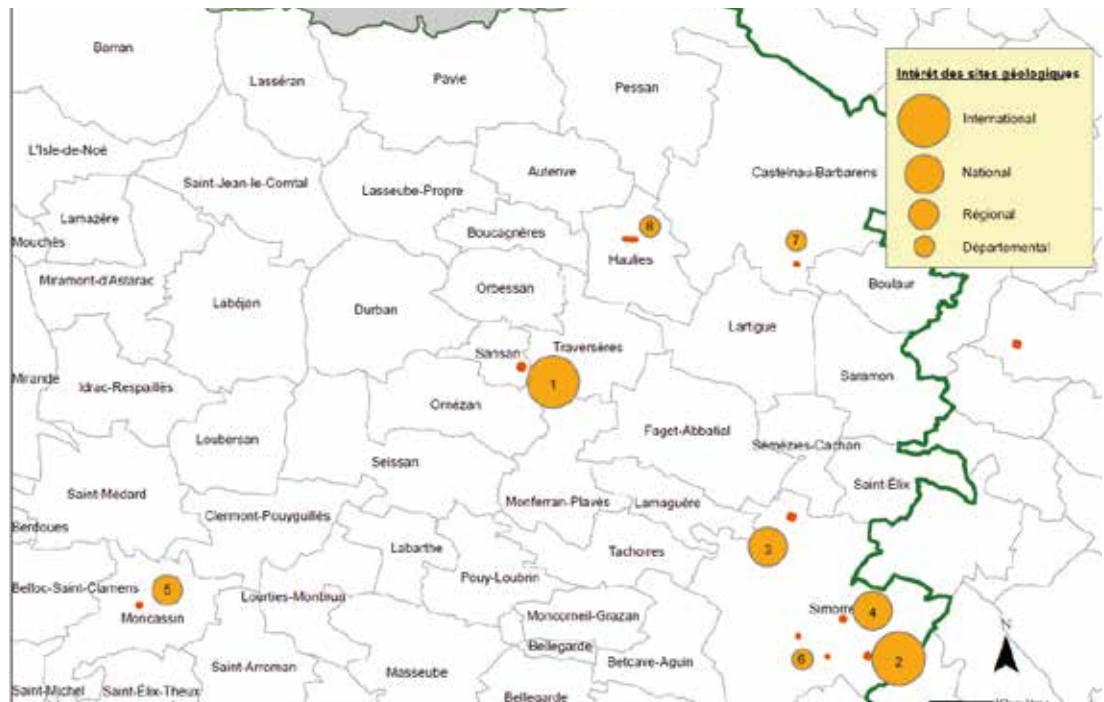


Autre intérêt de ce site, sur le plan historique, le naturaliste Réaumur, en 1715, rapporte que, dans la région de Simorre, les dents fossiles étaient chauffées pour être transformées en "turquoises" par des moines.

Il existe encore des bijoux et des objets de culte fabriqués à partir de ce matériau et quelques fours servant à sa fabrication ont été repérés.

6 AUTRES SITES GEOLOGIQUES sont identifiés dans l'inventaire géologique du Département du Gers (N°3 à 8- Cf. *carte ci-dessous*), sur les communes de Simorre (3 sites dont 2 d'intérêt national), Moncassin, Castelnau-Barbarens et Haulies. **Le site n°5 « Morphologie dissymétrique de la vallée de la Petite Baïse à Moncassin » présente un intérêt patrimonial particulier car il illustre la morphologie de l'ensemble des vallées de Gascogne structurant le paysage gersois.** Il coïncide avec la motte castrale de Moncassin, résidence fortifiée comtale élevée au cours du X^{ème} siècle, ou plus probablement dans la première moitié du XII^{ème} siècle.

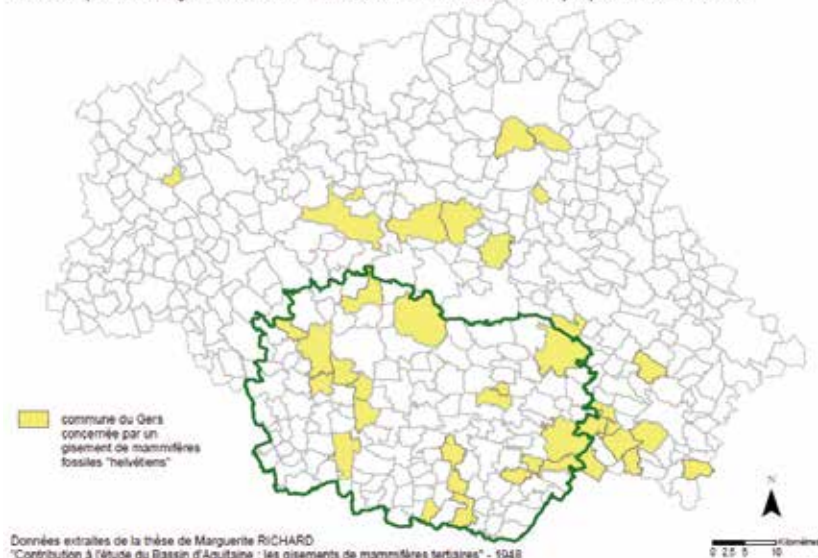
N°	Nom du site	Communes	Intérêt géologique	Rareté
1	Site paléontologique langhien de Campané à Sansan	SANSAN	Paléontologie	Internationale
2	Gisement paléontologique serravallien d'En Péjouan à Simorre	SIMORRE	Paléontologie	Internationale
3	Gisement paléontologique serravallien de Malartic à Simorre	SIMORRE	Paléontologie	Nationale
4	Gisement paléontologique serravallien de Rajégats à Simorre	SIMORRE	Paléontologie	Nationale
5	Morphologie dissymétrique de la vallée de la Petite Baise à Moncassin	MONCASSIN	Geomorphologie	Régionale
6	Chenal fluviatile de la molasse miocène à Simorre	SIMORRE	Sédimentologie	Départementale
7	Gisement paléontologique langhien du Tachon à Castelnau-Barbarens	CASTELNAU-BARBARENS	Paléontologie	Départementale
8	Gisement paléontologique langhien d'En Narbonne à Haulières	HAULIÈRES	Paléontologie	Départementale



Mais le territoire recèle bien d'autres richesses paléontologiques. L'inventaire géologique départemental n'a retenu que les plus importants sites (d'autres sites géologiques connus n'y figurent pas).

De plus, différents travaux, notamment ceux de Margueritte RICHARD, faisant état des gisements de mammifères fossiles connus en Aquitaine jusque dans les années 50, montrent toute l'importance du territoire d'Astarac dans ce domaine.

Carte de répartition des gisements de mammifères fossiles "helvétiens" connus jusque dans les années 50



De part de sa richesse paléontologique, l'Astarac a donné son nom à une zone mammalienne, période se situant à cheval sur le Langhien et le Serravalien : l'Astaracien.

L'intérêt de l'ensemble patrimonial géologique de l'Astarac réside également dans le fait qu'il couvre une période qui comble celles des sites géologiques valorisés ce jour au niveau national, notamment entre la période des gisements du Quercy (-50 à -25 M° d'année) et celle des grottes Pyrénéennes (datant du quaternaire, vers 2 M° d'année).

Dispositifs de protection, de gestion et de valorisation des patrimoines (en cours, en projet)

Le site de Sansan est classé au titre de la loi du 2 mai 1930 (pour ce qui se trouve sous le sol, le gisement paléontologique) et dispose d'un cahier de gestion destiné à encadrer l'évolution du site. Il fait l'objet d'un projet de valorisation qui s'appuie sur un partenariat entre le Muséum national d'Histoire naturelle et la Communauté de Communes Val de Gers, co-maitre d'ouvrage du projet de valorisation du site : mise en place d'un sentier pédagogique et réhabilitation de la bergerie du Campané en 2016, 2^{ème} tranche d'aménagement prévue cet automne 2019 (installation de reproductions de fossiles, illustration du métier de paléontologue et du travail de fouille...), ...



Panneau d'information d'accueil du site



Mobilier d'interprétation le long de l'itinéraire de découverte



Deux ouvrages scientifiques, publiés par le Muséum national d'Histoire naturelle, documentent la faune et la flore découvertes à Sansan.

Les autres sites paléontologiques du territoire ne font pas l'objet, à ce jour, de démarches particulières de protection, de gestion ou de valorisation.

Qualification du patrimoine culturel et matériel

Appréciation de la valeur patrimoniale	Identification des fragilités et des menaces sur ces patrimoines
<ul style="list-style-type: none"> - 2 sites géologiques d'intérêt international - Le site classé de Sansan, « mondialement connu » : un site « hors norme » dans l'histoire des sciences naturelles et de la paléontologie - L'Astaracien, nom d'une zone mammalienne de l'échelle géologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de menaces particulières hormis l'envahissement des sites par la végétation le comblement de certains sites et le risques de pillages (notamment sur le site de Sansan malgré le classement du site)

Identification des opportunités de protéger et valoriser ces patrimoines pour le développement économique et social du territoire

- Enrichissement social et culturel des habitants du territoire à travers l'histoire des sciences naturelles, de la biodiversité
- Création d'emplois nouveaux liés à la mise en valeur des patrimoines géologiques du territoire (emplois directs via les actions de valorisation – géologues, guides, ... et indirects liés aux activités générées)
- Enrichissement de l'offre touristique de découverte du territoire
- Développement de la notoriété du territoire à travers la valorisation de la renommée mondiale du site de Sansan

Enjeux de protection et de valorisation des patrimoines

Appropriation locale des richesses géologiques de l'Astarac auprès des élus, des entreprises (touristiques – hébergeurs, restaurateurs, ... - artisans, ...) et des habitants : Educ'Tour, projets pédagogiques scolaires, évènements, ouvrages de vulgarisation, signalétique, ...

Valorisation locale de la richesse et de la renommée mondiale du site de Sansan, sur tous les plans (scientifique, touristique, social et culturel) : création d'une « maison de site avec l'implication du MNHN » (comme l'envisageait Édouard LARTET en 1834 !), déploiement de l'offre de découverte du site dans l'offre départementale et régionale, exploitation de la notoriété mondiale du site au bénéfice de la communication territoriale, ...

Valorisation de la spécificité géologique de l'Astarac liée au Miocène, sur le plan économique et touristique : « mise en réseau » des sites du territoire ayant un intérêt touristique (Sansan, Moncassin, ...) et ceux situés dans le Gers (notamment Estrepouy, Montreal du Gers et La Romieu, de renommée internationale eux aussi) mais aussi dans le Comminges (Aurignac, St-Gaudens, ...), création de produits de découverte et de services associés, ...

Optimisation locale de l'activité scientifique géologique sur le territoire (fouilles, inventaires, recherches, ...) : adopter une posture « pro-active » vis-à-vis des organismes de recherche et des universités, valorisation locale des résultats scientifiques, valorisation de l'offre de produits et services locaux, ...

LES PATRIMOINES CULTURELS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE (Ier au IVème siècle)

Description des éléments patrimoniaux

Comme d'autres territoires d'Occitanie, l'Astarac est riche de patrimoines de l'époque gallo-romaine. A cette époque, elle appartenait à la grande province de Novempopulanie (la province des neufs qui ont formé l'Aquitaine).

CETTE RICHESSE SE TRADUIT NOTAMMENT A TRAVERS L'IMPORTANCE DES PILES GALLO-ROMAINES.

La pile gallo-romaine ou pile funéraire est une sorte de tour élevée, de plan carré ou rectangulaire, plus rarement circulaire, constituant un monument funéraire. Les piles, élevées entre le I et le IVe siècle, se retrouvent dans les zones d'occupation romaine.

Il est communément admis aujourd'hui que les piles étaient destinées à célébrer la mémoire de personnages importants. Les tombeaux se trouvaient dans l'enceinte entourant la pile, qui pouvait être une nécropole de quelque importance. On les trouve notamment à :

- Saint-Arailles : tourraque de Merlieu. La pile commence à être démolie en 1856. Après disparition de la partie supérieure, la hauteur est de 5 m, la base de 3,80 m sur 2,70 m.
- Mirande : pile d'Artiguesou de Betbèze, dont ne subsiste que la base (3 m de haut) (une seconde pile située à proximité a disparu au XIXe s.)
- Lamazère : tourraque d'Ortolas, hauteur 5,50 m (inscrit aux Monuments Historiques)



D'AUTRES VESTIGES GALLO-ROMAIN SONT EGALEMENT PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE L'ASTARAC.

L'occupation gallo-romaine se traduisait par la présence de nombreux et riches domaines, les villas. Aujourd'hui encore, des substructions romaines, des pavés de marbre, des débris de mosaïque, des tuiles plates, des morceaux de briques, de poteries ou de sculptures sont régulièrement remontés du sous-sol au grand jour.

La présence de vestiges de villas gallo-romaines est connue (des communes et attestées par photos aériennes), notamment le long de la vallée du Gers. Mais aucune démarche de fouilles n'a été engagée à ce jour.

A noter, enfin, la présence dans l'église de Belloc-St-Clamens d'un sarcophage/autel païen de l'époque gallo-romaine, classé aux Monuments Historiques.



Sarcophage et autel païen classés à Belloc St Clamens

16

La toponymie des villages atteste également de la présence gallo-romaine (terminaisons des villages en -an et en -ac : Ornézan, Orbessan, Sansan, Panassac....)

Dispositifs de protection, de gestion et de valorisation des patrimoines (en cours, en projet)

Il n'existe pas de démarche territoriale spécifique à l'Astarac en matière de connaissance et de valorisation du patrimoine gallo-romain.

Qualification du patrimoine culturel et matériel

Appréciation de la valeur patrimoniale	Identification des fragilités et des menaces sur ces patrimoines
- Un patrimoine gallo-romain qui s'intègre dans un ensemble patrimonial du Sud de la France	- Pas de menaces particulières hormis les effets du temps sur les éléments de patrimoines.

Identification des opportunités de protéger et valoriser ces patrimoines pour le développement économique et social du territoire

- Présence d'un patrimoine existant, mais non étudié ni valorisé

Enjeux de protection et de valorisation des patrimoines

Amélioration de la connaissance du patrimoine gallo-romain

Préservation et restauration des éléments patrimoniaux menacés

Valorisation du patrimoine gallo-romain en lien avec les autres patrimoines et notamment le patrimoine du Moyen-Âge

LES PATRIMOINES CULTURELS DU MOYEN-ÂGE

Ce qu'il faut retenir

Au Moyen-Age, le territoire d'études a été marqué par 769 ans de règne des Comtes d'Astarac. **Cette histoire commune confère au territoire une identité culturelle très forte.** Les démarches entreprises par les Comptes d'Astarac ont façonné le territoire, dont certaines traces, vestiges ou réalisations encore présentes constituent le patrimoine culturel de l'Astarac moderne (monastères, abbayes, mottes castrales, forteresses comtales, castelnaux, bastides, ...). **La cohérence historique du territoire d'études est importante vis-à-vis de cette histoire des Comtes d'Astarac,** avec néanmoins la particularité d'un détachement précoce du Pardiac et un rattachement du Pays d'Angles (canton de Montesquiou) au Comté voisin de Fezensac.

CHIFFRES CLÉS

82 monuments historiques sur le territoire, dont 53 Monuments Historiques liés au Moyen-Age

9 Bastides

Aussi, **le territoire d'études est riche d'un ensemble de sites ou éléments bâtis liés à cette époque du Moyen-Âge.** Certains d'entre eux font l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (53 au total). Mais de nombreux vestiges du Moyen-Age sont restés secrets ou méconnus. Si de nombreux éléments patrimoniaux, pris individuellement n'ont qu'un intérêt local, **c'est l'ensemble des sites qui pourrait constituer une réelle richesse, s'ils étaient davantage qualifiés et valorisés.** Parmi eux, on compte néanmoins des sites d'intérêt départemental voir régional : Marciac, Mirande, Bassoues, Barran et Simorre.

La labellisation « Grand Site d'Occitanie » de Marciac est majoritairement lié à la dynamique culturelle autour du festival de jazz, plus que sur le patrimoine bâti de Marciac, qui est ceci-étant mieux mis en valeur que sur le reste du territoire grâce au travail conduit par la commune sur la réhabilitation de la bastide.

Malgré de **nombreuses initiatives de préservation et de valorisation de certains éléments patrimoniaux du Moyen-Âge** (de la part des communes, des Communautés de Communes, du Comité Départemental du Tourisme, d'associations locales, ...), **il n'y a pas, à ce jour, de politique territoriale de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel lié au Moyen-Âge.** Hormis pour 4 communes du territoire d'études concernées par le Pays d'Art et d'Histoire du Grand Auchles **initiatives de valorisation sont isolées et l'offre de découverte n'est pas structurée à l'échelle du territoire.**

Compte-tenu de ces éléments, les enjeux sont nombreux dans ce domaine. **L'amélioration et valorisation de la connaissance** des patrimoines du Moyen-Age de l'Astarac, auprès de tous les publics, est un préalable à toute politique de préservation et de valorisation. Dans ce cadre les travaux de thèse de Nicolas Guinaudeau sur l'histoire du Comté d'Astarac mériteraient d'être vulgarisés.

Des éléments patrimoniaux parfois en ruine ou menacés par « les effets du temps qui passe » mériteraient d'être préservés, voire restaurés (ex : reconstitution d'une partie de l'ancien cloître de l'abbaye de Berdoues). Mais le principal enjeu porte sur **la structuration de la valorisation touristique des principaux sites patrimoniaux du Moyen-Age,** en lien avec les autres patrimoines (site paléontologique de Sansan, château de l'Isle de Noé, ...). Si le territoire veut véritablement « tirer profit » de cette richesse, il semble nécessaire de qualifier et mettre en réseau les sites, les produits de découverte et les services associés. Dans ce cadre, **un projet fédérateur du territoire pourrait être de « faire exister » une « Route des Bastides et Castelnaux de l'Astarac »** : une offre globale, des prestataires qualifiés et fédérés, un animateur de la route, une promotion et une commercialisation communes et renforcées, ...

Le Comté d'Astarac : une identité historique et culturelle forte

Description des éléments patrimoniaux

• Le territoire d'études a été marqué par 769 ans de règne des Comtes d'Astarac. À partir de sa création, en 930, suite à la division en plusieurs parties du duché de Gascogne (Fezensac, Astarac, ...), l'Astarac et sa famille comtale connurent de nombreuses et complexes péripéties qui ont façonné le territoire et le patrimoine de l'Astarac moderne.

Aussi, le territoire de l'Astarac a évolué entre sa 1^{ère} apparition dans les sources écrites et le XVI^{ème} siècle, qui marque son rattachement au Comté de Foix.

Même si les sources documentaires sont trop peu nombreuses pour restituer avec précision le territoire comtal à une période antérieure au XIII^e siècle, au X^{ème} siècle, le territoire du Comté d'Astarac devait s'étendre au Sud jusqu'à Réjaumont, aux portes de Lannemezan, à l'Ouest jusqu'à Couloumé-Mondebat, à l'extrémité Ouest du Pays d'Angles, au Nord, aux portes d'Auch et à l'Est aux portes de Sauveterre.

Entouré par des puissants comtats voisins (Fezensac au Nord, Savès à l'Est, Comminges au Sud-Est et Bigorre au Sud-Ouest), le Comté d'Astarac était tourné vers les Pyrénées et notamment la vallée d'Aure, territoire riche en minerais favorable à son développement et son enrichissement. Mais après quelques tentatives d'extension dans cette direction, la vallée d'Aure a été récupérée par le Comte de Bigorre en 1125.



Carte extraite de
« Fortifications
seigneuriales et
résidences
aristocratiques
gasconnes dans
l'ancien comté
d'Astarac entre le
X^{ème} et le XVI^{ème}
siècle » (Nicolas
Guinaudeau)

Carte 3 - Carte de la Gascogne après le démantelement du duché vers 920 (d'après Mussot-Goulard, *Les Princes de Gascogne 768-1070*, Marsolan, 1982).

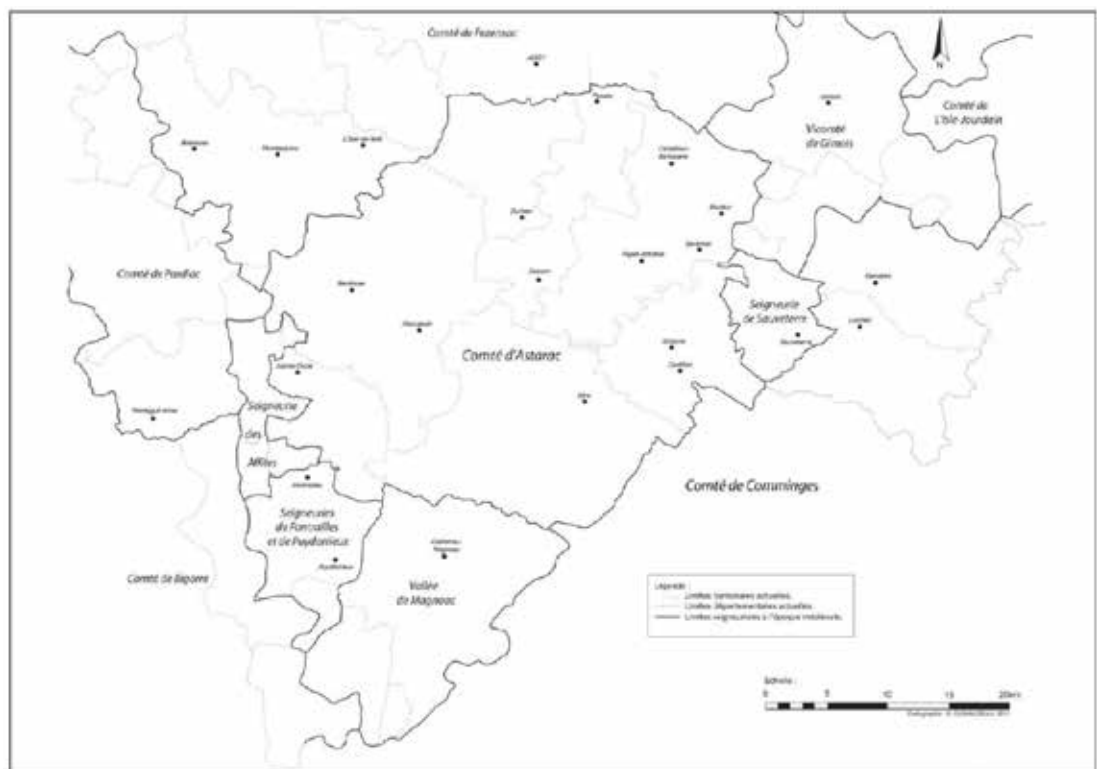
L'étude historique atteste un détachement précoce de deux territoires : le Pardiac (en 1020) et le Magnoac.

Aussi, au XIII^e siècle, les limites du Comté d'Astarac sont les suivantes :

- au Sud, les limites avec le Magnoac correspondaient parfaitement à la séparation actuelle entre le Département du Gers et celui des Hautes-Pyrénées ;
- au Sud-Est, l'Astarac et le Comminges étaient séparés par la limite actuelle entre le Département du Gers et la Haute-Garonne ;

- à l'Est, la rivière Gimone marquait la limite avec le Vicomté de Gimois (même si l'influence des Comtes d'Astarac allait jusqu'à la Save et la ville de Sauveterre) ;
- au Nord, Pavie, Pessan, Lasseran et St-Jean-le-Comtal marquaient la limite avec la juridiction d'Auch (Comté de Fezensac) ;
- à l'Ouest, le Pays d'Angles étant soumis au Comte de Fezensac. La limite de l'Astarac se situait aux limites actuelles des cantons de Mirande et Montesquiou ;
- au Sud-Ouest, les seigneuries des Affites, de Fontrailles et de Puydarrieux étaient soumises à la domination des Comtes d'Astarac, dont l'influence s'étendait ainsi sur les cantons de Trie-Sur-Baïse et de Galan, jusqu'à Libaros.

Ce territoire (Cf. carte ci-après) ainsi défini était sans doute proche de celui du XI^e siècle, suite au détachement du Pardiac et du Magnoac.

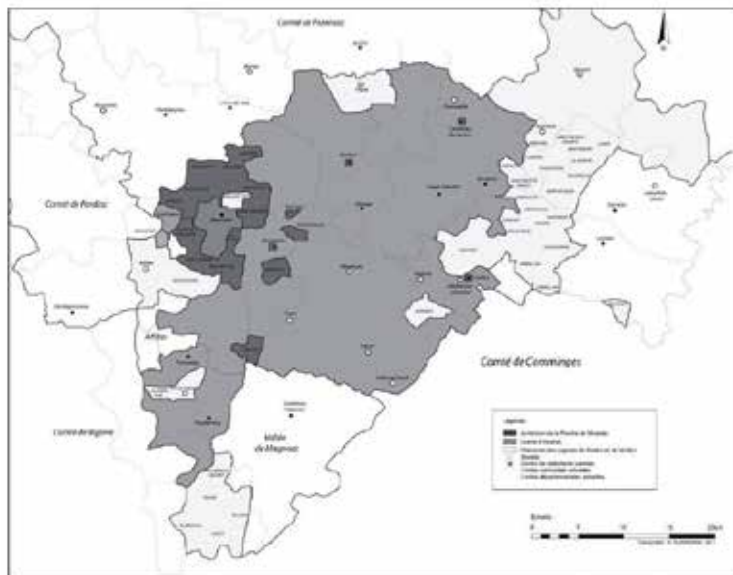


Carte extraite de
« Fortifications
seigneuriales et
résidences
aristocratiques
gasconnes dans
l'ancien comté
d'Astarac entre le
X^eme et le XVI^eme
siècle » (Nicolas
Guinaudeau)

Carte 4 - Situation du comté d'Astarac et de ses marges avant l'intervention royale à la fin du XIII^e siècle.

Enfin, jusqu'à son rattachement au Comté de Foix en 1510, le territoire d'Astarac ne va cesser de s'amoinrir. Au début du XIV^e siècle, plusieurs seigneuries, autrefois soumises au Comte d'Astarac, intégreront le domaine royal notamment l'abbaye de Simorre et ses dépendances, ainsi que des territoires appartenant à la branche cadette d'Astarac autour de Sauveterre. En 1526, un conflit familial ampute la partie occidentale du territoire avec la création de la Perche de Mirande dont la juridiction restera soumise au roi de France jusqu'en 1570.

Carte extraite de
« Fortifications
seigneuriales et
résidences
aristocratiques
gasconnes dans
l'ancien comté
d'Astarac entre le
X^{ème} et le XVI^{ème}
siècle » (Nicolas
Guinaudeau)



Situation du comté d'Astarac et de ses marges au milieu du XVI^e siècle après la création de la Perche de Miran

Pendant ces 769 années de règne, **les démarches entreprises par les Comtes d'Astarac ont façonné le territoire**, dont certaines traces, vestiges ou réalisations encore présentes, constituent le patrimoine culturel de l'Astarac moderne.

- ⇒ À la fin du Xe siècle et jusqu'au milieu du XIIe siècle, **les Comtes d'Astarac ont activement participé à la restauration des anciennes abbayes et la mise en place de centres monastiques** (Cf. chapitre 3.2 ci-après). Cette activité interne en faveur des abbayes a constitué un appui politique important pour la famille d'Astarac et lui a permis de conforter son pouvoir. Aujourd'hui des vestiges de ces richesses passées subsistent sur le territoire ;
- ⇒ **Les Comtes d'Astarac ont également marqué le territoire à travers un « réseau castral » de forteresses seigneuriales et des résidences aristocratiques, sous leurs différentes formes (motte, tour, château, ...)** Cf. chapitre 3.3 ci-après. **Dans ce cadre, le Comté d'Astarac a connu trois capitales successives** : la première capitale fut Mont d'Astarac. On y bâtit sur une motte de terre et un château de bois. Quelques décennies plus tard, les comtes s'installèrent à l'Est du comté, au Castillon (Villefranche d'Astarac). Ils y élevèrent une tour de bois qui fut remplacée par un château de pierre. La ville voisine, Simorre, connaissait une influence grandissante ce qui irrita les comtes pendant presque un demi-siècle. C'est pour cette raison qu'en 1293, les comtes d'Astarac choisirent Mirande comme nouvelle capitale ;
- ⇒ **À la fin du XIIIe siècle, les Comtes d'Astarac ont également contribué au déploiement des Bastides sur le territoire** (Cf. chapitre 3.4 ci-après). Certaines d'entre elles étaient même à leur initiative unique (ex : Villefranche d'Astarac et Grenadette qui a avorté) : Masseube (1274), la 1^{ère} bastide du Comté, Lalanne-Arqué et Cabas-Loumassès, qui ont avorté, Seissan (1288), Miélan (1290) et enfin Pavie et Mirande (1290), qui ont fixé les limites de l'Astarac avec le Fezensac.

Une des singularités du Comté d'Astarac est qu'il a eu une « trajectoire » relativement stable au fil de l'histoire : son aire d'influence n'a pas connu de grandes modifications ni de développements importants. A la différence des Comtés voisins (Comminges, Armagnac, ...) qui ont connu, de ce fait, une notoriété nationale. Mais c'est le seul Comté qui est resté une entité féodale jusqu'à la Révolution française alors que ces fameux « grands voisins » n'ont pas réussi à se maintenir ! En effet, tout en étant rattaché au Comté de Foix, les comtes d'Astarac, ont réussi à se maintenir jusqu'au XVIII^{ème} siècle.

Sur les 82 monuments inscrits au classés Monuments Historiques du territoire d'études, **53 (65%) sont rattachés au Moyen-Age.**

Certains de ces monuments sont évoqués au fil des chapitres suivants. Ils ont été sélectionnés au regard de l'analyse documentaire et des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude. Si bien d'autres monuments et édifices, qui ne sont ni inscrits, ni classés aux Monuments Historiques, contribuent également à la richesse du territoire, ceux de cette liste n'en restent pas moins des marqueurs importants.

COMMUNE	MONUMENT	DATE	POPRIÉTÉ	PROTECTION
BARRAN	Église de Castagnère	12	Communale	Inscrit
	Porte de ville, son pont et son fossé	14	Communale	Inscrit
	Église St-Jean-Baptiste	14	Communale	Partiellement classé
	Château de Mazères	14 -> 18	Privé	Partiellement Classé-Inscrit
BASSOUES	Basilique Saint-Fris	MA, 19	Communale	Inscrit
	Église de la Nativité de Notre Dame	14, 15	Communale	Inscrit
	Ancien château (dont Donjon)	14	Privé	Partiellement Classé-Inscrit
BAZIAN	Tour fortifiée	15	Privée	Inscrit
	Porte fortifiée de Saint-Yors	MA	Privée	Partiellement Inscrit
BELLOC-SAINT-CLAMENS	Chapelle Saint-Clément de Saint-Clamens	11	Communale	Classé
BERDOUES	Ancienne abbaye cistercienne de Morimont	12, 18	Privée	Partiellement Inscrit
BOULAU	Couvent	12, 14, 18	Associative	Partiellement Inscrit
FAGET-ABBATIAL	Église Saint-Sauveur	12, 13	Communale	Inscrit
	Ancienne abbaye	15, 18	Privée	Partiellement classé
LAAS	Église Saint-Orens de Laas	12, 18	Communale	Inscrit
LAMAGUERE	Église de Saint-Michel	12	Communale	Inscrit
LAMAZERE	Église Saint-Blaise	11, 12, 17, 19	Communale	Inscrit
	Motte féodale	MA	Communale	Inscrit
LARTIGUE	Église de Mazères-Campeils	MA, 16, 18	Communale	Inscrit
MARCAC	Église	14, 15, 19	Communale	Classé
	Ancien couvent des Augustins	14, 15	Communale	Partiellement Classé-Inscrit
	Ancienne église des Augustins	14	Communale	Partiellement Inscrit
MIRANDE	Église Notre-Dame	14, 15	Communale	Classé
	Tour de Rohan	14	Communale	Inscrit
MONT-D'ASTARAC	Église	15	Communale	Inscrit
	Porte de ville	14	Communale	Partiellement Inscrit
MONTESQUIOU	Vestiges du Château de la Mothe	14	Privée	Inscrit
PANASSAC	Motte féodale dénommée Le Tuco de Panassac	MA	Communale	Inscrit
PAVIE	Vieux pont	13	Communale	Classé
PESSAN	Église Saint-Michel	12, 14, 19	Communale	Classé

	Porte fortifiée	13	Communale	Partiellement Inscrit	
PEYRUSSE-GRANDE	Église Saint-Mamet	11, 16, 17, 19	Communale	Classé	
POUYLEBON	Château (porte du 13ème siècle)	13	Communale	Partiellement Inscrit	
SAINT-ARAILLES	Chapelle du cimetière Notre-Dame de Brétous	15	Communale	Inscrit	
SAINT-CHRISTAUD	Église Saint-Christophe	12, 14	Communale	Classé	
SAINTE-DODE	Église	12, 17, 19	Communale	Inscrit	
SEISSAN	Tour de l'ancien château	13	Communale	Partiellement Inscrit	
	Château de Garanné	11, 13, 14, 15	Privée	Partiellement classé	
SIMORRE	Église/abbatiale de Saint-Céras	14	Communale	Classé	
TILLAC	Église Saint-Jacques le Majeur	15	Communale	Inscrit	
	Rempart : Ancien donjon	14, 15	Communale	Inscrit	
	Tour de l'horloge (ou "Tour de Mirande")	14, 15	Communale	Inscrit	
	Maisons de la Bastide		15	Privée	Inscrit
			15	Privée	Inscrit
			15	Privée	Inscrit
			15	Privée	Inscrit
			15	Privée	Inscrit
			15	Privée	Inscrit
			15	Privée	Inscrit
			15	Privée	Inscrit
			15	Privée	Inscrit
			15	Privée	Inscrit

Le patrimoine religieux (abbayes, monastères, ...)

Description des éléments patrimoniaux

Le territoire d'études est riche d'un important patrimoine religieux (abbayes, monastères, ...) notamment lié à l'intervention des Comtes d'Astarac, qui jusqu'à la fin du Xe siècle et jusqu'au milieu du XIIe siècle, ont activement participé à la restauration des anciennes abbayes et la mise en place de centres monastiques :

- restauration du Monastère de Saramon, de l'abbaye de St-Michel de Pessan, de l'abbaye de St-Marie de Simorre, qui devient le lieu de sépulture de la famille Comtale ;
- création des monastères de St-Dode (1034) et de St-Maur (1050), sur les marges occidentales du Comté, qui étaient dépourvues de centres abbatiaux ;
- création des abbayes de Paderns sur la rive droite de la Baïse, de St-Jacques d'Idrac ;
- création de l'abbaye de Berdoues (1130) et du Monastère de Boulaur à proximité de Saramon.

Ainsi au milieu du XII^e siècle, le Comté d'Astarac est doté d'un véritable réseau de centres monastiques : Sainte-Dode, Saint-Maur, Berdoues et Idrac à l'Ouest, Pessan, Boulaur, Saramon, Faget-Abbatial, Simorre et Sère à l'Est.

Aujourd'hui des éléments de ces richesses passées subsistent sur le territoire, constituant parfois des lieux touristiques importants, ou à l'état de vestiges ou de traces. On peut citer par exemple :

- la commune de Simorre, où le cloître et les bâtiments conventuels de l'abbaye furent vendus, puis démolis mais où seule l'église abbatiale, Saint-Céras fut épargnée. Restaurée par Viollet le Duc, elle constitue un site touristique important du territoire. La construction en briques, de forme carrée, est cantonnée de tourelles et d'un donjon. Une tour octogonale surmonte l'ensemble entouré de créneaux, lui donnant un aspect de forteresse plus que d'église.

Avec cet édifice, le **village de Simorre**, à la forme urbaine originale (maisons à colombages dont les balcons sont appelés « mirandaises », ruelles étroites, petites places attrayantes, ...) et récemment labellisé « Citta Slow » constitue un **site patrimonial d'intérêt départemental** (Cf. carte de synthèse).



Mairie de Simorre

- les traces de l'ancienne abbaye de Faget-Abbatial qui fut abandonné au milieu du XVIII^e siècle. Il n'en reste plus que quelques bâtiments relativement récents, de même qu'une ancienne tour réaménagée au XV^e siècle. Le site, propriété privée, est classé aux Monuments Historiques (enceinte, jardin, logis abbatial, orangerie, tour, portail, élévation et toiture). Les vestiges de cette ancienne abbaye et leurs abords boisés font également l'objet d'un site inscrit. C'est un site patrimonial d'intérêt départemental (Cf. carte de synthèse).



E. MOSSOT

- **l'abbaye de Boulaur**, ancienne abbaye fontevriste fondée en 1140 dont les bâtiments remontent majoritairement au XVIII^e siècle, avec quelques vestiges romans (portail nord de l'église) et du XIV^e siècle. Le couvent (église et bâtiments conventuels en totalité, à l'exclusion des dépendances) est inscrit aux Monuments Historiques. L'abbaye est aujourd'hui habitée et « animée » par une communauté de 25 sœurs catholiques appartenant à l'Ordre cistercien (www.boulaur.org).

C'est un site patrimonial d'intérêt départemental (Cf. carte de synthèse).



Wikipedia.org

- les traces de **l'ancienne abbaye cistercienne de Berdoues**, aujourd'hui partiellement ruinée. Il subsiste de l'abbaye les restes d'un bâtiment édifié au XVIII^e siècle dont une chapelle construite à l'emplacement de l'ancien cloître de l'abbaye. C'est un site patrimonial d'intérêt départemental (Cf. carte de synthèse).

Singularité du site de Berdoues : après avoir été récupérés dans les années 30 par un antiquaire parisien, puis vendus aux allemands pendant la 2^{ème} guerre mondiale, les éléments de l'ancien cloître de Berdoues ont été « rapatriés » en France en 2004 et pourraient être le support d'un projet de valorisation (même si ¼ seulement des éléments sont des originaux).

- **la Basilique Saint-Fris à Bassoues**, qui est une basilique romane rarissime, construite sur 3 niveaux. Inscrite aux Monuments Historiques, elle est également concernée par un site inscrit qui intègre le cimetière à ses abords immédiat. De notoriété religieuse, établie sur un site conséquent, tant par l'édifice que par les abords, l'abbaye s'intègre dans l'ensemble patrimonial de la bastide de Bassoues d'intérêt départemental (Cf. chapitre 3.4).

La Basilique St-Fris et son cimetière, un ensemble bâti et paysager d'échelle imposante pour le village de Bassoues se découvre depuis la route départementale et le chemin rural. Au 2^{ème} plan, le Donjon de Bassoues



OT Mirande

- **l'ancien couvent des Augustins à Marciac** qui a été construit vers le milieu du XIV^e siècle et qui se composait d'une église, d'un cloître et d'un clocher (classé aux Monuments Historiques). Propriété communale, il a fait l'objet d'un important programme de restauration et est valorisé sur le plan culturel et touristique au sein du « Grand Site d'Occitanie » de Marciac.



Mairie de Marciac

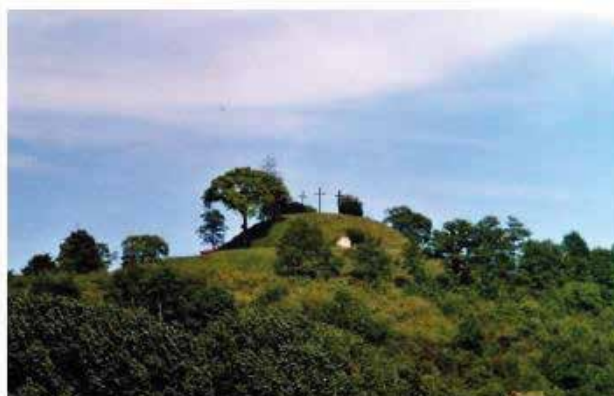
- **l'église de Mont-Astarac** avec le vaste ensemble de peintures murales du cœur de l'église datant des années 1490 avec notamment la représentation de l'Arbre de Jessé.
- les **monastères de Ste-Dode et de St-Maur ont totalement été détruits** et il n'en reste aucune trace. A St-Dode, l'église dans sa partie la plus ancienne, semble avoir été bâtie sur les vestiges du prieuré du monastère démoli.

Le patrimoine féodal (motte, tour, château, ...)

Description des éléments patrimoniaux

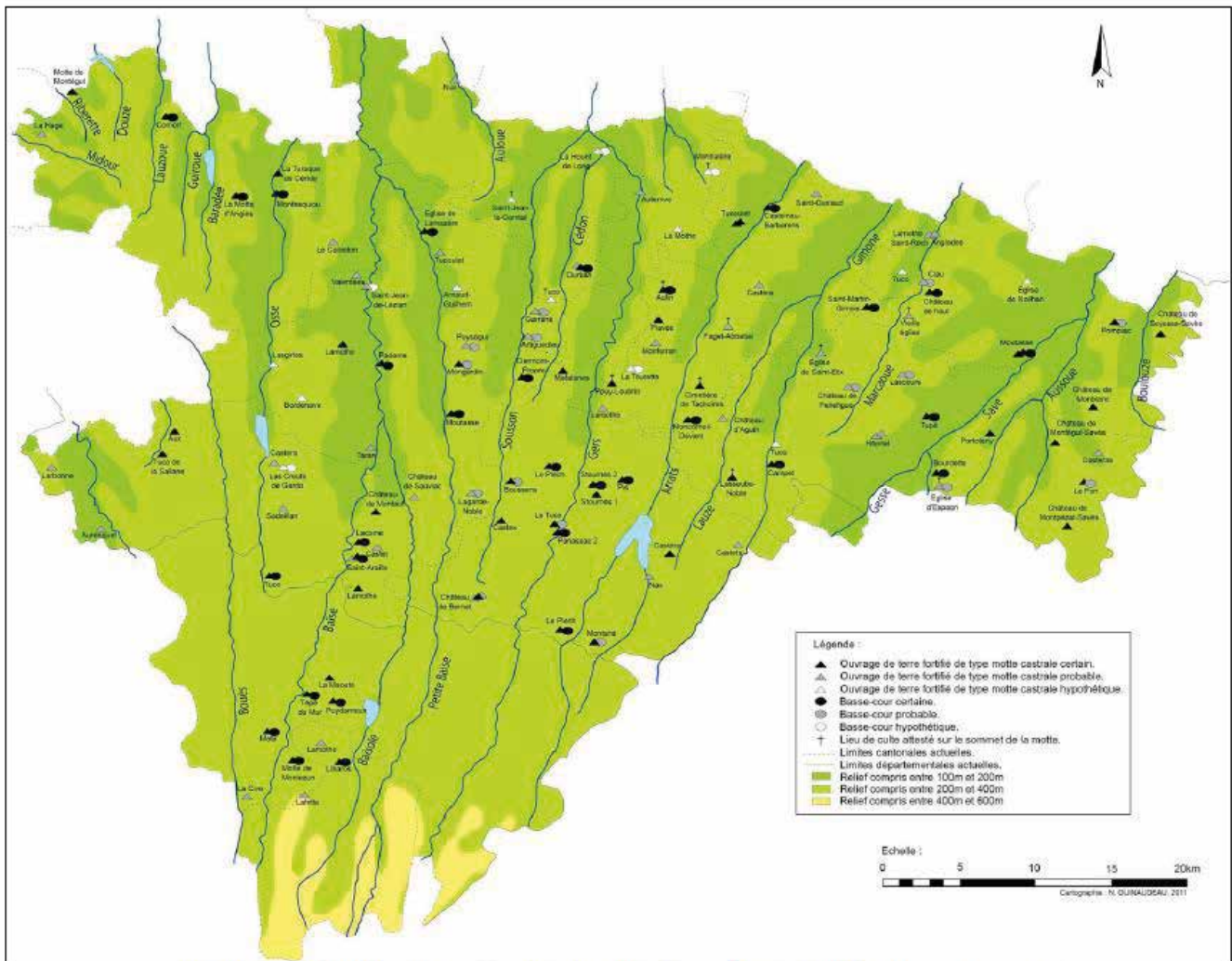
Le territoire d'études est riche d'un important « réseau castral », de **forteresses seigneuriales et de résidences aristocratiques**, notamment lié au développement du Comté d'Astarac. On y trouve un **chapelet de mottes, tours, salles, tour-salles, châteaux et églises fortifiées**. Cette singularité est liée à la fois au morcellement du territoire en une multitude de fiefs (comme ailleurs en France au Moyen-Age) mais surtout au paysage de l'Astarac extrêmement morcelé, avec ses collines découpées en promontoire, qui offre de nombreux sites naturellement défensifs.

Parmi les ouvrages de terres fortifiées, **la motte castrale** est l'ouvrage qui a connu la plus grande diffusion. Elle était considérée comme un château-fort primitif, rapide à construire, avec des matériaux peu coûteux et disponibles sur place (terre et bois). Elle apparaît en Astarac dans la seconde moitié du Xe siècle. Sa présence se densifie au cours du XII^e et XIII^e siècle.



Motte castrale
de Moncassin

On a dénombré au moins une centaine de mottes castrales en Astarac. On peut citer, parmi elles, les plus impressionnantes et les mieux conservées du Département : Moncassin, Duffort, Sarraguzan, Samaran, Panassac...



Carte 11 - Localisation des mottes répertoriées dans le comté d'Astarac et ses marges.

Carte extraite de « Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le Xème et le XVIème siècle » (Nicolas Guinaudeau)

Tour de Miramont d'Astarac (source : Nicolas Guinaudeau)

À partir du XIIIe siècle, les mottes castrales sont pour certaines remaniées et confortées par des **forteresses et des résidences aristocratiques bâties « en dur »**. On distingue et retrouve en Astarac différentes formes bâties de cette période.

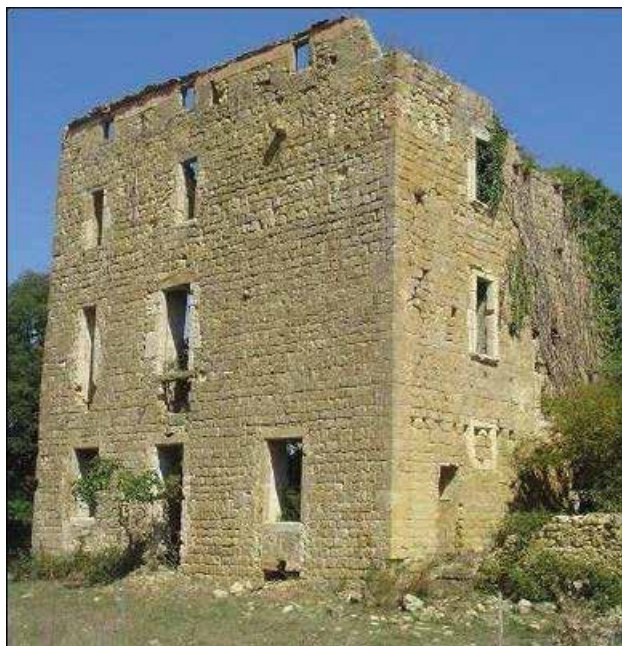
LA TOUR

Les tours sont des constructions de faible superficie au sol, de plan quadrangulaire ou carré. Elles possèdent généralement 2 étages, mais peuvent comporter un étage supplémentaire. Elles peuvent être isolées ou accolées à un bâtiment de dimensions plus importantes.



LA SALLE ET LA TOUR-SALLE

Il s'agit d'habitats de plan quadrangulaire présentant des parements constitués de moellons bien équarris disposés en assises régulières. Alors que le logis s'élève généralement sur 2 étages, certains édifices possèdent un étage supplémentaire. Ce dernier constitue un élément de différenciation permettant de classer ces habitats en deux groupes distincts : les salles (2 étages) et les tours-salles (3 étages)



*Salle de Rambos à
Castelnau d'Angles
(en ruine)
(source : Nicolas
Guinaudeau)*

LE « CHÂTEAU GASCON »

Habitats dotés d'une ou plusieurs tours, possédant un logis de plan quadrangulaire.



*Château de
Garrané à Seissan
(source : Nicolas
Guinaudeau)*

LES ÉGLISES FORTIFIÉES

Des installations défensives portées par le clocher ou l'étage refuge, caractérisent la mise en fortification du bâtiment.



*Résidence
seigneuriale de
Pipieux à
Castelnaux-
Barbarens
(source : Nicolas
Guinaudeau)*

Si la structure de l'habitat chevaleresque reste incertaine avant le XIII^e siècle, parmi l'ensemble des édifices - en terre ou en pierre, **les forteresses comtales ont le plus marqué le territoire**. Au XIII^e siècle on dénombrait un semis de 65 nouvelles forteresses rattachées en majorité à l'aristocratie astaracienne.

Aussi le territoire présente aujourd'hui de nombreuses traces de ces forteresses notamment à travers **un réseau de « castelnaux »** dont il reste les vestiges du château et des fortifications, ou souvent uniquement une porte ou une tour. Ces sites constituent bien souvent des sites patrimoniaux d'intérêt local, mis en valeur touristiquement avec d'autres sites du territoire, notamment les bastides (Cf. chapitre ci-après). On peut citer notamment les « castelnaux » de :

- **Bazian** qui est un modèle de castelneau avec son château, le reste de ses remparts, ses vieilles maisons dont certaines très anciennes à colombages, ses ruelles étroites engazonnées. Sur le plan patrimonial, on y trouve notamment **une tour et une porte fortifiées**, inscrites aux Monuments Historiques et constituant les derniers vestiges des remparts et des fortifications du village. Un Château du XVI^e et XVII^e siècle (Cf. chapitre 4.1) vient enrichir le patrimoine de ce « castelneau » d'intérêt local (Cf. carte de synthèse).



CDT 32

- **Montesquiou**, capitale jadis de la puissante seigneurie des Anglès dont les barons, les Montesquiou, ont marqué l'histoire de la Gascogne avec d'Artagnan. On y trouve notamment les **vestiges du Château de la Mothe**, inscrit aux Monuments Historiques, qui a dû être construit à l'emplacement d'une motte féodale, ainsi que la **tour porte d'entrée** du XIII^e siècle, chef d'œuvre d'architecture militaire remarquablement conservé, concerné par un site inscrit (porte, façades, toitures nord-est des maisons où elle s'appuie). Un donjon-clocher du XIII^e siècle, un Château du XIX^e siècle (Cf. chapitre 4.1), une dynamique locale forte (implication dans la sauvegarde de la Mirandaise, festival « Montesquiou on the rock, ...), viennent enrichir le patrimoine de ce « castelneau » d'intérêt local (Cf. carte de synthèse).



OT Mirande

- **Tillac**, village ne comportant qu'une seule rue, réunissant entre elles les deux portes, vestige des remparts : la Tour de l'Horloge, propriété communale, du XIV^e/XV^e siècle, et la Tour Est, appelée donjon ou Tour de Mirande, toutes les deux du XIV^e/XV^e siècle, inscrites aux Monuments Historiques.

La rue compte 11 maisons inscrites aux Monuments Historiques compte-tenu de leur qualité architecturale de bois et terre-crue. L'ensemble de ces éléments font de ce « castelnau » d'intérêt local (Cf. carte de synthèse).



- **Saint-Arailles**, castelnau fortifié datant du XIIIe siècle solidement ancré sur son éperon rocheux, **Castelnau-Barbarens**, **Durban** ou encore **Mont-d'Astarac**, qui fut la première capitale des Comtes d'Astarac.

Posé sur un piton rocheux, Castelnau-Barbarens conserve de l'époque médiévale ses embans, maisons à pan de bois, vestiges des tours-portes, ainsi que sa tour du XIIIe siècle et son église bâtie sur les ruines du château.



Auch-Tourisme.com

Parallèlement au développement des **forteresses comtales**, le renforcement du pouvoir de l'église conduit au développement de **chapelles** (en lien avec les abbayes et monastères – Cf. chapitre 3.2)

Aussi, **les chapelles sont particulièrement remarquables en Astarac**, tant par leur densité que par leur aspect assez homogène : **petite chapelle gasconne à l'allure romane** avec sa nef unique, son amban, son clocher mur...



CDC Val de Gers

L'église et le château constituent alors les deux pôles incontournables de la vie médiévale et autour d'eux naîtront d'ailleurs les premiers noyaux villageois. Malgré le foisonnement de villages, nombre de ces édifices resteront isolés dans les campagnes astarcales.

Le patrimoine bâti des bastides

Description des éléments patrimoniaux

Plusieurs évènements se conjuguent au Moyen-Âge et vont entraîner un bouleversement des paysages : l'essor démographique, le développement des échanges et du commerce, les conflits entre seigneurs. Tout ceci entraîne un mouvement de concentration de l'habitat qui sera à l'origine de la très grande majorité des villages gersois.

Après la mise en place des « premiers villages », constitués près d'un château (le « castelnau » à l'image de Castelnaud-Barbarens) ou d'une église isolée (la « sauveté » à l'image de Simorre), **le territoire voit le développement des bastides**. Elles représenteront l'apogée de ce mouvement, à la fois objet de conquête de territoire libre, colonie de peuplement et outil de développement économique.



Ces villes nouvelles se distinguent par leur urbanisme planifié. Créées par les rois, les grands seigneurs laïcs ou religieux, ce n'est plus autour de l'église ou du château que s'organise le village mais autour d'une place centrale vouée au commerce.

Aussi le territoire d'études compte-t-il neuf bastides, qui présentent un intérêt patrimonial local ou départemental.

- **Mirande** avec un ensemble de patrimoines bâtis : des vestiges de fortification, la Tour de l'Horloge (maison abbatiale) du XIV^e siècle, la place d'Astarac et ses halles, le porche de l'église Notre-Dame, qui « enjambe la rue » est classé aux Monuments Historiques, la Tour de Rohan, un exemple rare d'habitation seigneuriale urbaine du XIV^e siècle, le château de Mirande, dernier château des Comtes d'Astarac. Ces éléments patrimoniaux, ainsi que bien d'autres (bâti moderne de la mairie ou de la Sous-Préfecture, musée des Beaux-Arts et Arts décoratifs, ...) confèrent à la bastide de Mirande un intérêt patrimonial départemental (Cf. carte de synthèse).



*Porche de l'église Notre-dame
(source : OT Mirande)*

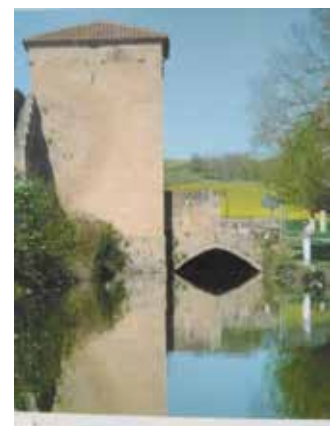


La Tour de Rohan



OTI Mirande

- **Barran** avec notamment sa vieille Porte, son petit pont la précédant et une partie des fossés (inscrit aux Monuments Historiques et bénéficiant également d'un site inscrit). Elle est la seule bastide fortifiée du Gers ayant conservé une partie de ses douves en eau. Son église est également inscrite aux Monuments Historiques et dispose d'un cloché « tors », unique dans le Gers et le plus au Sud de l'Europe. Ces éléments patrimoniaux, confèrent à la bastide de Barran un intérêt patrimonial départemental (Cf. carte de synthèse).



E. MARI

- **Bassoues** avec ses vieilles halles du XVI^e siècle, au centre la place, avec une imposante charpente en chêne inscrite aux Monuments Historiques, mais surtout son Donjon du XIV^e siècle, chef d'œuvre d'architecture militaire remarquablement conservé, propriété communale et classé aux Monuments Historiques. Ces éléments patrimoniaux, tout particulièrement le Donjon, mais également la Basilique de St-Fris (Cf. chapitre 3.2) confèrent à la bastide de Bassoues un intérêt patrimonial départemental (Cf. carte de synthèse).



CDT 32



E. MARI

- **Marciac** qui est sans doute la bastide la plus mieux rénovée/mise en valeur, à ce jour, de toutes celles du territoire d'études avec notamment son imposante place à couverts et ses maisons à pans de bois de la rue St-Jean qui font l'objet d'un site inscrit. Avec l'ancienne église et l'ancien couvent des Augustins (Cf. chapitre 3.2), l'église Notre-Dame de l'Assomption, classée aux Monuments Historiques et surtout le festival « Jazz In Marciac », ces éléments confèrent à la bastide de Marciac un intérêt patrimonial régional, reconnu par le dispositif « Grand Site d'Occitanie » (Cf. carte de synthèse).



CDT 32

- **Masseube** avec la mairie au-dessus de la halle (sur pilotis) avec une maison du XVIIe siècle avec encorbellement et colombage, appuyée aux remparts, classés aux Monuments Historiques. Elle dispose de nombreux vestiges/traces de bastide fortifiée (courtine, tour, meurtrière) et d'un véritable potentiel de valorisation des arrières de boutiques. Ces éléments confèrent à la bastide de Masseube un intérêt patrimonial local (Cf. carte de synthèse).



CDT 32

- **Seissan** avec notamment la place et les importantes halles ainsi que la tour qui constitue le reste principal du château des abbés de Faget-Abbatial, dont dépendait la bastide. Comme pour Masseube, il existe de nombreuses traces des richesses passées de cette bastide. La bastide de Seissan présente un véritable potentiel de valorisation de ses halles. Ces éléments confèrent à la bastide de Seissan un intérêt patrimonial local (Cf. carte de synthèse).

- **Miélan, Pavie et Villefranche** (anciennement castillon et 2^{ème} capitale du Comté d'Astarac après les Monts d'Astarac et avant Mirande).

Description des éléments patrimoniaux

Le territoire d'études est enfin riche de nombreux objets que l'on peut rattacher au patrimoine rupestre, au mobilier et aux sculptures. La base de données Palissy du Ministère de la Culture recense les « objets » (peinture, sculpture, ...) qui font l'objet d'une protection (inscrit ou classé).

Parmi eux, on peut citer notamment cinq objets qui présentent un intérêt tout particulier :

- un **sarcophage/autel païen en marbre blanc** de l'époque gallo-romain, classé aux Monuments Historiques et situé dans l'église de Belloc-St-Clamens ;



- une **peinture monumentale de trois archanges et trois évêques**, du XIVe siècle, classée aux Monuments Historiques, dans l'église/Abbatiale Saint-Céras à Simorre ;
- un **tableau (triptyque) de l'Assomption de la Vierge** en l'église de Manas-Bastanous ;
- la **vierge de Pitié** en l'église de Pessan ;
- le **vaste ensemble de peintures murales** du cœur de l'église de Mont-d'Astarac datant des années 1490 avec notamment la représentation de l'Arbre de Jessé.

Certaines petites communes du territoire n'ont pas été prospectées.

Pour l'ensemble des patrimoines culturels du Moyen-Âge (X-XV^e siècle)

Dispositifs de protection, de gestion et de valorisation des patrimoines (en cours, en projet)

Le Pays d'Art et d'Histoire du Pays d'Auch concerne les communes de l'agglomération du Grand Auch : Pavie, Pessan, Auterive et Castelnau-Barbarens. Dans le cadre d'une 1^{ère} convention sur la période 2011/2021, des actions de connaissance et de valorisation ont été engagées (visites guidées, ateliers « patrimoine », animations pédagogiques pour les scolaires. Un dossier de renouvellement du label est en cours avec l'intégration des nouvelles communes de l'agglomération.

Dans le cadre du Grand Site d'Occitanie de Marciac, des démarches sont engagées en faveur du patrimoine de la commune de Marciac et, plus globalement du territoire du PETR du Val d'Adour. Dans le cadre du Grand Site d'Occitanie d'Auch, des démarches partenariales ont été initiées entre l'OT du Grand Auch et l'OT de Val de Gers afin de valoriser certains éléments patrimoniaux de ce territoire aux portes du Grand Site (visites de site des acteurs touristiques - castelnau et moulin de Durban, cathédrale d'Auch - accueil journaliste, ...).

Une thèse sur les « fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien Comté d'Astarac entre le X^eme et le XVI^eme siècle » a été soutenue en 2012 par Nicolas Guinaudeau. Ce travail comporte une « mine » d'informations sur l'histoire du Comté d'Astarac et le patrimoine associé. Elle mériterait d'être valorisée et surtout vulgarisée auprès de différents publics (élus, professionnels du patrimoine et du tourisme, habitants, ...).

L'Office de Tourisme de Val de Gers a réalisé, sur certains sites patrimoniaux de la Communauté de Communes, 12 panneaux d'information culturelle (à Barran - Cf. photo - par exemple). Il en est de même pour l'Office de Tourisme de Mirande qui a mis en place un panneau d'information culturelle dans chaque commune de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne. Cet office assure des visites guidées de la bastide de Mirande et devrait en faire prochainement pour la bastide de Bassoues. Dans le cadre de leurs actions de promotion, ces OT valorisent les richesses culturelles de leur territoire. Leurs actions s'articulent avec celles des communes et du Comité Départemental du Tourisme « Destination Gers ».



Les communes œuvrent également à la préservation et la valorisation des éléments patrimoniaux de leur territoire : Bassoues assure l'accueil touristique du donjon, Mielan porte un programme de réhabilitation de la Bastide (enfouissement des câbles électriques, OPAH, opération de restauration des façades des commerces avec la CCI, etc...), Mirande porte un projet de restauration de la Tour du Rohan,



Labellisées « Citta Slow », les communes de Mirande et de Simorre sont engagées dans une démarche structurante de valorisation des patrimoines et plus globalement de qualification de leur territoire (déchets, énergie, productions locales, ...).

Le Comité Départemental du Tourisme « Destination Gers » assure la promotion d'une « **Route des Bastides et Castelnaux de l'Astarac** » et plus globalement de l'ensemble des éléments patrimoniaux d'intérêt touristique. Une « **Route des peintures murales et sculptures** » valorise une dizaine de sites à cheval sur l'Astarac (Simorre, Mont d'Astarac, ...), le Comminges (Boulogne/Gesse, ...) et le Magnoac (Monléon-Magnoac).

Qualification du patrimoine culturel et matériel

Appréciation de la valeur patrimoniale	Identification des fragilités et des menaces sur ces patrimoines
<ul style="list-style-type: none"> - une identité historique forte liée au Comté d'Astarac - 1 site d'intérêt régional : Marciac, « Grand Site d'Occitanie » - 4 sites d'intérêt départemental : Mirande, Bassoues, Barran et Simorre - de nombreux sites d'intérêt local (individuellement) mais qui pourraient constituer une réelle singularité et richesse s'ils étaient davantage qualifiés et valorisés collectivement 	<ul style="list-style-type: none"> - de nombreux vestiges du Moyen-Âge, le plus souvent secrets ou méconnus - des éléments patrimoniaux parfois en ruine ou menacés par « les effets du temps qui passe » - hormis sur les communes concernées par le Pays d'Art et d'Histoire du Grand Auch et du Grand Site d'Occitanie de Marciac, il n'y a pas de programme de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel lié au Moyen-Âge (les initiatives de valorisation sont isolées et l'offre de découverte n'est pas structurée à l'échelle du territoire)

Identification des opportunités de protéger et valoriser ces patrimoines pour le développement économique et social du territoire

- Enrichissement social et culturel des habitants du territoire à travers l'histoire du Comté d'Astarac
- Création d'emplois nouveaux liés à une plus grande mise en valeur des patrimoines du Moyen-Âge (emplois directs via les actions de valorisation – guides, ... et indirects liés aux activités générées – restauration, hébergement, ...)
- Enrichissement de l'offre touristique de découverte du territoire

Enjeux de protection et de valorisation des patrimoines

Amélioration et valorisation de la connaissance des patrimoines du Moyen-Âge de l'Astarac auprès de tous les publics : valorisation des travaux de thèse de Nicolas Guinaudeau sur l'histoire du Comté d'Astarac et ses liens avec les patrimoines d'aujourd'hui, état des lieux qualitatif des principaux sites patrimoniaux dans la perspective de leur préservation et leur valorisation culturelle et touristique (lien avec l'enjeu ci-après), ...

Préservation et restauration des éléments patrimoniaux qui le nécessitent : soutien des initiatives publiques et privées de préservation et restauration des éléments patrimoniaux menacés (appui technique et financier) ou permettant leur valorisation (ex : reconstitution d'une partie de l'ancien cloître de l'abbaye de Berdoues).

Structuration de la valorisation touristique des principaux sites patrimoniaux du Moyen-Age, en lien avec les autres patrimoines (site paléontologique de Sansan, château de l'Isle de Noé, ...) : structuration de l'offre de découverte par la qualification et la mise en réseau des sites, des produits et des services associés. Il s'agit, par exemple, de « faire exister » la « Route des Bastides et Castelnaux de l'Astarac » : une offre globale, des prestataires qualifiés et fédérés, un animateur de la route, une promotion et une commercialisation communes et renforcées, ...

LES PATRIMOINES CULTURELS DE L'ÉPOQUE MODERNE ET CONTEMPORAINE (XVI^e siècle à ce jour)

Ce qu'il faut retenir

L'Astarac dispose d'un patrimoine culturel de l'époque moderne et contemporaine important, qui vient enrichir celui lié au Miocène et au Moyen-Âge. Un **patrimoine bâti monumental**, majoritairement privé et parfois protégé au titre des Monuments Historiques, est disséminé sur le territoire : châteaux, édifices religieux, ... Tous contribuent à la richesse architecturale et paysagère du territoire et méritent, à ce titre, d'être mieux connus et valorisés. Certains font déjà l'objet d'une valorisation culturelle et touristique et viennent enrichir l'offre de découverte du territoire liée aux bastides, castelnaux et autres édifices du Moyen-Âge.

Mais la singularité de l'Astarac s'exprime surtout à travers **l'architecture traditionnelle en « terre crue »**, qui a façonné le paysage rural de ce territoire, depuis le Moyen-Âge jusqu'à l'époque contemporaine. **Élément très identitaire du territoire**, elle se retrouve dans les fameuses fermes en équerre, mais également dans des édifices religieux, des anciennes fortifications et résidences aristocratiques, des habitations anciennes ou plus récentes, et même des locaux professionnels. Deux éléments font **l'originalité et le caractère remarquable de l'Astarac à l'échelle de la Région Occitanie** : tous les systèmes constructifs y sont représentés (pisé, bauge, adobe, torchis, ...) et, à l'échelle nationale, le système constructif très singulier du mur en damier se trouve uniquement en Astarac et dans le Magnoac. Même si des initiatives existent en faveur de cette architecture, elle est menacée. Aussi, elle mérite une politique ambitieuse d'appropriation locale, de restauration des bâtiments et de **structuration d'une filière locale d'artisans « terre-cru »**.

L'Astarac est également riche de **nombreux éléments du patrimoine vernaculaire**, témoins de la vie rurale passée : moulins à eau, moulin à vent, grange, séchoir à tabac, pigeonnier, fontaines, puits, ponts, ... Sur le territoire d'études, il n'existe pas de démarche structurante d'inventaire et de valorisation de ce patrimoine, **plusieurs initiatives ponctuelles très intéressantes existent** : inventaires des moulins à vent et à eau à l'échelle du Département du Gers, reconstruction et valorisation sociale, économique et culturelle du moulin à vent de Durban, ... Les démarches en cours ou abouties démontrent l'intérêt de se préoccuper également de ce « petit patrimoine », **facteur de lien social et susceptible d'enrichir l'offre de découverte touristique du territoire**.

Avec l'architecture en « terre-cru », **la thématique des races locales est une autre thématique identitaire et remarquable de ce territoire** : mirandaise, poule noire gasconne, porc noir gascon, oie de Masseube, dindon noir du Gers, ... Dans ce cadre, **la vache « Mirandaise »** est particulièrement emblématique et identitaire de l'Astarac qui en est, en quelque sorte, le berceau ». La Mirandaise est une race qui sait bien tirer parti du pâturage. **Ses caractéristiques rustiques lui offrent un avantage indéniable dans la reconquête des coteaux escarpés, qui structurent le territoire de l'Astarac**. Dans le prolongement des démarches en cours pour la sauvegarde de cette race et en lien avec les enjeux de reconquête de la biodiversité et de la qualité des paysages de l'Astarac, des moyens plus importants méritent d'être mobilisés pour conserver le potentiel génétique de la race, **créer les conditions favorables au développement des élevages de Mirandaise** et soutenir la recherche de nouvelles voies de valorisation

CHIFFRES CLÉS

28 Monuments
Historiques inscrits ou
classés de l'époque
moderne ou
contemporaine

52% des femelles du
cheptel de Mirandaise et
46% des éleveurs gersoïses
sont en Astarac

économique de cette race rustique et polyvalente. Le soutien aux autres races locales notamment **les volailles qui sont une autre production historique du territoire et importante au sein du Département du Gers** est également un enjeu du territoire.

Enfin, le territoire est riche d'une **vie culturelle, dopée par des festivals et portée par une dynamique associative forte**. De nombreuses fêtes et événements « traditionnels » animent le territoire, ainsi qu'une programmation dense et éclectique de festivals comme, « Jazz In' Marciac », « Welcome in Tziganie, Country in Mirande, Festi'Drôle à Simorre, Trad'Envie à Pavie etc.

Le patrimoine bâti monumental

Description des éléments patrimoniaux

- Aux côtés de l'important patrimoine bâti du Moyen-Âge (Cf. chapitre 3.), **le territoire d'études compte plusieurs monuments intéressants datant de l'époque moderne et contemporaine**. Ces éléments viennent enrichir la palette des patrimoines du territoire.

Aussi, sur les 82 monuments inscrits ou classés aux Monuments Historiques, **21 sont rattachés à l'époque moderne** (dont 2 partiellement classés) et **7 de l'époque contemporaine** (tous inscrits). **Ces monuments sont, à plus de 60%, des propriétés privées**. Parmi eux, on peut citer notamment :

- **le château de Laplagne** (XIXe siècle, inscrit) à Montesquiou. Propriété privée, le domaine a connu plusieurs phases d'agrandissement, donnant à l'édifice un aspect éclectique intéressant. Il contribue à la richesse du « castelnau » de Montesquiou (Cf. chapitre 3.3) ;

- **le château de l'Isle-de-Noé** (XVIIIe siècle, partiellement classé). Un magnifique château, propriété de la commune, avec une cour intérieure et un parc ordonnancé s'étend au sud du château. Le Parc accueille chaque année la Foire de Printemps, événements « grand public » de renommée départementale. Un restaurant gastronomique s'est récemment installé dans une partie du château et valorise la cour intérieure. L'intérieur du château ainsi que les murs d'enceintes de la cour intérieure auraient besoin d'être réhabilités.



OT Mirande



E. MARI

Singularité historique : le château de l'Isle-de-Noé fut la propriété du marquis Louis-Pantaléon de Noé, qui a affranchi en 1776 Toussaint Louverture, sur sa plantation de Saint-Domingue, bien avant la première abolition de l'esclavage en France. La cane de cet ancien esclave est exposée au musée des Beaux-Arts de Mirande.

L'ensemble de ces éléments font du château de l'Isle-de-Noé, un site d'intérêt local, avec un véritable potentiel de développement social et touristique (Cf. carte de synthèse).



Wikipedia.org

- le **château de Bazian** (XVIe et XVIIe siècle, inscrit) à Bazian. C'est un bâti perpendiculaire à la pointe de l'éperon rocheux et propriété privée. Il contribue à la richesse du village « castelnau » de Bazian (Cf. chapitre 3.3) ;



D'autres édifices, le plus souvent privés, ponctuent le territoire comme le **château de Betplan** (XVII et XVIIIe siècle inscrit), le **château d'Orbessan** (XVII et XVIIIe siècle inscrit), le **château de Marignan** à Bars (XVII et XVIIIe siècle partiellement classé), le **château de Laas**, le **château de Saint-Blancard**, ... Ils contribuent à la richesse du patrimoine bâti monumental du territoire sans pour autant être porteurs, à ce jour, d'un projet de valorisation culturelle et touristique. A l'occasion des Journées Européennes du patrimoine, certains d'entre eux font l'objet d'une animation particulière et de visites.



Classé Monument historique depuis 2005 et propriété privée depuis 1990, le château de Saint-Blancard est aujourd'hui à l'abandon. Depuis une dizaine d'années, l'Association pour le développement du village et du château de Saint-Blancard œuvre pour sauver le château et son parc.

Association pour le développement du village et du château de Saint-Blancard

On peut évoquer également quelques édifices religieux et originaux, comme :

- **l'Église Notre-Dame de l'Assomption** de Ponsan-Soubiran : édifice communal du XIXe siècle original (inscrit) ;
- **l'Ancien temple protestant de Sainte-Dode** du XIXe siècle (inscrit) ;
- **la fontaine d'Orbessan** : fontaine du XVIIIe offerte au village par le chevalier de Bourg. Propriété communale, elle fait l'objet d'un programme de restauration.



LISTE DES 28 MONUMENTS INSCRITS OU CLASSES AUX MONUMENTS HISTORIQUES DU TERRITOIRE D'ÉTUDES

COMMUNE	MONUMENT	DATE	POPRIETE	PROTECTION
BARRAN	Pigeonnier de Bonnefont	17	Privé	Partiellement Inscrit
BARS	Château de Marignan et dépendances	17, 18	Privé	Partiellement Classé-Inscrit
BASSOUES	Halle	16, 18, 19	Communale	Inscrit
	Maison au pied du donjon	17	Privée	Inscrit
BAZIAN	Château de Bazian	16, 17	Privée	Inscrit
BETPLAN	Château de Betplan	17	Privée	Partiellement Inscrit
GAZAX-ET-BACCARISSE	Ancienne église de Baccarisse	15, 16	Communale	Inscrit
LAAS	Château	18	Privée	Partiellement Inscrit
LABEJAN	Eglise Saint-Abdon et Saint-Sennen	16	Communale	Inscrit
LARTIGUE	Pigeonnier de Mazères	17	Privée	Partiellement Inscrit
L'ISLE-DE-NOE	Château	18	Communale	Partiellement classé
LOUBERSAN	Chapelle Saint Roch de Vidaillan	18	Communale	Inscrit
MASSEUBE	Maison à l'angle rue du Commerce/imp du Couvent	18	Privée	Partiellement Inscrit
MONT-D'ASTARAC	Pigeonnier du château de Salleneuve	18	Privée	Inscrit
MONTESQUIOU	Château de Laplagne	19	Privée	Partiellement Inscrit
ORBESSAN	Fontaine du village	18	Communale	Inscrit
	Château	17, 18	Privée	Inscrit
PAVIE	Chartreuse de Poliné, pigeonnier et hangar	19	Privée	Partiellement Inscrit
	Maison de Peylobère	20	Privée	Partiellement Inscrit
PONSAN-SOUBIRAN	Eglise Notre-Dame de l'Assomption de Ponsan-Soubiran	19	Communale	Inscrit
SAINT-BLANCARD	Château de Saint Blancard	16, 19	Privée	Partiellement Inscrit
SAINTE-DODE	Ancien temple protestant de Sainte-Dode	19, 20	Communale	Inscrit
SARAMON	Ancienne lanterne à piliers	18	Communale	Inscrit
	Maison Renaissance	16	Privée	Partiellement Inscrit
	Maison Renaissance	16	Privée	Partiellement Inscrit
SEISSAN	Pigeonnier du domaine de la Bernisse	19	Privé	Inscrit
SIMORRE	Église St Valentin de Baillasbats	18	Communale	Inscrit
VILLEFRANCHE	Maquis de Meilhan : Ruines de la ferme du Priou	19	Départementale	Inscrit

MOD = Moderne (1492 -> fin du 18e siècle) - CONT = Epoque Contemporaine - 19, 20 et 21e siècle

- D'autres monuments bâtis de l'époque moderne et contemporaine, ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection au titre des Monuments Historiques, contribuent également à la richesse du territoire. Parmi eux on peut citer, notamment sur la commune de Mirande, l'hôtel de ville ainsi que la sous-préfecture. Ces deux édifices contribuent à la richesse de la ville de Mirande (Cf. chapitre 3.4).

Mairie de
Mirande



OT Mirande



OT Mirande

Château
du Haget à
Montesquiou



OT Mirande

C'est également le cas de nombreuses demeures et châteaux, répartis sur l'ensemble du territoire, à l'image du **château du Haget à Montesquiou**, qui est actuellement un hôtel-restaurant. On peut aussi évoquer le **château Bellegarde**, dont les alentours (dépendances, parc paysage) font l'objet d'un site classé ou le **château de Loubersan** concerné par un site inscrit. A ce titre, ces 2 sites constituent des sites d'intérêt patrimonial local (Cf. carte de synthèse).

Dispositifs de protection, de gestion et de valorisation des patrimoines (en cours, en projet)

Hormis les éléments de la base de données MERIMEE du Ministère de la Culture (28 monuments sont inscrits ou classés aux Monuments Historiques), il n'existe pas sur le territoire d'inventaire du patrimoine bâti monumental de l'époque moderne et contemporaine.

Il existe plusieurs initiatives publiques et privées de préservation et de valorisation de certains éléments patrimoniaux : valorisation touristique du château de l'Isle de Noé ou du château du Haget à Montesquiou, restauration de la fontaine d'Orbessan, organisation de visites à l'occasion des Journées Européennes du patrimoine, démarche citoyenne de St-Blancard, ...

Qualification du patrimoine culturel et matériel

Appréciation de la valeur patrimoniale	Identification des fragilités et des menaces sur ces patrimoines
<ul style="list-style-type: none">- 28 monuments inscrits ou classés aux Monuments Historiques d'intérêt local ou départemental lorsqu'ils s'insèrent dans un ensemble patrimonial plus important- un ensemble de monuments bâtis intéressants (châteaux, demeures, ...) sans dispositifs de reconnaissance ou de protection particuliers mais contribuant à la richesse du territoire	<ul style="list-style-type: none">- Des propriétaires qui ont du mal à faire face aux enjeux de préservation, voire de restauration de certains éléments patrimoniaux- Certains monuments semblent être à l'abandon

Identification des opportunités de protéger et valoriser ces patrimoines pour le développement économique et social du territoire

- Un patrimoine monumental valorisable de manière complémentaire de celui lié à la période du Moyen-Âge et de manière plus opérationnelle (ex : restauration et hébergement au sein de certains édifices, ...)
- Un ensemble d'éléments bâtis, notamment des châteaux, susceptibles de contribuer à une image qualitative du territoire (actuellement peu mis en avant)

Enjeux de protection et de valorisation des patrimoines

Amélioration de la connaissance du patrimoine bâti monumental de l'époque moderne et contemporaine : réalisation d'un inventaire exhaustif des monuments (notamment ceux ne faisant pas l'objet d'une inscription ou d'un classement au titre des Monuments Historiques, identification des enjeux de préservation et de valorisation pour chaque édifice, ...

Préservation et restauration des éléments patrimoniaux menacés : soutien des initiatives publiques et privées de préservation et restauration des éléments patrimoniaux menacés (appui technique et financier)

Valorisation du patrimoine bâti monumental de l'époque moderne et contemporaine en lien avec les autres patrimoines et notamment le patrimoine du Moyen-Âge : valorisation à travers un bel ouvrage de ces monuments « vues du ciel », « plan global de valorisation » (en lien avec les autres patrimoines), ...

Le patrimoine architectural rural en « terre crue » – L’Astarac, un espace original et unique en Région Occitanie

Description des éléments patrimoniaux

L’architecture traditionnelle en « terre crue » est un élément très identitaire du territoire. Il a façonné le paysage rural de l’Astarac, depuis le Moyen-Âge jusqu’à l’époque contemporaine. Historiquement, cette architecture reposait sur la disponibilité de matériaux locaux et leur gratuité (terre, galets, bois). Elle se retrouve dans la traditionnelle « ferme équerre » que l’on trouve sur l’ensemble territoire (avec la partie « habitation » qui regarde le Sud et la partie « grange élevage » qui bloque les pluies de l’Ouest). En Astarac, la ferme équerre en « terre crue » est le modèle récurrent.



« La maison Soules » à Aux-Aussat : habitation en pisé entre les colombages, au rez-de-chaussée en pisé banché (pisé versé et tassé entre 2 planches). Sur la gauche de la maison, anciennement la grange pour le matériel, l’étable et l’écurie.

Bernard MAGNAT

Mais l’architecture en « terre crue » se retrouve également dans des **édifices religieux, des anciennes fortifications et résidences aristocratiques, des habitations anciennes ou plus récentes**, voire des locaux professionnels.



Maisons à colombage dans le village de Tillac (Inscrites aux Monuments Historiques)

Lanoque.com

Dans d'autres secteurs du Gers ou de la Région Occitanie, on trouve également des éléments architecturaux en « terre crue », mais **deux éléments font l'originalité et le caractère remarquable de l'Astarac** :

- tous les systèmes constructifs y sont représentés (pisé, bauge, adobe, torchis, damier, ...) ;
- à l'échelle nationale, le système constructif très singulier du mur en damier se trouve uniquement en Astarac et dans le Magnoac.

L'ensemble de ces édifices constitue un patrimoine « diffus » singulier de l'Astarac qui ne bénéficie pas aujourd'hui d'un inventaire précis (à l'échelle de chaque commune).

LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES CONSTRUCTIFS EN « TERRE-CRUE » SUR LE TERRITOIRE D'ÉTUDES

MUR EN PISÉ

Technique de construction en terre coffrée. La terre argileuse et granuleuse est compactée à la main par couches successives dans un coffrage en bois sous forme de blocs constitués les uns après les autres, la construction avançant au fur et à mesure de l'élaboration de ces blocs. En Astarac, la construction des murs en pisé est très spécifique (les banchées sont ponctuées tous les 3 ou 4 m par des joints verticaux sans mortier)



MUR EN BAUGE

Technique de construction en terre massive où la terre, parfois mélangée à des fibres végétales, est empilée directement (sans coffrage) en couches successives filant sur tout le pourtour de l'édifice. Technique très ancienne qui a vraisemblablement précédé celle du pisé.

MUR EN TORCHIS

Le torchis est un mélange d'eau, d'argile et de fibres naturelles (paille, foin, ...). L'argile a un rôle de liant, comme de la colle. Ce mélange est ensuite enrobé petit à petit autour d'un lattis de bois. Le terme de torchis signifie le fait de former une torche, un flambeau. On obtient ainsi des murs ou des cloisons de bâtiments à ossature bois, amenant de l'isolation grâce aux fibres et de l'inertie à l'habitation.



MUR EN ADOBE (OU EN MOTTE)

L'adobe est une brique de terre moulée à la main, de dimension variable et séchée au soleil. A la différence de la technique du pisé où la terre est mise en œuvre sur place, l'adobe peut être fabriquée à l'avance et stockée pour une utilisation ultérieure. L'appareillage se fait brique par brique, jointoyées par un mortier de terre et chaux, de même couleur. Les mottes sont une variante de l'adobe.



Elles sont plus carrées et plus grossières. Historiquement tous les paysans savaient fabriquer de telles « briques ». L'intervention d'un artisan n'était pas indispensable à la différence des techniques de mur en pisé ou en torchis. Elles présentaient un intérêt économique certain. **En Astarac et en Magnoac, les adobes ont la particularité d'être compactes.**

MUR EN GALETS

Associés à d'autres matériaux (brique, terre, ...) les galets sont posés de façon à éviter un alignement vertical qui pourrait générer des fissures.

MUR EN DAMIER

Il s'agit d'un système constructif qui repose sur une alternance d'adobes et de galets. Les galets sont joints par de la terre dans une composition polychrome. **A l'échelle nationale, ce système constructif très singulier se trouve uniquement en Astarac et dans le Magnoac.**

Des récents travaux de la Société Archéologique et Historique du Gers ont permis de mieux appréhender cette singularité architecturale de ce territoire qui ne se limite pas qu'aux seules maisons d'habitations (granges, étables, autres dépendances, ...). On y apprend notamment que la commune de Saint-Michel, au cœur de l'Astarac, est la plus fournie parmi les 46 communes concernées, avec pas moins de 32 bâtiments en damier (cette technique singulière y aurait-elle eu son origine ?).



Mais **cette architecture traditionnelle en « terre crue » est assez peu entretenue**, alors que les systèmes constructifs qui la caractérisent nécessitent, par nature, de l'entretien. **Elle est identifiée « culturellement » comme pauvre et non qualitative** (à la différence de la pierre). **Elle est peu ou mal restaurée** compte-tenu de l'image qu'elle porte (y compris de la part des collectivités locales). **Les coûts de restauration sont également un frein** au développement de la demande.

⇒ Mais cette image véhiculée par l'architecture en « terre crue » depuis des années, mériterait d'être vérifiée par une véritable enquête auprès des élus et des habitants du territoire. En effet, l'enquête conduite sur le terrain par la Société Archéologique et Historique du Gers, à l'occasion de travaux sur les murs en damier de l'Astarac, relève certes la méconnaissance du public pour ce patrimoine rare, **mais également l'intérêt auprès des propriétaires et de la population locale dès qu'une démarche de sensibilisation est engagée**. Elle rend également compte d'initiatives de mise en valeur, tant dans des habitations (y compris à l'intérieur de maison d'habitation, comme élément décoratif – cuisine, mur de chambre, ...), voire dans des locaux d'entreprise (local commercial à Montaut d'Astarac).



H. CALHIOL

Mur en damier mis en valeur dans une chambre à coucher à Saint-Michel



H. CALHIOL

Mur en damier contemporain dans un local commercial à Montaut d'Astarac

Le bâtiment étant la 1ère filière pourvoyeuse d'emplois salariés sur le territoire (Cf. fiche artisanat), **le développement de l'architecture en « terre crue » est également un enjeu de développement économique et social**. Les caractéristiques de cette architecture sont d'ailleurs connues et les techniques de restauration maîtrisées par les entreprises. Elles sont étroitement liées aux autres matériaux (ex : utilisation de pierre de taille et d'autres matériaux résistants en base ou en encadrement dans des bâtiments en « terre-crue »).

Pour le CAUE, il existe sur le territoire et aux environs un « petit » réseau d'artisans à même d'assurer des travaux de restauration. En 2014, la Chambre des métiers et de l'artisanat recensait 12 entreprises dans le Gers ayant déclaré exercer une activité en lien avec la terre crue (enduits en terre crue, maçonnerie terre crue). Mais elle estime que le nombre de ces entreprises est en réalité sans doute plus élevé. Il semblerait que beaucoup d'entreprises travaillent la terre crue et sont spécialisées dans la restauration de patrimoine mais déclarent seulement l'activité maçonnerie pour ne pas « se fermer de porte ».

Mais compte-tenu de la nature de la demande, ce réseau d'artisans reste aujourd'hui « marginal » sur le marché des entreprises de l'artisanat et du bâtiment. Même si plusieurs entreprises gersoises sont à même de porter des chantiers importants (ex : Société Gersoise de Restauration du Patrimoine à Lectoure, TMH antenne à Riscle, ACG Art de la Construction en Gascogne à Auch, Simorre rénovation à Simorre, ...), on compte de nombreuses d'entreprises uni-salariées ou de micro-entreprises, qui n'ont pas toutes les capacités organisationnelles et administratives de répondre à des appels d'offres publics par exemples. **Aussi, à ce jour, aucune filière proprement dite n'est structurée autour de ce savoir-faire.**

⇒ Un état des lieux précis des entreprises du bâtiment liées à l'architecture en « terre crue » mériterait d'être réalisé afin de mieux connaître l'offre existante et les leviers pour la développer.

Aujourd'hui, malgré les initiatives et les dynamiques en cours, il est urgent d'agir car cette architecture tend à disparaître peu à peu dans le paysage de l'Astarac. Les propriétaires (y compris les communes) préfèrent abattre un bâtiment en terre crue et en construire un nouveau avec d'autres matériaux, que s'engager dans sa restauration.



Dispositifs de protection, de gestion et de valorisation des patrimoines (en cours, en projet)

Plusieurs acteurs ont engagé, depuis plusieurs années maintenant, des actions d'information et de sensibilisation à cette richesse architecturale en « terre crue » (à une échelle plus grande que le territoire de l'Astarac).

L'Association **Pierre et Terre**, basée à Riscle, regroupe des personnes de conviction qui œuvrent depuis 1997 pour le développement d'alternatives en matière de pratiques éco-citoyennes : réalisation de chantiers « pilotes », accompagnement de projets individuels et collectifs, publications.



La **Société Archéologique et Historique du Gers** a publié différents articles dans ce domaine et notamment celui relatif aux « curieux murs en damiers de l’Astarac et du Magnoac » (Bulletin n° 430 du 4^{ème} trimestre 2018).

Le **CAUE du Gers** informe, conseille et accompagne les propriétaires souhaitant restaurer leurs bâtiments en « terre crue ». Dans ce cadre, il a notamment créé, et porte encore aujourd’hui, un diplôme professionnel « Ouvrier Professionnel en Restauration du Patrimoine - OPRP ». Il anime un dispositif de chantier « école » à l’échelle du Gers, dans lequel des entreprises forment des jeunes dans la perspective d’obtention de ce diplôme. Un chantier a été terminé en Armagnac et en 2019, un chantier a été lancé sur la commune de Belloc-Saint-Clamens (restauration d’une maison communale sur une durée de 3 ans environ). Enfin, à travers un partenariat avec l’école d’architecture de Toulouse, le CAUE sensibilise les jeunes architectes à cette problématique.

On peut citer également le « **collectif au pied du Mur** » de l’Isle-Arné, à l’est d’Auch, qui pendant des années a œuvré pour la reconnaissance des qualités des constructions en terre et la restauration de ce patrimoine.

Qualification du patrimoine culturel et matériel

Appréciation de la valeur patrimoniale	Identification des fragilités et des menaces sur ces patrimoines
<ul style="list-style-type: none"> - la présence de l’ensemble des systèmes constructifs en « terre crue », fait de l’Astarac un espace original et unique en Région Occitanie (tant sur le plan de l’architecture que du paysage rural) - le mur en damier est un système constructif en « terre-crue » unique en France 	<ul style="list-style-type: none"> - l’architecture en « terre crue » est peu entretenue alors qu’elle nécessite, par nature, de l’entretien - elle est peu connue du public et identifiée « culturellement » comme pauvre et non qualitative (à la différence de la pierre) - elle est peu ou mal restaurée (y compris de la part des collectivités locales)

Identification des opportunités de protéger et valoriser ces patrimoines pour le développement économique et social du territoire

- Mise en lumière d’une qualité patrimoniale du territoire auprès de ses habitants (appropriation, fierté)
- Préservation de l’identité et de la spécificité architecturale et paysagère de l’Astarac
- Consolidation des emplois existants et création d’emplois nouveaux liés au déploiement d’actions de restauration des différents systèmes constructifs en « terre crue »
- Réponse aux enjeux climatiques et énergétiques par le déploiement d’une architecture adaptée (matériaux et emplois locaux, performance énergétique, ...)

Enjeux de protection et de valorisation des patrimoines

Appropriation locale de la richesse architecturale en « terre crue » de l'Astarac auprès des élus et des habitants : inventaire « participatif » des différents systèmes constructifs à l'échelle de chaque commune, Educ' Tours, formations, publications, chantiers « école », ... *Il faut « faire-savoir ».*

Restauration des bâtiments en « terre-crue » de l'Astarac : déploiement de chantiers « école » sur le modèle de ceux du CAUE ou appel à projet « démonstratifs », mis en place d'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG) intégrant cet enjeu « terre crue », création d'un outil, de type « Etablissement Public Foncier Local », pour porter des opérations de sauvegarde de bâtiments, ... *Il faut « agir ».*

Structuration d'une filière locale d'artisans « terre-crue » : qualification, professionnalisation, mise en réseau des entreprises existantes, appui à l'émergence de nouvelles activités, modernisation de certaines techniques traditionnelles, accompagnement administratif afin de répondre à des appels d'offre publics, structuration de l'approvisionnement en matériaux locaux (création d'une carrière de « terre-crue » ... *Il faut « structurer l'offre de restauration ».*

Le patrimoine vernaculaire, témoin de la vie rurale passée (moulins, granges, ...)

Description des éléments patrimoniaux

De nombreux éléments du patrimoine vernaculaire subsistent en Astarac, témoins de la vie rurale passée : moulins à eau, moulin à vent, grange, séchoir, pigeonnier, fontaines, puits, ponts, ...

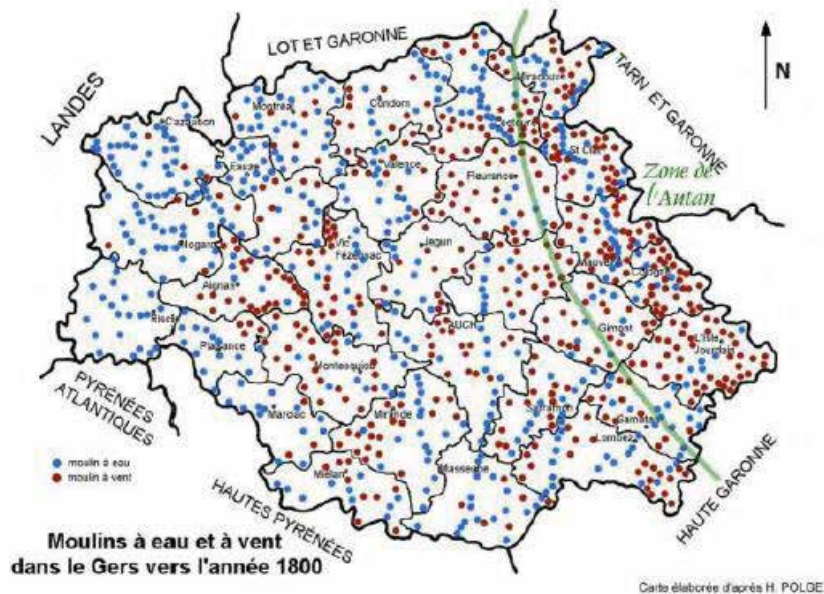
On désigne par « patrimoine vernaculaire » l'ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage quotidien et souvent commun. Comme dans de nombreux territoires ruraux, ces éléments de patrimoine sont nombreux sur le territoire d'études.

Extrait du diagnostic du SCOT Gascogne – Décembre 2018

Leur état de conservation est très variable allant de ruine, à l'édifice restauré. **Ce patrimoine local ne fait pas systématiquement l'objet d'un recensement** ou d'une protection si ce n'est, parfois, par l'intermédiaire des documents d'urbanisme. De plus en plus de PLU traduisent ainsi, dans leurs documents réglementaires, cette volonté de préservation et valorisation d'un patrimoine local souvent méconnu.

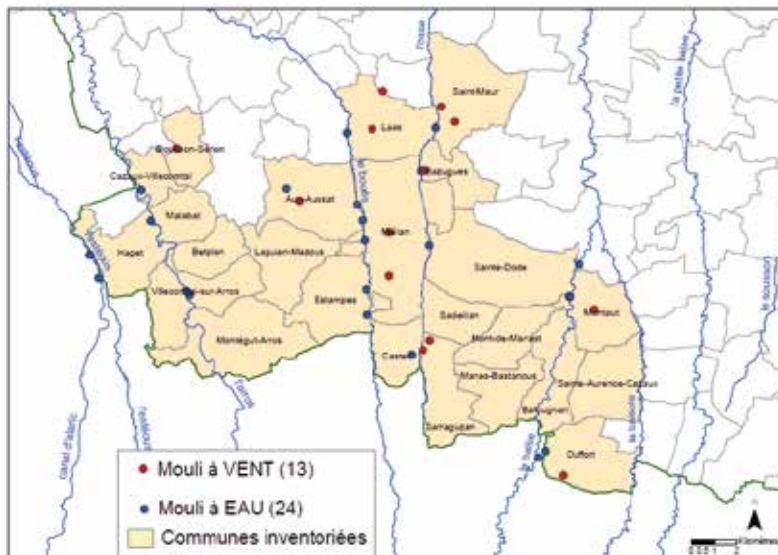
- Un inventaire des **moulins à vent et à eau** à l'échelle du département du Gers est en cours de réalisation par la Société Archéologique et Historique du Gers.

D'après une enquête statistique nationale réalisée en 1809, **le département du Gers comptait 1692 moulins** : 1131 moulins à eau (tous à roue horizontale) et 561 moulins à vent (33,2% du total).



Source : inventaire des paysages du Gers - CAUE 32 - Arbre et Paysage 32 - 2002

Sur le territoire d'études, un 1^{er} jeu de données d'inventaire a pu être fourni par la Société Archéologique et Historique du Gers, sur l'ancien canton de Miélan (canton Miélan, communes de Laas, Marseillan et St-Maur). L'inventaire s'appuie notamment sur une analyse croisée du Plan napoléonien, de la carte de Cassini et du cadastre actuel,



Moulin à eau à Aux-Aussat



Moulin à vent à Estipouy

Bernard MAGNAT



Bernard MAGNAT

L'analyse de ces données témoigne de l'importance des moulins à eau et à vent sur le territoire d'étude avec **37 emplacements de moulins identifiés sur les 23 communes inventoriées**. Seulement 3 communes ne disposaient d'aucun moulin (Manas Bastanous, Sainte Aurence Cazaux et Semboues). C'est la commune de Miellan qui comptait le plus de moulins avec 6 sites identifiés.

Sur ces 37 emplacements de moulins identifiés : **13 correspondent actuellement à une habitation** (parfois avec un dispositif en fonctionnement), 10 sont à l'état de ruines et **seulement 14 ont disparu**.

Certains sites évoluent encore aujourd'hui. C'est le cas, par exemple sur la commune de St-Maur, où un moulin à vent a été récemment transformé en hébergement touristique (« Le moulin Chez Pierre & Sylvie »).



Le moulin chez Pierre et Sylvie

Dispositifs de protection, de gestion et de valorisation des patrimoines (en cours, en projet)

L'inventaire des moulins à vent et à eau à l'échelle du département du Gers en cours de réalisation devrait être valorisé à travers un site INTERNET (à confirmer).

Sur le territoire d'études, il n'existe pas de démarche structurante d'inventaire et de valorisation du patrimoine vernaculaire. Néanmoins **plusieurs initiatives ponctuelles très intéressantes existent**.



C'est le cas notamment sur la commune de Durban, où un moulin à vent a été reconstruit en 2018 à l'initiative de la mairie, sur son emplacement de l'époque. Il a été construit par des artisans locaux avec des matériaux du pays que l'on utilisait autrefois. A côté, un four à pain et un fournil ont également été construits (permettant ainsi de fabriquer du pain sur place). Des agriculteurs des environs viennent « moudre » leur blé. **Il fait l'objet d'un programme d'animation (visites, fêtes locales, ...)** grâce à l'implication de la commune et de citoyens, réunis dans l'association « Les amis du moulin de Durban ». L'aménagement du site permet également de valoriser les ruines du château de Durban ainsi que la vue exceptionnelle de ce « castelnau » sur les coteaux et vallées gersoises.

Qualification du patrimoine culturel et matériel

Appréciation de la valeur patrimoniale	Identification des fragilités et des menaces sur ces patrimoines
- un patrimoine vernaculaire d'intérêt local	- un patrimoine dans un état de conservation très variable (ruine, en voie de disparition, édifice restauré)

Identification des opportunités de protéger et valoriser ces patrimoines pour le développement économique et social du territoire

- Un patrimoine, lié aux traditions et pratiques culturelles locales, qui est facteur de lien social (entre générations, entre anciens et nouveaux habitants, entre habitants et visiteurs)
- Un patrimoine local susceptible d'enrichir l'offre de découverte touristique du territoire (ex : moulin de Durban, ...)

Enjeux de protection et de valorisation des patrimoines

Amélioration de la connaissance du patrimoine vernaculaire dans sa globalité : sur l'exemple de l'inventaire départemental des moulins, réalisation d'un inventaire des principaux éléments du patrimoine vernaculaire de l'Astarac (pigeonnier, granges, ...), valorisation de la connaissance acquise sous différentes formes (ouvrages, site WEB, ...)

Préservation et restauration des éléments patrimoniaux menacés : soutien des initiatives publiques et privées de préservation et restauration des éléments patrimoniaux menacés (appui technique et financier, prise en compte dans les documents d'urbanisme, ...), valorisation des initiatives collectives et citoyennes dans ce domaine

Valorisation touristique des principaux éléments patrimoniaux en lien avec les autres patrimoines : « plan global de valorisation » (en lien avec les autres patrimoines), ...

Le patrimoine des races domestiques (mirandaise, poule noire gasconne, porc gascon, ...) : l'Astarac, le berceau de la vache « mirandaise »

- Race à très petits effectifs, la **vache « Mirandaise »** constitue un patrimoine remarquable de la Région Occitanie. **Race bovine emblématique du Gers**, la Mirandaise se caractérise par un **ancrage territorial très fort avec l'Astarac** :
 - historiquement se tenait sur la commune de Montesquiou, la « **Foire de la madeleine** », où se vendaient vaches et bœufs de travail mirandais. Cette foire disposait d'une importante notoriété (même si d'autres foires existaient sur le territoire, avec la présence également de Mirandaises ;
 - en 2018, **plus de la moitié (52%) des femelles du cheptel de Mirandaise et 28 des 60 éleveurs gersois de Mirandaise sont en Astarac (soit 46%)** ;
 - 5 des 8 plus gros élevages sont situés en Astarac, dont **le plus important au Lycée agricole de Mirande** avec 51 femelles inventoriées ;
 - **tous les membres du Bureau de la Fédération Interdépartementale de la race Mirandaise sont des éleveurs situés en Astarac**. Sur les 11 administrateurs de cette Fédération, seulement 3 sont situés en-dehors de l'Astarac ;
 - sur les 14 éleveurs gersois qui souhaitent s'engager dans la marque commerciale « la Mirandaise » (Cf. fiche « agriculture »), 11 sont situés en Astarac.

La Mirandaise est une race active qui sait bien tirer parti du pâturage. **Ses caractéristiques rustiques lui offrent un avantage indéniable dans la reconquête des coteaux escarpés**, qui structurent le territoire de l'Astarac. « rude et rustique », elle réussit à élever son veau en période de forte chaleur. C'est une race très bien adaptée aux effets du changement climatique.



Institut de l'élevage - IDELE

Aussi, même si le bassin d'élevage est plus large que le territoire d'études du PNR, **l'Astarac est incontestablement le « berceau » de la race Mirandaise**.

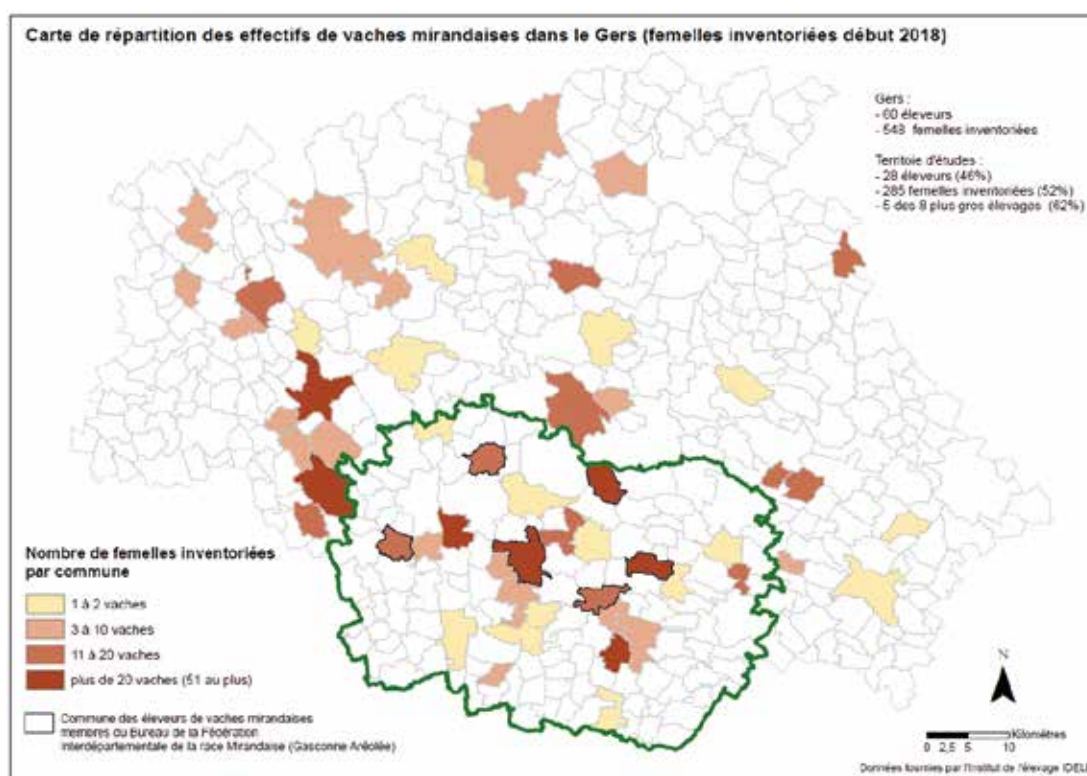
Race locale adaptée au territoire (polyculture-élevage), la Mirandaise a connu un développement important au début du XX^{ème} siècle et un arrêt brutal après-guerre. La mécanisation de l'agriculture s'est faite aux dépens de la race, qui a été peu à peu

abandonnée. A la fin des années 70, il ne restait plus que 150 vaches et un seul taureau de race pure. Elle est passée au statut de **race à très faible effectif** dans les années 90. **Sans la dynamique locale de sauvegarde** (et notamment l'engagement du Lycée agricole de Mirande et d'une poignée d'éleveurs), la « **Mirandaïse** » aurait disparu.

Évolution des effectifs de femelles « Mirandaïse »

	1990	1995	2000	2004	2006	2008	2010	2014	2015	2016	2017
Total femelles inventoriées	170	291	465	628	681	670	526	543	560	579	618

Source : RACE BOVINE MIRANDAÏSE / Effectifs au 31 décembre 2017 – Inventaire au 1er juillet 2018 (Institut de l'élevage IDELE)



Mais cette race reste aujourd'hui fragile et menacée. **Même si les effectifs sont en augmentation depuis 1990 (de 170 à 618 femelles inventoriées en 2017), ils restent encore très faibles.** L'analyse du nombre de naissances entre 2011 et 2017, montre que les effectifs augmentent, **mais que le nombre de naissances issues de pères Mirandaïses diminue légèrement entre 2017 et 2016.** Il est nécessaire de continuer à encourager un maximum d'éleveurs à faire reproduire leurs femelles en race pure.

Le **nombre d'éleveurs reste également très faible** : 60 éleveurs dans le Gers et dont 17 éleveurs avec 1 ou 2 femelles inventoriées seulement ! **Le nombre d'éleveurs « professionnels » de la Mirandaïse reste très limité (une petite vingtaine).** Certains éleveurs adoptent des pratiques d'élevage qui permettent de valoriser au mieux les potentialités de cette race y compris dans la commercialisation de sa viande. Plusieurs éleveurs possèdent davantage 1 ou 2 femelles « pour le plaisir » seulement. **Aussi, au sein de la soixantaine d'éleveurs actuels les situations professionnelles et les objectifs peuvent être différents.**

Mais la Mirandaïse a de nombreux atouts vis-à-vis des consommateurs : race locale, viande de qualité, ... Aussi, dans le cadre de la « Quinzaine de la Mirandaïse », en association avec des

bouchers locaux, les éleveurs professionnels de Mirandaise s'organisent collectivement et arrivent à très bien valoriser la viande issue de leur élevage (5€/kg de carcasse en viande rouge – aussi bien, voire mieux que d'autres races). Organisée sur une période courte, une telle opération permet de lever la contrainte de la régularité de l'approvisionnement, que la filière actuelle ne peut pas assurer, compte-tenu des effectifs totaux. **Elle démontre l'intérêt des bouchers pour cette race de caractère et illustre la possibilité de trouver des voies nouvelles de valorisation de cette viande** (en-dehors des circuits de commercialisation classique). Tout en manifestant leur intérêt, les bouchers restent demandeurs d'une plus grande conformation des bêtes valorisées en viande (« plus de rondeur, de filet et d'épaule »). Si certains animaux de la race peuvent répondre à de telles attentes, ce n'est pas le cas de la grande majorité (compte-tenu de ses caractéristiques génétiques).

Malgré ses atouts vis-à-vis des consommateurs et les coûts d'élevage réduits liés à sa rusticité (elle se contente de foin de moindre qualité, il n'y a pas besoin d'ensilage, ...), **la Mirandaise peine à se développer au sein des élevages** (y compris parmi les jeunes agriculteurs) pour plusieurs raisons :

- le modèle prédominant de l'élevage dans le Gers, étant celui de la Blonde d'Aquitaine, **les éleveurs ne s'orientent pas « naturellement » vers la Mirandaise** (ce qui n'empêche pas aujourd'hui des éleveurs de se « tourner vers la Mirandaise, y compris pour des raisons techniques ;
- **il y a encore beaucoup de défiance vis-à-vis de la Mirandaise**. La Mirandaise reste perçue comme une vache haute sur pattes, aux muscles étirés et dont les veaux de 6 mois ne se valorisent que 400 à 500 € contre 800 à 900 € pour d'autres races. Cette analyse qui place une race locale de caractère sur le même plan qu'une race traditionnelle, montre le déficit d'information auprès des éleveurs sur les potentialités intrinsèques de cette race ;
- **des éleveurs qui souhaitent s'installer avec un nouveau troupeau de Mirandaises ou compléter leurs troupeaux existants (et il y en a !) n'arrivent pas à le faire** compte-tenu de la faiblesse des effectifs et de la difficulté des éleveurs existants à s'organiser collectivement pour les y aider.

Dans un contexte de changement climatique présageant l'augmentation de la fréquence des canicules et de la diminution des précipitations, la Mirandaise, race rustique dispose d'un potentiel intrinsèque important que l'on peut valoriser dans son environnement naturel jusqu'à une alimentation exclusive à l'herbe. Elle a la capacité de « souffrir » dans des périodes climatiques sévères (sécheresse) et de « refaire rapidement du gras » en ne remangeant que de l'herbe. Elle a également une réelle capacité à valoriser des zones de coteaux qui présentent peu d'intérêt agronomiques.

La question de la valorisation de la Mirandaise relève de plusieurs enjeux :

- la technicité et de la conduite des élevages ;
- l'exploration de nouvelles voies de valorisation, comme l'exemple de la Quinzaine de la Mirandaise, qui est une bonne action à la bonne échelle ;
- la recherche d'une meilleure conformation de la vache afin que les animaux dédiés à la commercialisation « viande » répondent, un peu mieux, aux attentes de la clientèle mais sans perdre les caractéristiques de la race ;
- l'augmentation des effectifs dans le cadre d'une démarche forcément collective.

Dispositifs de protection, de gestion et de valorisation des patrimoines (en cours, en projet)

La Mirandaise bénéficie d'un programme national de conservation mis en place en 1981. Il est réalisé avec l'appui du Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional de Midi-Pyrénées et en collaboration avec la Fédération Interdépartementale de la race Mirandaise, l'institut de l'Élevage (IDELE), la Chambre d'Agriculture du Gers et le Lycée agricole de Mirande : connaissance des éleveurs, inventaire des animaux et suivi de la généalogie, animation des éleveurs et la promotion de la race, ...

Des démarches ont également été engagées pour faire reconnaître la Mirandaise comme un produit **sentinelle de slowfood**. Une association a été créée pour développer la « Foire de la Madeleine » à Montesquiou.



La Fédération Interdépartementale de la race Mirandaise connaît ces dernières années une dynamique nouvelle. Ainsi, avec les organismes partenaires, plusieurs actions coordonnées ont été engagées afin de développer des projets économiques autour de l'élevage de cette race (Cf. fiche « agriculture ») :

- ⇒ partage d'une ambition commune autour de la Mirandaise et mise en place d'une marque commerciale « la Mirandaise » ;
- ⇒ valorisation du lien historique de la commune de Montesquiou à travers la démarche « Montesquiou la mirandaise » (concept « Un Village – Un Produit » de la CCI du Gers.

Extrait du cahier des charges de la Marque commerciale « la Mirandaise » **Environnement** :

Le mode de production vise à favoriser les prairies naturelles et le pâturage tournant. Le bocage gascon est à préserver, en particulier les arbres isolés dans et autour des prairies.

La biodiversité locale est à maintenir et à sauvegarder autant que possible (cistudes, orchidées, mares, culture de sainfoin...). Les mesures agroécologiques comme la fertilisation avec des engrais organiques sont à privilégier. Pour l'élevage des animaux Nacrés de Gascogne, les engrais à base de molécules de synthèse ne sont pas employés.

Qualification du patrimoine culturel et matériel

Appréciation de la valeur patrimoniale	Identification des fragilités et des menaces sur ces patrimoines
<ul style="list-style-type: none"> - Mirandaise, race régionale à très faible effectif - Astarac, le berceau de la race - Race parfaitement adaptée à son territoire/son terroir 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse des effectifs (615 femelles au 31/12/17) et du nombre d'éleveurs (60 dans le Gers) dont les « professionnels » (20aine) et de leur hétérogénéité (stratégie d'élevage) - Des éleveurs tournés préférentiellement vers la blonde d'aquitaine et qui restent, pour la grande majorité, méfiants par manque d'information

- Bonne image de la race au sein des consommateurs (goût, race locale, lien au terroir, ...) et des bouchers (même s'ils aimeraient qu'elle soit « mieux conformée »)

Identification des opportunités de protéger et valoriser ces patrimoines pour le développement économique et social du territoire

- Valorisation d'une race bovine qui constitue un élément identitaire de l'Astarac (histoire de l'élevage, lien avec le paysage et le patrimoine bâti, ...)
- Sauvegarde de la biodiversité locale à travers le maintien de races anciennes
- Maintien et création d'emplois agricoles « auprès d'éleveurs qui souhaitent se tourner vers la Mirandaise pour des raisons éthiques, mais également économiques en valorisant ses qualités intrinsèques
- Perspective de reconnaissance de la race et de son terroir à travers l'obtention, à moyen ou long terme, d'un signe officiel de qualité de notoriété nationale (Appellation d'Origine Protégée) qui bénéficiera au territoire
- Une race rustique à privilégier dans un contexte de changement climatique

Enjeux de protection et de valorisation des patrimoines

Conservation du potentiel génétique de la race Mirandaise : ne pas perdre les caractères de rusticité de la race en sélectionnant trop d'animaux culards dans l'objectif d'améliorer « conformation de la race » (au regard des « standards » des autres races à viande).

Création des conditions favorables au développement des élevages de Mirandaise (élevages existants ou nouveaux, élevages à 100% Mirandaise ou en complément d'une autre race) : s'appuyer sur la dynamique actuelle de la Fédération Interdépartementale de la race Mirandaise afin d'engager collectivement l'ensemble des éleveurs dans la mise à disposition de génisses, ...

Soutien et accompagnement des démarches des éleveurs de mirandaises dans la recherche de nouvelles voies de valorisation économique de cette race (marque commerciale « La Mirandaise », promotion, ...) : valorisation de ses potentialités intrinsèques, recherche de modalités de valorisation sur des périodes longues, ...

Emergence et soutien de l'ambition à moyen ou long terme, d'obtenir une reconnaissance nationale de la race mirandaise à travers un signe officiel de qualité de type Appellation d'Origine Protégée (AOP)

- L’Astarac est également concerné par une autre race à « très faible effectif », la « **Poule noire Gasconne** » (*si chère au roi Henri IV – Cf. la fameuse poule au pot**). Elle concerne, au 1^{er} juin 2019, 22 éleveurs répartis dans le Gers (9) et tout particulièrement l’Astarac (7) et la Bigorre dans les Hautes-Pyrénées (12). Ces éleveurs produisent environ 10 000 volailles (avec objectif d'augmenter dans les prochaines années).



Association de la poule Gasconne

La démarche est portée depuis 2003 par une association d’éleveur « l’Association la poule Gasconne » (présidé par Jean-Paul SERRES, éleveur à Jullian près de Tarbes), la Chambre d’Agriculture des Hautes-Pyrénées et le Centre de Sélection avicole de Béchanne (01). Le Lycée agricole de Masseube est également impliqué. Elle a permis de faire progresser les effectifs de façon importante, alors que la race était en voie de disparition.

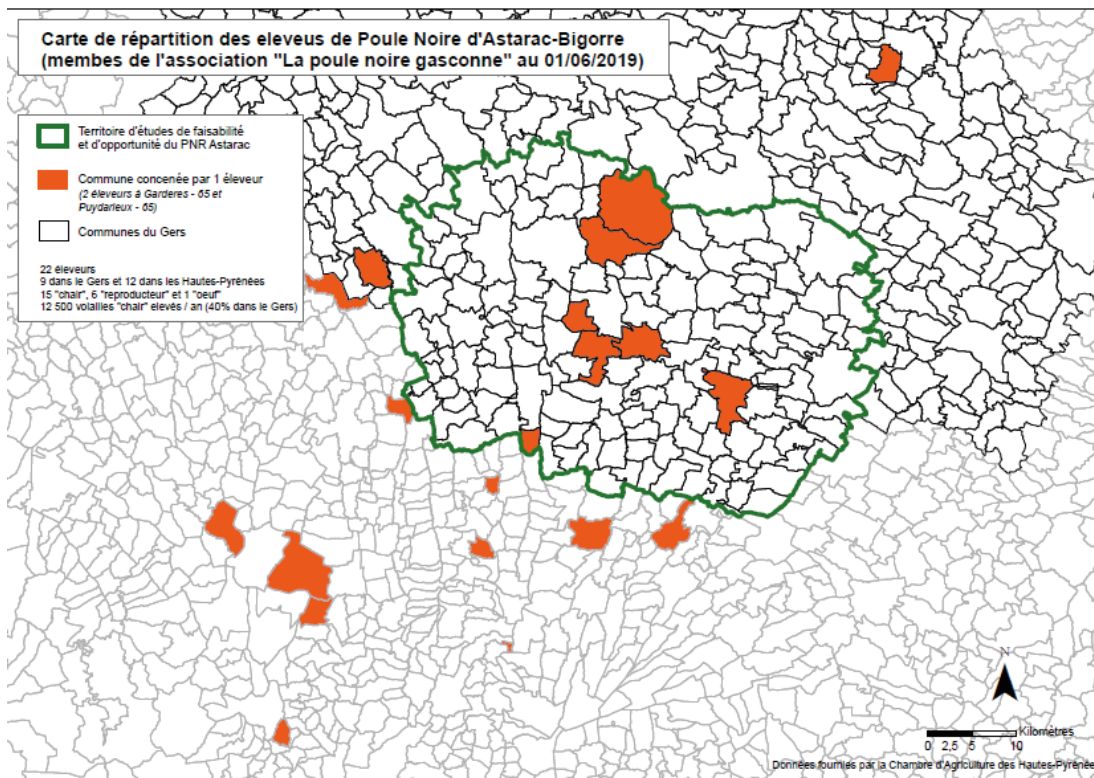
Elle est déjà structurée avec :

- la reconnaissance en 2008, de la Poule Gasconne comme **Sentinelle Slow Food** ;
- la mise en place en 2013 d’une **marque commerciale, « La Noire d’Astarac Bigorre »** ;
- la création, en 2015, d’une SICA pour assurer la commercialisation des produits (la SICA « Noire Astarac Bigorre » qui est présidée par Jean-Paul BEUSTE, éleveur à l’Isle-de-Noé).



Race à croissance lente (5 mois contre 81 jours pour les poulets « Label Rouge »), elle répond à la demande de certains consommateurs à la recherche des produits anciens porteurs de goût et d’authenticité. Aussi, la dynamique autour de la « Poule noire Gasconne » est très positive (récemment 4 nouveaux éleveurs ont rejoint le groupe, le produit a été encore amélioré, ...). Néanmoins des marges de progrès subsistent au sein de la filière notamment afin d’améliorer la valeur ajoutée de cet élevage. Dans ce cadre, deux études sont en cours de réalisation : une étude économique de la filière et une étude de stratégie commerciale.

Les éleveurs, membres de « l’Association la poule Gasconne », ont évoqué récemment le projet de PNR Astarac. **Ils sont très favorables à ce projet et souhaitent que la « Poule noire Gasconne » ait sa place dans la stratégie de soutien aux filières locales du PNR.**



* L'histoire de France retient le mythe que le roi Henri IV (1553-1610), né au château de Pau dans le Béarn, ait dit vers 1600, en référence à la poule Noire Gasconne : « Si Dieu me donne encore de la vie, je ferai qu'il n'y a pas de laboureur en mon royaume qui n'ait moyen d'avoir une poule dans son pot. »



- **L'Astarac** est également concerné par une autre race à « très faible effectif », le « **Porc gascon** » ou « **Porc noir de Bigorre** ». Cochon endémique dans le piémont des Pyrénées centrales, le « Porc noir de Bigorre » bénéficie aujourd'hui d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP) dont le territoire s'étend sur 4 Départements (la Haute-Garonne, le Gers, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques).

La population de « Porc noir de Bigorre » compte environ 2000 mères. 10 000 porcs charcutiers sont produits par an.



Les plus gros élevages de « **Porc noir de Bigorre** » sont dans le Gers et l'Astarac détenant, jusqu'à peu, 40% de la production (alors que l'appellation est gérée par les Hautes-Pyrénées).

La filière est déjà bien structurée avec plusieurs structures qui permettent de fédérer et d'organiser l'ensemble des partenaires :

- un Consortium du Noir de Bigorre qui fédère tous les partenaires ;
- l'Association des éleveurs de Porcs Noirs de Bigorre, qui a réalisé la sauvegarde de la race porcine Gasconne et l'a faite reconnaître officiellement ;
- la Société du Porc Noir de Bigorre (SICA) créée en 2001 ;
- la Confrérie du Noir de Bigorre, qui participe à la promotion du Jambon Noir de Bigorre

Des démarches ont également été engagées pour faire reconnaître la Porc gascon comme un produit **sentinelle de slowfood**.



• L'Astarac est également concerné par d'autres espèces animales et végétales domestiques « à très faible effectif » dont la connaissance mériterait d'être améliorée. C'est notamment le cas de **l'oie de Masseube** et du **Dindon noir du Gers** qui sont deux productions historiques du territoire.

Dans le Gers, aux côtés de l'oie de Toulouse, on distinguait l'oie du Gers, l'oie de Gimont et l'oie de Masseube (ou encore l'oie d'Auch).

L'**oie de Masseube** était élevée traditionnellement sur les cantons de Masseube, Seissan et Saramon. C'était une race rustique, élevée dans le cadre d'une consommation familiale traditionnelle, soit pour la production d'œufs et d'oisons. C'était une petite oie (7 à 8kg, soit deux fois moins que l'oie de Gimont ou de Toulouse !), qui était une excellente pondeuse (80 à 100 œufs par an). Compte-tenu de sa faible rentabilité, l'oie de Masseube a été croisée avec l'oie de Gimont pour donner **l'oie du Gers actuelle**. L'oie de Masseube, selon les caractéristiques décrites ci-avant a donc disparue.



Concernant l'oie du Gers, une démarche d'IGP (pour l'oie, les pièces de découpes et le foie gras), qui concerne tout le Sud-Ouest. Le Gers est le bassin traditionnel d'élevage de l'oie avec l'Astarac comme « cœur d'élevage ».

Le Dindon noir du Gers est également une production historique du territoire. Comme l'oie de Masseube, il avait la particularité de faire beaucoup de bruit et était le « gardien de la maison ».



Les patrimoines liés aux traditions à la culture contemporaine (langues, foire au gras, festivals, ...)

Enfin, le territoire est riche d'une vie culturelle, dopée par des festivals et portée par une dynamique associative forte.

• Aussi le territoire d'études compte de nombreuses **fêtes et évènements « traditionnels »** que l'on peut qualifier de « traditionnels » comme par exemple :

- **le marché au gras de Seissan**, tous les vendredis matin d'octobre à mars, au cours duquel des producteurs viennent vendre leurs produits. C'est un des 3 plus importants « marchés au gras » dans le Gers avec Samatan et Gimont ;
- **le marché à l'ancienne de Seissan**, le 1er vendredi du mois d'août, qui prend des allures d'ancien temps (costumes, vieux métiers, artisanat d'art, traditions, ...)
- ...

● Mais le territoire d'études et également riche d'une programmation dense et éclectiques de festivals dont les plus structurants sont :

- **Jazz In Marciac** est un festival de jazz qui se déroule sur une période de trois semaines, généralement de fin juillet à mi-août, à Marciac. Créé en 1978 à l'initiative d'une poignée d'amateurs, il accueille environ 200 000 visiteurs chaque année. Consacré à l'origine au jazz traditionnel, le festival, s'est diversifié et est devenu l'un des plus importants de France et d'Europe. Depuis l'inauguration de la salle de l'Astrada en mai 2011, « Jazz in Marciac » propose également une saison culturelle en dehors des trois semaines de festival. « Jazz in Marciac » est juridiquement constitué comme association loi de 1901 et dispose d'un budget de plus de 3 M° millions d'euros.

Pendant le festival, la place principale de Marciac accueille en son centre le festival off (gratuit) sous une tente. Les concerts ont lieu le soir sous un chapiteau géant comptant entre 5000 et 6 000 places.

Cet été « Jazz in Marciac » a fêté ses 41 ans. 41 ans d'amour du jazz !



Collection Tourisme
Gers/Jazz In Marciac

- « **Welcome in Tziganie** » installé à Seissan depuis 2014 : 3 jours de concerts de musiques des Balkans. Porté par l'association « L'Air des Balkans », le festival a accueilli 7 000 festivaliers en 2018 (toujours en progression chaque année). Pendant le festival tout le territoire de la communauté de Communes du Val de Gers, qui soutient l'évènement, se met à l'heure tzigane (expositions, conférences, village culturel, créations artistiques dans les centres de loisirs, atelier de danse et de musiques dans différents lieux, ...).

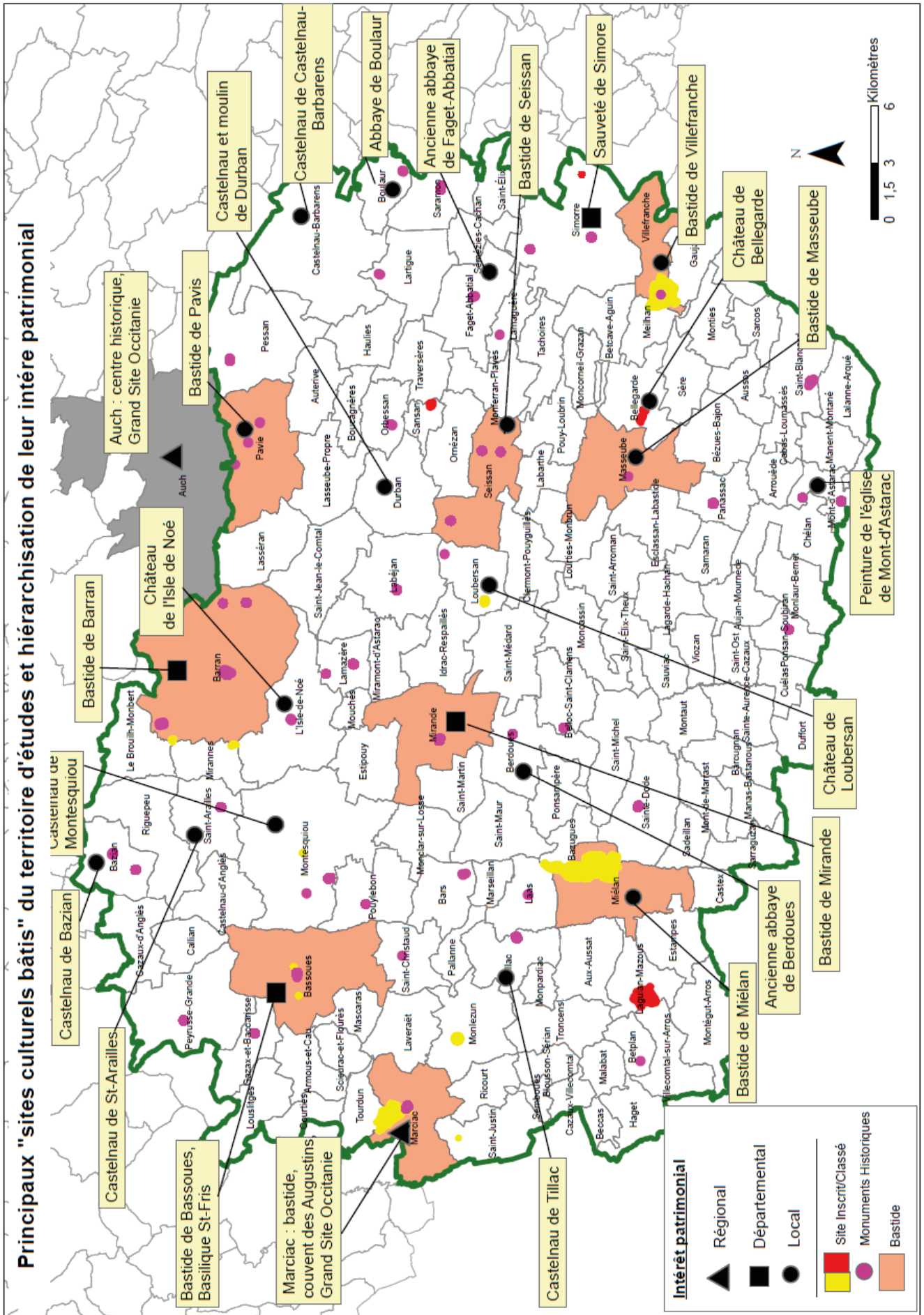


En lien avec ce festival, l'Office de Tourisme du Val de Gers propose pendant l'été les « Esti'Val de Gers » qui sont 3 soirées avec un marché gourmand et un concert gratuit de musique des Balkans (dans 3 villages différents et à 3 dates différentes). Ces soirées accueillent entre 400 et 600 participants (en fonction de la date et du lieu).

- Mirande a accueilli pendant une dizaine d'années un festival de country de notoriété nationale. Initié au début des années 90, le « Festival Country Mirande » accueillait plus de 160 000 festivaliers sur 4 jours. Porté par une organisation associative mais avec beaucoup de professionnalisme, ce festival a pris énormément d'ampleur et a connu une notoriété nationale, voire européenne. Son organisation mobilisait plusieurs centaines de bénévoles et a contribué à la notoriété de Mirande. Après différentes péripéties ce festival s'est arrêté en 2013 mais une poignée d'anciens bénévoles ont repris l'organisation d'un festival sur ce même thème de la country, avec beaucoup moins de moyens financiers et humains et donc beaucoup moins d'ampleur. En 2018, la 3^{ème} édition de ce festival, désormais nommé « **Country In' Mirande** », s'est déroulé en pleine aire et a connu un franc succès.

D'autres festivals ponctuent l'actualité culturelle du territoire : **Festidrôle à Simorre**, **Montesquiou on the Rock**, **les Musicales des Coteaux de Gimone**, **Musique en Astarac** dans le canton de Masseube, ...

La langue gasconne est également un élément du patrimoine culturel du territoire qui mériterait d'être davantage valorisée.



PARTIE 3

RESSOURCES TERRITORIALES

Ce qu'il faut retenir

La topographie des coteaux et vallées d'Astarac a toujours conditionné l'utilisation de la terre et favorisé le développement d'une polyculture élevage qui, bien qu'elle évolue vers davantage de spécialisation, a gardé une réelle typicité et est, restée jusqu'à présent relativement traditionnelle.

Les jeunes ayant tendance à se détourner de l'élevage, le renouvellement de génération qui s'annonce bouscule les systèmes d'exploitation historiquement dominants de polyculture-élevage. Le maintien de l'élevage herbagé est un enjeu majeur à la fois pour les paysages, la valorisation des terres, la conservation des sols, la qualité des eaux et la biodiversité.

L'accès à l'eau par l'aménagement des infrastructures d'irrigation a été déterminant pour maintenir une activité agricole et développer des productions de qualité et à valeur ajoutée. Cependant, dans un contexte de changement climatique, la sécurisation de la ressource est un enjeu pour l'avenir. L'agrandissement des parcelles sous l'effet du remembrement, la mécanisation, les rotations insuffisantes de cultures, ont contribué à fragiliser des sols déjà sensibles à l'érosion, entraînant une dégradation de la qualité de l'eau par les matières en suspension.

L'enjeu des transitions agricoles est présent et fait l'objet de démarches pour réunir les conditions d'une agriculture économiquement viable et transmissible, socialement vivable et qui réponde de manière volontariste aux enjeux environnementaux et sociétaux, dans ce contexte spécifique de l'Astarac.

Déjà engagée, cette démarche de transformation est portée par les nombreuses initiatives qui voient le jour pour expérimenter des pratiques agro-écologiques, les diffuser et les amplifier. Les collectivités, conscientes du rôle central de l'agriculture sur ce territoire et de ses enjeux, prennent aujourd'hui leur place dans ce mouvement.

Intimement liée à ses côtes et vallées, l'agriculture de l'Astarac présente une vraie typicité

L'agriculture est au cœur de la vie du territoire. Les espaces à vocation agricole occupent 83,6 %⁷ du territoire des 3 Communautés de communes. Si la SAU a diminué de presque 5 % depuis une trentaine d'années⁸, la situation s'est stabilisée depuis les années 2000 avec une perte de 1,1% entre 2000 et 2010 sur le territoire des 3 communautés de communes (pour 3,8% à l'échelle du SCoT de Gascogne).

⁷ Corine land cover 2018 : Terres arables, systèmes culturaux et parcellaires, surfaces agricoles, prairies
⁸ -4,8% entre 1988 et 2010

CHIFFRES CLÉS

69% des exploitations orientées polyculture et polyélevage

78% des exploitations avec au moins un atelier élevage.

Une SAU moyenne des **51,3 ha** en 2010, 6 ha de moins que la moyenne départementale

L'agriculture fournit **17,3%** des emplois, 5 fois plus que la moyenne régionale (3,5%)

17% des exploitations en bio 5% de plus que la moyenne départementale et près du double de la moyenne régionale

Totalement **adaptée à la dissymétrie des versants qui unissent coteaux et vallées**, l'agriculture façonne les paysages avec :

- sur les pentes rudes et peu mécanisables exposées à l'ouest (*la serre*) : forêts et prairies avec des élevages de bovins viande et plus rarement de brebis ;
- sur les pentes douces orientées à l'est (*la boubée*) : blé et cultures sèches ;
- dans les vallées en bord de rivière (*la ribère*) : cultures irriguées et prairies humides.



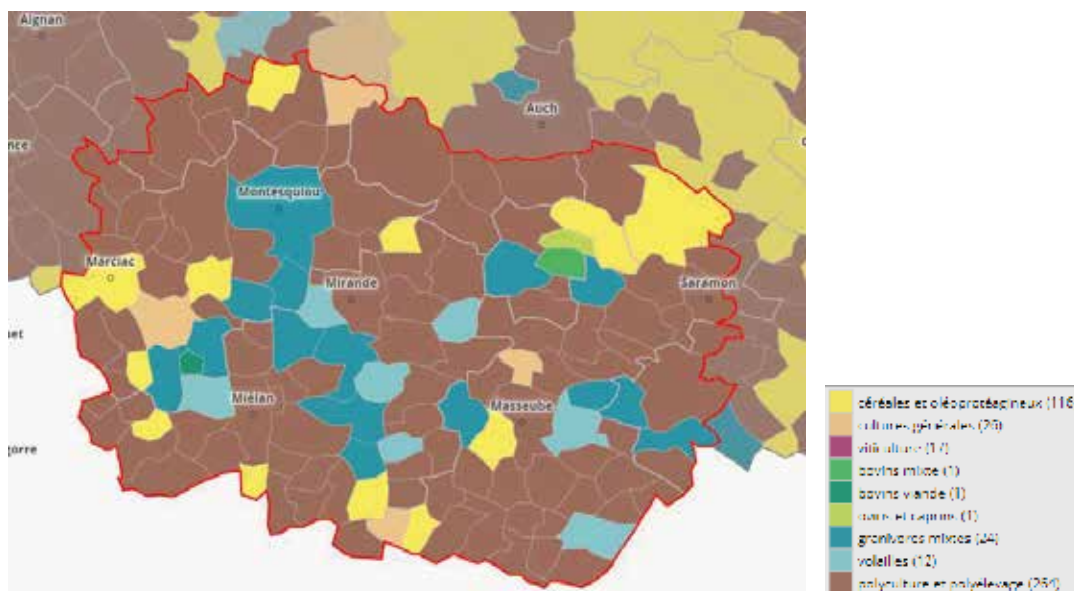
Source : Inventaire paysager du Gers. CAUE 32 - Arbre & paysage

En longueur et perpendiculaire à la vallée, la ferme traditionnelle de l'Astarac contient chacune de ces entités. Elle se compose d'un élevage d'une trentaine de bovins sur les prairies peu productives, de culture de céréales sur les pentes plus douces et de volaille de basse-cour

Il faut souligner que cette utilisation des terres s'est inversée au milieu du 20^{ème} siècle avec la mécanisation. Auparavant, c'est en effet les sols argileux des pentes abruptes, de meilleure qualité que les boubènes⁹ des pentes douces qui étaient cultivés. Les fonds de vallées (*la ribère*), qui étaient occupés par les prairies humides ont été drainés et sont aujourd'hui cultivés.

Par cette organisation tout à fait typique de ce territoire, l'agriculture de l'Astarac **se distingue fortement** de celle du reste du département avec la prédominance des systèmes polyculture-élevage.

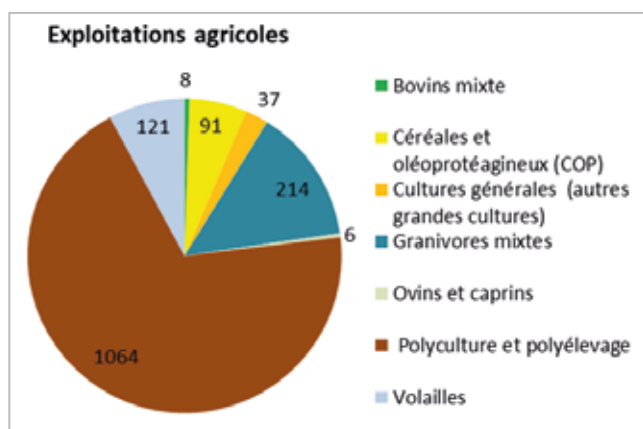
Orientation technico-économique des communes 2010 (Source : RA2010)



La polyculture-polyélevage reste la principale orientation technico-économique (OTEX) des exploitations (**69% des exploitations** et 68% de la surface en 2010). L'élevage, toutes productions confondues (bovins, ovins, caprins, aviculture) est l'OTEX de près de 9% des

⁹ Les boubènes : sols argilo-siliceux et limoneux, décalcifiés et battants, gorgés d'eau l'hiver et très séchants l'été.

exploitations ce qui porte à **78% les exploitations avec au moins un atelier élevage**. À l'échelle du SCOT de Gascogne, c'est l'OTEX « grandes cultures » qui domine (58% des exploitations) pour seulement 16,2% pour la polyculture-polyélevage.



La part des exploitations orientées polyculture et polyélevage a cependant baissé entre 2000 et 2010 (-7,8 %), essentiellement au profit des élevages de volaille (+6 %) et dans une moindre mesure des cultures générales (+1,8 %).

Une étude récente sur les systèmes de polyculture-élevage en Occitanie¹⁰, basée sur des données administratives de 2016, apporte une vision à la fois plus actualisée et plus précise des orientations technico-économique des exploitations d'Astarac¹¹.

Effectifs des exploitations agricoles présentes en 2016 par type issus de la typologie Inosys¹²

	Descriptif	CC Astarac Arros en Gascogne	CC Val de Gers	CC Coeur d'Astarac en Gascogne
I	Elevages d'animaux de loisir / non alimentaire / apiculteurs	6	6 ¹³	
II.1.	Grandes cultures et légumes pleins champs	116	149	64
II.2.	Cultures pérennes ou spécialisées	6	4	7
III.1.A.a	Exploitations polyculture + élevage ruminant viande et granivore	24	11	18
III.1.A.b	Exploitations polyculture + élevage ruminant viande	54	94	45
III.1.B	Exploitations spécialisées viande éleveurs stricts	8	19	12
III.2.A	Exploitations lait avec atelier végétal	18	26	14

¹⁰ Analyse des systèmes de polyculture élevage en Occitanie - Loubet A., Stark F., Cassagne J.P.

¹¹ Des précisions sur le champ de cette étude (effectif de l'étude : 886 exploitations, sont exclues les petites exploitations) et sur ses résultats sont présentés en annexe.

¹² Pour plus d'informations sur la typologie Inosys: <http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/La-Typologie-ROSACE-INOSYS>

¹³ Données agrégées compte tenu du secret statistique

III.2.B	Exploitations spécialisées lait	5	8	3
IV.1	Exploitations avec élevage granivore et atelier végétal	73	59	32
IV.2	Exploitations spécialisées granivores	5*		
Total		312	375	199

Sources : traitement Sriset Occitanie issu des données PAC, BDNI, SIGAL, CVI

Cette étude montre que :

- **41% des exploitations ont un élevage herbivore viande ou lait**, 14% d'entre elles ont également un élevage granivore ;
- La quasi-totalité des exploitations d'élevage granivore et 85% des exploitations d'élevage herbivore sont en polyculture élevage,
- Par rapport aux données 2010, la part des exploitations spécialisées grandes cultures, légumes de plein champs et cultures spéciales progresse, passant à près de 39%. Cette évolution concerne principalement les communes du nord du territoire.

Des productions qui restent diversifiées

S'il existe encore des exploitations avec 30 vaches, des céréales et de la volaille, le modèle d'agriculture traditionnelle évolue, dans un objectif à la fois de rentabilité économique et de rationalisation du travail.

L'ASTARAC EST UN TERRITOIRE D'ÉLEVAGE

Malgré une tendance à la baisse, la production animale reste importante sur le territoire et représente 35% du cheptel du département. L'élevage conserve sa vocation de mise en valeur des terres les plus difficiles, les sols les moins accessibles ou productifs étant valorisés en prairies permanentes.

Évolution du cheptel en unité de gros bétail, tous aliments¹⁴

	1988	2000	2010	Évolution 1988 - 2010	Évolution 2000 - 2010
3 CC	68 746	65 237	62 662	-9%	-4%
Gers	225 077	202 520	181 031	-20%	-11%

Source : Agreste recensement agricole 2010 (<https://stats.agriculture.gouv.fr>)

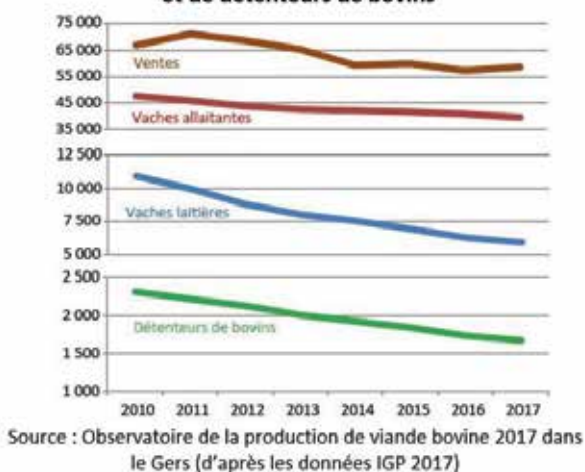
Si on observe une diminution du cheptel dans l'Astarac, elle reste plus contenue que dans le reste du département.

Cette évolution est contrastée selon les productions, le cheptel gersois ayant perdu 28 % de ses vaches depuis 2010.

¹⁴ Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA)

On observe un véritable effondrement des exploitations laitières, on n'en compte plus que 70 sur le territoire du SCoT, elles étaient 500 dans les années 2000¹⁵. Il faut cependant noter que l'élevage laitier n'a jamais été traditionnel dans ce territoire où beurres et fromages venaient principalement des Pyrénées¹⁶.

Évolution des effectifs de vaches (allaitantes et laitières) et de détenteurs de bovins



Principales races à viande d'Astarac (2018)	
Blondes	14 440
Limousines	1 256
Croisées	1 104
Charolaises	477
Aubrac	171
Combat	125
Gasconnes	85
Bazadaises	84
Salers	71

Source : Observatoire de la production de viande bovine dans le Gers

L'élevage bovin viande diminue dans des proportions moindres et reste l'une des principales productions.

À l'exception de 6 d'entre elles, toutes les communes du territoire d'étude ont au moins un élevage bovin. En 2018, on recense 20 357 vaches adultes sur ce territoire dont 89 % de races à viande. Les races bouchères, Blonde d'Aquitaine très majoritairement, mais aussi Limousine et Charolaise, ayant en grande partie remplacé la race Gasconne.

Les éleveurs de bovins d'Astarac sont majoritairement des « naisseurs ». Les vaches allaitantes, élevées à l'herbe, produisent des brouillards vendus pour l'engraissement. En 2017, la taille moyenne d'un troupeau allaitant dans le Gers est de 38 vaches.

Alors que le territoire perdait 9% de ses UGB (Unités Gros Bovins), dans le même temps la STH (Surface toujours en Herbe) diminuait de 45%, même si on observe une inversion de tendance avec une augmentation progressive depuis 2000. Dans le contexte pédo-climatique de l'Astarac avec des périodes de sécheresse prononcée et de fortes chaleurs, les éleveurs font des stocks de fourrage, non seulement pour l'hiver mais aussi pour l'été et cherchent à accroître la productivité des prairies en évoluant vers des prairies temporaires, pour certaines irriguées.

Dans le même temps, les filières ovine et porcine, sont en évolution positive avec en 2017 un nombre d'installations supérieur au nombre de cessations d'activités dans le Gers. La création d'un troupeau nécessite moins de capitaux, une brebis coûte 200 euros quand une vache en coûte 2000. Les investissements sont également rentabilisés plus rapidement que dans les élevages bovins.

¹⁵ Source : diagnostic du SCoT p.84

¹⁶ Source : Les paysages agrestes

En 2018, on recense 222 détenteurs de petits ruminants sur le territoire avec un cheptel de 15 650 reproducteurs déclarés dont 81 % d'ovins et 19% de caprins. Si les ovins sont principalement destinés à la production de viande, les élevages caprins sont destinés à la production laitière.

Petits ruminants Astarac (31 dec 2018)	
Reproducteurs ovins pour la production de viande	12 197
Reproducteurs ovins pour la production laitière	492
Reproducteurs caprins pour la production laitière	2 783
Autres reproducteurs caprins	178

Source : Chambre d'agriculture du Gers

LES VOLAILLES ET PALMIPÈDES À FOIE GRAS, UNE VOIE DE DIVERSIFICATION ET DE SÉCURISATION DE REVENUS

Les palmipèdes à foie gras ou à gaver et les volailles sont une spécialité gersoise et une filière en croissance sur le territoire, passée ces dernières décennies du statut de basse-cour domestique à celui de filière agro-industrielle.

Dans un contexte de faible valeur ajoutée des productions traditionnelles, l'aviculture apporte une voie de diversification et de sécurisation de revenus avec des cycles courts et des apports de trésorerie réguliers. Il est ainsi fréquent que les céréaliers aient mis en place 2 ou 3 bâtiments de volaille, les exploitations produisant exclusivement des volailles, restant rares. Cette diversification est accompagnée par les opérateurs économiques (coopératives et entreprises), qui facilitent les investissements.

Structurée depuis les années 70 autour d'une aviculture de qualité, la filière concerne principalement deux types de production :

- **La volaille de chair** (poulets, dindes, chapons, poulardes, pintades) atteint un palier depuis 2012 avec une production totale de 12 millions de têtes, la moitié étant certifiées label rouge. Seuls 2 millions sont produits par des éleveurs indépendants qui commercialisent en circuit court ou semi-courts, la grande majorité s'inscrivant dans les filières longues des coopératives Vivadour ou Euralis. L'Association avicole du Gers (Avigers), basée à Mirande, qui fédère les groupements de producteurs de volailles et les sociétés d'abattage détient les cahiers des charges des signes de qualité de toutes ces volailles sous label.
- **Les palmipèdes à Foie gras** (canard et oie) sont en progression de 2 à 3 points tous les ans en volume de production. 5 millions de canards gras sont produits chaque année dans le Gers (700 producteurs) et 20 000 oies grasses (une trentaine de producteurs). Ces dernières sont une spécificité de l'Astarac qui en produit plus de la moitié¹⁷. Depuis les années 50, le canard gras, plus facile à produire et à transformer a progressé au détriment de la filière oie. Apportant une valeur ajoutée intéressante, cette « petite » filière est aujourd'hui stabilisée. Le Gers a conservé 5 marchés au gras traditionnels dont celui de Seissan.

La filière a résisté aux 2 épisodes de grippe aviaire¹⁸ et a pu en sortir renforcée en se dotant d'outils plus performants en termes de biosécurité.

¹⁷ Le territoire était détenteur de nombreuses souches locales d'oies grasses dont est progressivement issue l'oie fermière du Gers. Seuls 2 ou 3 producteurs détiennent encore leur souche locale d'oie avec leur propre génétique.

¹⁸ 1er épisode (virus H5N1) de décembre 2015 à avril 2016, 2ème épisode (Virus H5N8) 1er décembre 2016 à avril 2017

UN PATRIMOINE DE RACES DOMESTIQUES ANCIENNES

L'Astarac est le berceau de la vache mirandaise et le territoire d'élevage de plusieurs races domestiques anciennes : la « poule gasconne », dont le nom commercial est la Noire d'Astarac Bigorre, le cochon noir de Bigorre, l'oie de Masseube,...

L'état actuel de ces races anciennes est décrit dans la fiche correspondante.

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

En 2010, moins de 9% des exploitations ont une OPEX Céréales et oléoprotéagineux (5,9%) ou autres grandes cultures (2,4%). L'étude récente précitée, basée sur la typologie Inosys permet cependant d'évaluer à 39%, les exploitations d'Astarac de type « Grandes cultures et légumes pleins champs » et « Cultures pérennes ou spécialisées ».

D'autre part, dans toutes les exploitations de polyculture-poly élevage, il y a généralement un atelier grande culture, avec principalement des cultures d'été irriguées dans les vallées : maïs (l'Astarac est le principal producteur de maïs du département) et, de plus en plus, soja.

Réapparaissent aussi de façon progressive les cultures d'hiver qui avaient disparu depuis une dizaine d'année (colza, blé...), du fait de l'évolution des cours moins favorables au maïs, mais aussi d'une obligation introduite par la PAC de 2015¹⁹ de diversifier l'assolement et de rompre la monoculture. De nouvelles cultures accompagnent cette tendance générale à la diversification : cultures semences (maïs, colza, ...), production de betteraves porte graine, etc.

Un risque d'accélération de la transformation du modèle agricole traditionnel

Évolution du nombre d'exploitations agricoles sur le périmètre

Territoire	1988	2000	2010	Évolution 1988-2000	Évolution 2000-2010
3 CC	2462	1765	1529	-28%	-13%
Gers	13597	9632	7810	-29%	-19%

Source : Agreste recensement agricole 2010 (<https://stats.agriculture.gouv.fr>)

Comme partout en France, la baisse du nombre d'exploitations est continue depuis 1988 sur le territoire qui a perdu 236 exploitations entre 2000 et 2010.

Cette baisse est cependant plus contenue que dans le reste du département : dans le même temps le PETR Pays d'Armagnac perdait 23% de ses exploitations et le PETR Pays Portes de Gascogne 18,6%.

Cette évolution s'est accompagnée d'un agrandissement des exploitations : la SAU moyenne par exploitation est passée de 33,5 ha en 1988 à 45 ha en 2000, puis à 51,3 ha en 2010.

¹⁹ Les exploitations dont la surface arable est inférieure à dix hectares ne sont pas soumises à l'obligation de diversification des cultures.

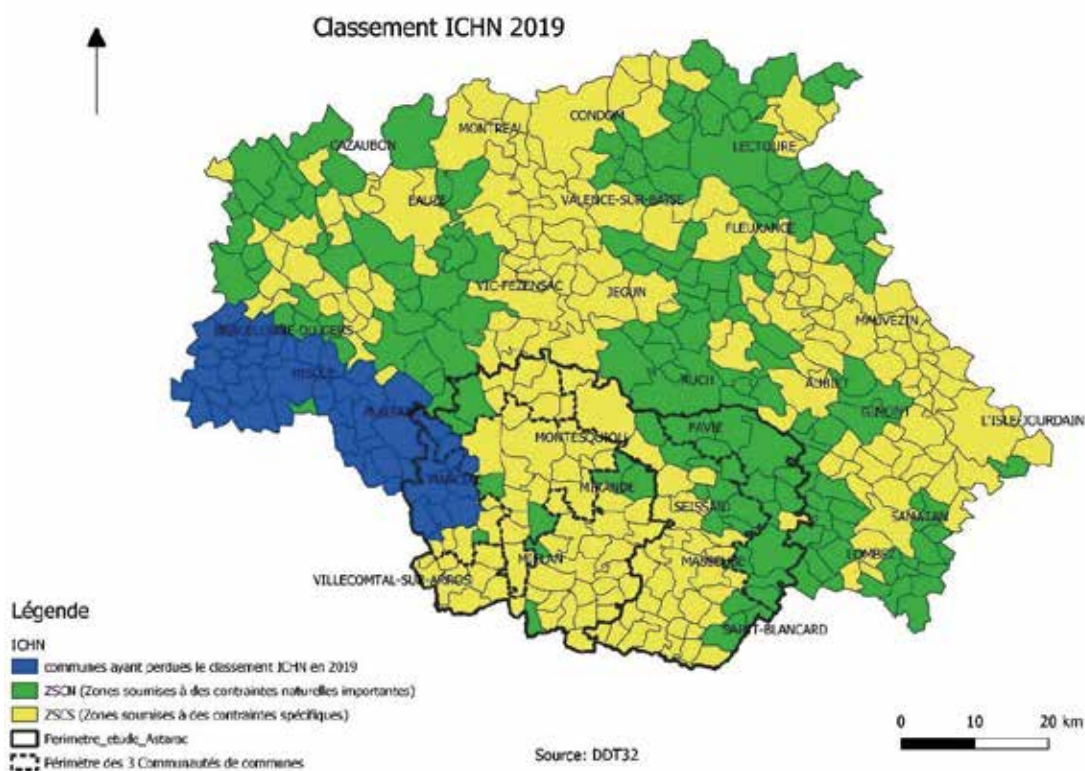
Pour celles ayant une surface arable comprise entre dix et trente hectares, deux cultures sont obligatoires. La culture principale ne doit pas excéder 75 % de la surface arable. Enfin, les exploitations ayant plus de trente hectares de surface arable doivent implanter a minima trois cultures, dont la principale est inférieure à 75 % de la sole et les deux plus importantes inférieures à 95 %.

L'exploitation d'Astarac reste cependant plus petite que dans le reste du département (-6ha en 2010).

Les exploitations individuelles²⁰ restent largement majoritaires, avec près de 85% des établissements actifs en 2015²¹ pour 70% sur le territoire du SCOT. Comme dans le reste du département, elles tendent cependant à reculer (-7% depuis 2008) au profit de formes sociétares.

L'évolution des exploitations (nombre, taille, forme juridique) est donc plus contenue qu'ailleurs dans le Gers. C'est **une agriculture qui est globalement restée plus « traditionnelle »**.

On estime à 50% (en 2015) le taux de remplacement dans les exploitations agricoles gersoises²². Bien qu'il s'agisse d'un des taux les plus bas de la région Occitanie²³, **le renouvellement qui s'annonce interroge l'évolution du système d'exploitation dominant** sur le territoire, les jeunes ayant tendance à se détourner de l'élevage, qui reste un métier d'astreinte. Tous les élevages, parfois même certains élevages importants, ne seront pas repris. La question se pose donc du **devenir des terres délaissées par l'élevage**. D'autre part, l'évolution importante du prix du foncier (+ 140% dans la petite région agricole de l'Astarac depuis 1999), limite les capacités d'investissement des nouveaux acquéreurs.



Enfin, pour l'installation d'éleveurs, l'Astarac est en concurrence avec les territoires proches des Pyrénées, les aides à l'élevage étant plus importantes en zones de montagne.

Notons que la sortie de certaines communes du nouveau zonage ICHN²⁴ (une dizaine de communes du territoire d'étude) pourrait accélérer l'abandon de l'élevage dans les communes concernées.

²⁰ L'entreprise individuelle est la forme juridique la plus répandue dans les exploitations agricoles françaises, l'activité agricole étant exercée par l'exploitant seul ou avec les membres de sa famille.

²¹ Établissements actifs dans l'agriculture, sylviculture, pêche sans salarié (source : Observatoire du Gers)

²² Source MSA, diagnostic du SCoT de Gascogne

²³ Le taux de remplacement moyen en Occitanie est de 65%

²⁴ Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) sont versées aux agriculteurs qui exploitent des surfaces agricoles situées en zone défavorisée. Les ICHN contribuent à maintenir la

Au-delà des questions d'attractivité de l'élevage, ou de montant d'investissements, il y a également une problématique d'emploi, les agriculteurs ayant en effet des difficultés à recruter.

Dans ce contexte de changement de génération et de manque de main d'œuvre, l'existence de formations sur le territoire (lycée agricole à Mirande, lycée professionnel privé à Masseube proposant des formations agricoles) **ou à proximité** (Lycée Beaulieu-Lavacant et CFA agricole du Gers à Auch) **est un réel atout.**

Un secteur économique majeur pour le territoire

L'AGRICULTURE RESTE UN POURVOYEUR D'EMPLOIS IMPORTANT SUR LE TERRITOIRE

En 1990 l'agriculture, qui représentait 40,8% de l'emploi du territoire des 3 communautés de communes était le 1^{er} secteur employeur du territoire. Elle est passée au 3^{ème} rang en 2016, derrière les services marchands et non marchands (cf. Fiche situation de l'emploi) mais reste un pourvoyeur d'emplois important qui fournit encore 17,3% des emplois, près de 5 fois plus que la moyenne régionale.

En lien avec l'importance de l'agriculture, l'industrie agroalimentaire (IAA) est développée et fait preuve de dynamisme et d'innovation dans le Gers. Néanmoins, la filière agroalimentaire représente 7,13% des établissements privés et 12,3% des emplois salariés privés dans le territoire, commerce de gros inclus. Ce taux est relativement élevé puisqu'à l'échelle du SCOT de Gascogne, la filière agroalimentaire ne représente que 2,5% des établissements privés et 8% des emplois salariés privés²⁵.

Sur le territoire d'Astarac l'agroalimentaire est principalement orienté, vers la filière « volailles et gras », mais également le lait avec Danone Produits Frais France à Villecomtal-sur-Arros, qui est l'un des plus gros employeurs du territoire (plus de 200 salariés). L'entreprise propose des débouchés aux producteurs laitiers (90% du lait Gersois, près de 90 producteurs dans le département), même si son approvisionnement provient de bassins très élargis (Gironde, Hautes Pyrénées ...).

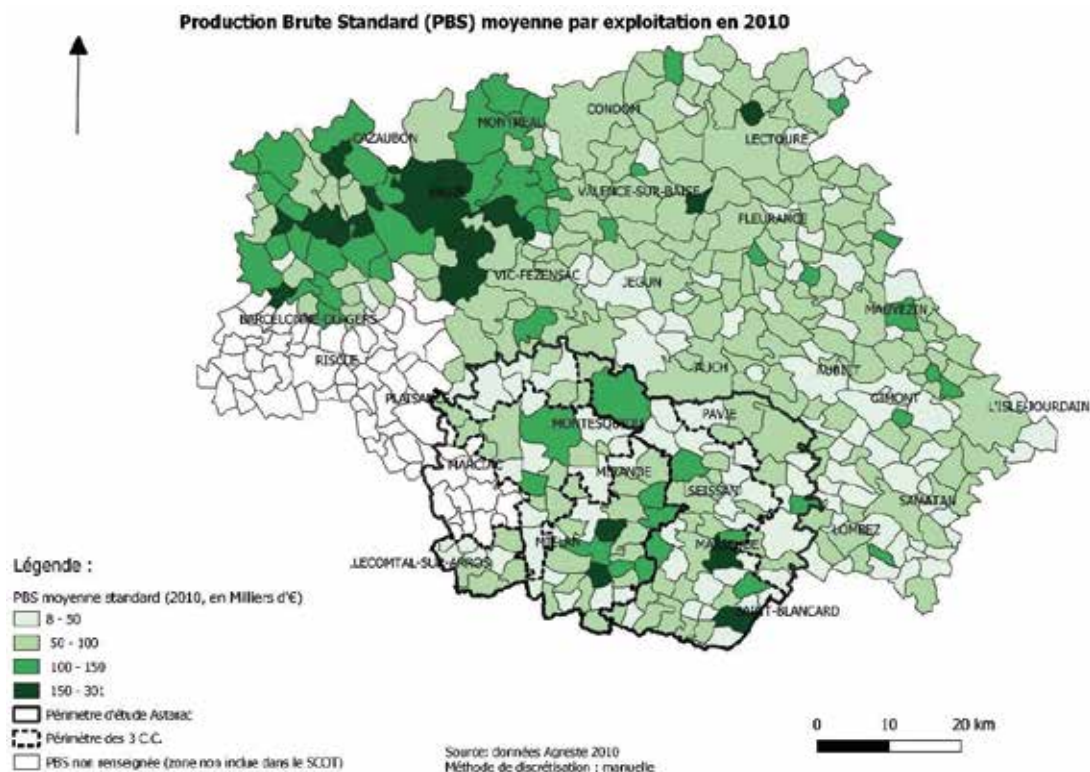
Des initiatives sont développées pour valoriser davantage la production locale tout en créant des emplois attractifs et durables. L'Agroparc de Seissan, créé en 2010 et intégré au réseau Agroparc de la CCI du Gers, vise à favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles de transformation. Cette politique volontariste a permis d'implanter à Seissan les entreprises BPC /Léa Nature (plats cuisinés et pizzas bio) et Jemm (transformation palmipèdes) fixant sur la zone agroalimentaire une centaine d'emplois.

UNE AGRICULTURE PRODUCTRICE DE VALEUR ?

À l'échelle des 3 communautés de communes, la Production Brute Standard (PBS) s'élève à 110 millions d'euros soit 68 455 € en moyenne par exploitation, c'est 27 000 € de moins que la moyenne du PETA Pays d'Armagnac

communauté rurale, à préserver l'espace naturel et à conserver et promouvoir des modes d'exploitation durables qui tiennent compte en particulier d'exigences environnementales.

²⁵ Données du SCOT, p.232 (source : INSEE clap 2015).



Plus de 80% des exploitations du territoire sont classées en « moyennes exploitations »²⁶ On notera que des maillons importants de valorisation ont quitté le Gers et ont été relocalisés dans des départements proches, impactant l'ensemble des agriculteurs gersois. C'est le cas notamment de la filière « volailles et gras ».

La captation de valeur ajoutée sur le territoire peut reposer sur la capacité à transformer les productions agricoles sur le territoire et à les commercialiser dans des filières de proximité. La présence d'outils adaptés sur le territoire (abattoirs, ateliers de transformation...) est essentielle pour développer cette reconquête de l'approvisionnement local.

DES SIGNES DE QUALITÉ NOMBREUX

Les productions agricoles locales sont reconnues, de qualité et à forte valeur ajoutée pour certaines. Nombre d'entre elles bénéficient de Signes Officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) :

2 Appellations d'Origine Protégée (AOP) : Jambon noir et porc noir de Bigorre (76 communes concernées, soit 11,4% des communes de l'appellation),

2 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) : Floc de Gascogne Blanc/rosé et Armagnac (22 communes soit 7,6% des communes de ces deux appellations),

9 Indication Géographique Protégée (IGP) : Canard à foie gras du Sud-Ouest, Jambon de Bayonne, Porc du Sud-Ouest, Volailles de Gascogne, Volailles du Gers, Côte de Gascogne, Vins du Gers et Comté tolosan (l'aire géographique de ces différentes IGP inclut le territoire des 3 CC), haricot tarbais (66 communes concernées, soit 10,3 % des communes de l'appellation)

²⁶ PBS comprise entre 25 000€ et 100 000€

Un territoire phare de l'agriculture biologique

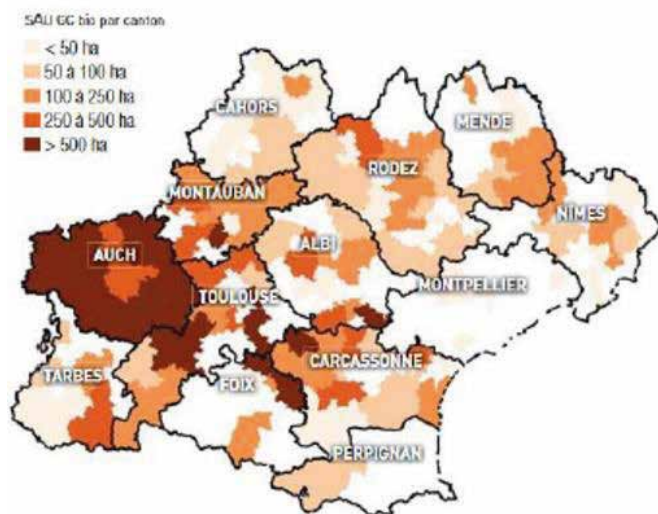
PART DES EXPLOITATIONS ET DES SURFACES BIO

	Nombre d'exploitations (Agreste 2010)	Nombre d'exploitations bio (Agence bio 2015)	Part d'exploitations bio	SAU totale (Agreste 2010)	SAU certifiée + conversion (Agence bio 2015)	Part SAU certifiée + conversion
Occitanie	69 970	6 495	8,8%	3 151 455 ha	329 659 ha	10,5%
Gers	7 810	944	12%	447 223 ha	68 276 ha	15,3%
3 CC	1 529	258	17%	75 498 ha	16 056 ha	21,27%

Source : Agreste 2010, Agence Bio 2016

En 2015 l'Agence BIO recense 258 producteurs en agriculture biologique sur le territoire des 3 communautés de communes²⁷ soit environ 17% des exploitations du territoire, une proportion de 5 points plus élevée qu'au niveau départemental et deux fois plus importante que la moyenne d'Occitanie, qui est la 1^{ère} région « bio » de France à la fois en nombre d'exploitations et de surfaces en agriculture biologique. La part des surfaces cultivées en grandes cultures bio par canton est parmi les plus élevée d'Occitanie.

Répartition des surfaces cultivées en grandes cultures bio par canton en Occitanie en 2015



Source : Agence BIO, dans Diagnostic du SCoT de Gascogne

Le territoire d'Astarac a connu une forte augmentation du nombre d'exploitations en bio entre 2010 et 2017 : elles sont 5 fois plus nombreuses en 2017 qu'en 2010²⁸. Cette évolution est plus rapide qu'à l'échelle du Gers, où dans le même temps, leur nombre était multiplié par 3. Les aides financières à la conversion et l'installation ont favorisé cette forte augmentation au cours de cette période. Si le rythme ralentit aujourd'hui, la dynamique du bio devrait se poursuivre pour plusieurs raisons : la recherche d'un meilleur équilibre financier dans un contexte pédo-climatique peu favorable à la performance par la seule stratégie de volume (des rendements faibles, plafonnés par les dotations naturelles) ; une valorisation des terres

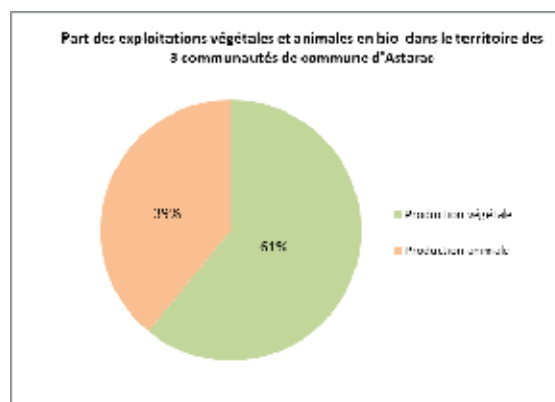
²⁷ source : Diagnostic du SCoT de Gascogne

²⁸ Source : Agence Bio

à la vente pour les exploitants partant en retraite ; la demande sociétale et la prise de conscience des agriculteurs des enjeux environnementaux et de santé.

La production végétale bio est plus élevée que la production animale bio en Astarac. En effet la filière bovine bio n'est pas structurée et la production bio n'apporte pas suffisamment de valeur ajoutée aux éleveurs. Cependant un certain nombre d'éleveurs sont dans une démarche raisonnée.²⁹

La majorité de la production végétale bio est tournée vers les grandes cultures et les surfaces fourragères



Le secteur aval est aussi présent avec 9 entreprises de transformation de produits biologiques recensés en 2016 sur le territoire des 3 communautés de communes, dont Bio par Cœur à Seissan qui emploie 60 salariés, soit 20% de l'effectif gersois dédié au bio au sein des entreprises de transformation³⁰.

Ce secteur aval reste toutefois en retrait par rapport au nombre d'exploitations en bio, un constat qui n'est pas propre à ce territoire mais concerne plus globalement le Gers : à titre de comparaison, les exploitations de Haute-Garonne représentent 7% des exploitations agricoles bio de la région, mais 15% des entreprises de transformations et 17% des entreprises de distributions.

Enfin sur les 3 communautés de communes on ne compte aucun distributeur de produits biologiques, 2 magasins bio sont installés à Pavie situé sur le territoire d'étude (ils sont 29 dans le Gers en 2017).

Une agriculture qui fait face à de nombreux défis

DES SOLS SENSIBLES À L'ÉROSION

L'Astarac se situe en zone d'aléa érosion des sols fort à très fort. Cet aléa s'explique d'une part par une la grande sensibilité des sols limono-argileux à la formation d'une croûte de battance, ou et d'autre part par la présence de sols sableux à forte détachabilité. Or, les cultures sont installées cultures sur des collines aux pentes marquées, sous la menace d'éventuelles précipitations élevées et agressives en toutes saisons.

Lors des gros épisodes de pluie, des coulées boueuses dévalent sur les routes. De façon moins visible, l'érosion entraîne une dégradation des sols et de la qualité des eaux (cf fiche Eau).

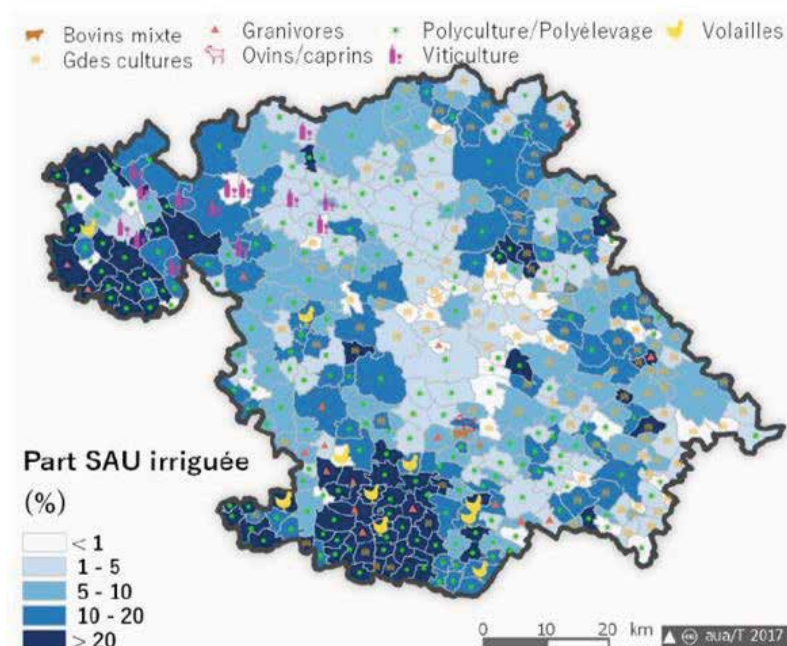
UNE AGRICULTURE QUI BÉNÉFICIE DES IMPORTANTS VOLUMES D'EAU ISSUS DU SYSTÈME NESTE...

Les pentes douces de l'Astarac, qui sont les plus cultivées, ont des sols de bouldiers, terres sablo argileuses relativement acides ayant une faible capacité de rétention d'eau et qui nécessitent un recours à l'irrigation. Avec une majorité de communes dont la part de SAU irriguée est supérieure à 10%, l'Astarac est l'une des zones les plus irriguées du Gers, qui est le premier département de l'ex-région Midi-Pyrénées en termes d'irrigation.

²⁹ Source : Les Bios du Gers.

³⁰ source : Diagnostic du SCoT de Gascogne)

L'irrigation à l'échelle du SCOT Gascogne en 2010 et orientation technico-économique majoritaire



Source : Agreste recensement agricole 2010

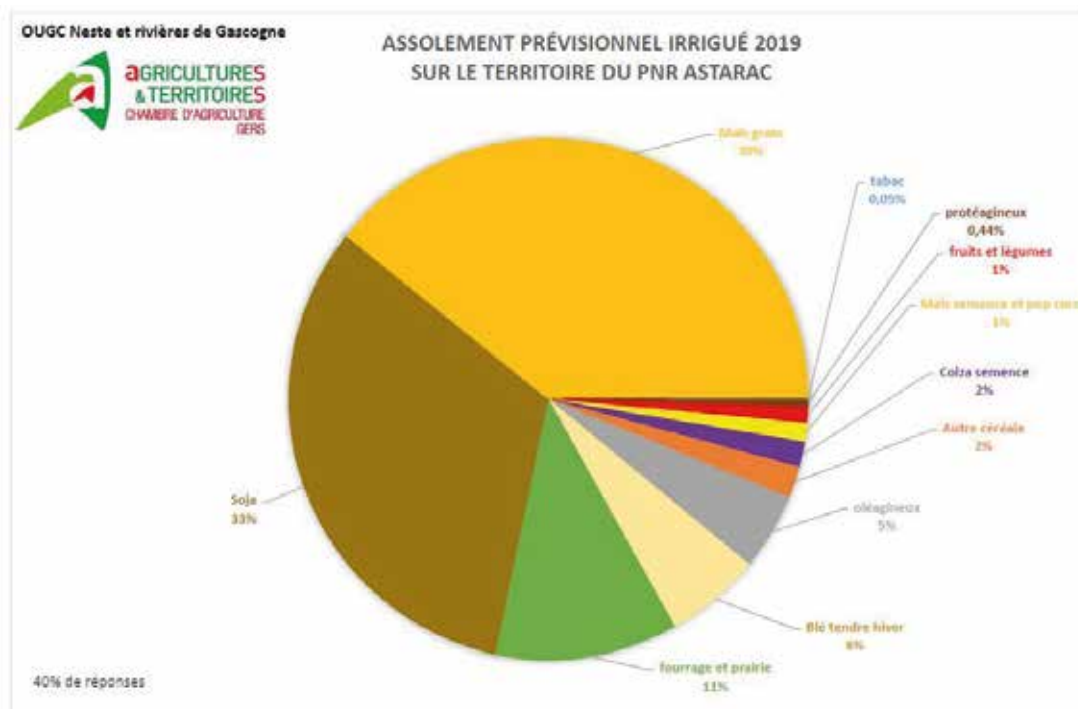
La gestion de l'eau pour l'irrigation repose sur la ressource issue du stockage via le système de réalimentation de la Neste, et des systèmes réalimentés de l'Adour et d'un réseau de retenues collinaires individuelles ou collectives (cf fiche Eau). L'accès à l'eau, par l'aménagement des infrastructures d'irrigation (retenues de stockage, réseaux), a été déterminant pour maintenir une activité agricole et développer des productions de qualité et à valeur ajoutée

En tant qu'organisme unique de gestion collective des prélèvements (OUGC) sur le sous-bassin Neste et Rivières de Gascogne, la Chambre d'agriculture du Gers, répartit les volumes prélevables entre irrigants et participe à la gestion collective de la ressource en eau. Les autorisations de prélèvement sur le territoire d'étude représentent environ 30% des autorisations accordées à l'OUGC pour 20% de sa superficie. Les volumes autorisés sont stables depuis la création de l'OUGC en 2013, les volumes prélevés variant suivant les années, en fonction des conditions climatiques. Sur ce territoire les prélèvements sont effectués dans les cours d'eau réalimentés (72%) ou dans les retenues (28%).

Véritable « assurance récolte », l'irrigation est essentielle pour de nombreuses productions : maïs grain destiné à la consommation animale (aviculture et bétail), soja destiné principalement à la consommation humaine, semences, maraichage, céréales... Ces productions, porteuses de valeur ajoutée, sont indispensables au maintien d'un certain nombre d'exploitations sur le territoire. Des prairies d'Astarac sont aussi irriguées, pour permettre une seconde fauche et prolonger leur période d'utilisation.

L'irrigation suppose des investissements coûteux (réseaux collectifs, réseaux individuels, équipements de drainage, ouvrages de stockage). L'implantation de ces équipements collectifs représente un atout à préserver du point de vue de la planification territoriale.

La part de la surface irriguée est stable depuis la mise en place de l'OUGC en 2013, mais on observe une forte évolution de l'assolement, la part du maïs ayant diminué au profit du soja et des oléagineux, comme illustré ci-dessous dans les réponses à l'enquête sur les prévisions d'assolement 2019.



De nombreuses actions sont engagées pour une meilleure efficacité de l'irrigation :

- à la ressource : pour améliorer la gestion de la réalimentation des cours d'eau, notamment en anticipant les besoins pour planifier au mieux les lâchers ;
- à la parcelle, de nombreux irrigants s'équipent de matériel hydro-économique, d'outils informatiques d'aide à la décision, etc.

La chambre d'agriculture propose régulièrement des formations aux irrigants pour les aider à mieux gérer la ressource en eau (technique du bilan hydrique et réflexion sur les pistes potentielles d'économie d'eau) et donne des conseils pour une meilleure efficacité de l'eau d'irrigation par le bilan hydrique. Des bulletins d'avertissement d'irrigation apportent des conseils sur les quantités d'eau à apporter en fonction du stade de la culture.

... ET QUI EXERCE UNE PRESSION SUR SA QUALITÉ

D'après le rapport annuel 2015 de l'ORAMIP et du CD32³¹, Le département du Gers se situe au 1^{er} rang régional en termes de ventes de produits phytosanitaires. En tenant compte des surfaces agricoles utiles, la consommation moyenne est de 3,6 kg/ha de SAU en 2014, cette consommation s'échelonnant en région Midi-Pyrénées de 0,4 kg/ha pour l'Aveyron à 4,2 kg/ha pour le Tarn-et-Garonne.

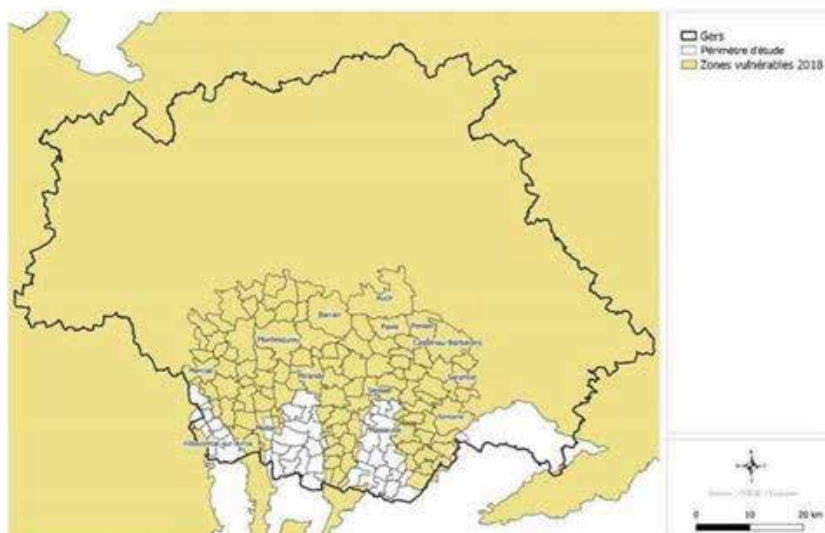
Pesticides et nitrates sont les principaux paramètres causant de déclassement des rivières et seules 7% de celles du territoire du Gers peuvent être considérées en bon état écologique (cf fiche Eau).

Pour limiter les pollutions par les nitrates, la directive européenne « nitrates » prévoit la définition des zones vulnérables dans lesquelles des actions de prévention doivent être mises en place.

Notons que sur des sols sensibles à l'érosion, le recours à des traitements chimiques peut être préféré à des interventions mécanisées.

³¹ Suivi de la campagne de mesures phytosanitaires 2014-2015

Zones vulnérables nitrates



De nombreuses initiatives et innovations vers de nouvelles pratiques agricoles

L'Astarac est un territoire qui a toujours su innover et expérimenter pour s'adapter aux contraintes de son environnement. Héritiers de cette tradition, tous les acteurs du territoire (CA32, agriculteurs, associations, coopératives, Agence de l'eau, collectivités...) se mobilisent aujourd'hui pour répondre à ces défis. De nombreuses initiatives agro-écologiques sont mises en œuvre sur le territoire pour réduire la sensibilité des sols à l'érosion et faire face aux enjeux de disponibilité et de qualité de la ressource en eau, de changement climatique ou de perte de biodiversité.

LES MAE, AVANT TOUT, UN ENJEU DE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE EXTENSIVE

Depuis les années 90, plusieurs organismes agricoles (l'ADASEA 32, Chambre d'Agriculture, Coopératives comme GersyCoop) mettent en œuvre dans le Gers, les programmes agro-environnementaux introduits en accompagnement de la PAC, pour que les exploitations agricoles puissent adapter leurs pratiques en réponse aux enjeux de protection de la biodiversité, des eaux, des sols, et plus récemment du climat.

Sur la période 2014-2020, les Mesures Agroenvironnementales et climatiques (MAEC)³², qui ne sont ouvertes que sur des zonages très ciblées du territoire, définis dans les PAEC³³, concernent les sites Natura2000 et les zones humides. Elles ont principalement pour objectif de maintenir les pratiques existantes d'élevage extensif favorables aux espèces et aux habitats et de préserver le bocage. Ce soutien est essentiel pour l'économie des exploitations

³² Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) constituent un des outils majeurs du second pilier de la PAC pour :

- accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales identifiées à l'échelle des territoires,
- maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou de modification en faveur de pratiques moins vertueuses.

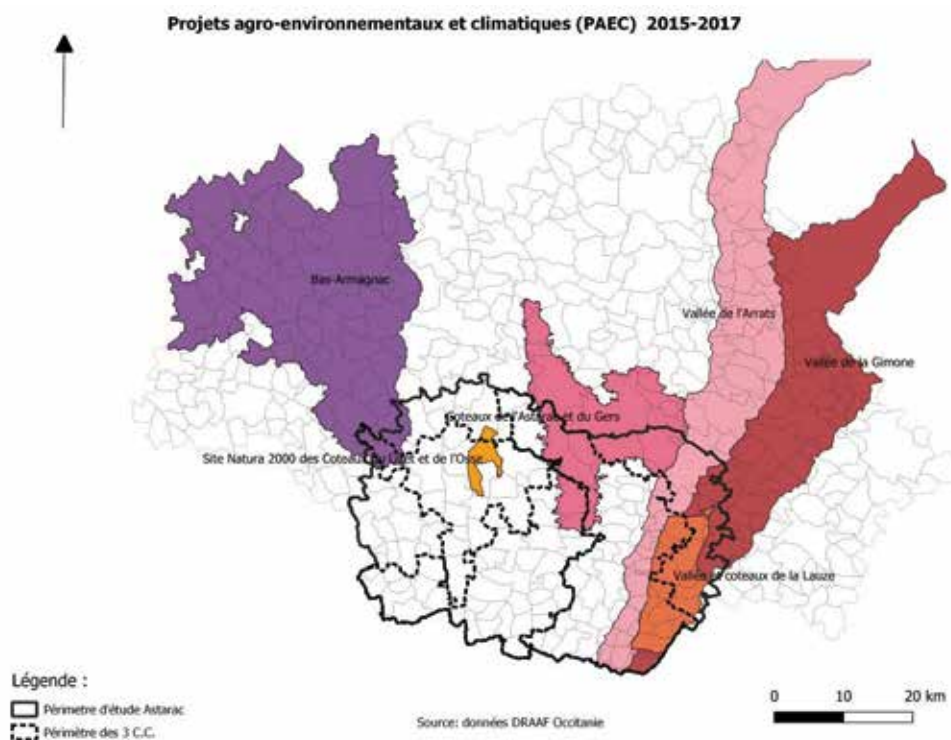
Les MAEC se répartissent entre :

- les MAEC portant sur des systèmes d'exploitations = MAEC systèmes
- les MAEC portant sur un ou plusieurs enjeux localisés = MAEC construites à partir de MAEC localisées
- les MAEC pour la conservation de la biodiversité génétique :

³³ Projets agro-environnemental et climatiques (PAEC), présentant une triple dimension agricole, économique et environnementale

agricoles, les éleveurs sur système herbager étant peu aidés par ailleurs, le territoire ne bénéficiant pas des aides aux zones de montagne.

Les MAE incitent également au changement de pratique par exemple la conversion de cultures en prairies pour limiter l'érosion et les inondations.



MAEC contractualisées en 2015 sur le territoire d'étude

Dispositif	Nombre agriculteurs	Quantité engagée ³⁴	Montant engagé ³⁵	Montant moyen	Objet
MAEC_PRM	6	284	141 750	21 888	Protection des races menacées
MAEC_SHP	7	1 145	334 686	49 627	Maintien des prairies permanentes
MAEC_API	7	3 840	201 600	27 243	Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles
MAEC_LOC_LP	11	85 800	116 718	10 816	Entretien de fossés et rigoles, de haies, de mares
MAEC_LOC_S	56	2 748	862 691	15 330	Gestion de prairies (fauche, pâture) conversion en prairies
Total	88		1 657 445	18 902	

Source : DRAAF Occitanie

88 agriculteurs du territoire ont contractualisé des MAEC en 2015, pour un montant moyen de près de 19 000€ sur 5 ans. La très grande majorité concerne les surfaces en herbe avec l'objectif de préserver les prairies. La Chambre d'agriculture élabore actuellement un nouveau projet de PAEC sur le territoire pour accompagner les exploitations de polyculture-élevage.

³⁴ Surface ou linéaire

³⁵ Montant total engagé sur 5 ans (Part nationale et FEADER)

LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE

Si la surface forestière, environ 22% de l'Astarac (voir fiche Forêt) est stable, l'arbre régresse dans les espaces cultivés avec une « sur-ouverture » des plaines alluviales et des boubées.

Avec REGENA (REseau Gersois d'INnovation en Agroforesterie), Arbre & Paysage 32 propose une offre de conseil et développe des programmes d'agroforesterie en collaboration avec les coopératives, l'agence de l'eau les fédérations de chasse, la profession agricole... Son action ne se limite pas au monde agricole et concerne également les bordures relevant de l'espace public (bordures de voirie, de rivières...) dans une approche globale du paysage.

Dans cette zone bocagère de l'Astarac, l'essentiel des actions vise à maintenir le patrimoine existant ou à régénérer celui qui a disparu. Les aménagements intra-parcellaires (les plus médiatisés), visant à introduire des rangées d'arbre, dans les surfaces dédiées à la production animale (sylvo-pastoralisme) ou végétale (agrosylviculture) restent marginaux avec 360 ha de plantations agroforestières intra parcellaires dans l'ensemble du département entre 2006 et 2014.

Si la « reconquête des esprits » est bien engagée, sa concrétisation dans le paysage s'amorce progressivement.

LES MEMBRES DU RÉSEAU DE FERMES PILOTES AGR'EAU MAILLENT LE TERRITOIRE D'ASTARAC

Premier programme de développement de la couverture végétale des sols à l'échelle d'un grand bassin hydrographique le programme Agr'eau³⁶, né de la volonté d'agriculteurs, vise à accompagner ceux qui le souhaitent dans l'évolution de leurs pratiques vers des modèles durables.

Les membres du réseau de fermes « pilotes » fournissent des indicateurs technico-économiques et ouvrent leurs portes lors de visites ou journées techniques. Les exploitations d'Astarac membre de ce réseau (à Bazian, Ricours, Saint Maur, Saint Michel, Sansan) sont autant de lieux d'échanges, de démonstrations, d'expérimentations et de transferts des savoir-faire.

DES AGRICULTEURS ENGAGÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE

Les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)³⁷ permettent d'accompagner et de valoriser les dynamiques de terrain portées par des agriculteurs qui s'engagent collectivement dans l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales de leurs exploitations. Suite aux 8 appels à candidatures organisés par la DRAAF depuis 2015, 103 GIEE sont recensés en Occitanie dont 15 dans le Gers³⁸. Ils concernent tout le département ou un territoire, en lien avec une production ou problématique spécifique. Plusieurs concernent l'Astarac :

Année	Structure porteuse	Intitulé	Production	Territoire	Nb exploitations
2015	Agorécologie En Astarac (AEA)	L'Agro-écologie pour gagner en compétitivité dans les exploitations de polyculture-élevage de l'Astarac	Polyculture -élevage	Astarac Rivière basse 32	33

³⁶ Programme pluriannuel de sensibilisation et de développement des couverts végétaux et de l'agroforesterie sur le bassin Adour-Garonne lancé par l'Association Française d'Agroforesterie lance, avec l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, et en partenariat avec l'Institut de l'Agriculture Durable (IAD), l'Association Occitane de Conservation des Sols (AOC Sols) et Arbre et Paysage 32.

³⁷ Rendus possibles par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt 2014,

³⁸ Source : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-GIEE-reconnus-en-Occitanie,1553> - données de mars 2019

2015	GERSYCOOP	Des couverts pour un retour à l'agronomie en Astarac	Grandes cultures	Petite région agricole Astarac	13
2018	AGRO D'OC	GIEE VAL'ACS : Valoriser les productions en Agriculture de Conservation des Sols	Grandes cultures	secteur de Miélan - Mirande (32), Trie sur Baïse (65) à Tarbes (65). ³⁹	24
2018	Herbe et élevage 32	Améliorer l'autonomie fourragère et la pérennité des fermes d'élevages du Gers en adaptant les systèmes herbagers face aux aléas climatiques	Polyculture -élevage	Astarac, Sud Pays d'Auch et Ouest du Saves-Toulousain	24

Parmi les GIEE qui concernent plus largement le département du Gers :

API-SOJA 32 mis en place dans les grandes cultures vise des pratiques plus favorables aux insectes pollinisateurs ;

BIOMESAFE consiste à exploiter les voies de diversification des systèmes agricoles, en intégrant et en valorisant prioritairement les productions de biomasse ligneuse, non concurrentielle, dans les territoires agricoles ;

MARA-MUTU vise à mutualiser les solutions techniques et économiques entre maraîchers biologiques gersois.

D'AUTRES INITIATIVES

- L'ADASEA 32 organise depuis 2014 dans le Gers, le Concours général agricole des prairies fleuries devenu le Concours Général Agricole des pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours, qui récompense les meilleures pratiques du point de vue agricole et écologique sur des prairies naturelles.

- La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne a réalisé un diagnostic de fertilité des sols et anime un groupe d'acteurs agricoles sur l'évolution des pratiques agricoles. Une charte territoriale est en cours de rédaction.

- Sur la question de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, sur ce territoire, La Chambre d'agriculture suit chaque année depuis 10 ans avec ARVALIS une plateforme d'essais de désherbage du maïs pour des stratégies de réduction de ces intrants, et anime un groupe DEPHY (fermes de références) dans le cadre du plan national écophyto.

- Une étude en cours menée par le SDEG en partenariat avec la Chambre d'agriculture et GRDF, comprenant des zones d'études en Astarac, vise à définir le ou les modèle(s) de méthanisation mobilisant du gisement agricole pour de l'injection au réseau adapté aux exploitations, aux productions, et compatible avec les enjeux agronomiques de fertilité des sols. Au-delà des gisements de matière organique issue des productions, les couverts végétaux intermédiaires pourraient contribuer demain en partie à la mise en place d'unités de production d'énergie renouvelable.

- Sur le territoire, des initiatives individuelles remarquables sont également à noter, en matière d'agroforesterie, de couverts végétaux, etc...

³⁹ Territoire présentant une cohérence forte du point de vue pédo-climatique et des enjeux environnementaux liés à l'agriculture :

Les collectivités soutiennent la transition agro-écologique du modèle agricole

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL FORMALISE SA STRATÉGIE AGRICOLE

Le département qui était très investi dans le soutien à l'agriculture biologique et aux filières courtes, via son dispositif Pack bio, a dû repenser ses interventions suite à la loi NOTRe et la redéfinition de ses compétences. Cette évolution législative a été l'occasion de construire une stratégie agricole plus globale, qui devrait s'articuler autour de 4 axes stratégiques : 1 - Qualité de vie des agriculteurs ; 2 – Foncier ; 3 - Itinéraires techniques ; 4 - Consommation durable. Une première étape vise à identifier les systèmes résilients les mieux adaptés aux spécificités du territoire gersois, en termes à la fois environnemental, économique et social et à travers le prisme du changement climatique.

L'objectif du département est aussi de fédérer et faire partager les nombreuses initiatives et innovations portées par les agriculteurs et les associations locales, qui restent parfois « intimistes ».

DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ENGAGÉES

Les coulées de boues fréquentes sur les routes ont conduit les élus des communautés de communes à davantage s'intéresser aux problèmes d'érosion et donc à la couverture des sols.

La communauté de communes Astarac Arros en Gascogne travaille en concertation avec les agriculteurs depuis 3-4 ans et a engagé la réalisation d'un Atlas territorial qualité et fertilité des sols. Elle travaille aujourd'hui sur une charte énergie climat. Un chargé de mission a été recruté pour développer les ENR (méthanisation, photovoltaïque) et sensibiliser les agriculteurs aux changements de pratiques, un autre pour travailler sur les besoins de transformation et d'abattage des filières avicole et ovine.

Conclusion

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Une agriculture diversifiée, dans laquelle le système traditionnel de polyculture élevage conserve une place importante- Une agriculture équipée de moyens d'irrigation reposant sur des capacités de stockage assorties d'une gestion collective de cette ressource- Une filière avicole bien structurée, source de diversification et sécurisation de revenus- Des outils de formation sur le territoire (lycée agricole de Mirande, CFPPA Mirande, Lycée agricole Saint-Christophe) ou à proximité- Un territoire phare de l'agriculture biologique- Des productions agricoles de qualité, à valeur ajoutée- De nombreuses initiatives agro-écologiques portées par l'ensemble de acteurs- L'engagement des collectivités pour soutenir cette transition agro-écologique	<ul style="list-style-type: none">- Manque d'attractivité du métier d'éleveur et baisse tendancielle du cheptel bovin- Tendance à la spécialisation des exploitations- Une agriculture fortement dépendante de l'irrigation- Des pratiques agricoles qui ont augmenté la vulnérabilité des sols à l'érosion et dégradé la qualité de l'eau

Quels enjeux pour l'agriculture de l'Astarac ?

- Le maintien de l'élevage extensif et herbagé dans ce contexte pédo-climatique spécifique de l'Astarac
- La transmission des exploitations et l'accès au foncier
- L'augmentation de valeur ajoutée sur le territoire par le développement des filières de valorisation et des filières de proximité
- La mutualisation et l'amplification des initiatives et innovations engagées sur ce territoire
- L'évolution des pratiques agricoles et la sécurisation de l'accès à l'eau dans un contexte de changement climatique
- La conservation des races anciennes et la création de filières de valorisation

ANNEXE : champs de l'étude polyculture-élevage en Occitanie

- Basé sur les données administratives 2016 agrégées (PAC, CVI, BDNI, SIGAL)
- Exploitation ayant un numéro Siret
- Exclusion des petites exploitations (pseudo PBS < 25 000 euros)
- 3 communautés de communes regroupant 101 communes : CC Astarac Arros en Gascogne, CC Coeur d'Astarac en Gascogne, CC Val de Gers
- Application de la typologie Inosys (agrégée en 10 types compte tenu de la nature des systèmes présents sur le territoire concerné)
- Analyse faite à l'échelle de chaque communauté de commune quand possible (secret statistique) ou à l'échelle des trois communautés de communes
- Résultats produits : nombre d'exploitations, surfaces des grandes catégories de cultures et effectifs animaux
- Effectif total (dont petites exploitations) : 1 459 exploitations
- Effectif de l'étude : 886 exploitations

Ce qu'il faut retenir ⁴⁰

Découpée et intégrée dans le paysage agricole et la topographie spécifique des vallées dissymétriques, la forêt de l'Astarac forme des linéaires boisés bien identifiables.

Essentiellement privée, elle est constituée de petites parcelles de feuillus, traditionnellement utilisées pour des usages annexes à la vie paysanne (bois de chauffage, piquets, charpente, menuiserie). Résultat de ces usages, la forêt est constituée essentiellement d'un mélange de taillis et futaie où les chênes pubescents et chênes nobles sont très présents.

Très diversifiée, elle participe à la qualité des paysages et des écosystèmes et constitue un habitat privilégié pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Peu entretenue elle tend cependant à se fermer, ce qui limite la régénération naturelle. Les propriétaires sont généralement ignorants de la gestion forestière et de ses acteurs et lorsqu'ils interviennent c'est souvent pour des coupes rases, en sacrifiant des arbres d'avenir et sans objectif d'amélioration. Des Plans de développement de massifs forestiers (PDM) ont été engagés pour dynamiser la gestion durable et la valorisation de la forêt.

CHIFFRES CLÉS

22 % du territoire en forêt

76% de la surface boisée composée d'unités foncières de **moins de 4ha**

Dans plus de **90%** des peuplements, **chênes nobles et chênes pubescents** sont les essences majoritaires

Plus de **40%** des forêts concernées par l'obligation d'un document de gestion durable n'en ont pas

Une forêt « paysanne » intégrée dans le paysage agricole

La forêt de l'Astarac, qui occupe **22 % du territoire⁴¹** des trois communautés de commune est, comme son agriculture, **intimement liée au paysage de l'éventail gascon**.

Très visibles sur les coteaux, les forêts occupent essentiellement les versants les plus pentus et plus difficilement cultivables, exposés à l'ouest. Elles se répartissent ensuite sur les collines et les vallons du relief secondaire des coteaux.

Suite à l'abandon des terres pentues autrefois vouées à l'élevage, les coteaux des serres se recouvrent progressivement de landes boisées pubescentes caractéristiques de l'Astarac. La surface forestière reste cependant globalement stable, d'autres zones étant déboisées.

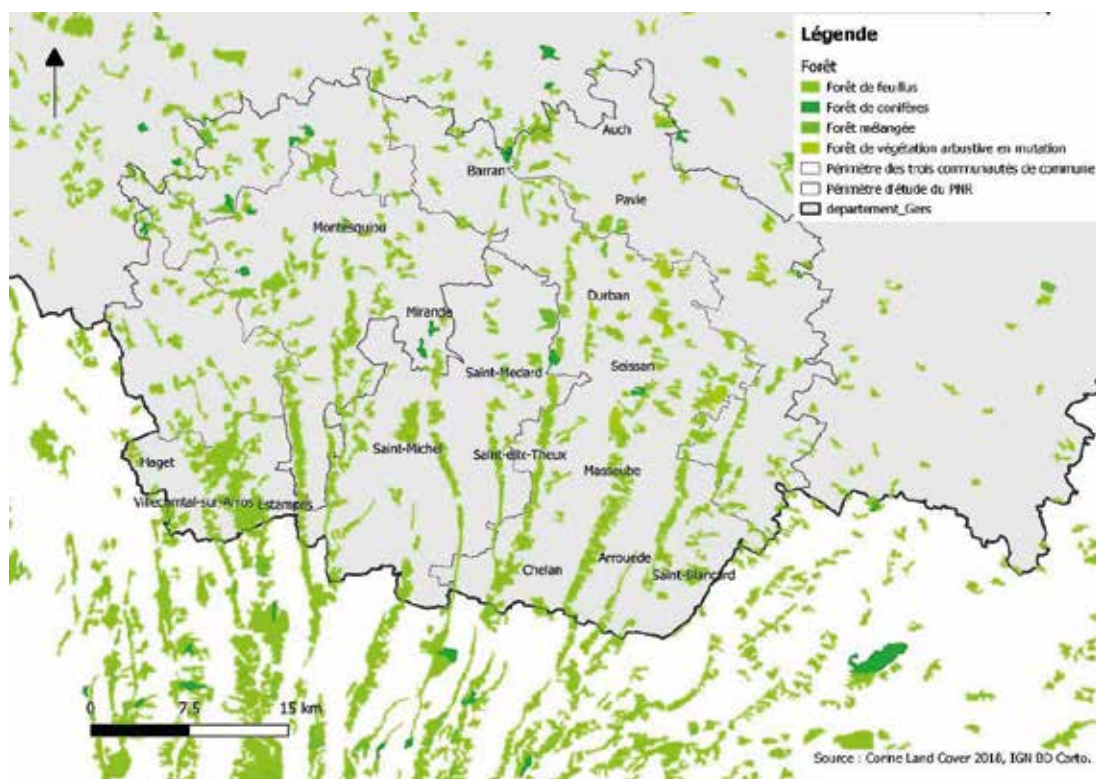
40

Les éléments présentés dans cette fiche proviennent essentiellement des diagnostics effectués dans le cadre des Plan de Développement de Massif forestiers (PDM) :

- PDM Astarac-Arros qui concerne la communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne et la commune de Miélan (38 communes)
- PDM Val de Gers (36 communes)

Ils ne couvrent donc pas la totalité du territoire

⁴¹ IGN, via l'outil ALDO de l'ADEME, établi sur le périmètre des 3 communautés de communes Astarac-Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac et Val-de-Gers.



Essentiellement privée, la forêt est **très morcelée**. La gestion des massifs est contrariée par le nombre important des propriétaires.

Part de forêt privée

PDM	Taux de boisement	Surface totale	Forêt publique		Forêt privée	
			Surface	Part	Surface	Part
Astarac Arros	21%	8 162 ha	962	12%	7 200	88%
Val de Gers		7 002 ha	140	2%	6 862	98%

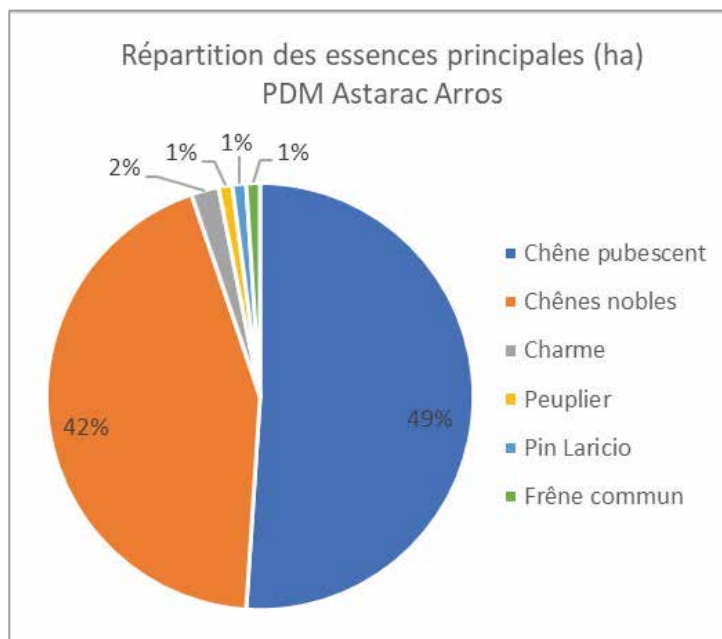
Répartition de la forêt privée par classe de surface de propriété

PDM	Part	<1ha	>1 -<4ha	>4-<25ha	>25 ha	Tènement s <4ha
Astarac Arros	- de la surface	9%	29%	54%	7%	76%
	- des propriétaires	56%	30%	14%	0,4%	
Val de Gers	- de la surface	6%	27%	55%	11,9%	
	- des propriétaires	41%	38%	21%	1%	

86% des propriétaires possèdent moins de 4 ha sur le territoire du PDM Astarac Arros, ils sont 79% sur celui de Val de Gers. Ces propriétés forestières sont elles-mêmes découpées, les tènements (unité foncière d'un seul tenant d'une même propriété) inférieurs à 4ha représentant 76% de la surface forestière du PDM Astarac Arros.

Une forêt « naturelle », composée essentiellement de feuillus

Généralement intégrées aux exploitations agricoles les forêts étaient traditionnellement utilisées pour une autoconsommation de bois de chauffage ou de piquets, quelques gros arbres étant réservés au bois de charpente et à la menuiserie. Ces usages ont façonné la forêt, composée principalement de mélanges de taillis issus de rejets de souches ou de drageons et d'arbres de futaie plus âgés, les « réserves ». Ces taillis avec réserves représentent près de 88% de la surface boisée privée sur le territoire du PDM Astarac Arros.



Plus ou moins riches en gros bois, les réserves sont à 95% des chênes pubescents ou nobles selon les expositions, plus rarement des charmes ou châtaigniers.

Les chênes nobles (chêne sessile, chêne pédonculé) et chênes pubescents sont les essences majoritaires dans la plupart des peuplements (respectivement 91% et 94% des peuplements du territoire du PDM Astarac Arros et de celui de Val de Gers).

Bien que le chêne pubescent soit traditionnellement réservé au bois de chauffage, il représente, comme les chênes nobles, un potentiel intéressant de valorisation économique.

On relève un bon potentiel de production de bois d'œuvre de qualité valorisable en charpentes, menuiserie et merrains.

Une forêt peu entretenue et peu valorisée par manque de culture forestière...

Les forêts sont moins entretenues qu'elles ne l'étaient il y a une cinquantaine d'années notamment pour la récolte de bois de chauffage. Les boisements, généralement vieillissants, se ferment par manque d'intervention, ce qui limite la régénération naturelle et le renouvellement des peuplements. Lorsque les propriétaires font appel à des exploitants, souvent à l'approche de la retraite, c'est encore majoritairement pour des coupes rases qui sont réalisées sans grand souci de l'avenir et de l'amélioration de l'existant.

Les arbres sénescents et bois morts sont le refuge d'une riche biodiversité qu'il faut tenter de préserver dans les programmes de gestion.

Ignorants du potentiel des forêts, les propriétaires sont généralement peu concernés par leur gestion. Très peu d'entre eux se sont dotés d'un document de gestion durable (PSG, CBPS, RTG)⁴².

Documents de gestion durable

PDM		PSG ⁴³	CBPS et CBPS+	RTG
Astarac Arros	nb de propriétés	3	3	7
	superficie concernée	196 ha	55 ha	340 ha
Val de Gers	nb de propriétés	7	4	
	superficie concernée	225 ha	48 ha	

En janvier 2019, la gestion durable des forêts est réputée acquise pour 4 % de la surface forestière privée sur le territoire du PDM Astarac Arros et pour 7 % sur celui de Val de Gers. Rappelons qu'un plan simple de gestion est obligatoire pour les forêts privées de plus de 25 hectares, soit 7% de la surface forestière privée du PDM Astarac Arros et 11,9% de celle de Val de Gers.

Les propriétaires ont par ailleurs une méconnaissance de l'organisation forestière (syndicats de propriétaires, experts forestiers, entrepreneurs de travaux, gestionnaires, coopératives...) et sont un peu perdus par rapport au rôle respectif de ces structures.

La forêt pourrait rendre un meilleur service si elle était gérée de façon plus durable.

Les travaux menés dans le cadre des PDM ont montré que la récolte de bois, est faible au regard du potentiel. Sur le territoire du PDM Astarac-Arros l'étude estime que **80% des peuplements sont récoltables⁴⁴ à plus de 50 %** de leur surface. Ce chiffre élevé est en lien avec la structure vieillissante des taillis avec réserves et les potentialités de valorisation en bois-énergie des taillis dépérissants. L'étude souligne cependant qu'il n'est ni souhaitable ni techniquement envisageable de prélever brutalement de si grandes quantités de bois sur pied.

Le potentiel d'amélioration a également été estimé. Les peuplements améliorables **à plus de 25%** de leur superficie sont essentiellement des taillis avec réserve de chênes nobles, ils représentent de **5 à 11% du massif**. Les interventions d'amélioration visent à concilier récolte et opération structurante du peuplement qui demeure en place.

⁴² Les documents de gestion donnent une garantie (ou une présomption de garantie) de gestion durable aux propriétaires qui en suivent les recommandations.

- Le **Plan Simple de gestion** (PSG) est un document d'objectivation des enjeux environnementaux, sociaux, économiques de la forêt et de planification de la gestion sylvicole, nécessaire pour toute propriété forestière de 25 ha ou plus située sur une même commune ou sur des communes limitrophes.

- Le **Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles** (CBPS) est un document d'adhésion volontaire auquel on peut désormais joindre un programme de coupes et travaux (CBPS+). C'est un moyen simple de gérer durablement les petites surfaces.

- Le **Règlement Type de gestion** (RTG) est un outil définissant les modalités de gestion pour chaque grand type de peuplement. Il s'adresse aux propriétaires ne rentrant pas dans le cadre d'une obligation de PSG et qui font gérer leur bois par un organisme de gestion (coopérative...) ou un expert.

⁴³ Les surfaces de PSG sont les surfaces totales des forêts concernées, lesquelles peuvent "déborder" en dehors des communautés de communes.

⁴⁴ - Un peuplement est considéré **comme récoltable** si l'on considère, vu les contraintes du marché au jour de la description, que la réalisation de l'opération envisagée va générer des produits commercialisables susceptibles de fournir un revenu au propriétaire.

- Un peuplement est **améliorable** lorsqu'il comporte un nombre suffisant d'arbres de qualité ou arbres d'avenir susceptibles de produire du bois d'œuvre dans le peuplement final

Une dynamique enclenchée avec les PDM

La démarche PDM, animée par le Centre régional de la propriété forestières (CRPF) sur les massifs Astarac-Arros et Val de Gers, a permis d'établir le « carte d'identité forestière » de ces massifs, d'identifier les enjeux et de les faire connaître aux propriétaires forestiers.

Ils ont été sensibilisés à la sylviculture des peuplements feuillus, aux opérations d'amélioration, aux modalités de commercialisation de leurs produits forestiers mais aussi à la gestion durable de leurs parcelles. Ceux qui le souhaitent ont pu bénéficier d'un diagnostic sylvicole de leur patrimoine boisé.

Les PDM Astarac-Arros et Val de Gers se poursuivront par les étapes d'animation puis de mise en œuvre des projets en encourageant les bonnes pratiques.

Par ailleurs, les 3 Communautés de Communes se sont engagées dans le comité de pilotage de préfiguration d'une filière bois-énergie, animé par le Département du Gers.

Un réseau de 1^{ère} transformation du bois

Le Gers compte une vingtaine d'entreprises de sciage et 1^{ère} transformation, le PDM Astarac Arros en recense 4 sur son territoire. Plusieurs offrent un débouché intéressant pour les bois de chêne de qualité, voire de très haute qualité : l'entreprise de tranchage de feuilles de placages SAINT-LOUBERT SA à Eauze (n°2 en France), la tonnellerie de l'ADOUR à Plaisance-du-Gers, la tonnellerie d'AQUITAINE à Marciac, la merranderie CANADELL à Trie-sur-Baïse.

À proximité, Fibre excellence à Saint Gaudens produit de la pâte à papier à base de bois de feuillus ou de résineux Garnica Plywood à Samazan (47) est spécialisée dans la fabrication de placage en peuplier.

Une quinzaine d'entreprises (experts forestiers, entreprises de travaux, coopératives), interviennent sur le territoire de l'Astarac, mais sont pour la plupart basées à l'extérieur. Dans la CC Val de Gers des travaux initiés par le PDM ont dû être différés par manque de professionnels de la coupe et du débardage.

Conclusion

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Une surface forestière intéressante- Les chênes nobles et chênes pubescents sont l'essence principale sur 90% de la surface- Un potentiel important de valorisation et d'amélioration- Une réflexion globale déjà engagée à travers les PDM- Présence d'un réseau local de 1^{ère} transformation	<ul style="list-style-type: none">- Un manque d'entretien des forêts et un capital forestier vieillissant sur pied- Une forêt très morcelée- Un manque de culture sylvicole des propriétaires- Un manque d'entreprises de l'amont (coupe, débardage...)

Quels enjeux ?

- La connaissance du potentiel forestier et de sa gestion par les propriétaires, leur mise en mouvement dans une vision de massif
- L'amélioration et la régénération de peuplements vieillissants
- La gestion durable, dans une vision multifonctionnelle des forêts
- La valorisation d'un potentiel forestier important dans une conjoncture économique favorable pour le bois de feuillus
- La valorisation du potentiel de ressource en bois-énergie

Attentes par rapport au PNR

Faire vivre l'animation initiée dans le cadre des PDM et sensibiliser les propriétaires à la gestion durable de leurs parcelles boisées

Structurer une filière d'entreprises de l'amont (coupe, débardage...) à l'aval

Encourager la filière bois-énergie

Soutenir le développement des bonnes pratiques

Ce qu'il faut retenir

Depuis la fin du 19^{ème} siècle le système hydrographique de l'éventail gascon garantit les usages de l'eau grâce au soutien des débits à partir des réserves de haute montagne, progressivement confortées par des réserves de piémont. Le « système Neste » réalimente les principaux cours d'eau, le petit chevelu qui constitue la plus grande part du réseau hydrographique n'étant pas concerné.

Malgré leur réalimentation, le déficit en eau dans les principaux cours d'eau est chronique en période d'étiage. La pollution par les pesticides et les nitrates, mais aussi par les matières en suspension dues à l'érosion des sols agricoles, dégrade la qualité de l'eau ce qui surenchérit le coût de production d'eau potable. Recalibrés, rectifiés pour acheminer l'eau les cours d'eau ont perdu leurs fonctionnalités naturelles.

Ce système anthropisé, remarquable à la fois en termes technique et de solidarité de territoires, doit aujourd'hui s'adapter aux perspectives du changement climatique.

CHIFFRES CLÉS

113 Mm³ stockés par le Système Neste pour les rivières de Gascogne

Moins de 20% des débits des rivières de Gascogne réalimentées sont « naturels » entre juin et octobre.

86 % des cours d'eau du territoire du SCOT (cours d'eau secondaires, petit chevelu) ne sont pas réalimentés et souffrent naturellement d'étiages sévères

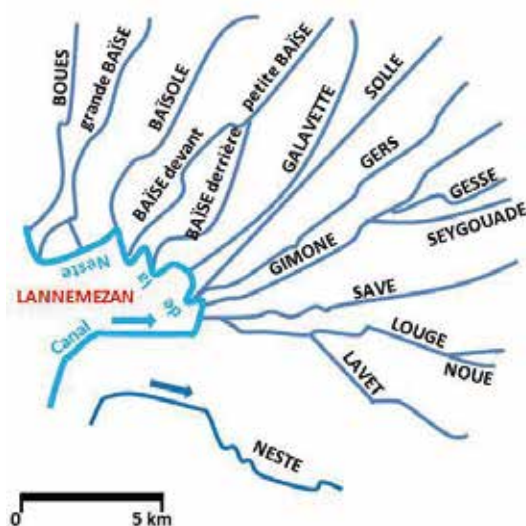
1 retenue collinaire pour 3km² en moyenne sur les sept sous-bassins gascons

89 % des prélèvements pour l'irrigation et 9% pour l'AEP à l'échelle de l'Astarac

Un bon état chimique, un état écologique jugé bon pour **38 %** des stations de surveillance d'Astarac

-20 à -40%, la baisse des débits prévue à l'horizon 2050

La topographie et l'histoire industrielle ont dessiné un système hydrographique remarquable



Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique dense qui s'inscrit dans l'éventail gascon, une dizaine de cours d'eau orientés sud-nord y ont creusé des vallées. Prenant naissance sur le Plateau de Lannemezan, ils ne bénéficient naturellement d'aucun apport d'eau de montagne, mais uniquement de précipitations. Leur manque d'eau structurel est souligné très tôt, dès les premiers chroniqueurs romains et au XVIII^{ème} siècle, les intendants de Gascogne, notamment le célèbre Intendant d'Etigny, ont cherché à apporter de l'eau aux rivières de Gascogne par un prélèvement dans la Neste, affluent de la Garonne.

C'est à l'ère industrielle qu'un vaste réseau d'irrigation est créé avec le Canal de la Neste puis dans la première moitié du XXème siècle, des réservoirs de haute montagne pour stocker l'eau à la fonte des neiges sont construits.

Ces réservoirs ont ensuite été aménagés pour produire de l'hydroélectricité et assurer le développement de l'industrie des vallées et du piémont pyrénéen tout en permettant l'électrification du chemin de fer.

- 1863 : Mise en service du Canal de la Neste (28,6 km)
- 1950 : la capacité du canal est portée de 7 à 14 m³/s.
- 1963 : Le décret «Neste-Garonne » met, à disposition de la Gascogne une tranche dite « agricole » de **48 Mm³** sur un total de 56 Mm³ stockés.
- 1990 : la gestion du canal est confiée à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)

Élément majeur du système, le Canal de la Neste, d'une capacité de 7 m³/s à l'origine, a pour but d'alimenter artificiellement les cours d'eau gascons. Il est au cœur d'une dynamique de solidarité de territoires, l'eau stockée dans les grands barrages de montagne pour l'hydroélectricité réalimente les rivières de Gascogne toute l'année, permettant les prélèvements et le soutien des débits. Ce système de réalimentation concerne les principaux cours d'eau orientés sud-nord, mais pas leurs affluents et le petit chevelu qui constituent la plus grande part du réseau hydrographique.

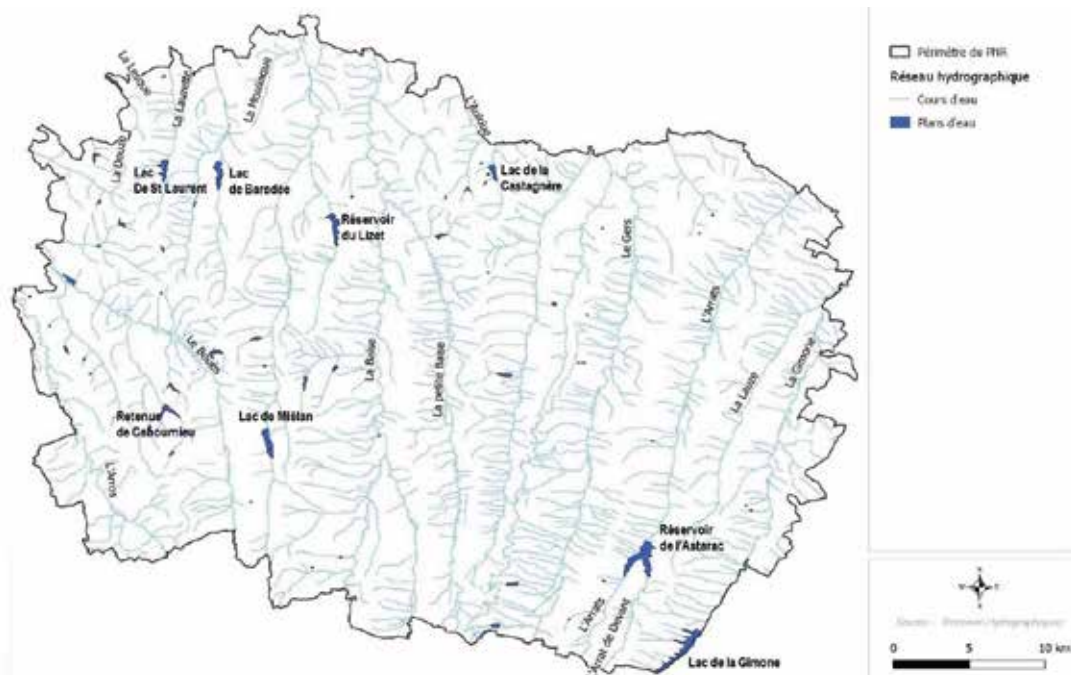
Ce système remarquable, couramment dénommé « Système Neste » fait aujourd'hui partie intégrante des paysages et patrimoines de l'ensemble du Bassin de la Neste et rivières de Gascogne.

Pour compléter le dispositif, plusieurs réservoirs de piémont ont été construits ces trente dernières années. Ces retenues structurantes se caractérisent par un cycle annuel de vidange en période estivale et parfois en automne et de périodes de remplissage en hiver et au printemps. Plusieurs d'entre elles sont sur le territoire d'étude. Certaines sont devenues au cours des temps des hauts lieux de biodiversité. On peut notamment citer le lac de l'Astarac et ses abords en zone Natura 2000, avec plus de 150 espèces d'oiseaux le fréquentant comme halte migratoire, zone d'hivernage ou site de reproduction).

Retenue	Cours d'eau	Date de création	Principaux usages autres que la réalimentation des cours d'eau
Lac de l'Astarac	Arrats	1976	Soutien d'étiage : usages préleveurs (eau potable, industrie, irrigation) et non préleveurs (environnement, loisirs, pêche...)
Lac de Miélan	Osse	1967	Soutien d'étiage : usages préleveurs (eau potable, industrie, irrigation) et non préleveurs (environnement, loisirs, pêche...)
Lac du Lizet	Osse	2002	Soutien d'étiage : usages préleveurs (eau potable, industrie, irrigation) et non préleveurs (environnement, loisirs, pêche...)
Lac de la Gimone (Lunax)	Gimone	1991	Soutien d'étiage : usages préleveurs (eau potable, industrie, irrigation) et non préleveurs (environnement, loisirs, pêche...) Compensation CNPE Golfech

Source : Étude d'opportunité de SAGE NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE, Diagnostic et préconisations

Le réseau hydrographique (BD Carthage® IGN)



Ce système hydrographique permet les usages préleveurs sur les rivières réalimentées (dans le périmètre du projet de PNR en amont et à l'aval jusqu'à la confluence avec la Garonne) tels que : l'irrigation durant la période estivale, la production d'eau potable dépendante totalement des ressources de surface, l'industrie. Il garantit aussi la salubrité des rivières, et le respect des débits objectifs d'étiage (DOE). Les ouvrages ainsi que les rivières réalimentées remplissent aussi des fonctions touristiques et de réserves de biodiversité.

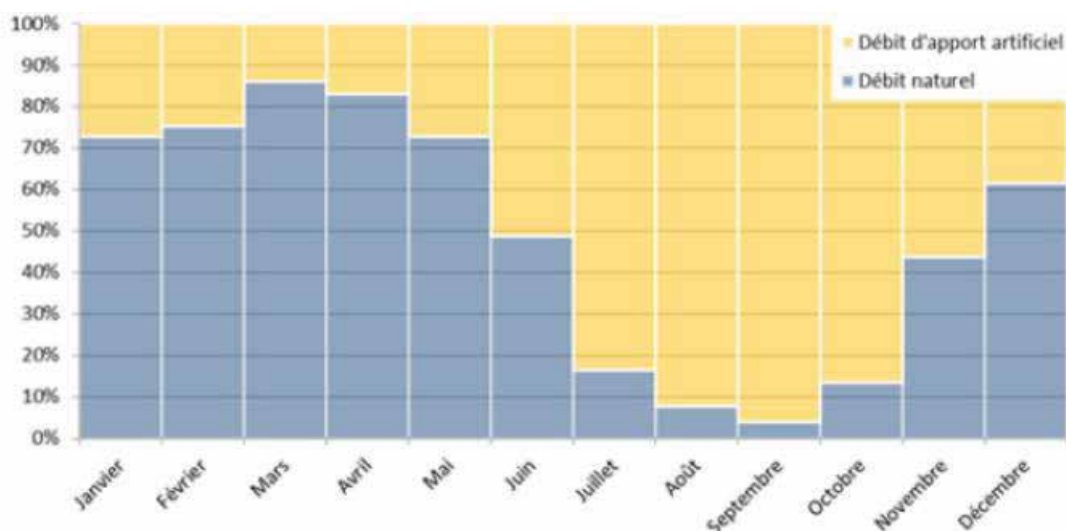
À partir des années 60, les agriculteurs ont créé des petites retenues « collinaires » dans de nombreux vallons, pour leurs propres besoins en irrigation. Aujourd'hui une multitude de ces retenues sont dispersées sur tout le territoire. La chambre d'agriculture du Gers en tant qu'Organisme Unique pour la Gestion Collective (OUGC) a recensé 2 281 retenues collinaires à usage d'irrigation sur l'ensemble de son territoire, soit une moyenne d'un peu plus d'une retenue pour 3 km². En captant les ruissellements, ces stockages collinaires transforment le régime hydrologique des ruisseaux.

Un système en équilibre mais une capacité structurellement limitée pour satisfaire pleinement et sur la durée l'ensemble des besoins

Les volumes d'eau distribués dans chaque rivière reliée au canal de la Neste doivent servir à compenser les usages préleveurs aval, et à maintenir la salubrité (respect des DOE). Ces rivières ont donc la particularité de présenter des débits très élevés à l'amont, afin de pouvoir respecter l'ensemble des objectifs à l'aval.

Sans l'alimentation du canal de la Neste, les débits dans les rivières de Gascogne seraient très faibles, voire quasi nuls en période d'étiage et les usages ne pourraient être satisfaits. L'étiage est en effet très marqué de juin à octobre avec une part de débits « naturels » extrêmement faible, inférieure à 10% en août et septembre.

Proportion du débit artificiel dans les débits totaux des rivières de Gascogne



Source : Étude d'opportunité de SAGE NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE, Diagnostic et préconisations (source étude impact AUP OUGC 2015)

Malgré ces apports importants, qui permettent l'adéquation besoins-ressources, le bassin des rivières de Gascogne est quasiment intégralement classé en ZRE⁴⁵, ce qui entérine la reconnaissance d'un déséquilibre structurel entre la ressource disponible et la pleine satisfaction de l'ensemble des besoins en eau des usages et des milieux.

Les petits cours d'eau, non réalimentés artificiellement, qui constituent la plus grande part du réseau hydrographique sont très fréquemment en assec. Le diagnostic du SAGE met en exergue deux enjeux importants vis-à-vis de l'hydrologie de ces axes non réalimentés :

Beaucoup de ces ruisseaux sont concernés par des stockages collinaires qui transforment le régime hydrologique en captant les ruissellements. Ces retenues constituent souvent les seuls milieux humides pérennes en dehors des axes réalimentés ;

Le cycle annuel de l'eau est très dépendant des capacités de régulation naturelles du compartiment souterrain (nappes phréatiques) et des zones humides. Dans beaucoup de versants, ces deux types de « réserves naturelles » sont absentes ou peu importantes. Il ne reste donc bien souvent que la couche de sol comme régulateur, avec le facteur limitant du type de sol en Astarac.

L'essor de la population toulousaine, le changement climatique et la modification du régime hydrologique du massif Pyrénéen, constituent des nouveaux enjeux à intégrer dans le cycle de gestion du système Neste et plus globalement dans la gestion de l'eau.

L'étude Garonne 2050, qui donne une vision prospective des besoins et ressources en eau à l'horizon 2050 à l'échelle du bassin de la Garonne prévoit d'une part une augmentation des besoins en eau des plantes liée à l'augmentation de la température, d'autre part des baisses annuelles de débits de toutes les grandes rivières du sud-ouest, comprises entre 20 % et 40 %, et jusqu'à 50 % en période estivale. Les étiages seront à la fois plus précoces, plus sévères et plus longs.

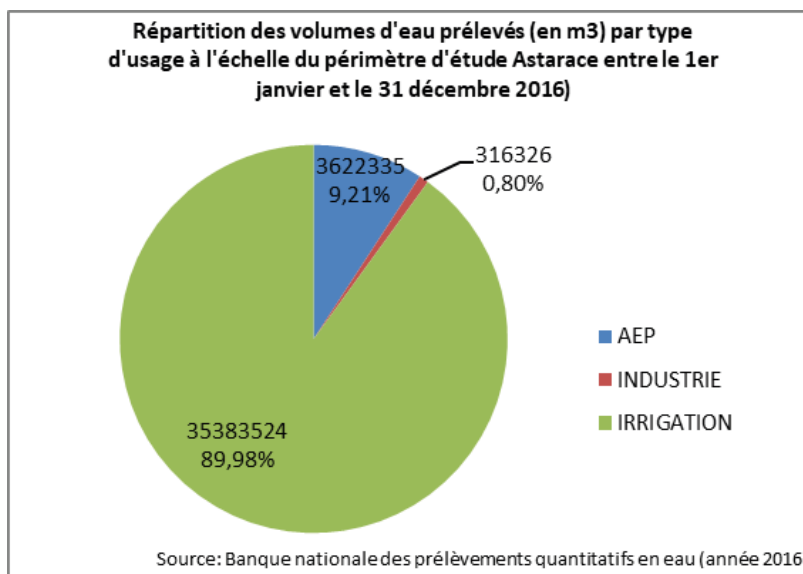
Ces évolutions vont fortement impacter les équilibres actuels. Le SAGE en préparation doit permettre d'avancer sur ces questions.

Sur le territoire, des prélèvements surtout agricoles

Il y a très peu de nappes superficielles sur le territoire et quel que soit l'usage, les volumes prélevés le sont en totalité dans les eaux superficielles.

⁴⁵ Zone de Répartition des Eaux

La structure des sols et du sous-sol ne permet pas de disposer de réserves d'eau naturelles immédiatement accessibles, et l'agriculture, très développée dans cette région où les étés sont plutôt secs, nécessite des prélèvements d'eau importants pour l'irrigation des cultures. En 2016, la banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) répertorie 471 ouvrages de prélèvements sur le territoire d'étude, 98 % d'entre eux servent à l'irrigation.



La Chambre d'agriculture du Gers a été désignée organisme unique de Gestion Collective (OUGC) Neste et Rivières de Gascogne pour gérer la répartition des volumes d'eau entre les irrigants. En 2019, on décompte sur l'OUGC 589 ouvrages, y compris les petites consommations.

La répartition des volumes prélevés par usage illustre certes la part importante de l'irrigation, mais reflète également la faible population du territoire et la présence très faible de l'industrie : l'occupation du sol est avant tout agricole et naturelle.

On compte 9 captages pour des prélèvements en eau potable, sur le périmètre d'étude, ils sont situés sur les communes de Chélan, Labarthe, Mirande et Montégut-Arros.

Les prélèvements pour l'industrie sont faibles et concernent principalement la laiterie de Villecomtal-sur-Arros.

Un bon état chimique, mais les matières en suspension impactent les usages

L'eau provenant de la Neste est de bonne qualité et reste globalement en bon état chimique dans le périmètre d'étude.



Source SIE Adour-Garonne

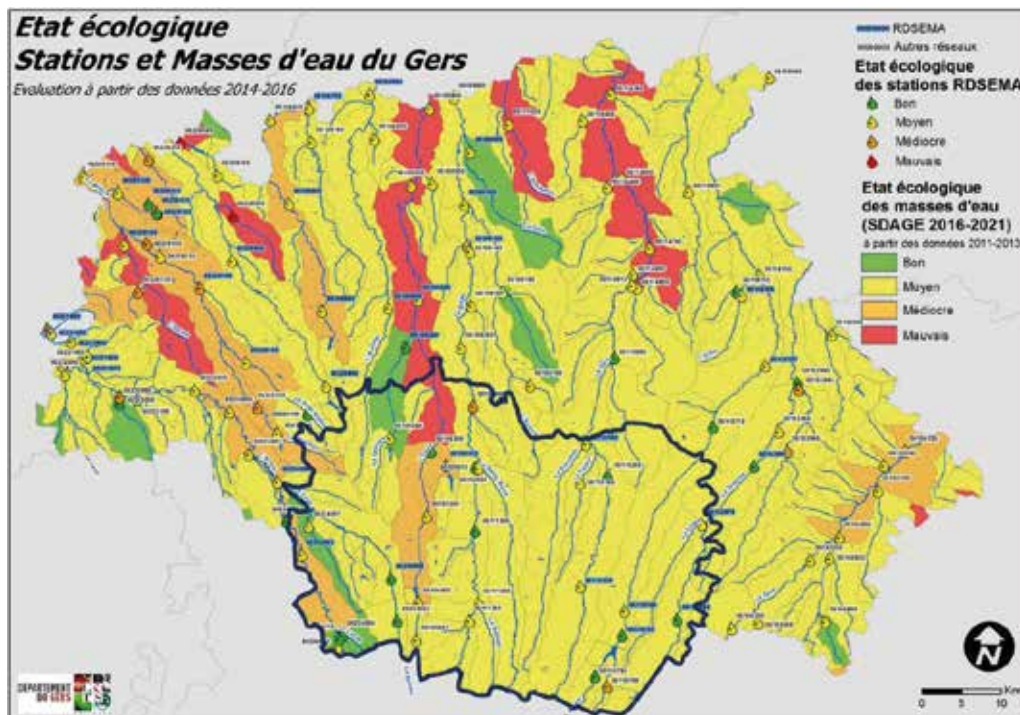
Les matières en suspension (MES), qui ne sont pas prises en compte dans les paramètres suivis au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), sont une des pollutions majeures sur ce territoire, dont les sols sont sensibles au ruissellement et au phénomène d'érosion. Sur le périmètre d'étude, les eaux captées pour l'eau potable proviennent en totalité des eaux de surface⁴⁶ et traiter la turbidité pour produire une eau conforme aux normes de santé publique nécessite des traitements dont le coût est important (investissement dans les technologies de traitement et dans leur fonctionnement).

L'état écologique est moins satisfaisant, 38% des 24 stations de mesure de la qualité des rivières situées sur le périmètre d'étude présentant un bon état écologique et 50% un état moyen⁴⁷.

La carte ci-après, qui superpose l'état écologique mesuré dans ces stations avec celui des masses d'eau sur lesquelles elles se situent, montre une meilleure qualité dans ces stations dans 50% des cas. Cela s'explique par le fait que les masses d'eau, qui suivent le linéaire des cours d'eau, sont très étendues et que leur état se dégrade vers l'aval.

⁴⁶ Source : BNPE

⁴⁷ Source : CD32 - Stations de surveillance qualité - territoire Astarac (précise l'état écologique des stations RDSEMA et Autres réseaux, défini à partir des données sur 3 années (2014-2015-2016))



Des rivières devenues des vecteurs d'eau au détriment de leurs fonctions naturelles

Par le passé, les cours d'eau ont été rectifiés et recalibrés et de nombreux aménagements hydrauliques ont été réalisés afin de faciliter les usages de l'eau (chaussées, digues, rectification, retenues, etc.).

Leur morphologie a été fortement altérée au détriment de leurs fonctions : ralentissement de l'eau, « filtres naturels » aux pollutions diffuses, écosystème aquatique. Les zones humides dont la surface est inférieure à 1 000 m² (en dessous des seuils réglementaires⁴⁸) ont quasiment disparu.

Dans le cadre de leurs Plans Pluriannuels de Gestion (PPG), les différents syndicats de rivière travaillent dorénavant sur des actions visant à restaurer des cours d'eau plus fonctionnels : continuité écologique, restauration/amélioration de la ripisylve, lutte contre l'érosion qui cause un important problème d'apport de matières en suspension et de colmatage du lit, reméandrage, etc.

Les acteurs se dotent d'outils de gestion de l'eau

En 2002 a été adopté un premier Plan de Gestion des Étiages (PGE) « Neste et Rivières de Gascogne » pour fixer les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, à l'échelle du bassin. Il a été révisé en 2012 pour élargir le périmètre aux affluents réalimentés des rivières réalimentées et aux retenues de piémont, prendre en compte les évolutions réglementaires, actualiser les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

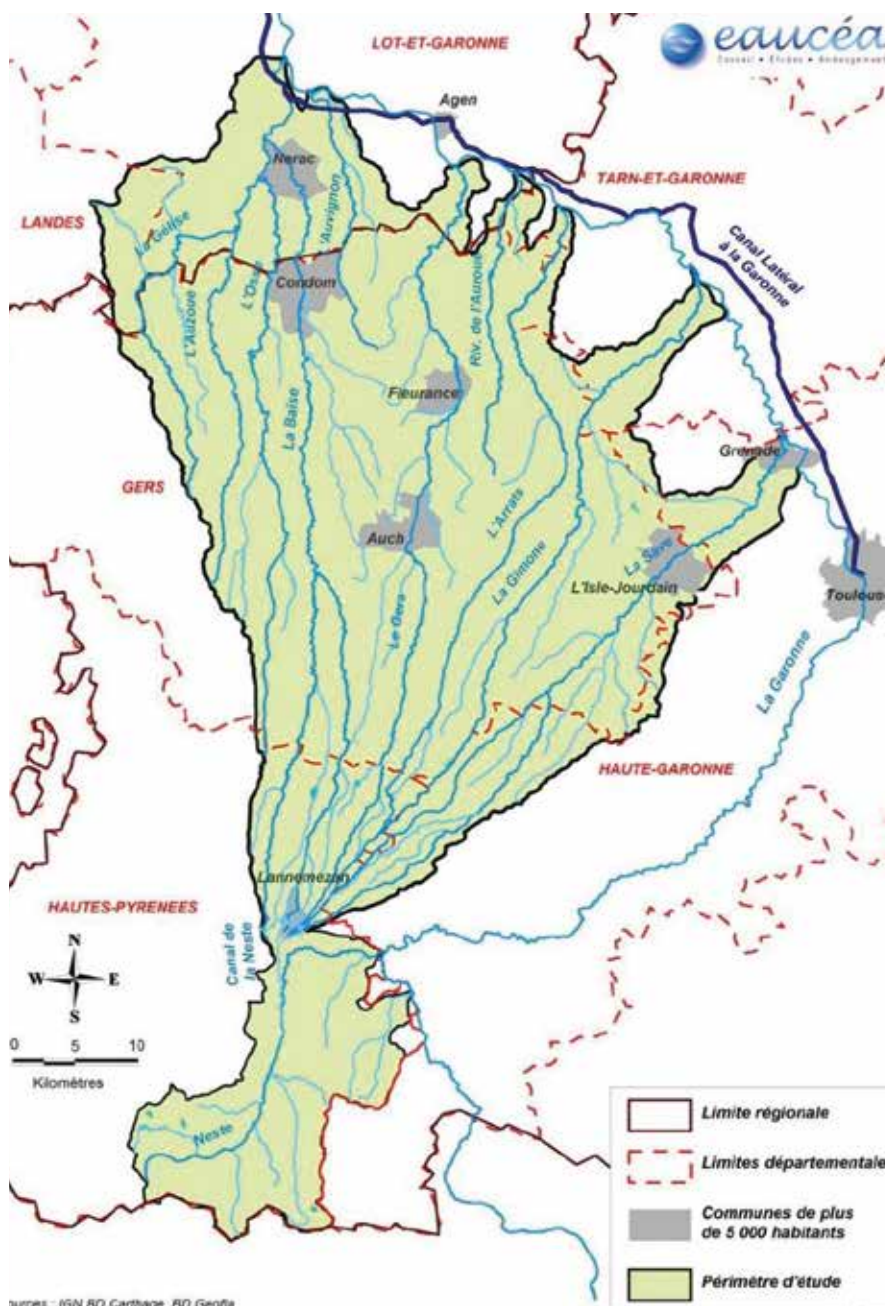
⁴⁸ Un assèchement, une mise en eau, une imperméabilisation ou un remblai de zones humides de moins de 0,1 hectare ne sont pas soumis à la réglementation, sauf si le cumul avec des opérations antérieures réalisées par le même demandeur, dans le même bassin versant, dépasse ce seuil.

Le PGE étant dédié à la gestion quantitative, le département du Gers, en concertation avec les départements concernés porte depuis 2016 la démarche d'émergence d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste-Rivières de Gascogne**. Le SDAGE du bassin Adour Garonne prévoit en effet ce SAGE à l'échéance 2021.

Dans le contexte actuel de changement climatique, qui laisse présager des étiages plus précoces, plus sévères et plus longs, mais aussi de renouvellement des concessions hydroélectriques⁴⁹, le SAGE doit permettre de mettre en cohérence les politiques publiques, démarches et projets de territoire pour répondre aux forts enjeux d'une meilleure gestion de l'eau pour les usages, mais aussi pour le milieu et enfin pour la santé.

Une Commission Locale de l'Eau (CLE) sera mise en place d'ici, début 2020 pour permettre à l'ensemble des partenaires de l'eau de s'accorder sur une stratégie et des objectifs partagés. Un diagnostic approfondi sera engagé dès 2020 et des premières actions pourront être lancées. Le SAGE pourrait être adopté à l'horizon 2023-2024.

Périmètre
d'étude du
SAGE Neste-
Rivières de
Gascogne
Source :
Diagnostic du
SAGE



⁴⁹ Le renouvellement des concessions hydroélectriques pourrait questionner le maintien du volume de 48 Mm³ réservé à la réalimentation des rivières gasconnes.

L'Astarac, situé en tête de bassin du SAGE et avec ses différents lacs de soutien d'étiage, aura un rôle opérationnel fort à jouer et le projet de PNR Astarac constitue un réel atout pour le SAGE en élaboration.

Toutes les actions qui seront mises en place dans le cadre du PNR Astarac auront un impact sur la qualité et la quantité de l'eau à l'échelle du périmètre du PNR mais bien au-delà, jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Conclusion

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un système de réalimentation des rivières à partir du canal de la Neste et de l'eau stockée dans les barrages du massif Pyrénéens et en tête de bassin - L'émergence d'une démarche de SAGE portée par le Conseil départemental du Gers avec les 5 autres départements concernés (65, 31,47,82,40) - Les cours d'eau et retenues collinaires constituent des réserves de biodiversité et sont supports de nombreuses activités et usages - Un territoire stratégique pour la qualité et la quantité, situé en amont des bassins versants des rivières gasconnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Une très forte dépendance aux stocks de haute montagne et de fortes interrogations sur la disponibilité des ressources de haute montagne dans les années à venir (renouvellement concessions 48 M m3 et débit naturel de la Neste) - Un réseau très fortement modifié, qui ne recharge plus les zones humides. - Des rivières principales contraintes dans leur lit par le système d'endiguement latéral. - Des étiages de plus en plus sévères et une pression croissante sur les usages préleveurs (AEP, irrigation, industrie) et non préleveurs (environnement, biodiversité, tourisme, pêche ...) - L'érosion des sols agricoles et ses conséquences sur la turbidité la qualité de l'eau et sur la quantité (réserve utile des sols)

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Le respect des débits toute l'année pour la faune, la flore, les usages économiques et ceux de la population, dans un contexte de tension sur la disponibilité de la ressource lié à la modification du régime hydrologique du massif Pyrénéen et de besoins toujours plus importants de la métropole toulousaine - Le partage et la sécurisation des usages et notamment des usages AEP dans les zones avals des bassins versants - La préservation des zones humides et des sols pour la qualité et la quantité de l'eau - La restauration de cours d'eau et d'un petit chevelu plus fonctionnel (continuité écologique, amélioration de la ripisylve, lutte contre l'érosion), des zones humides et de leurs capacités de stockage - L'adaptation au changement climatique.

Attentes par rapport au PNR

Soutenir et amplifier l'innovation en matière de pratiques agricoles pour renforcer les capacités des sols et des milieux à retenir l'eau, également pour réduire l'érosion, dans contexte pédoclimatique naturel défavorable

Préserver et développer les zones humides et les cours d'eau non réalimentés (petit chevelu)

De par sa situation en tête de bassin, jouer un rôle opérationnel fort de mise en œuvre des orientations du SAGE, par le déploiement d'actions opérationnelles tant sur la qualité de l'eau que sur l'aspect quantitatif

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Ce qu'il faut retenir

Le Gers a un potentiel de production d'ENR important, en termes de production d'énergie solaire, biogaz ou bois énergie, qui reste aujourd'hui sous-exploité.

L'Astarac, qui produit un cinquième de sa consommation d'énergie, fait mieux que la moyenne départementale. Cette production vient d'abord du bois-ménage, puis du solaire. La filière chaufferie bois amorce son développement avec la création de deux chaufferies-bois dans deux collèges et celle d'une plateforme de stockage de plaquettes bois pour les alimenter. Les plans de développement de Massif réalisés par deux des communautés de communes révèlent un potentiel important des forêts pour le développement d'une véritable filière locale bois-énergie.

Si on ne peut pas parler à ce stade de véritable politique énergétique, volontariste et fédératrice sur le territoire et plus largement sur le Gers, des actions se mettent en place à toutes les échelles, portées par les collectivités, la profession agricole ou les associations de citoyens.

CHIFFRES CLÉS

La production d'énergie renouvelable en Astarac couvre **20%** de la consommation d'énergie finale (4 points de plus que la moyenne départementale)

Sans le bois-ménage, cette production ne couvre que **8%** de la consommation d'énergie finale

Le bois-ménage représente en effet **61,8%** de cette production, le photovoltaïque **32%**

Le résidentiel-tertiaire est le premier poste de dépense énergétique (**46%**) dans un territoire où **88,5%** du parc de logement est constitué de maisons individuelles

L'Astarac produit 20 % de sa consommation d'énergie finale

Production d'énergies renouvelables en 2015

Filière	Nombre d'installations recensées		Production du territoire (MWh)		Part de chaque filière dans la production totale (%)	
	Astarac	Gers	Astarac	Gers	Astarac	Gers
Électricité d'origine renouvelable						
Hydroélectricité	7	23	2 383	15 408	2,1%	2%
Éolien	0	0*	0	0	0 %	0%
Photovoltaïque	491	2452	36 976	124 483	32,2 %	18%
Méthanisation-électricité				17 336		2%

Chaleur d'origine renouvelable						
Bois-chaufferies	9	28	4 514	29 138	3,4 %	4%
Bois - ménages ⁵⁰	4 159	22 694	70 919	490 960	61,8 %	70%
Méthanisation-chaleur	0	33	0	19 700	0 %	3%
Total			114 792	697 025		

Sources : Observatoire Régional de l'Énergie d'Occitanie. Diagnostic énergétique du territoire (CC Astarac Arros en Gascogne, CC Cœur d'Astarac en Gascogne, CC Val de Gers)- juin 2019 / DDT32 -Bilan de la production d'énergies renouvelables sur le Gers en 2015

En Astarac comme dans le reste du Gers, le bois-ménage représente la plus grande part de la production d'énergies renouvelables (61,8%). Cela correspond à l'exploitation traditionnelle des bois et forêts pour le chauffage des particuliers. Le photovoltaïque représente presque un tiers (32,2%) de la production d'ENR, une part plus importante qu'à l'échelle départementale (18%). Les autres sources d'énergie sont marginales.

Part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie

	Astarac	Gers
Consommation totale (GWh)	567	4 371
Production EnR totale (GWh)	115	697
Pourcentage	20%	16%

Sans le bois-ménage, la production d'ENR ne couvre que 8% de la consommation énergétique en Astarac et 5% pour le département du Gers.

Un potentiel important de développement de la filière chaufferie bois

Avec une forêt qui occupe 22% du territoire (voir fiche « Forêt »), la ressource en bois est importante en Astarac. Les communautés de communes Astarac-Arros en Gascogne et Val-de-Gers ont engagé des Plans de Développement de Massif forestier qui ont révélé des perspectives intéressantes quant au développement d'une filière locale bois-énergie.

L'Astarac amorce l'exploitation de cette ressource avec 9 chaufferies bois (Bazugues, Belloc-St-Clamens, Mirande, Miélan, Saint-Michel, Villecomtal-sur-Arros notamment) sur les 31 du département. Deux nouvelles chaufferies bois sont en projet sur Mirande à l'initiative de Cœur d'Astarac en Gascogne.

Le conseil départemental en a équipé deux collèges à Miélan et Mirande. Les chaufferies sont alimentées par le bois issu de l'entretien des bords de route (3600 km de routes) et des 700 ha de forêts, propriété du conseil départemental. Il a également créé une plateforme de stockage à Saramon. Sa production est aujourd'hui supérieure à ses besoins propres et la création d'une structure porteuse est en cours de réflexion pour commercialiser ce bois-énergie.

⁵⁰ Seul le chauffage principal est estimé. L'appoint et l'agrément ne sont pas considérés par manque de données.

Le département souhaite développer cette filière en élaborant des partenariats avec le monde agricole (afin de développer des plateformes de stockage) et en favorisant une filière locale et pérenne. En plus d'être une source d'ENR, elle permettrait d'apporter aux agriculteurs une source de revenus complémentaire non-négligeable, de la même manière que le photovoltaïque.

Des réflexions sont également en cours au Département pour soutenir l'émergence de réseaux de chaleurs dans les centres bourgs.

Un comité de pilotage est en cours de constitution pour structurer cette filière en y associant tous les acteurs (Chambre des métiers, Ecocentre Pierre et Terre, des communautés de communes dont Astarac Arros, Cœur d'Astarac et Val de Gers, CRPF, ADASEA, Arbres et paysages 32, DDT, SDE65, l'ADEME, ONF, URCOFOR...). Il s'agit de mettre en place une gestion durable de la forêt, des craintes étant déjà exprimées vis-à-vis du risque de coupes à blanc.

Potentiel des autres filières ENR

L'ÉNERGIE SOLAIRE

L'énergie solaire est la deuxième source de production d'énergie renouvelable, loin derrière le bois-ménage. Au vu de son ensoleillement annuel moyen (1 350 kWh/m²), légèrement supérieur à la moyenne nationale, le département du Gers dispose de conditions favorables au développement de l'énergie solaire. Plusieurs typologies d'installations sont présentes ou envisageables sur le territoire de l'Astarac⁵¹ dont :

Les **installations solaires thermiques** : le diagnostic réalisé par le CD32 en 2010 recensait 26 installations sur le territoire, en grande majorité de chauffe-eau solaires individuels.

Les **installations photovoltaïques** : celles-ci sont constituées en grande majorité d'installations pour l'habitat individuel. Le territoire est également équipé d'installations pour immeubles/bâtiments collectifs tertiaires, industriels, commerciaux ou agricoles.

Les installations au sol ou fermes photovoltaïques peuvent constituer une opportunité pour valoriser des terrains dont le sol est pauvre ou d'ores et déjà artificialisé. La profession agricole, comme la DDT se montrent cependant réservées vis-à-vis de ces projets, en lien avec l'usage du foncier et le risque de perte de terres agricoles

L'ÉNERGIE HYDRAULIQUE

En 2019, le Gers compte 23 centrales hydroélectriques (installées principalement sur la Baise, quelques-unes sur l'Adour, l'Arros et le Gers⁵²). En 2017, 8 centrales sont recensées dans les 3 communautés de communes⁵³ pour une puissance installée de 1005 kW (28 % de la puissance installée du Gers). Cette source d'énergie s'est développée ces 10 dernières années, puisqu'en 2008 on ne comptait que 3 microcentrales sur le territoire (avec une puissance installée de 499 kW correspondant à 12,8% de la puissance installée du Gers⁵⁴). Le moulin de Montaut (120kW), raccordé en juillet 2017, et le moulin Laubadère (170kW), raccordé en mars 2016, sont les dernières installations du territoire⁵⁵.

⁵¹ Source : PETR Pays d'Auch, Projet de territoire, Diagnostic et SCOT de Gascogne

⁵² Source : PETR Pays d'Auch, Projet de territoire, Diagnostic

⁵³ Source : OREO.

⁵⁴ Conseil Général du Gers (2010). Diagnostic sur le potentiel départemental des énergies renouvelables. Etat des lieux et quantification des potentialités en ENR (p.55).

⁵⁵ Information OREO d'après Enedis et RTE

LE BIOGAZ

Le Gers comptait 4 unités de méthanisation en 2010⁵⁶. Celle du Grand Auch méthanise des déchets issus de divers « gisements » (lisiers, déchet vert de la communauté de commune et d'abattoirs...) et permet à la fois la production de chaleur destinée à une industrie agro-alimentaire située à proximité et la production d'électricité⁵⁷. Les autres unités sont situées dans des exploitations agricoles, l'électricité produite est réinjectée dans le réseau et la chaleur est destinée à être consommée sur place. Elles produisent également un digestat, produit humide, riche en matière organique partiellement stabilisée, qui nécessite une étape de compostage pour retourner au sol.

Une étude est engagée par le SDEG, GRDF et la Chambre d'agriculture 32 pour élaborer et promouvoir auprès des agriculteurs des modèles économiques viables en valorisant les réseaux existants ou en créant de nouveaux. Il s'agira aussi de construire une stratégie de mobilisation des ressources pour conserver la matière organique et préserver la fertilité des sols. Les digestats de la méthanisation peuvent aussi être une source d'apport de matière organique pour les sols appauvris.

L'Astarac présente un fort intérêt étant donné son potentiel de « gisement » élevé (territoire du département le plus concerné par l'activité d'élevage et présentant donc une concentration de gisement important). Cette démarche est embryonnaire, avec 2 projets de création d'unité de méthanisation dans des exploitations agricoles du territoire.

LA GÉOTHERMIE

Il existait en 2010 deux opérations de géothermie basse énergie et une opération de géothermie très basse énergie (sur pompe à chaleur) sur le département du Gers⁵⁸, pour une production estimée à 29 140 MWh/an. L'une des deux opérations de géothermie basse énergie était située en Astarac (plus de trois hectares de serres horticoles chauffés à Lamazère grâce à une eau à 57°C pompée à 1 700 m dans l'aquifère des sables infra-molassiques) mais le projet a été abandonné.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

En 2019, il n'existe aucune installation éolienne dans le Gers, excepté quelques éoliennes privées. Le potentiel éolien du Gers étant limité, l'installation de parcs éoliens n'est pas envisagée⁵⁹.

Le résidentiel tertiaire premier consommateur d'énergie du territoire

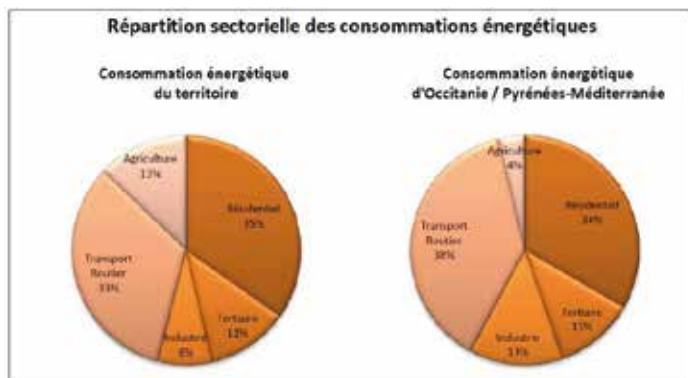
Comme au niveau régional, le résidentiel-tertiaire est le premier poste de dépense énergétique (46%) du territoire. La réduction des consommations générées par ce secteur est donc un enjeu. L'électricité représente 50% de cette consommation, le bois énergie utilisé pour le chauffage principal 27%, soit 13 points de plus que la part régionale (14%).

⁵⁶ Le diagnostic du potentiel des énergies renouvelables réalisé par le CG32.

⁵⁷ <https://www.laregion.fr/Biogaz-du-Grand-Auch>

⁵⁸ Le recensement des installations géothermiques est non exhaustif, les pompes à chaleur sur capteurs verticaux et horizontaux des particuliers n'ayant pas pu être recensées dans le cadre de l'étude de 2010.

⁵⁹ Conseil Général du Gers (2010). Diagnostic sur le potentiel départemental des énergies renouvelables. Etat des lieux et quantification des potentialités en ENR (p.55).



88,5% du parc de logement est constitué de maisons individuelles dont une part importante date d'avant 1946 (45,3 % des résidences principales), le territoire contient donc un nombre potentiellement important de logements énergivores.

Dans un territoire très agricole, la part de la consommation due à l'agriculture est plus élevée qu'au niveau régional.

Une politique énergétique qui se met en place de l'échelon régional au niveau local

Au niveau régional, les objectifs de la **région à Energie POSitive (REPOS)** sont, à l'horizon 2050, de baisser la consommation de près de 40 %, tout en multipliant par plus de 3 la production d'énergies renouvelables par rapport à la situation actuelle afin d'atteindre une région à énergie positive, c'est-à-dire une région où la production des sources régionales d'énergies renouvelables est supérieure à la consommation. En 2017, la Région mobilise 27,34 millions d'euros pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Au niveau départemental, le label « **Territoire à Energie Positive croissance verte** » (TEPcv) obtenu en 2015 a permis d'enclencher les premières actions sur le bois énergie avec la création de trois chaufferies bois dans les trois collèges dont deux en Astarac (Mirande, Miélan) ainsi que la création d'une plateforme de stockage de plaquettes bois⁶⁰.

Au niveau local, le label « **Territoire à Energie Positive croissance verte** » (TEPcv) obtenu en 2016 par la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne place cet EPCI au rang des territoires d'excellence de la transition écologique et énergétique. Elle s'est engagée dans une série d'actions visant à :

- réduire de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre.
- améliorer de 20% l'efficacité énergétique : rénovation de bâtiments, de l'éclairage public...
- porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie : embauche d'un chargé de mission pour le développement des ENR (méthanisation, photovoltaïque...), élaboration (en cours) d'une charte énergie climat et d'un guide de développement des ENR, engagement à produire 1MW (photovoltaïque) sur les toitures communales et intercommunales (dans le cadre d'un financement région), projet de créer une filière biomasse à partir des ressources forestières....

⁶⁰Les plaquettes bois sont issues de l'élagage des arbres situés en bords des routes, des coupes des forêts départementales, de la récupération d'une fraction des déchets verts des déchetteries, et du recyclage des palettes et des bois de bords de rivières.

Selon les données fournies par ENEDIS⁶¹, les ENR produites sur le territoire en 2017 contribuaient à 22% des volumes consommés transitant sur le réseau public de distribution d'électricité.

Notons également, que les membres du réseau **Cittaslow** doivent satisfaire un certain nombre de critères dont certains sont relatifs à la baisse de consommation (consommation d'énergie électrique des familles résidentes, économie d'énergies à l'intérieur des bâtiments privés et des installations publiques) et aux ENR (production énergétique publique provenant des sources renouvelables). Ainsi la commune de Mirande, labélisée Cittaslow en 2011 est en passe de devenir un territoire à énergie positive⁶² grâce notamment à ses actions en faveur :

- d'une politique de réduction des consommations publiques (bâtiments, équipements et éclairage public)
- du développement des énergies renouvelable : dans le cadre de la révision du PLU de Mirande, une zone de 9ha déjà spécialisée dans la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, biomasse, bois énergie...) a été étendue de 5ha supplémentaires.

La communauté de communes Cœur d'Astarac, souhaite également devenir un territoire à énergie positive et a mis en place plusieurs dispositifs : obligation pour les nouveaux bâtiments communautaires d'être labellisés BPOS (bâtiment à énergie positive), fonds de concours (40 000 euros par an depuis 3 ans) pour les communes souhaitant rénover leurs bâtiments publics les plus énergivores, réflexion (en cours) sur l'élaboration d'un plan climat énergie territorial au niveau intercommunal...

Les citoyens se mobilisent également. Sur le territoire d'étude, on peut noter la création avec ENERCOOP, d'une centrale photovoltaïque citoyenne sur la commune de Auterive (CA du Grand Auch).

Conclusion

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un réel potentiel pour les ENR sur l'Astarac : un potentiel forestier pour créer et structurer une filière bois-énergie - Un territoire agricole et d'élevage producteur de déchets et résidus de matière organique (biomasse) pouvant être valorisées - L'ensoleillement permet le développement de l'énergie solaire - Dynamisme citoyen pour réduire la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables - L'émergence de politiques énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de coordination des différents projets et initiatives - Manque de moyens pour sensibiliser les citoyens sur les énergies renouvelables et la réduction des consommations - Des réticences vis-à-vis du bois énergie (coupes à blanc), de la méthanisation (appauvrissement des sols), du photovoltaïque (concurrence pour l'utilisation du sol)

⁶¹ <https://espace-client-collectivites.enedis.fr/>

⁶² Selon les données fournies par ENEDIS, les ENR produites sur le territoire en 2017 contribuaient à 95% des volumes consommés transitant sur le réseau public de distribution d'électricité.

Enjeux

- La construction d'une véritable politique énergétique sur l'Astarac
- La valorisation des ressources à disposition (bois, soleil, agriculture) dans la production d'énergies renouvelables (chaufferie bois, solaire, biomasse).
- La sensibilisation citoyenne aux énergies renouvelables et à la réduction des consommations
- La diversification des activités agricoles pour produire des énergies renouvelables (méthanisation, solaire, bois, énergie) : elle peut constituer une source de revenus complémentaires non-négligeable à cette activité de plus en plus fragile économiquement.
- Développement de l'agro écologie et la création de haies : double intérêt permet la production de bois et favorise le changement de pratique des agriculteurs (réduction du risque d'érosion par plantation de haies, d'arbres) en apportant un complément de revenu.

Attentes par rapport au PNR

- **Un portage politique plus affirmé en faveur du développement des ENR, une coordination à l'échelle de l'Astarac**
- **Accompagnement et incitation au développement de projets ENR, dans une démarche coordonnée et structurée à l'échelle territoriale**
- **Le développement d'une animation autour de cette thématique**

PARTIE 4

ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

Ce qu'il faut retenir

Dans une approche « classique » (en termes d'emplois, de nuitées, de flux...) l'économie touristique de l'Astarac est relativement faible. Élus et habitants ont ainsi développé une vision souvent critique des potentialités touristiques de leur territoire. Les initiatives, pourtant nombreuses, sont éparpillées et mal identifiées ; le tourisme ne fait pas l'objet d'une stratégie partagée au-delà des frontières communautaires.

Pourtant le territoire ne manque pas d'atouts : son patrimoine naturel avantageux par rapport au reste du département, son petit patrimoine propice au tourisme de découverte et à l'itinérance, la présence de bourgs vivants, de marchés, son calendrier culturel et sa vie associative qui animent le territoire tout au long de l'année, sont autant d'éléments de plus en plus appréciés par une clientèle essentiellement urbaine en quête d'authenticité, de local, de nature.

Tous les ingrédients du « slowtourisme » et du tourisme de nature sont réunis : leur valorisation constitue un enjeu clé pour ce territoire, tant pour l'économie du territoire que pour son attractivité en général.

CHIFFRES CLÉS

5% des emplois salariés touristiques du Gers

13% de la capacité d'accueil totale du Gers, notamment grâce à la capacité d'accueil non marchands (63% des lits) et aux campings (21% des lits)

Un grand réseau de lacs, dont **le plus grand lac du Gers** (lac de l'Astarac)

21% des producteurs bienvenue à la Ferme du Gers
2 Stations Vertes (Mirande et Masseube)

2 des villes labellisées Cittaslow du Gers (Mirande et Simorre)

Une faible contribution du tourisme à l'économie locale⁶³

UNE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE LIMITÉE

En 2017, l'observatoire du Comité départemental de Tourisme (CDT) Destination Gers évalue à 1 700 000 visiteurs par an le nombre total de visiteurs sur le département (1,1 million de touristes et 600 000 excursionnistes) pour 7,7 millions de nuitées et des dépenses estimées à 292 millions d'euros soit 7% du PIB Gersois.

Il n'existe pas d'estimation précise de la fréquentation touristique à l'échelle des 3 communautés de communes⁶⁴ et plus largement du territoire d'étude mais la fréquentation des principaux sites de visites donne une indication de la place encore relativement modeste de l'Astarac dans la « Destination Gers ».

⁶³ La majorité des données de ce chapitre sont issues de l'observatoire du CDT Destination Gers.

⁶⁴ Le CDT Destination Gers ne dispose pas de données de fréquentation à cette échelle.

Fréquentation des principaux sites et manifestations des 3 communautés de communes en 2017

CC	Sites et manifestations	Nbre d'entrées
CC Astarac-Arros en Gascogne	Jardin du Caillou Saint-Médard	130
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	Ludina Parc de Loisirs aquatiques Mirande	22 703
	Canoë Mirande	739
	CPIE Mirande	5 314
	Donjon de Bassoues	6 889
	Visites Guidées Mirande	347
	Musée des Beaux-Arts Mirande	3 015
	Country in Mirande	10 000
CC Val de Gers	Piscine Masseube	8 582
	Piscine Panassac	2 708
	Festival Welcome in Tziganie Seissan (3 jours)	10 000
	Site paléontologique de Sansan	4 500

Source : CDT Destination Gers, Tableaux de bord de l'Observatoire économique

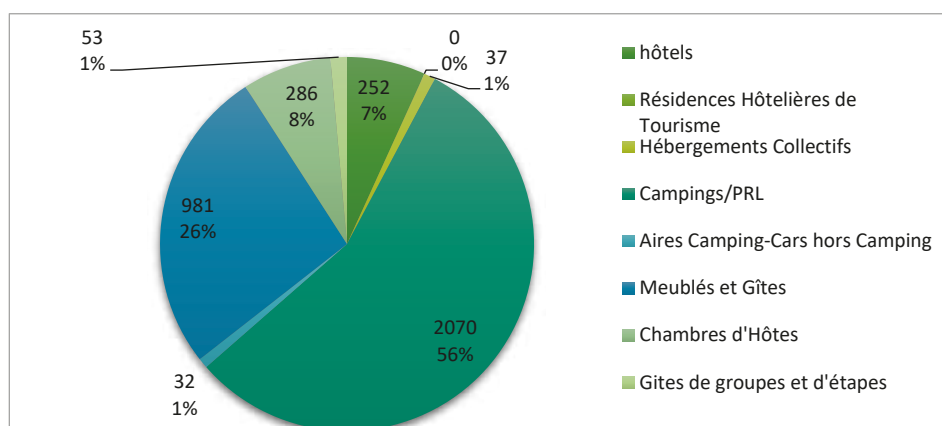
A titre de comparaison, un évènement comme Jazz in Marciac, sur le territoire d'étude, comptabilise environ 240 000 spectateurs (dont 60 000 entrées payantes). Ailleurs dans le Gers, le festival de bandas de Condom cumule près de 30 000 visiteurs, le village fortifié de Larressingle 175 000, la cathédrale d'Auch 120 000 etc.

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL NON NÉGLIGEABLE MAIS DOMINÉE PAR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET LES CAMPINGS

A l'échelle des 3 communautés de communes, la capacité d'accueil est estimée à 9 932 lits en 2017, ce qui n'est pas négligeable au regard de la capacité d'accueil totale du Gers (cela représente 13% des 72 100 lits que compte le département). La répartition offre d'hébergements marchands/offre d'hébergement non marchand est équivalente à la moyenne départementale, avec une part importante de l'offre d'hébergement non marchand (63% de l'offre d'hébergement total, avec 6 221 lits pour 1257 résidences secondaires). L'offre en hébergement marchand représente quant à elle 3 711 lits, soit 37% de la capacité d'hébergement totale.

Répartition de l'offre en hébergements marchands en 2017

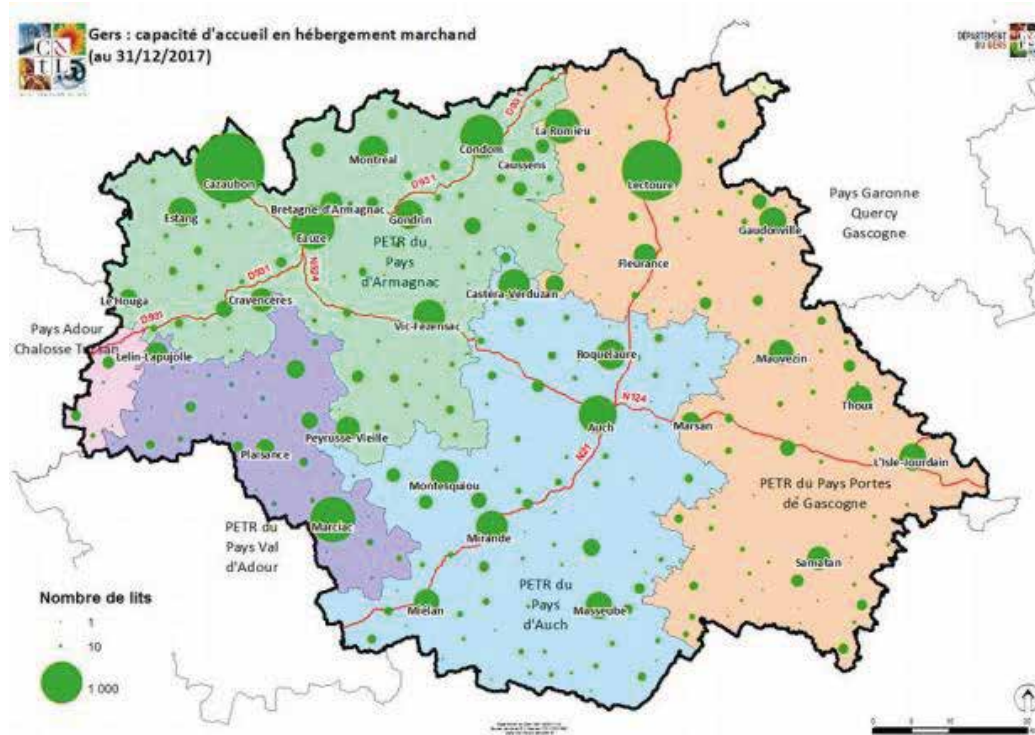
(Capacité d'accueil basée sur le nombre de lits)



Source : Calculs MC2, Observatoire économique Destination Gers Juillet 2017

La capacité d'accueil des hébergements marchands est dominée par les campings/parcs résidentiels de loisirs (56%) et les meublés et gîtes (26%). Les campings sont principalement situés aux abords des axes routiers principaux (N21 et D929). Les autres types d'hébergements sont plus diffus sur le territoire des 3CC et permettent de faciliter le tourisme itinérant. 43% de la capacité d'accueil est concentrée dans la CC Coeur d'Astarac en Gascogne, grâce à plusieurs campings aux capacités d'accueil importantes et aux résidences secondaires (cf. détails en annexe).

Capacité d'accueil en hébergement marchand en 2017



Source : CDT Destination Gers Bilan économique 2017 – Hébergements

Les séjours en Airbnb se développent quant-à-eux essentiellement le long de la N21 et de la D929.

Capture d'écran des logements Airbnb du Gers en juillet 2019



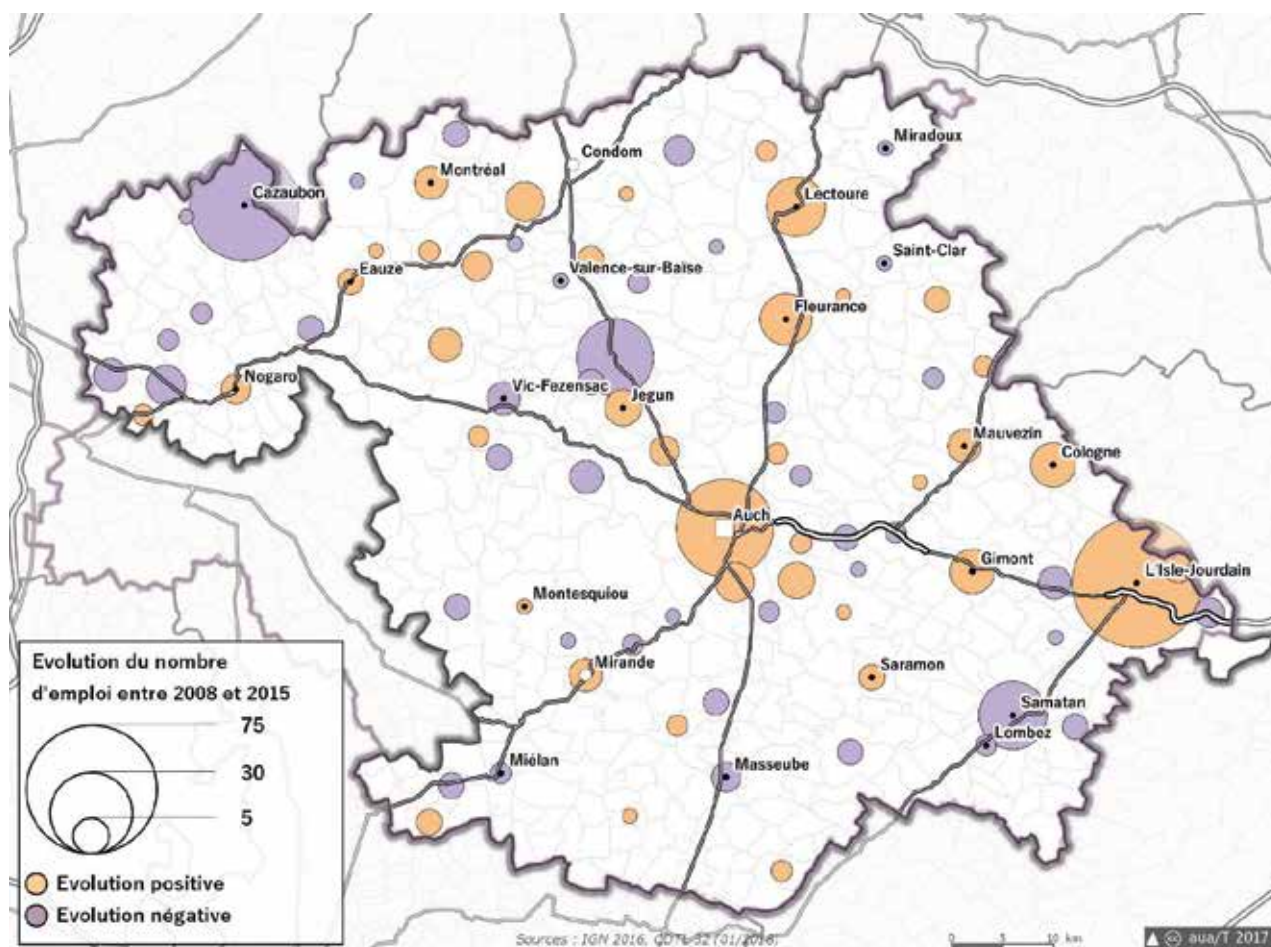
Source : Airbnb

UN SECTEUR QUI GÉNÈRE GLOBALEMENT PEU D'EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE⁶⁵

Selon les données fournies par le CDT Destination Gers à l'échelle intercommunale (détails en annexe), le tourisme ne représente en 2016 que 75 emplois salariés sur le territoire des 3 communautés de communes, dont 26 seulement « 100% tourisme », soit 5% des emplois salariés touristiques du Gers recensés (1 477 emplois au total) et 1,3% de l'ensemble des emplois salariés des 3 communautés de communes (5 411 emplois en 2016).

Ces emplois salariés concernent principalement la restauration (60% des emplois salariés touristiques) et l'hébergement (30%). Ils se concentrent dans la communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne, et notamment à Mirande. Sur le reste du territoire, les emplois salariés sont limités et ont connu une tendance à la baisse entre 2008 et 2015 (cf. détails en annexe).

Répartition et évolution des effectifs salariés privés dans le secteur du tourisme



Source : ACOSS Urssaf 2008 – 2015 (Diagnostic du SCoT du Gascogne)

UNE ORGANISATION TOURISTIQUE PEU STRUCTURÉE

L'accueil touristique sur le territoire s'organise de manière différente d'une communauté de communes à l'autre et sans coordination, notamment à l'échelle des 3 communautés de communes.

⁶⁵ Les données présentées ne concernent que l'emploi salarié et n'intègrent pas les emplois issus des collectivités territoriales, du monde agricole, de l'artisanat....

Spécificités de l'accueil touristique dans chacune des 3 communautés de communes

<p>CC Astarac-Arros en Gascogne</p>	<p>La communauté de communes ne dispose pas d'office de tourisme intercommunal (OTI) Les prestataires touristiques de ce territoire adhèrent s'ils le souhaitent à l'OTI de Cœur d'Astarac. Un chargé de mission de la communauté de communes travaille à la mise en place d'une offre de sentiers de randonnée à l'échelle intercommunale.</p>
<p>CC Cœur d'Astarac en Gascogne</p>	<p>L'office de tourisme intercommunal « Mirande Astarac » est de statut associatif loi 1901. Il s'organise autour d'1 point d'accueil permanent (Mirande) et de 3 points d'information touristique (Miélan, Montesquiou, Bassoues). Ceux-ci sont ouverts en haute-saison sur des périodes plus ou moins longues (de mars à octobre à Bassoues, de juillet à août à Montesquiou et Miélan). A Bassoues, l'accueil de point d'information est assuré par la mairie (et non le personnel intercommunal ; convention).</p>
<p>CC Val de Gers</p>	<p>L'office de tourisme « Val de Gers » est un établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), rattaché à la Communauté de Communes Val de Gers. Son siège est situé à Masseube et une permanence est également assurée toute l'année à Seissan le vendredi matin (jour de marché). En juillet août, des permanences touristiques sont également assurées à Masseube et Sansan.</p>

Les 2 offices de tourisme des CC Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers travaillent ensemble si besoin, mais il n'existe pas à ce jour pas de démarche touristique portée à l'échelle intercommunautaire.

Les acteurs touristiques (communautés de communes et professionnels rassemblés dans les offices de tourisme) ne se sont pas tous dotés à ce jour de stratégie locale de développement touristique.

Les stratégies locales de développement touristique

<p>CC Astarac-Arros en Gascogne</p>	<p>Pas de stratégie spécifique définie.</p>
<p>CC Cœur d'Astarac en Gascogne</p>	<p>En 2008, une partie du territoire correspondant aux CC Cœur d'Astarac et à l'ancienne CC Vals et Villages en Astarac (qui a fusionné ensuite avec la CC Hautes Vallées de Gascogne dans le cadre de la création de la CC Astarac Arros En Gascogne) s'était dotée d'un schéma de développement touristique local. Les actions prévues (signalétique, qualification et valorisation de l'offre du territoire, sentiers de randonnée, création site internet, commercialisation ...) ont été engagées sur Cœur d'Astarac sans Vals et Villages en Astarac, cette communauté de communes ayant rejoint un territoire non concerné par le schéma.</p>

<p>CC Val de Gers</p>	<p>L'Office de tourisme Val de Gers a défini un schéma de développement touristique local et ses objectifs sont identifiés dans la convention de gestion avec la Communauté de Communes Val de Gers.</p> <p>Elle a, dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma, commencé à structurer une destination nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre de sentiers de randonnée labellisés, avec signalétique et topofiches, - Route des points de vue remarquables, avec sur chaque point de vue, des tables de lecture du paysage réalisées avec le CAUE, - Mise en valeur du patrimoine, avec des pupitres d'interprétation du patrimoine, visites guidées, - Mise en place de géocaches, d'itinéraires vélos,... - Animations : Week-end de balades animées chaque année (fin septembre), - Aménagement du sentier paléontologique de Sansan.
-----------------------	--

Il n'existe pas à l'échelle des 3 Communautés de communes de positionnement stratégique et marketing connu.

Les démarches de promotion et de commercialisation de l'offre s'appuient préférentiellement sur celles portées par le département du Gers à travers la « Destination Gers ». La promotion et la commercialisation de l'offre touristique du territoire est gérée au niveau local. L'office du tourisme Val de Gers édite notamment un guide annuel de présentation du territoire, des hébergements et acteurs du tourisme. D'une manière générale, chaque site fait sa propre promotion, relayée ensuite par les offices de tourisme et les points d'information. Le principal élément fédérateur en termes de stratégie et de communication est aujourd'hui le Comité départemental de tourisme promoteur de la « Destination Gers », déjà reconnue par la clientèle comme une destination de campagne, et dont l'Astarac constitue l'un des territoires touristiques. Pour les offices de tourisme du territoire, l'un des enjeux aujourd'hui consiste à prendre davantage d'importance dans la communication de la Destination Gers, à travers une offre mieux identifiée et qualifiée.

UNE PERCEPTION PARTAGÉE D'UN MANQUE D'ATOUTS TOURISTIQUES CHEZ LES ACTEURS LOCAUX

Dans un contexte où le tourisme contribue peu à l'économie locale, élus et habitants du territoire ont développé une vision souvent critique des potentialités touristiques de leur territoire. « Chez nous il n'y a rien : cela fait des années que l'on entend ça ! Les élus eux même ont tendance à dénigrer le potentiel touristique de leur territoire ! ». Comme le souligne un acteur du tourisme, le territoire est pourtant doté de nombreux atouts, mais ces atouts sont souvent méconnus. « Les connaître et les reconnaître constitue un préalable indispensable à la valorisation du territoire ».

Un potentiel important au regard des évolutions récentes du secteur touristique

Si, à l'échelle des trois communautés de communes, le territoire ne dispose pas de « produits d'appels » de type classique (grand site, festival de dimension internationale...), plusieurs facteurs sont mentionnés par les professionnels du tourisme comme autant de raisons de porter un regard optimiste sur le potentiel touristique du territoire.

DES ATTENTES DE PLUS EN PLUS MARQUÉES POUR LE TOURISME DE NATURE

La demande touristique s'oriente de plus en plus depuis 10 ans vers le volet nature. Or, si le potentiel nature est présent sur tout le département, l'Astarac est jugé comme un territoire doté d'« atouts exceptionnels » reposant sur la diversité et la beauté de ses paysages et d'un certain nombre de sites à fort potentiel. Sont particulièrement mentionnés :

Le réseau de lacs dont dispose le territoire (lac de la Gimone à St Blancard, lac de Mirande, lac du Lizet dont les coteaux sont classés Natura 2000...), dont le lac de l'Astarac : espace naturel sensible et site Natura 2000, il s'agit du plus grand lac du Gers. Doté d'un point de vue exceptionnel sur la chaîne des Pyrénées, son potentiel n'est pas encore exploité. Cet espace serait approprié au développement de sports de pleine nature (randonnée, trail, ...)

2 forêts de plus de 115 hectares (le bois du Turc à Labéjean et la forêt départementale à St Blancard) ; la forêt domaniale de Berdoues ; bois de Bassoues...

Le cours d'eau de la Baïse, avec une activité canoé kayak, paddle est déjà existante et fonctionne bien

le cours d'eau du Gers, où pourrait être développée une activité nautique (canoé)

un réseau de sentiers de randonnée existants et un potentiel de développement réel

Ces atouts, en partie exploités par le réseau des chemins de randonnées (cf. Fiche Sports Culture Loisirs), nécessitent d'être développés et valorisés pour que les activités de nature puissent pleinement s'y déployer.

Plusieurs projets en cours ou à l'étude visent à renforcer ce potentiel, notamment :

CC Astarac-Arros en Gascogne	Etude sur la mise en place d'une 1ère station vélo à assistance électrique (en partenariat avec le CDT Destination Gers) Volonté de créer une station sports nature (sur le modèle corrézien) en valorisant notamment les sentiers de randonnée
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	Réflexion sur le développement de l'arbre dans les communes et le développement de la protection des espèces classées
CC Val de Gers	Etude sur la mise en valeur de l'espace naturel sensible du Lac de l'Astarac : développement d'un parcours thématique avec outils de médiation pour la découverte du site (en partenariat avec le CD32) Projet de rendre navigable le Gers (déjà navigable entre Auterive et Auch) de Masseube à Auterive, soit sur 25 km pour la pratique du canoé kayak et y associer une véloroute le long du Gers (sur la rive droite)

On notera que les autres communes du territoire d'étude disposent également d'atouts pour le développement des sports de nature : lac de Marciac, lac aménagé de Saramon, base VTT de Simorre...

DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS TOURISTIQUES QUI VALORISENT LE PATRIMOINE CULTUREL LOCAL ...

Les pratiques touristiques valorisent de plus en plus le « local » et les éléments du tourisme « durable ». Il s'agit moins de rayonner sur des distances moyennes autour de son lieu de villégiature (passer 1 journée dans les Pyrénées, 1 journée à Auch, 1 journée à Toulouse...) que de passer du temps sur le même territoire pour en découvrir la richesse.

Parmi les ingrédients de ce tourisme « local », l'Astarac peut mettre en avant son petit patrimoine typique et son patrimoine historique (Cf. fiches « patrimoine culturel »). Parmi les « produits touristiques » existants sur le territoire on peut citer :

- le **paléosite de renommée internationale de Sansan** : sentier de 3km jalonné de panneaux didactiques (ouvert depuis 2018, une phase complémentaire d'aménagement du site est en cours
- les **bastides** de Pavie, Barran, Seissan, Masseube, Mirande, Miellan, Bassoues, Marciac, Villefanche et les **castelnaux** de Montesquiou, Durban, Tillac, ... mis en valeur pour partie à travers la route des bastides et des castelnaux du Gers, route historique ancienne traversant le territoire et dont le potentiel en termes de développement touristique peut être amélioré (qualification des sites, stratégie de valorisation concertée entre les différents offices de tourisme concernés, mise en réseau des acteurs, panneautage,...). Dans des documents de promotion touristiques plus récents le Conseil Départemental du Gers met en avant la « route des bastides et castelnaux de l'Astarac ».



Source : Christina de Tristan, <https://fr.calameo.com/books/000627605baf344330bcd>

- le **moulin de Durban**, ancien moulin à vent qui a été reconstruit à l'identique, auquel a été joint un fournil qui fait l'objet de nombreuses animations ;
- des **sculptures et peintures murales** réparties dans des édifices religieux de plusieurs communes (Simorre, Seissan, Mont d'Astarac, ...) mis en valeur à travers la « Route des peintures murales et sculptures » à cheval sur le Gers, les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne. Dans des documents de promotion touristique récents, le Conseil Départemental du Gers met en avant la « route des peintures murales en Astarac ».
- des **châteaux** : château de Nux, château de Mazère, donjons de Bassoues, château de Saint Blancard...
- le **château de l'Isle de Noé**, une bâtisse du XVIIIème siècle, avec un restaurant localement renommé et un très beau parc ;
- le **village de Simorre** avec l'église/abbatiale de St-Céras, son joli bourg (halle couverte, ruelles étroites, maisons à colombage, ...) ;
- le **mémorial du Maquis de Meilhan**, érigé à la mémoire des 67 maquisards, et où chaque premier dimanche de juillet, les Gersois se recueillent nombreux et silencieux sur le site.

Plusieurs projets, réalisés récemment par les 3 communautés de communes du territoire, ou à l'étude, visent à renforcer ce potentiel, notamment :

CC Astarac-Arros en Gascogne	- Volonté de recenser le petit patrimoine de la CC
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	- Réflexion en cours sur les modalités possibles de l'acquisition du Château des comtes de l'Astarac
CC Val de Gers	- Reconstruction du moulin de Durban (réalisé) - Installation d'une douzaine de pupitres d'interprétation du patrimoine (réalisé) - Poursuite du projet de valorisation du site de Sansan avec à terme la réouverture des fouilles et la création d'un centre d'interprétation) - d'autres projets potentiels qui pourront émerger, par exemple : valorisation du château de Durban, de la motte castrale de Panassac, etc....
Commun à plusieurs EPCI	- Réflexion sur une offre commune de sentiers de randonnée, idée de création d'un tour de l'Astarac... - Potentiel de valorisation du patrimoine jacquaire sur la voie d'Arles (chemin de St Jacques) qui traverse le territoire en reliant Auch à Marciac par Montesquiou (1 millier de cheminants environ par an)

On notera que le territoire d'étude compte d'autres sites d'intérêt patrimonial, tels que le muséum d'histoire naturelle de Marciac, le musée des beaux-arts et arts décoratifs de Mirande, le musée paysan d'Emile à Simorre, etc.

... L'AGRITOURISME ET LE TOURISME DURABLE

Autre composante propice au tourisme de découverte, familial et itinérant, le territoire présente une forte concentration d'initiatives alternatives autour du tourisme durable ou « slow », et de l'agritourisme.

Cette concentration se traduit notamment par une forte présence sur le territoire des labels « durables » et des marques de qualité.

Labels liés à l'agritourisme et au tourisme durable sur le territoire des 3 CC

Labels présents	Nombre (sur le territoire des 3 CC) et localisation
Gîtes de France	72 gîtes, soit 15 % des gîtes labellisés du département pour une capacité de 464 couchages.
Bienvenue à la ferme	28 producteurs fermiers adhérents, soit 21% des producteurs adhérents du Gers
Accueil Paysan	1 (Lamaguère), sur les 9 accueils paysans du Gers
Stations vertes	2 (Mirande et Masseube), sur les 15 du Gers (dont Marciac)
Cittaslow	1 (Mirande) sur les 4 du Gers (avec Simorre, Samatan, Cazaubon, et bientôt Eauze et Saint Clar)
Tables du Gers	3 (Mirande, Montesquiou, Saint-Jean-le-Comtal), sur les 35 du Gers (dont 1 à Marciac)

À titre d'exemple, les adhérents au réseau Bienvenue à la Ferme (détails en annexe) sont bien représentés sur le territoire. Les événements qu'ils co-organisent participent de l'animation du territoire. Ainsi, lors du week-end « printemps à la ferme », les 5 exploitations participantes du territoire (sur les 16 participants du Gers) ont reçu en 2 jours plus de 370 visiteurs (soit 36% des visiteurs sur l'ensemble des fermes participant à l'évènement) ; les 4 marchés à la ferme organisés au cours de l'été sur le territoire attirent en moyenne 400 visiteurs pour le repas, etc. Le réseau a enregistré par ailleurs un nombre conséquent d'adhésions nouvelles ces dernières années : sur les 10 fermes « ouvertes au public » recensées sur le territoire des 3CC, 5 ont adhéré depuis 2011 ; sur les 13 offres d'hébergement recensées (gîtes et chalets, chambres d'hôtes, accueils camping-car), 7 ont adhéré depuis 2011, etc.

Ces démarches, très variées, restent toutefois dispersées et insuffisamment identifiées pour donner au territoire une image cohérente autour de l'agritourisme et du slow tourisme.

Afin de leur donner plus de visibilité, le Comité Départemental du Tourisme Destination Gers cherche à les regrouper sous la marque « Terra Gers® l'expérience slow tourisme » en les géolocalisant sur son site Internet (<http://www.vrai.tourisme-gers.com/>)⁶⁷.

Offre Terra Gers® présente dans les 3CC (détails en annexe de la fiche)

	CC Astarac-Arros en Gascogne	CC Cœur d'Astarac en Gascogne	CC Val de Gers	Total
Hébergement (hôtellerie, hébergement locatif, hôtellerie de plein air, locatifs-clubs)	2	8	5	15
Restauration		2	1	3
Dégustation à la ferme		3	2	5
Itinéraires touristiques	3	20	16	39
Patrimoine culturel	1	1	3	5
Patrimoine naturel	2	5	12	19
Fêtes et Manifestations			1	1
Marchés de producteurs		1	2	3
Loisirs		4	2	6
Bornes de recharge voiture électriques		3	2	5
Office de Tourisme		1		1
Total	8	48	46	102 (soit 11% de l'offre départementale)

Source : CDT Destination Gers

⁶⁶ La démarche a été reconnue par la signature d'un contrat SPÔTT en 2015.

⁶⁷ La démarche a été reconnue par la signature d'un contrat SPÔTT en 2015.

UN POTENTIEL DE CLIENTÈLE TOUTE L'ANNÉE, GRÂCE A SA « CAMPAGNE VIVANTE »

Un des principaux atouts touristiques du Gers est son annualisation : la saisonnalité touristique y est moins marquée que dans d'autres départements, ce qui permet à l'activité touristique de se maintenir toute l'année. Les données de flux touristiques à l'échelle de l'Astarac et du Val d'Adour (intégrant Marciac et les très importants flux générés par son festival de jazz en été) indiquent en effet la répartition des nuitées suivantes : 20% en hiver / 20% au printemps / 42% l'été / 18% en automne⁶⁸.

Là encore, le territoire des 3CC dispose d'atouts favorables à cette annualisation des flux grâce à plusieurs ingrédients caractéristiques de ses bourgs et villages, notamment :

- des événements culturels « phares » étalés sur 2 saisons avec notamment : le Festival Welcome in Tziganie au mois d'avril, poursuivi durant l'été par les Esti'Val de Gers (soirées mêlant musique des Balkans et marché), qui sont organisés de manière itinérante sur le territoire (3 lieux différents par an, jusqu'à 500 ou 600 visiteurs) ; le festival Country in Mirande début juillet ; Jazz in Marciac, entre fin juillet et début août, a également des retombées sur de nombreuses communes du territoire d'étude ;
- une multitude d'événements tout au long de l'année ayant une portée plus locale (expositions, concerts, projections, manifestations sportives...). A titre d'exemple : des concerts d'art lyrique autour de Mont d'Astarac / Masseube, les concerts organisés à Barran par l'association Art et musique en Barranais, la saison culturelle de Mirande, etc.
- la présence d'un tissu de petits commerces ouverts toute l'année et d'artisans reconnus pour la qualité de leurs produits ;
- des marchés animés dans de nombreux bourgs et villages.

Les marchés sur le territoire des 3CC

Types de marchés	Nombre et localisation des marchés
Marchés à la ferme	3 (Saint-Michel, Loubersan, Bassoues)
Marchés de producteurs locaux	5 (Mirande, Seissan, Montesquiou, Bassoues, Saint-Arailles)
Marchés traditionnels (ou marchés de plein vent)	6 (Mirande, Masseube, Montesquiou, Miélan, Seissan, Bassoues).
Marchés au gras	1 (Seissan)

Source : <http://www.vrai.tourisme-gers.com/>

Les autres communes du territoire d'étude proposent également des événements notables : Jazz in Marciac bien sûr, mais aussi les Musicales des coteaux de Gimone (festival de musique classique à Sémezies-Cachan), le festival pour enfants Festi'Drôle à Simorre...

DES GISEMENTS DE CLIENTÈLE DONT LE DÉVELOPPEMENT SUPPOSE UN RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE TOURISTIQUE LOCALE

Au regard de la capacité d'accueil du territoire et des caractéristiques de son offre, le CDT Destination Gers identifie trois types de clientèles potentiellement importantes pour le territoire :

Les excursionnistes / les touristes en itinérance : les familles qui s'installent chaque année dans le même camping durant un mois deviennent minoritaires. La plus grande partie des visiteurs aujourd'hui viennent découvrir le Gers dans une logique d'itinérance. La situation géographique de l'Astarac, passerelle entre plusieurs grands sites d'Occitanie (entre Auch et

⁶⁸ Source : Flux Vision Tourisme Orange / CRT Visit Data / CDT. La méthode Flux Vision Tourisme permet d'analyser les flux infra départementaux avec le découpage suivant : Armagnac ; Lomagne ; Arrats et Save ; Auch et son pays ; Astarac et Val d'Adour

Marciac, Auch et Lourdes) et ses ingrédients touristiques peuvent coïncider avec les attentes de ce public, à condition de faciliter son cheminement sur l'ensemble du territoire.

Le tourisme « endogène » : la clientèle visée est celle du territoire, les habitants, leurs proches venus leur rendre visite, les entreprises, qui s'approprient aujourd'hui leur territoire d'une manière différente d'il y a de cela 20 ans. A titre d'illustration, une entreprise pourra souhaiter mêler journée de séminaire / dégustations / visites ; les habitants, d'une manière générale mieux connaître leur lieu de vie...

Le tourisme régional, avec la proximité d'aires urbaines importantes, telles que Toulouse et Bordeaux, où une offre de tourisme campagne / sports à proximité peut intéresser une clientèle pour des excursions à la journée ou des week-ends.

Pour les professionnels du tourisme, la montée en puissance de la fréquentation touristique sur le territoire nécessite une gouvernance efficace et la définition d'une stratégie touristique. « Tant que l'on restera dans une logique de périmètres communautaires, on ne pourra pas travailler de manière optimale et efficace ». Il s'agit notamment de donner au territoire « Astarac » une image cohérente en valorisant les composantes d'une offre de type slow tourisme / écotourisme / tourisme de nature qui existe déjà mais de manière dispersée et mal identifiée.

Conclusion

Principaux points forts	Principaux points faibles
<ul style="list-style-type: none"> - Une capacité d'accueil non négligeable - Des paysages mieux préservés que dans le reste du département - Une campagne vivante - Une situation géographique passerelle entre plusieurs grands sites d'Occitanie - La présence d'« ingrédients » clés pour le développement du tourisme et notamment du slow tourisme, du tourisme de nature - L'inscription du territoire dans la « Destination Gers », déjà reconnue par la clientèle comme une destination campagne 	<ul style="list-style-type: none"> - Un « sentiment d'infériorité » des acteurs locaux vis-à-vis du potentiel touristique du territoire - Une destination mal identifiée d'où un déficit d'attractivité - Des atouts insuffisamment mis en valeur - Un manque d'ingénierie pour monter des projets de demande de subvention et développer des projets pour la mise en tourisme du territoire - Des patrimoines insuffisamment valorisés

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - L'appropriation par les citoyens et les élus de la « valeur » de leur territoire et de ses patrimoines naturels et culturels - L'acquisition de moyens d'ingénierie de manière à pouvoir financer des projets - La définition d'une stratégie touristique au-delà des périmètres communautaires - La qualification de l'offre touristique du territoire (ex : route des bastides et castelnaux) - La valorisation du potentiel touristique du territoire dans une approche de slow tourisme / tourisme durable - Le maintien des ingrédients de la « campagne vivante » (maintien des services, commerces, de la vie culturelle...), indispensable pour l'attractivité du territoire et sa fréquentation tout au long de l'année

ANNEXES

Nombre d'hébergements et capacité en lit sur le territoire des 3 CC (au 19/07/2018)

Type d'hébergement	CC Astarac-Arros en Gascogne		CC Cœur d'Astarac en Gascogne		CC Val de Gers	
	Nb d'Etbs	Capacité en lit	Nb d'Etbs	Capacité en lit	Nb d'Etbs	Capacité en lit
Hôtels	2	56	5	148	3	48
Résidences Hôtelières de Tourisme						
Hébergements Collectifs			1	37		
Campings/PRL	1	36	7	1455	3	579
Aires Camping-Cars hors Camping	1	30	1	2		
Meublés et Gîtes	30	189	31	370	66	422
Chambres d'Hôtes	9	66	17	137	12	83
Gîtes de groupes et d'étapes					2	53
Total Hébergements Marchands	43	377	62	2149	86	1185
Résidences Secondaires	386	1891	429	2141	442	2189
Total Hébergements Marchands et Non- Marchands	429	2268	491	4290	528	3374

Source : Observatoire économique Destination Gers

Evolution des emplois salariés touristiques dans le territoire d'Astarac

	Astarac-Arros en Gascogne				Cœur d'Astarac en Gascogne				Val de Gers			
	2015	2016	2017	% Emploi Touristique Gersois en 2017	2015	2016	2017	% Emploi Touristique Gersois en 2017	2015	2016	2017	% Emploi Touristique Gersois en 2017
Hôtels et hébergements similaires	2	3	3	1%	12	13	9	3%	5	3	1	0%
Autres hébergements touristiques	3	2	0	0%								
Terrains de campings					1	1	3	8%	1	0	3	8%
Agence de voyage et autres services de réservation					3	2	2	2%	2	2	3	3%
Total des activités 100% Tourisme	5	5	3	1%	16	16	14	3%	8	5	7	1%
Etablissements thermaux et Soins corporels												
Restaurants	6	7	5	1%	25	27	37	5%	11	11	11	2%
Débits de boisson	1	1	1	1%	2	2	2	1%	1	1	1	1%
Total des activités caractéristiques du tourisme	12	13	9	1%	43	45	53	4%	20	17	19	1%

Source : Observatoire économique Destination Gers Juillet 2017

Détail de l'offre Bienvenue à la ferme sur le territoire des 3CC

Types d'offre	
1 - Se restaurer	2 fermes auberges (Pouylebon, St Médard)
	2 Tables d'hôtes (St Michel, Montesquiou)
	1 goûter à la ferme (Montesquiou)
2 - Découvrir et s'amuser	2 fermes équestres (Aussos, Clermont Pouyguilles)
	4 fermes pédagogiques (Pouylebon, Seissan, St Christaud, Labejan)
	10 fermes ouvertes et dégustations (Aux Assats, Bassoues, Montesquiou, Bassoues, Mont de Marrast, Masseube, St Michel, Laguain Mazous, Haget, Aussos)
	2 fermes « tourisme et handicap » (St Michel et St Médard)
3 - Dormir	4 gîtes et chalets (Pouylebon, Seissan, Saint Ost, Clermont Pouyguilles)
	2 chambres d'hôte (St Michel, Montesquiou)
	7 accueils camping-car (Bassoues, Aus Assats, Montesquiou, St Médard, St Michel, Saint Ost, Mont d'Astarac)

Détail de l'offre Terra Gers présente sur le territoire

Types d'offre Terra Gers®	CC Astarac-Arros en Gascogne	CC Cœur d'Astarac en Gascogne	CC Val de Gers
Hébergement (hôtellerie, hébergement locatif, hôtellerie de plein air, locatifs-clubs)	2 (Berdoues, Miramont-d'Astarac)	8 (2 à Louslitges, 3 à Montesquiou, 1 à Bassoues, Miélan, Mirande)	5 (2 à Lamaguère, 2 à Le Brouilh-Monbert, 1 à Lasseran)
Restauration		2 (Mirande, Montesquiou)	1 (St Jean le Comtal)
Dégustation à la ferme		3 (Montesquiou, St Christaud, St-Maur-Soules)	2 (Durban, Masseube)
Itinéraires touristiques*	3	20	16
Patrimoine culturel	1 (jardins du Caillaoué à St Médard)	1 (ville de Mirande)	3 (jardin d'Entèoulet à Lasseube-Propre, village de Masseube, parc du château de Ponsan)
Patrimoine naturel	2 (forêt de Labéjean, table d'orientation du Puntous à Laguain Mazous)	5 (forêt de Larroucau à Bassoues, lac de Bassoues, lac du Lizet, lac de Mirande, coteaux du Lizet et de l'Osse à Montesquiou)	12 (dont 7 points de vue remarquables, les coteaux du lac d'Astarac à Bézues-Bajon, vallée et coteaux de la Lauze-site Natura 2000 à Lamaguère, plan d'eau île d'Ager à Masseube, forêt de St Blancard et lac de la Gimone à St Blancard)
Fêtes et Manifestations			1 (Seissan : Welcome in Tziganie)
Marchés de producteurs		1 (Mirande)	2 (Seissan, Masseube)
Loisirs		4 (centre nautique de Miélan, club de canoé kayak de Mirande, CPIE ferme découverte à St Christaud)	2 (centre nautique Astarac du Gers et lac de la Gimone)
Organismes (bornes de recharge voiture électriques)		3 (Miélan, Mirande, Montesquiou)	2 (Masseube, Seissan)
Total	8	47	46

*Itinéraires touristiques « Terra Gers » :

CC Astarac-Arros en Gascogne	CC Cœur d'Astarac en Gascogne	CC Val de Gers
LE SENTIER DE PASQUETTE PETIT TOUR D'HAGET LE SENTIER DE BÉON	LA RANDONNÉE DE SAINT FRIS TOUR DE LA FORET DE SAVIS ET DU LAC DE SAINT LAURENT BOUCLE L'ISLE DE NOÉ L'ESCAPADE D'ANTIN LE CHEMIN DE LA TANNERIE LE GERS À CHEVAL : DE MIÉLAN À MONPARDIAC MIÉLAN MIELAN - MONLEZUN CANOË SUR LA BAÏSE À MIRANDE DU GALLO-ROMAIN AU MOYEN-ÂGE EN SUIVANT LA BAÏSE L'ESCAPADE DES AMIS RANDONNEURS LA VALLÉE DE LA BAÏSE LE SENTIER DE RAPHAËL LES 3 SOEURS DE L'ASTARAC ROUTE DES BASTIDES ET CASTELNAUX VILLAGES DE CARACTÈRE LAC ET COTEAUX DU LIZET LES COTEAUX DE LOSSE SUR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES	CHEMIN DES COTEAUX DE BELLEGARDE LAS COUSTOUEROS LES COTEAUX D'ARCAGNAC CHEMIN DES EVEQUES LA BOUCLE LASSERRANAISE LE CHEMIN DU CHATEAU VIEUX SENTIER À LA DECOUVERTE DE LA FAUNE ET LA FLORE CHEMIN DE LOURTIES MONBRUN LE BALCON DES PYRÉNÉES LE CHEMIN DES COTEAUX SENTIER À LA DECOUVERTE DE LA FORÊT CHEMIN DES CRETES CHEMIN DES TAILLIS LE SENTIER DU MONT CASSIN SENTIER PALEONTOLOGIQUE DE SANSAN LE SENTIER D'ARTIGUEDIEU LE SENTIER DE LARRAZET

Ce qu'il faut retenir

Le territoire se caractérise par une forte densité d'entreprises artisanales qui participent à l'animation et à la vie du territoire grâce à des emplois non délocalisables et au maintien de services et commerces dans de nombreuses communes.

Un potentiel de structuration de nouvelles filières existe, notamment autour de l'architecture en terre crue. La dynamique entamée au niveau régional autour de l'artisanat d'art pourrait également contribuer à la structuration de cette filière encore mal identifiée.

Plusieurs entreprises du territoire se sont par ailleurs engagées dans des démarches écoresponsables et sont ainsi susceptibles de contribuer à « l'image » slow et durable du territoire.

Toutefois, la moyenne d'âge élevée des chefs d'entreprise du secteur constitue une menace et souligne le rôle clé joué par le centre de formation des apprentis de Pavie, dont la proximité contribue à maintenir sur le territoire les jeunes qui s'y forment. La transmission reprise des entreprises du secteur est capitale pour l'équilibre économique du territoire et sa vie sociale.

CHIFFRES CLÉS

714 entreprises artisanales

20% de l'emploi total du territoire

134 emplois supplémentaires en 2018 par rapport à 2017

Des entreprises dont l'âge moyen est de **8 à 10 ans**

Une moyenne d'âge des chefs d'entreprise entre **49 et 51 ans**

700 apprentis en formation au CFA de Pavie

2 des 10 artisans d'art gersois référencés dans La Route de l'Artisanat et des Métiers d'Art d'Occitanie

2 entreprises spécialisées dans l'architecture en terre crue recensées, 2 dans la rénovation de patrimoine et l'écoconstruction

Un secteur économique majeur du territoire

UNE PRÉSENCE FORTE SUR LE TERRITOIRE AVEC 20% DE L'EMPLOI

Comme le rappelle le portail des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA)⁶⁹, l'artisanat de proximité représente une composante majeure de la vie locale des territoires via :

- la diversité des produits et des services qu'il offre ;
- la création d'emplois non délocalisables (marché local suffisant) ;
- l'amélioration de la qualité de vie, de l'attractivité résidentielle, du lien social ;
- l'atout décisif qu'il constitue dans tout projet de développement touristique.

Ce constat se vérifie sur le territoire des 3 communautés de communes de l'Astarac. Constitué d'un tissu de 714 entreprises en 2018 (soit environ 13% des entreprises artisanales du Gers⁷⁰), ces entreprises représentaient en 2018 un total de 1 548 emplois (772 dirigeants, 776 salariés), soit environ 20% de l'emploi du territoire⁷¹.

⁶⁹ <https://www.artisanat.fr/collectivite/developper-lartisanat-local/artisanat-de-proximite>

⁷⁰ Au nombre de 5380 en 2018

⁷¹ Calcul réalisé à partir du nombre total d'emplois en 2016 : 7 441.

CC	Nbre d'entreprises artisanales	Nombre de dirigeants	Nombre de salariés
Astarac-Arros en Gascogne	192	200	219 salariés (+15 par rapport à 2017)
Cœur d'Astarac en Gascogne	261	298	303 salariés (+75 par rapport à 2017)
Val de Gers	261	274	254 salariés (+44 par rapport à 2017)

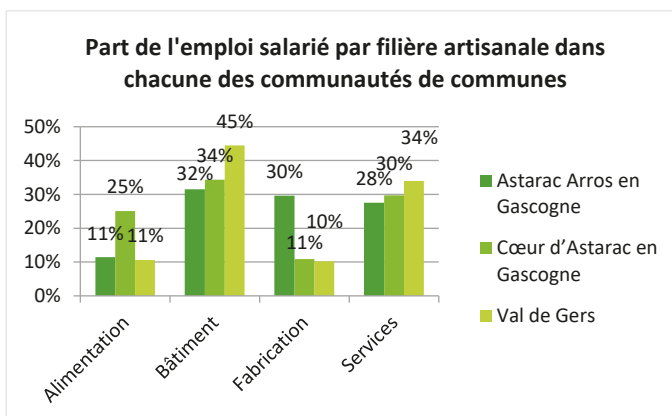
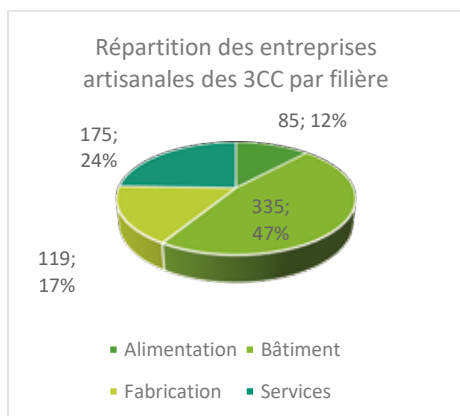
Source : Chambre des métiers et de l'artisanat du Gers

Ce secteur est celui qui crée aujourd'hui le plus d'emplois sur le territoire, les emplois salariés sont 134 de plus en 2018 par rapport à 2017.

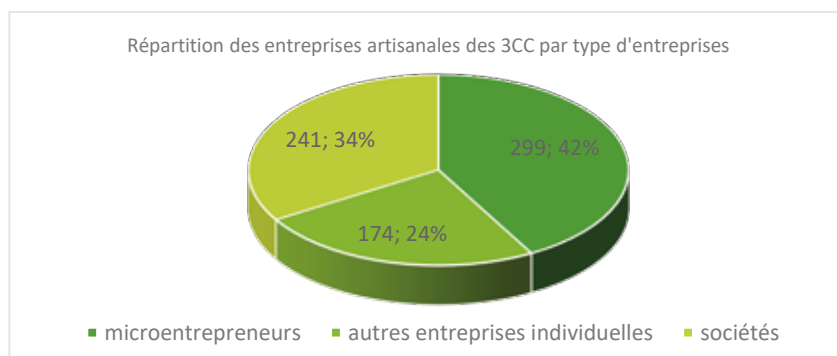
LE BÂTIMENT EST LA 1^{ÈRE} FILIÈRE POURVOYEUSE D'EMPLOIS SALARIÉS SUR LE TERRITOIRE

L'emploi salarié dans le secteur artisanal est lié à la présence de 241 sociétés sur le territoire des 3 communautés de communes.

Le bâtiment apparaît comme le principal pourvoyeur d'emplois salariés artisanaux. On observe toutefois certaines spécificités locales, avec notamment une part particulièrement importante de salariés dans le secteur de la fabrication dans la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne, liée à la présence de 2 grosses entreprises de matériel agricole sur le territoire de la communauté de communes.



Aux sociétés artisanales s'ajoutent des très nombreuses petites structures sans salariés (58% des entreprises artisanales du territoire sont des microentreprises ou des entreprises individuelles), qui participent au maintien de la population sur le territoire.



La moyenne d'âge de l'ensemble des entreprises artisanales est assez élevée, ce qui constitue un indice de leur pérennité (entre 8 et 10 ans selon la communauté de communes).

Un atout pour la mise en valeur du territoire

Au-delà de sa contribution à l'économie du territoire via la création d'emplois, le secteur artisanal contribue de différentes façons à sa valorisation.

UN SECTEUR QUI CONTRIBUE À MAINTENIR LA CAMPAGNE « VIVANTE »

Soutenir le tissu artisanal, c'est soutenir les services et le petit commerce qui contribuent à la vie des bourgs et villages, tout en limitant les trajets quotidiens des habitants.

Les CMA accompagnent les collectivités dans leur projet de conservation ou de réimplantation d'activités de proximité dans les centres villes et les centres-bourgs en aidant les entreprises en difficulté à se repositionner.

La Région Occitanie soutient ce type de démarche à travers son appel à projets « Bourgs Centres⁷² Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » qui vise à accompagner les communes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation. Une étude stratégique est en cours à Bassoues, Miélan, Mirande et Montesquiou dans la perspective de l'inscription de ces communes dans cette politique.

LES TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE EN TERRE CRUE : UNE FILIÈRE À STRUCTURER

Le réseau des artisans spécialisés dans les techniques de restauration du bâti en terre crue, typique du territoire (cf. Fiche Epoque moderne et contemporaine), est aujourd'hui « marginal » sur le marché des entreprises du bâtiment.

La Chambre des métiers et de l'artisanat recensait 12 entreprises dans le Gers en 2014 ayant déclaré exercer une activité en lien avec la terre crue (enduits en terre crue, maçonnerie terre crue) dont 2 sur le territoire des 3CC, et 20 entreprises d'écoconstruction ou rénovation du patrimoine dont 2 sur le territoire des 3CC. Le nombre de ces entreprises est en réalité sans doute plus élevé : « nous nous sommes aperçus que beaucoup d'entreprises travaillent la terre crue et sont spécialisées dans la restauration de patrimoine mais déclarent seulement l'activité maçonnerie pour ne pas se fermer de porte ».

Aucune filière proprement dite n'est pour le moment structurée autour de ce savoir-faire, dont les techniques ne renvoient à aucune qualification spécifique de la Chambre des métiers. Le CAUE du Gers porte néanmoins un diplôme professionnel « Ouvrier Professionnel en Restauration du Patrimoine – OPRP ». « C'est un savoir-faire faire qui se transmet ou se redécouvre de manière empirique ». S'il existe sur le territoire et aux environs un « petit » réseau d'artisans à même d'assurer des travaux de restauration, il s'agit aussi souvent d'entreprises uni-salarié ou de microentreprises qui ne sont pas toutes dans les réseaux de la Chambre des métiers.

⁷² Les bénéficiaires peuvent être des communes dites pôles de services « supérieurs » et « intermédiaires » tels que définis par l'INSEE ; des communes de plus de 1500 habitants possédant une fonction de « pôle de services de proximité » grâce à une offre de services en matière de commerces et d'équipements ; des communes de moins de 1500 habitants (anciens chefs-lieux de canton) mais considérées toutefois comme « pôles de services de proximité » car offrant également une gamme de services essentiels dans des zones rurales de faible densité démographique (source : <https://www.laregion.fr/appelsacandidatures-bourgscenres-occitanie>).

UN ATOUT TOURISTIQUE POTENTIEL, NOTAMMENT À TRAVERS LA FILIÈRE MÉTIERS D'ART

Occupant une place particulière au sein de l'artisanat, la filière des métiers d'art représente 198 métiers et plus de 281 activités qui sont souvent l'héritage de savoir-faire spécifiques caractérisés par un ancrage historique profond⁷³. Considérée comme dotée d'un potentiel économique important à travers notamment la valorisation touristique, la filière bénéficie du soutien de la Région et du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie. Dans le cadre du plan d'action adopté en 2018 pour valoriser cette filière, artisans d'art et maîtres artisans sont référencés et une « Route de l'Artisanat et des Métiers d'Art d'Occitanie » a été mise en place (inauguration en juin 2019). Dans le Gers, cette route compte pour le moment 10 artisans, dont 2 sur le territoire (un artisan potier céramiste à Sadeillan et un céramiste tourneur à St Michel). Le territoire des 3CC compte une quinzaine d'autres artisans d'art référencés par la Chambre des Métiers et qui seraient susceptibles de la rejoindre.

CC	Nombre d'artisans d'art référencés en 2019
Astarac-Arros en Gascogne	4
Cœur d'Astarac en Gascogne	9
Val de Gers	3
Total Gers	99

DES ACTEURS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À S'ENGAGER DANS DES DÉMARCHES DURABLES

Face à une image environnementale souvent négative de l'artisanat, différentes démarches de développement durable labellisées au niveau national ont été mises en place avec le soutien de la Chambre des métiers et sont bien représentées dans le territoire.

- Éco défis

Menée avec les communautés de communes, cette démarche consiste pour les artisans à s'engager à réaliser 3 défis liés au développement durable au cours de l'année et à faire connaître ces initiatives (ex : changement d'éclairage, recyclage, installation de four à bois pour les boulangeries, recours privilégié aux circuits courts...). Astarac Arros en Gascogne est partenaire des Eco défis avec 5 opérations lancées au mois de juin 2019.

- Les Répar'Acteurs

L'objectif de cette démarche est de faire monter en compétence les artisans sur le recyclage et la réparation des objets et de faire prendre conscience au consommateur de l'intérêt de réparer ses objets plutôt que de les remplacer. Encouragée par la chambre des métiers, cette action de promotion est réalisée à l'échelle communale. 4 entreprises artisanales de Mirande sont mobilisées dans cette démarche.

- La Maitrise de l'énergie

Cette démarche de la chambre des métiers vise à travailler avec les chefs d'entreprise sur l'optimisation de leurs flux en général (flux de déchets, flux d'énergie, travail en circuit court...). Les entreprises concernées sont les plus énergivores. Dans le territoire, 1 entreprise de la CC Val de Gers est concernée.

⁷³ [http://www.metiersdart-occitanie.com/userfiles/files/Presentation\(3\).pdf](http://www.metiersdart-occitanie.com/userfiles/files/Presentation(3).pdf)

Un enjeu majeur : la pérennisation de l'activité sur le territoire

Quelles que soient les filières, les entreprises artisanales du territoire sont principalement confrontées au même enjeu : la pérennisation de leur activité. La moyenne d'âge des chefs d'entreprises du secteur est en effet élevée (entre 49 et 51 ans en moyenne). La question de la transmission reprise est donc capitale pour le maintien du tissu artisanal local.

Dans ce contexte, le territoire n'est pas démuní, notamment grâce à la présence à Pavie d'un Centre de formation des apprentis qui compte environ 700 apprenants sur une trentaine de métiers (artisanaux et autres). Pour les entreprises artisanales, la proximité de cette formation est un atout majeur : les entreprises locales y trouvent des apprentis, qui en quelques années pourront être en mesure, soit de s'installer sur le territoire, soit de reprendre l'entreprise.

Les professionnels du secteur craignent que ce vivier ne soit fragilisé par la réorganisation de l'apprentissage : la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ouvre à la concurrence l'ouverture de nouvelles sections d'apprentissage, ce qui pourrait inciter les jeunes à partir se former dans un autre centre. Or, soulignent-ils : « un jeune qui part se former ailleurs ne revient plus. Conserver les jeunes sur le territoire est un enjeu capital ».

Conclusion

Principaux points forts	Principaux points faibles
<ul style="list-style-type: none">- Une forte densité d'entreprises artisanales- Un secteur pourvoyeur d'emplois salariés- Un potentiel sur les métiers du bâtiment en lien avec techniques d'architecture traditionnelle, les éco-bâtiments etc.- Des artisans d'art nombreux sur le territoire- Des entreprises nombreuses à s'engager dans des démarches de développement durable	<ul style="list-style-type: none">- Une moyenne d'âge élevée des chefs d'entreprises- Des jeunes susceptibles d'aller se former ailleurs que sur le territoire en cas d'ouverture des CFA à la concurrence

Enjeux
<ul style="list-style-type: none">- Le maintien du tissu artisanal par la transmission, la reprise des entreprises- La formation des jeunes sur le territoire, facteur d'ancrage local- La pérennité des savoirs faire traditionnels locaux- La structuration d'une filière autour de la terre crue- La valorisation de l'artisanat d'art

ANNEXES

Données par communauté de communes

	Astarac Arros	Cœur d'Astarac	Val de Gers
Nbre d'établissement artisanat	192	269	261
Nbre d'entreprises artisanales	192	261	261
% micro entrepreneurs	87 – 45,3%	100 – 38,8%	112 – 42,9%
% autres EI	46 – 24%	70 – 26,8%	58 – 22,2%
% sociétés	59 – 30,7%	91 – 34,9%	91 – 34,9%
Alimentation (% d'entreprise dans cette filière)	28-14,6%	33 – 12,6%	24 – 9,2%
Bâtiment	81 – 42,2%	108 – 41,4%	146 – 55,9%
Fabrication	43 – 22,4%	46 – 17,6%	30 – 11,5%
Services	40 – 20,8%	74 – 28,4%	61 – 23,4%
Nombre de dirigeants	200	298	274
Nbre de femmes dirigeantes	42 – 21%	71 – 23,9%	55 – 20,1%
Nombre d'hommes dirigeants	158 – 79%	227 – 76,2%	219 – 79,9%
Nombre d'artisans d'art	4	9	3
Nombre de maîtres artisans	3	2	3
Moyenne d'âge du chef d'entreprise	50 ans	51	49
Moyenne d'âge de l'entreprise	9 ans	10 ans	8 ans
Nbre de salariés Au 31/12/2018	219 salariés (+15 par rapport à 2017)	303 salariés (+75 par rapport à 2017)	254 salariés (+44 par rapport à 2017)
Alimentation (% de salariés)	11,4%	25,1%	10,6%
Bâtiment	29,7%	34,3%	44,5%
Fabrication	49,8%	10,9%	10,2%
Services	9,1%	29,7%	34%

Source : Chambre des métiers et de l'artisanat du Gers

PARTIE 5

POPULATION ET SERVICES DU TERRITOIRE

SOCIO-DÉMOGRAPHIE

Ce qu'il faut retenir

Territoire « hyper-rural » et très faiblement peuplé, l'Astarac connaît une tendance marquée au recul démographique et au vieillissement de la population.

Les 3 communautés de communes se caractérisent également par un niveau de vie plus faible que la moyenne du Gers (revenu médian plus faible et taux de pauvreté plus élevé que la moyenne gersoise). La pauvreté touche particulièrement les personnes âgées, en particulier les plus de 75 ans.

La part des retraites et des prestations sociales est plus importante sur ce territoire qu'en moyenne dans le Gers.

Un territoire « hyper rural », faiblement peuplé et vieillissant

CHIFFRES CLÉS pour les 3 principales communautés de communes de l'Astarac

25 235 habitants en 2016

21,5 habitants au km² (Occitanie : 80 hab./km²)

36,4 % de 60 ans et plus (presque 9 points de plus que la moyenne régionale), une augmentation de près de 4 points par rapport à 1990

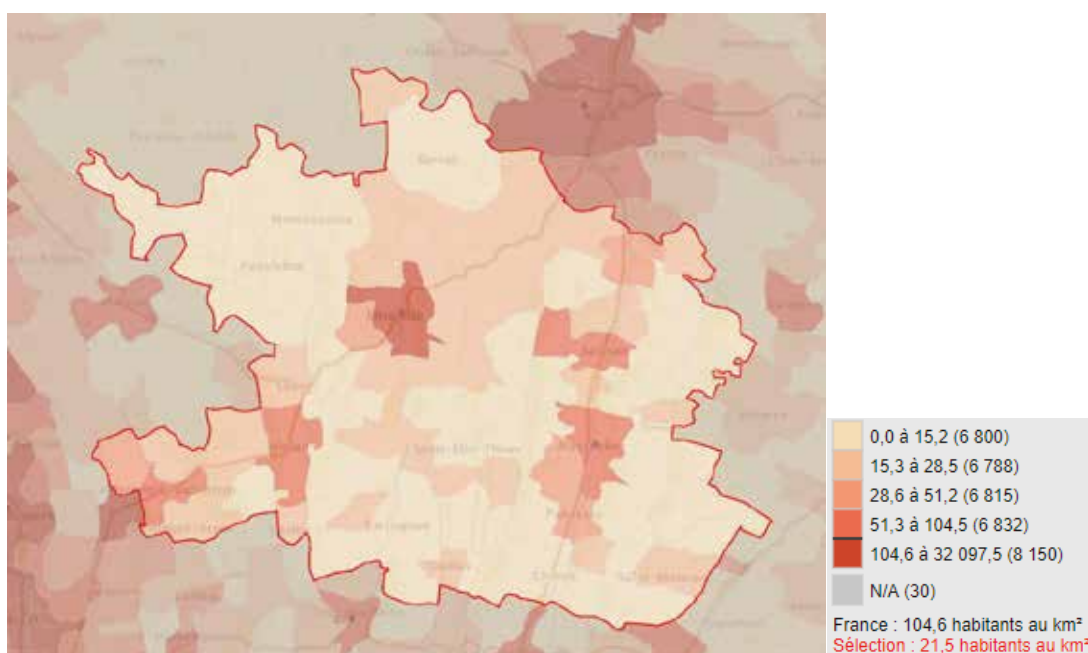
Une soixantaine d'habitants en moins chaque année entre 2011 et 2016

Un **revenu médian de 18 774 €** en 2014, inférieur de près de 800 € à la moyenne du Gers (19 501 €)

Avec 25 235 habitants en 2016, les 3 principales communautés de communes de l'Astarac regroupent 13% des habitants du Gers pour 19% de sa superficie.

La densité moyenne, de 21,5 habitants au km², est très en deçà de la moyenne régionale (80 hab./km²). 14 communes sur les 101 du territoire des 3 communautés de communes ont moins de 10 habitants au km². Les communes les plus densément peuplées se concentrent principalement autour des deux routes principales (la D929 et la N21) qui traversent le territoire.

Densité de population en 2015 dans les 3CC (source INSEE RP www.observatoire-des-territoires.gouv.fr)



Le territoire est très vieillissant : l'indice de vieillissement (nombre de personnes âgées de 60 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans) en 2015 y est de 142,3 contre 76,1 de moyenne nationale.

Répartition de la population par tranche d'âge en 2015

Part des :	3 communautés de communes		Gers	
	1990	2015	1990	2015
0-14 ans	15,7%	14,6%	15,8%	15,5%
15-29 ans	18,8%	11,4%	18,8%	12,9%
30-44 ans	15%	15%	20,6%	16,3%
45-59 ans	18%	22,5%	17,2%	21,6%
60-74 ans	21,4%	21,4%	16,6%	19,8%
75 ans ou plus	11,4%	15%	11%	13,9%

Source : <https://france-decouverte.geoclip.fr/>

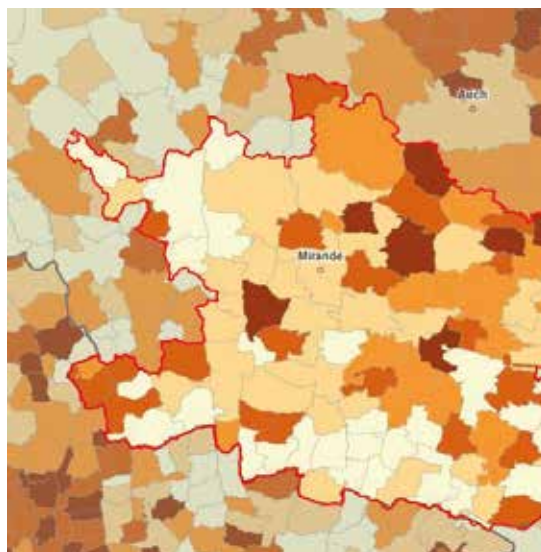
Plusieurs tendances caractérisent l'évolution démographique du territoire :

- Une « fuite » des jeunes (15-29 ans) : entre 1990 et 2015, c'est la tranche d'âge qui a subi la plus forte contraction sur le territoire (-7,4%), un phénomène lié au départ des jeunes pour les métropoles, afin de réaliser des études supérieures. La faible dotation du territoire en établissements d'enseignement secondaires, supérieur et de formations post-bac, ainsi que le manque d'emplois qualifiés sont autant de facteurs d'explication quant au non-retour des jeunes en Astarac.
- Des populations infantiles sous-représentées : en 2015, les moins de 15 ans ne représentent que 14,6% de la population (recul de 1,1 points par rapport à 1990). Les 0-14 ans représentent plus de 20% de la population dans seulement 7 communes, la plupart étant situées à l'est du territoire (Lasséran, Lamazère, Labéjan, Orbessan, Haulies).
- Une forte progression de la population plus âgée du territoire, en particulier les 45-59 ans (+4,5 points depuis 1990) et les 75 ans et plus (+3,6 points). Les 60 ans et plus représentaient ainsi 36,4% du territoire en 2015, contre 27,8% au niveau régional. Cette tendance s'est accentuée en 25 ans (+3,8 points depuis 1990) et devrait continuer de se renforcer (les projections de l'INSEE prévoient à l'échelle du Gers 40% de 60 ans et plus en 2040⁷⁴).

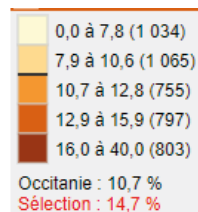
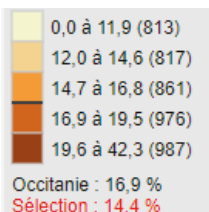
⁷⁴ INSEE, Projections de population 2007-2040 pour les départements et les régions, Projection selon le scénario central

Part de la population 0-14 ans en 2015

Part des 75 ans et plus en 2015

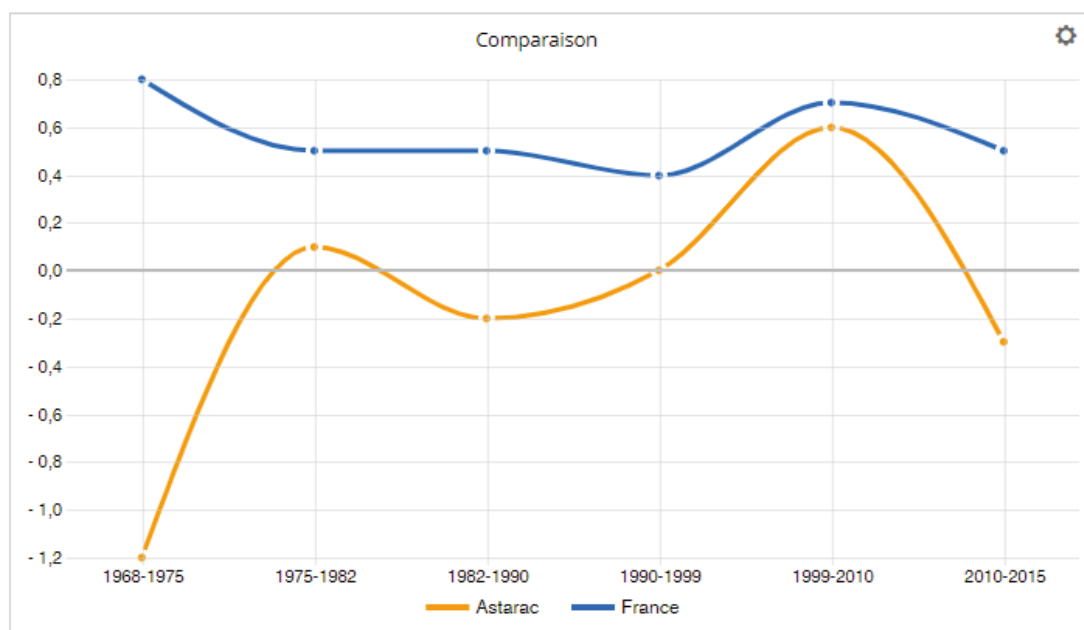


Source :
Pictostat)



Plus globalement, l'Astarac se caractérise par un recul démographique : alors que le territoire des 3 communautés de communes gagnait des habitants entre 1990 et 2010, il perd depuis chaque année des habitants (une soixantaine en moyenne) en raison d'un solde naturel fortement négatif (-520 habitants entre 2011 et 2016) que ne parvient pas à compenser le solde migratoire apparent (+153 habitants sur la même période).

Évolution annuelle moyenne de la population des 3 CC



Source : <https://statistiques-locales.insee.fr/>

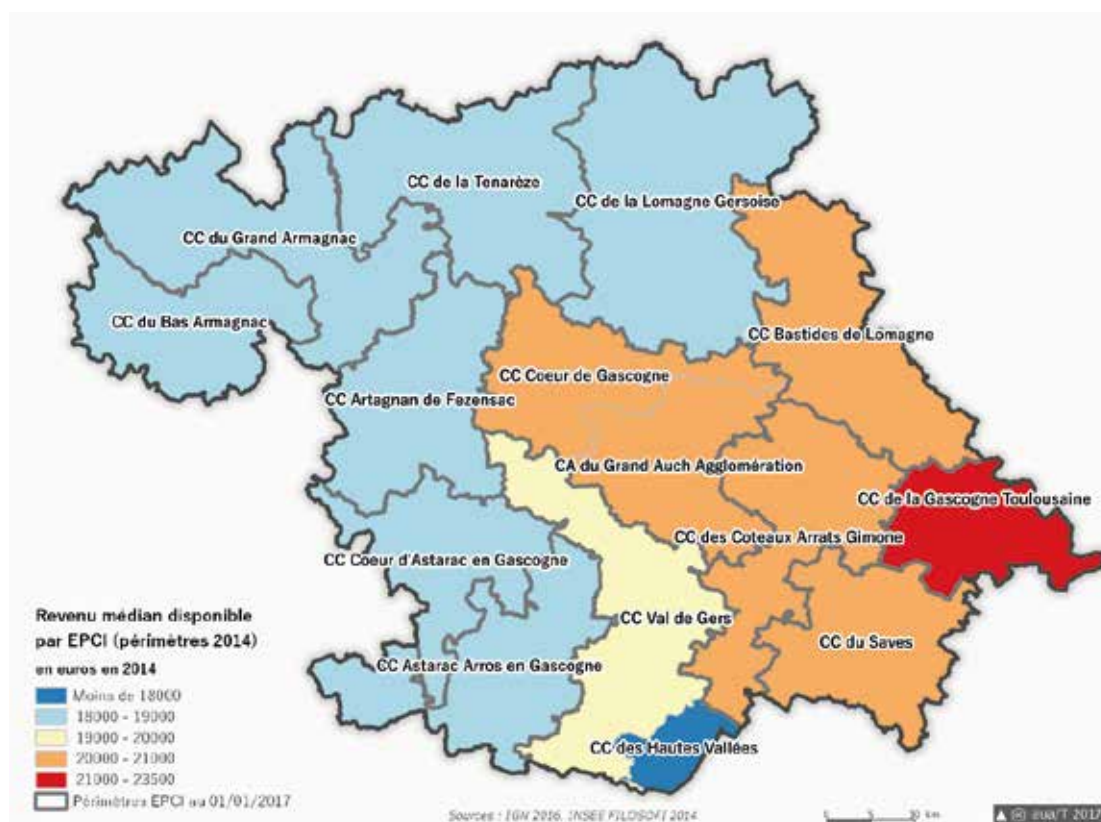
Au-delà de cette tendance globale, on notera que le territoire présente des spécificités infraterritoriales :

- Un gradient d'est en ouest, la déprise étant plus marquée dans les communes orientales du périmètre ;
- Une population relativement stable au niveau de la CC Val de Gers, dont la partie nord est constituée de communes périphériques d'Auch qui ont vu leur population augmenter (par des départs d'auscitains vers les campagnes alentours). Ce phénomène explique aussi la situation intermédiaire de la CC Val de Gers en termes de revenus.

Un niveau de vie plus faible que la moyenne du Gers

Le territoire des 3CC présente un revenu médian de 18 774 € en 2014, inférieur de près de 800 € à la moyenne du Gers (19 501 € en 2014)⁷⁵.

Revenus médians par EPCI en 2014



Source : Diagnostic du SCoT de Gascogne

Le taux de pauvreté y est également plus élevé que la moyenne du Gers (15% en 2014).

⁷⁵ Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

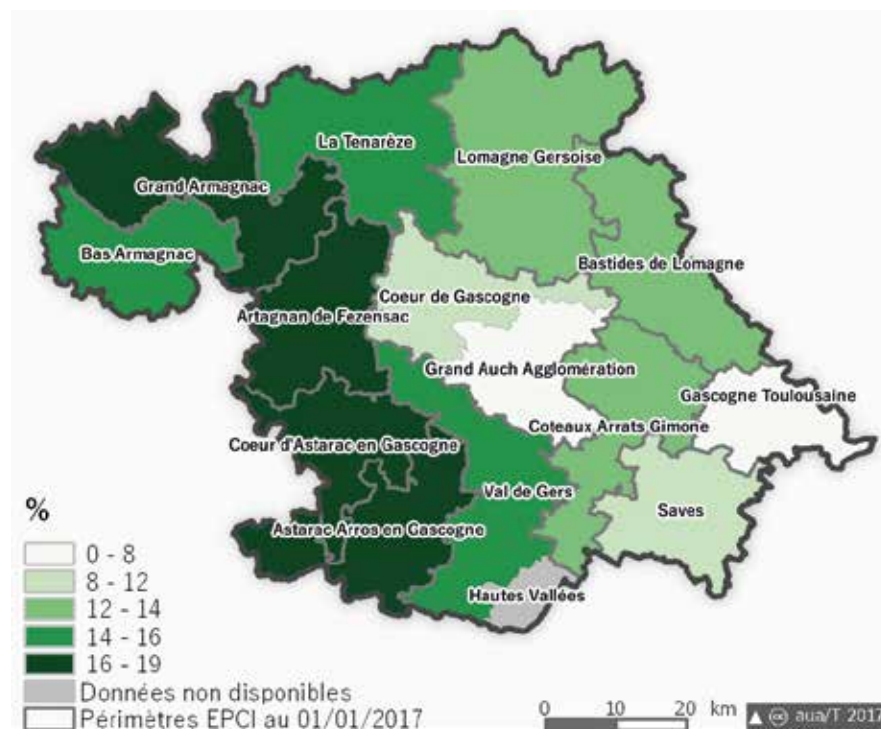
Taux de pauvreté global et par classe d'âge en 2014

	Ensemble (%)	Moins de 30 ans (%)	30 à 39 ans (%)	40 à 49 ans (%)	50 à 59 ans (%)	60 à 74 ans (%)	75 ans ou plus (%)
CC Astarac-Arros en Gascogne	17,6	ND	ND	20,2	20,2	12,5	17,6
CC Val de Gers	15,2	ND	ND	17,2	16,4	10,0	19,2
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	18,1	ND	ND	23,5	20,8	13,3	ND
Gers	15,0	22,5	16,3	17,1	15,6	10,1	14,9

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

Comme le souligne le diagnostic du SCoT de Gascogne, c'est en effet dans les secteurs ruraux où l'accès à l'emploi, aux transports, et aux services publics est rendu difficile que se trouvent les ménages les plus exposés à la précarité. La pauvreté touche notamment les personnes âgées, en particulier les plus de 75 ans, mettant en évidence un enjeu fort lié à la précarité et à la prise en charge de la dépendance.

Taux de pauvreté par EPCI en 2014



Source : SCOT de Gascogne, p.171

Les revenus du territoire sont étroitement corrélés à sa démographie et en particulier au vieillissement de sa population : ainsi, si les revenus des ménages des 3 CC sont majoritairement issus des salaires (entre 54 et 62% selon les CC), c'est dans une mesure moindre qu'à l'échelle du Gers (63,3%) et de l'Occitanie (67,7 %). A l'inverse, la part des pensions et retraites occupe une place plus importante (entre 35 et 40,7%, contre 34,4% dans le Gers et 31,5% en Occitanie).

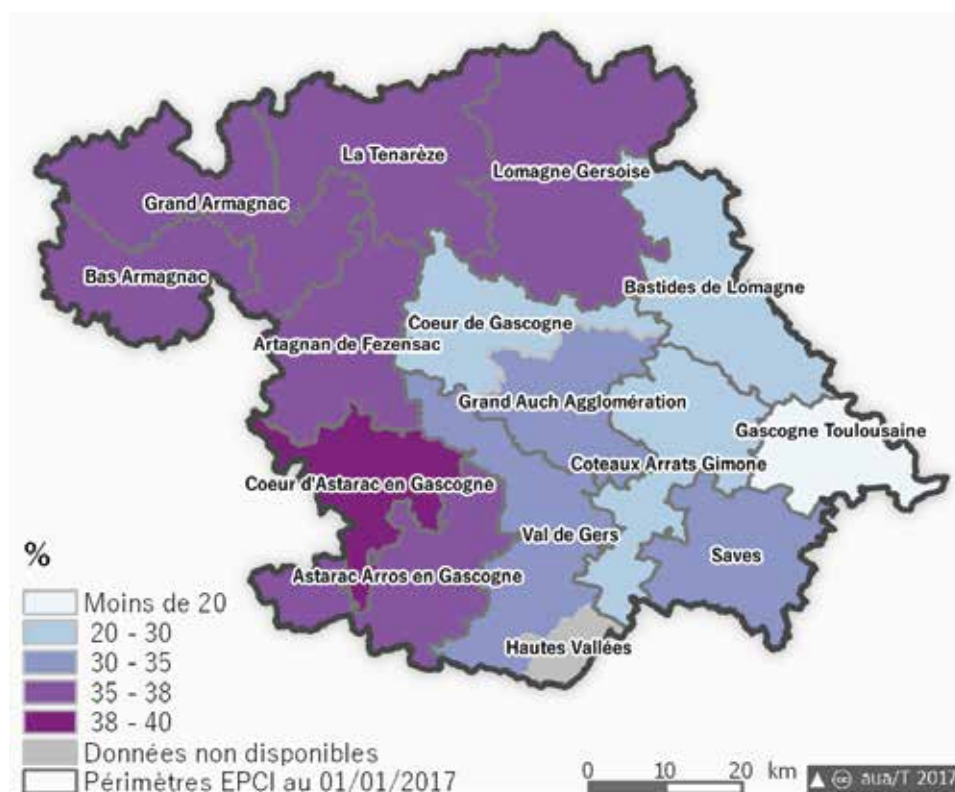
Revenus du territoire en 2015

	Part des revenus d'activité (%)	Part des pensions retraites et rentes (%)	Part des revenus du patrimoine et autres revenus (%)	Part de l'ensemble des prestations sociales (%)	dont part des prestations familiales (%)	dont part des minima sociaux (%)	dont part des prestations logement (%)	Part des impôts (%)
CC Astarac-Arros en Gascogne	60,1	37,3	11,9	4,2	1,9	1,5	0,8	-13,5
CC Cœur d'Astarac en Gasc.	54,8	40,7	11,8	6,3	1,8	2,7	1,8	-13,6
CC Val de Gers	62,0	35,1	12,0	4,5	1,8	1,6	1,0	-13,6
Gers	63,3	34,4	12,0	5,0	1,9	1,8	1,3	-14,7

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

Les prestations sociales perçues par les ménages des 3CC (prestations familiales, minimas sociaux, prestations logement) constituent par ailleurs une part significative des ressources, notamment à Mirande (6,9%) et dans les communes qui présentent les taux de pauvreté les plus importants.

Part des pensions et retraites dans les revenus des ménages



Conclusion

Enjeux

- L'accompagnement du vieillissement de la population (maintien à domicile des personnes âgées, adaptation de l'offre de services et d'équipements, accessibilité des centres-bourgs, diversification des offres de mobilité...)
- Le renforcement de l'attractivité résidentielle, notamment vis-à-vis des jeunes actifs et des familles
- Le maintien des emplois en dehors des polarités pour maintenir les populations dans les secteurs ruraux
- La prise en compte des faibles revenus d'une partie de la population

Ce qu'il faut retenir

À l'image de sa dynamique démographique, l'Astarac se caractérise par une population active qui stagne, avec un nombre d'emplois sur le territoire insuffisant pour occuper l'ensemble de cette population. Une partie de ces actifs travaille ainsi hors du territoire, la majorité dans la capitale auscitaine.

L'emploi sur le territoire de l'Astarac se caractérise également par le poids de son secteur agricole qui se maintient à un niveau encore élevé et se traduit par une répartition de l'emploi sur le territoire très diffuse mais qui contribue, avec le secteur artisanal, à maintenir la campagne « vivante ».

Une part importante des actifs du territoire est employée à l'extérieur

En 2015, la population active (population avec emploi de plus de 15 ans et chômeurs) est estimée à 11 037 personnes, soit 13% de la population active départementale. Reflet de la tendance démographique, le nombre d'actifs stagne entre 2010 et 2015, alors qu'il augmente légèrement à l'échelle du Gers (+2,3 %).

CHIFFRES CLÉS pour les 3 principales communautés de communes de l'Astarac

11 037 actifs pour 7 484 emplois en 2015

821 actifs travaillent à Auch en 2014

50% des emplois concentrés dans 4 communes

Un taux de chômage légèrement supérieur à la moyenne du Gers (11,3 % contre 10,9% en 2015)

17,3% de l'emploi du territoire dans le secteur agricole en 2016 (12% en moyenne dans le Gers)

Une forte hausse de la part des services dans l'emploi (+25,7 points entre 1990 et 2016)

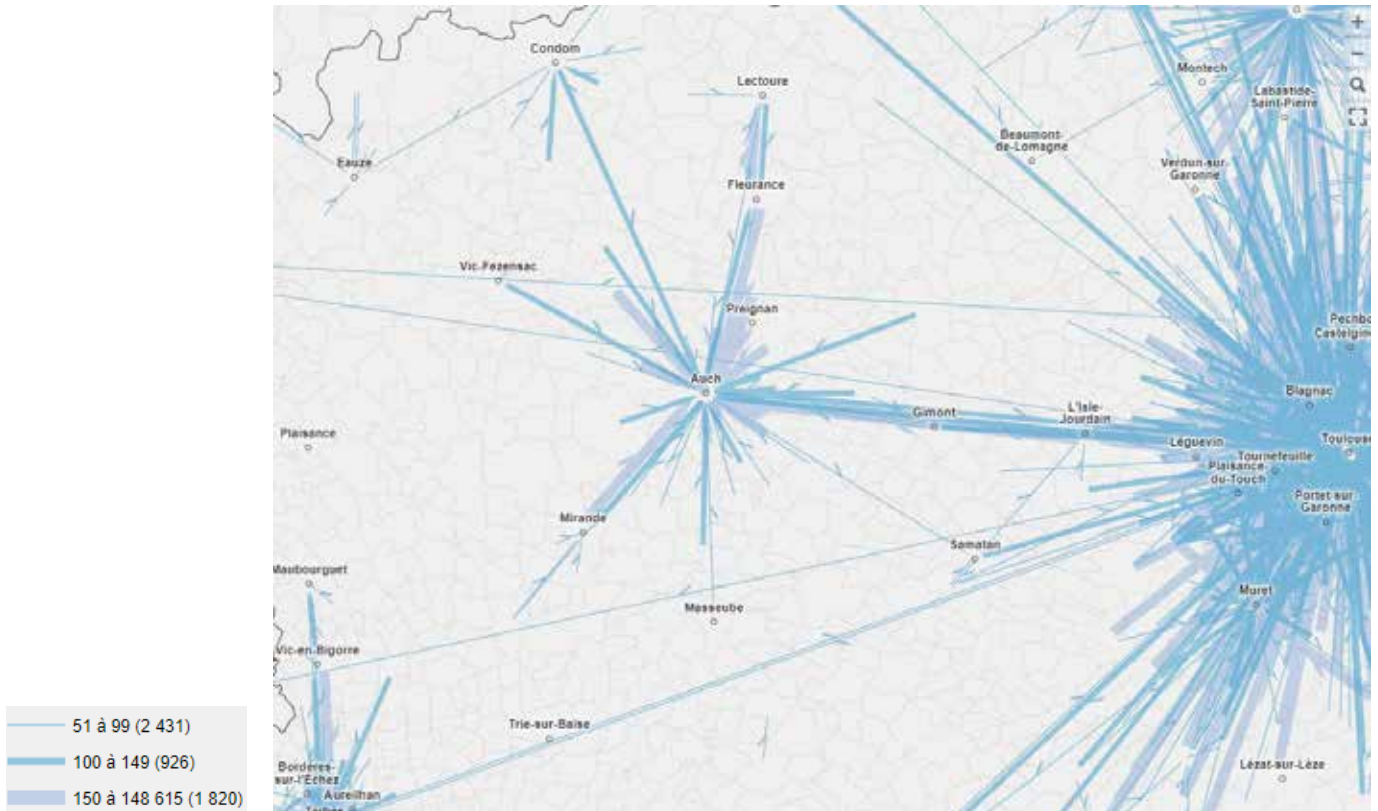
Population active et inactive

	Territoire des 3 CC		Gers	
	2010	2015	2010	2015
Population active totale	11 046 (42,7%)	11 037 (43,6%)	83 264 (44,3%)	85 215 (44,6%)
Population inactive	14 853 (57,3%)	14 255 (56,4%)	104 895 (55,7%)	105 717 (55,4%)

Source : Pictostat

Le territoire ne totalisant que 7 484 emplois en 2015 (soit 10,8 % des emplois du département pour 13% des actifs), une partie des actifs est employée à l'extérieur, en particulier sur le bassin d'emploi d'Auch : en 2014, 821 navetteurs se rendant à Auch pour le travail sont recensés (source : observatoire des territoires).

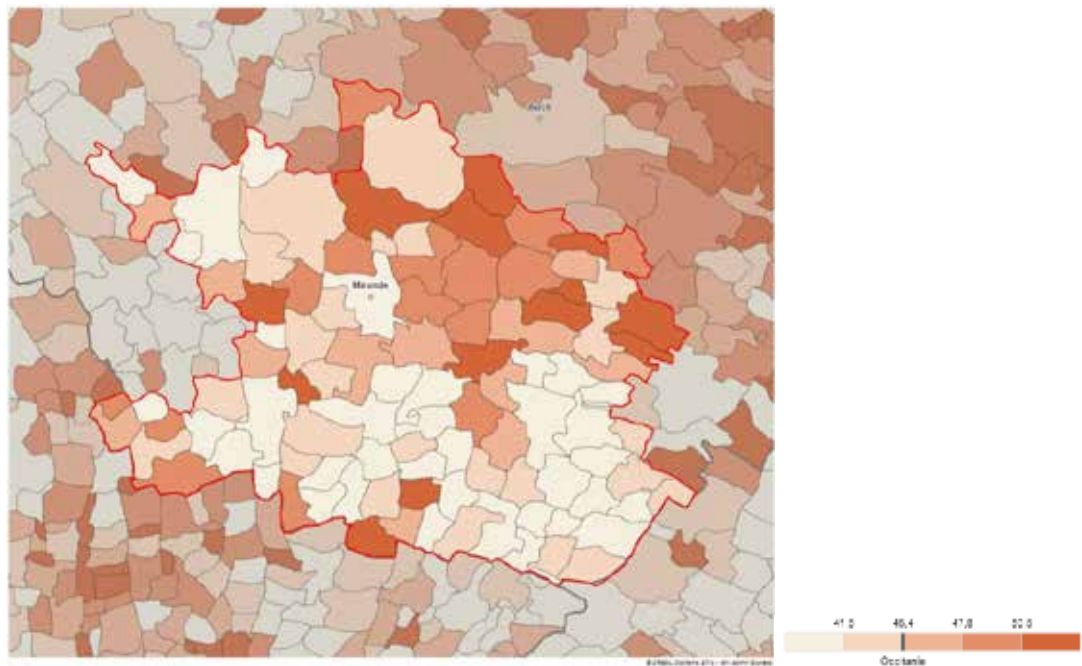
Nombre de navettes domicile-travail en 2014



Source : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

Cette attractivité de la capitale auscitaine se traduit notamment dans le taux d'activité (calculé comme le rapport de la population active à la population totale), nettement plus élevé dans les communes situées à proximité d'Auch.

Taux d'activité en 2015



Source : Pictostat

Au niveau local, un emploi très diffus et un taux de chômage supérieur à la moyenne du Gers

Si la **densité d'emploi par actifs est globalement faible** dans le territoire avec un ratio emploi/actifs de 0,6 en 2015, le territoire compte toutefois 4 pôles d'emplois au ratio positif : Mirande, Masseube, Seissan et Villecomtal-sur-Arros. C'est dans ce dernier que le ratio emploi / actifs est le plus élevé, Villecomtal-sur-Arros abritant plusieurs grosses entreprises dont Danone, l'un des principaux employeurs du territoire. Au total ces 4 pôles regroupent environ 50% des emplois du territoire.

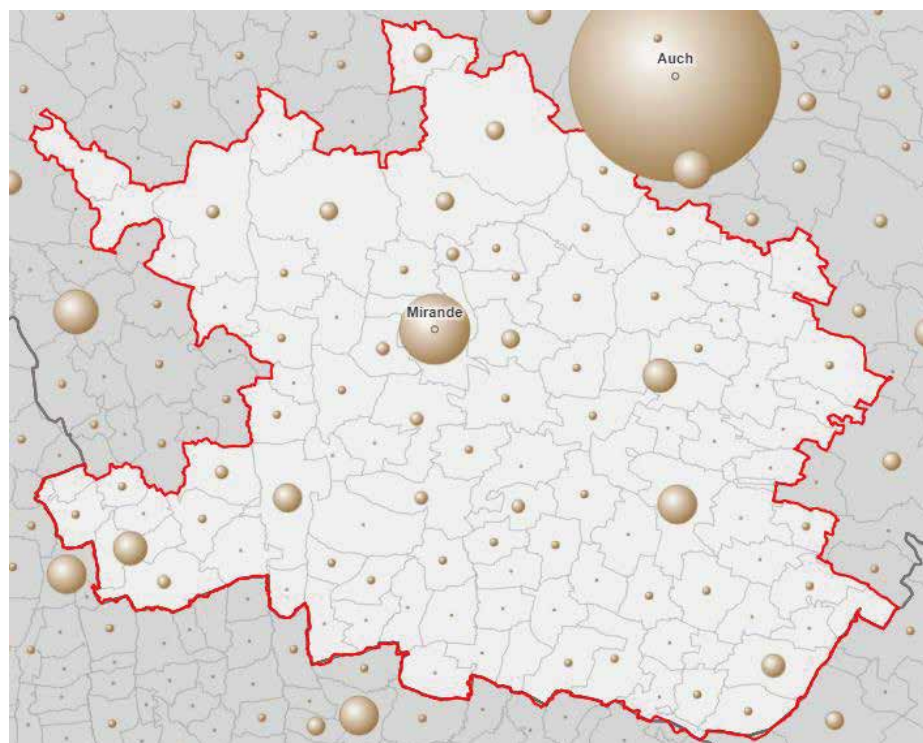
Ratio emplois/actifs en 2015

	Emplois	Actifs	Ratio emploi / actif
Mirande	1923	1414	1,3
Masseube	702	574	1,2
Seissan	543	504	1
Villecomtal-sur-Arros	548	353	1,5
Miélan	380	451	0,8
Total 3 CC	7 484	11 037	0,6

Source : Pictostat

Le reste du territoire est faiblement pourvu en termes d'emploi mais quasiment toutes les communes regroupent quelques emplois, laissant apparaître un **emploi très diffus sur le territoire**, notamment liés à l'emploi agricole et artisanal.

Répartition du total d'emplois au lieu de travail (2015)



Source : Pictostat

Répartition de la population active occupée (en % de la population totale)

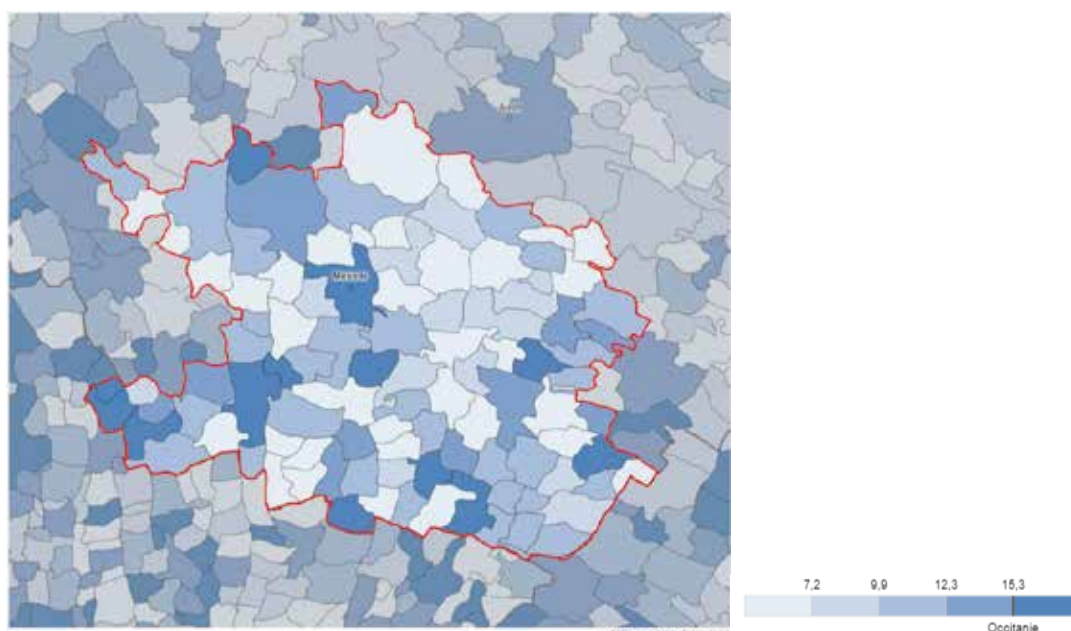
	Territoire des 3 CC		Gers	
	2010	2015	2010	2015
exploitants agricoles	11,9	10,5	8,8	7,6
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,9	8,7	8,7	9,1
cadres, professions intellectuelles	7,7	8,7	9,8	11,4
professions intermédiaires	19,9	21,9	22,3	24,1
employés	30	29,5	28,2	26,9
ouvriers	21,6	20,7	22,1	20,8

Source : Pictostat

Le taux de chômage est inégal sur le territoire : il s'établit à 11,3 % en 2015 contre 10,9 % pour l'ensemble du département (mais 15,3% pour la moyenne régionale). Il est élevé à Mirande (17,5%) et sur les pourtours du territoire, plus faible dans les communes voisines d'Auch.

Notons que le taux de chômage a augmenté plus fortement sur le territoire (+2,6 points entre 2011 et 2015), qu'à l'échelle du département (+2,1 points) et régionale (+2,3 points).

Taux de chômage en 2015



Source : Pictostat

Plusieurs projets initiés sur le territoire visent à développer l'emploi, on peut notamment citer :

<p>CC Astarac-Arros en Gascogne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un chargé de mission pour étudier les besoins de transformation et d'abattage des filières avicoles et ovins dans l'objectif de structurer et développer la filière locale - Déploiement du haut débit en cours (zone sud de Villecomtal) qui est une exigence pour l'accueil de nouveaux actifs
--	---

CC Cœur d'Astarac en Gascogne	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'ateliers relais loués ensuite à des chefs d'entreprise pour les inciter à y installer leurs activités commerciales ou artisanales - Déploiement du haut débit par satellite ou fibre (réseau couvrant 60% de la CC, 90% de Mirande).
CC Val de Gers	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de nouvel hôtel d'entreprises après le succès d'un atelier relais et de 2 hôtels d'entreprise agroalimentaires dans le cadre des pôles excellence rural Agro bio et Palmipède qui ont permis l'accueil d'entreprise agroalimentaires : une filiale de Léa nature ; une entreprise transformatrice de canards (la + grosse du Gers) ; un abattoir et une CUMA qui a une mission d'abattage et de transformation de produits carnés.... Il s'agit de poursuivre cette dynamique en renforçant la spécialisation agroalimentaire du territoire. - Travaux en cours pour la mise en place d'une plaque FTTH pour fibrer 10 communes : Seissan, Masseube et 8 communes à proximité (action volontariste de la CC)
Ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Les 3 communautés de communes sont partenaires de la démarche « Soho-Solo » : lancée en 2008 par la CCI du Gers, elle consiste à aider les entrepreneurs et salariés de la nouvelle économie numérique à s'installer dans des villages, «au vert», sans renoncer à leurs objectifs professionnels, pour irriguer le territoire en savoir-faire et promouvoir l'installation de nouvelles familles. Parmi les 47 villages d'accueils, 6 sont situés dans le territoire (Mirande, Miramont d'Astarac, Montesquiou, Bassoues, Masseube et Seissan). Ce réseau a accompagné l'installation de 336 professionnels dans le Gers entre 2008 et 2018 dont 20 sur le territoire d'Astarac.

L'agriculture reste un pourvoyeur d'emploi important

L'agriculture fournit **17,3% des emplois** du territoire en 2016, soit 5,3 points de plus que la moyenne du Gers, 1^{er} département agricole de France.

Structure de l'emploi par secteur économique (en % de l'emploi total)

	3 CC		Département du Gers	
	1990	2016	1990	2016
agriculture	40,8	17,3	25,9	12
industrie	12,6	10,2	11,8	10,8
construction	6,6	6,8	7,5	6,3
commerce	10,1	15,4	13,2	15,4
services principalement marchands *	11,4	20,5	16,6	22,2
services principalement non marchands **	18,4	29,7	25,1	33,4

* transports, activités financières et immobilières, services aux entreprises et aux particuliers.
** éducation, santé et action sociale, administration publique, activités associatives et extraterritoriales

Source : Pictostat

Ce poids de l'emploi agricole est plus élevé dans le sud et l'est du territoire où il représente plus de 50% des emplois dans de nombreuses communes.

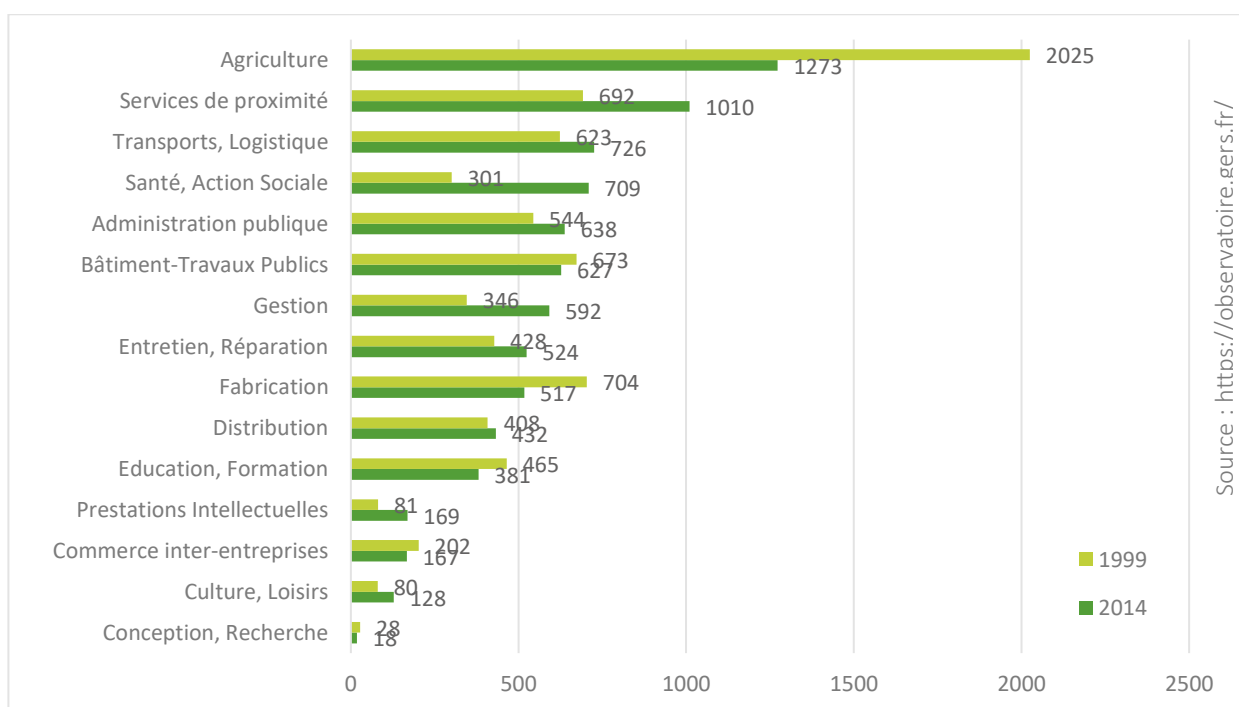
Part de l'emploi agricole en 2016



Source : Pictostat

Comme partout en France et dans la région la part de l'emploi agricole a baissé de façon importante ces 30 dernières années (- 23,5 points entre 1990 et 2016) au profit des emplois du tertiaire (+25,7 points). L'analyse de l'évolution de l'emploi par fonction entre 1999 et 2014 montre que l'agriculture reste toutefois la 1ère fonction du territoire, suivi par les services de proximité.

Répartition de l'emploi par fonction sur le territoire et évolution entre 1999 et 2014



Source : <https://observatoire.gers.fr/>

Deux autres tendances méritent d'être soulignées concernant la répartition de l'emploi par fonction sur le territoire des 3 CC :

- Les fonctions liées à la santé et à l'action sociale ont connu des progressions très importantes (+135%) en lien avec le vieillissement de la population.
- Les emplois liés aux fonctions dites « métropolitaines » et à forte valeur ajoutée (prestations intellectuelles, gestion, culture/loisirs, commerces inter-entreprises, conception/recherche) ont connu une progression beaucoup plus faible (+4 points entre 1999 et 2014). A titre de comparaison, elles ne représentent que 13,6% des emplois des 3 communautés de communes en 2014 (contre 18% des emplois à l'échelle du SCoT de Gascogne et 32% des emplois de la Haute-Garonne par exemple). Or, comme le souligne le diagnostic du SCoT de Gascogne, ces fonctions « sont fondamentales pour le développement économique des territoires dans la mesure où elles sont porteuses d'innovation, de développement économique et d'attractivité ».

Conclusion

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une répartition de l'emploi sur l'ensemble du territoire - Un secteur agricole qui emploie encore 17,3% des actifs du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de chômage supérieur à la moyenne départementale - De faibles opportunités d'emploi pour des actifs souhaitant s'investir dans des emplois liés aux fonctions dites « métropolitaines »

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des secteurs économiques stratégiques pour l'emploi : agriculture, artisanat, mais aussi fonctions dites « métropolitaines » - La consolidation des secteurs employeurs liés au vieillissement de la population - La poursuite du maillage numérique du territoire

Ce qu'il faut retenir

Comme de nombreux territoires ruraux, l'Astarac dispose d'un parc de logements constitué essentiellement de maisons de grande taille et souvent anciennes.

Si ce bâti ancien participe à l'identité locale et à l'attachement de ses habitants, plusieurs défis se posent aujourd'hui aux collectivités, et notamment la progression du phénomène de vacance dans les bourgs et villages.

Les 3 CC de l'Astarac ont opté pour agir de façon mutualisée sur cette problématique.

CHIFFRES CLÉS pour les 3 principales communautés de communes de l'Astarac

58 communes dotées d'une carte communales, **15** d'un PLU, **28** sans documents d'urbanisme

Environ **80%** de résidences principales, **10%** de résidences secondaires et **10%** de logements vacants

88,5% du parc de logement est constitué de **maisons**

45,3 % des résidences principales datant d'avant 1946

75% des occupants des résidences principales sont **des propriétaires** (7 points de plus que dans le Gers, 16 points de plus qu'en Occitanie)

Progression de la vacance plus rapide qu'en moyenne dans le Gers (+23,7% entre 2010 et 2015, pour +17,1%)

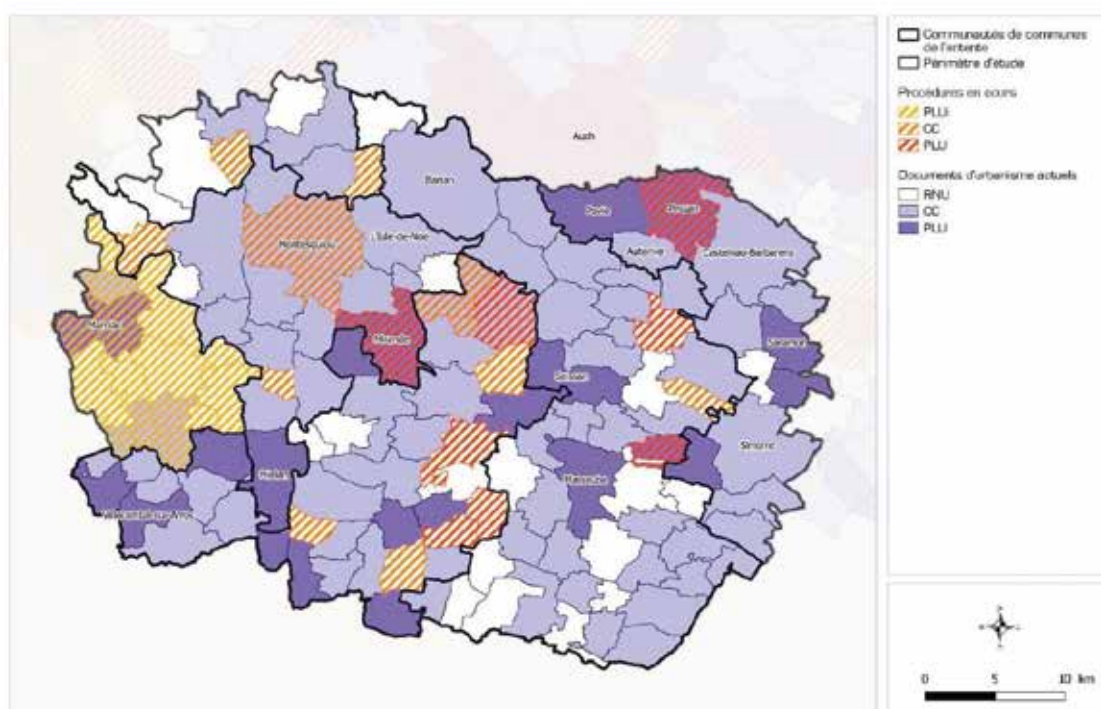
14% de logements vacants à Mirande, **16,3%** à Miélan

1 OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) 2018-2021 commune aux 3CC

Un territoire majoritairement couvert par des cartes communales

Dans le cas des 3 principales communautés de communes de l'Astarac, 58 communes disposent d'une carte communale et 15 d'un plan local d'urbanisme (PLU). 28 communes appliquent le règlement national d'urbanisme (RNU), une proportion proche de celle de Midi-Pyrénées (en 2014, 29% des communes de cette région étaient sans documents d'urbanisme). Ce territoire ne compte pas de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Documents d'urbanisme par commune (juin 2019)



Source : Ecotone

D'une manière générale, les outils déployés sur le territoire ne permettent pas gestion fine de l'urbanisme ni d'influer sur modes de construction et réhabilitation (pas de prescription technique sauf en cas de PLU)

Un parc de logements dominé par les résidences principales

Le territoire des 3CC comptabilise au total 14 110 logements en 2015. 80% de ces derniers sont occupés à titre de résidence principale (valeur identique au niveau départemental).

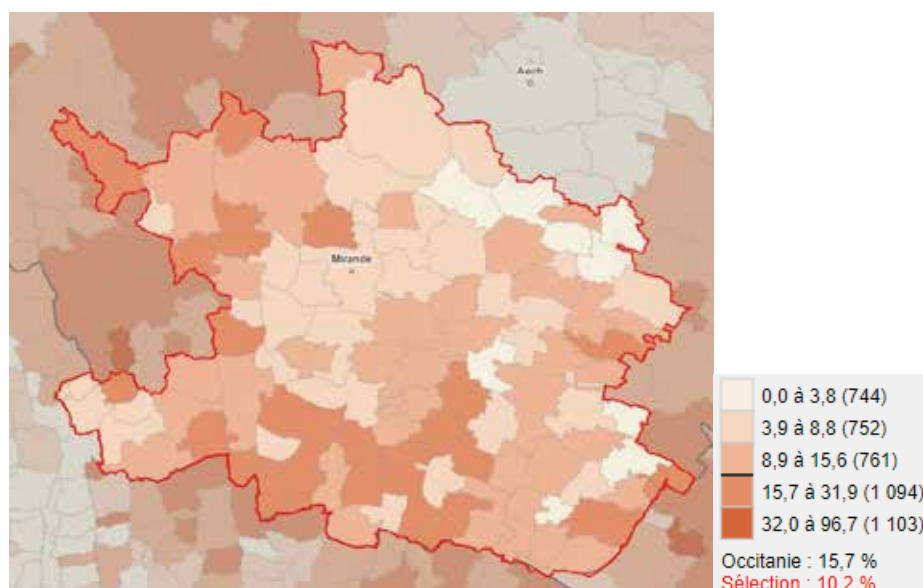
Répartition des logements par type et évolution

	Résidences principales			Résidences secondaires			Logements vacants			Total logements		
	2010	2015	Evol.	2010	2015	Evol.	2010	2015	Evol.	2010	2015	Evol.
3CC	11 018 (82,3%)	11 333 (80,3%)	+2,8%	1290 (9,6%)	1432 (10,2%)	+11%	1084 (8%)	1341 (9,5%)	+23,7%	13 392	14 110	+5,3%

Source : <https://statistiques-locales.insee.fr/>

Les résidences secondaires représentent quant à elles 10,2% du parc global (contre 9,3% à l'échelon départemental). Leur poids dans le parc de logement est plus important dans les zones rurales situées à l'ouest et au sud du territoire.

Part des logements en résidences secondaires ou logements occasionnels en 2015



Source : Pictostat

En 2015, 88,5% du parc de logement est constitué de maisons (contre 81,4% en moyenne dans le Gers et 61,5% en Occitanie ; source : statistiques locales INSEE). Cette caractéristique s'accroît avec le temps (+0,7 points entre 2010 et 2015). Il s'agit, pour plus de la moitié d'entre elles (50,5%) de logements de grande taille, composés de 5 pièces ou plus.

Les propriétaires sont fortement représentés sur le territoire. En 2015, ils représentent 75% des occupants des résidences principales (contre 68,8% en moyenne dans le Gers, et 59,4% de moyenne régionale). Cette caractéristique également se renforce (+1 point entre 2010 et 2015).

L'offre locative est limitée. 75% des biens à la location sont des appartements. 72% sont des biens (appartement ou maison) de Type 2 ou 3 ciblant des ménages jeunes ou au contraire âgés, monoparentaux ou seuls. Ces types de ménages sont généralement en situation de précarité ou dépendantes.

Le parc locatif social est peu répandu. Il ne représente que 3% des occupants des résidences principales du territoire en 2015 (5,2% à l'échelle départementale, 8,7% à l'échelle régionale). La majorité des locataires résident donc dans le parc privé, parfois dans des conditions d'habitat précaires et/ou dégradées.

Un bâti ancien menacé par le phénomène de vacance

Comme le souligne le diagnostic réalisé dans le cadre de l'OPAH, l'habitat de l'Astarac « participe à la création d'un cadre de vie de qualité, au paysage urbain, à l'identité locale et à l'attachement de ses habitants ». Est notamment évoqué la « véritable plus-value des centres bourgs :

- Une organisation du centre issue d'un tracé d'origine médiéval : bastides, organisation en damier, présence de halles et places,
- Des cœurs historiques ayant conservé de nombreuses traces de leur riche passé : détails architecturaux, principes constructifs, bâtiments classés, des façades et des morphologies de bâti porteurs d'une identité locale »⁷⁶.

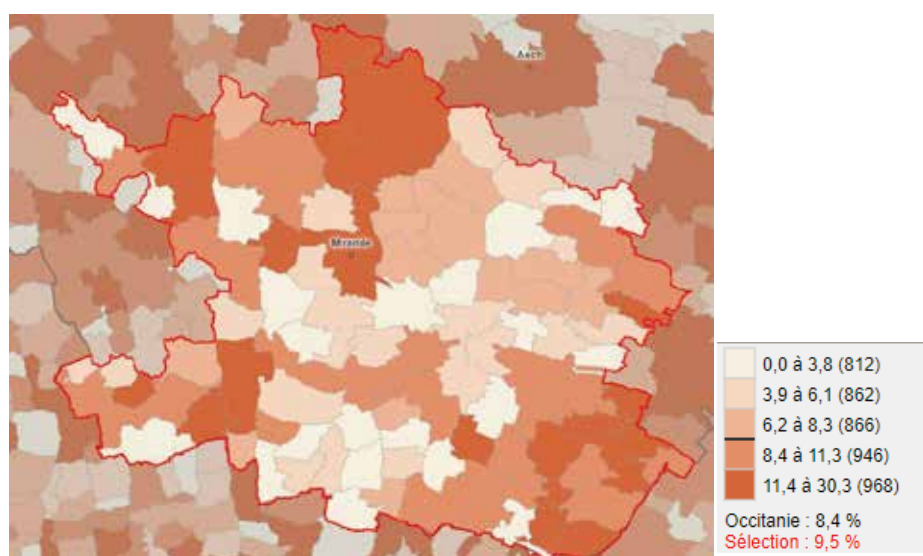
⁷⁶ SOLiHA, Etude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat, phase 1 – Diagnostic, décembre 2017.

Ce patrimoine bâti est toutefois fragilisé par plusieurs phénomènes :

- Une partie des logements, vestige d'héritages familiaux, est en voie de dégradation, les propriétaires n'ayant pas les moyens de les entretenir,
- La vacance de logements, important au sein des bourgs centres, mais également au cœur des villages ruraux, « renvoie une image dévalorisante pour la commune, une sensation d'abandon entraînant une perte d'attractivité »⁷⁷.

La vacance des logements constitue en effet une problématique forte du territoire, avec **9,5% de logements vacants en 2015**. Or, si ce taux reste en-deçà de la moyenne départementale (10,6%), ce phénomène progresse plus vite dans les 3CC avec 257 nouveaux logements vacants entre 2010 et 2015 (+23,7%, 6,6 points de plus que la moyenne départementale).

Part des logements vacants en 2015



Source : Pictostat

Par ailleurs, la proportion de logements vacants varie fortement sur le territoire, avec des taux de vacances élevés au nord et au sud-est du territoire et certains bourgs-centres plus touchés que les autres par ce phénomène.

Taux de vacances en 2015 dans les principaux bourgs-centres et village du territoire

Mirande	14%
Masseube	10,5%
Seissan	6,9%
Villecomtal-sur-Arros	9,7%
Miélan	16,3%
Bassoues	14%
Barran	14,8%
L'Isle de Noé	11,5%
Moyenne 3 CC	9,5%

Source : Pictostat

⁷⁷ Ibid.

Dans certains villages du sud-est du territoire (Sère, Monties, Sarcos, Cabas Loumassès), le phénomène de vacances s'est fortement accéléré, les taux de vacance oscillant en 2015 entre 19 et 21% des logements.

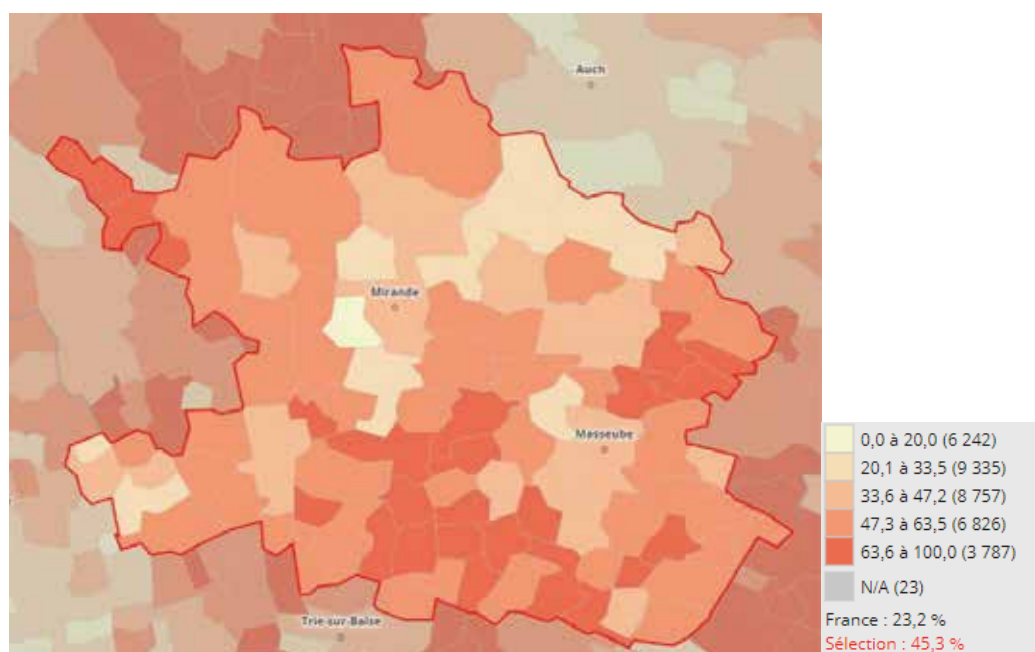
L'accélération de ce phénomène est également préoccupant à Mirande (+3 points entre 2010 et 2015), d'autant que 85% de la vacance se concentre dans le centre-ville.

Comme le souligne le diagnostic réalisé dans le cadre de l'OPAH, **ce parc de logements est d'autant plus difficile à remettre sur le marché qu'il ne répond plus aux normes d'habitabilité actuelles** : logements de très grande taille, (fermes équerres...) difficiles à rénover pour une famille seule, logements de bourg centre très vétuste, sans espaces extérieurs, coûts de travaux très importants demandant des investissements conséquents en inadéquation avec les revenus des propriétaires, communes soumises au périmètre de protection des monuments historiques induisant un certain nombre de contraintes, problématiques de succession indivisions, propriétaires ne vivant pas sur place, autant de situations ne permettant aucune action sur ces logements potentiels⁷⁸.

Ces logements sont susceptibles d'abriter des situations de précarité énergétique

Avec 45,3 % des résidences principales datant d'avant 1946, les 3CC présentent un nombre potentiellement important de logements énergivores.

Part des résidences principales construite avant 1946 (%) 2015

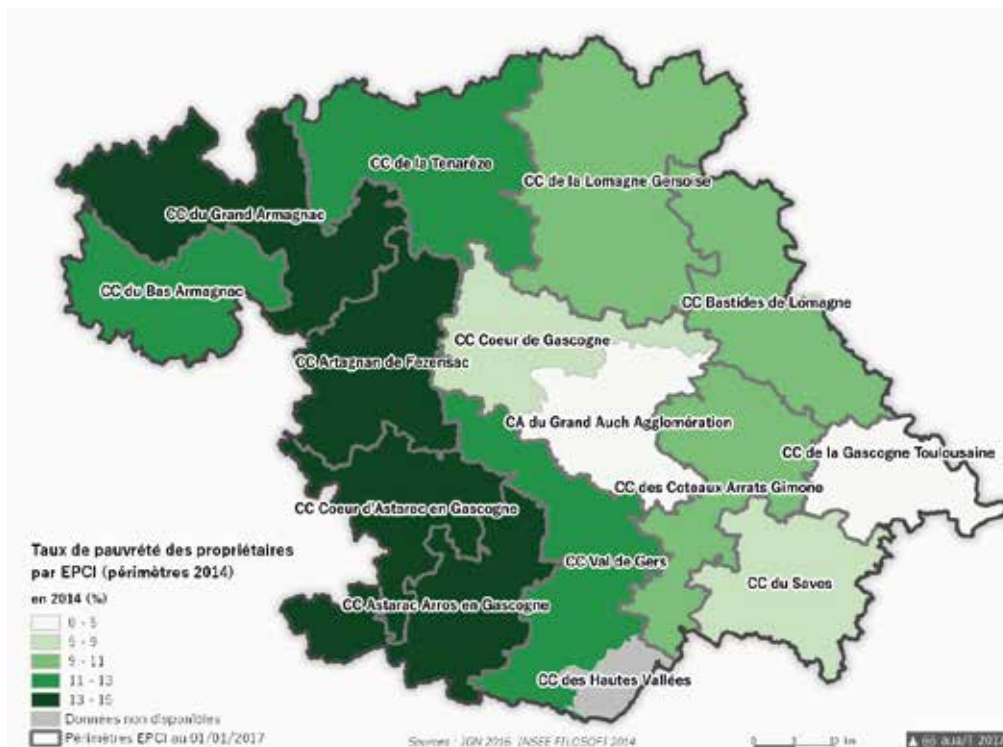


Source : <https://statistiques-locales.insee.fr/>

Ces logements sont susceptibles d'abriter des situations de précarité énergétique, et ce d'autant plus que le territoire compte une part importante de ménages à faibles ressources. Le taux de pauvreté oscille en effet entre 15 et 18% de la population (cf. Fiche Sociodémographie).

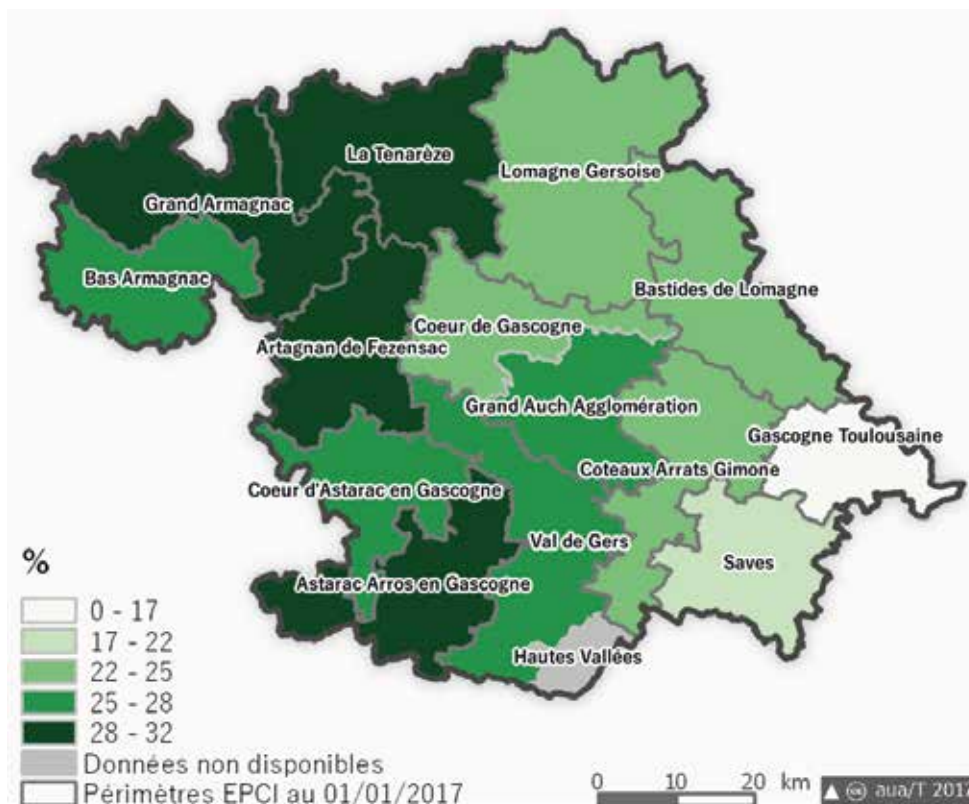
⁷⁸ SOLiHA, Etude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat, phase 1 – Diagnostic, décembre 2017.

Taux de pauvreté des propriétaires par EPCI au 01.01.2015



Source : Diagnostic du SCOT de Gascogne

Taux de pauvreté des locataires par EPCI au 01.01.2015



Source : Diagnostic du SCOT de Gascogne

Des démarches portées à différentes échelles

Afin de résoudre les multiples défis se posant au territoire en termes d'habitat, les 3CC ont décidé de lancer à l'échelle intercommunautaire une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) dont la mise en œuvre opérationnelle est prévue sur 3 ans (2018-2021). Celle-ci comporte trois thématiques prioritaires :

- lutter contre «l'habitat indigne»,
- lutter contre la précarité énergétique,
- adapter les logements à la perte de mobilité et favoriser le maintien à domicile.

Des aides financières et des conseils (évaluation, accompagnement, suivi personnalisé du dossier) sont mis à disposition des propriétaires pour les accompagner gratuitement dans leurs projets de travaux : économie d'énergie (isolation, chauffage, ventilation, énergie renouvelable), adaptation du logement (salle de bains, monte-escalier), restauration de logements dégradés (toiture, électricité, plomberie, sanitaires, assainissement, etc.), appui pour bénéficier de subventions auprès des différents financeurs : ANAH, Région, Département, caisse de retraite et autres.

Les élus du territoire espèrent trouver à travers cette opération des solutions à la question de la vacance des bourgs-centres.

A l'échelle plus locale, différentes communes du territoire se distinguent également par leur volontarisme en termes d'actions d'embellissements et de requalification du cœur de bourg (réhabilitation du cœur de bourg de Barran, requalification de l'espace public à Seissan, zone piétonne aménagée récemment à Villecomtal...). Un de leurs objectifs : renforcer l'attractivité de leur territoire par un cadre de vie de qualité et le maintien d'une identité locale marquée.

Enfin la politique régionale « bourgs-centres - Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » doit également contribuer à apporter des réponses aux problématiques d'habitat, mais aussi plus largement de cadre de vie, de services et d'emploi dans les bourgs centres qui candidatent au dispositif. Les communes qui seront retenues bénéficieront d'un soutien de la Région sur 3 ans à la mise en œuvre de leur « projet de développement et de valorisation ». Sur le territoire des 3CC, 4 communes sont candidates : Bassoues, Miélan, Mirande et Montesquiou. Une étude financée par la CC Cœur d'Astarac en Gascogne vise à accompagner les élus du territoire à définir leurs stratégies.

Conclusion

Enjeux
<ul style="list-style-type: none">- La revitalisation des bourgs-centres du territoire- La réhabilitation du parc de logement ancien, l'entretien du patrimoine bâti du territoire- La lutte contre la précarité énergétique- L'adaptation de l'offre d'habitat aux évolutions sociales et démographiques du territoire, sa diversification pour accroître l'attractivité du territoire- La promotion de synergies entre les territoires, la définition de stratégies complémentaires et non concurrentes dans l'accueil des populations

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

Ce qu'il faut retenir

Éloigné des axes de transport structurants, l'Astarac se caractérise par son enclavement notamment par rapport à l'accessibilité de l'aire métropolitaine toulousaine.

Intégré au bassin d'emploi d'Auch, le territoire a pour principale infrastructure la route et comme principal mode de transport la voiture individuelle. Les formes alternatives de mobilité sont encore peu nombreuses. Leur développement, ainsi que la sécurisation du réseau routier constituent deux défis pour le territoire.

CHIFFRES CLÉS

2 axes principaux (N21 et D929)

1 ligne de car régionale Auch-Tarbes par Mirande et Miélan (5 départs/jour)

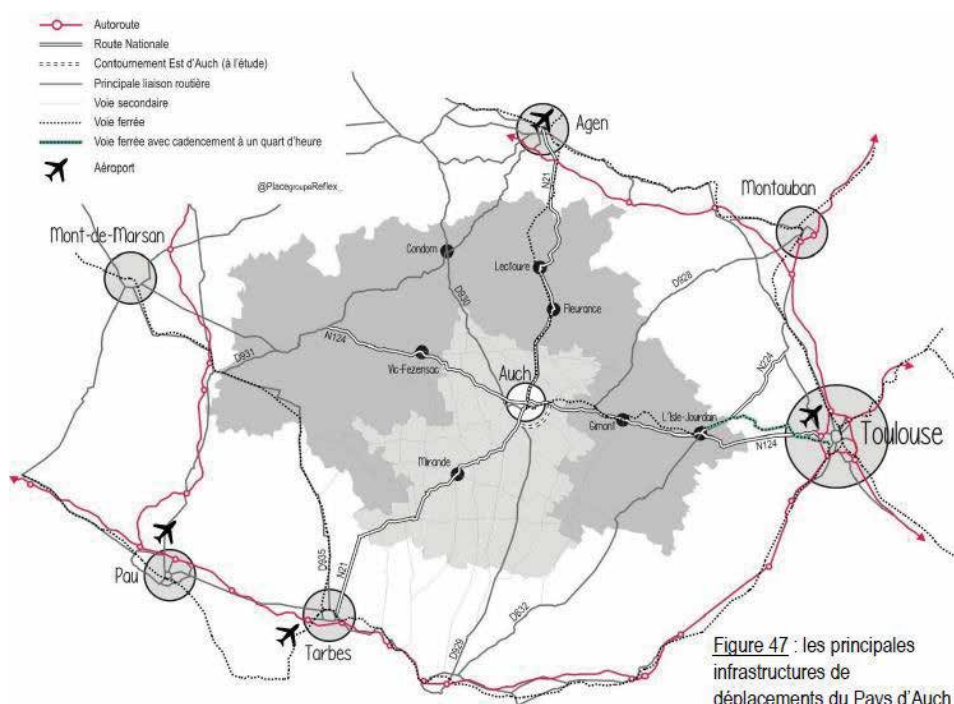
90,9% des déplacements domicile-travail se font en voiture

4 aires de covoiturage

Un territoire à l'écart des grands axes de transport (régionaux, nationaux et internationaux)

Situé à l'extrême Ouest de la région Occitanie, l'Astarac est à l'écart des axes structurants et des grandes infrastructures régionales, nationales et internationales de transport.

Situation du Gers par rapport aux grandes infrastructures de transport



Source : PETR, Diagnostic du Projet de territoire

Les temps de transport pour rejoindre un aéroport ou une gare TGV diffèrent d'un point à l'autre du territoire, une des communes les plus proches des grands axes et infrastructures de transport étant Villecomtal-sur-Arros.

Exemples de distances et temps de trajet en voiture

	Entre Mirande et ...		Entre Villecomtal-sur-Arros	
Gare TGV Toulouse / Aéroport Toulouse Blagnac	100 km	1h30	123km	1h50
Gare TGV Tarbes	47 km	1h	24 km	0h30
Aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées	59 km	1h10	35 km	0h38

Source : Mappy

La gare la plus proche du territoire, la gare d'Auch, n'est desservie que par une ligne ferroviaire régionale la reliant à Toulouse. La ligne TER est non électrifiée sur la portion gersoise et pour l'essentiel composée d'une voie unique. Le temps de trajet entre Auch et Toulouse Matabiau en TER reste donc important (1h30 minimum). Les retards et annulations de trains liés à des incidents sont relativement fréquents. Le service est ainsi peu concurrentiel pour les usagers disposant d'un véhicule (1h15 de temps de trajet en voiture depuis Auch).

Un réseau routier dense mais de mauvaise qualité

Le territoire des 3 CC comporte deux axes structurants :

- la N21 qui relie Agen à Tarbes via Mirande, Miélan et Villecomtal-sur-Arros (et plus largement Limoges à Lourdes) ;
- la D929 qui relie Auch à l'A64 (ou E80 pour l'appellation européenne) via Seissan et Masseube. L'A64, qui relie Toulouse à Bayonne via Tarbes et Pau, est la seule à proximité du territoire.

La qualité de la voirie constitue une préoccupation des acteurs locaux. La N21 notamment est jugée « synonyme de bouchons (exemple : la traversée d'Auch le jeudi, jour de marché), de dépassements compliqués voire impossibles quand un camion est en tête de file et surtout, malheureusement, d'accidents graves »⁷⁹. Plusieurs élus riverains de la RN21 ont constitué un collectif pour obtenir de l'Etat des « aménagements de sécurité dignes de ce nom sur cet axe vital pour l'économie du sud du département » notamment au niveau des principaux points noirs identifiés par les élus du territoire⁸⁰.

En dehors de ces deux axes, un réseau très dense de voies secondaires est entretenu par les communes ; elles suivent les vallées du « gant » gersoises sur un axe Nord-Sud (RD150, RD2, RD34...) et servent de support aux échanges, aux fonctions productives, au fonctionnement résidentiel, de transit et touristique.

D'une manière générale, la qualité des infrastructures routières du PETR du Pays d'Auch (RN124, RN21 mais aussi RD929, RD150, RD2, RD34...) est jugée médiocre, facteur

⁷⁹ Source : « Un collectif d'élus pousse pour sécuriser la RN 21 », La Dépêche, 06.06.2019

⁸⁰ Carrefour des Trouettes, à Miramont-d'Astarac ; virage « Au Président » à Mirande ; bas de la côte de Villecomtal ; traversée du bois entre Labéjan et Miramont (source : Ibid)

d'enclavement et « pénalisant(e) pour l'ensemble des territoires du Pays » (source : Fiches actions du PETR⁸¹).

Une offre de transport alternative à la voiture individuelle très limitée

Confronté à de multiples contraintes (faible densité, distances, coûts...), le service de transports collectif se limite essentiellement à une ligne de car régionale qui relie ainsi Auch à Tarbes en 1h45 avec en moyenne 5 départs par jour depuis Auch.

Le réseau régional de transport public



Source : SNCF

Le territoire compte également 1 service de Transport A la Demande (TAD) sur le secteur Miélan-Marcillac (géré par le SIVOM Miélan-Marcillac). Plusieurs raisons ont toutefois conduit les 3 CC de l'Astarac à ne pas développer ce type de transport :

- les retours d'expérience des TAD mis en place dans le département sont mitigés ;
- un marché de TAD lancé il y a une dizaine d'années par la CC Val de Gers est resté infructueux ;
- un TAD risque de concurrencer et mettre à mal les taxis du territoire.

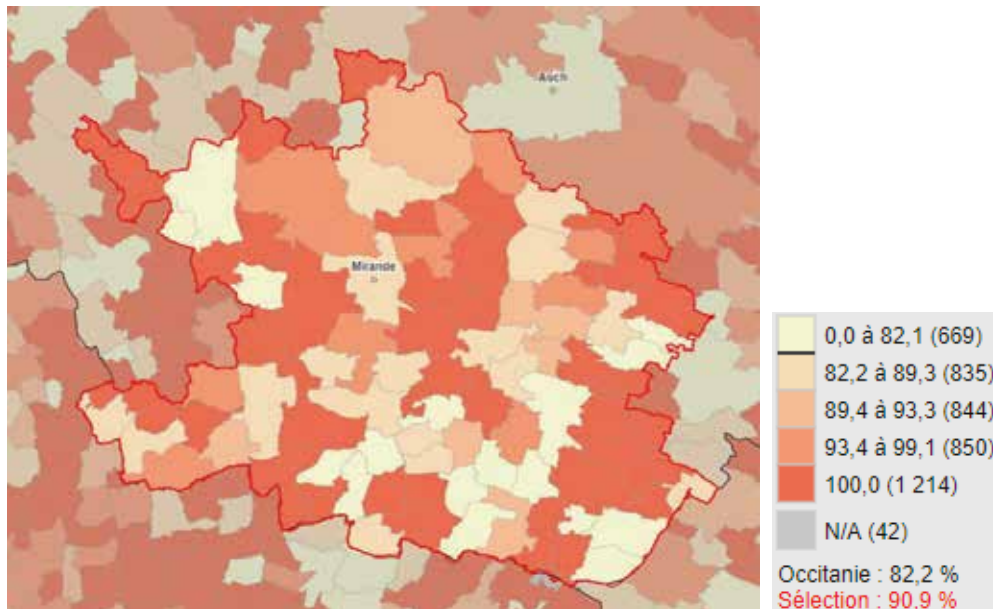
L'accessibilité aux services et aux pôles principaux du territoire est ainsi quasiment impossible en transport collectifs (très peu de secteurs couverts, temps d'attente, horaires peu adaptés aux services, etc.).

⁸¹ « Assurer le désenclavement routier constitue » constitue ainsi la 1^{ère} mesure opérationnelle de l'Axe 1 « Inscrire le territoire dans la dynamique régionale en favorisant son désenclavement » du plan d'action du PETR.

Une part prépondérante de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail

Les déplacements en voiture individuelle sont prépondérants en Astarac. A titre d'illustration, la part de la voiture dans les déplacements domicile-travail en 2015 représente 90,9% des déplacements contre 82,2% de moyenne régionale (source : Pictostat).

Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail - source Insee RP (%) 2015



Source : Pictostat

Pour encourager la pratique du covoiturage, le département a mis en place 22 aires de covoiturage dont 4 sont situées sur le territoire des 3 CC.

Stations de covoiturage sur le territoire du SCOT



Source : Scot Gascogne

Le conseil départemental conduit également des actions de promotion de l'usage du vélo (cf. Fiche Culture Sports Loisirs) ainsi qu'un projet de sécurisation des circuits le long des voies communales et départementales.

Conclusion

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux axes routiers secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Enclavement externe du territoire - Mauvaise qualité de la voirie - Offre de transport collectif très réduite, inexistante sur la majeure partie du territoire - Forte dépendance à la voiture individuelle, notamment pour les actifs du territoire

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la desserte externe du territoire (amélioration de la qualité de la N21), son désenclavement - L'amélioration de la desserte interne, la sécurisation des circuits le long des voies communales et départementales - Le développement des modes alternatifs à la voiture particulière (covoiturage, modes actifs dans les centres-bourgs, vélo à assistance électrique...)

SERVICES À LA PERSONNE ET CADRE DE VIE

Ce qu'il faut retenir

Dans ce territoire hyper rural de l'Astarac, la couverture de services est globalement satisfaisante dans les domaines relevant des champs de compétences des communautés de communes (action sociale, services enfance-jeunesse et personnes âgées). Cette couverture se maintient également dans le domaine éducatif.

Le territoire cumule en revanche vieillissement de la population et déclin de plusieurs secteurs de services clés comme le sanitaire et les commerces de proximité.

Face à ces difficultés, les collectivités de l'Astarac commencent à élaborer des stratégies conjointes pour répondre aux besoins de services de leurs habitants.

CHIFFRES CLÉS pour les 3 principales communautés de communes de l'Astarac

41,7 équipements 1 000 habitants (44,2 à l'échelle départementale)

82% d'équipements de proximité, 15% d'équipements intermédiaires, 3% d'équipements supérieurs

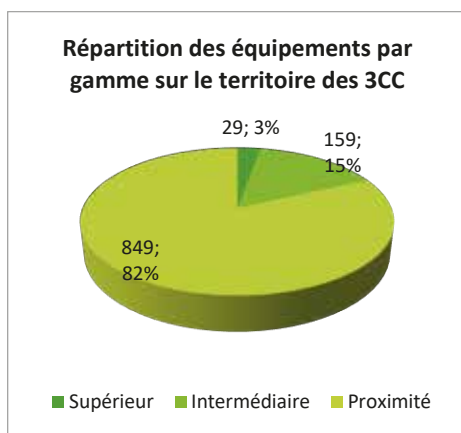
56% des communes avec moins de 5 équipements (53% à l'échelle SCoT)

80% des communes sans commerces de proximité, sur les 20% dotées de commerces près de la moitié sont confrontées à la problématique du dernier commerce

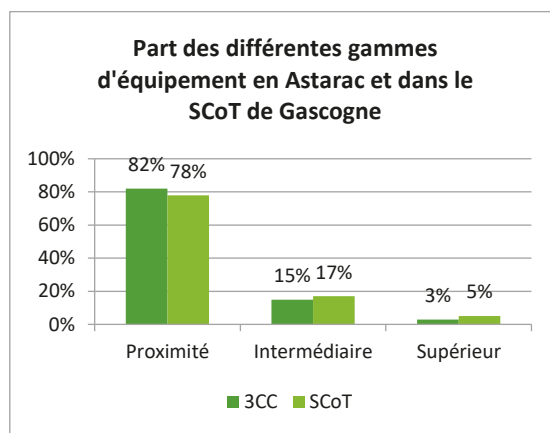
Moins de 8 médecins généralistes pour 10 000 habitants (9 pour 10 000 à l'échelle du Gers), 0 spécialistes

Localisation des services

L'offre d'équipements du territoire est très majoritairement une offre de proximité caractéristique d'un territoire rural. 82% des équipements recensés, soit près de 850 équipements, sont des équipements du quotidien (écoles élémentaires, épicerie, boulangeries, boucheries, médecins, poste...), tandis que 15% sont des équipements intermédiaires (c'est-à-dire d'un usage relativement fréquent : piscine, collège, supermarché...), et 3% des équipements supérieurs (hypermarchés, lycées, cinémas).



Source : source INSEE BPE 2016



En 2017, le taux d'équipements et services est de 41,7 pour 1 000 habitants. Ce taux, qui reflète en partie l'attractivité démographique et économique d'un territoire, est de 2,5 points inférieur à la moyenne départementale (44,2)⁸².

⁸² <https://observatoire.gers.fr/>

L'Astarac bénéficie toutefois d'un assez bon maillage territorial des équipements avec :

- 2 « pôles d'équilibre de bassins de bassin de vie » qui jouent le rôle de pôles de services intermédiaires⁸³ en offrant une forte densité d'équipements et services et dont le rayonnement s'étend au-delà de la commune (Mirande et Masseube⁸⁴),
- et 5 « pôles de proximité »⁸⁵ (Seissan, Miélan, Villecomtal-sur-Arros, Bassoues et Montesquiou) qui répondent aux besoins courants des habitants.

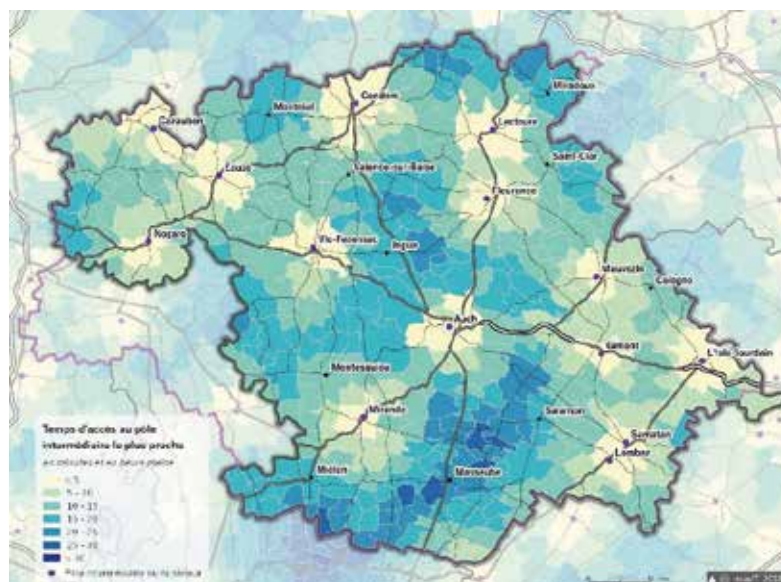
Hiérarchisation des communes identifiées comme structurantes à l'échelle du territoire⁸⁶



Source : Diagnostic du SCoT de Gascogne

On notera toutefois qu'en dehors de ces centralités, 56% des communes accueillent moins de 5 équipements.

Temps d'accès aux pôles de proximité les plus proches



Source : Insee BPE 2016, Diagnostic du SCoT de Gascogne

⁸³ Pôle de services intermédiaires : terme désignant une commune disposant d'au moins 50% des 34 services de la gamme intermédiaire.

⁸⁴ Le territoire d'étude en compte 3 avec Pavie.

⁸⁵ Le territoire d'étude en compte 7 avec Simorre et Saramon.

⁸⁶ Le SCoT de Gascogne identifie à partir de différentes variables (poids des communes en matière de population et d'emploi, offre en matière d'équipements et de commerces de proximité, accessibilité routière et ferroviaire) 4 niveaux de polarités : la ville-centre (Auch), les pôles majeurs, les pôles d'équilibre pour les bassins de vie et les pôles de proximité.

Armature de services de proximité : un bon maillage grâce au volontarisme des intercommunalités

SERVICES AUX PARTICULIERS

Le territoire est plutôt bien équipé en termes de services aux particuliers. Il dispose notamment en 2019 de :

5 Maisons de Services Aux Publics (MSAP) à Mirande, Montesquiou, Miélan, Saint-Blancard, Villecomtal-sur-Arros⁸⁷, qui permettent aux usagers d'obtenir des renseignements et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations et organismes publics (CAF, CPAM, Pôle emploi et de la Préfecture) ;

6 bureaux de poste (Masseube, Seissan, Miélan, Mirande, Montesquiou, Villecomtal-sur-Arros), 6 agences postales (Bassoues, L'Isle-de-Noé, Saint-Michel, Mont-de-Marrast, Saint-Médard, Saint-Blancard) et 1 relais poste (Barran) ;

1 Centre des Finances Publiques à Mirande ;

Un nouvel Espace ressource - Centre social / MSAP a ouvert en septembre 2019 à Masseube, Seissan et Barran sur Val de Gers.

ACTION SOCIALE

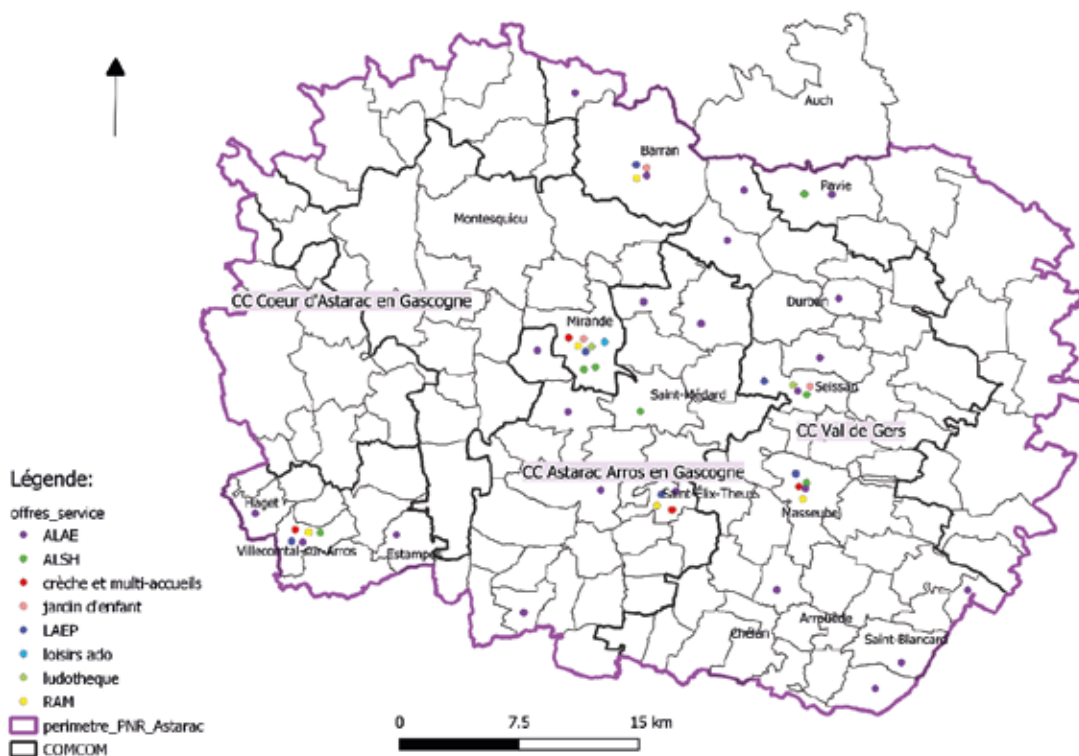
Cœur de compétence des communautés de communes, les services à destination des familles, de la jeunesse, des personnes âgées ou handicapées sont décisifs pour maintenir la population résidente sur le territoire. Le maillage du territoire en services constitue ainsi une ligne d'intervention commune aux trois communautés de communes. Différents types d'actions ont ainsi été engagées par les intercommunalités de manière à renforcer ce maillage.

Concernant les enfants - adolescents (détails des équipements en annexe) :

Les intercommunalités déploient une offre de services importante dans le champ du périscolaire et de l'extrascolaire afin d'aider les familles et les parents dans la prise en charge de leurs enfants. Plusieurs bâtiments ont été récemment conçus ou rénovés à cet effet (ex. dans la CC Val de Gers : inauguration d'une maison de l'enfance à Barran ; ludothèque itinérante... ; dans la CC Astarac Arros en Gascogne : création du pôle éducatif de Saint-Michel avec rénovation des bâtiments...) ...

⁸⁷ <http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-Construction-Habitat/Amenagement/Maisons-de-services-au-public-MSAP>

Offre de services jeunesse et petite enfance (détails en annexe)



Sources : Données Diagnostic du PETR du Pays d'Auch, sites internet des communautés de communes, carte MC2

Les activités proposées sont conçues de manière à être particulièrement attractives : projet pédagogique autour de la culture occitane pour la CC Astarac Arros depuis le plus jeune âge jusqu'au public adolescent ; projet éducatif développé par les ALAE de la CC Val de Gers autour de l'appropriation du territoire par les enfants, les ressources locales (artisans d'art, entreprises, ressources naturelles) et l'éducation à l'environnement...

Concernant les personnes âgées (détails des équipements en annexe) :

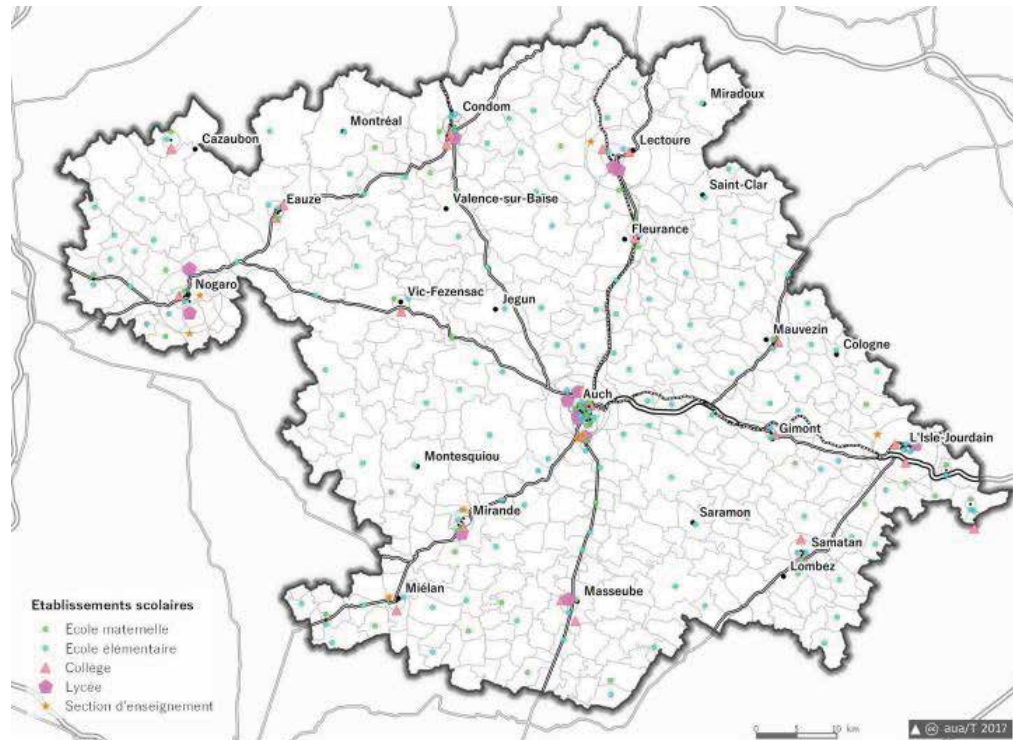
- la CC Astarac Arros en Gascogne a fait le choix de se doter d'un service d'aide à domicile de 38 agents de manière à favoriser le maintien des personnes âgées aussi longtemps que possible à leur domicile. Un établissement d'hébergement temporaire a également pour objectif de contribuer à retarder l'entrée en maison de retraite, la communauté de communes n'ayant pas d'EHPAD ;
- la CC Val de Gers a choisi de compléter les services de son CIAS (portage de repas à domicile, aide à domicile, 60 agents intervenant auprès de 350 bénéficiaires) par la construction d'un EPHAD de 80 lits (10 millions d'euros investis, 60 agents) ;
- la CC Cœur d'Astarac compte quant à elle, en plus des services de son CIAS, 2 résidences autonomie, 1 EHPAD et 1 SIAD. Par ailleurs, bien que les anciens CCAS de Mirande, Miélan, Montesquiou et Bassoues aient été regroupés le choix a été fait de maintenir le territoire d'intervention de chacun (une antenne par territoire).

L'évolution démographique met toutefois en partie ces services en tension. La CC Cœur d'Astarac constate ainsi des besoins croissants et réfléchit à des solutions (nouvelles places de SIAD, nouvel accueil de jour, création d'une unité Alzheimer...).

Armature éducative : un maillage territorial qui se maintient

Le territoire bénéficie globalement d'une bonne couverture en matière d'équipements scolaires, avec des effectifs d'enfants plutôt stables ces dernières années, mais certaines écoles vivent toutefois sous la crainte de fermetures de classe

Répartition des établissements d'enseignement en 2015 (détails en annexe)



Source : Diagnostic du SCoT de Gascogne

Armature de commerces de proximité : une concentration des commerces dans quelques communes du territoire

La dotation commerciale des principaux pôles de services du territoire (pôles de services intermédiaires et pôles de proximité) est très variable en matière d'offre commerciale.

Équipement de type commerces dans les principaux pôles de services des 3CC en 2016

Bassoues	2
Masseube	12
Miélan	11
Mirande	59
Montesquiou	0
Seissan	10
Villecomtal-sur-Arros	8

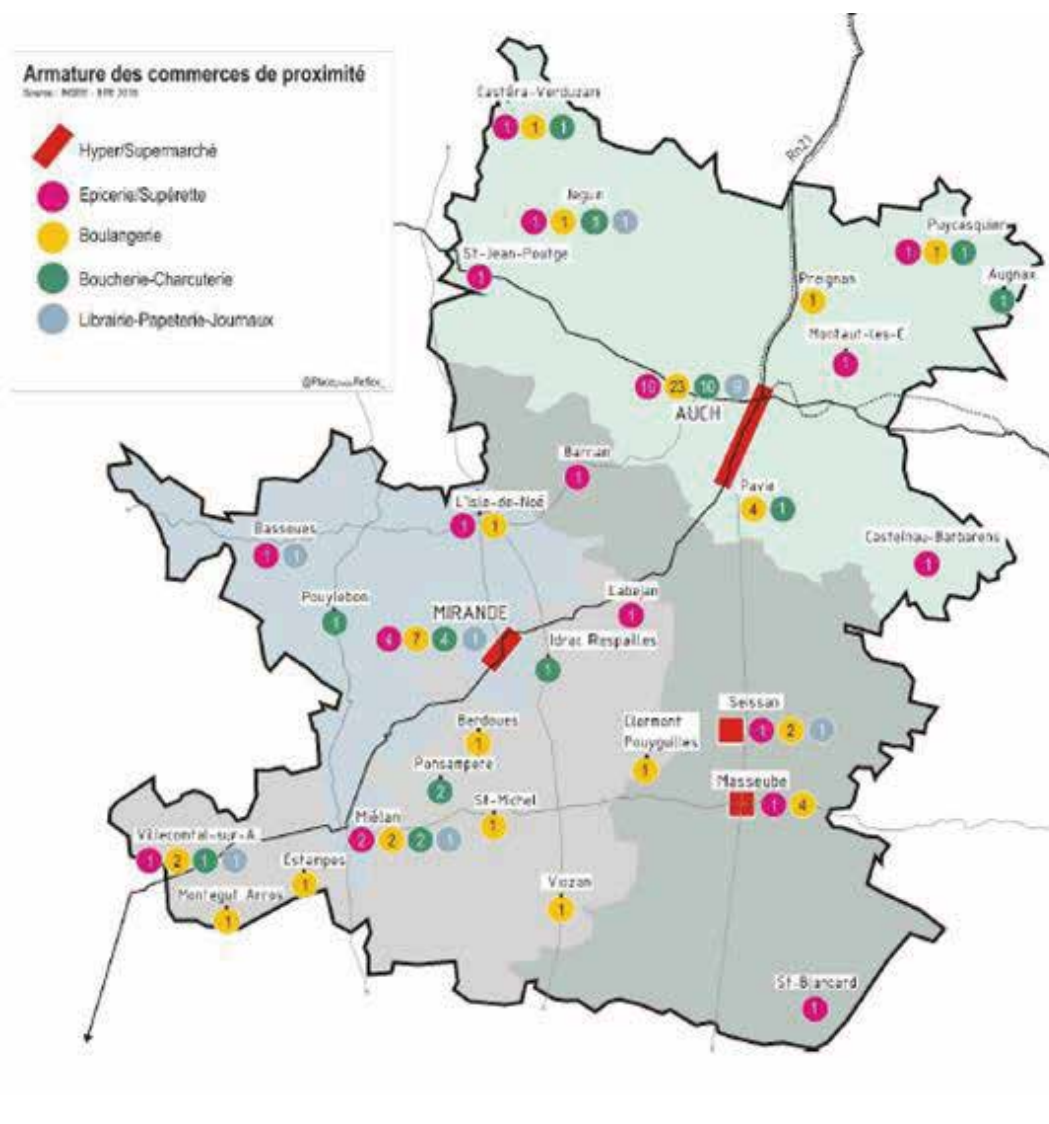
Source : BPE 2016

D'une manière générale, le nombre de communes dotées de commerce est très faible (20 communes sur 101 en 2016) et près de la moitié d'entre elles font face à la question du dernier commerce⁸⁸.

Les collectivités mettent en œuvre différents types d'action pour maintenir le tissu commercial du territoire. Ainsi la CC Val de Gers, 2 multiservices ont été mis en place dans des villages qui n'avaient plus de commerces (Barran et St Blancard) ; la CC Cœur d'Astarac met quant-à-elle à disposition des personnes qui en font la demande des « ateliers relais » à vocation soit agricole, soit artisanale.

Les marchés permettent toutefois aux habitants de s'approvisionner en produits frais pour partie issus de l'agriculture astaracienne ou gersoise. Les commerces non sédentaires (commerces ambulants, ventes au déballage halles et marchés) jouent ainsi un rôle majeur tant pour l'approvisionnement des habitants en produits frais que pour l'animation des villages. Leur fréquentation contribue également au maintien des commerces et des services de proximité.

Armature des commerces de proximité



⁸⁸ En 2016 il ne restait plus qu'un commerce à : Berdoues, Clermont-Pouyguillès, Estampes, Idrac-Respailles, Mont-de-Marrast, Montégut-Arros, Pouylebon, Sarraguzan
En conservaient au moins 2 : Barran, Bassoues, L'Isle-de-Noé, Masseube, Miélan, Mirande, Ponsampère, Saint-Blancard, Saint Michel, Seissan, Villecomtal-sur-Arros et Viozan (source : BPE 2016).

Armature sanitaire : une offre de soins déficitaire

L'offre d'établissements de santé du territoire s'appuie sur 3 structures principales : 1 hôpital de proximité à Mirande (sans service d'urgences) et 2 maisons de santé pluridisciplinaires situées à Mirande et Seissan. Les temps d'accès aux services d'urgences (à Auch) et de maternité sont souvent supérieurs à 30 minutes, notamment pour les habitants des parties Sud et Ouest du territoire.

De point de vue de l'offre de soins libérale, le territoire est confronté à une problématique forte de désertification médicale. On y recensait, 22 médecins généralistes en 2016, soit environ 8,3 médecins pour 10 000 habitants. Bien que ce chiffre soit proche de la moyenne départementale (9 pour 10 000 habitants, source : SCoT), le tiers de ces médecins a plus de 60 ans et laisse présager une forte baisse du nombre de généralistes dans les prochaines années. La situation s'est dégradée depuis avec, en 2018, le départ à la retraite du dernier médecin généraliste d'Astarac Arros, et de deux médecins sur Val de Gers.

Densité des équipements et services de santé à l'échelle des EPCI en 2016

	Médecins généralistes	Dentistes	Infirmiers	Kiné	Pharmacies	Spécialistes
Astarac Arros en Gascogne	1	1	7	3	1	0
Cœur d'Astarac en Gascogne	10	6	17	15	5	0
Val de Gers	11	1	24	8	2	0

Source : source INSEE BPE 2016

Le territoire comptait par ailleurs 8 pharmacies en 2016, soit une densité de 3 pharmacies pour 10 000 habitants (contre une moyenne départementale de 4 pour 10 000 habitants). Une menace pèse sur le modèle économique des pharmacies rurales qui, dans certains secteurs, voient leur zone de chalandise s'affaiblir du fait de la déprise démographique, ce qui conduit à des fusions voire des cessations d'activités.

Enfin, l'analyse de la densité de l'offre de soins montre une situation particulièrement déficitaire de spécialistes (dermatologie, cardiologie, psychiatrie...) et de dentistes.

Afin de faciliter l'accès aux soins d'une partie de la population résidente, deux maisons de santé ont récemment vu le jour sur le territoire :

- En 2017, la maison de santé pluridisciplinaire « Val de Gers santé » à Seissan, qui regroupe une douzaine de professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, psychologue, diététicienne, psychomotricienne, éducatrice) et permet de couvrir les besoins de proximité sur la frange Est de l'Astarac ;
- En 2018, la maison de santé pluridisciplinaire de Mirande, qui a permis d'installer une trentaine de professionnels de santé (médecins généralistes, kinés, dentistes, psychologues, infirmiers...) et qui a vocation à jouer un rôle important pour le sud gersois.

Ces nouvelles structures présentent cependant des limites :

- d'une part, les maisons de santé pluridisciplinaires ne permettent pas de pallier le manque de spécialistes sur le territoire (ophtalmologues, gynécologues...) ;
- d'autre part, les professionnels ne se déplacent pas à domicile, ce qui amène les personnes ne pouvant se déplacer à se faire transporter aux urgences à Auch.

Dans ce contexte, les collectivités de l'Astarac s'accordent sur la nécessité de trouver des solutions communes, dans un esprit de complémentarité territoriale. La création d'un centre de soins avec des médecins salariés en complément de l'offre actuelle des maisons médicales est à la réflexion.

Conclusion

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire globalement bien maillé par les services à la population mis en place par les intercommunalités - De nouveaux équipements (maisons de santé pluridisciplinaire à Seissan et Mirande, EHPAD et Espace ressource / Centre social / MSAP à Masseube...), qui permettent une diversification de l'offre de services à la population - Une armature éducative qui se maintient - Des marchés dans les villages qui permettent aux résidents de s'approvisionner localement 	<ul style="list-style-type: none"> - Une concentration des commerces dans quelques communes du territoire, près de la moitié des communes dotées de commerces confrontées à la problématique du dernier commerce - Des services aux personnes âgées en tension - Une offre de soins déficitaire et menacée par le départ en retraite de nombreux médecins généralistes

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - L'adaptation de l'offre de services aux personnes âgées à l'évolution démographique du territoire - Le maintien d'une offre commerciale de proximité, diversifiée et durable notamment dans les bourgs structurants du territoire - Le maintien du dernier commerce, là où cette offre s'inscrit dans une vision d'ensemble du maillage du territoire - Le maintien des marchés locaux, nécessaire à la valorisation des produits locaux (circuits-court) - Le développement de l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé pour inverser la tendance de la déprise médicale, l'installation de médecins généralistes sur le territoire - La mise en place d'une armature sanitaire mutualisée entre les intercommunalités

ANNEXES

Enseignement du 1^{er} degré

	Ecole maternelle	École maternelle de RPI dispersé	Ecole élémentaire	École élémentaire de RPI dispersé
CC Astarac Arros en Gascogne	1 (Villecomtal)	4 (Estampes, Berdoues, Saint-Élix-Theux, Haget)	1 (Villecomtal)	6 (Saint-Médard, Miramont-d'Astarac, Laguian-Mazous, Saint-Michel, Labéjan, Manas-Bastanous)
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	2 (Mirande) 1 (Pouylebon)		5 (Miélan L'Isle-de-Noé Montesquiou 2 à Mirande)	1 (Bassoues)
CC Val de Gers	1 (Masseube)	3 (Orbessan, Saint-Blancard)	5 (Barran, Seissan, 2 à Masseube, Monbardon)	6 (Lasséran, Ornézan, Le Brouilh-Monbert, Saint-Jean-le-Comtal, Panassac, Lalanne-Arqué)

Sources : données BPE 2016, actualisées lors des entretiens EPCI

Enseignement du 2nd degré et enseignement supérieur

	Collège	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	Lycée technique ou/et professionnel agricole	Enseignement supérieur : Centre dispensant de la formation continue agricole / des formations d'apprentissage agricole
CC Astarac Arros en Gascogne				
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	2 (Mirande, Miélan)	1 (Mirande)	1 (Mirande)	1 (Mirande)
CC Val de Gers	2 (Masseube)	1 (Masseube)	1 (Masseube)	1 (Masseube)

Source : BPE 2016, actualisées lors des entretiens EPCI

Équipement de type « action sociale » à destination des personnes âgées et des adultes handicapés dans les 3 CC

	Hébergement pour personnes âgées	Service d'aide pour personnes âgées	Services de soins à domicile pour personnes âgées	Hébergement pour adultes handicapés	Services de soins à domicile pour adultes handicapés
CC Astarac Arros en Gascogne	1 (Montaut – hébergement temporaire)	1 (Idrac)	0 (Montaut)		1 (Montaut)
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	3 (Miélan, Mirande – 2 résidences autonomie et 1 EHPAD)	4 (Bassoues, Mirande, Montesquiou, Miélan)	1 (Mirande)		1 (Mirande)
CC Val de Gers	1 (Masseube - 1 EHPAD)	1 intervenant sur tout le territoire	1 (Masseube)	1 (Saint-Blancard)	1 (Masseube)

Source : données BPE 2016, actualisées lors des entretiens EPCI

Equipement de type « action sociale » à destination des enfants et adolescents

	0-4 ans : Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)	0-4 ans : Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)	0-4 ans : Multi-accueils	0-4 ans : jardins d'enfant
CC Astarac Arros en Gascogne	2 (Villecomtal et Saint Elix Theux)	2 (Villecomtal et Saint Elix Theux)	2 (Villecomtal et Saint Elix Theux)	
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	1 (Mirande)	1 (Mirande)	1 (Mirande)	1 jardin d'enfant (Mirande)
CC Val de Gers	1	1 (Barran, Seissan, Masseube)	1 (Masseube)	2 (Seissan, Barran)

	4-11 ans : accueils de loisirs associés à l'école (ALAE)	4-11 ans : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – pendant les vacances	12-17 ans : services jeunesse	Famille : ludothèque
CC Astarac Arros en Gascogne	11 (Berdoues Estampes Haget, Labéjan Manas-Bastanous Miramont d'Astarac St Martin St Michel Saint Elix Theux Villecomtal)	2 (Saint Médard Villecomtal)	Chantiers jeunes et séjours pendant les vacances	
CC Cœur d'Astarac en Gascogne		3 (2 à Mirande, 1 à Miélan)	Accueil de loisirs ados à Mirande	1 (Mirande)
CC Val de Gers	13 (Seissan, Masseube, Barran, Le Brouilh-Monbert, Lasséran, Orbessan, Ornézan, Panassac, Pavie, Lalanne-Arqué, Monbardou, Saint-Blancard, Saint-Jean-Le-comtal,)	3 (Masseube, Seissan, Pavie)	Service ado	1 (Seissan) + 1 ludothèque itinérante

Source : Diagnostic du PETR du Pays d'Auch, sites internet des CC, données actualisées lors des entretiens EPCI

Ce qu'il faut retenir

L'Astarac offre une diversité d'activités culturelles, sportives et de loisirs, qui contribue à l'animation du territoire tout au long de l'année.

Bénéficiant aussi bien aux habitants qu'aux touristes, cette offre pourrait constituer à terme l'un des ingrédients clés d'une stratégie touristique à l'échelle du territoire.

Elle demeure toutefois aujourd'hui dispersée, en partie inégale d'une collectivité à l'autre, et surtout méconnue au regard du potentiel qu'elle représente.

CHIFFRES CLÉS

Une trentaine d'itinéraires de promenade et de chemins randonnées, dont **3 sentiers d'interprétation**

1 chemin de grande randonnée (Chemin d'Arles)

Près du tiers des courses trail organisées chaque année dans le Gers (300 participants en moyenne, des dizaines de bénévoles et accompagnants)

Une dizaine de circuits cyclo touristiques

2 bases de loisirs nautiques, **1 complexe** aqua-ludique

Des centaines d'associations locales et de bénévoles qui contribuent à l'animation sportive et culturelle du territoire

Des activités de pleine nature diffuses sur l'ensemble du territoire

A l'échelle du Gers, l'Astarac constitue un espace particulièrement privilégié pour les activités et sports de nature.

LA RANDONNÉE PÉDESTRE, ÉQUESTRE, VTT

Le territoire est maillé par un nombre important de sentiers et circuits qui s'adressent à un public familial comme à des randonneurs plus avertis.

Une trentaine d'itinéraires de promenade et de chemins randonnées (sentiers pédestres ouverts à la pratique équestre et cycliste) valorisent des monuments historiques (sentiers de Pasquette à Belloc-St Clamens et des Lacs à Labéjan, de Saint-Fris à Bassoues...), de beaux panoramas (sentiers de Béon à Moncassin, du Gnougne à Saint-Médard, sentier du lac et des coteaux du Lizet à Montesquiou, chemin des Coteaux d'Arcagnac à Haulies, sentier de Raphaël à Mirande...), la flore locale (chemin des orchidées sauvages à Simorre) ou encore le passé préhistorique du territoire (sentier paléontologique de Sansan...)... Plusieurs clubs de randonnée organisent des sorties régulièrement sur le territoire (Bazian, Mirande, Miélan, Simorre), de même qu'une quinzaine de structures équestres.

Les circuits de randonnées dans les Gers



Source : <http://www.randonnee-gers.com/les-circuits.html>

Trois sentiers d'interprétation et sentiers thématiques ont été créés ces dernières années sur le territoire de la CC Val de Gers : le sentier d'interprétation "Edouard Lartet, à la découverte d'un monde disparu" (site paléontologique de renommée internationale de Sansan) aménagé sur 3 km avec une dizaine de panneaux d'interprétation proposant des textes, des petits quiz, des moulages de fossiles... ; le sentier de découverte de la faune et de la flore (7 km jalonné de panneaux explicatifs sur la faune et la flore locale à partir de Lourties-Monbrun) ; le sentier de découverte de la forêt à Monferran-Plavès (1km jalonné de mobiliers ludiques d'information).

Le Chemin d'Arles (ou GR 653), qui se dirige vers Saint-Jacques-de-Compostelle, traverse le territoire en reliant Auch à Marciac par Montesquiou. Avec environ un millier de cheminants chaque année, cet itinéraire est moins fréquenté que la voie du Puy mais présente un potentiel de valorisation important (patrimoine jacquaire).

Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Occitanie



Source : <https://randonnee-occitanie.com/>

Des animations sont développées autour de la pratique de la randonnée pédestre : randonnées animées et commentées : Week-end Balades découvertes de Val de Gers avec de randonnées animées, balades nature et découverte de l'environnement par le CPIE, etc...

COURSES TRAIL

Cette pratique est depuis quelques années en plein essor dans les territoires ruraux du Gers et notamment de l'Astarac. Au niveau départemental, 55 courses ont ainsi été organisées en 2018-2019, chaque course réunissant en moyenne 300 participants (jusqu'à 700-800 participants pour les manifestations les plus importantes), des dizaines d'accompagnants et de bénévoles. Une quinzaine d'entre elles ont été organisées en Astarac : trail de l'Astarac autour de l'Isle de Noé (2 courses), la Massylvaine autour de Masseube (3 courses), trail de Alain Fournier autour de Berdoues (3 courses), Laspetrail autour de Lasséran (4 courses), la course du clocher à Barran, Pavie trail, la D'Foulée Pessanaise autour de Pessan⁸⁹ ...

LE CYCLOTOURISME ET LE VTT

Le CDT Destination Gers recense sur son site une dizaine de circuits cyclo-touristiques : 4 autour de Mirande (« les trois sœurs de l'Astarac » sur 52km, « villages de caractère » sur 66km, « en suivant la Baïse » sur 23km et « la vallée de la Baïse » sur 17km) ; 1 autour de Masseube (« balcon des Pyrénées » sur 94km) ; 1 autour de Simorre (« la ronde des expos » sur 45 km) ; le circuit Pessan-Castelnau Barbarens (17km) ; 2 autour de Marciac (« Sur un air de jazz » sur 67km ; « circuit des vallons gersois » sur 208 km).

Circuits cyclotouristes dans le Gers



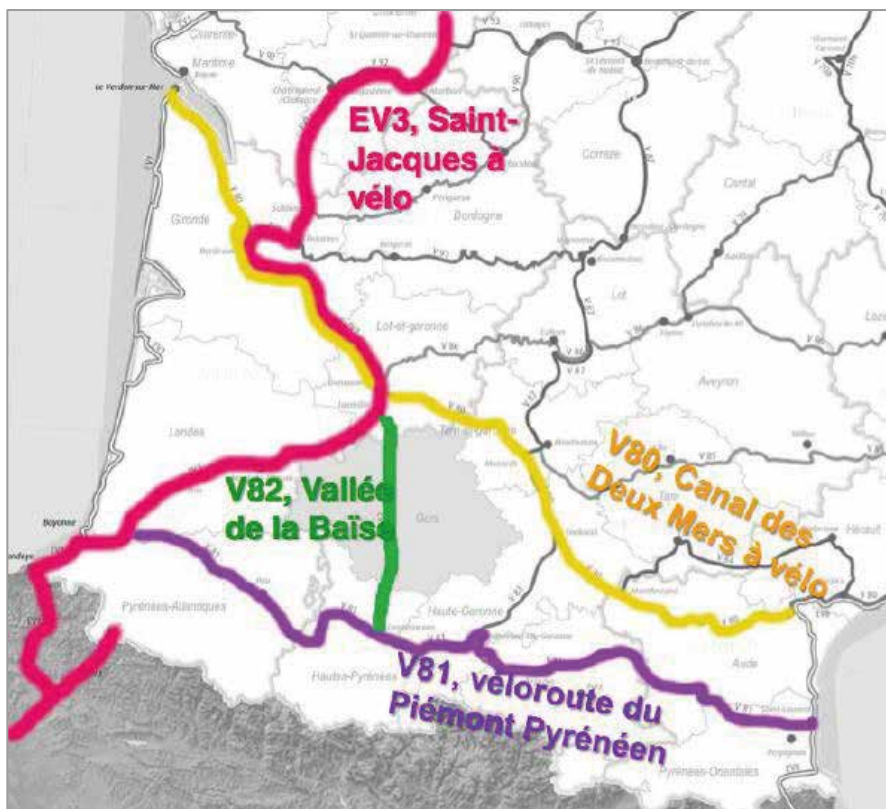
Source : Département du Gers

La structuration de l'offre est souvent liée au dynamisme de la vie associative locale, comme à Simorre dont le secteur VTT (8 circuits de toutes difficultés pour un total de 300km étendus jusqu'au territoire de la CC Val de Gers et au lac d'Astarac) a été balisé notamment par l'association le Guidon Simorrain.

⁸⁹ <http://www.cda32.fr/defi.php>

Plusieurs projets visent également à étoffer cette offre, notamment l'aménagement de la Véloroute Vallée de la Baïse (V82), axe nord sud de 91km traversant 3 départements (Lot-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées) pour faire la liaison avec plusieurs itinéraires majeurs : l'Eurovélo 3 (St Jacques à vélo) et la V80 (Canal des deux mers à vélo) au nord ; la V81 (véloroute du Piémont Pyrénéen) au sud. Cette V82 traversera l'Astarac du nord au sud en passant par Mirande. Fin juin 2019, 34% de l'itinéraire était ouvert sur la partie nord⁹⁰.

La V82, un axe stratégique pour le Gers



Source : CDT Destination Gers, Comité d'itinéraire V82, jeudi 27 juin 2019

Les collectivités locales sont également partie prenante. Un projet développé par l'OT de la CC Val de Gers avec le CAUE a permis la création d'une « Route des points de vue remarquables » agrémenté de 9 sites dotés de tables de lecture paysagère. Cet OT a également mis en place une douzaine de pupitres d'interprétation du patrimoine dans les villages de la communauté de communes.

LES ACTIVITÉS NAUTIQUES

L'Astarac compte plusieurs bases de loisirs nautiques (base de loisirs de Miélan, lac de la Gimone à Saint-Blancard, base de loisirs de Saramon avec plages, plan d'eau aménagé, toboggans, pédalos etc.) et des tronçons de cours d'eau aménagés autour de Mirande pour la pratique du canoë-kayak (parcours sur le plan d'eau calme à Mirande, parcours de 6km sur la Baïse entre Berdoues et Mirande).

⁹⁰ CDT Destination Gers, Comité d'itinéraire V82 Véloroute Vallée de la Baïse, Jeudi 27 juin 2019, Compte-rendu

LA CHASSE ET LA PÊCHE

Parmi les activités attractives nous citerons également la chasse et la pêche qui chaque week-end attirent des amateurs.

Environ 11 000 sur le département, les chasseurs sont essentiellement intégrés aux associations de chasse locales. Des activités sont proposées par les associations pour faire découvrir au plus grand nombre l'exercice sécurisé d'une chasse « responsable, porteuse de valeurs et d'éthique »⁹¹ : chasse accompagnée, organisation de journées de découverte pour les non chasseurs... Le schéma départemental de gestion cynégétique 2016-2022 (établi en concertation avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers) liste par ailleurs les « actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage » ainsi que « les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ». La fédération organise autour de ces thématiques différents types d'actions : recensements volontaires d'espèces locales, organisation de chantiers participatifs de plantation de haies, chantiers de restauration de mares...

La fédération départementale de pêche compte quant à elle plus de 8 500 adhérents en 2018⁹². Elle s'appuie sur 39 associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) dont 5 ont leur école de pêche. L'Astarac offre de nombreuses possibilités pour cette activité : le territoire abrite en effet les principales rivières gersoises classées en 1^{ère} catégorie piscicole ainsi que de nombreux points d'eau et plans d'eau favorables à la pêche avec notamment 2 des 5 sites « no kill » du Gers (lac de Miélan et de l'Astarac), de la pêche en barque (lacs du Lizet, d'Astarac, de Miélan et de la Gimone), des parcours pour les jeunes (plan d'eau de l'île d'Ager à Masseube)... De nombreuses actions de promotion du loisir pêche sur le territoire sont organisées par la fédération et les AAPPMA : stages pêche pour adultes et enfants sur les lacs du Lizet, d'Astarac, de Miélan et de Gimone⁹³, activités de sensibilisation aux milieux aquatiques, ateliers pêche nature à Mirande et Masseube, concours de pêche....

LE VOL LIBRE EN PARAPENTE

Implantée à Saint Blancard sur un site privilégié avec des pistes d'envol d'une superficie de 6 hectares, une association propose des vols en parapente, paramoteur et ULM au bord d'un lac de 8 km de long, avec la chaîne des Pyrénées en toile de fond.

ACCROBRANCHE ET PARCOURS AVENTURE

La commune de Pavie accueille un espace de loisirs unique dans le Gers, constitué de 10 parcours acrobatiques, d'une aire de paintball de 2 500m², d'une randonnée botanique et d'un circuit en trottinette électrique sur des chemins forestiers.

DES SPORTS ET ACTIVITÉS TRADITIONNELLES

Tradition de l'Astarac oblige, on observe dans le territoire la pratique régulière de jeux traditionnels tels que la quille, que ce soient les quilles de dix ou les quilles au maillet ; ces jeux d'adresse sont pratiqués au sein d'associations (Orbessan, Seissan, Saint-Michel etc.) dans les villages de l'Astarac. Affiliés à la FFBSQ (Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles), ils organisent des compétitions locales et participent au championnat de France.

⁹¹ <https://www.chasse-nature-occitanie.fr/gers/actualites/a14786/operation->

⁹² <https://www.ladepeche.fr/article/2018/03/03/2752135-1-300-pecheurs-gersois-ont-moins-de-18-ans.html>

⁹³ http://www.gers-peche.fr/#Les_Animations_Peche.E

COURSES LANDAISES ET ESPAGNOLES

Répertoriés depuis le XIV^{ème} siècle en Gascogne et par extension en Astarac, ces sports et autres activités liées à la tauromachie espagnole sont très prisés dans le territoire, où ils se pratiquent essentiellement à Marciac et à Seissan dans des arènes, ou dans les villages dans des arènes portatives. Des élevages de bétail spécifiques sont situés sur le territoire de l'Astarac, comme à Bars et à Saint-Christaud. En outre, un élevage de chevaux utilisés pour ces confrontations s'est développé à Laas.

Cette offre diversifiée d'activités de pleine nature, reste cependant diffuse et inégale sur le territoire. Les chemins de randonnées et sentiers d'interprétation sont concentrés dans deux des trois communautés de communes du territoire. D'une manière générale, le potentiel « nature » offert par l'Astarac reste encore relativement peu exploité et méconnu. Or, pour les professionnels du tourisme, ce secteur constitue une « pépite » en raison de la dynamique territoriale qu'il génère (afflux de pratiquants, vie associative, sensibilisation du public aux questions environnementales...).

Plusieurs projets en cours ou à l'étude visent à développer ce potentiel :

<p>CC Astarac-Arros en Gascogne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur la mise en place d'une 1^{ère} station vélo à assistance électrique (en partenariat avec le CDT) - Volonté de créer une station Sports Nature - Volonté de développer une offre de sentier de randonnées à l'échelle de la CC (chargé de mission dédié).
<p>CC Cœur d'Astarac en Gascogne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de création d'un parcours santé autour du lac du Lizet
<p>CC Val de Gers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur la mise en valeur de l'espace naturel sensible du Lac de l'Astarac : développement d'un parcours thématique avec outils de médiation pour la découverte du site (en partenariat avec le CD32) - Projet de rendre navigable le Gers (déjà navigable entre Auterive et Auch) de Masseube à Auterive, soit sur 25 km pour la pratique du canoë kayak - Projet d'itinéraire vélo sur la Poutge qui longe le Gers et sur la Serrade sur les côteaux - Poursuite du processus de labellisation des sentiers de randonnée (12 sentiers déjà labellisés en 2014 par la fédération française de randonnée pédestre) dans l'objectif d'aboutir à un maillage homogène du territoire ; projet d'équiper les points de départ de panneaux explicatifs
<p>Ensemble du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le CD32 va créer 16 circuits cyclotouristiques dont 6 sont déjà balisés (avec aide du CODEN Comité départemental de cyclotourisme) - Projet du CDT Destination Gers de développer la pratique du vélo à assistance électrique (contrat SPOTT) sur l'ensemble des territoires du Gers. Des binômes office de tourisme/club de cyclotourisme local ont d'ores et déjà été mis en place pour créer les futurs itinéraires de découverte du Gers en vélo à assistance électrique. L'objectif : structurer l'offre dès aujourd'hui pour attirer des opérateurs.

Des animations et des infrastructures qui profitent aux habitants et touristes toute l'année

LES ANIMATIONS, FESTIVALS

Territoire rural, l'Astarac n'en est pas moins un territoire vivant. Les rendez-vous du territoire s'organisent autour de différentes thématiques :

- **Les festivals de musique** : deux principaux événements marquent la vie de l'Astarac : Welcome in Tziganie à Seissan au mois d'avril qui se poursuit durant l'été par les « Esti'val de Gers » (soirées mêlant musique des Balkans et marché gourmand organisés dans 3 communes différentes) ; le festival Country in Mirande début juillet.

D'autres rendez-vous musicaux animent la saison estivale : les concerts organisés à Barran par l'association Art et musique en Barranais, le festival Montesquiou on the rocks à Montesquiou, les Musicales des coteaux de Gimone, Kiosq' n'rock à Mirande ; concerts de musiques du monde à Bassoues ; concert « Arpèges en Gascogne » à Tillac ; Bach Festival Gers (Montesquiou, Mirande, Bassoues, Marciac...), Trad'envie à Pavie...
- **Les fêtes et animation liées au patrimoine** : journée des patrimoines et journée des moulins organisées par l'office de tourisme Val de Gers ; « Mirande en fleurs » organisé par l'Office mirandais d'animation ; Fête Lo Rondèu à Castelnaud-Barbarens autour de la culture gasconne ; Journées du patrimoine (Mirande, L'Isle de Noé, Berdoues, Chapelle Saint Jaymes...) ...
- **Les fêtes et animations autour des marchés, des produits locaux et de l'artisanat** : marché à l'ancienne « Lou Marcat de Bet Tems A » à Seissan début août, tourné autour des métiers anciens et en costume d'époque ; « Matin'halles » (marché au gras) de Seissan (d'octobre à mars) ; Festi'Ferme Bio à la ferme de la Canopée à Sansan (début août) ; marchés à thème ponctuellement à Mirande...
- **Les fêtes autour des arts (théâtre, arts de la rue, expositions...)** : week-end « Festi 'Drôle » dédié aux enfants dans les rues de Simorre (spectacles de théâtre et de cirque, ateliers, concerts...) ; expositions au donjon de Bassoues ; Ronde des Expos (peinture, artisanat d'art, sculpture) sur une dizaine de jours en août dans les villages de Betcave-Aguin, Boulaur, Gaujan, Lartigue, St Élix d'Astarac, Saramon, Sémézies Cahan, Simorre et Villefranche d'Astarac...
- **Les événements de pleine nature et sportifs**, avec, en plus des événements organisés localement (courses trail, week-ends « balades découvertes » organisés par l'OT Val de Gers, « randonnée de l'Astarac » (parcours vélo) ..., des étapes de manifestations organisées à plus grande échelle (ex : étapes à Clermont-Pouyguillès en 2019 et Maseube en 2018 de la Route d'Occitanie qui attire depuis 1977 les meilleures équipes du monde à quelques semaines du Tour de France)...
- **Les fêtes de village et vide-greniers**, toutes les communes organisant leur fête locale notamment entre mai et septembre avec très régulièrement des repas conviviaux qui réunissent des invités bien au-delà du territoire.

Des manifestations sont ainsi organisées au minimum chaque week-end, et tout au long de l'année.

Ce dynamisme de la vie locale, l'Astarac le doit en grande partie au fort dynamisme de sa vie associative. Des centaines d'associations de tout type existent effectivement sur le territoire (244 pour la CC Val de Gers ; 143 pour la CC Astarac Arros en Gascogne ; 250 pour la CC Cœur d'Astarac et Astarac Arros).

Plusieurs projets en cours ou à l'étude visent à contribuer à l'animation du territoire de l'Astarac :

CC Cœur d'Astarac en Gascogne	Volonté de créer un festival d'envergure internationale
CC Val de Gers	Proposer des animations toute l'année en lien avec le festival Welcome in Tziganie

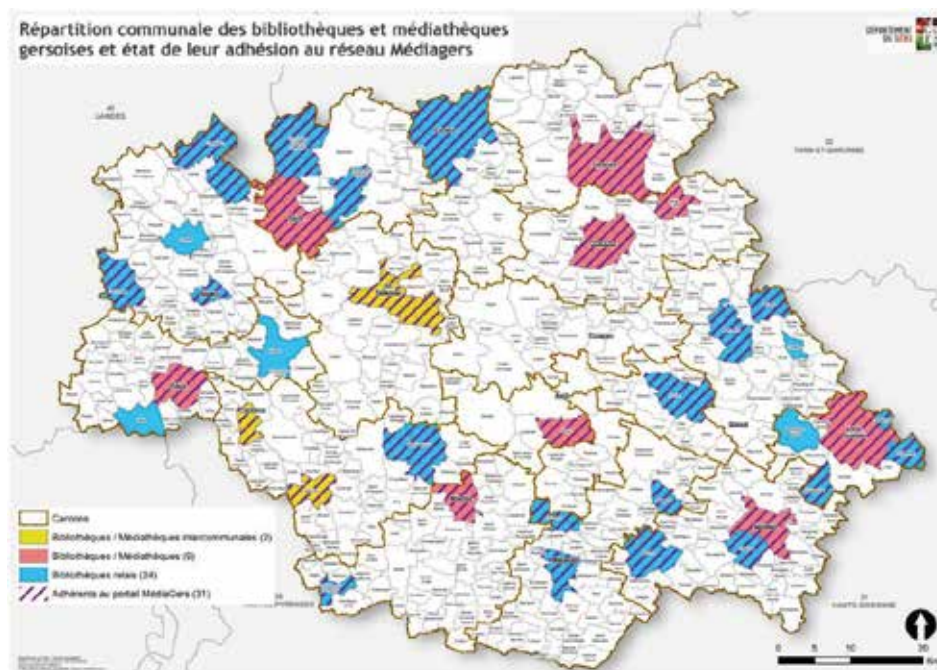
LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS

Contribuant à l'offre de loisirs du territoire, une grande diversité d'équipements est mise à disposition des habitants comme des visiteurs dans les communes du territoire :

Des équipements sportifs : un nombre conséquent d'équipements dispersés dans les communes du territoire ; centres équestres (Saint-Michel, Saint-Martin, Bars, Pouylebon, Durban, Masseube, Berdoues) ; terrains de tennis (une vingtaine sur l'ensemble du territoire) ; deux golf (Masseube et Pallanne) ; des infrastructures sportives de qualité au sein de la communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne (6 stades, 2 gymnases, 1 piscine municipale...).

Des équipements culturels : deux musées (musées des beaux-arts et arts décoratifs de Mirande, musée paysan d'Emile à Simorre) ; des salles d'exposition (Médiathèque à Seissan, Office de Tourisme à Masseube, Office de Tourisme de Mirande...) ; deux cinémas (Mirande et Masseube) classés Art et Essai et affiliés au réseau gersois Ciné 32 ; une salle de spectacle pouvant accueillir près de 1000 personnes à Mirande (Salle André Beaudran) utilisée notamment d'Octobre à Avril pour la saison culturelle ; une douzaine de lieux de lecture publique (médiathèque « Le Colisée » à Mirande, bibliothèque relais à Villecomtal-sur-Arros, Montesquiou, Masseube et Seissan; points lecture à Miramont d'Astarac, Duffort, Sainte Dode, Saint Médard, Clermont-Pouyguillès et Saint-Michel ; ludothèque à Mirande ; ludothèque itinérante basée à Seissan et intervenant sur les 45 communes de Val de Gers) ; théâtre de verdure du Soleil d'Or (1200 places) ; les arènes de Seissan...

Répartition des bibliothèques et médiathèques du Gers en 2018



Source : <https://bdt.gers.fr/services/cartotheque/culture-patrimoine/72-biblio-mediathèques/file>

- **Des équipements de loisirs** : le complexe aqua-ludique « Ludina » de Mirande (15 000 m² d'espace vert et 800 m² de bassins ludiques et de natation) est le site le plus fréquenté du territoire (22 703 visiteurs en 2017) ; 3 bassins ludiques de natation (Villecomtal-Sur-Arros, Panassac, Masseube).
- **Les salles polyvalentes, les foyers ruraux**, les espaces animés par les acteurs du tissu associatif local contribuent également à créer du lien social et de la vie dans ce territoire rural.

Conclusion

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre d'activités de nature et une diversité d'équipements sportifs susceptibles de constituer un socle dans le cadre d'une stratégie touristique - Un tissu associatif dynamique - Des manifestations organisées dans les bourgs et villages tout au long de l'année 	<ul style="list-style-type: none"> - Des disparités territoriales assez grande en termes d'offre de sports de nature (ex : chemins de randonnée concentrés sur certaines parties du territoire) - Des activités de pleine nature organisées à petite échelle (échelle de la commune ou de la communauté de communes) - Des atouts insuffisamment mis en valeur

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - La valorisation du potentiel sports nature du territoire - La définition d'une stratégie touristique commune autour du tourisme de nature, - Le maintien de la dynamique associative, support essentiel à l'animation locale

PARTIE 6

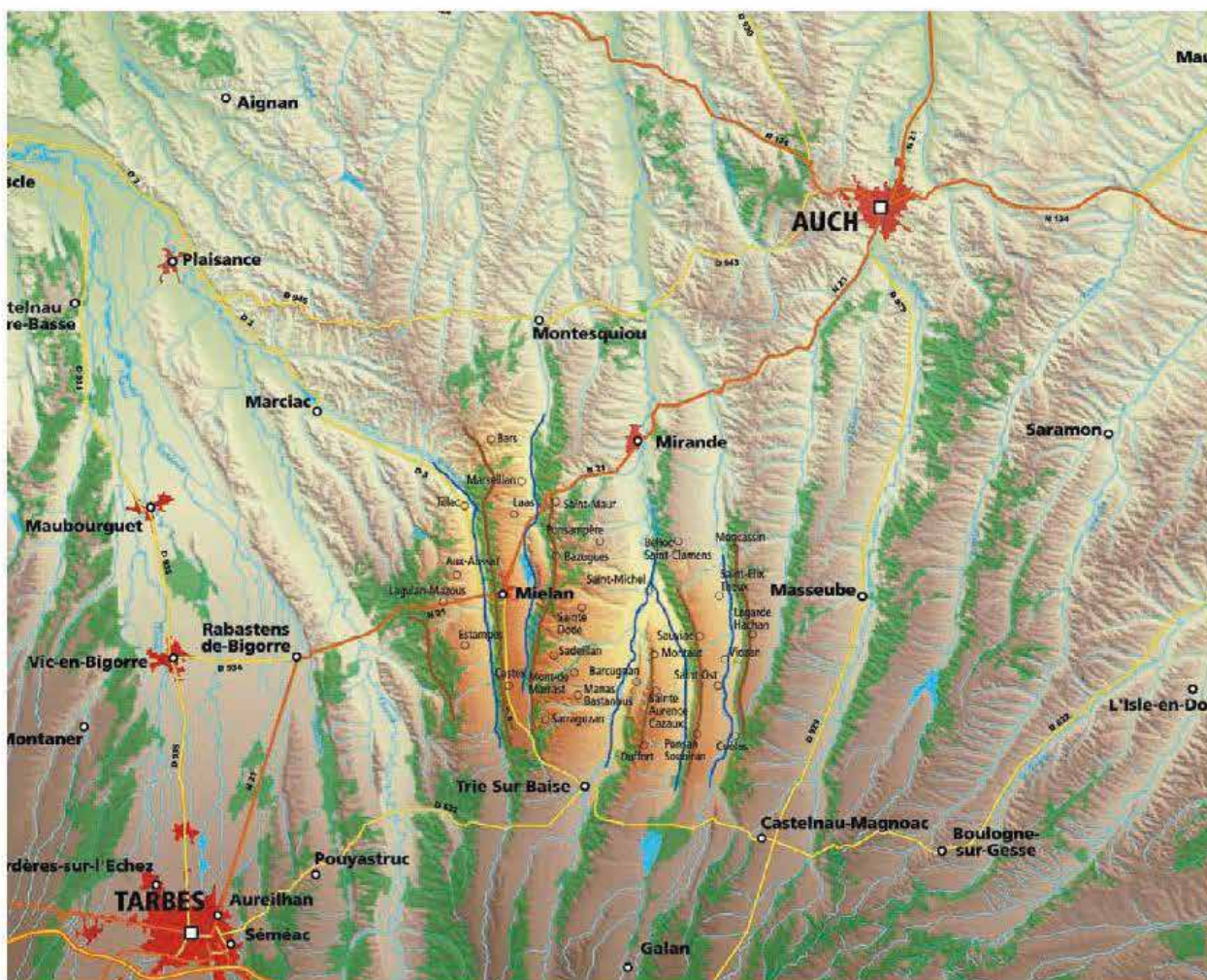
ANNEXES

EXTRAIT INVENTAIRE DES PAYSAGES

ASTARAC

... «Sous Entités»

COTEAUX ET PLAINES DE BAÏSES : paysage typique des vallées



© Act'Image - Toulouse, CAUE 52 et Arbre et Paysage 92

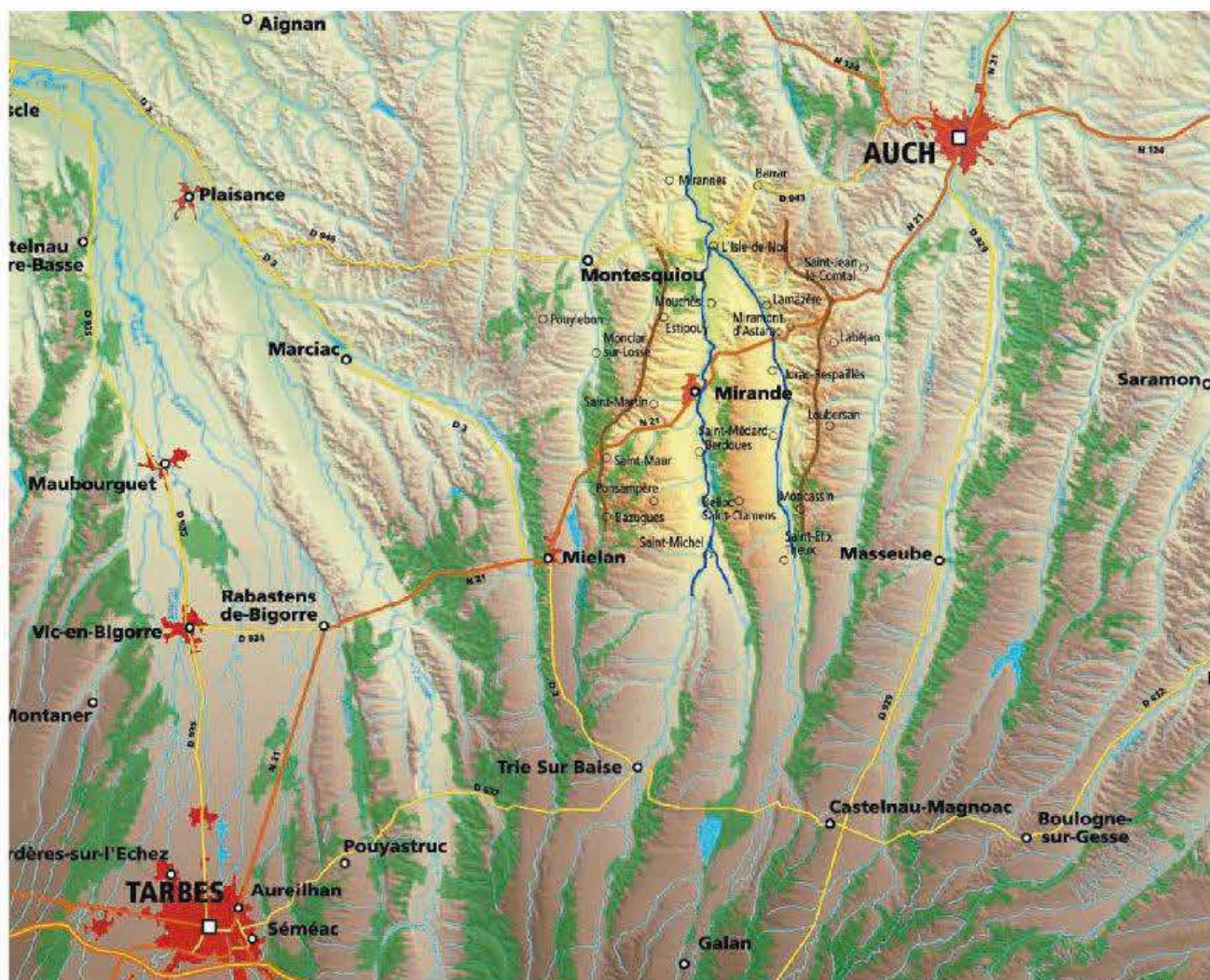
Au Sud du département, les vallées du Bouès, de l'Osse, de la Grande-Baïse, de la Baïsole, de la Petite-Baïse, du Sousson et du Gers avec leur profil similaire forment **un ensemble paysager très homogène**.

Les petits rus affluents n'ayant pas encore creusé le relief secondaire, c'est ici que la dissymétrie originale (originelle) des vallées est la plus visible. Le contraste est net entre :

- la boubée et la ribère qui se confondent et forment un **long glacis en pente douce** cultivé et largement consacré au maïs
- les coteaux abrupts, d'imposants **ourlets boisés continus** (Serre, Coustère).

Toutes les maisons ou presque sont construites avec l'argile des champs et ce petit terroir fait figure de véritable **conservatoire des techniques de construction en terre crue**. Cet ensemble paysager homogène ne compte aucun centre-urbain véritable et l'éloignement des grandes villes ne favorise pas son renouveau démographique.

LE PAYS MIRANDAIS : une transition entre "Coteaux des Baïses" et "Val de Baïse"



© Act'Image - Toulouse, CALE 32 et Arbre et Paysage 32

Au-delà de Saint-Michel, limite Sud du Pays-Mirandais, le relief s'adoucit et s'atténue progressivement. Les paysages s'allongent et s'arrondissent.

Les coteaux boisés sont de plus en plus ponctués de prairies et de champs et d'immenses vallons descendent de part et d'autre des Baïses, la grande et la petite, avant qu'elles ne confluent à l'Isle de Noé.

Dans les constructions traditionnelles, le grès remplace peu à peu la terre crue.

Autour de Mirande, la sous-préfecture, **un important développement pavillonnaire** s'étend dans la large plaine, à proximité de la RN 21, ainsi qu'au sommet des collines qui remontent vers les coteaux portant les villages voisins.

LE PAYS D'ANGLÈS : un Gers préservé autour de Bassoues et Montesquiou



© Ad'Imaps - Toulouse, CAUE 32 et Arare et Paysage 32

Extrémité Nord-Ouest de l'Astarac, le Pays d'Anglès est un noeud stratégique entre Adour et Garonne, **une zone de contact** à la fois avec la Rivière Basse, l'Armagnac, la Ténarèze et le Pays d'Auch. Le **relief confus en apparence** est lié à la naissance d'une multitude de petits cours d'eau secondaires qui se succèdent d'Est en Ouest :

- les rivières armagnacaises (Midour, Douze, Gélise, Auzoue)
- la Guiroue, la Baradée et le Lizet, petits affluents de l'Osse

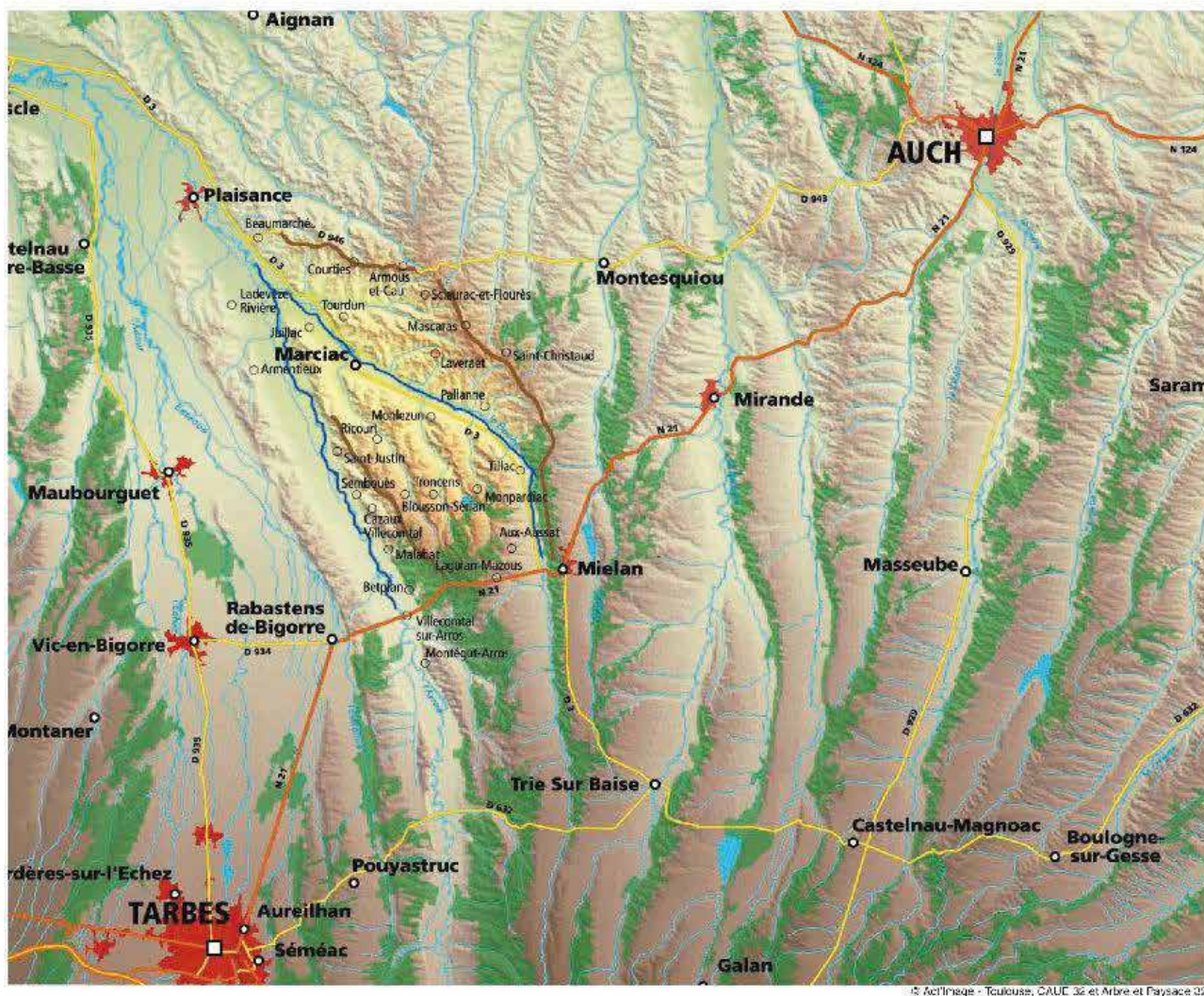
Aucune de ces rivières est issue de Lannemezan et à l'exception de l'Osse, **toutes naissent au coeur du pays**.

Ces petites vallées encaissées offrent des **paysages agraires diversifiés** présentant un certain équilibre. Bois, terres d'élevage et cultures ne s'opposent pas mais se côtoient harmonieusement. Dans les ribères resserrées, la maïsiculture se fait plus discrète. En plus de ses paysages les mieux "préservés", l'image d'une campagne intime et du Gers traditionnel, le pays d'Anglès abrite également un **dense patrimoine bâti** et dispose d'un **potentiel touristique** de premier plan. Il est traversé par deux itinéraires importants :

- la Ténarèze, du Nord au Sud, avec les églises remarquables de Saint-Christaud, de Peyrusse Grande et de Lupiac, berceau de d'Artagnan
- la route des bastides et des castelnaux, d'Est en Ouest, qui relie les deux principales bourgades : Montesquiou, village perché et Bassoues la Bastide au donjon prestigieux.

À l'écart de ces routes, sur les hauteurs, les petits villages sont pour la plupart d'anciens castelnaux avec la présence remarquable de **nombreuses tours-portes** : Saint-Arailles, Castelnau d'Anglès, Callian, Bazian, Montesquiou, Pouylebon... Si la structure originelle est préservée, le bâti est souvent dégradé et les vieilles maisons, dans lesquelles se mélangent grès et de torchis, subissent l'usure du temps. Ils symbolisent à eux seuls la fragilité de ce territoire à la fois **authentique et peu humanisé, central et paradoxalement enclavé**des atouts autant que des handicaps.

LE PARDIAC : un Astarac en miniature dans le pays de l'Adour



© Act'Image - Toulouse, CAUE 32 et Arbre et Paysage 32

Le Pardiac est situé aux confins Sud-Ouest de l'Astarac, au-delà de la Ténarèze, dans le bassin versant de l'Adour. Il est composé d'une large plaine, celle du Bouès - qui oblique à partir de Tillac pour rejoindre l'Arros au-delà de Marciac - et de part et d'autre, d'un ensemble au relief confus découpé par des petits cours d'eau affluents : le Lys rive droite, le Laus et le ruisseau de Cabournieu rive gauche.

A peine naissants et déjà confluents, **ces ruisseaux ont creusé de petites vallées** au relief accidenté, à la fois cultivées et sauvages où les champs cotoient bois et pâturages sur les terres aux pentes impressionnantes.

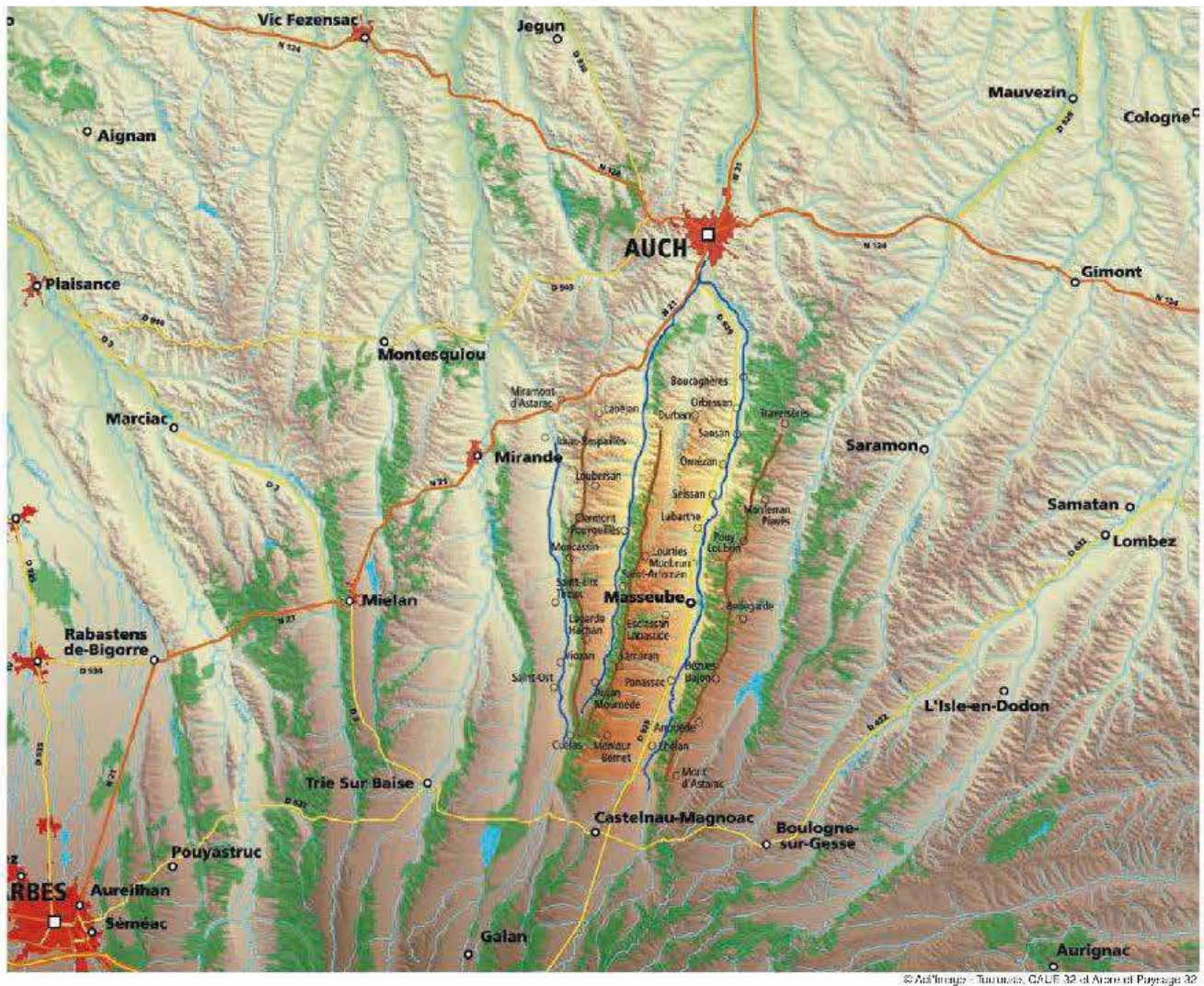
Le Pardiac est un «coin perdu» à l'écart des grandes routes. On le contourne ou on le traverse rapidement sans s'en rendre compte, en empruntant la D3 au coeur de la plaine avec ses paysages monotones de champs de maïs qui annoncent la Rivière Basse.

Le castelnaud de Monlezun, capitale de l'ancien comté, a été supplanté par Marciac. Tandis que du premier il ne reste que les ruines impressionnantes du château, le belle Bastide est devenue un chef lieu actif et festif, site majeur en Midi-Pyrénées.

Ce "petit éventail" compte également d'autres curiosités : Tillac, l'un des rares castelnaux de fond de vallée, mais aussi les villages perchés de Saint-Justin et Cazaux-Villecomtal d'où l'on domine le large sillon de l'Arros qui borde à l'Ouest le Pardiac et d'où l'on perçoit les coteaux de Bigorre.

Une accumulation de signes révèle l'enclavement et l'abandon du territoire : ruines éparses, friches, maillage du bâti très lâche...

VALLÉES ET COTEAUX DU GERS : un axe central au cœur de l'Astarac



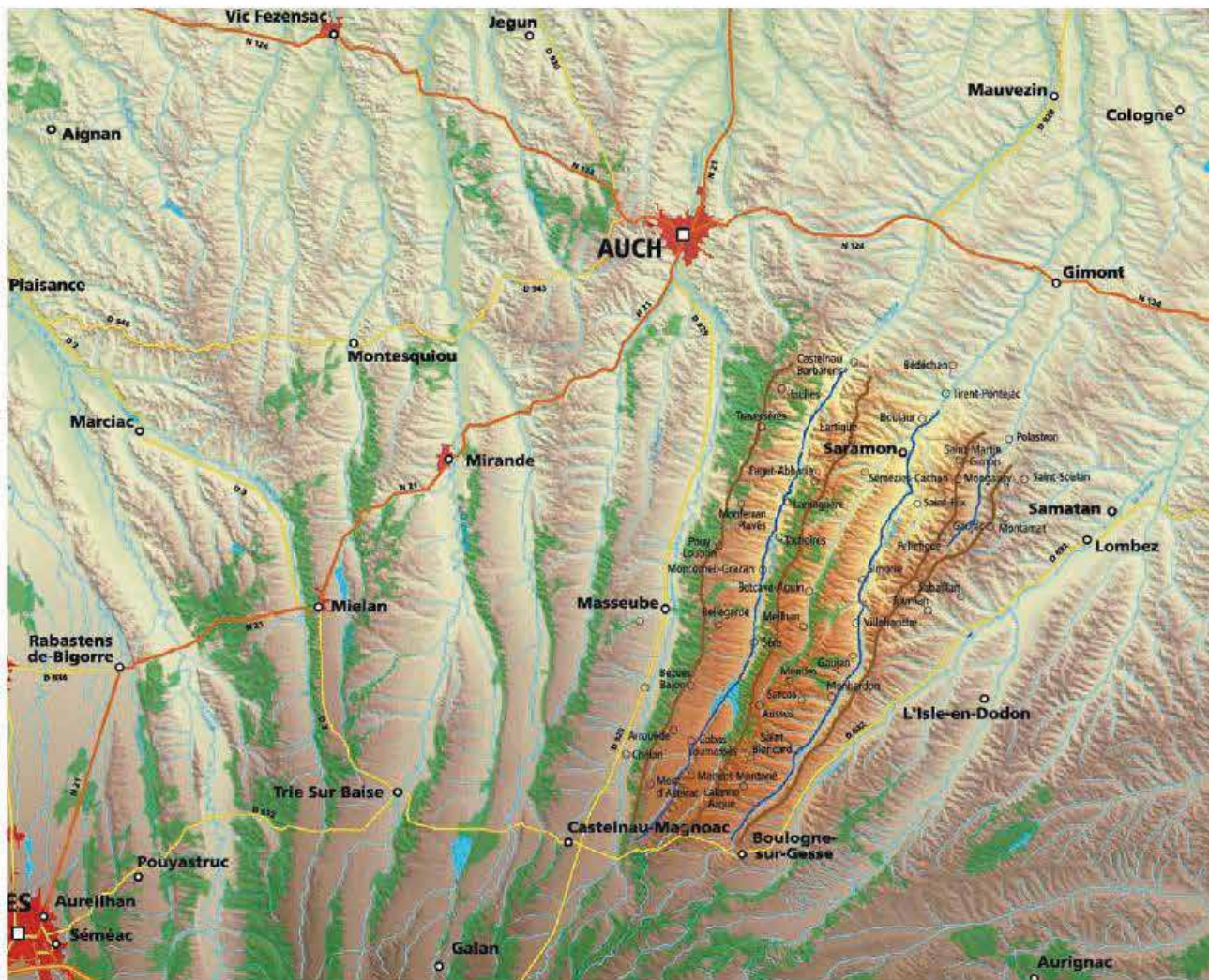
L'ensemble formé par les vallées du Gers et du Sousson au-delà de Masseube et jusqu'à Auterive s'affirme comme le "noyau central" de l'Astarac, un "axe de symétrie" où se mêlent équitablement les influences atlantique, méditerranéenne et même montagnarde.

Les vallées et les **ribères planes** sont déjà larges. Les paysages sont ouverts, amples et marqués par une **agriculture plus intensive** : grandes parcelles de maïs dans la ribère ou de céréales à pailles dans les boubées voire certains endroits des coteaux aux sols calcaires moins contraignants.

Les altitudes restent très élevées et si le relief apparaît plus doux dans l'ensemble, il se révèle encore souvent accidenté notamment dans les coteaux et particulièrement au Nord vers Haulies et Boucagnères.

Une large partie de la zone se trouve intégrée dans l'aire d'influence auscitaine et on observe une **péri-urbanisation diffuse**, favorisée par les grands axes de circulation des vallées (D150 pour le Sousson et surtout D929 pour le Gers).

LE HAUT-ASTARAC : l'Arrats et la Gimone



© Act Image - Toulouse, G.A.L.E 32 et Arrats et Paysage 32

Le Haut-Astarac correspond à la frange orientale de l'Astarac. Il recouvre globalement les **deux vallées jumelles de l'Arrats et de la Gimone** et constitue un espace tampon entre le Savès toulousain et le cœur de l'éventail gascon. Celles-ci se distinguent du Gers et de la Save qui les encadrent par leur caractère resserré, leur relief accidenté de part et d'autre d'une **étroite ribère**.

Les coteaux bien que cultivés conservent leur **aspect sauvage** avec de nombreux micro-versants pentus laissés aux bois et aux prairies à l'image des pelouses sèches (zone Natura 2000) de la petite vallée de la Lauze qui s'est insinuée entre les deux rivières.

Le pisé a disparu et le torchis et la brique crue se mêlent au grès et au calcaire ou même à la brique cuite au Nord-Est. Cette dernière est de plus en plus présente aux abords de la Marcaoué, frontière du Savès au modelé plus ample et aux grandes parcelles céréalières.

Au Sud, les deux immenses réservoirs aménagés en tête des rivières constituent une zone de transition avec le Magnoac plus montagnard.

Les seuls centre-urbains sont les bourgades de Simorre et Saramon sur la Gimone. La situation démographique des communes est très contrastée entre les secteurs enclavés et ceux plus proches des dynamiques auscitaines ou toulousaines qui ont pu connaître un regain démographique.

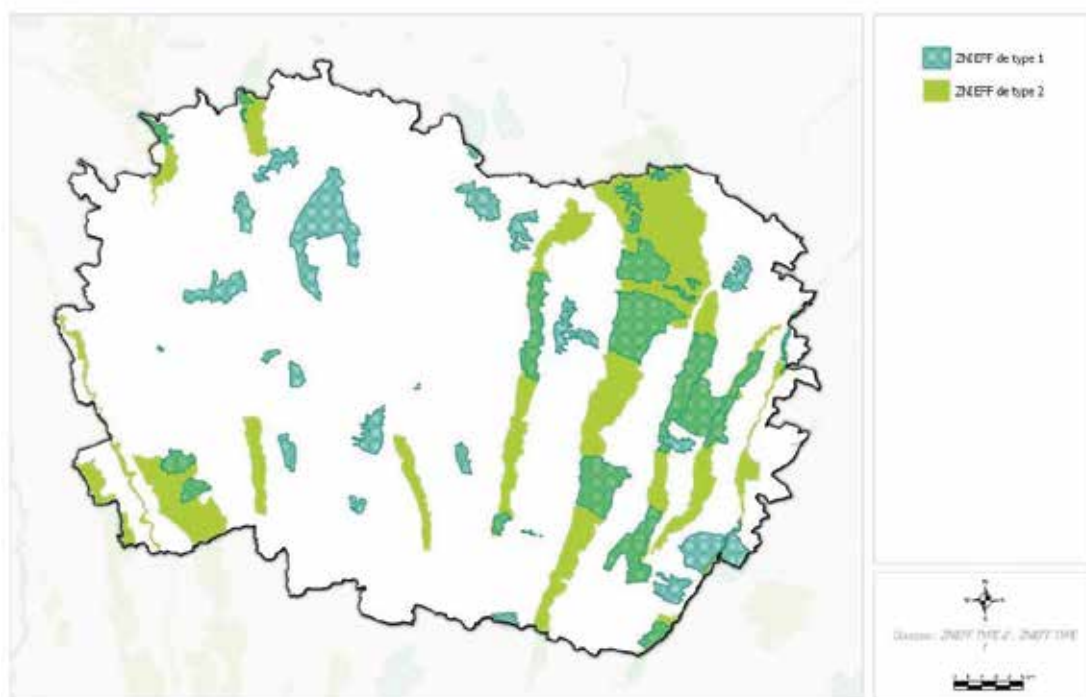
CARTOGRAPHIE ET SURFACES DES ZONES A STATUT (INVENTAIRE, PROTECTION, GESTION)

- ZNIEFF

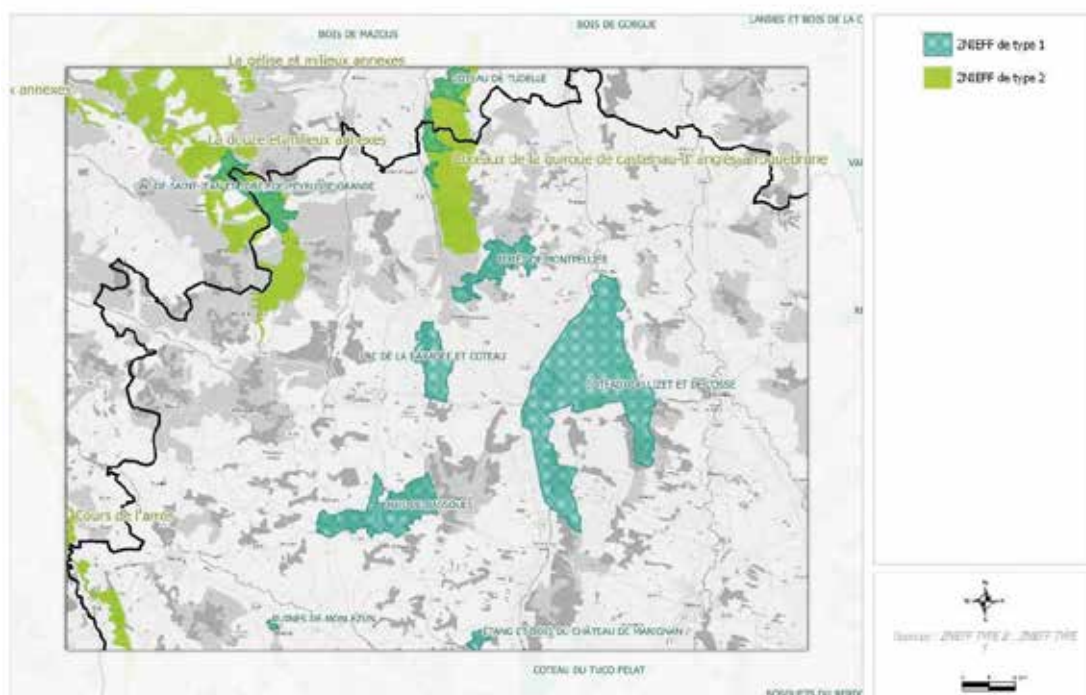
16 125 ha de ZNIEFF de type 1, soit 9,7% de la surface du périmètre d'étude, 53% de la surface des ZNIEFF de type 1 du Gers.

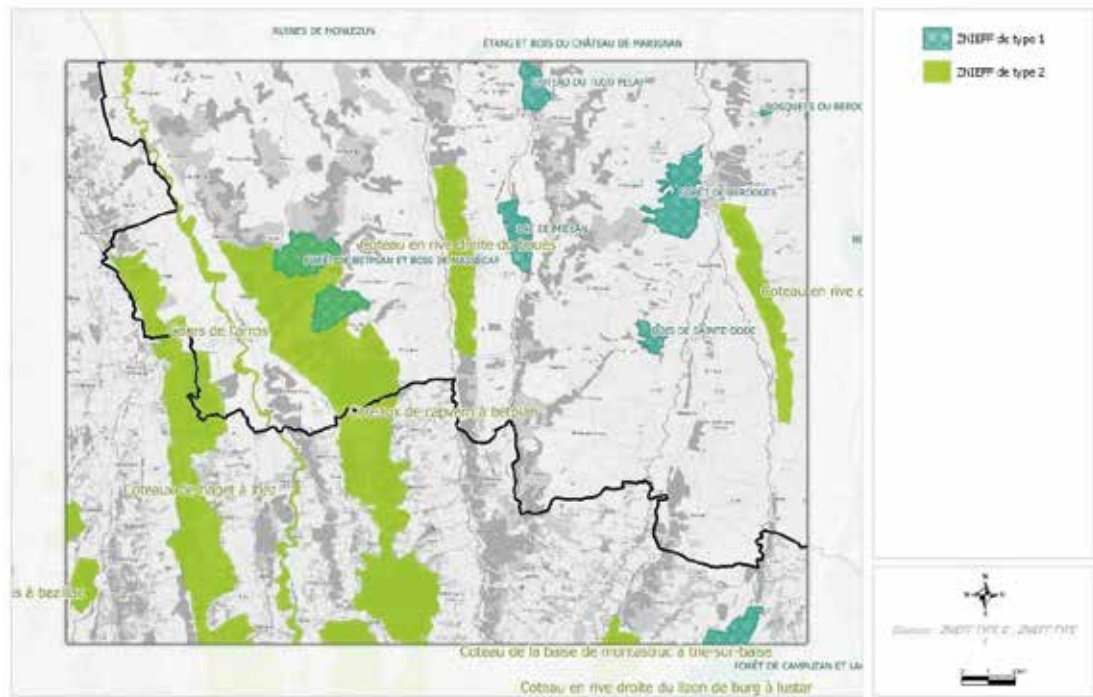
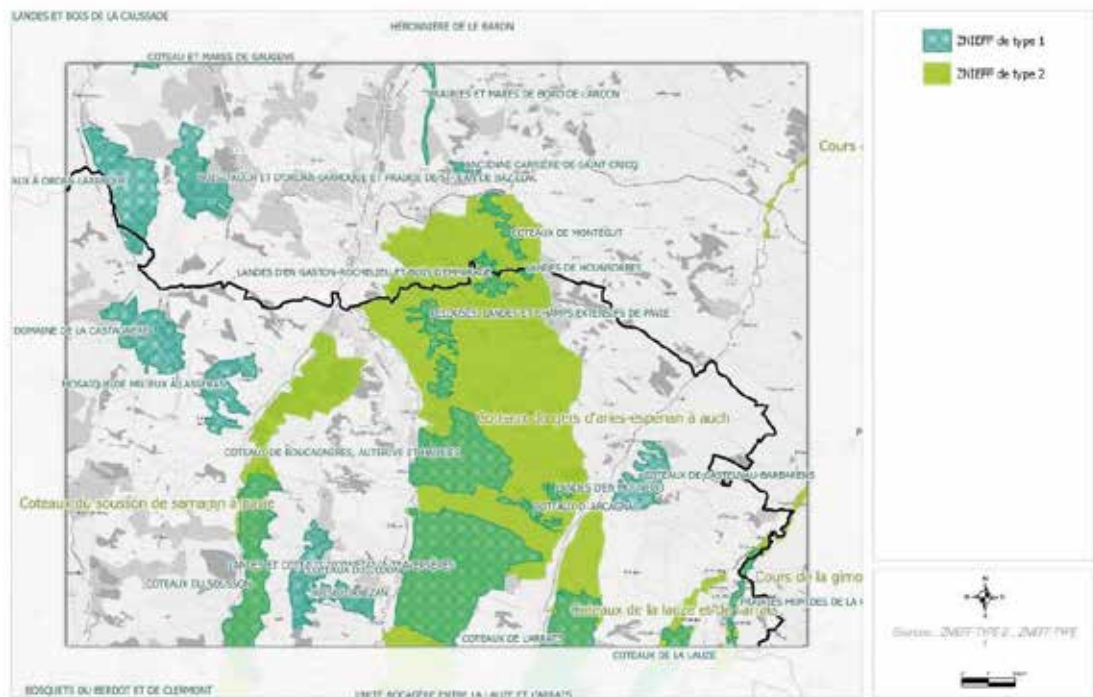
26 056 ha de ZNIEFF de type 2, soit 15,6% de la surface du périmètre d'étude, 41% de la surface des ZNIEFF de type 2 du Gers.

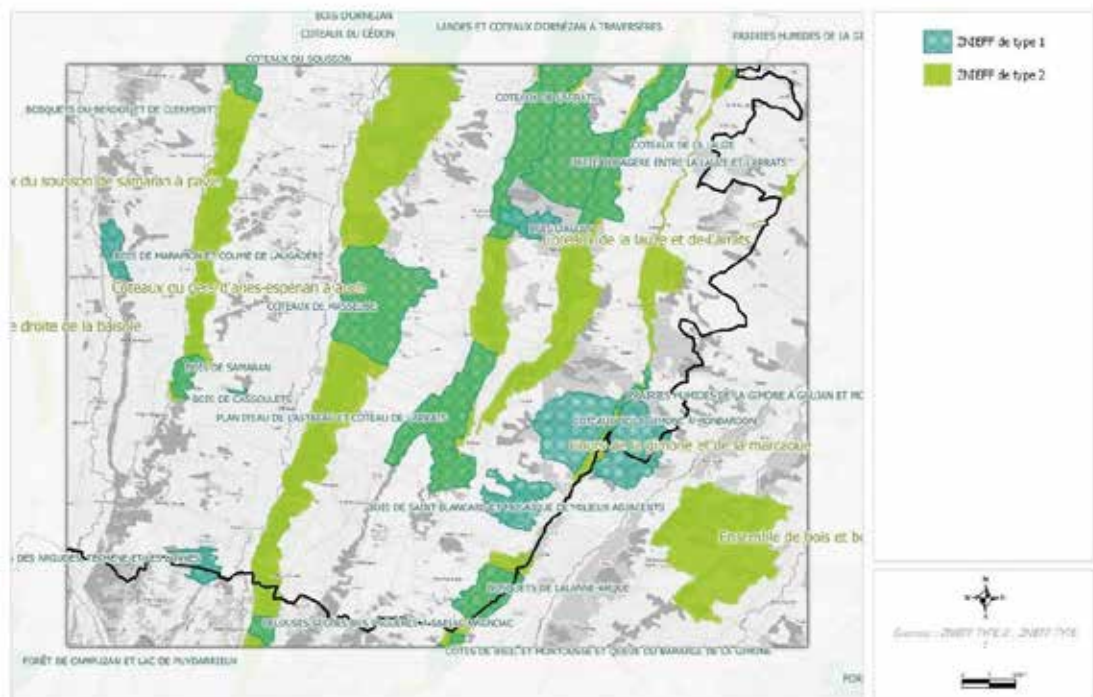
Source : Naturalis et Natura 2000 Ecologiques, Inventaire et Planification (ZNIEFF)



Source : Naturalis et Natura 2000 Ecologiques, Inventaire et Planification (ZNIEFF)

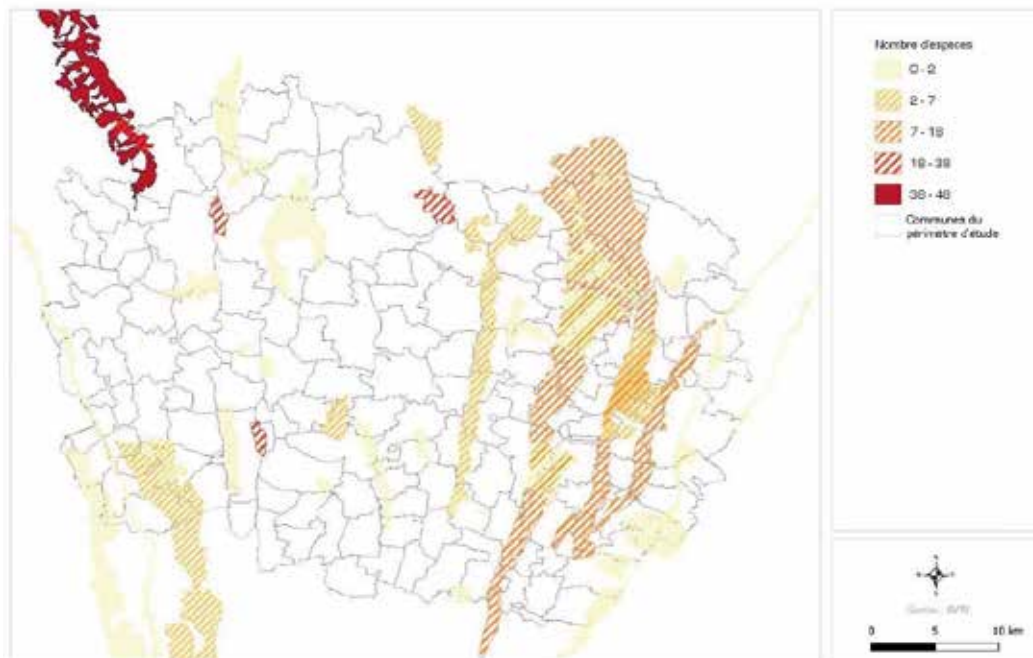






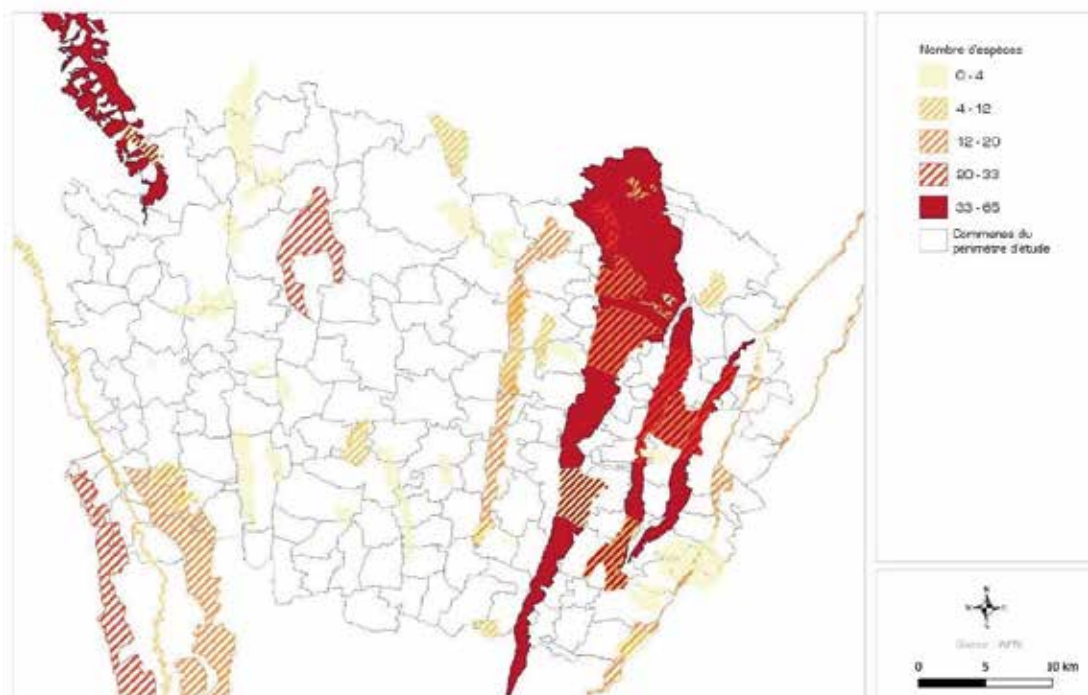
La carte ci-dessous, qui permet d'identifier les ZNIEFF disposant des plus fortes diversités d'oiseaux déterminants ZNIEFF en Midi-Pyrénées, montre un nombre d'espèces parmi les plus élevés dans les ZNIEFF de l'Est du périmètre d'étude.

Diversité avifaunistique par sites ZNIEFF



La carte ci-dessous, qui permet d'identifier les ZNIEFF disposant des plus fortes diversités de plantes déterminantes ZNIEFF en Midi-Pyrénées, montre un nombre d'espèces parmi les plus élevés dans les ZNIEFF de l'Est du périmètre d'étude.

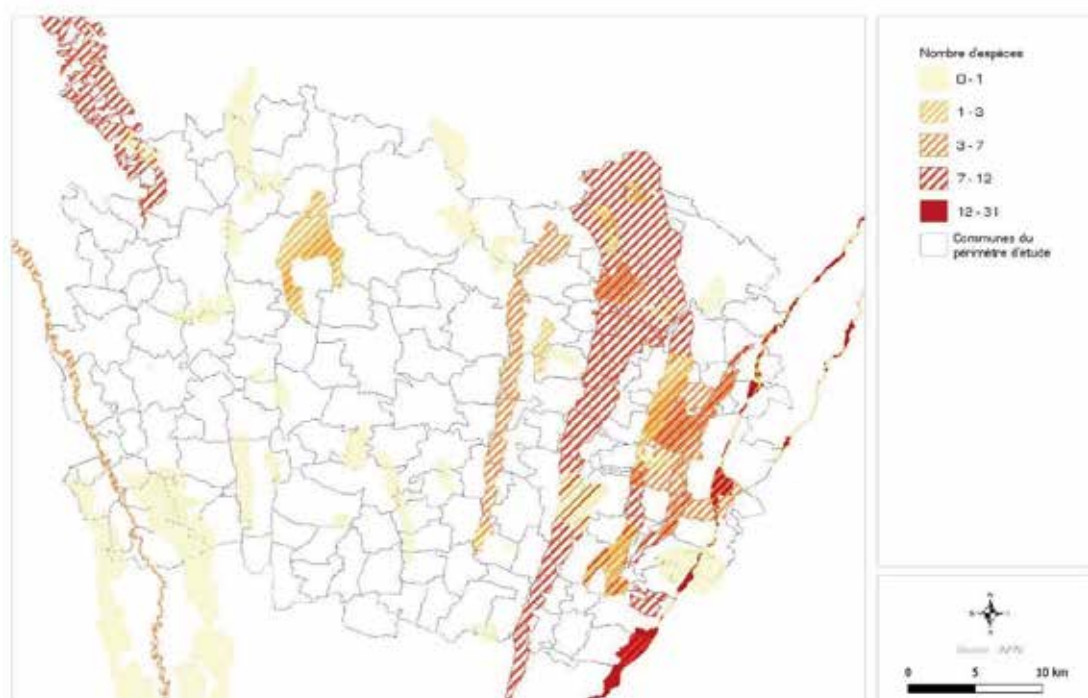
Diversité floristique par sites ZNIEFF



Dans sept ZNIEFF sont inventoriés des champignons qui possèdent pour la plupart des données de répartition éparées en France. Les ZNIEFF « Coteaux de Capvern à Betplan », « Coteaux de Haget à Lhez » et « Forêt de Betplan et bois de Massecap » possèdent une diversité en champignons remarquable et particulièrement importante. Ces trois sites sont situés au sud-ouest du territoire, le long de l'Arros, mais sont en partie en dehors du territoire d'étude. Sur la ZNIEFF « Coteaux de Capvern à Betplan », 14 taxons mycorhiziens déterminants ont été répertoriés.

La carte ci-dessous, qui permet d'identifier les ZNIEFF disposant des plus fortes diversités d'invertébrés déterminants ZNIEFF en Midi-Pyrénées, montre un nombre d'espèces parmi les plus élevés dans les ZNIEFF de l'Est du périmètre d'étude.

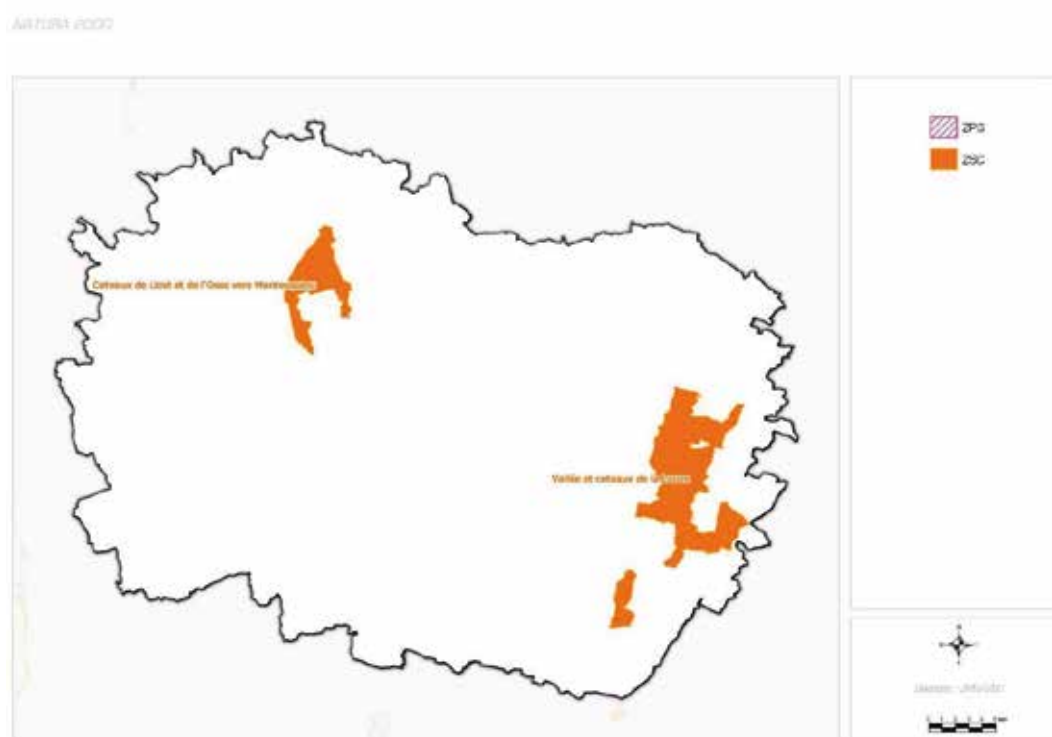
Diversité en invertébrés par sites ZNIEFF vs Natura 2000



- Sites Natura 2000

2 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

7 260 ha de sites Natura 2000, soit 4,3% de la surface du périmètre d'étude, 45% de la surface en sites Natura 2000 du Gers.

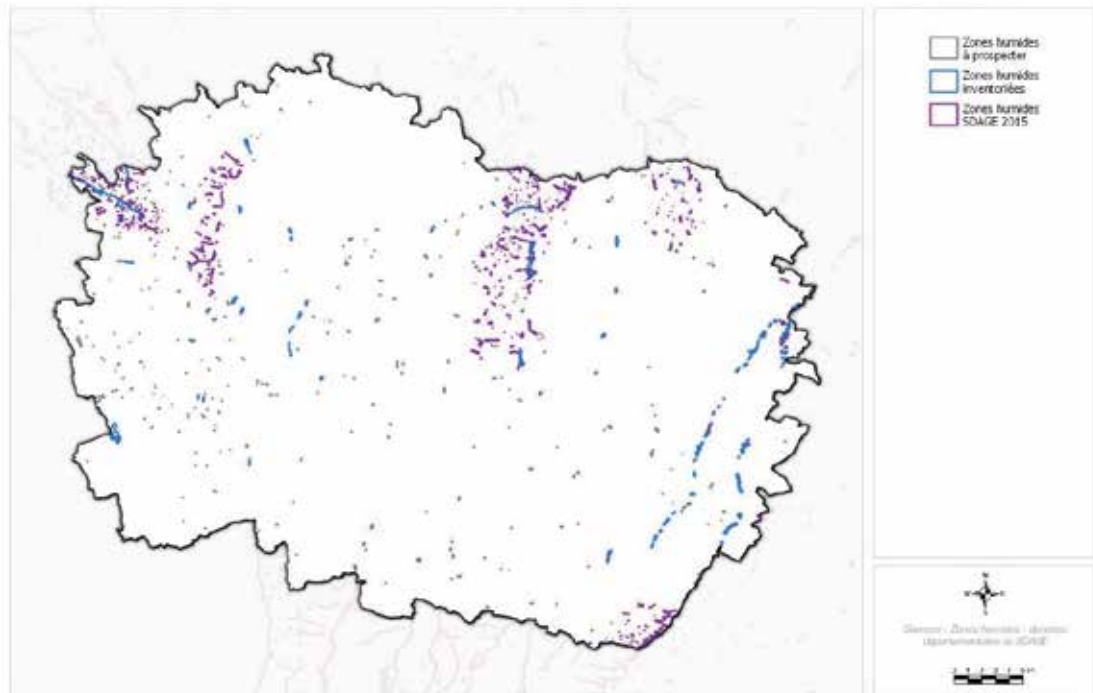


Nom	Code du site	Superficie	Occupation du sol	Espèces concernées
Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou	FR730 0893	1 862 ha	Ce site est composé d'autres terres arables (43%), de prairies semi-naturelles humides et prairies mésophiles améliorées (24%), de forêts caducifoliées (15%), ou encore de pelouses sèches et steppes.	<p>Invertébrés : Cuivré des marais, Lucane, Grand Capricorne</p> <p>Reptile : Cistude d'Europe</p> <p>Mammifères : Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Murin de Bechstein</p> <p>Poisson : Toxostome</p>
Vallée et coteaux de la Lauze	FR730 0897	5 398 ha	<p>Ce site possède des milieux diversifiés, dont des forêts caducifoliées (26%), d'autres terres arables (25%), des prairies semi-naturelles humides et prairies mésophiles améliorées (21%), des prairies améliorées (10%), ou encore des pelouses sèches et steppes (10%).</p> <p>Milieux à orchidées remarquables</p> <p>Menaces : tendance à la fermeture du milieu par recul du pâturage pour les pentes fortes ; tendance à la mise en culture des prairies humides par recul de l'élevage.</p>	<p>Invertébrés : Agrion de Mercure, Cuivré des Marais, Damier de la Succise, Lucane, Grand Capricorne, Ecrevisse à pieds blancs</p> <p>Mammifères : Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Murin de Bechstein</p> <p>Poisson : Toxostome</p>

- Zones humides

1 618 ha de zones humides, soit 1%% de la surface du périmètre d'étude, 10 à 18% de la surface en zones humides du Gers.

Zones humides

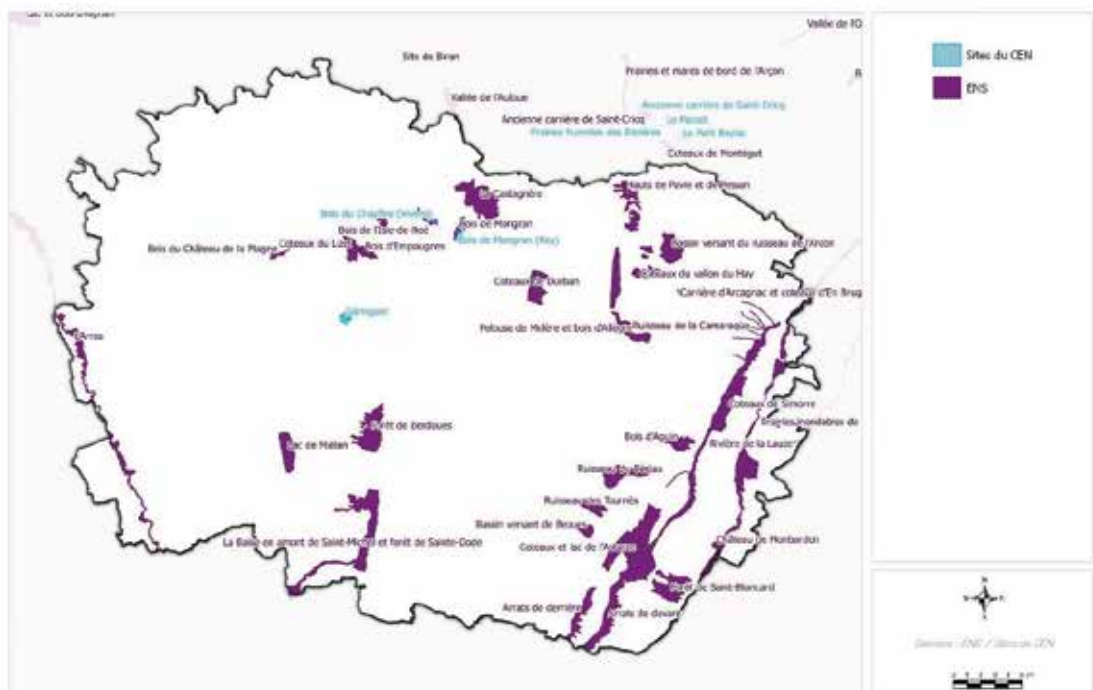


- ENS et sites du CEN

7 772 ha en ENS, soit 4,6% de la surface du périmètre d'étude, 53% de la surface des ENS du Gers.

66 ha de sites du CEN, soit 35% de la surface des sites CEN du Gers.

ENS et Sites du CEN



- Sites classés et sites inscrits

4 sites classés (SC), 19 sites inscrits (SI)

Surface non calculée car non représentative (sites très ponctuels)

1	SC1932082051	Site "les Puntous", au lieu-dit "Massecap"	Ensemble paysager et panoramique	Laguian-Mazous, Villecomtal-sur-Arros
2	SC1943111151	Château de Bellegarde, cour, douves, plan d'eau, chapelle, allées et plantations	Châteaux, Parcs et allées, Ensemble paysager et panoramique	Bellegarde
3	SC1948083051	Gisement fossilifère de Campane	Site historique et scientifique	Sansan
4	SC1933091551	Site dit du chêne des Aubes, y compris le chêne	Ensemble paysager et panoramique	Simorre

1	SI1944011454	Abords de l'église	Abords d'une église	Saint-Justin
2	SI1977083051	Lac artificiel : son plan d'eau et ses abords	Ensemble paysager liés à l'eau	Marciac
3	SI1944071951	Place à couverts et maisons à pans de bois de la rue St-Jean	Centre urbain	Marciac
4	SI1944081652	Château féodal (ruines) et leurs abords immédiats	Restes d'un château féodal	Monlezun
5	SI1944011452	Pèlerinage de Saint-Fris, au lieu-dit l'Etendart	Eglises chapelles	Bassoues
6	SI1944011951	Vieilles halles et coté nord de la place centrale	Centre urbain	Bassoues
7	SI1944011451	Cimetière et église de Saint-Fris	Eglises chapelles	Bassoues
8	SI1944081753	Eglise et cimetière avec leurs abords	Centre urbain	Saint-Christaud
9	SI1944011453	Tour de la Mothe (ruines)	Villages hameaux	Montesquiou
10	SI1975072351	Lac de Miélan	Ensemble paysager liés à l'eau	Mielan, Sainte-Dode, Bazugues
11	SI1944011751	Vieille porte, façades, toitures nord-est des maisons où elle s'appuie	Villages hameaux	Montesquiou
12	SI1944120553	Pont-barrage de Geleneuve et ses abords immédiats	Moulins, Ensembles paysagers lié à l'eau	Barran, Mirannes
13	SI1944120552	Pont-digue du moulin de Mazères et ses abords immédiats	Ensembles paysagers lié à l'eau	Barran, Mirannes
14	SI1943110851	Vieille Porte, petit pont la précédant et une partie des fossés	Villages et hameaux	Barran
15	SI1945040651	Château et parc	Châteaux domaines tours	Loubersan
16	SI1991030451	Maquis de Meilhan	Evènements historiques	Meilhan, Gaujan
17	SI1943022351	Eglise et cimetière avec leurs abords boisés	Eglises chapelles	Faget-Abbatial
18	SI1943021951	Vestiges de l'ancienne abbaye et leurs abords boisés	Eglises chapelles	Faget-Abbatial
19	SI1946031951	Place à galeries et vieille halle	Villages hameaux	Saramon

FICHES HABITATS DES ZONES ZNIEFF

Lac de Miélan		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	<p>Ce site est composé d'un plan d'eau artificiel de 70 hectares ainsi que d'une végétation arbustive à proximité et que des zones de prairies en rive gauche.</p> <p>Remarques : ce site constitue une zone de stationnement privilégiée pour les oiseaux d'eau lors des migrations et en hivernage, mais aussi une zone de reproduction pour les ardélidés. Les différents milieux en périphérie du lac sont des zones particulièrement propices à l'accueil de nombreux oiseaux (colonie plurispécifique d'ardélidés dans les saulaies de la partie amont, canards de surface et Bécassine des marais dans les parties les plus végétalisées des abords du lac, ou encore passereaux dans la végétation arbustive).</p>	<p>Avifaune : Autour des palombes, Canard pilet, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Canard siffleur, Sarcelle d'été, Canard chipeau, Oie cendrée, Héron cendré, Héron pourpré, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Fuligule nyroca, Héron garde-bœufs, Bécasseau variable, Bécasseau minute, Grande Aigrette, Aigrette garzette, Bruant des roseaux, Foulque macroule, Bécassine des marais, Echasse blanche, Mouette rieuse, Nette rousse, Héron bihoreau, Balbuzard pêcheur, Grèbe huppé, Avocette élégante, Sterne pierregarin, Grèbe castagneux, Tadorne de Belon, Chevalier sylvain, Chevalier aboyeur, Chevalier culblanc</p> <p>Plantes : Berle dressée, Limoselle aquatique, Renouée douce</p>
Code du site	730010618		
Superficie	195 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Plan d'eau de l'Astarac et coteau de l'Arrats		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	<p>Ce site est composé d'un vaste plan d'eau, aux bras d'extrémités marécageuses, et d'un coteau boisé qui le surplombe, formant une ceinture de végétation. Les parcelles boisées s'ouvrent ici et là sur des pelouses sèches, landes à genêts, prairies maigres de fauche, qui montrent une tendance nette à la fermeture.</p> <p>Remarques : Le plan d'eau, aux bras d'extrémités marécageuses, présente des habitats de végétation amphibie et des saussaies-aulinaies marécageuses, peu courants dans cette petite région de l'Astarac. Il attire de nombreux oiseaux, de sorte que le site a un intérêt ornithologique de niveau régional : zone de reproduction d'oiseaux rares dans la région (Grèbe huppé), et importante halte de migration pour anatidés, anséridés et limicoles. Il fournit aussi un habitat de choix pour tout un cortège d'amphibiens. Le bois, belle chênaie-charmaie avec des faciès à hêtres, est un peuplement important dans cette région peu boisée. Il abrite lui-même de nombreux rapaces nicheurs (Aigle botté et Milan royal,</p>	<p>Amphibiens : Crapaud calamite, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué</p> <p>Champignon : Polypore résineux</p> <p>Invertébrés : Ecrevisse à pieds blancs, Cuivré des marais</p> <p>Avifaune : Autour des palombes, Aigle botté, Héron cendré, Héron pourpré, Héron garde-bœufs, Grande Aigrette, Aigrette garzette, Butor blongios, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Milan royal, Héron bihoreau, Tourterelle des bois, Huppe fasciée</p>
Code du site	730010621		
Superficie	858 ha		

Occupation sol globale	Mosaïque	déterminants, Milan noir, Faucon hobereau), et constitue une zone de repos pour les hérons arboricoles qui se nourrissent sur le plan d'eau. Il abrite en outre des cortèges intéressants de coléoptères saproxylophages, et des nichées de chauves-souris forestières d'intérêt communautaire (Vespertilion de Bechstein).	Plantes : Orchis vert, Crypsis faux, Epine-fleurie, Limoselle aquatique, Lin à feuilles de Salsola, Ophrys du Gers, Ophrys du pays Basque Poisson : Toxostome
-------------------------------	----------	---	--

Landes et coteaux d'Ornézan à Traversères		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site est composé d'un coteau découpé de nombreux petits talwegs formés par des petits affluents du Gers. Il offre une mosaïque très diversifiée de pelouses sèches et de landes très diversifiées et très typiques, imbriquées dans des bois et prairies naturelles. Le site présente un petit appendice au nord-ouest de la zone, dans un méandre du Gers en bas du coteau : il s'agit de prairies humides, autre habitat naturel remarquable devenu rare dans la vallée du Gers. Remarques : De nombreuses espèces déterminantes de pelouses et landes d'affinités méditerranéennes s'y côtoient, comme l'Aphyllante de Montpellier et la Lavande à larges feuilles, protégées dans le Gers, la Stéhéline douteuse, le Jasmin jaune, la Cardoncelle molle, etc. Ces milieux accueillent nombre d'insectes inféodés aux milieux extensifs, comme le Nacré de la Filipendule ou le Damier de la Succise, protégé nationalement. Certains petits champs, dans ce contexte où le calcaire affleure, présentent de bonnes populations de plantes messicoles, comme la Nigelle de France, protégée nationalement. Ces milieux, traditionnellement gérés par pâturage extensif, sont pour beaucoup à l'abandon, provoquant la fermeture progressive des pelouses et la perte des espèces les plus héliophiles, souvent les plus remarquables. L'importance du site en matière d'espèces patrimoniales dépend du maintien et du développement de l'élevage extensif dans ce secteur.	Invertébrés : Ecrevisse à pieds blancs, Nacré de la Filipendule, Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Agrion nain, Courtilière commune, Criquet tricolore, Decticelle aquitaine Plantes : Goutte de sang, Ammi élevé, Aphyllante de Montpellier, Pallénis épineux, Cardoncelle mou, Gastridie, Epine-fleurie, Glaïeul commun, Lavande à larges feuilles, Myagre perfolié, Nigelle de France, Ophrys du Gers, Ophrys jaune, Ophrys du pays Basque, Orchis à odeur de vanille, Orchis singe, Stéhéline douteuse, Mâche à fruits, Ophioglosse commun
Code du site	730010625		
Superficie	1 608 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Étang et bois du château de Marignan		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site est composé en majorité de forêts (60%). On y trouve également des eaux douces stagnantes (30%) ou des cultures céréalières et protéagineuses. Les eaux douces sont représentées par les rivières, les lacs collinaires, parfois par les mares et quelques étangs. L'étang de Marignan constitue un milieu d'importance de par son caractère beaucoup plus naturel que les lacs collinaires récemment créés dans la région. La présence d'un bois attenant au plan d'eau lui confère également une plus-value non négligeable d'un point de vue de la protection physique et chimique de l'eau.	Reptile : Cistude d'Europe
Code du site	730010627		

Superficie	55 ha	Remarques : L'espèce phare du site est la Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>), reptile protégé et en régression partout en Europe, les queues d'étangs étant particulièrement appréciées par l'espèce. L'ourlet forestier entraîne la présence de bois morts dans l'étang, supports pour la nécessaire thermorégulation de l'espèce. Il permet aussi à l'espèce d'hiberner en toute quiétude. L'étang est fréquenté par des oiseaux aquatiques. En outre, il présente vraisemblablement des enjeux faunistiques non recensés à ce jour.
Occupation sol globale	Forêts	

Forêt de Montpellier		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site est l'un des plus importants peuplements forestiers du département. Épousant les formes du relief, le peuplement présente des faciès différents en fonction de l'exposition et du sol, plus ou moins calcicole ou au contraire acidiphile, et plus ou moins frais. Le Chêne y prédomine largement, accompagné de Charme, Châtaignier et Hêtre selon les endroits.	Plante : Scille Lis-jacinthe
Code du site	730010629		
Superficie	270 ha	Remarques : Il présente un cortège de plantes herbacées forestières très complet. Cette forêt est par ailleurs un site potentiel de nidification de l'Autour des palombes et de l'Aigle botté. Cette richesse forestière est liée à l'ancienneté et à l'intégrité du peuplement, donc au maintien de pratiques forestières respectueuses de la biodiversité.	
Occupation sol globale	Mosaïque		

Forêt de Berdoues		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site est une forêt domaniale qui se situe au sud de Mirande au sein de la plaine agricole de la Grande Baise, et constitue à ce titre un des rares ensembles forestiers du département dans cette situation topographique.	Champignons : Amanite porphyre, Lactaire à pied blanc, Leucoagaricus jubilaei, Russule coccinée Avifaune : Autour des palombes, Aigle botté, Pic mar Plantes : Gailllet glabre, Scille Lis-jacinthe, Isopyre faux Pigamon, Ajonc nain, Fougère à pennes espacées
Code du site	730010630		
Superficie	389 ha	Remarques : Il s'agit de l'une des plus importantes hêtraies (en mélange avec le Chêne) du département. Elle s'accompagne pour les stations édaphiques les plus fraîches de formations herbacées de sous-bois sciaphiles. Un cortège de champignons diversifié et remarquable pour le département est également présent à la faveur de ces sous-bois de Hêtre. L'existence, dans certaines parties de ces bois, de phases forestières matures et de sénescence (arbres vieillissants, présence importante de bois mort) permet le maintien d'une avifaune forestière typique avec la présence toute particulière du Pic mar. Ces bois accueillent plus généralement une avifaune diversifiée, et participent ainsi à l'intérêt global du secteur pour ce groupe (complexe forestier intéressant pour l'avifaune forestière et notamment les rapaces : nidification de l'Autour des palombes entre autres). Cette richesse est donc extrêmement liée à la pérennité du peuplement de Hêtre – plus généralement des essences feuillues autochtones – et au maintien de pratiques forestières respectueuses de la biodiversité.	
Occupation sol globale	Mosaïque		

Ruines de Monlezun		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	<p>Ce site est constitué d'une colline boisée. Il correspond à la zone naturelle délimitée par les formations prairiales, pré-forestières et forestières qui entourent la ruine du château de Monlezun. Cette ruine est également protégée par une ceinture broussailleuse.</p> <p>Remarques : cette ruine est propice à la nidification des oiseaux rupestres tels que le Faucon pèlerin, observé ici depuis 2008. Il s'agit du premier cas de nidification de l'espèce sur le département du Gers, et il a conduit à l'envol de 3 jeunes. Il serait intéressant de vérifier si la ruine est également utilisée par des chauves-souris.</p>	<p>Avifaune : Faucon pèlerin</p>
Code du site	730010632		
Superficie	8 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Bois de Sainte-Dode		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	<p>Ce site est un ensemble forestier qui a la particularité d'être inséré sur des terrains alluviaux, ce qui lui confère une certaine humidité naturelle amplifiée par un faible relief. On note également la présence de ruisseaux aux eaux fraîches. Le site présente des parties de futaies de chênes pédonculés abritant des hêtres, situation caractéristique de la chênaie-charmaie. Des parties plus ouvertes constituent des landes atlantiques où se rencontrent le Chêne tauzin, déterminant, et l'Ajonc nain (<i>Ulex minor</i>). Il s'agit bien ici d'habitats déterminants. Ce chêne à répartition atlantique plutôt méridionale n'est présent qu'en de rares stations de plus en plus isolées au fur et à mesure qu'il se rapproche de la limite est de son aire.</p> <p>Remarques : Ces landes sont les milieux de prédilection pour la reproduction du Busard Saint-Martin, espèce d'oiseau des milieux semi-ouverts peu fréquente et menacée. La forêt abrite également des oiseaux plus forestiers comme le Faucon hobereau ou l'Autour des palombes (déterminant) qui profitent des milieux ouverts intercalés de bois pour venir chasser. Le ruisseau qui traverse le site de part en part au sud est habité par des poissons comme le Chabot, la Loche de rivière et le Vairon qui constituent le cortège des poissons rhéophiles, indiquant des conditions de fraîcheur, d'oxygène, de substrat et de courant satisfaisantes pour ces espèces, ce qui est assez rare dans les régions cultivées. Cette forêt n'est pas en bon état de conservation ; elle a subi de nombreuses altérations, mises en culture, plantations de pins, sur près du tiers de sa superficie. Elle n'en garde pas moins un intérêt naturaliste dû aux espèces présentes et aux landes qui ont subsisté malgré ces conditions difficiles. Le ruisseau contribue de façon originale à la biodiversité du site, et s'intègre bien dans ce cortège de milieux frais ou humides observés.</p>	<p>Avifaune : Autour des palombes, Busard Saint-Martin</p> <p>Plantes : Chêne tauzin, Ajonc nain, Osmonde royale</p> <p>Poissons : Barbatula, Gobio, Vairon</p>
Code du site	730010633		
Superficie	83 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Coteau de Tudelle		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce coteau est un ensemble intéressant et typique de pelouses et de landes calcicoles sèches associées en mosaïque à des bois, prairies et cultures. De nombreuses mares et des petits ruisseaux sont associés à cette mosaïque de milieux pastoraux. Remarques : Ce site présente un cortège floristique à caractère méditerranéen : de nombreuses orchidées, Fumana, globulaires... La Cistude d'Europe y a été observée, assez loin de son aire de prédilection : l'Armagnac, beaucoup plus à l'ouest. D'autres espèces animales appréciant ces secteurs extensifs, notamment des insectes, seraient à rechercher sur le site.	Plantes : Epine-fleurie, Chèvrefeuille de Toscane Reptile : Cistude d'Europe
Code du site	730010635		
Superficie	201 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Coteaux de Castelnaud-Barbarens		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ces coteaux accidentés occupent le versant rive droite de la petite vallée de l'Arrats, au sud du village de Castelnaud-Barbarens. Typiques des coteaux dissymétriques de la petite région de l'Astarac, ils montrent une mosaïque de landes et de pelouses sèches sur marnes calcicoles, de prairies extensives et de terres cultivées émaillées d'un bocage très fourni. Les pelouses sèches et leurs faciès d'emboisement constituent l'habitat naturel prédominant et déterminant pour le site ; s'y côtoient en fonction des micro-conditions (profondeur du sol, exposition sur les coteaux) des pelouses de types différents. On note toutefois de nombreuses zones en voie de fermeture du fait de l'abandon du pâturage extensif, où les ligneux progressent. À côté des pelouses et des landes s'étendent de nombreuses prairies naturelles mésophiles Remarques : Côté espèces, ont surtout été observées des plantes caractéristiques des pelouses de l'Astarac, avec l'Orchis parfumé (<i>Orchis coriophora</i> subsp. <i>fragrans</i>), protégé nationalement, et l'Orchis singe (<i>Orchis simia</i>) en populations abondantes, la Cardoncelle molle (<i>Carduncellus mitissimus</i>) typique des pelouses marnaises. Le Nerprun alaternus (<i>Rhamnus alaternus</i>) et le Chèvrefeuille étrusque (<i>Lonicera etrusca</i>) sont présents dans les zones de pré-bois. Dans certaines parcelles cultivées aux bordures caillouteuses, ont aussi été observées des plantes messicoles rares en Midi-Pyrénées, comme le Myagre perfolié (<i>Myagrum perfoliatum</i>). Côté faune, le Busard Saint-Martin avait été cité en 1994 dans l'inventaire du Plan départemental d'environnement du Gers. Il est vraisemblable que d'autres espèces remarquables typiques de ces mosaïques de coteaux marnaux, du côté des insectes notamment (lépidoptères, orthoptères), des reptiles (<i>Septs strié</i>), des chauves-souris, etc. sont présentes.	Plantes : Brachypode à deux épis, Cardoncelle mou, Chèvrefeuille de Toscane, Myagre perfolié, Ophrys jaune, Orchis à odeur de vanille, Orchis singe, Mâche à fruits velus
Code du site	730010637		
Superficie	264 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Bois d'Ornézan		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Le bois d'Ornézan est un ensemble boisé d'environ 140 ha qui se développe sur la commune d'Ornézan, entre Auch et Masseube. Implanté sur le versant rive gauche de la vallée dissymétrique de la rivière Gers, donc	

Code du site	730010639	versant le moins pentu au caractère plus acidiligne, ce bois est formé pour partie de Hêtre (en mélange avec le Chêne), et constitue à ce titre l'une des rares chênaies-hêtraies encore présentes dans ce secteur sud-est du département.	Amphibien : Triton marbré
Superficie	141 ha	Remarques : L'existence, dans certaines parties de ces bois, de phases forestières matures et de sénescence (arbres vieillissants, présence importante de bois mort) constitue un habitat potentiel pour une faune diversifiée (avifaune forestière, chauves-souris, insectes...), mais aussi pour des mycécénoses (communautés de champignons) particulières et des cortèges de bryophytes. Des mentions de Circaète Jean-le-Blanc et d'Autour des palombes, ainsi que de Triton marbré et de Rainette méridionale ont déjà été rapportées (AREMIP/COG, 1994), et apportent encore un intérêt certain à cette zone. Cette richesse est donc extrêmement liée à la pérennité du peuplement de Hêtre donc au maintien de pratiques forestières respectueuses de la biodiversité.	Avifaune : Autour des palombes
Occupation sol globale	Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides		Plantes : Bruyère à quatre angles, Epine-fleurie, Ophrys jaune, Scille Lis-jacinthe

Coteaux de la Lauze		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	<p>Le site correspond à un coteau. Il présente une forte variété de formations végétales et d'occupation du sol. Ainsi c'est un des coteaux les plus diversifiés du département, tant au niveau des habitats que des espèces, où s'imbriquent landes sèches, prairies, cultures et bois.</p> <p>Remarques : Les landes présentent une forte richesse en orchidées. 34 taxons sont répertoriés dont l'Orchis odorant (Orchis coriophora subsp. fragrans), espèce protégée nationale. On retrouve également d'autres espèces méditerranéennes comme la Lavande à larges feuilles (Lavandula latifolia), protégée dans le Gers. À noter la présence de Genêt hérisson (Echinopartum horridum), protégé nationalement, une des rares stations de la région. Les espaces cultivés peuvent abriter certaines plantes messicoles dont la Nigelle de France (Nigella gallica), espèce protégée nationalement. Du point de vue des oiseaux, la diversité des espaces permet d'accueillir de nombreuses espèces. On recense également un cortège d'amphibiens particulièrement riche, surtout dans et autour des mares de prairies. Le Triton marbré, espèce rare à l'échelle nationale, présente ici des populations assez importantes. Cette ZNIEFF fonctionne avec la ZNIEFF de type 1 : « Unité bocagère entre la Lauze et l'Arrats », et appartient à la ZNIEFF de type 2 : « Coteaux de la Lauze et de l'Arrats ». On retrouve des habitats semblables, et les espèces exploitent les milieux qui peuvent être contigus d'une ZNIEFF à une autre. En termes fonctionnels, le site possède un intérêt en tant que zone de régulation et de protection contre l'érosion des sols (prairies de coteaux). Les</p>	<p>Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, Grenouille agile, Salamandre tachetée, Triton marbré</p> <p>Invertébrés : Nacré de la Filipendule, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Grand Nègre des bois</p> <p>Avifaune : Autour des palombes, Aigle botté, Chouette chevêche, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Alouette lulu, Hibou petit-duc, Tourterelle des bois</p> <p>Plantes : Goutte de sang, Anthémis géante, Pallénis épineux, Brachypode à deux épis, Brachypode de Phénicie, Brome en grappe, Cardoncelle mou, Orchis vert, Genêt-hérison, Euphorbe en faux, Hélianthe à allure de bruyère, Hélianthe de Spach, Gastridie, Epine-fleurie, Glaieul commun, Lavande à larges feuilles, Pomme-de-pin, Lin à feuilles de Salsola, Myagre perfolié, Nigelle de France, Ophrys du Gers, Ophrys Araignée, Ophrys jaune, Ophrys sillonné, Ophrys du pays Basque, Orchis à odeur de vanille, Orchis à fleurs lâches, Orchis singe, Berle des blés,</p>
Code du site	730010640	<p>espaces cultivés peuvent abriter certaines plantes messicoles dont la Nigelle de France (Nigella gallica), espèce protégée nationalement. Du point de vue des oiseaux, la diversité des espaces permet d'accueillir de nombreuses espèces. On recense également un cortège d'amphibiens particulièrement riche, surtout dans et autour des mares de prairies. Le Triton marbré, espèce rare à l'échelle nationale, présente ici des populations assez importantes. Cette ZNIEFF fonctionne avec la ZNIEFF de type 1 : « Unité bocagère entre la Lauze et l'Arrats », et appartient à la ZNIEFF de type 2 : « Coteaux de la Lauze et de l'Arrats ». On retrouve des habitats semblables, et les espèces exploitent les milieux qui peuvent être contigus d'une ZNIEFF à une autre. En termes fonctionnels, le site possède un intérêt en tant que zone de régulation et de protection contre l'érosion des sols (prairies de coteaux). Les</p>	<p>Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, Grenouille agile, Salamandre tachetée, Triton marbré</p> <p>Invertébrés : Nacré de la Filipendule, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Grand Nègre des bois</p> <p>Avifaune : Autour des palombes, Aigle botté, Chouette chevêche, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Alouette lulu, Hibou petit-duc, Tourterelle des bois</p> <p>Plantes : Goutte de sang, Anthémis géante, Pallénis épineux, Brachypode à deux épis, Brachypode de Phénicie, Brome en grappe, Cardoncelle mou, Orchis vert, Genêt-hérison, Euphorbe en faux, Hélianthe à allure de bruyère, Hélianthe de Spach, Gastridie, Epine-fleurie, Glaieul commun, Lavande à larges feuilles, Pomme-de-pin, Lin à feuilles de Salsola, Myagre perfolié, Nigelle de France, Ophrys du Gers, Ophrys Araignée, Ophrys jaune, Ophrys sillonné, Ophrys du pays Basque, Orchis à odeur de vanille, Orchis à fleurs lâches, Orchis singe, Berle des blés,</p>
Superficie	588 ha		

	principales menaces sont liées aux modifications des pratiques agricoles (transformation des prairies en cultures, intensification des parcelles les plus productives et abandon des parcelles les plus accidentées) et sylvoles (exploitation des arbres hôtes d'insectes et des chauves-souris). Le Petit Rhinolophe ainsi que le Vespertilion de Bechstein sont présents.	Epière annuelle, Stéhéline douteuse, Thym à pilosité variable Poisson : Toxostome Reptiles : Septs strié, Coronelle girondine
--	--	---

Coteaux d'Arcagnac		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site est composé de coteaux d'expositions variées (l'ensemble est en effet découpé par quelques talwegs secondaires), où le calcaire affleure très souvent, offrent une mosaïque de milieux méso- à xérothermophiles : prairies sèches (souvent améliorées) ; bois à Chêne pubescent qui abritent le Limodore à feuilles avortées ; landes fruticées calcaires, à Genévrier (<i>Juniperus communis</i>) et à Spartier (<i>Spartium junceum</i>) selon les expositions et la profondeur du sol, avec localement la Leuzée conifère (<i>Leuzea conifera</i>), protégée au niveau régional ; pelouses marneuses riches en orchidées (comme <i>Ophrys aegirtica</i> , <i>Ophrys du Gers</i> , et <i>Orchis simia</i> , <i>Ophrys du Gers</i>) ; pelouses écorchées où apparaît la Stéhéline douteuse (<i>Staezelina dubia</i>).	Invertébré : Nacré de la Filipendule Plantes : Cardoncelle mou, Epine-fleurie, Pomme-de-pin, Ophrys du Gers, Ophrys jaune, Ophrys du pays Basque, Orchis singe, Stéhéline douteuse, Germandrée des montagnes
Code du site	730010695		
Superficie	51 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque	Remarques : Toutefois, la régression depuis plusieurs années des pratiques pastorales conduit à une fermeture progressive de la végétation et au passage à la chênaie thermophile à Chênes pubescent et sessile. Outre l'intérêt floristique de ces coteaux, les landes ouvertes accueillent une importante diversité, entomologique notamment concernant les lépidoptères et les orthoptères.	

Bois de Cassoulets		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site est un petit ensemble boisé. Petit bois implanté sur le versant rive gauche de la vallée dissymétrique de la rivière Gers, donc versant le moins pentu au caractère plus acidophile, il accueille un beau peuplement de Chêne tauzin ou Chêne des Pyrénées (<i>Quercus pyrenaica</i>) qui lui confère un intérêt biogéographique régional. Remarques : La présence du Gaillet glabre (<i>Cruciata glabra</i>) est également à noter, car cette plante d'influence plutôt montagnarde est très peu fréquente dans le Gers, département de plaine s'il en est. On citera également la présence de l'Aubépine épineuse (<i>Crateaeus laevigata</i>), beaucoup moins commune que l'Aubépine à un seul style (<i>Crateaeus monogyna</i>). L'exploitation de ce bois pourrait entraîner à terme une régression progressive du Chêne tauzin au profit d'essences forestières plus communes comme le Robinier faux-acacia.	Plantes : Gaillet glabre, Chêne tauzin, Ajonc nain
Code du site	730010699		
Superficie	14 ha		
Occupation sol globale	Forêts de Chêne tauzin		

Bois de Saint-Blancard et mosaïque de milieux adjacents		Occupation sol		Espèces concernées	
Type	1	Ce site est composé d'une des rares hêtraies de plaine de grande taille (172 ha), très découpée et présentant des lisières avec des milieux cultivés, ainsi que des pelouses sèches en zone de coteaux. Ce bois est découpé par des clairières et des ruisseaux.		Invertébrés : Brachyopa pilosa, Brachypalpus laphriformis, Chrysotoxum elegans, chrysotoxum octomaculatum, Criorhina asilica, Doros profuges, Paragus bradescui, Rhingia rostrata, Temnostoma bombylans, Temnostoma vespiforme	
Code du site	730010701	Remarques : Ce bois abrite la seule station gersoise de Neottia nidus-avis (la Néottie nid-d'oiseau, déterminante). Les pelouses sèches et les friches présentent un intérêt pour la survie de nombreuses espèces. Les espèces liées aux forêts sont quant à elles dépendantes de la présence de micro-habitats du bois mort, de vieux arbres vivants présentant des coulées de sève, de cavités... Leur présence indique la proximité de tels types d'habitats, ce sont des espèces indicatrices. Rhingia rostrata est fortement menacées. Ce bois et son environnement présentent un intérêt fort pour le maintien de populations d'espèces en déclin ou menacées au niveau français ou européen, en leur fournissant des sites de reproduction et de développement (forêts), ainsi que des zones de nourrissage (coulées de sève, fleurs des lisières...). La présence de clairières et des fleurs qu'elles hébergent est vitale pour toutes ces espèces.		Plante : Néottie nid d'oiseau	
Superficie	319 ha				
Occupation sol globale	Hêtraies				

Bois de Bassoues		Occupation sol		Espèces concernées	
Type	1	Ce site est un vaste ensemble forestier entouré de zones cultivées, il abrite des espèces végétales Atlantico-montagnardes (Hêtre). Les terrains sont constitués de marnes ou de molasses constituant un relief échancré par plusieurs ruisseaux.			
Code du site	730010704	Remarques : Ce site comprend des parties en bon état de conservation ainsi que des unités boisées atteignant des stades de sénescence intéressants pour les espèces liées aux vieux bois (pics, chauves-souris, coléoptères). Le foncier morcelé semble avoir joué ici pour le moment un rôle positif permettant localement le vieillissement de la forêt. Les menaces sont l'extension des coupes, le reboisement avec des espèces exotiques voire le défrichement progressif au profit de cultures. La recherche des coléoptères associés aux vieux bois serait ici à développer, ainsi qu'une étude plus complète de la flore et de la fonge du site. Située au contact de plusieurs rivières, cette zone a une fonction importante de régulation et de protection des eaux. Elle est susceptible de jouer un rôle de relais et d'échange d'espèces dans le réseau des grandes chenaies gasconnes, notamment du fait des vieux bois que l'on y trouve.		Avifaune : Autour des palombes, Pic noir	
Superficie	521 ha				
Occupation sol globale	Mosaïque				

Forêt de Betplan et bois de Massecap		Occupation sol		Espèces concernées	
Type	1	Ce site est un des ensembles boisés les plus importants en surface, au relief tourmenté et à l'influence montagnarde très marquée.		Champignons : Helvella lactea, Bolet radicans,	

Code du site	730010705	Remarques : Un cortège mycologique diversifié et remarquable pour le département est présent à la faveur de ces sous-bois de Hêtre. L'existence, dans certaines parties de ces bois, de phases forestières matures et de sénescence (arbres vieillissants, présence importante de bois mort) permet le maintien d'une avifaune forestière typique. Ces bois accueillent plus généralement une avifaune diversifiée, et participent ainsi à l'intérêt global du secteur pour ce groupe (complexe forestier intéressant pour l'avifaune forestière et notamment les rapaces). Cette richesse est donc extrêmement liée à la pérennité du peuplement de Hêtre et au maintien de pratiques forestières respectueuses de la biodiversité.
Superficie	483 ha	
Occupation sol globale	Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides	
Créolophe ondulé, Lactaire fuligineux, Phellodon confluent, Tricholome de Bresadola Plante : Gailllet glabre		

Bois de Samaran		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site est une unité de forêt et de bocage située sur des coteaux en pente et des vallons exposés à l'ouest. Les habitats forestiers dominant. Ce boisement, essentiellement composé de chênaie, a un caractère atlantico-montagnard dans le fond des vallons, avec la présence du Hêtre, et des influences subméditerranéennes en haut de versant, avec du Chêne pubescent. Des ourlets et des landes occupent les parties de pentes non boisées. Ces dernières cohabitent en mosaïque avec des pelouses calcaires du type Mesobromion, potentiellement riches en orchidées et d'un intérêt déterminant pour le site. Remarques : Son intérêt principal est, outre la présence du Hêtre, celle du Chêne tauzin (Quercus pyrenaica). Ce chêne, faiblement représenté ici, est en régression dans la région. Ce site est habité par l'Aigle botté, espèce rare et sensible au dérangement, où il est connu de longue date et se rattache à une population bien répartie sur les coteaux environnants. L'alignement d'une succession de vallons boisés à peine entrecoupés de prairies sur tout le coteau en rive droite du Sousson constitue un corridor écologique de premier ordre. La gamme des expositions crée une mosaïque d'habitats favorable au maintien ou à la dissémination des espèces animales et végétales.	Avifaune : Aigle botté Plante : Chêne tauzin
Code du site	730010706		
Superficie	118 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Bois et landes des Argudes, Téchéné et les Lannes		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site constitue une enclave forestière dans un secteur agricole de la vallée du Gers, à une altitude inférieure à 300 m. Des landes humides à Molinie occupent également une surface modeste. Des retenues d'eau artificielles situées en périphérie et deux petits cours d'eau, l'Aygues-Vives au nord et le Gèze au sud, délimitent le site. Remarques : Parmi la chênaie acidophile, qui occupe une grande partie de la surface des boisements, on note l'apparition ponctuelle de chênes tauzins (Quercus pyrenaica, déterminant) et de petits peuplements dominés par le Charme (Carpinus betulus). Les landes renferment des taxons rares pour la plaine : Bruyère à quatre	Plantes : Gailllet glabre, Bruyère à quatre angles, Lobélie brûlante, Trompette de Méduse, Chêne
Code du site	730011482		
Superficie	147 ha		

Occupation sol globale	Mosaïque	angles (Erica tetralix), Ajonc nain (Ulex minor), Lobélie brûlante (Lobelia urens) et Narcisse trompette (Narcissus bulbocodium, également déterminant en plaine) qui atteint dans le département du Gers sa limite de répartition orientale. Ces espèces peuvent se retrouver çà et là à l'intérieur du périmètre du site, par exemple sur les talus des fossés à proximité des cultures. Les retenues d'eau sont intéressantes pour les odonates (libellules). Le Gomphe à crochets (Onychogomphus uncatius, espèce déterminante) est d'ailleurs présent.	tauzin, Ajonc nain, Campanille à feuilles de lierre
-------------------------------	----------	---	---

Lac de Saint-Jean et forêt de Peyrusse-Grande		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site est centré sur un plan d'eau. On y trouve également des prairies naturelles séparées par un réseau de haies. La partie amont du plan d'eau se végétalise et connaît une tendance à la fermeture. On note également la présence d'un vaste ensemble forestier. Remarques : Situé sur un axe migratoire important, le plan d'eau a montré son intérêt en offrant des conditions d'hivernage propices à des espèces comme la Sarcelle d'hiver, le Canard siffleur ou l'Oie cendrée. Il faut signaler ici l'unique observation gersoise de Grèbe jougris ou d'espèces moins rares comme le Harle piette et la Macreuse brune. Des mentions de Cistude d'Europe ont également été faites sur ce site (AREMIP/COG, 1994). Les prairies ont permis d'observer en hivernage, durant plusieurs années consécutives, la Pie-grièche méridionale. Aujourd'hui, l'attrait du site pour les migrateurs et les hivernants est atténué par une fréquentation humaine assez forte au regard de la taille du plan d'eau et en dépit d'une protection assurée sur la partie amont. L'abandon progressif du pâturage des prairies situées en rive droite constitue une évolution défavorable pour toutes les espèces insectivores. On retrouve également de nombreuses espèces forestières comme le Pigeon ramier, la Bécasse des bois(déterminant) ou l'Autour des palombes (déterminant). Des passereaux comme la Mésange noire et la Mésange huppée, rares dans les coteaux de Gascogne, ont été observés ici. Il lui assure également un grand attrait paysager. Ces milieux sont artificiels, mais constituent néanmoins au sein de vastes espaces agricoles des zones de reconquête de la biodiversité.	Avifaune : Autour des palombes, Canard pilet, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Canard siffleur, Sarcelle d'été, Canard chipeau, Oie cendrée, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Bécasseau variable, Bécasseau minute, Grande Aigrette, Guifette noire, Aigrette garzette, Bruant des roseaux, Foulque macroule, Bécassine des marais, Plongeon catmarin, Echasse blanche, Mouette rieuse, Barge à queue noire, Harle piette, Harle huppé, Courlis cendré, Balbuzard pêcheur, Chevalier combattant, Grèbe huppé, Grèbe à cou noir, Grèbe castagneux, Tadorne de Belon, Chevalier arlequin, Chevalier sylvain, Chevalier aboyeur, Chevalier culblanc, Chevalier gambette Reptile : Cistude d'Europe
Code du site	730030400		
Superficie	242 ha		
Occupation sol globale	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire		

Landes d'En Mounéou		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site est situé dans la zone des coteaux accidentés de l'Astarac. C'est un très bel îlot de prairies sèches et de landes calcicoles, associées à de la chênaie pubescente, qui contraste avec les grandes cultures environnantes. De nombreux éléments bocagers (haies, alignements, mares...) structurent l'ensemble. L'ensemble est géré de façon extensive en élevage bovin mené en agriculture biologique.	Plante : Ophrys du pays Basque
Code du site	730030420		

Superficie	38 ha	Remarques : Les pelouses, de type Mesobromion, dominées par le Brachypode ou la Molinie faux roseau (<i>Molinia caerulea</i> subsp. <i>arundinacea</i>), en fonction des micro-expositions et des conditions édaphiques, sont très riches en orchidées, dont l'Ophrys de Gascogne (<i>Ophrys vasconica</i> , déterminante), l'Ophrys jaune (<i>Ophrys lutea</i>), et en espèces typiques des pelouses marneuses gersoises (non déterminantes) : Globulaire commune (<i>Globularia vulgaris</i>), Fumana couché (<i>Fumana procumbens</i>), Polygala du calcaire (<i>Polygala calcaea</i>). Les prairies pâturées, et fauchées pour certaines, sont particulièrement riches en flore. Cet îlot exempt de traitements chimiques et au caractère méditerranéen très marqué paraît propice au développement de nombreux insectes, qu'il serait intéressant d'inventorier.
Occupation sol globale	Mosaïque	

Landes d'En Gaston-Rochellieu et bois d'Emparage		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site présente toutes les caractéristiques des coteaux secs de l'Astarac, à savoir des sols calcaires peu profonds, des pentes pouvant être importantes, et un contexte agricole basé sur la déprise de l'activité principale exercée sur ces milieux : l'élevage extensif. On y trouve des garrigues calcicoles méditerranéennes occidentales ou encore des pelouses calcicoles sèches, habitat déterminant.	Invertébrés : Damier de la Succise, Grand Nègre des bois Plantes : Aphyllanthe de Montpellier, Avoine Brome, Brachypode à deux épis, Cardoncelle mou, Héliantheme de Spach, Epine-fleurie, Pomme-de-pin, Chèvrefeuille de Toscane, Bugrane naine, Scandix Peigne-de-Vénus, Stéhéline douteuse, Germandrée des montagnes Reptile : Coronelle girondine
Code du site	730030426		
Superficie	86 ha	Remarques : Ces milieux abritent une flore aux affinités méridionales comme la Leuzée conifère (<i>Leuzea conifera</i>), protégée dans le département du Gers, le Nerprun alaterné (<i>Rhamnus alaternus</i>), ainsi qu'une multitude d'orchidées. Une faune typique des milieux secs fréquente également les lieux telle la Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>), discret reptile protégé, assez rare dans le département du Gers. La présence du Seps strié (<i>Chalcides striatus</i>) sur la zone n'est pas utopique, les conditions nécessaires à sa survie étant réunies. Ainsi, les habitats de la zone hébergent une faune spécifique liée à un cortège floristique méditerranéen, et par là même sont les garants du maintien de cette biodiversité.	
Occupation sol globale	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes		

Landes de Hounsorbès		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce coteau exposé à l'ouest, où le calcaire affleure un peu partout, offre une micro-mosaïque de milieux méso- à xérothermophiles. S'y développent ainsi des landes calcaires (à Stéhéline douteuse [<i>Staelhelina dubia</i>] notamment) riches en orchidées (plus de 15 espèces), des pelouses calcaires écorchées avec Gastridie (<i>Gastridium ventricosum</i>) et Égilope ovale (<i>Aegilops ovata</i>) et des formations herbacées plus denses à Brachypode (<i>Brachypodium rupestre</i>) et Brome érigé (<i>Bromus erectus</i>).	Plantes : Égilope ovale, Cardoncelle mou, Gastridie, Orchis à odeur de vanille, Stéhéline douteuse, Germandrée des montagnes
Code du site	730030427		
Superficie	11 ha		

Occupation sol globale	Bois occidentaux de Quercus pubescens	Remarques : L'Orchis parfumé (Orchis coriophora subsp. fragans), orchidée protégée au niveau national, est bien présent sur ce coteau. Toutefois, ces milieux ouverts sont en régression, et l'abandon depuis plusieurs années de toute pratique pastorale conduit à une fermeture progressive du milieu et au passage à la chênaie thermophile à Chênes pubescent et sessile. Outre l'intérêt floristique de ces coteaux, ces landes ouvertes accueillent une forte diversité entomologique qu'il conviendrait de mieux identifier.
-------------------------------	---------------------------------------	---

Bosquets de Lalanne-Arqué		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site est constitué de bosquets de feuillus qui sont imbriqués dans un maillage de cultures et de zones plus ou moins humides.	
Code du site	730030428	Remarques : On note par ailleurs la présence d'importantes fourmières. Ces éléments permettent le développement d'espèces déterminantes de syrphidés qui y sont inféodées, et en particulier le développement de larves saproxyliques et de larves commensales de fourmis. 2 espèces du genre Temnostoma sont présentes : Temnostoma bombylans et Temnostoma meridionale. Les larves de ces deux syrphidés forent le bois encore dur dans les souches et troncs pourrissants. Ces deux espèces sont en net déclin en Europe, ainsi qu'en France en ce qui concerne la seconde. On rencontre aussi Xanthogramma laetum, une espèce en net déclin en France qui ne se trouve que dans des forêts humides (avec ruisseaux, sources ou résurgences) comprenant de vieux arbres. La présence de fourmières importantes permet aussi le développement d'espèces de syrphidés d'importance patrimoniale, telles que Doros profuges et Microdon analis, deux espèces à surveiller en Europe, dont les larves vivent dans les fourmières. Rhingi rostrata est quant à elle une espèce inféodée aux déjections de gros mammifères. Elle est menacée d'extinction en France et en Europe. Ces bosquets présentent donc un intérêt fort pour le maintien de populations d'espèces en déclin ou menacées d'extinction aux niveaux français et européen, en leur fournissant des sites de reproduction et de développement (forêts), ainsi que des zones de nourrissage (coulées de sève, fleurs des lisières de milieu ouvert, bordures de cours d'eau...).	Invertébrés : Brachypalpus laphriformis, Doros profuges, Microdon analis, Myolepta potens, Rhingia rostrata, Temnostoma bombylans, Temnostoma meridionale, Xanthogramma laetum, Xylota tarda
Occupation sol globale	311 ha Mosaïque		Poisson : Toxostome

Coteaux de Boucagnères, Auterive et Haulies		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Cet ensemble de coteaux de Boucagnères est formé d'un complexe de pelouses, de prairies naturelles de fauches et de landes calcaires. L'ensemble est découpé par de nombreux talwegs secondaires.	Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, Triton marbré
Code du site	730030429	Remarques : Les pelouses sont riches en orchidées comme l'Orchis odorant, protégée au niveau national. Les parcelles agricoles accueillent également quelques plantes messicoles intéressantes comme le Caucais à fruits plats	Invertébrés : Nacré de la Filipendule, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet,
Superficie	758 ha		

<p>Occupation sol globale</p>	<p>Mosaïque</p>	<p>(Caucalis platycarpus). Toutefois, ces milieux ouverts sont en régression, et l'abandon depuis plusieurs années de toute pratique pastorale conduit à une fermeture progressive de la végétation et au passage à la chèneaie thermophile à Chênes pubescent et sessile. Outre l'intérêt floristique de ces coteaux, les landes ouvertes accueillent une importante diversité entomologique, notamment concernant les orthoptères (présence remarquable de l'Ædipode rouge [Ædipoda germanica germanica], une espèce fortement menacée d'extinction dans le domaine subméditerranéen aquitain [SARDET & DEFAUT, 2004], et les papillons (présence sur la zone de 3 espèces protégées de rhopalocères : le Damier de la Succise [Euphydryas aurinia], le Cuivré des marais [Lycaena dispar] et l'Azuré du serpolet [Maculinea arion]).</p>	<p>Grand Nègre des bois, Ædipode rouge, Decticelle aquitaine</p> <p>Avifaune : Busard Saint-Martin, Guêpier d'Europe</p> <p>Plantes : Pallénis épineux, Brachypode à deux épis, Cardoncelle mou, Caucalide, Orchis couleur de chair, Gastridie, Epine-fleurie, Ophrys du Gers, Ophrys jaune, Ophrys du pays Basque, Orchis singe, Stéhéline douteuse, Germandrée des montagnes, Mâche à fruits velus, Ophioglosse commun</p>
--------------------------------------	-----------------	---	--

<p>Vallée de l'Auloue et ses coteaux à Ordan-Larroque</p>		<p>Occupation sol</p>	<p>Espèces concernées</p>
<p>Type</p>	<p>1</p>	<p>Ce site est composé d'une importante diversité de milieux naturels qui offrent à de nombreuses espèces un habitat indispensable à leur conservation. C'est le cas de certains oiseaux comme l'Alouette lulu (Lullula arborea), la Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio), la Tourterelle des bois (Streptopelia turtur) et la Huppe fasciée (Upupa epops). Il possède trois grands types de milieux : une mosaïque de prairies mésophiles, prairies humides, mégaphorbiaies et mares ; des landes sèches et des pelouses calcicoles sèches ; une zone forestière importante avec la forêt domaniale d'Armagnac au sud.</p>	<p>Amphibiens : Alyte accoucheur, Rainette méridionale, Triton palmé, Grenouille agile, Grenouille rousse, Triton marbré</p> <p>Avifaune : Autour des palombes, Ciracète Jean-le-Blanc, Pie-grièche écorcheur, Aloutette lulu, Tourterelle des bois, Huppe fasciée</p>
<p>Occupation sol globale</p>	<p>Mosaïque</p>	<p>Remarques : La conservation des mares est essentielle pour préserver la Cistude d'Europe d'intérêt communautaire, mais aussi toutes les espèces associées présentes dans ces zones humides comme les amphibiens. La flore présente sur cette typologie de milieux est tout aussi remarquable avec des espèces de zones humides comme l'Orchis grenouille (Coeloglossum viride), le Dactylorhize incarnat (Dactylorhiza incarnata subsp. incarnata) et l'Ophioglosse commun (Ophioglossum vulgatum). La présence de certaines espèces d'orchidées comme l'Ophrys du Gers (Ophrys aegirtica) et l'Ophrys de Gascogne (Ophrys vasconica), ainsi que d'autres espèces comme la Leuzée conifère (Leuzea conifera, protégée dans le Gers) et le Genêt scorpion (Genista scorpius), atteste que les milieux plus secs sont également propices à une flore remarquable. Egalement, la zone forestière offre un habitat pour certains rapaces : Autour des palombes (Accipiter gentilis) et Circaète Jean-le-Blanc (Circaetus gallicus) nichent sur le site. Toutefois, si ces milieux sont encore en partie fonctionnels, ils sont, années après années, en régression, et l'abandon de toute pratique d'élevage extensif conduit à une fermeture progressive de la végétation sur les coteaux et à des changements importants de pratiques agricoles dans la vallée.</p>	<p>Plantes : Egilope ovale, Pallénis épineux, Brachypode à deux épis, Orchis vert, Orchis couleur de chair, Gastridie, Epine-fleurie, Pomme-de-pin, Ophrys du Gers, Ophrys du pays Basque, Orchis singe, Ophioglosse commun</p> <p>Reptiles : Coronelle girondine, Cistude d'Europe</p>

Coteaux du Lizet et de l'Osse		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site regroupe deux coteaux qui possèdent le profil dissymétrique des coteaux gersoisi, eux-mêmes redécoupés transversalement par les talwegs tracés par les cours d'eau affluents de ces rivières. Ces coteaux présentent une mosaïque de milieux variés et typés, selon l'exposition, le degré d'érosion et le substrat (marneux, calcaire ou alluvionnaire) : pelouses sèches particulièrement remarquables par leur richesse en orchidées (32 taxons dont l'Orchis odorant [Orchis coriophora subsp. fragrans], protégé nationalement) et le cortège d'espèces méditerranéennes comme la Lavande à larges feuilles (Lavandula latifolia), protégée dans le Gers, versant Est ; quelques prairies humides en fond de vallée. Les pelouses s'imbriquent avec des boisements et des zones bocagères accueillant différentes espèces de chauves-souris dont le Vespertilion de Bechstein ainsi que les Petit et Grand Rhinolophes.	<p>Amphibien : Triton marbré</p> <p>Invertébrés : Nacré de la Filipendule, Cuivré des marais, Phasme gaulois, Grand Capricorne, Lucane</p> <p>Plantes : Goutte de sang, Egilope ovale, Buglosse d'Italie, Brachypode à deux épis, Cardoncelle mou, Orchis vert, Orchis couleur de chair, Epine-fleurie, Glaïeul commun, Lavande à larges feuilles, Ophrys du Gers, Ophrys jaune, Ophrys sillonné, Ophrys du pays basque, Orchis à odeur de vanille, Orchis à fleurs lâches, Orchis singe, Berle des blés, Thym à pilosité variable, Valérianelle sillonnée, Camomille puante, Aubépine à deux styles, Limodore avorté, Renoncule des champs, Nerprun Alaterne</p> <p>Poissons : Anguille d'Europe, Barbatula, Toxostome, Gobio, Vairon</p> <p>Reptile : Cistude d'Europe</p> <p>Avifaune : Pie-grièche écorcheur</p>
Code du site	730030450		
Superficie	1 883 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque	<p>Remarques : En fond de vallée, les dernières prairies humides sont l'habitat du Cuivré des marais (Lycaena dispar). À noter la présence d'un noyau de population de Cistude d'Europe, avec reproduction sur le site. En termes fonctionnels, le site présente un intérêt en tant que zone d'épandage des crues, de régulation et de filtre, mais aussi de protection contre l'érosion des sols (prairies de coteaux). Les principales menaces sont liées aux modifications des pratiques agricoles (transformation des prairies en cultures, intensification) et sylvicoles (exploitation des arbres hôtes des coléoptères et des chauves-souris). Au point de vue protection, la ZNIEFF est incluse dans le site Natura 2000 FR73008993 : « Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou ».</p>	

Bosquets du Berdot et de Clermont		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site composé à moitié de petits bois et bosquets (50%), et de cultures (50%).	<p>Avifaune : Milan royal</p>
Code du site	730030452		
Superficie	5 ha		
<p>Remarque : Ce site abrite un dortoir de Milan royal (Milvus milvus) depuis plusieurs années. Une centaine d'individus a pu être dénombrée sur ce site certaines années, les agriculteurs du secteur ayant même compté jusqu'à 150 individus il y a 15 ans environ. Mais des chutes d'effectifs sont aussi possible, comme observé en 2007. Dernièrement 50 individus en 2008 et 70 environ en 2009 se répartissaient entre les bosquets du Berdot et de Clermont. Le statut du Milan royal est toujours précaire dans le département du Gers où sa nidification est rare et les dortoirs peu communs.</p>			

Occupation sol globale	En dehors de ce site, la vallée de l'Adour-Arros constitue certainement un des principaux secteurs d'hivernage de l'espèce dans ce département. Ailleurs elle doit être recherchée à proximité des élevages ovins clairsemés en Gascogne. D'où l'importance d'un tel site pour le maintien de l'espèce.
Petits bois, bosquets / Cultures	

Coteaux de Masseube		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	<p>Cette zone est pour moitié constitué de milieux forestiers. Elle se présente sous la forme d'une succession de petits coteaux et vallons où cheminent de nombreux ruisseaux. On trouvera donc des milieux frais à humides en fond de vallon, et des versants plus thermophiles en direction des pechs qui hébergent encore quelques zones de pelouses sèches résiduelles.</p> <p>Remarques : Cette zone située au sud du département du Gers fait partie de la ZNIEFF de type 2 des « coteaux du Gers d'Aries-Espéran à Auch » qui prolonge le site vers le nord et le sud, sur le coteau en rive droite du Gers. Les pelouses du secteur accueillent de rares orchidées comme l'Orchis singe (Orchis simia) à la répartition fragmentée, l'Ophrys du Gers (Ophrys aegirtica), une endémique gersoise mais que l'on retrouve ponctuellement dans quelques départements voisins, ou encore le célèbre Orchis odorant (Orchis coriophora subsp. fragrans), espèce protégée au niveau national. Des recherches complémentaires sont nécessaires pour avérer la présence de prairies humides ou d'habitats assimilés en fond de vallons. La qualité de l'eau des ruisseaux de la zone est bonne, et ne semble pas avoir été affectée par les pratiques agricoles en usage sur les différents sous-bassins versants. Les cours d'eau, étangs, ripisylves, haies, bosquets et formations forestières plus vastes sont autant de milieux de chasse ou axes de déplacement privilégiés pour les chauves-souris. On dénombre plusieurs gîtes hébergeant, sur les différentes saisons de l'année, un minimum de 6 espèces, toutes protégées au niveau national et dont 3 relèvent de l'annexe II de la directive « Habitats » : les Petit et Grand Rhinolophes, la Barbastelle d'Europe, la Pipistrelle commune, et les Murins de Natterer et de Daubenton.</p>	<p>Invertébré : Ecrevisse à pieds blancs</p> <p>Mammifères : Barbastelle d'Europe, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Pipistrelle commune, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe</p> <p>Avifaune : Aigle botté</p> <p>Plantes : Epine-fleurie, Ophrys du Gers, Orchis à odeur de vanille, Orchis singe</p>
Code du site	730030460		
Superficie	1 028 ha		
Occupation sol globale	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes		

Coteaux de l'Arrats		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	<p>Ce site de coteaux se compose d'une mosaïque de milieux (landes, bois, prairies, cultures) très fortement imbriqués. Les landes, dispersées tout le long du coteau, présentent différents faciès d'évolution : tondre à annuelles, pelouse sèche, lande à genévriers, lande à Genêt scorpion (Genista scorpius), lande boisée... On notera plus particulièrement la présence de formations à Genêt très épineux (Echinopartum horridum).</p> <p>Remarques : En plus de leur diversité en orchidées (plus de 30 espèces dont l'Orchis odorant [Orchis coriophora subsp. fragrans], espèce protégée nationalement), ces milieux hébergent des espèces méditerranéennes comme l'Immortelle (Helichrysum stoechas), mais également le Septs strié, en limite</p>	<p>Invertébrés : Ecrevisse à pieds blancs, Nacré de la Filipendule, Cuivré des marais</p> <p>Avifaune : Autour des palombes, Aigle botté, Chouette chevêche, Pie-grièche grise</p> <p>Plantes : Goutte de sang, Ammi élevé, Pallénis épineux, Bellevalia de Rome, Brachypode à deux épis, Cardoncelle mou, Orchis vert, Liseron des monts, Euphorbe en faux, Gastridie, Epine-fleurie, Glaieul commun, Myagre perfolié, Nigelle de France, Ophrys du Gers, Ophrys jaune, Ophrys du</p>
Code du site	730030463		
Superficie	1 053 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

	d'aire de répartition. Les prairies bocagères favorisent la présence de différentes espèces de chauves-souris (Petit et Grand Rhinolophes) qui trouvent lieux de nourrissage, de reproduction et d'abreuvement avec les mares et points d'eau. L'Aigle botté occupe aussi le coteau, dont deux sites de nidification sont localisés dans la zone. Les espaces cultivés abritent plusieurs plantes messicoles dont une station importante de Nigelle de France (<i>Nigella gallica</i>), espèce protégée nationalement. En termes fonctionnels, le site possède un intérêt en termes de zone de régulation hydraulique et de protection contre l'érosion des sols (prairies de coteau).	pays Basque, Orchis à odeur de vanille, Orchis à fleurs lâches, Orchis singe, Berle des blés, Scandix Peigne-de-Vénus, Epiaire annuelle, Stéhéline douteuse, Mâche à fruits velus, Valérianelle sillonnée, Vesce hybride Poisson : Toxostome Reptiles : Seps strié, Coronelle girondine
--	--	---

Pelouses, landes et champs extensifs de Pavie		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site se situe dans un grand ensemble de coteaux calcaires thermophiles qui se développe au sud et à l'est d'Auch. Il offre une mosaïque de milieux méso- à xérophiles. Il s'agit certainement des coteaux les plus riches et les plus diversifiés du Gers sur le plan de la flore méditerranéenne. Remarques : S'y développent ainsi des pelouses méditerranéennes à Aphyllanthe de Montpellier, protégée dans le Gers (il s'agit du seul secteur du Gers et vraisemblablement d'une des stations les plus occidentales de la région ; limite d'aire), accompagnées de la Leuzée conifère, également protégée dans le Gers, des formations à Lavande à large feuilles, protégée dans le Gers, des pelouses marneuses à Cardoncelle mou riches en orchidées (comme l'Ophrys du Gers et l'Ophrys jaune), ou bien encore des pelouses écorchées à Brachypode à deux épis, Églopie ovale et Gastridie. Outre leur intérêt floristique, les landes ouvertes offrent une forte diversité entomologique, notamment en ce qui concerne les orthoptères (l'Œdipode rouge) et les papillons (le Damier de la Succise, protégé nationalement, et le Grand Nègre des bois). Les parcelles agricoles, relativement extensives, accueillent pour leur part un très important cortège de plantes messicoles (un des plus diversifiés du département) avec notamment la Nigelle de France), protégée nationalement, la Petite spéculaire etc. Cette richesse et cette diversité font de cette zone un véritable conservatoire in situ de plantes messicoles. Toutefois, les milieux ouverts sont en régression, et l'abandon depuis plusieurs années de toute pratique pastorale dans ce secteur périurbain conduit à une fermeture progressive de la végétation et au passage à la chèneaie thermophile à Chênes pubescent et sessile. Le développement de la décharge (centre d'enfouissement technique) s'est récemment fait au détriment des pelouses à Aphyllanthe et pourrait se poursuivre à l'avenir. Côté champs cultivés, c'est le maintien des pratiques extensives qui garantit la pérennité du cortège de plantes messicoles.	Invertébrés : Damier de la Succise, Grand Nègre des bois, Œdipode rouge Avifaune : Milan royal Plantes : Goutte de sang, Eglopie ovale, Ammi élevé, Buglosse d'Italie, Aphyllanthe de Montpellier, Pallénis épineux, Brachypode à deux épis, Buplèvre ovale, Cardoncelle mou, Caucalide, Euphorbe en faux, Hélianthe de Spach, Gastridie, Epine-fleurie, Ibéris amer, Lavande à larges feuilles, Spéculaire miroir de Vénus, Pomme-de-pin, Myagre perfolié, Myosotis douteux, Nigelle de France, Bugrane naine, Ophrys du Gers, Ophrys jaune, Pavot hybride, Berle des blés, Saugue verticillée, Scandix Peigne-de-Vénus, Stéhéline douteuse, Germandrée des montagnes, Tabouret des champs, Mâche à fruits velus, Valérianelle sillonnée
Code du site	730030465		
Superficie	211 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Bois d'Aguin		Occupation sol		Espèces concernées
Type	1	Ce site est une forêt s'étendant sur un ensemble de coteaux. Il possède des versants orientés vers toutes les expositions, et abrite notamment des vallons plus ou moins frais et des secteurs de landes sèches, offrant une gamme assez complète de situations écologiques.		Avifaune : Autour des palombes, Pic noir, Milan royal
Code du site	730030466	Remarques : La chênaie-charmaie domine, et est en bon état de conservation, avec du Hêtre dans ses parties les plus fraîches. La présence du Châtaignier, rare dans cette partie du Gers, souligne la présence de la chênaie acidiphile. Les landes et pelouses sèches (Mesobromion), faciès d'embuissonnement à Genévrier (Juniperus communis) et Spartier (Spartium junceum) sont bien présents et seraient à étudier en détail. Chacun de ces habitats est ici bien représenté. Un cortège intéressant de rapaces inféodés au bois et au bocage y est signalé. Autour des palombes, Aigle botté, Busard Saint-Martin, Milan royal, déterminants, mais aussi Milan noir et Faucon hobereau ont occupé le site plus ou moins successivement depuis 1994. Le Pic noir y niche également. Cette chênaie naturelle constitue un massif boisé inséré dans un bocage sec d'une certaine étendue, ce qui est relativement rare dans cette partie du département. Ce milieu se situe dans un réseau de forêts, de vallées et de coteaux plus ou moins reliés entre eux. Il constitue un support indispensable au maintien de la biodiversité. Sa pérennité favorise la survie d'espèces de faune et de flore en situation relictuelle, ainsi que les échanges d'individus indispensables au maintien de la diversité génétique et à la survie des espèces concernées.		
Superficie	155 ha			
Occupation sol globale	Mosaïque			

Bois de Maramon et Coume de Laugadère		Occupation sol		Espèces concernées
Type	1	Ce site est un ensemble forestier homogène de grande surface, avec quelques îlots présentant des peuplements de chênes âgés.		Avifaune : Aigle botté
Code du site	730030467	Remarque : Sa situation, en versant ouest et nord de coteaux, correspond à l'habitat de prédilection de l'Aigle botté (Aquila pennatus) dans le département du Gers. La structure du boisement et la quiétude du site conditionnent aussi la réussite de la reproduction de cette espèce rare et sensible aux dérangements. Ce massif a été utilisé comme territoire de nidification par l'Aigle botté (Aquila pennatus) pendant les cinq années au cours desquelles a été assuré un suivi de cette espèce dans le Gers et plus particulièrement dans ce secteur.		
Superficie	148 ha			
Occupation sol globale	Chênaies-charmaies			

Prairies humides de la Gimone à Gaujan et Monbardon		Occupation sol		Espèces concernées
Type	1	Ce site est constitué d'un ensemble de prairies naturelles et semi-naturelles inondables en bord de Gimone.		Poisson : Toxostome
Code du site	730030473	Remarques : Soumises à un régime plus ou moins régulier d'inondations, et très anciennes pour certaines d'entre elles, elles constituent des écosystèmes originaux, avec une biodiversité spécifique :		

Superficie	51 ha	des communautés végétales de zones humides ; une flore de prairie particulièrement riche ; des insectes, araignées et autres invertébrés très nombreux à vivre dans ces milieux herbeux humides exempts de pesticides ; des chauves-souris, telles les rhinolophes, qui utilisent ces ensembles bocagers pour se nourrir, voire pour nicher pour certains. Ces prairies inondables et les abords de la rivière forment un ensemble bocager remarquable, avec de nombreux gros arbres et de multiples haies, et constituent en outre une composante importante du patrimoine paysager de la vallée. Fortement menacées par la conversion en champs cultivés ou peupleraies, ces prairies inondables méritent une attention particulière.
Occupation sol globale	Mosaïque	

Retenue collinaire et mosaïque de milieux du Domaine de la Castagnère		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site est composé d'une retenue collinaire de 28 ha ainsi qu'une zone de cultures agricoles, de landes, friches et boisements divers. Remarques : L'intérêt de ce site est surtout d'ordre ornithologique mais aussi hépétologique. En automne, en période de migration postnuptiale, un grand nombre d'espèces d'oiseaux fréquentent le lac collinaire et ses abords. Les zones agricoles et forestières du coteau sont occupées par un cortège d'oiseaux nicheurs lié aux agrosystèmes. La diversité des milieux représentés dans la zone (zones agricoles, boisées, landes, fourrés, friches, prairies) est très favorable à la reproduction de ces espèces. Par ailleurs, des rapaces comme le Circaète Jean-le-Blanc et l'Aigle botté utilisent souvent cette zone comme terrain de chasse. La Cistude d'Europe est présente dans certaines mares.	Mammifère : Putois d'Europe Avifaune : Canard pilet, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Canard siffleur, Canard chipeau, Oie cendrée, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Bécasseau variable, Bécasseau minute, Grande Aigrette, Guifette moustac, Guifette noire, Circaète Jean-le-Blanc, Aigrette garzette, Bruant des roseaux, Foulque macroule, Bécassine des marais, Echasse blanche, Pie-grièche écorcheur, Mouette rieuse, Alouette lulu, Harle bièvre, Courlis cendré, Balbuzard pêcheur, Chevalier combattant, Spatule blanche, Grèbe huppé, Grèbe à cou noir, Avocette élégante, Tourterelle des bois, Grèbe castagneux, Tadorne de Belon, Chevalier sylvain, Chevalier aboyeur, Chevalier culblanc, Chevalier gambette, Huppe fasciée Reptile : Cistude d'Europe
Code du site	730030474		
Superficie	463 ha		
Occupation sol globale	Champs d'un seul tenant intensément cultivés		

Coteaux de la Gimone à Monbarдон		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Le site est composé des coteaux situés de part et d'autre du lit de la Gimone, avec une dominance polyculture-élevage dans un contexte bocager bien préservé. Les coteaux sont occupés par une mosaïque de chênaies pubescentes, de prairies mixtes (fauche et pâturages), de bois privés peu exploités et de pelouses sèches. En particulier, l'habitat de pelouses calcaires à fort contraste hydrique du Mesobromion est	Mammifères : Murin de Bechstein, Petit Murin, Murin à
Code du site	730030475		

Superficie	1 176 ha	<p>remarquable. Elles sont rares et localisées sur le site, en raison de la pression de l'agriculture qui tend à les faire disparaître.</p> <p>Remarques : Au sein de ces pelouses sèches, 3 espèces d'orchidées déterminantes sont mentionnées : l'Ophrys du Gers (Ophrys aegirtica, endémique du Sud de la France), l'Ophrys de Gascogne (Ophrys vasconica, liste rouge régionale) et l'Orchis odorant (Orchis coriophora subsp. fragrans, espèce protégée au niveau national). Cette dernière reste rare même si elle est largement répartie au niveau national. Le principal intérêt du site réside dans la présence d'un gîte en bâti remarquable pour les chauves-souris. Ce gîte abrite 8 espèces de chauves-souris déterminantes, dont une colonie de mise bas d'intérêt départemental qui concerne le complexe Petit et Grand Murins, et 2 autres espèces relevant aussi de l'annexe II de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » : le Murin à oreilles échancrées et le Murin de Bechstein, une espèce peu rencontrée dans le département. La surface bocagère importante et bien conservée est particulièrement intéressante pour ces espèces. Les principales menaces sur le site concernent à la fois la disparition du gîte (délabrement du bâti) et celle des territoires de chasse.</p>
Occupation sol globale	Mosaïque	
<p>oreilles échancrées, Grand Murin, Murin à moustaches, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Oreillard gris</p> <p>Plantes : Ophrys du Gers, Ophrys du pays Basque, Orchis à odeur de vanille</p>		

Prairies humides de la Gimone à Saramon		Espèces concernées
Occupation sol		
Ce site est constitué d'un ensemble de prairies naturelles et semi-naturelles inondables en bord de Gimone.		
Type	1	<p>Invertébrés : Hespérie de la Malope, Agrion nain, Cordulie à corps fin</p> <p>Poisson : Toxostome</p>
Code du site	730030476	
Superficie	87 ha	
Occupation sol globale	Mosaïque	
<p>Remarques : Soumises à un régime plus ou moins régulier d'inondations, et très anciennes pour certaines d'entre elles, elles constituent des écosystèmes originaux, avec une biodiversité spécifique (des communautés végétales de zones humides ; une flore de prairies particulièrement riche (non déterminante) ; des insectes, araignées et autres invertébrés très nombreux à vivre dans ces milieux herbeux humides exempts de pesticides). L'intérêt odonotologique mériterait d'être précisé, et des inventaires complémentaires semblent nécessaires au vu des premiers indices rapportés sur ce site. Ces prairies inondables et les abords de la rivière forment un ensemble bocager remarquable, avec de nombreux gros arbres, de multiples haies, des mares, des chemins creux, associés à de vieux ouvrages bâtis de petite hydraulique (canaux, écluses, clapets...) et constituent en outre une composante importante du patrimoine culturel et paysager de la commune de Saramon. Fortement menacées par la conversion en champs cultivés ou peupleraies, ces prairies inondables méritent une attention particulière, d'autant qu'elles jouent un rôle naturel de zone d'expansion des crues.</p>		

Coteau du Tuco Pelat		Espèces concernées
Ce site est composé de forêts caducifoliées (50%), ou encore de zones de cultures (40%).		
Type	1	<p>Avifaune : Aigle botté</p>
Code du site	730030479	
<p>Remarques : Cette ZNIEFF, située au cœur de l'Astarac en rive droite de l'Osse, constitue un secteur de reproduction de l'Aigle botté (Aquila pennatus). Cette espèce trouve dans cet ensemble forestier les conditions favorables à sa reproduction, essentiellement une surface forestière conséquente, un</p>		

Superficie	141 ha	peuplement de chênes relativement âgés (en moyenne une cinquantaine d'années) et une situation en versant dominante. La quiétude du site est une condition de réussite de la reproduction. Son attractivité est également renforcée par l'abondance des proies potentielles favorisée par la diversité des habitats rencontrés dans ce secteur : forêts, cultures, prairies et landes, habitat rural dispersé. Au cours des dernières années, des coupes forestières ont contraint le couple d'Aigle botté à changer d'aire. Ce phénomène est fréquent compte tenu de l'exploitation régulière (modérée) de la forêt paysanne gersoise.
Occupation sol globale	Forêts caducifoliées	

Lac de la Baradée et coteau		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	<p>Ce site est constitué d'un plan d'eau ainsi qu'un coteau présentant une mosaïque de milieux cultivés, de bois et de prairies naturelles exploitées de façon très extensive.</p> <p>Remarques : La diversité des espèces rencontrées est importante (113 espèces observées à ce jour). Ce site constitue un des principaux points d'hivernage de la Sarcelle d'hiver dans le Gers. La présence de troupeaux ovins attire milans royaux (déterminant). Les bois sont un milieu de nidification intéressant pour les rapaces, et depuis récemment pour les hérons cendrés. Une héronnière a en effet été découverte en 2007 sur un bosquet de chênes en bord de lac avec 5 nids, et est en expansion, avec 7 nids en 2008. La partie amont du lac est en voie de végétalisation (saules, laîches, Carex...) et attire les canards de surface et les bécassines des marais.</p>	<p>Avifaune : Canard pilet, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Canard siffleur, Canard chipeau, Oie cendrée, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Bécasseau variable, Bécasseau minute, Guifette noire, Aigrette garzette, Foulque macroule, Bécassine des marais, Plongeon catmarin, Mouette rieuse, Milan royal, Courlis cendré, Balbuzard pêcheur, Chevalier combattant, Grèbe huppé, Grèbe à cou noir, Grèbe castagneux, Tadorne de Belon, Chevalier arlequin, Chevalier aboyeur, Chevalier culblanc</p> <p>Plante : Germandrée des marais</p>
Code du site	730030532		
Superficie	258 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Unité bocagère entre la Lauze et l'Arrats		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	<p>Ce site présente une mosaïque d'habitats secs et humides (lande sèche, prairie humide, boisements naturels, plantations de résineux, cultures) hébergeant de nombreuses espèces inféodées à ces milieux.</p> <p>Remarques : Les landes sèches et leurs différents faciès d'évolution ainsi que certaines prairies de fauche présentent une richesse importante en orchidées dont une espèce protégée, l'Orchis odorant. On note également la présence du Genêt hérissé (<i>Echinopartum horridum</i>), une des rares stations de la région pour cette espèce protégée. Les mares favorisent la présence d'amphibiens (Triton marbré, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, etc), et servent de points d'eau notamment aux chauves-souris comme le Petit et le Grand Rhinolophe.</p>	<p>Amphibiens : Alyte accoucheur, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, Grenouille agile, Triton marbré</p> <p>Invertébrés : Ecrevisse à pieds blancs, Nacré de la Filipendule, Miroir, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Grand Nègre des bois</p> <p>Avifaune : Chouette chevêche, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Hibou petit-duc, Tourterelle des bois, Huppe fasciée</p>
Code du site	730030533		
Superficie	803 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

	Différentes espèces d'oiseaux (comme la Pie-grièche écorcheur) utilisent le bocage encore bien présent sur le site, et bénéficient de la présence de refuges LPO (Ligue pour la protection des oiseaux). Cette ZNIEFF fonctionne avec les deux ZNIEFF de type 1 adjacentes : « Coteau de l'Arrats » et « Coteaux de la Lauze », et appartient à la ZNIEFF de type 2 : « Coteaux de la Lauze et de l'Arrats ». On retrouve des habitats semblables, et les espèces exploitent les milieux qui peuvent être contigus d'une ZNIEFF à une autre. Les principales menaces sont liées aux modifications des pratiques agricoles (transformation des prairies en cultures, intensification des parcelles les plus productives, et abandon des parcelles les plus accidentées) et sylvicoles (exploitation des arbres hôtes d'insectes et des chauves-souris). Au point de vue protection, une large partie de la ZNIEFF est incluse dans le site Natura 2000 FR7300897 : « Vallée et coteaux de la Lauze ».	Plantes : Goutte de sang, Orchis vert, Orchis couleur de chair, Genêt-hérisson, Hélianthème à allure de bruyère, Lavandes à larges feuilles, Lin à feuilles de Salsola, Nigelle de France, Ophrys du Gers, Ophrys jaune, Ophrys du pays Basque, Orchis à odeur de vanille, Orchis à fleurs lâches, Orchis singe, Scandix Peigne-de-Vénus, Thym à pilosité variable, Ophioglosse commun Poisson : Toxostome Reptile : Coronelle girondine
--	--	---

Coteaux du Sousson		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	Ce site de coteaux est composé de prairies sèches, de landes calcaires (avec Genêt scorpion, déterminant), de pelouses marneuses à Cardoncelle mou riches en orchidées (comme l'Orchis parfumé, cette dernière étant protégée au niveau national), ou bien encore de pelouses écorchées à Brachypode à deux épis. À noter par ailleurs de belles prairies naturelles inondables en bords du Sousson. Remarques : Cet ensemble de coteaux avec sa mosaïque de milieux est également très favorable à l'avifaune caractéristique des agrosystèmes avec notamment la Pie-grièche écorcheur, l'Alouette lulu, la Tourterelle des bois et la Huppe fasciée. Cette mosaïque est également favorable à l'Aigle botté, qui niche dans les boisements et utilise les multiples milieux ouverts précités comme territoire de chasse. Outre l'intérêt floristique et avifaunistique de ces coteaux, les landes ouvertes accueillent une importante diversité entomologique. Pour les sauterelles, il faut noter la présence remarquable de la Decticelle aquitaine (<i>Zeuneriana abbreviata</i>) ; il s'agit pour cette endémique montagnarde pyrénéenne de l'une des localités de plaine en limite est de son aire de répartition). Pour les papillons, il s'agit du Nacré de la Filipendule (<i>Brenthis hecate</i>), du Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) et du Grand Nègre des bois (<i>Minois dryas</i>). Toutefois, ces milieux ouverts sont en régression, et l'abandon quasi systématique des pratiques pastorales depuis plusieurs années conduit à une fermeture progressive de la végétation. Cela se traduit par le passage à la chênaie thermophile à Chênes pubescent et sessile, beaucoup moins riche et diversifiée.	Invertébrés : Nacré de la Filipendule, Damier de la Succise, Grand Nègre des bois, Caloptéryx hémorroïdal, Decticelle aquitaine Avifaune : Aigle botté, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Tourterelle des bois, Huppe fasciée Plantes : Brachypode à deux épis, Cardoncelle mou, Orchis vert, Epine-fleurie, Ophrys du Gers, Ophrys sillonné, Ophrys du pays Basque, Orchis à odeur de vanille, Orchis singe, Stéhéline douteuse, Ophioglosse commun
Code du site	730030534		
Superficie	771 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Coteaux du Cédon		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	<p>Se développe sur ce site des prairies sèches plus ou moins naturelles, des landes calcaires (notamment à Genêt scorpion, déterminant) et des pelouses marneuses à Cardoncelle mou riches en orchidées (comme l'Orchis parfumé, protégée au niveau national).</p> <p>Remarques : Toutefois, ces milieux ouverts sont en régression, et l'abandon local depuis plusieurs années de toute pratique pastorale conduit à une fermeture progressive de la végétation et au passage à la chênaie thermophile à Chênes pubescent et sessile. Outre l'intérêt floristique de ces coteaux, ils présentent une importante diversité entomologique, avec notamment, pour les papillons, le Nacré de la Filipendule (Brenthis hecate) et le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia).</p>	<p>Invertébrés : Nacré de la Filipendule, Damier de la Succise</p> <p>Plantes : Cardoncelle mou, Orchis vert, Epine-fleurie, Orphys du Gers, Orphys du pays Basque, Orchis à odeur de vanille, Orchis singe</p>
Code du site	730030536		
Superficie	272 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Mosaïque de milieux à Lasseran		Occupation sol	Espèces concernées
Type	1	<p>Ce site est une mosaïque de milieux en coteaux, comprenant prairies de fauche, cultures, bosquets et haies ainsi que des parcelles localisées de pelouses sèches calcicoles. Quelques ruisseaux sont présents en fond de vallon. Cette structuration en mosaïque est intéressante pour la faune, qui peut trouver à la fois des refuges (haies, bois), mais aussi des places de chasse plus ouvertes (cultures).</p> <p>Remarques : La présence de quelques pelouses sèches calcicoles laisse présager une flore à affinités méditerranéennes et des habitats spécialisés. Aucune donnée dans ce sens n'est pourtant connue sur le site. Il semble que des investigations complémentaires seraient opportunes. L'intérêt du site est donc essentiellement basé sur la présence d'espèces animales déterminantes. La Barbastelle, une espèce de chauves-souris à fort enjeu patrimonial est présente en gîte. Là aussi, des prospections complémentaires permettraient de déterminer s'il s'agit d'une espèce en reproduction sur le site. La mosaïque de milieux favorise en effet la diversité en insectes, base de l'alimentation de cette espèce. Un cortège d'oiseaux caractéristiques des agrosystèmes est également présent.</p>	<p>Mammifère : Barbastelle d'Europe</p> <p>Avifaune : Chouette chevêche, Busard Saint-Martin, Pie-grièche écorcheur, Hibou petit-duc, Tourterelle des bois, Huppe fasciée</p>
Code du site	730030537		
Superficie	286 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Coteau en rive droite de la Baisole		Occupation sol	Espèces concernées
Type	2	<p>La zone comprend un vaste ensemble de coteaux en rive droite de la Baisole, caractérisés par l'alternance de milieux semi-ouverts et forestiers, typiques des habitats rencontrés dans cette région de l'Astarac. La forêt se maintient en rive droite, aux pentes importantes peu propices à la mécanisation agricole.</p> <p>Remarques : L'Aigle botté (Aquila pennatus) est connu comme nicheur dans ces bois. Une superficie forestière importante d'un seul tenant est un élément favorable à la présence de cette espèce. La diversité des habitats, landes, prairies, bois, cultures et rivière explique la richesse du milieu en proies</p>	<p>Plante : Ophrys du pays Basque</p>
Code du site	730010619		
Superficie	586 ha		

Occupation sol globale	Mosaïque	potentielles, conditionnant aussi la réussite des reproductions. Cette forêt est peu exploitée, car très morcelée entre plusieurs propriétaires. Son exploitation reste cependant une des premières causes de dérangement, surtout lorsqu'elle intervient aux périodes critiques ne laissant aucune alternative aux espèces durant leur cycle de reproduction.
-------------------------------	----------	--

Coteau en rive droite du Bouès		Occupation sol	Espèces concernées
Type	2	Ce site est composé d'un vaste ensemble forestier.	
Code du site	730010628	Remarque : Sur l'ensemble de la zone, ce sont deux couples d'Aigle botté (<i>Aquila pennatus</i>) qui ont été localisés ces dernières années, exprimant l'intérêt de ces chênaies-charmaies en situation de versant aux pentes supérieures à 15 % en général. On note par ailleurs la présence remarquable du Hêtre en situation de plaine. L'exploitation forestière de petites parcelles crée des ouvertures qui diversifient les habitats et permettent l'installation d'autres espèces. L'alternance de prairies et landes entre les grands ensembles boisés enrichit aussi en proies potentielles le territoire de chasse de l'Aigle botté. La quiétude de ces bois est nécessaire en période de reproduction des rapaces forestiers, à savoir du mois de mars au mois d'août environ.	Avifaune : Aigle botté
Superficie	625 ha		
Occupation sol globale	Chênaies-charmaies		

Coteaux de la Guiroue de Castelnau-d'Anglès à Roquebrune		Occupation sol	Espèces concernées
Type	2	Ce site constitue le versant abrupt d'un coteau, exposé à l'ouest de la vallée dissymétrique, configuration typique des coteaux accidentés du Gers. Il y offre une mosaïque de cultures, prairies, bois, pelouses et landes calcicoles découpées de nombreuses haies. L'élevage extensif y est encore bien représenté, permettant l'expression d'habitats naturels d'intérêt : des prairies naturelles, des pelouses et landes sèches.	Plantes : Epine-fleurie, Chèvrefeuille de Toscane, Ophrys du Gers, Orchis singe
Code du site	730010634		Reptile : Cistude d'Europe
Superficie	1 090 ha	Remarques : La Cistude d'Europe, patrimoniale, y a déjà fait l'objet d'observations et son maintien serait à confirmer. Cette zone est fortement menacée par l'évolution de l'agriculture gersoise, qui voit régresser fortement l'activité d'élevage : la déprise menace les habitats les plus pauvres ou les plus pentus, tandis que la mise en culture menace les prairies et les haies.	
Occupation sol globale	Mosaïque		

La Douze et milieux annexes		Occupation sol	Espèces concernées
Type	2	Ce site comprend différents types de milieux : cours d'eau, étangs et mares, prairies humides, boisements humides.	Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, Grenouille agile, Salamandre tachetée

<p>Code du site</p>	<p>730010669</p>	<p>Remarques : En ce qui concerne les cours d'eau, la Lamproie de Planer a été observée sur la Douze. Il reste à confirmer si elle est toujours présente et quelle est la dynamique de sa population. Pour ce qui est des étangs et des mares, un certain nombre d'entre eux est classé en ZNIEFF de type 1. Ils accueillent une importante population de Cistude d'Europe, tortue d'eau bénéficiant de plusieurs statuts (directive « Habitats » annexes II et IV, liste rouge). Les milieux ouverts situés à proximité des étangs et points d'eau leur offrent un lieu de reproduction. Les mares constituent des habitats non seulement pour les cistudes (hivernage), mais aussi pour différentes espèces d'amphibiens (péloportes, salamandres...). Les prairies humides, milieu relictuel, présentent une végétation typique avec notamment la présence de la Fritillaire pintade (Fritillaria meleagris), seule station de cette espèce protégée pour le Gers. Les boisements humides, notamment aulnaies-sausaies, situés en queues d'étangs ou en bord de cours d'eau, sont fréquentés par de nombreuses espèces d'oiseaux. Le Vison d'Europe et la Loutre étant présents sur la partie landaise de la Douze, ils seraient également à rechercher en amont, sur le territoire de la ZNIEFF. Isolés, en alignement ou au sein de boisements, les vieux arbres à cavités peuvent héberger différentes chauves-souris, mais également un riche cortège de coléoptères dont l'Osmoderma (Osmoderma eremita), espèce protégée aux niveaux national et international. Les prairies associées constituent des lieux de nourrissage pour les différentes chauves-souris. Le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe ont été observés, notamment en période de reproduction. À noter la présence de Chêne tauzin (Quercus pyrenaica) en limite d'aire de répartition. En termes fonctionnels, le site présente un intérêt en tant que zone d'épandage des crues, de régulation et de filtre, mais aussi de protection contre l'érosion des sols (prairies de coteaux). Les principales menaces sont liées aux modifications des pratiques</p>	<p>Plantes : Hookeria lucens, Sphaigne palustre, Sphagnum papillosum, Sphagnum subnitens, Agrostide à soie, Vulpin genouillé, Centaïlle naine, Mouron délicat, Bident penché, Petite amourette, Souci des champs, Laïche étoilée, Laïche paniculée, Laïche faux-souchet, Carum verticillé, Gaillet glabre, Scirpe à nombreuses tiges, Scirpe flottant, Bruyère ciliée, Bruyère à quatre angles, Cicendie naine, Fritillaire pintade, Glaïeul commun, Ecuelle d'eau, Gesse sans vrille, Lobélie brûlante, Isnardie des marais, Mibora naine, Naïade mineure, Nénuphar jaune, Cenanthe à feuilles de peucedan, Ophrys du Gers, Orchis à fleurs lâches, Bartsie visqueuse, Grasette du Portugal, Sceau de Salomon, Petite Renouée, Potamot à feuilles de renouée, Primevère acaule, Fausse-arrhénathère à longues feuilles, Chêne tauzin, Chêne liège, Radiole faux-lin, Bouton d'or à feuilles d'Ophioglosse, Samole de Valerand, Scandix Peigne-de-Vénus, Jonc des chaisiers, Petite scutellaire, Silène de France, Simethis à feuilles aplaties, Epiaire des marais, Trèfle écailleux, Ajonc nain, Valériane dioïque, Valérianelle sillonnée, Véronique à écus, Veronica scutellata var. pilosa, Veronica scutellata var. scutellata, Campanille à feuilles de lierre, Prêle des eaux, Ophioglosse commun, Polystic des montagnes, Osmonde royale, Boulette d'eau, Fougère des marais</p>
<p>Occupation sol globale</p>	<p>Mosaïque</p>	<p>Invertébrés : Brachygonus ruficeps, Grande cétoine dorée, Elater ferrugineus, Eledonoprius armatus, Grand Bupestre du Chêne, Barbot, Prione tanneur, Pseudocistela ceramboïdes, Tenebrio opacus, Aeschne mixte, Agrion nain, Leste des bois, Libellule fauve</p> <p>Mammifères : Loutre d'Europe, Putois d'Europe, Murin de Bechstein</p> <p>Avifaune : Autour des palombes, Rousserolle turdoïde, Canard pilet, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Canard siffleur, Sarcelle d'été, Canard chipeau, Oie cendrée, Héron cendré, Héron pourpré, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Garrot à œil d'or, Bécasseau variable, Bécasseau minute, Grande Aigrette, Guifette noire, Pic mar, Aigrette garzette, Bruant des roseaux, Foulque macroule, Bécassine des marais, Plongeon catmarin, Echasse blanche, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche à tête rousse, Mouette rieuse, Barge à queue noire, Alouette lulu, Harle piette, Harle huppé, Nette rousse, Courlis cendré, Balbuzard pêcheur, Chevalier combattant, Grèbe huppé, Grèbe à cou noir, Rôle d'eau, Tourterelle des bois, Grèbe castagneux, Tadorne de Belon, Chevalier</p>	<p>Plantes : Hookeria lucens, Sphaigne palustre, Sphagnum papillosum, Sphagnum subnitens, Agrostide à soie, Vulpin genouillé, Centaïlle naine, Mouron délicat, Bident penché, Petite amourette, Souci des champs, Laïche étoilée, Laïche paniculée, Laïche faux-souchet, Carum verticillé, Gaillet glabre, Scirpe à nombreuses tiges, Scirpe flottant, Bruyère ciliée, Bruyère à quatre angles, Cicendie naine, Fritillaire pintade, Glaïeul commun, Ecuelle d'eau, Gesse sans vrille, Lobélie brûlante, Isnardie des marais, Mibora naine, Naïade mineure, Nénuphar jaune, Cenanthe à feuilles de peucedan, Ophrys du Gers, Orchis à fleurs lâches, Bartsie visqueuse, Grasette du Portugal, Sceau de Salomon, Petite Renouée, Potamot à feuilles de renouée, Primevère acaule, Fausse-arrhénathère à longues feuilles, Chêne tauzin, Chêne liège, Radiole faux-lin, Bouton d'or à feuilles d'Ophioglosse, Samole de Valerand, Scandix Peigne-de-Vénus, Jonc des chaisiers, Petite scutellaire, Silène de France, Simethis à feuilles aplaties, Epiaire des marais, Trèfle écailleux, Ajonc nain, Valériane dioïque, Valérianelle sillonnée, Véronique à écus, Veronica scutellata var. pilosa, Veronica scutellata var. scutellata, Campanille à feuilles de lierre, Prêle des eaux, Ophioglosse commun, Polystic des montagnes, Osmonde royale, Boulette d'eau, Fougère des marais</p> <p>Invertébrés : Brachygonus ruficeps, Grande cétoine dorée, Elater ferrugineus, Eledonoprius armatus, Grand Bupestre du Chêne, Barbot, Prione tanneur, Pseudocistela ceramboïdes, Tenebrio opacus, Aeschne mixte, Agrion nain, Leste des bois, Libellule fauve</p> <p>Mammifères : Loutre d'Europe, Putois d'Europe, Murin de Bechstein</p> <p>Avifaune : Autour des palombes, Rousserolle turdoïde, Canard pilet, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Canard siffleur, Sarcelle d'été, Canard chipeau, Oie cendrée, Héron cendré, Héron pourpré, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Garrot à œil d'or, Bécasseau variable, Bécasseau minute, Grande Aigrette, Guifette noire, Pic mar, Aigrette garzette, Bruant des roseaux, Foulque macroule, Bécassine des marais, Plongeon catmarin, Echasse blanche, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche à tête rousse, Mouette rieuse, Barge à queue noire, Alouette lulu, Harle piette, Harle huppé, Nette rousse, Courlis cendré, Balbuzard pêcheur, Chevalier combattant, Grèbe huppé, Grèbe à cou noir, Rôle d'eau, Tourterelle des bois, Grèbe castagneux, Tadorne de Belon, Chevalier</p>

	agricoles (transformation des prairies humides en cultures ou en peupleraies, intensification) et sylvoles (exploitation des arbres hôtes des coléoptères et des chauves-souris). Il faut également mentionner le développement d'espèces invasives entrant en concurrence avec les espèces autochtones (Vison d'Amérique, Jussie, Perche soleil...). Au point de vue protection, une partie de la ZNIEFF recoupe le site Natura 2000 FR7300891 : « Étangs de l'Armagnac ».	arlequin, Chevalier sylvain, Chevalier aboyeur, Chevalier culblanc, Chevalier gambette, Huppe fasciée Poissons : Anguille d'Europe, Barbatula, Gobio, Vairon Reptile : Cistude d'Europe
--	---	---

Cours de l'Arros		Occupation sol	Espèces concernées
Type	2	Cette ZNIEFF couvre l'essentiel du lit majeur de la partie de plaine de l'Arros. On y trouve divers milieux : berges, pelouses siliceuses, prairies humides, forêts fluviales.	Invertébrés : Damier de la Succise, Mulette méridionale, Gomphe à crochets, Cordulie à corps fin
Code du site	730010682	Remarques : Le Desman des Pyrénées, endémique des Pyrénées et de la péninsule Ibérique, est présent sur la partie amont de ce site, en piémont. La Loure et le Putois d'Europe sont bien représentés sur l'ensemble du cours de l'Arros. Parmi les reptiles, la Cistude d'Europe est bien présente dans les bras morts et autres pièces d'eau stagnantes. Ces milieux abritent aussi probablement un riche cortège d'amphibiens. Parmi les oiseaux, le Guépier d'Europe niche dans les talus des berges de l'Arros. Il est probable que plusieurs espèces de hérons fréquentent cette rivière en période de nidification. L'Adour héberge une riche et dense faune piscicole avec 2 espèces déterminantes (l'haget et le Chabot) et le cortège Goujon, Loche franche et Vairon. La présence de ce cortège met en évidence une mosaïque d'habitats intéressante. 4 des 5 poissons déterminants stricts du site sont considérés « vulnérables » en France : l'Anguille, la Lamproie marine, la Loche de rivière et le Toxostome. Notons que l'Anguille est migratrice, donc d'autant plus sensible à d'éventuels aménagements pouvant entraver sa circulation. La Loche franche est quant à elle très sensible aux pollutions. Les bords de l'Adour sont également favorables à de nombreux insectes associés aux zones humides. Les libellules en font naturellement partie avec 2 espèces déterminantes connues sur le site. Les 2 espèces concernées sont étroitement liées aux eaux courantes. Il s'agit du Gomphe à crochets (Onychogomphus uncatatus) et de la Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii). Cette dernière espèce, d'intérêt communautaire et protégée en France, affectionne les grands cours d'eau méridionaux, où elle fréquente en survol les zones d'eaux libres. Parmi les papillons, le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) vit dans les prairies humides où la chenille se développe sur certaines scabieuses, notamment la Succise des prés (Succia pratensis), dont elle se nourrit. Sur l'Arros, la moule d'eau douce Unio mancus est représentée par une forme d'intérêt patrimonial particulière au bassin de l'Adour, nommée moquinianus.	Mammifères : Desman des Pyrénées, Loure d'Europe, Putois d'Europe Avifaune : Guépier d'Europe Plantes : Scirpe maritime, Brome en grappe, Cardamine à feuilles de radis, Géranium brun, Glaïeul commun, Julienne des dames, Julienne blanche, Gesse de Nissole, Epiaire des marais, Orme lisse Poissons : Anguille d'Europe, Barbatula, Chabots, Gobio, Vairon Reptile : Cistude d'Europe
Occupation sol globale	Lits des rivières		

Coteaux de Capvern à Betplan		Occupation sol	Espèces concernées
Type	2	Ce site est essentiellement forestier, majoritairement constituée de chênaie accompagnée de hêtres et de châtaigniers. Les boisements sont localement en mosaïque avec des milieux plus ouverts, notamment de landes, pelouses, prairies et cultures extensives. Le relief contribue largement à la préservation du couvert forestier et de la mosaïque de milieux en limitant l'exploitation agricole. De nombreux ruisseaux et vallons traversant le coteau transversalement ajoutent à la complexité du relief. Les différentes expositions des versants, la variété des peuplements, les stations de sujets matures ou plus juvéniles, ainsi que la présence de nombreuses lisières et trouées offrent une multitude de conditions hydriques et d'ensoleillement qui contribuent à la richesse du site. Ce type de coteau est constitué de grands secteurs boisés entrecoupés de petites parcelles cultivées de façon traditionnelle où l'on retrouve des reliques de prairies de fauche, pelouses à orchidées, anciennes vignes favorisant une diversité floristique contrastant avec les plaines avoisinantes exploitées en culture intensive.	<p>Amphibien : Triton marbré</p> <p>Champignons : <i>Helvella lactea</i>, Bolet de dupain, Bolet radicant, Bolet vieux rose, <i>Cortinarius xanthophyllus</i>, <i>Créolophe ondulé</i>, <i>Hydropus floccipes</i>, Lactaire fuligineux, <i>Phellodon confluens</i>, Clavaire jolie, <i>Tricholoma bresadolianum</i>, <i>Tricholoma roseoaccerbum</i>, Bolet couleur de lion</p> <p>Mammifère : Martre des pins</p> <p>Avifaune : Autour des palombes, Aigle botté, Busard Saint-Martin, Pic mar</p> <p>Plantes : Adénocarpe de Lainz, Petite amourette, Gaillet glabre, Euphorbe anguleuse, Glaïeul commun, Gesse sans vrille, Gesse de Nissole, Lotus maritimus var. <i>hirsutus</i>, <i>Myosotis douteux</i>, <i>Myosotis</i> à poils réfractés, Trompette de Méduse, Fausse arrhénathère à longues feuilles, Chêne tauzin, Scille Lis-jacinthe, Silène de France, Stellaire des sources, Ajonc nain, Valérianelle sillonnée, Osmonde royale, <i>Polystich</i> à aiguillons</p> <p>Reptile : Lézard vivipare</p>
Code du site	730011478		
Superficie	10 233 ha		
Occupation sol globale	Forêts caducifoliées	<p>Remarques : Ainsi se développent des cortèges mycologiques assez variés. 14 taxons mycorhiziens déterminants ont été répertoriés. On peut raisonnablement penser qu'une grande diversité d'espèces reste à découvrir sur ce site, notamment liée à la sénescence de certains des peuplements présents et au bois mort laissé en place. Le maintien de cette richesse et des espèces rares et menacées qui en font partie est conditionné à une gestion forestière adaptée. D'un point de vue floristique, on note la présence résiduelle d'espèces atlantique telles que l'Osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i>), l'Avoine de Thore (<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>) et le Chêne tauzin (<i>Quercus pyrenaica</i>). On rencontre ponctuellement des pelouses marneuses riches en orchidées, proches du Tetragonolobo-Mesobromenion (34.324) à fort contraste hydrique, qui hébergent notamment le Lotier maritime (<i>Lotus maritimus</i>). Ces pelouses aujourd'hui en régression se maintiennent en plaine seulement sur ces flancs de coteaux. On peut aussi noter la présence de prairies fraîches traditionnelles à narcisses (<i>Narcissus subsp.</i>) dans les fonds de vallons, milieu très rare dans ces secteurs boisés. Une station de Silène de France (<i>Silene gallica</i>), espèce peu commune dans le département, se trouve ici en situation relictuelle sur une ancienne vigne.</p>	

Coteaux du Gers d'Aries-Espéran à Auch		Occupation sol	Espèces concernées
Type	2	Ce site est une grande zone linéaire nord-sud de coteaux calcaires thermophiles en rive droite du Gers. Ces coteaux sont eux-mêmes découpés transversalement	

<p>Code du site</p>	<p>730013397</p>	<p>par les talwegs tracés par les cours d'eau affluents de ces rivières. Ce sont les versants est, érodés par les rivières et le vent d'ouest et au relief le plus marqué, le plus souvent redécoupés par des cours d'eau secondaires, qui présentent une mosaïque de milieux variés sur marnes argilo-calcaires, méso- à xérothermophiles : prairies hygro- à mésophiles, pelouses et landes sèches, chênaies, prairies, cultures.</p>	<p>Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, Grenouille agile, Triton marbré</p> <p>Champignon : Mycenella trachyspora</p> <p>Invertébrés : Ecrevisse à pieds blancs, Nacré de la Filipendule, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Azuré du serpolet, Grand Nègre des bois, Agrion nain, Courtilière commune, Œdipode rouge, Criquet tricolore, Œdipode aigue-marine, Decticelle aquitaine</p>
<p>Superficie</p>	<p>13 181 ha</p>	<p>Remarques : Présence de pelouses méditerranéennes à Aphyllanthe de Montpellier (Aphyllanthes monspeliensis), rarissime et protégée dans le département, d'Orchis odorant (protégé au niveau national). Des prairies naturelles mésophiles alternent avec les pelouses, ainsi que quelques prairies humides en fond de talweg, accentuant la diversité floristique et entomologique de l'ensemble. En bord du Gers sont également présentes de belles prairies naturelles inondables, avec la présence notable de l'Orchis incarnat (Dactylorhiza incarnata) et de l'Ophioglosse commun (Ophioglossum vulgatum). Les parcelles agricoles, relativement extensives, accueillent un cortège très important de plantes messicoles (un des plus diversifiés du département), avec notamment la Nigelle de France (Nigella gallica), protégée nationalement. Cet ensemble de coteaux avec sa mosaïque de milieux est également très favorable à l'avifaune caractéristique des agrosystèmes. Outre l'intérêt floristique et avifaunistique de ces coteaux, les landes et les prairies accueillent une importante diversité entomologique, que ce soit au niveau des orthoptères ou des papillons. Côté orthoptères, on notera la présence de la Decticelle aquitaine (Zeuneriana abbreviata) (il s'agit pour cette endémique montagnarde pyrénéenne de l'une des localités de plaine en limite est de son aire de répartition). Côté papillons : présence du Nacré de la Filipendule (Brenthis hecate), du Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) protégé nationalement, du Grand Nègre des bois (Minois dryas), des « petits bleus » comme Maculinea arion (l'Azuré du serpolet), protégé nationalement. Le caractère préservé des coteaux et la présence d'un certain bocage sont également favorables aux chauves-souris. L'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes) est localement présente dans des petits ruisseaux secondaires, dont la qualité de l'eau est préservée par ces espaces pastoraux naturels. Toutefois, les milieux ouverts de ces coteaux sont en nette régression, suite à l'abandon des pratiques pastorales qui conduit à une fermeture progressive de la végétation ; cela se traduit par le passage à la chênaie thermophile à Chênes pubescent et sessile, beaucoup moins riche et diversifiée que les pelouses, et à la conversion des prairies en cultures intensives, en</p>	<p>Mammifères : Barbastelle d'Europe, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Pipistrelle commune, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe</p> <p>Avifaune : Aigle botté, Busard Saint-Martin, Cochevis huppé, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Guêpier d'Europe, Milan royal, Moineau souldic, Tourterelle des bois, Huppe fasciée</p> <p>Plantes : Goutte de sang, Eglope ovale, Ail rose, Ammi élevé, Buglosse d'Italie, Aphyllanthe de Montpellier, Pallénis épineux, Avoine Brome, Bellevalia de Rome, Brachypode à deux épis, Buplèvre ovale, Cardoncelle mou, Caucalide, Orchis vert, Liseron des monts Cantabriques, Orchis couleur de chair, Euphorbe en faux, Hélianthe de Spach, Gastridie, Epine-fleurie, Glaieul commun, Ibéris amer, Gessette, Lavande à larges feuilles, Spéculaire miroir de Vénus, Pomme-de-pin, Chèvrefeuille de Toscane, Myagre perfolié, Myosotis douteux, Nigelle de France, Bugrane naine, Ophrys du Gers, Ophrys jaune, Ophrys sillonné, Ophrys à fleurs lâches, Orchis à odeur de vanille, Orchis à fleurs lâches, Orchis singe, Pavot hybride, Berle des blés, Sauge verticillée, Scandix Peigne-de-Vénus, Epiaire annuelle, Stéhéline douteuse, Pissenlit</p>
<p>Occupation sol globale</p>	<p>Mosaïque</p>		

	particulier dans le cas des prairies humides. L'intensification des pratiques agricoles (cultures d'été, herbicides et pesticides) menace la pérennité du cortège de plantes messicoles, mais également celle des populations animales, notamment d'insectes et de chauves-souris. Cette évolution est plus généralement liée à la régression de l'élevage dans le département, qui touche particulièrement ce secteur de coteaux.	des marais, Germandrée des montagnes, Tabouret des champs, Mâche à fruits velus, Valérianelle sillonnée, Ophioglosse commun
		Reptiles : Coronelle girondine, Cistude d'Europe

Coteaux du Sousson de Samaran à Pavie		Occupation sol	Espèces concernées
Type	2	Ce site est composé de divers milieux méso- à xérothermophiles : prairies sèches, landes calcaires, pelouses marneuses, ou encore des pelouses écorchées. Les bois sont également largement présents sous forme de boisements à Chêne pubescent, mais également de plantations de Pin sylvestre et autres résineux. À noter par ailleurs de belles prairies naturelles inondables. Remarques : On trouve dans les pelouses marneuses, entre autres, l'Orchis odorant, protégée au niveau national. Cet ensemble de coteaux avec sa mosaïque de milieux est également très favorable à l'avifaune caractéristique des agrosystèmes. Outre l'intérêt floristique et avifaunistique de ces coteaux, les landes ouvertes accueillent une importante diversité entomologique. Côté orthoptères, on note la présence remarquable de la Decticelle aquitaine (<i>Zeuneriana abbreviata</i>). Il s'agit pour cette endémique montagnarde pyrénéenne de l'une des localités de plaine en limite est de son aire de répartition. Côté papillons : présence du Nacré de la Filipendule (<i>Brenthis hecate</i>), du Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), protégé nationalement, et du Grand Nègre des bois (<i>Minois dryas</i>). Toutefois, ces milieux ouverts sont en régression, et l'abandon des pratiques pastorales, en lien avec la régression plus générale de l'élevage dans le département, conduit à une fermeture progressive de la végétation ; cela se traduit par le passage des pelouses à la chênaie thermophile à Chênes pubescent et sessile, beaucoup moins riche et diversifiée, et à l'homogénéisation des habitats.	<p>Invertébrés : Nacré de la Filipendule, Damier de la Succise, Grand Nègre des bois, Caloptéryx hémorroïdal, Decticelle aquitaine</p> <p>Avifaune : Autour des palombes, Aigle botté, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Tourterelle des bois, Huppe fasciée</p> <p>Plantes : Brachypode à deux épis, Cardoncelle mou, Orchis vert, Elléborine à larges feuilles, Bruyère à quatre angles, Epine-fleurie, Macusson, Ophrys du Gers, Ophrys sillonné, Ophrys du pays Basque, Orchis à odeur de vanille, Orchis singe, Chêne tauzin, Stéhéline douteuse, Germandrée des montagnes, Ajonc nain, Ophioglosse commun</p> <p>Poissons : Barbatula, Gobio, Vairon</p>
Code du site	730030365		
Superficie	2 693 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Coteaux de la Lauze et de l'Arrats		Occupation sol	Espèces concernées
Type	2	La ZNIEFF est composée, d'une part par les coteaux accidentés en rive droite et le fond des vallées de la Lauze et de l'Arrats, d'autre part par le lac de l'Astarac et ses boisements annexes ainsi qu'une zone bocagère entre Lauze et Arrats sur les communes de Tachaires, Lamaguère et Simorre. La rive droite accidentée	<p>Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, Grenouille agile, Salamandre tachetée, Triton marbré</p>
Code du site	730030397		

<p>Superficie</p>	<p>5 259 ha</p>	<p>présente une imbrication de prairies, de bois et de landes, les milieux variant selon que l'on est sur une partie marneuse, calcaire ou alluvionnaire, et en fonction de l'exposition. Les cultures se situent le long des talwegs et au pied des versants. La rive gauche, au relief beaucoup plus doux, est principalement dédiée aux grandes cultures. Des cours d'eau secondaires peuvent redécouper des vallons plus abrupts où l'on retrouve des landes et des prairies</p> <p>Remarques : Les landes présentent une forte richesse en orchidées (34 espèces) dont l'Orchis odorant, protégé nationalement. L'influence méditerranéenne se retrouve également à travers la présence de la Lavande à large feuilles (<i>Lavandula latifolia</i>), déterminante, ou de l'immortelle pour la flore (<i>Helichrysum stoechas</i>), mais aussi du Seps strié (reptile déterminant, ici en limite d'aire de répartition). À noter la présence du Genêt très épineux (<i>Echinopartum horridum</i>, protégé nationalement), une des rares stations de la région. Les milieux cultivés présentent un intérêt vis-à-vis des espèces messicoles comme la Nigelle de France (<i>Nigella gallica</i>) protégée nationalement, ou l'Adonis annuel (<i>Adonis annua</i>). Le complexe formé par les prairies, les éléments boisés (bois, haies, arbres isolés) et les mares permet d'accueillir un cortège d'espèces variées : des chauves-souris comme le Petit et le Grand Rhinolophe, différents reptiles et amphibiens (dont une population importante de Triton marbré). Les oiseaux sont également bien représentés avec des espèces emblématiques comme l'Aigle botté. Le plan d'eau de l'Astarac, destiné à réalimenter la rivière pour soutenir l'irrigation dans la vallée, aux bras d'extrémités marécageuses, présente des habitats de végétation amphibie et des saussaies-auhaies marécageuses, peu courants dans cette petite région de l'Astarac. Il attire de nombreux oiseaux, de sorte que le site a un intérêt ornithologique de niveau régional : zone de reproduction d'oiseaux rares dans la région, et importante halte de migration pour les anatidés, anséridés, limicoles. Il fournit aussi un habitat de choix pour tout un cortège d'amphibiens. Le massif boisé qui le surplombe, belle chênaie-charmaie avec des faciès à hêtres, est un peuplement important dans cette région peu boisée. Il abrite lui-même de nombreux rapaces nicheurs (Milan royal, déterinant, Milan noir, Faucon hobereau), et constitue une zone de repos pour les hérons arboricoles qui se nourrissent sur le plan d'eau. Il abrite en outre des cortèges intéressants de coléoptères saproxylophages, et des nichées de chauves-souris forestières d'intérêt communautaire. Les parcelles boisées s'ouvrent ici et là sur des pelouses sèches, landes à genêts, prairies maigres de fauche, qui montrent une tendance nette à la fermeture.</p>
<p>Champignons : Polypore résineux</p> <p>Invertébrés : Ecrevisse à pieds blancs, Nacré de la Filipendule, Miroir, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Grand Nègre des bois, Aeschne mixte, Decticelle échassière</p> <p>Avifaune : Autour des palombes, Aigle botté, Héron cendré, Héron pourpré, Chouette chevêche, Héron garde-boeufs, Grande Aigrette, Pic noir, Aigrette Garzette, Butor blongios, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Alouette lulu, Milan royal, Héron bihoreau, Hibou petit-duc, Tourterelle des bois, Huppe fasciée</p> <p>Plantes : Goutte de sang, Ammi élevé, Anthémis géante, Pallénis épineux, Bellevalia de Rome, Brachypode à deux épis, Brachypode de Phénicie, Brome en grappe, Cardoncelle mou, Orchis vert, Liseron des monts, Crypsis faux choin, Orchis couleur de chair, Genêt-hérison, Euphorbe en faux, Héliantheme à allure de bruyère, Héliantheme de Spach, Gastridie, Epine fleurie, Glaieul commun, Lavandes à larges feuilles, Pomme-de-pin, Limoselle aquatique, Lin à feuilles de Salsoa, Chèvrefeuille de Toscane, Myagre perfolié, Nigelle de France, Ophrys du Gers, Ophrys Araignée, Ophrys sillonné, Ophrys du pays Basque, Orchis à odeur de vanille, Orchis à fleurs lâches, Orchis singe, Berle des blés, Scandix Peigne-de-Vénus, Epiaire annuelle, Stéhéline douteuse, Thym à pilosité variable, Mâche à fruits velus, Valérianelle sillonnée, Vesce hybride, Ophioglosse commun</p> <p>Poissons : Anguille d'Europe, Barbatula, Toxostome, Gobio, Vairon</p> <p>Reptiles : Seps strié, Coronelle girondine</p>		

Coteaux de Haget à Lhez		Occupation sol	Espèces concernées
Type	2	<p>Ce site est composé d'une mosaïque de milieux boisés et ouverts. Le couvert forestier est majoritairement constitué de chênaie accompagnée de hêtres et de châtaigniers et de milieux plus ouverts de landes, pelouses, prairies et cultures extensives. Le relief contribue largement à la préservation du couvert forestier et de la mosaïque de milieux en limitant l'exploitation agricole. De nombreux ruisseaux et vallons traversant le coteau transversalement ajoutent à la complexité du relief.</p> <p>Remarques : Se développent des cortèges mycologiques assez variés. Parmi les taxons mycorhiziens déterminants ont été répertoriés de nombreux bolets appartenant à la section Luridi, plus ou moins thermophiles, tels que le Bolet de Dupain (Boletus dupainii), le Bolet de Le Gal (Boletus legaliae), le Bolet de Quélet (Boletus queletii), le Bolet Satan (Boletus satanas) et le Bolet rouge pourpre (Boletus rhodopurpureus) ainsi que différentes formes et variétés de cette même espèce. Plusieurs espèces de chanterelles peuplent également ces forêts, en particulier la rare Chanterelle noirissante (Cantharellus melanoxeros), ainsi que des représentants peu fréquents d'autres genres mycorhiziens tels que Amanita valens, Russula amoeniens ou encore Ramaria formosa. À signaler également le rare Hygrocybe intermedia. On peut raisonnablement penser qu'une grande diversité d'espèces fongiques reste à découvrir sur ce site, notamment liée à la sénescence de certains des peuplements présents et au bois mort laissé en place. Le maintien de cette richesse et des espèces rares et menacées qui en font partie est conditionné à une gestion forestière adaptée. On trouve des espèces déterminantes associées aux cultures comme la Petite brize (Briza minor) ou la Renoncule des champs (Ranunculus arvensis). Le Glaieul commun (Gladiolus communis), qui tend à se raréfier, trouve quant à lui refuge sur les talus de bords de routes. D'un point de vue faunistique, de fortes potentialités existent, notamment concernant l'avifaune forestière. Au minimum 3 couples d'Aigle botté nichent de façon certaine et régulière sur le coteau, et le Pic mar est également fortement pressenti comme nicheur sur la zone. Ce type de coteau est constitué d'une riche mosaïque de secteurs boisés et de petites parcelles cultivées de façon traditionnelle où l'on retrouve des reliques de prairies de fauche, landes et pelouses à orchidées, favorisant une diversité floristique contrastant avec les plaines avoisinantes à culture intensive.</p>	<p>Champignons : Abortiporus fractipes, Amanite impériale, Bolet cramoisii, Bolet de dupain, Bolet chiorcée, Bolet radicant, Boletus rhodopurpureus f. polypurpureus, Bolet vieux rose, Bolet jaune et bleu, Cheimonophyllum candidissimum, Cortinaire remarquable, Crepidotus calolepis, Flammulaster muricatus, Hydropus floccipes, Hygrocybe intermedia, Lactaire à pied blanc, Marasmiellus omphaliformis, Mucronella calva, Pleurote en huître, Clavaire jolie, Russule ridulée, Russula duportii, Russule tache-de-sang, Russule couleur de pêche, Théléphore à cornes palmées</p> <p>Mammifère : Putois d'Europe</p> <p>Invertébré : Mulette méridionale</p> <p>Avifaune : Aigle botté, Pic mar</p> <p>Plantes : Adénocarpe de Lainz, Petite amourette, Brome en grappe, Carum verticillé, Orchis vert, Gaillet glabre, Bruyère à quatre angles, Gastridie, Géranium brun, Glaieul commun, Knautie d'Auvergne, Gesse sans vrille, Myosotis douteux, Myosotis à poils réfractés, Trompette de Méduse, Scille Lis-jacinthe, Silène de France, Stellaire des sources, Isopyre faux Pigamon, Serpolet de Druce, Ajonc nain, Valérianelle sillonnée, Prêle d'hiver, Osmonde royale, Polystic à aiguillons</p>
Code du site	730030501		
Superficie	4 256 ha		
Occupation sol globale	Mosaïque		

Cours de la Gimone et de la Marcaoue		Occupation sol	Espèces concernées
Type	2	<p>Cette ZNIEFF de type 2 est un corridor qui suit la rivière Gimone et son affluent gersois la Marcaoue, constitué de la rivière, de sa ripisylve et des milieux inondables situés dans le lit majeur. Les prairies naturelles inondables constituent l'habitat phare de cette ZNIEFF.</p> <p>Remarques : Ce site offre plusieurs types de communautés végétales de zones humides. La flore prairiale est particulièrement diversifiée, associant des espèces « fourragères » à des espèces semi-aquatiques ; certaines sont très rares, comme la Jacinthe romaine (<i>Bellevalia romana</i>), protégée nationalement, et la Véronique à écussons (<i>Veronica scutellata</i>), protégée dans le Gers. Les insectes, araignées et autres invertébrés : sauterelles, criquets, grillons, mantes, libellules, papillons, syrphes... sont très nombreux à vivre dans ces milieux humides exempts de pesticides ; 9 espèces de syrphes déterminantes y ont été recensées, 4 espèces d'orthoptères, 4 espèces de libellules dont 2 sont protégées au niveau national et relèvent de la directive « Habitats » : l'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) et la Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>), un papillon protégé nationalement, lui-même d'intérêt communautaire, inféodé aux prairies inondées, le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)... Le bocage associé, avec de nombreux gros arbres remarquables, de multiples haies, des boisements humides, constitue un habitat propice à de nombreux autres groupes d'insectes, notamment les coléoptères saproxyliques (6 espèces du cortège déterminant observées). Des zones de coteaux latérales, riches en habitats pastoraux dans la partie amont du site, abritent des espèces de milieu plus secs comme l'Azuré du serpolet (<i>Maculinea arion</i>), papillon protégé nationalement. Plusieurs espèces de crapauds, grenouilles et tritons pondent dans les fossés, les mares, voire directement dans les prairies inondées au printemps ; protégées et rares au niveau national, (comme le Crapaud calamite et le Triton marbré), elles disparaissent systématiquement avec le retournement des prairies inondables. La Cistude d'Europe fréquente des réseaux de fossés et des mares situées dans les prairies inondables. Le corridor que constituent les prairies et les boisements humides le long de la Gimone joue un rôle essentiel dans la circulation de tous les animaux dans la vallée, oiseaux, mammifères, reptiles, batraciens... Les oiseaux sont aussi bien présents. Dans la rivière et/ou ses affluents, sont présents un cortège d'espèces déterminantes pour les rivières de piémont (Goujon, Loche franche et Vairon), ainsi que le Toxostome, espèce d'intérêt communautaire. Cependant, le régime artificialisé de la rivière et la pollution des eaux liée aux activités agricoles très intensives leur sont défavorables.</p>	<p>Amphibiens : Crapaud calamite, Rainette méridionale, Péloïdote ponctué, Salamandre tachetée, Triton marbré</p> <p>Invertébrés : Grande cétoine dorée, <i>Dromaeolus barnabita</i>, Grand Bupreste du Chêne, <i>Ostoma ferruginea</i>, <i>Potosia fieberi</i>, <i>Pseudosphegistes cinerea</i>, <i>Brachypalpus laphriformis</i>, Doros profuges, <i>Microdon analis</i>, <i>Myolepta potens</i>, <i>Rhingia rostrata</i>, <i>Temnostoma bombylans</i>, <i>Xanthogramma laetum</i>, <i>Xylota tarda</i>, Miroir, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Mélitée des Linaires, Grand Nègre des bois, Azuré de la Jarosse, Hespérie de la Malope, Thécla du Prunier, Thécla de l'Orme, Azuré des Orpins, Agrion de Mercure Agrion mignon, Agrion nain, Cordulie à corps fin, Courtillière commune, Criquet tricolore, Tétrix des vasières, Decticelle aquitaine</p> <p>Avifaune : Pic noir, Râle d'eau</p> <p>Plantes : Pallénis épineux, Bellevalia de Rome, Scirpe maritime, Petite amourette, Cardoncelle mou, Laïche des renards, Orchis vert, Orchis couleur de chair, Glaïeul commun, Ophrys Araignée, Orchis à odeur de vanille, Orchis à fleurs lâches, Œil de chien, Samole de Valerland, Scandix Peigne-de-Vénus, Scille Lis-jacinthe, Véronique à écus, Ophioglosse commun</p> <p>Poissons : Barbatula, Toxostome, Gobio, Vairon</p> <p>Reptile : Cistude d'Europe</p>
Code du site	730030550		
Superficie	3 083 ha		
Occupation globale	Mosaïque		

FICHES HABITATS DES ENS

Nom	Type	Code du site	Superficie	Occ sol	Occ sol 3	Espèces concernées
Arrats de derrière	Non prioritaire	ENS004	186 ha	<p>Ce site comprend le lit mineur de la rivière de l'Arrats de Derrière, ainsi que ses milieux connexes (ripisylves, espaces agricoles et forestiers attenants). Situé en amont du lac de l'Astarac, cette portion de l'Arrats est un des rares cours d'eau gersoisi permanents encore peu artificialisés (non réalimentés). Le site accueille par ailleurs une des très rares populations reproductrices de Truite fario du département.</p> <p>Habitat remarquable : cours d'eau à dynamique naturelle</p>	Cours d'eau et milieux connexes	Poisson : Truite fario
Arrats de devant	Non prioritaire	ENS005	373, 5 ha	<p>Ce site comprend le lit mineur de la rivière de l'Arrats de Devant, ainsi que ses milieux connexes (ripisylves, espaces agricoles et forestiers attenants). Situé en amont du lac de l'Astarac, cette portion de l'Arrats est un des rares cours d'eau gersoisi permanents encore peu artificialisés (non réalimentés).</p> <p>Habitat remarquable : cours d'eau à dynamique naturelle</p>	Cours d'eau et milieux connexes	Aucune espèce renseignée
Bois d'Aguin	Non prioritaire	ENS007	155 ha	<p>Entre la vallée de la Lauze et celle de l'Arrats, ce site englobe un massif forestier de grande taille, ainsi que des landes et pelouses enclavées. Les boisements sont dominés par la chênaie-charmaie, avec du Hêtre dans les vallons plus frais. Ils accueillent plusieurs rapaces forestiers pour leur nidification, dont le Milan royal, l'Aigle botté et l'Autour des palombes. D'autres oiseaux forestiers sont bien présents, comme le Pic noir et le Pic mar. Les landes et pelouses sèches sont typiques des coteaux gersoisi et abritent certaines espèces végétales d'intérêt. Ce site se trouve au sein d'un réseau de forêts, vallées et coteaux reliés entre eux, ce qui lui confère un rôle important pour le maintien de la biodiversité.</p> <p>Habitats remarquables : Pelouses calcicoles sèches et steppes ; Prairies de fauche de basse altitude ; Carpinion aquitain et de Midi-Pyrénées, faciès à hêtre</p>	Massif forestier	<p>Avifaune : Autour des palombes, Milan royal, Aigle botté, Milan noir, Faucon hobereau, Pic noir, Pic mar, Tourterelle des bois</p> <p>Flore : Hêtre, Cardoncelle molle, Orchis vert, Genêt épineux, Gesse de Nissolle, Ophrys de Gascogne, Urosperme de Daléchamps, Peigne-de-Vénus</p>

<p>Forêt de Saint-Blancard</p>	<p>Propriété du Département</p>	<p>ENS010</p>	<p>319 ha</p>	<p>Le bois de Saint-Blancard est l'une des rares hêtraies de plaine de grande taille. Il est constitué de différents stades de végétation et entrecoupé de clairières et de ruisseaux. Il est par ailleurs entouré de cultures peu intensives et de prairies, et la présence de bois et de bosquets alentours permet la circulation des espèces. Des formations herbacées de sous-bois très particulières s'y retrouvent, avec notamment la Néottie nid-d'oiseau, qui est ici la seule station connue du département. Des espèces d'insectes (Syrphes) liées aux vieilles forêts ou à des pelouses sèches, milieu en voie de raréfaction, sont retrouvées sur le site. Le massif boisé abrite également des oiseaux forestiers, dont l'Autour des palombes et le Pic noir.</p> <p>Habitats remarquables : Hêtraies ; Pelouses alluviales et humides du Mésobromion ; Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles ; Prairies mésophiles ; Cultures avec marges de végétation spontanée</p>	<p>Massif forestier</p>	<p>Avifaune : Milan royal, Aigle botté, Autour des palombes, Pic noir</p> <p>Flore : Néottie nid-d'oiseau, Scille lis-jacinthe, Anthémis fétide, Hêtre, Fraisier des collines, Laîche maigre, Aubépine lisse</p>
<p>Carrière d'Arcagnac et coteaux d'En Bruguère</p>	<p>Non prioritaire</p>	<p>ENS018</p>	<p>7,6 ha</p>	<p>Ce site est constitué de milieux secs (pelouses, landes et fruticées), et notamment de pelouses sèches écorchées au niveau de dalles calcaires issues de l'exploitation ancienne de la carrière. Les sols mis à nu sont très maigres et soumis à une érosion naturelle permanente, qui régénère ainsi les pelouses et les communautés annuelles. Une flore spécifique s'y développe, dont la Stéhéline douteuse. Les landes et pelouses sèches abritent également la Leuzée conifère, l'Ophrys du Gers et l'Orchis singe. Outre l'intérêt floristique, le site accueille une importante diversité animale, en particulier entomologique (avec notamment 45 espèces de lépidoptères recensées). Le Seps strié est également présent.</p>	<p>Coteaux secs</p>	<p>Insectes : Nacré de la filipendule, Azuré du serpolet, Zygène cendrée, Grand nègre des bois, Phasme gaulois, Ascalaphe souffré</p> <p>Reptile : Seps strié</p> <p>Avifaune : Alouette lulu, Bruant proyer, Alouette des champs, Huppe fasciée</p> <p>Flore : Stéhéline douteuse, Ophrys du Gers, Orchis singe, Ophrys de Gascogne, Brachypode à deux épis, Cardoncelle mou, Gastridie ventruë, Leuzée conifère, Limodore à feuilles avortées, Germandrée des montagnes</p>

<p>Coteaux de Durban</p>	<p>Non prioritaire</p>	<p>ENS021</p>	<p>228 ha</p>	<p>Ces coteaux comprennent un ensemble de pelouses et de landes calcaires, au sein d'un paysage à dominante agricole. Ce site offre une mosaïque de milieux plus ou moins xériques : prairies, landes, pelouses marneuses, pelouses écorchées avec affleurements calcaires. Tout un cortège d'espèces végétales caractéristiques s'exprime sur ces coteaux, avec notamment de nombreuses orchidées, dont l'Orchis odorant, le Brachypode à deux épis et le Genêt scorpion. Cet ensemble de coteaux est également favorable à une riche faune, dont les oiseaux (Aigle botté, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, etc.) et les insectes (Decticelle aquitaine, Damier de la Succise, Grand Nègre des bois), ainsi que potentiellement au Seeps strié.</p> <p>Habitats remarquables : Garrigues à Genista scorpius et G. hispanica ; pelouses semi-arides dominées par Brachypodium ; communautés annuelles calciphiles</p>	<p>Coteaux secs</p>	<p>Insectes : Damier de la Succise, Grand nègre des bois, Decticelle aquitaine Reptile : Cistude d'Europe Avifaune : Busard Saint-Martin, Alouette lulu, Aigle botté, Pie-grièche écorcheur Flore : Brachypode à deux épis, Orchis odorant, Ophrys du Gers, Genêt scorpion, Cardoncelle mou, Orchis odorant, Limodore avorté, Ophioglosse commun</p>
<p>Coteaux de Simorre</p>	<p>Non prioritaire</p>	<p>ENS023</p>	<p>275 ha</p>	<p>Ce site comprend les coteaux accidentés en rive droite de la rivière Lauze, qui se compose d'une mosaïque de formations végétales et d'occupation des sols (landes sèches, prairies, cultures et bois). Les landes présentent une forte richesse en orchidées, dont l'Orchis odorant, et en espèces d'affinité méditerranéenne comme la Lavande à larges feuilles. Le Genêt hérisson est présent ici dans une de ses rares stations régionales. Les espaces cultivés peuvent abriter des plantes messicoles, dont la Nigelle de France. La faune est également très riche, tant en diversité qu'en patrimonialité, notamment d'un point de vue entomologique (plus de 50 espèces de papillons recensées). Un réseau de mares permet le maintien de tout un cortège d'amphibiens et d'odonates. Le site également utilisé par d'autres espèces à enjeu, dont l'Aigle botté et le Murin de Bechstein.</p> <p>Habitats remarquables : Landes à Genévriers ; Garrigues à Genista scorpius ; Pelouses calcaires semi-arides ; Prairies de fauche naturelles</p>	<p>Coteaux secs</p>	<p>Insectes : Azuré du serpolet, Damier de la Succise, Zygène cendrée, Nacré de la filipendule, Grand nègre des bois, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant Amphibien : Triton marbré Reptiles : Seeps strié, Coronelle girondine Mammifère : Murin de Bechstein Avifaune : Aigle botté, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Petit-duc scops, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin Flore : Néottie nid-d'oiseau, Caucais à feuilles de Carotte, Orchis odorant, Nigelle de France, Lavande à larges</p>

	Coteaux du Lizet	Propriété du Département	ENS024	109 ha	<p>Ce site présente une diversité paysagère importante et une mosaïque d'habitats variés et typiques des coteaux de l'Astarac. Différents faciès de pelouses sèches se rencontrent. Ils sont particulièrement riches en orchidées, avec notamment la présence de l'Orchis odorant, et abritent un cortège d'espèces végétales méditerranéennes, comme la Lavande à larges feuilles. Ces pelouses sont imbriquées dans des boisements et des zones bocagères favorables aux chauves-souris, dont le Murin de Bechstein, et aux insectes saproxyliques. L'ensemble des coteaux secs sont riches en lépidoptères, tandis que les mares sont occupées par de nombreux odonates et par la Cistude d'Europe. Enfin, en fond de vallée, les prairies humides relictuelles sont l'habitat du Cuivré des marais.</p> <p>Habitats remarquables : Landes à Genévriers communs ; Groupements à Bidens triparti-tus ; Pelouses alluviales et humides du Mésobromion ; prairies hygrophiles, mésoeutrophes, longuement inondables ; bois marécageux d'aulnes ; saussaies marécageuses</p>	Coteaux secs	<p>feuilles, Genêt hérissé, Brachypode de Phénicie</p> <p>Insectes : Azuré du serpolet, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Nacré de la Filipendule, Grand Capricorne</p> <p>Reptile : Cistude d'Europe</p> <p>Mammifères : Campagnol amphibie, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Murin de Bechstein</p> <p>Amphibien : Triton marbré</p> <p>Avifaune : Busard Saint-Martin, Aigle botté, Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur</p> <p>Flore : Orchis papillon, Orchis odorante, Lavande à larges feuilles, Orchis incarnat, Ophrys du Gers</p>
Coteaux du vallon du Hay	Prioritaire	ENS025	144 ha	<p>Ce site se trouve dans un ensemble de coteaux de Boucagnères, formé d'un complexe de pelouses et de landes calcaires et localisé dans un paysage d'agriculture intensive. Ces coteaux d'expositions variées offrent une mosaïque de milieu plus ou moins xériques, avec des prairies naturelles de fauche, des landes calcaires, des pelouses marneuses ou écorchées. Le site est riche en orchidées, dont l'Orchis odorant et l'Ophrys du Gers, et en plantes messicoles. Il présente une diversité entomologique élevée, notamment en orthoptères (présence de l'Oedipode rouge) et en lépidoptères (présence de l'Azuré du Serpolet, du Damier de la Succise et de l'Azuré du Serpolet).</p> <p>Habitats remarquables : Pelouses alluviales et humides du Mésobromion ; communautés méditerranéennes annuelles sur sols</p>	Coteaux secs	<p>Insectes : Zygène cendrée, Damier de la Succise, Nacré de la Filipendule, Cuivré des marais, Azuré des cytises, Grand Nègre des bois, Ascalaphe soufré, Empuse, Oedipode rouge</p> <p>Avifaune : Engoulevent d'Europe</p> <p>Reptile : Triton marbré</p>	

			superficiels ; prairies hygrophiles, méso-eutrophes, longuement inondables					Flore : Orchis odorant, Ophrys du Gers, Cauclis à fruits plats, Gastridie ventrue, Brachypode à deux épis, Cardoncelle molle, Genêt scorpion, Orchis incarnat, Limodore avorté
Coteaux et lac de l'Astarac	Propriété du Département	ENS026	910 ha	Le site englobe le lac de l'Astarac, qui comprend des boisements marécageux à ses extrémités, ainsi que les coteaux boisés qui le surplombent. Le plan d'eau présente un fort intérêt ornithologique, en tant que halte migratoire ou de zone d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, mais aussi pour les oiseaux nicheurs. Une importante héronnière multi-espèces (Héron cendré, Héron garde-boeufs, Bihoreau gris) s'est en effet installée dans une des queues du lac. La nidification du Héron pourpré et du Blongios nain y est également suspectée. Il héberge également tout un cortège d'amphibiens. Les coteaux sont occupés par une chênaie-charmaie, où se reproduisent plusieurs rapaces patrimoniaux et qui abrite des cortèges intéressants de coléoptères saproxyliques, ainsi que des chauves-souris forestières (Murin de Bechstein). Habitats remarquables : Landes à Genévriers communs ; Groupements à Bidens tripartitus ; pelouses alluviales et humides du Mésobromion ; prairies hygrophiles, mésoeutrophes, longuement inondables ; bois marécageux d'aulnes ; saussaies marécageuses	Grand lac, coteaux secs	Avifaune : Héron cendré, Héron garde-boeufs, Bihoreau gris, Héron pourpré, Blongios nain, Aigle botté, Milan royal, Milan noir, Faucon hobereau, Epervier d'Europe Amphibien : Crapaud calamite Reptile : Seps strié (potentiel) Insectes : Cuivré des marais, Grand capricorne Mammifère : Murin de Bechstein Flore : Orchis grenouille, Crypsis faux choin, Hêtre, Limoselle aquatique, Orchis papillon, Ophrys du Gers		
Forêt de Berdoues	Non prioritaire	ENS034	389 ha	La forêt de Berdoues se trouve au sein d'une plaine agricole et comprend des plantations artificielles. Elle constitue un important ensemble boisé et reste dans un bon état de conservation. Le massif se caractérise par une importante surface en hêtraie, accompagnée d'un sous-bois sciaphile typique et dont certaines espèces sont d'intérêt patrimonial. Ce sous-bois abrite par ailleurs de grandes populations de mugets, espèce relativement rare dans le département. Un cortège de champignons diversifié et remarquable est également présent. Les phases forestières matures et de sénescence abritent des oiseaux	Massif forestier	Avifaune : Autour des palombes, Epervier d'Europe, Aigle botté, Pic noir, Pic mar, Gobemouche gris, Mésange noire, Mésange nonnette, Roitelet huppé		

				<p>forestiers typiques, dont le Pic mar. Le massif est aussi plus globalement utilisé par une avifaune diversifiée et constitue un site privilégié de nidification pour des rapaces.</p> <p>Habitats remarquables : Carpinion aquitain et Midi-Pyrénées, faciès à hêtre ; Chênaies aquitano-igériennes acidiphiles, faciès à hêtre ; Phases forestières matures et de sénescence</p> <p>Ce site est situé au sud de la ville d'Auch, à proximité immédiate. Il présente une mosaïque d'habitats d'influence méditerranéenne, mais également des zones agricoles extensives riches en messicoles. On retrouve des coteaux secs autour de la décharge de Pavie, ceux-ci faisant partie d'un grand ensemble de coteaux calcaires se développant à l'est et au sud d'Auch. Les milieux ouverts formés par les landes offrent des habitats favorables à de nombreux insectes, notamment pour les papillons et les orthoptères (grillons, sauterelles et cigales...). La gestion extensive des terres agricoles permet le développement d'un grand nombre de plantes messicoles, autrefois communes dans les cultures, mais se faisant plus rares de nos jours.</p> <p>Habitats remarquables : Garrigues à Genêt scorpion et Genêt d'Espagne ; Pelouses des sables calcaires ; Pelouses alluviales et humides du Mésobromion ; Pelouses à Aphyllanthes ; Culture extensive</p>	<p>Flore : Muguet, Scille lis-jacinthe, Isopyre faux pygamon, Hêtre</p>	
<p>Hauts de Pavie et de Pessan</p>	<p>Non prioritaire</p>	<p>ENS041</p>	<p>210 ha</p>	<p>Coteaux secs</p> <p>Insectes : Damier de la Succise, Grand nègre des bois</p> <p>Avifaune : Busard Saint-Martin, Aigle botté, Pie-grièche écorcheur</p> <p>Flore : Aphyllanthe de Montpellier, Caucallis à feuilles de carotte, Ibéris amer, Lavande à larges feuilles, Petite spéculaire, Nigelle de France</p>	<p>Poissons : Toxostome, Chabot, Vandoise, Loche de rivière, Vairon</p> <p>Avifaune : Busard Saint-Martin, Faucon hobereau, Autour des palombes</p> <p>Mammifère : Crossope aquatique</p> <p>Reptile : Orvet fragile</p> <p>Flore : Chêne tauzin, Osmonde royale, Ajonc nain, Hêtre</p>	
<p>La Baise en amont de Saint-Michel et forêt de Saint-Dode</p>	<p>Non prioritaire</p>	<p>ENS043</p>	<p>658 ha</p>	<p>Le site est constitué de la rivière Baise en amont de St Michel, de ses ruisseaux affluents Larrat et Bataillouze, des milieux connexes (ripisylves, espaces agricoles et forestiers attenants) et de la forêt de Ste Dode. Le réseau hydrographique, bien que dégradé sur la Baise, accueille encore plusieurs espèces de poissons remarquables (Chabot, Toxostome, Vandoise). Les deux ruisseaux sont classés réservoirs biologiques. Outre des pollutions diffuses et l'artificialisation de son régime hydrologique (système Neste), le site est menacé par des projets d'aménagement qui peuvent remettre en cause à plus ou moins court terme son intégrité écologique. La forêt de Sainte-Dode, implantée sur des terrains alluviaux, comprend des futaies de chênes pédonculés, abritant des hêtres. Des zones plus ouvertes de landes atlantiques accueillent le Chêne tauzin, essence rare dans le département, et l'Ajonc nain. L'état de conservation de la forêt est</p>	<p>Cours d'eau et milieux connexes et massif forestier</p>	

<p>La Castagnère</p>	<p>Non prioritaire</p>	<p>ENS044</p>	<p>463 ha</p>	<p>relativement moyen, ayant subi de nombreuses altérations, plantations et cultures. Elle constitue néanmoins un habitat pour plusieurs espèces (rapaces forestiers notamment). Elle représente également la seule localisation connue de l'Orvet fragile pour le département.</p> <p>Habitats remarquables : Zones à truites ; Landes aquitano-ligériennes à Ajoncs nains ; Carpinion aquitain et Midi-Pyrénéen, faciès à hêtre ; Formations riveraines de saules</p> <p>A quelques kilomètres de la ville d'Auch, ce site se trouve dans un environnement vallonné hébergeant une faune diversifiée. Il comprend une retenue collinaire sur l'Auloue, ainsi qu'une diversité de milieux alentours (zones agricoles, boisées, landes, fourrés, friches et prairies). Le plan d'eau est utilisé comme zone de stationnement hivernal et migratoire par de nombreuses espèces d'oiseaux. La mosaïque de milieux est favorable à la reproduction d'espèces liées aux agro-systèmes, dont de nombreux oiseaux. Des rapaces utilisent également le site comme terrain de chasse, voire comme zone de nidification. La cistude d'Europe et plusieurs amphibiens, dont le Triton marbré, sont présents dans certaines mares. A noter enfin la présence d'un pied de Genêt hérisson, plante endémique du sud de la France et du nord de la péninsule ibérique.</p>	<p>Grand lac, espaces agricoles</p>	<p>Avifaune : Bécasseaux spp., Chevaliers spp., autres limicoles, Anatidés, Hérons grèbes, laridés, Balbuzard pêcheur, Petit-duc scops, Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune, Bruant proyer, Caille des blés, Linotte mélodieuse, Busards spp., Chevêche d'Athéna, Aigle botté</p> <p>Reptile : Cistude d'Europe</p> <p>Amphibien : Triton marbré</p> <p>Flore : Genêt hérisson, Crypside faux-choin</p>
<p>Lac de Miélan</p>	<p>Non prioritaire</p>	<p>ENS047</p>	<p>224 ha</p>	<p>Ce site comprend le lac de Miélan et ses milieux connexes (berges, boisements marécageux), ainsi que les boisements de coteau sur sa rive droite. Le lac est une retenue artificielle créée à la fin des années 1960 pour l'irrigation agricole. Il constitue aujourd'hui une zone de stationnement privilégié pour les oiseaux d'eau en migration et en hivernage, mais aussi une zone de reproduction pour les ardélidés. Une importante héronnière multi-espèces (Héron cendré, Bihoreau gris, Héron garde-boeufs) se trouve à la queue du lac. Le Héron pourpré, nicheur rare au niveau régional, s'y est installé. Les boisements surplombant le plan d'eau sont également favorables à la nidification de rapaces forestiers, dont l'Autour des palombes. Au niveau</p>	<p>Grand lac</p>	<p>Avifaune : Anatidés, Limicoles, Echassiers, Héron pourpré, Héron cendré, Héron garde-boeufs, Bihoreau gris, Autour des palombes, Milan noir</p> <p>Flore : Limoselle aquatique, Berle dressée, Renouée douce</p>

				<p>floristique, la Limoselle aquatique, espèce peu présente dans le sud de la France, est connue en amont du lac.</p> <p>Habitats remarquables : Communautés naines à Joncs des crapauds ; Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes ; Groupements à Bident trifoliolé</p>		
Pelouse de Molère et bois d'Allègre	Prioritaire	ENS053	8,6 ha	<p>Ce site se compose d'une mosaïque d'habitats : bois clair de chênes pubescents, pelouses sèches et landes diversifiées et typiques, anciennement pâturées par des bovins. Il est situé au sud de la ville d'Auch, du côté de la rive droite de la rivière Gers. Cette zone est très riche en orchidées, en nombre et en diversité, et lui confère un intérêt certain. Elle abrite par ailleurs plusieurs espèces végétales patrimoniales, dont deux protégées et connues uniquement de cette localité dans le Gers : l'Orchis papillon et l'Ophrys guêpe. Abandonnées, les pelouses et les landes du site sont malheureusement en voie de fermeture, sous l'effet de la dynamique de végétation, et risquent de disparaître à terme, avec le cortège d'espèces qui leur est affilié.</p> <p>Habitats remarquables : Garrigues à Genêt scorpion, Pelouse sèche riche en orchidées</p>	Coteaux secs	<p>Insectes : Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Zygène cendrée</p> <p>Avifaune : Pie-grièche écorcheur, Busard Saint-Martin, Alouette lulu, Bruant proyer, Alouette des champs</p> <p>Flore : Orchis à odeur de vanille, Orchis papillon, Ophrys guêpe, Ophrys du Gers, Ophrys de Gascogne, Orchis singe, Bugle petit-pin, Cardoncelle molle, Genêt épineux, Glaieul commun, Myagre perfolié, Astérolide épineux</p>
Prairies inondables de la Gimone	Non prioritaire	ENS054	1689 ha	<p>La délimitation du site reste à affiner. Son intérêt majeur réside dans la présence de nombreuses prairies inondables directement ou indirectement en contact avec le cours d'eau de la Gimone et de la Marcaou. Ces écosystèmes particuliers ont conservé une biodiversité exceptionnelle. Bien qu'occupant encore une importante surface, ces prairies sont à l'état relictuel et fortement menacées. L'aspect de corridor écologique formé par ces rivières et leurs habitats connexes (ripsylves et milieux inondables) est également primordial. Le site joue également un rôle important comme zone naturelle d'épandage des crues.</p> <p>Habitats remarquables : Prairies humides ; Bois de frênes et d'aulnes ; Landes à Genévriers ; Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau ; Chênaies-charmaies ; Lits des rivières ; Lisières humides</p>	Prairies inondables	<p>Insectes : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Grand nègre des bois, Thécla de l'Orme, coléoptères saproxyliques, Criquet tricolore, Courtillière commune, Decticelle aquitaine</p> <p>Amphibiens : Triton marbré, Crapaud calamite</p> <p>Reptile : Cistude d'Europe</p>

<p>Vallée de la Lauze</p>	<p>Non prioritaire</p>	<p>ENS056</p>	<p>685 ha</p>	<p>Le site comprend le lit de la rivière de la Lauze, ses milieux connexes (ripisylves, espaces agricoles et forestiers attenants) et une partie de la vallée inondable. Il a été étendu en 2017 aux affluents réservoirs biologiques ou en très bon état écologique et leurs milieux connexes : ruisseaux de Bardosque, du Prat, de Gatchère, de la Peyrie, de Tenac, de Gajon, de la Muraille et de Castagnau. La Lauze est un des rares cours d'eau gersois permanents encore peu artificialisés (non réalimentés). Quelques-uns de ses affluents abritent l'Ecrevisse à pieds blancs. Les ripisylves forment avec le réseau de haies et de bosquets un bocage en bord de rivière qui concourt fortement à la biodiversité du site (insectes, saproxyliques, chauves-souris, oiseaux, etc.) et constitue un corridor écologique important. Les prairies inondables présentent une flore spécifique et sont l'habitat du Cuivré des marais. Un réseau de mares permet le maintien d'amphibiens et d'odonates.</p>	<p>Cours d'eau et milieux connexes</p>	<p>Poisson : Toxostome Invertébrés : Ecrevisse à pattes blanches, Cuivré des marais Amphibien : Triton marbré Flore : Jacinthe romaine</p>
<p>Ruisseau de la Camaraque</p>	<p>Non prioritaire</p>	<p>ENS058</p>	<p>138 ha</p>	<p>Situé dans les coteaux en bordure du Gers dont il est un affluent, le ruisseau de la Camaraque se trouve au sein d'un mosaïque de milieux : pelouses et prairies, cultures et boisements. Le site comprend le lit mineur du ruisseau, ainsi que ses milieux connexes (ripisylves, espaces agricoles et forestiers attenants). Le petit ruisseau possède une eau de relativement bonne qualité et ne semble pas être affecté par les pratiques agricoles en usage dans son bassin versant. Il héberge d'ailleurs l'Ecrevisse à pieds blancs, espèce emblématique.</p>	<p>Cours d'eau et milieux connexes</p>	<p>Invertébré : Ecrevisse à pieds blancs</p>
<p>Ruisseau des Tournès</p>	<p>Non prioritaire</p>	<p>ENS059</p>	<p>141 ha</p>	<p>Situé dans les coteaux de Masseube, le ruisseau des Tournès se trouve au sein d'une mosaïque de milieux : pelouses et prairies, cultures et boisements. Le site comprend le lit mineur du ruisseau, ainsi que ses milieux connexes (ripisylves, espaces agricoles et forestiers attenants). Le petit ruisseau possède une eau de relativement bonne qualité et ne semble pas être affecté par les pratiques agricoles en usage dans son bassin versant. Il héberge d'ailleurs l'Ecrevisse à pieds blancs, espèce emblématique. Le cours d'eau et sa ripisylve peuvent également être utilisés comme terrains de chasse et axes de déplacement pour diverses espèces de chauves-souris, dont plusieurs gîtes sont connus à proximité.</p>	<p>Cours d'eau et milieux connexes</p>	<p>Invertébré : Ecrevisse à pieds blancs</p>

Ruisseau du Bésiau et son bassin versant	Non prioritaire	ENS060	256 ha	<p>Situé dans les coteaux de Masseube, le ruisseau du Bésiau se trouve au sein d'une mosaïque de milieux : pelouses et prairies, cultures et boisements. Le site comprend le lit mineur du ruisseau et dorénavant la totalité de son bassin versant. Le petit ruisseau possède une eau de relativement bonne qualité et ne semble pas être affecté par les pratiques agricoles en usage dans son bassin versant. Il héberge d'ailleurs l'Ecrevisse à pieds blancs, espèce emblématique. Le cours d'eau et sa ripisylve peuvent également être utilisés comme terrains de chasse et axes de déplacement pour diverses espèces de chauves-souris, dont plusieurs gîtes sont connus à proximité.</p>	Cours d'eau et milieux connexes	Invertébré : Ecrevisse à pieds blancs
Site paléontologique de Campane	Non prioritaire	ENS062	5 ha	<p>Ce site paléontologique est situé au niveau des coteaux du Gers, formés de pelouses et de landes calcaires, au milieu de zones agricoles. Le site comprend un important gisement d'une riche faune de vertébrés, découvert en 1834 par Edouard Lartet. Ce gisement est célèbre dans toute l'Europe, pour sa faune ayant servi de référence (Mammifère Néogène). La découverte, en 1837, d'une mâchoire de singe fossile du Tertiaire a notamment alimenté les recherches scientifiques sur les théories évolutionnistes</p>		Aucune espèce renseignée
Vallée de l'Auloue	Non prioritaire	ENS067	87 ha	<p>Situé en vallée alluviale, ce site est bordé de coteaux et comprend un réseau de zones humides. Il est localisé à l'ouest d'Auch, en continuité avec les coteaux de l'Astarac. Cette vallée est un des sites phares du CPIE Pays gersois pour la Cistude d'Europe, puisqu'elle abrite une population importante d'environ 60 individus. Les zones humides peuvent être favorables à la présence de l'Agrion de Mercure, espèce remarquable d'odonate. Elles sont également propices à la présence du Campagnol amphibie, mammifère en régression en Midi-Pyrénées. Ces milieux sont soumis à la fermeture de la végétation et aux changements agricoles survenant alentours.</p> <p>Habitats remarquables : Prairies naturelles de fauche</p>	Bocage et réseau de mares	Reptile : Cistude d'Europe Invertébrés : Damier de la Succise, Grand nègre des bois, Agrion de Mercure Mammifère : Campagnol amphibie Avifaune : Busard Saint-Martin
Bassin versant de Bezues	Non prioritaire	ENS02	76 ha	<p>Le site du bassin versant de Bezues concerne deux petits ruisseaux (tête de bassin versant) en amont d'un barrage réservoir aménagé à leur confluence. Si quelques parcelles de cultures sont présentes, le bassin versant est essentiellement représenté par les milieux forestiers et prairiaux. Les ruisseaux, en bon état, abrite une population d'Ecrevisse à pieds blancs, espèce emblématique, découverte en 2016</p>	Cours d'eau et milieux annexes	Invertébré : Ecrevisse à pieds blancs

				(151 individus recensés) lors d'un inventaire mené par la FDAAPPMA 32.			
Bassin versant du ruisseau de l'Arçon	Non prioritaire	ENSN03	254 ha	Le site « Bassin versant du ruisseau de l'Arçon » intègre le cours d'eau principal, ses affluents, ainsi que des milieux boisés et agricoles essentiellement cultivés. L'amont des ruisseaux est souvent aménagé avec la présence d'un plan d'eau d'irrigation. L'ENS abrite une population d'écrevisses à pattes blanches, espèces emblématique et fortement menacée, découverte en 2016 lors d'inventaires réalisés par la FDAAPPMA 32 qui ont permis de recenser 170 individus sur 400m de linéaire proche des sources).	Prairies inondables	Invertébré : Ecrevisse à pattes blanches	
Bois de l'Isle-de-Noé	Non prioritaire	ENSN04	36,9 ha	Le site du « Bois de l'Isle-de-Noé » est délimité par la présence du boisement du même nom. Il est donc constitué exclusivement de milieux forestiers. Ce site a été identifié comme gîte de mise bas du Murin de Bechstein, chiroptère patrimonial arboricole. Il fait partie d'un réseau de sites ENS forestiers, localisés sur un proche secteur, à la fonctionnalité d'habitat de reproduction pour le Murin de Bechstein (bois du château de la Plagne, d'Empougnes, de Chapître, de Mongran). Habitat remarquable : Boisements	Massif forestier (gîte à chiroptères)	Mammifère : Murin de Bechstein	
Bois de Mongran	Non prioritaire	ENSN05	44,1 ha	L'ENS du « Bois de Mongran » est délimité par la présence du boisement du même nom. Il est donc constitué exclusivement de milieux forestiers. Ce site a été identifié comme gîte de mise bas du Murin de Bechstein, chiroptère patrimonial arboricole. Il fait partie d'un réseau de sites ENS forestiers, localisés sur un proche secteur, à la fonctionnalité d'habitat de reproduction pour le Murin de Bechstein (bois du château de la Plagne, d'Empougnes, de l'Isle-Noé, du Chapître). Le site est en partie géré par le CEN Midi-Pyrénées. Habitat remarquable : Boisements	Massif forestier (gîte à chiroptères)	Mammifère : Murin de Bechstein	
Bois d'Empougnes	Non prioritaire	ENSN06	60,4 ha	L'ENS du « Bois d'Empougnes » est délimité par la présence du boisement du même nom. Il est donc constitué exclusivement de milieux forestiers. Ce site a été identifié comme gîte de mise bas du Murin de Bechstein, chiroptère patrimonial arboricole. Il fait partie d'un réseau de sites ENS forestiers, localisés sur un proche secteur, à la fonctionnalité d'habitat de reproduction pour le Murin de Bechstein	Massif forestier (gîte à chiroptères)	Mammifère : Murin de Bechstein	

					(bois du château de la Plagne, de Mongran, de l'Isle-Noé, du Chapitre). Le site est limitrophe de l'ENS Coteaux du Lizet. Habitat remarquable : Boisements				
Bois du Chapitre	Non prioritaire	ENSN07	54,9 ha		Le site du « Bois de Chapitre » est délimité par la présence du boisement du même nom. Il est donc constitué exclusivement de milieux forestiers. Ce site a été identifié comme gîte de mise bas du Murin de Bechstein, chiroptère patrimonial arboricole. Il fait partie d'un réseau de sites ENS forestiers, localisés sur un proche secteur, à la fonctionnalité d'habitat de reproduction pour le Murin de Bechstein (bois du château de la Plagne, d'Empougnes, de l'Isle-Noé, de Mongran). Le site est en partie géré par le CEN Midi-Pyrénées. Habitat remarquable : Boisements	Massif forestier (gîte à chiroptères)	Mammifère : Murin de Bechstein		
Bois du Château de la Plagne	Non prioritaire	ENSN08	25,1 ha		L'ENS du « Bois du château de la Plagne » est délimité par la présence du boisement du même nom. Il est donc constitué exclusivement de milieux forestiers. Ce site a été identifié comme gîte de mise bas du Murin de Bechstein, chiroptère patrimonial arboricole. Il fait partie d'un réseau de sites ENS forestiers, localisés sur un proche secteur, à la fonctionnalité d'habitat de reproduction pour le Murin de Bechstein (bois de Mongran, d'Empougnes, de l'Isle-Noé, du Chapitre). Habitat remarquable : Boisements	Massif forestier (gîte à chiroptères)	Mammifère : Murin de Bechstein		
Château de Monbardon	Non prioritaire	ENSN09	25,1 ha		Le site du « Château de Monbardon » est identifié comme site prioritaire dans le Plan Régional d'Actions Chiroptères. Le périmètre de l'ENS englobe le bâti du château, utilisé comme gîte par de nombreuses espèces de chauve-souris, ainsi que les parcelles boisées et prairiales attenantes du parc du château, utilisées comme aire de chasse par les chiroptères. Le château est en mauvais état, notamment au niveau de sa toiture. Habitats remarquables : bâti, prairie, boisement	Gîte à chiroptères : bâti et parc du château (boisement s / prairies)	Mammifères : Vespertilion à moustaches, Vespertilion à oreilles échanquées, Vespertilion de Natterer, Grand Murin, Pipistrelle commune, Petit Murin, Oreillard méridional, Pipistrelle de Kuhl		
Complexe prairial de Boucagnères	Non prioritaire	ENSN10	204,5 ha		Le site « Complexe prairial de Boucagnères » intègre un ensemble de prairies inondables et humides en bord de l'Arçon avec un cortège typique de zones humides. Certaines sont fauchées, d'autres pâturées. Des parcelles cultivées peuvent également être rencontrées. Il est relevé sur le site la présence d'une belle population de Jacinthes	Prairies inondables	Invertébrés : Cuivré des marais, Damier de la Succise		

L'Arros	Non prioritaire	ENS19	1089 ha	<p>romaines accompagnée d'orchis incarnats et d'ophioglosses. La présence du Cuivré des marais et du Damier de la Succise est également avérée ou suspectée.</p> <p>Habitats remarquables : Prairies humides, mares, haies, vieux arbres isolés</p> <p>Ce site ENS intègre le lit mineur de l'Arros sur tout son linéaire gersois, ainsi que ses milieux humides associés sur sa partie inondable. L'ENS est calqué sur le périmètre de la ZNIEFF modernisée « cours de l'Arros » sur sa partie gersoise. Le site est remarquable du fait de la présence de la Grande Mulette, espèce dont la conservation est considérée comme « en danger critique d'extinction » par l'IUCN et découverte en 2016. 40 individus vivants y ont été recensés lors de prospections non exhaustives. Ces résultats font de l'Arros un site d'importance nationale pour ce mollusque dont la présence n'est connue que dans les bassins versants de la Loire, de la Charente, de la Garonne, de l'Adour et de l'Ebre en Espagne. Le site héberge également notamment une belle population de Mulette des rivières Potomida littoralis, la Loutre, la Cistude d'Europe. Le Guépier d'Europe niche également sur ses berges.</p> <p>Habitats remarquables : cours d'eau</p>	Cours d'eau et milieux connexes	<p>Flore : Jacinthe de Rome, Ophioglosse commun, Orchis incarnat</p> <p>Invertébrés : Grande Mulette, Mulette des rivières</p> <p>Mammifères : Loutre d'Europe, Vison d'Europe</p> <p>Avifaune : Guépier d'Europe</p>
---------	-----------------	-------	---------	---	---------------------------------	---

Statut des espèces citées dans le document

Type	Sous- embranchement	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Directive Oiseaux	Protection Nationale	PNA	Liste Rouge Nationale	LRN Ortho Domaine Aquitaine	Protection Midi-Pyrénées (flore uniquement)	Liste Rouge Midi-Pyrénées (uniquement oiseaux, amphibiens, reptiles et flore)	Déterminance ZNIEFF
Flore	Champignons	<i>Abortiporus fractipipes</i>						Sans données	Sans données		NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes		Art.3 et 6		X	LC			NT	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde		Art.3			VU			CR	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate		Art.3			LC			CR	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Adenocarpus complicatus</i> subsp. <i>parvifolius</i>	Adénocarpe de Lainz					Sans données			Sans données	Non
Flore	Fougères	<i>Adiantum capillus-veneris</i>	Capillaire de Montpellier					Sans données			LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Adonis annua</i>	Goutte de sang				?	Sans données			LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Aegilops geniculata</i>	Égilope ovale					Sans données			Sans données	Non
Invertébré	Insectes	<i>Aeshna affinis</i>	Aeshne affine (L')					LC			NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeshne bleue (L')					LC			NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Aeshna mixta</i>	Aeshne mixte (L')					LC			NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Agrostis curtisii</i>	Agrostide à soie					Sans données			NT	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i>	Aiolope émeraude					Sans données	Sans données		NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Ajuga chamaepitys</i> subsp. <i>chamaepitys</i>	Petite Ivette				?	Sans données			LC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	An.I	Art.3			VU			LC	Non

Flore	Angiospermes	<i>Allium roseum</i>	Ail rose		Sans données		LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Alopecurus geniculatus</i>	Vulpin genouillé		Sans données		DD	Oui
Vertébré	Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	An.IV	Art.2	LC	EN	Oui
Flore	Champignons	<i>Amanita ceciliae</i>	Amanite impériale			Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Amanita ponderosa f. valens</i>	Amanite robuste			Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Amanita porphyria</i>	Amanite porphyre			Sans données	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Ammi majus</i>	Ammi élevé			Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis punaise		Art.1	Sans données	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Anacamptis fragrans</i>	Orchis à odeur de vanille		Art.1	Sans données	Sans données	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches			Sans données	NT	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Anacamptis papilionacea</i>	Orchis papillon			Sans données	Art.1	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet			NA	NA	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver			VU	VU	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur (L')			LC	LC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain (L')			LC	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Anchusa italica</i>	Buglosse d'Italie			Sans données	LC	Oui
Vertébré	Poissons	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne			CR	CR	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée			VU	VU	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Anthemis cotula</i>	Camomille puante			Sans données	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Aphyllanthes monspeliensis</i>	Aphyllanthe de Montpellier			Sans données	Art.4 et 5	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	An.I	Art.3	NT	NT	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		Art.3	LC	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	An.I	Art.3	LC	CR	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna		Art.3	LC	VU	Oui

Flore	Champignons	<i>Aureoboletus gentilis</i>	Bolet cramois		Sans données	NC	Non
Invertébré	Crustacés	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pieds blancs (L)	An.II et V	Art.1 VU	NC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin		VU	Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon		LC	Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca	An.I	Art.3 NA	Sans données	Oui
Vertébré	Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	An.II et IV	Art.2 X LC	NC	Déterminant sous conditions
Flore	Angiospermes	<i>Bellevalia romana</i>	Bellevalia de Rome		Art.1 NT	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Berula erecta</i>	Berle dressée		Sans données	NT	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Bidens cernua</i>	Bident penché		Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Bolboschoenus maritimus</i>	Scirpe maritime		Sans données	LC	Oui
Flore	Champignons	<i>Boletus dupainii</i>	Bolet de dupain		Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Boletus legaliae</i>	Bolet chicorée		Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Boletus pseudoregius</i>	Bolet faux royal		Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Boletus queletii</i>	Bolet de Quélet		Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Boletus radicans</i>	Bolet radicans		Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Boletus rhodopurpureus</i>	Bolet vieux rose		Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Boletus rhodopurpureus f. polypurpureus</i>			Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Boletus rhodopurpureus f. xanthopurpureus</i>			Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Boletus satanas</i>	Bolet satan		Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Boletus xanthocyaneus</i>	Bolet jaune et bleu		Sans données	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Boyeria irene</i>	Aeschne paisible (L')		LC	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Brachygonus megerlei</i>			Sans données	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Brachygonus ruficeps</i>			Sans données	NC	Oui

Invertébré	Insectes	<i>Brachyopa pilosa</i>		Sans données	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Brachypalpus laphriformis</i>		Sans données	NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Brachypodium distachyon</i>	Brachypode à deux épis	Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Brachypodium phoenicoides</i>	Brachypode de Phénicie	Sans données	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Brenthis hecate</i>	Nacré de la Filipendule (Le)	LC	NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Briza minor</i>	Petite amourette	Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Bromus racemosus</i>	Brome en grappe	Sans données	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	LC	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à oeil d'or	NA	Sans données	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Bupleurum subovatum</i>	Buplèvre ovale	?	EN	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Calendula arvensis</i>	Souci des champs	Sans données	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	NA	Sans données	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	NA	Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	LC	Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Calidris pugnax</i>	Combattant varié	Sans données	Sans données	Non
Invertébré	Insectes	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx hémorroïdal (Le)	LC	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	Caloptéryx vierge méridional (Le)	Sans données	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Calopteryx xanthostoma</i>	Caloptéryx occitan (Le)	LC	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Cantharellus subpruinus</i>	Girolle pruineuse	Sans données	NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	LC	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Cardamine raphanifolia</i>	Cardamine à feuilles de radis	Sans données	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Carex echinata</i>	Laïche étoilée	Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Carex paniculata</i>	Laïche paniculée	Sans données	LC	Oui

Flore	Angiospermes	<i>Carex pseudocyperus</i>	Laïche faux-souchet			Sans données			LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Carex vulpina</i>	Laïche des renards			Sans données			VU	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Carthamus mitissimus</i>	Cardoncelle mou			Sans données			LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Caucalis platycarpus</i>	Caucalide			?			LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Centaurea calcitrapa</i>	Centauree chausse-trape			Sans données			LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Centaurea scabiosa</i>	Centauree scabieuse			Sans données			LC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne (Le)	An.II et IV	Art.2	I			NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Ceragriion tenellum</i>	Agrion délicat (L')			LC			NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Cetonischema speciosissima</i>	Grande cétoine dorée			Sans données			NC	Non
Vertébré	Reptiles	<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié		Art.3	LC			EN	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert (Le)			LC			NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot		Art.3	LC			VU	Oui
Flore	Champignons	<i>Cheimonophyllum candidissimum</i>				Sans données			NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac			VU			Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	An.I	Art.3	EN			Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse			NT			VU	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Chrysotoxum elegans</i>				Sans données			NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Chrysotoxum octomaculatum</i>				Sans données			NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Cicendia filiformis</i>	Cicendie filiforme			Sans données		Art.1	VU	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	An.I	Art.3	EN			Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	An.I	Art.3	LC			VU	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	An.I	Art.3	LC			EN	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Clonopsis gallica</i>	Phasme gaulois			Sans données			NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux		Art.3	LC			LC	Non

Flore	Angiospermes	<i>Carex pseudocyperus</i>	Laïche faux-souchet			Sans données			LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Carex vulpina</i>	Laïche des renards			Sans données			VU	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Carthamus mitissimus</i>	Cardoncelle mou			Sans données			LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Caucalis platycarpus</i>	Caucalide			?			LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Centaurea calcitrapa</i>	Centauree chausse-trape			Sans données			LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Centaurea scabiosa</i>	Centauree scabieuse			Sans données			LC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne (Le)	An.II et IV	Art.2	I			NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Ceragrion tenellum</i>	Agrion délicat (L')			LC			NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Cetonischema speciosissima</i>	Grande cétoine dorée			Sans données			NC	Non
Vertébré	Reptiles	<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié		Art.3	LC			EN	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert (Le)			LC			NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot		Art.3	LC			VU	Oui
Flore	Champignons	<i>Cheimonophyllum candidissimum</i>				Sans données			NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac			VU			Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	An.I	Art.3	EN			Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse			NT			VU	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Chrysotoxum elegans</i>				Sans données			NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Chrysotoxum octomaculatum</i>				Sans données			NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Cicendia filiformis</i>	Cicendie filiforme			Sans données		Art.1	VU	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	An.I	Art.3	EN			Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	An.I	Art.3	LC			VU	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	An.I	Art.3	LC			EN	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Clonopsis gallica</i>	Phasme gaulois			Sans données			NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux		Art.3	LC			LC	Non

Flore	Angiospermes	<i>Dactylorhiza incarnata subsp. incarnata</i>	Orchis couleur de chair		Orchis vert	Sans données	Sans données	NT	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Dactylorhiza viridis</i>	Orchis vert		Orchis vert	Sans données	Sans données	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Decticus verrucivorus verrucivorus</i>	Dectique verrucivore			Sans données	Sans données	NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	An.I	Art.3	LC	LC	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Diplotaxis erucoïdes</i>	Diplotaxe fausse-roquette			Sans données	Sans données	LC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Doros profuges</i>				Sans données	Sans données	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Dromaeolus barnabita</i>				Sans données	Sans données	NC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	An.I	Art.3	LC	LC	LC	Oui
Flore	Fougères	<i>Dryopteris remota</i>	Fougère à penes espacées			Sans données	Sans données	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	An.I	Art.3	LC	LC	NT	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Elater ferrugineus</i>				Sans données	Sans données	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Eledonoprius armatus</i>				Sans données	Sans données	NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Eleocharis multicaulis</i>	Scirpe à nombreuses tiges			Sans données	Sans données	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux		Art.3	EN	EN	Sans données	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Empusa pennata</i>	Empuse commune			Sans données	Sans données	NC	Non
Vertébré	Reptiles	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	An.II et IV	Art.2	LC	LC	EN	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe (L')			LC	LC	NC	Non
Vertébré	Amphibiens	<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	An.IV	Art.2	LC	LC	LC	Déterminant sous conditions
Flore	Angiospermes	<i>Epipactis helleborine subsp. helleborine</i>	Elléborine à larges feuilles			Sans données	Sans données	LC	Oui
Flore	Fougères	<i>Equisetum fluviatile</i>	Prêle des eaux			Sans données	Sans données	LC	Oui
Flore	Fougères	<i>Equisetum hyemale</i>	Prêle d'hiver			Sans données	Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Erica ciliaris</i>	Bruyère ciliée			Sans données	Sans données	LC	Oui

Flore	Angiospermes	<i>Erica tetralix</i>	Bruyère à quatre angles		Sans données		LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Ervum tetraspermum</i>	Lentillon		Sans données		Sans données	Non
Invertébré	Insectes	<i>Erythronna lindenii</i>	Agrion de Vander Linden (L')		LC		NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Erythronna viridulum</i>	Naiade au corps vert (La)		LC		NC	Non
Vertébré	Poissons	<i>Esox lucius</i>	Brochet	Art.1	VU		NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Eumodicoryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais		Sans données	4	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Euphorbia dulcis</i> subsp. <i>angulata</i>	Euphorbe anguleuse		Sans données		Sans données	Non
Flore	Angiospermes	<i>Euphorbia falcata</i>	Euphorbe en faux	?	Sans données		LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise (Le)	An.II Art.3	LC		NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Eurythya quercus</i>	Grand Bupreste du Chêne		Sans données		NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Exaculum pusillum</i>	Cicendie naine		Sans données	Art.1	VU	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre		Sans données		LC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	An.I Art.3	LC		VU	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez	An.I Art.3	NA		Sans données	Non
Flore	Champignons	<i>Flammulaster muricatus</i>			Sans données		NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Fritillaria meleagris</i>	Pintade		Sans données	Art.4, 5 et 9	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Fulica atra</i>	Foule macroule		LC		VU	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Fumana ericifolia</i>	Hélianthème de Spach		Sans données		Sans données	Non
Flore	Angiospermes	<i>Fumana ericoides</i>	Hélianthème à allure de bruyère		Sans données		LC	Oui
Vertébré	Mammifères	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Desman des Pyrénées	An.II et IV Art.2	X	NT	NC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	Art.3	LC		LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais		CR		Sans données	Oui
Flore	Champignons	<i>Ganoderma resinaceum</i>	Polypore résineux		Sans données		NC	Non

Flore	Angiospermes	<i>Gastridium ventricosum</i>	Gastriodie			Sans données		LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	An.I	Art.3	DD		Sans données	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Genista horrida</i>	Genêt-hérissou			Sans données		Sans données	Non
Flore	Angiospermes	<i>Genista scorpius</i>	Genêt purgatif			Sans données		LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Geranium phaeum</i>	Géranium brun			Sans données		LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Gladiolus communis</i>	Glaiéul commun			Sans données		LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Gladiolus x byzantinus</i>	Glaiéul de Byzance			Sans données		NA	Non
Vertébré	Poissons	<i>Gobio gobio</i>	Goujon			DD		NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin (Le)	An.II et IV	Art.2	X	LC	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli (Le)				LC	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable (Le)				LC	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire (Le)				LC	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtillière commune				Sans données 3	NC	Oui
Flore	Champignons	<i>Gyroporus castaneus</i>	Bolet châtain				Sans données	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Helictichloa bromoides subsp. bromoides</i>	Avoine Brome				Sans données	Sans données	Non
Flore	Champignons	<i>Helvella lactea</i>					Sans données	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Hemianax ephippiger</i>	Anax porte-selle (L')				Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Heridium cirrhatum</i>	Créolophe ondulé				Sans données	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Hesperis matronalis</i>	Julienne des dames				Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Hesperis matronalis subsp. nivea</i>	Julienne blanche				Sans données	DD	Non
Invertébré	Insectes	<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir (Le)				LC	NC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté	An.I	Art.3	NT		Sans données	Oui
Vertébré	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	An.IV	Art.2		LC	LC	Non

Vertébré	Oiseaux	<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche	An.I	Art.3	LC	VU	Oui
Flore	Mousses	<i>Hookeria lucens</i>				Sans données	Sans données	Non
Flore	Angiospermes	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	Écuelle d'eau			Sans données	LC	Oui
Flore	Champignons	<i>Hydropus floccipes</i>	Mycène à pied floconneux			Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Hygrocybe intermedia</i>				Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Hygrocybe psittacina</i>	Hyrophore perroquet			Sans données	NC	Non
Vertébré	Amphibiens	<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	An.IV	Art.2	LC	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Iberis amara</i>	Ibérus amer			Sans données	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Ichthyæetus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale			LC	Sans données	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant (L')			LC	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain (L')			LC	NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Isolepis fluitans</i>	Scirpe flottant			Sans données	VU	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Isophya pyrenaica</i>	Barbitiste des Pyrénées			Sans données	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Isopyrum thalictroides</i>	Isopyre faux Pigamon			Sans données	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Ixobrychus minutus</i>	Butor blongios	An.I	Art.3	EN	CR	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Ixobrychus minutus dubius</i>	Blongios nain			Sans données	Sans données	Non
Flore	Angiospermes	<i>Knautia arvernensis</i>	Knautie d'Auvergne			Sans données	LC	Oui
Vertébré	Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental		Art.2	LC	NT	Non
Flore	Champignons	<i>Lactarius azonites</i>	Lactaire à pied blanc			Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Lactarius fuliginosus</i>	Lactaire fuligineux			Sans données	NC	Non
Vertébré	Poissons	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	An.II	Art.1	LC	NC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	An.I	Art.3 et 4	NT	LC	Oui

Vertébré	Oiseaux	<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	Art.3	X	EN	EN	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	Art.3	X	VU	EN	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Lathyrus cicera</i>	Gessette				LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse sans vrille				LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Lathyrus nissolia</i> var. <i>nissolia</i>	Gesse de Nissolle				DD	Non
Flore	Angiospermes	<i>Lathyrus sylvestris</i>	Gesse des bois				LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Lathyrus tuberosus</i>	Macusson				DD	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Lavandula latifolia</i>	Lavande à larges feuilles				LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Legousia hybrida</i>	Petite Spéculaire		?		LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Legousia speculum-veneris</i>	Miroir de Vénus		?		LC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage (Le)				LC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Lestes dryas</i>	Leste des bois (Le)				LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Lestes virens virens</i>	Leste verdoyant méridional (Le)				NC	Non
Vertébré	Poissons	<i>Leuciscus leuciscus</i>	Vandoise	Art.1			DD	Non
Flore	Champignons	<i>Leucoagaricus jubilaei</i>					NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée (La)				LC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve (La)				LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches (La)				LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore avorté				LC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Limosa lapponica baueri</i>	Barge rousse	An.I et II/2			Sans données	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire				VU	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Limosella aquatica</i>	Limoselle aquatique				LC	Oui

Flore	Angiospermes	<i>Linum suffruticosum</i> <i>subsp. appressum</i>	Lin à feuilles de Salsola			Sans données	LC	Oui
Vertébré	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Art.3		LC	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Lobelia urens</i>	Lobélie brûlante			Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Lonicera etrusca</i>	Chèvrefeuille de Toscane			Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Lotus maritimus</i> var. <i>hirsutus</i>				Sans données	Sans données	Non
Invertébré	Insectes	<i>Lucanus cervus</i>	Cerf-volant (mâle)	An.II		Sans données	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Ludwigia palustris</i>	Isnardie des marais			Sans données	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	An.I	Art.3	LC	LC	Oui
Vertébré	Mammifères	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	An.II et IV	Art.2	X	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais (Le)	An.II et IV	Art.2	LC	NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Lysimachia minima</i>	Centenille naine			Sans données	DD	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Lysimachia tenella</i>	Mouron délicat			Sans données	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Maculinea arion</i>	Azuré du Serpolet (L')	An.IV	Art.2	X	LC	Oui
Flore	Champignons	<i>Marasmiellus</i> <i>omphaliformis</i>				Sans données	NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur			Sans données	Sans données	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau			Sans données	Sans données	Non
Invertébré	Bivalves	<i>Margaritifera</i> <i>auricularia</i>	Grande mulette			X	Sans données	Oui
Vertébré	Mammifères	<i>Martes martes</i>	Martre des pins	An.V		LC	NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Medicago arabica</i>	Luzerne tachetée			Sans données	LC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Melanogryllus</i> <i>desertus</i>	Grillon noirâtre			Sans données	Sans données	Non
Invertébré	Insectes	<i>Melitaea deione</i>	Mélitée des Linaires (La)			LC	NC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Mergellus albellus</i>	Harle piette	An.I	Art.3	Sans données	Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre		Art.3	NT	Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé		Art.3	CR	Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe		Art.3	LC	LC	Oui

Flore	Angiospermes	<i>Mibora minima</i>	Mibora naine			Sans données	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Microdon analis</i>				Sans données	NC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	An.I	Art.3	LC	LC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	An.I	Art.3	X	VU	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Minois dryas</i>	Grand Nègre des bois (Le)				LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Misopates orontium</i>	Muflier des champs			Sans données	LC	Non
Flore	Champignons	<i>Morchella esculenta</i>	Morille ronde			Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Mucronella calva</i>				Sans données	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Muscari comosum</i>	Muscari à toupet			Sans données	LC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris		Art.3		NT	Non
Vertébré	Mammifères	<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	An.V			LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Myagrum perfoliatum</i>	Myagre perfolié			?	Sans données	Oui
Flore	Champignons	<i>Mycenella trachyspora</i>				Sans données	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Myolepta potens</i>				Sans données	NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Myosotis discolor subsp. dubia</i>	Myosotis douteux			Sans données	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Myosotis nemorosa</i>	Myosotis à poils réfractés			Sans données	LC	Non
Vertébré	Mammifères	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	An.II et IV	Art.2	X	NT	Oui
Vertébré	Mammifères	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	An.II et IV	Art.2	X	NT	Déterminant sous conditions
Vertébré	Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	An.IV	Art.2	X	LC	Déterminant sous conditions
Vertébré	Mammifères	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échançrées	An.II et IV	Art.2	X	LC	Déterminant sous conditions
Vertébré	Mammifères	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	An.II et IV	Art.2	X	LC	Déterminant sous conditions

Vertébré	Mammifères	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	An.IV	Art.2	X	LC	NC	Déterminant sous conditions
Vertébré	Mammifères	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	An.IV	Art.2	X	LC	NC	Déterminant sous conditions
Flore	Angiospermes	<i>Najas minor</i>	Naïade mineure				Sans données	VU	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Narcissus bulbocodium</i>	Trompette de Méduse	An.V			Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid d'oiseau				Sans données	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse				LC	Sans données	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Nigella hispanica</i> var. <i>parviflora</i>	Nigelle de France			?	Sans données	Sans données	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré				VU	CR	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Numenius phaeopus variegatus</i>	Courlis corlieu				Sans données	Sans données	Non
Flore	Angiospermes	<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune				Sans données	Art.2, 4, 5 et 7	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris		An.I	Art.3	NT	CR	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Oedipoda germanica germanica</i>	Oedipode rouge				Sans données	Sans données	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	Oenanthe à feuilles de peucedan				Sans données	NT	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Oenanthe pimpinelloides</i>	Oenanthe faux boucage				Sans données	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Ononis pusilla</i>	Bugrane naine				Sans données	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>	Gomphe à forceps septentrional (Le)				Sans données	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Onychogomphus uncatu</i>	Gomphe à crochets (Le)				LC	NC	Oui
Flore	Fougères	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commun				Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Ophrys aegirtica</i>	Ophrys du Gers				Sans données	Sans données	Non
Flore	Angiospermes	<i>Ophrys arachnitiformis</i>	Ophrys Araignée				Sans données	Sans données	Non

Flore	Angiospermes	<i>Ophrys lutea</i>	Ophrys jaune		Sans données		LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Ophrys speculum</i>	Ophrys miroir		VU		CR	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Ophrys sulcata</i>	Ophrys sillonné		Sans données		LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Ophrys tenthredinifera</i>	Ophrys tenthède	Art.1	VU		CR	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Ophrys vasconica</i>	Ophrys du pays Basque		Sans données		LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Orchis simia</i>	Orchis singe		Sans données		LC	Oui
Flore	Fougères	<i>Oreopteris limbosperma</i>	Polystic des montagnes		Sans données	Art.5	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs (L')		LC		NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun (L')		LC		NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé (L')		LC		NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Orthetrum coeruleum</i>	Orthétrum bleuissement (L')		LC		NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Osmoderma eremita</i>	Barbot	Art.2	E		NC	Oui
Flore	Fougères	<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale		Sans données	Art.4 et 5	LC	Oui
Flore	Champignons	<i>Otidea alutacea</i>			Sans données		NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops	Art.3	LC		NT	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin (La)	Art.2	X		NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Pallenis spinosa</i>	Pallénis épineux		Sans données		LC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Pandion haliaetus</i>	Balazard pêcheur	An.I	X		Sans données	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Papaver hybridum</i>	Pavot hybride	?	?		EN	Oui
Vertébré	Poissons	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	An.II			NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Paracrinema tricolor bisignata</i>	Criquet tricolore		Sans données	4	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Paragus bradescui</i>			Sans données		NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Paratettix meridionalis</i>	Tétrix des plages		Sans données	3	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Parentuccella viscosa</i>	Bartsie visqueuse		Sans données		LC	Oui

Vertébré	Amphibiens	<i>Pelodytes punctatus</i>	Péloidyte ponctué	Art.3	LC	LC	Déterminant sous conditions
Invertébré	Insectes	<i>Peltis ferruginea</i>			Sans données	NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	An.I Art.3	LC	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Persicaria minor</i>	Petite Renouée		Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Persicaria mitis</i>	Renouée douce		Sans données	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Petronia petronia</i>	Moineau soulcie	Art.3	LC	NT	Oui
Flore	Champignons	<i>Phellodon confluens</i>			Sans données	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Pholidoptera femorata</i>	Decticelle des roselières		Sans données	3 NC	Non
Vertébré	Poissons	<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon		DD	NC	Non
Flore	Fougères	<i>Pilularia globulifera</i>	Boulette d'eau	Art.1	Sans données	CR	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Pinguicula lusitanica</i>	Grassette du Portugal		Sans données	Art.1 LC	Oui
Vertébré	Mammifères	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	An.IV Art.2	LC	NC	Déterminant sous conditions
Vertébré	Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	An.IV Art.2	LC	NC	Déterminant sous conditions
Flore	Angiospermes	<i>Plantago sempervirens</i>	Œil de chien		Sans données	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	An.I Art.3	NT	Sans données	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé (L')		LC	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre (L')		LC	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes (L')		LC	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Plebejus argus</i>	Azuré de l'Ajonc (L')		LC	NC	Non
Vertébré	Mammifères	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	An.IV Art.2	LC	NC	Déterminant sous conditions
Flore	Champignons	<i>Pleurotus ostreatus</i>	Pleurote en huître		Sans données	NC	Non

Flore	Champignons	<i>Pluteus boudieri</i>	Plutée de Boudier		Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Pluteus leoninus</i>	Plutée couleur de lion		Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Pluteus salicinus</i>	Plutée du saule		Sans données	NC	Non
Vertébré	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	An.IV Art.2	LC	LC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Art.3	LC	NT	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	Art.3	LC	Sans données	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	Art.3	LC	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore		Sans données	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Polyommatus amandus</i>	Azuré de la Jarosse (L)		LC	NC	Oui
Flore	Fougères	<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons		Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	Potamot à feuilles de renouée		Sans données	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Potosia fieberi</i>			Sans données	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule		Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Primula vulgaris subsp. vulgaris</i>	Primevère acaule		Sans données	LC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Prionus coriarius</i>	Prion tanneur		Sans données	NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	Fausse-arrhénathère à longues feuilles		Sans données	LC	Oui
Flore	Champignons	<i>Pseudoboletus parasiticus</i>	Bolet parasite		Sans données	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Pseudocistela ceramboides</i>			Sans données	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Pseudosphegesthes cinerea</i>			Sans données	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais		Sans données	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Pulicaria vulgaris</i>	Herbe de Saint-Roch	Art.1	Sans données	VU	Oui

Invertébré	Insectes	<i>Pyrgus cirsii</i>	Hespérie des Cirses (L')		NT	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Pyrgus onopordi</i>	Hespérie de la Malope (L')		LC	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu (La)		LC	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert		Sans données	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Quercus pyrenaica</i>	Chêne tauzin		Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Quercus suber</i>	Chêne liège		Sans données	NA	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Radiola linoides</i>	Radiole faux-lin		Sans données	NT	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau		NT	EN	Oui
Flore	Champignons	<i>Ramaria formosa</i>	Clavaire jolie		Sans données	NC	Non
Vertébré	Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	An.IV	LC	LC	Oui
Vertébré	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	An.V	LC	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Ranunculus arvensis</i>	Renoncule des champs	?	Sans données	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	Bouton d'or à feuilles d'Ophioglosse	Art.1	Sans données	VU	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	An.I	LC	Sans données	Oui
Flore	Champignons	<i>Resupinatus trichotis</i>			Sans données	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Rhamnus alaternus</i>	Nerprun Alaterne		Sans données	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif		Sans données	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Rhaponticum coniferum</i>	Pomme-de-pin		Sans données	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Rhingia rostrata</i>			Sans données	NC	Oui
Vertébré	Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	An.II et IV	X	NT	Déterminant sous conditions
Vertébré	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	An.II et IV	X	LC	Déterminant sous conditions
Vertébré	Oiseaux	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Art.3	LC	EN	Oui
Flore	Champignons	<i>Russula amaenolens</i>	Russule à odeur de topinambour		Sans données	NC	Non

Flore	Champignons	<i>Russula cicatricata</i>	Russule ridulée	Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Russula dupartii</i>		Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Russula foetens</i>	Russule fétide	Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Russula laurocerasi</i>	Russule laurier-cerise	Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Russula melzeri</i>	Russule tache-de-sang	Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Russula persicina</i>	Russule couleur de pêche	Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Russula praetervisa</i>	Russule à odeur de baudruche	Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Russula pseudointegra</i>	Russule coccinée	Sans données	NC	Non
Vertébré	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	LC	Déterminant sous conditions
Vertébré	Poissons	<i>Salmo trutta</i>	Truite commune	LC	NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Salvia verbenaca</i>	Sauge fausse-verveine	Sans données	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Salvia verticillata</i>	Sauge verticillée	Sans données	NA	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valerand	Sans données	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Satyrium pruni</i>	Thécla du Prunier (La)	LC	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Satyrium w-album</i>	Thécla de l'Orme (La)	LC	NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Scandix pecten-veneris</i>	Scandix Peigne-de-Vénus	? Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Scandix pecten-veneris subsp. pecten-veneris</i>	Scandix Peigne-de-Vénus	? Sans données	DD	Non
Flore	Angiospermes	<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Jonc des chaisiers	Sans données	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Scolitantides orion</i>	Azuré des Orpins (L')	LC	NC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Scelopax rusticola</i>	Bécasse des bois	LC	NT	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Scutellaria minor</i>	Petite scutellaire	Sans données	Art.5	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Sepiana sepium</i>	Decticelle échassière	Sans données	NC	Oui

Flore	Angiospermes	<i>Silene gallica</i>	Silène de France		Sans données		LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Simethis mattiazzii</i>	Simethis à feuilles aplaties		Sans données		LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs		Sans données		LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Sison segetum</i>	Berle des blés		Sans données		LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique (La)		LC		NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Sorbus domestica</i>	Cormier		Sans données		LC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet		Sans données		Sans données	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été		Sans données		Sans données	Non
Flore	Mousses	<i>Sphagnum palustre</i>	Sphaigne palustre	An.V	Sans données		Sans données	Non
Flore	Mousses	<i>Sphagnum papillosum</i>	Sphaigne papilleuse	An.V	Sans données		Sans données	Non
Flore	Mousses	<i>Sphagnum subnitens</i>		An.V	Sans données		Sans données	Non
Invertébré	Insectes	<i>Sphingonotus caerulans caerulans</i>	Oedipode aigue- marine		Sans données	Sans données	NC	Oui
Vertébré	Poissons	<i>Squalius cephalus</i>	Chevaine		LC		NC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Stachys annua</i>	Épiaire annuelle	?	Sans données		LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais		Sans données		LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Stachelia dubia</i>	Stéhéline douteuse		Sans données		LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire des sources		Sans données		LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	An.I Art.3	LC		EN	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois		VU		LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Sympetma fusca</i>	Leste brun (Le)		LC		NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Sympetrum foncolombii</i>	Sympétrum de Fonscolombe (Le)		LC		NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional (Le)		LC		NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin (Le)		LC		NC	Non

Invertébré	Insectes	<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié (Le)	LC	NC	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	LC	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	LC	CR	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Taraxacum palustre</i>	Pissenlit des marais	Sans données	NA	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Temnostoma bombylans</i>	Sans données	Sans données	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Temnostoma meridionale</i>	Sans données	Sans données	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Temnostoma vespiforme</i>	Milésie vespiforme	Sans données	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Tenebrio opacus</i>	Sans données	Sans données	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Tetrix ceperoi</i>	Tétrix des vasières	Sans données	NC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Teucrium montanum</i>	Germandrée des montagnes	Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Teucrium scordium</i>	Germandrée des marais	Sans données	LC	Oui
Flore	Champignons	<i>Thelephora palmata</i>	Théléphore à cornes palmées	Sans données	NC	Non
Flore	Fougères	<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	Sans données	VU	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Thlaspi arvense</i>	Tabouret des champs	Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Thymus drucei</i>	Serpolet de Druce	Sans données	Sans données	Non
Flore	Angiospermes	<i>Thymus polytrichus</i>	Thym à pilosité variable	Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Tractema lilio-hyacinthus</i>	Scille Lis-jacinthe	Sans données	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Trichoferus pallidus</i>	Sans données	Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Tricholoma bresadolanum</i>	Sans données	Sans données	NC	Non
Flore	Champignons	<i>Tricholoma roseocerbum</i>	Sans données	Sans données	NC	Non

		<i>Trifolium squamosum</i> var. <i>squamosum</i>		Trèfle écailleux		Sans données		Sans données		Non	
Flore	Angiospermes										
Vertébré	Oiseaux	<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin			DD			Sans données	Oui	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	An.1	Art.3	LC			Sans données	Oui	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur			LC			Sans données	Oui	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc		Art.3	LC			Sans données	Oui	Oui
Vertébré	Oiseaux	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette			LC			Sans données	Oui	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Trithemis annulata</i> (Le)	Trithémis annelé			LC			NC	Non	Non
Vertébré	Amphibiens	<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	An.4	Art.2	NT			VU	Oui	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Trochardis verticillatum</i>	Carum verticillé						Sans données	Non	Non
Flore	Angiospermes	<i>Tulipa raddii</i>	Tulipe précoce		Art.1	EN			LC	Oui	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Tulipa sylvestris</i>	Tulipe de Gaule		?				LC	Non	Non
Flore	Angiospermes	<i>Ulex minor</i>	Ajonc nain						LC	Oui	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse						LC	Oui	Oui
Invertébré	Bivalves	<i>Unio mancus mancus</i>	Mulette méridionale	An.5					NC	Non	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée		Art.3	LC			LC	Oui	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Urospermum dalechampii</i>	Urosperme de Daléchamps						LC	Non	Non
Flore	Angiospermes	<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque						LC	Oui	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Valerianaella dentata</i> f. <i>rimosa</i>	Valérianelle sillonnée		?				Sans données	Non	Non
Flore	Angiospermes	<i>Valerianaella eriocarpa</i>	Mâche à fruits velus						LC	Oui	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Valerianaella locusta</i>	Mache doucette						LC	Non	Non
Vertébré	Oiseaux	<i>Vanelus vanellus</i>	Vanneau huppé			NT			CR	Oui	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus					Art.5	LC	Oui	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Veronica scutellata</i> var. <i>pilosa</i>	Véronique à écus						NE	Non	Non
Flore	Angiospermes	<i>Veronica scutellata</i> var. <i>scutellata</i>	Véronique à écus					Art.5	NE	Non	Non

Flore	Angiospermes	<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	Sans données	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Vicia hybrida</i>	Vesce hybride	Sans données	LC	Oui
Flore	Angiospermes	<i>Viola arvensis</i>	Pensée des champs	? Sans données	LC	Non
Flore	Angiospermes	<i>Wahlenbergia hederacea</i>	Campanille à feuilles de lierre	Sans données	LC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Xanthogramma laetum</i>		Sans données	NC	Oui
Flore	Champignons	<i>Xerocomus leonis</i>	Bolet couleur de lion	Sans données	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Xylota tarda</i>		Sans données	NC	Oui
Invertébré	Insectes	<i>Xylotrechus antilope</i>		Sans données	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Zeuneriana abbreviata</i>	Decticelle aquitaine	Sans données 4	NC	Oui
Vertébré	Reptiles	<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	LC	NT	Déterminant sous conditions
Invertébré	Insectes	<i>Zygaena lavandulae</i>	Zygène de la Badasse (La)	Art.3 An.IV	NC	Non
Invertébré	Insectes	<i>Zygaena occitanica</i>	Zygène d'Occitanie (La)	Sans données	NC	Non

Directive Faune Flore Habitats

An.I	Liste des habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire
An.II	Liste des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire (endémique, rare, vulnérable, extinction) dont certaines sont "prioritaires"
An.IV	Liste des espèces soumises à une protection stricte (interdiction de destruction ; de dérangement durant les périodes de reproduction, de dépendance ou de migration; de détérioration de leurs habitats)
An.V	Liste des espèces dont la protection est moins contraignante (les prélèvements ne doivent pas menacer le niveau de conservation des populations)

Directive Oiseaux

An.I	Liste des espèces dont la protection nécessite la mise en place des ZPS (Zones de Protection Spéciales)
An.II	Liste des espèces dont la chasse est autorisée

Liste rouge nationale et Midi-Pyrénées

RE	Régionalement éteint
CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable, non soumise à évaluation
a)	Espèce introduite en métropole dans la période récente après 1500
b)	Espèce nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole
NE	Non évaluée espèce non encore confrontée aux critères de la liste rouge
NR	Non répertoriée dans la liste rouge

Liste rouge nationale « Insectes » (1994)

E	En danger
V	Vulnérable
I	Indéterminé

Liste rouge nationale « Orthoptères »

♣	n'appartient vraisemblablement pas au territoire
?	manque d'information
HS	espèce synanthrope
1	proche de l'extinction ou éteinte
2	fortement menacée d'extinction
3	menacée, à surveiller
4	non menacée
-	absence

Arrêtés de protection Midi-Pyrénées

Flore (2004)	
Art.1	Protection des individus et de leurs habitats sur le territoire de la région Midi-Pyrénées
Art.2	Protection des individus et de leurs habitats sur le territoire du département de l'Ariège
Art.3	Protection des individus et de leurs habitats sur le territoire du département de l'Aveyron
Art.4	Protection des individus et de leurs habitats sur le territoire du département de la Haute-Garonne
Art.5	Protection des individus et de leurs habitats sur le territoire du département du Gers
Art.6	Protection des individus et de leurs habitats sur le territoire du département du Lot
Art.7	Protection des individus et de leurs habitats sur le territoire du département des Hautes-Pyrénées
Art.8	Protection des individus et de leurs habitats sur le territoire du département du Tarn
Art.9	Protection des individus et de leurs habitats sur le territoire du département de Tarn-et-Garonne

Directive Habitat		Directive Oiseaux	Protection Nationale	PNA	Liste Rouge Nationale		LRN Orthoptères Domaine Aquitaine		Protection Midi-Pyrénées (flore uniquement)	Liste Rouge Midi-Pyrénées (uniquement oiseaux, amphibiens, reptiles et flore)		Détermination ZNIEFF					
An.II	21	32	111	46	CR	3	1	1	Art.1 (Midi-Pyrénées)	6	CR	12	276				
					EN	7					EN	11					
E	1				2	2	VU	19			VU	19					
VU	16						NT	16									
An.IV	15				32	111	46	NT	19	3	4	Art.5 (Gers)		12	LC	160	
								LC	135						DD	6	
								DD	5						NA	4	
An.V	8				32	111	46	NA	6	4	5				Art.5 (Gers)	12	NE
		I	1	-				4	NR								269
		NR	306														
Nombre total d'espèces citées : 499																	

PHOTOGRAPHIES ESPÈCES PATRIMONIALES



Source : Wikimedia Commons

Accipiter gentilis – Autour des palombes



Source : Wikimedia Commons

Aeshna affinis – Aeschne affine (L')



Source : Wikimedia Commons

Aeshna cyanea – Aeschne bleue (L')



Source : Wikimedia Commons

Aeshna mixta – Aeschne mixte (L')



Source : ECOTONE

Alytes obstetricans – Alyte accoucheur



Source : ECOTONE

Anacamptis fragrans – Orchis à odeur de vanille



Source : ECOTONE

Anacamptis papilionacea – Orchis papillon



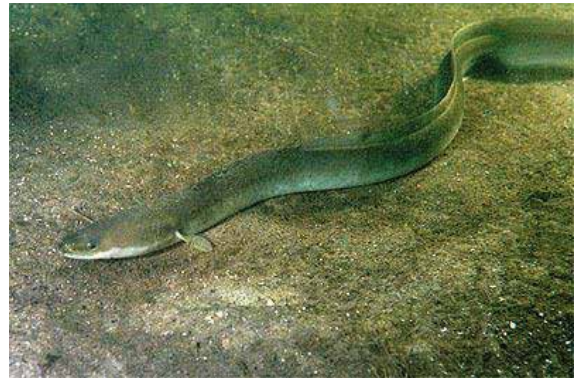
Source : ECOTONE

Anax imperator – Anax empereur (L')



Source : Wikimedia Commons

Anax parthenope – Anax napolitain (L')



Source : Wikimedia Commons

Anguilla anguilla – Anguille européenne



Source : ECOTONE

Aphyllanthes monspeliensis – Aphyllanthe de Montpellier



Source : ECOTONE

Ardea cinerea – Héron cendré



Source : Wikimedia Commons

Ardea purpurea – Héron pourpré



Source : ECOTONE

Austropotamobius pallipes – Écrevisse à pieds blancs



Source : ECOTONE

Barbastella barbastellus – Barbastelle d'Europe



Source : Wikimedia Commons

Barbus barbus – Barbeau



Source : ECOTONE

Bellevialia romana – Bellevalia de Rome



Source : Wikimedia Commons

Boyeria irene – Aeschne paisible (L')



Source : ECOTONE

Brenthis hecate – Nacré de la Filipendule (Le)



Source : ECOTONE

Briza minor – Petite amourette



Source : ECOTONE
Bubulcus ibis – Héron garde-boeufs



Source : Eric SANSALUT – ANEPE Caudalis
Bupleurum subovatum – Buplèvre ovale



Source : Wikimedia Commons
Calendula arvensis – Souci des champs



Source : Wikimedia Commons
Calidris alba – Bécasseau sanderling



Source : Wikimedia Commons
Calidris pugnax – Combattant varié



Source : ECOTONE
Calopteryx haemorrhoidalis – Caloptéryx hémorroïdal



Source : ECOTONE
Calopteryx virgo meridionalis – Caloptéryx vierge méridional



Source : Wikimedia Commons
Calopteryx xanthostoma – Caloptéryx occitan (Le)



Source : Wikimedia Commons

Caprimulgus europaeus – Engoulevent d'Europe



Source : Wikimedia Commons

Carthamus mitissimus – Cardoncelle mou



Source : Wikimedia Commons

Centaurea scabiosa – Centaurée scabieuse



Source : Wikimedia Commons

Ceriagrion tenellum – Agrion délicat (L')



Source : ECOTONE

Chalcides striatus – Seps strié



Source : Wikimedia Commons

Chalcolestes viridis – Leste vert (Le)



Source : Wikimedia Commons

Chlidonias hybrida – Guifette moustac



Source : Wikimedia Commons

Chlidonias niger – Guifette noire



Source : Wikimedia Commons

Ciconia nigra – Cigogne noire



Source : Wikimedia Commons

Circaetus gallicus – Circaète Jean-le-Blanc



Source : Wikimedia Commons

Coccothraustes coccothraustes – Grosbec casse-noyaux



Source : ECOTONE

Coenagrion mercuriale – Agrion de Mercure (L')



Source : ECOTONE

Coenagrion puella – Agrion jouvencelle (L')



Source : ECOTONE

Coenagrion scitulum – Agrion mignon (L')



Source : Wikimedia Commons

Coracias garrulus – Rollier d'Europe



Source : ECOTONE

Cordulegaster boltonii boltonii – Cordulégastré annelé (Le



Source : Wikimedia Commons

Cordulia aenea – Cordulie bronzée (La)



Source : ECOTONE

Coronella girondica – Coronelle girondine



Source : Wikimedia Commons

Corvus frugilegus – Corbeau frux



Source : Wikimedia Commons

Crocothemis erythraea – Crocothémis écarlate (Le)



Source : Wikimedia Commons

Dendrocopus medius – Pic mar



Source : Wikimedia Commons

Dryocopus martius – Pic noir



Source : ECOTONE

Emys orbicularis – Cistude d'Europe



Source : Wikimedia Commons

Enallagma cyathigerum – Agrion porte-coupe (L')



Source : Wikimedia Commons

Erythromma lindenii – Agrion de Vander Linden (L')



Source : Wikimedia Commons

Erythromma viridulum – Naïade au corps vert (La)



Source : Wikimedia Commons

Esox Lucius – Brochet



Source : ECOTONE

Euphydryas aurinia – Damier de la Succise



Source : Wikimedia Commons

Falco peregrinus – Faucon pèlerin



Source : Wikimedia Commons

Falco vespertinus – Faucon kobez



Source : ECOTONE

Gastridium ventricosum – Gastridie ventrue



Source : Yoan MARTIN

Genista horrida – Genêt-hérisson



Source : Wikimedia Commons

Gladiolus x byzantinus – Glaieul de Byzance



Source : Wikimedia Commons

Gobio gobio – Goujon



Source : Wikimedia Commons

Gomphus graslinii – Gomphe de Graslin (Le)



Source : Wikimedia Commons

Gomphus pulchellus – Gomphe joli (Le)



Source : ECOTONE

Gomphus simillimus – Gomphe semblable (Le)



Source : ECOTONE

Gomphus vulgatissimus – Gomphe vulgaire (Le)



Source : Wikimedia Commons
Hemianax ephippiger – Anax porte-selle (L')



Source : Wikimedia Commons
Hieraaetus pennatus – Aigle botté



Source : Wikimedia Commons
Ichthyaetus melanocephalus – Mouette mélanocéphale



Source : ECOTONE
Ischnura elegans – Agrion élégant (L')



Source : ECOTONE
Ischnura pumilio – Agrion nain (L')



Source : Wikimedia Commons
Ixobrychus minutus – Blongios nain



Source : Wikimedia Commons
Labulla thoracica



Source : ECOTONE
Lanius collurio - Pie-grièche écorcheur



Source : Wikimedia Commons
Lanius excubitor - Pie-grièche grise



Source : ECOTONE
Lestes barbarus – Leste sauvage (Le)



Source : ECOTONE
Lestes virens virens – Leste verdoyant méridional (Le)



Source : Wikimedia Commons
Leuciscus leuciscus – Vandoise



Source : ECOTONE
Libellula depressa – Libellule déprimée (La)



Source : ECOTONE
Libellula fulva – Libellule fauve (La)



Source : Wikimedia Commons

Libellula quadrimaculata – Libellule à quatre taches (La)



Source : Wikimedia Commons

Limosa lapponica – Barge rousse



Source : Wikimedia Commons

Lonicera etrusca – Chèvrefeuille étrusque



Source : Wikimedia Commons

Lullula arborea – Alouette lulu



Source : ECOTONE

Lutra lutra – Loutre d'Europe



Source : ECOTONE

Lycaena dispar – Cuivré des marais (Le)



Source : Wikimedia Commons

Margaritifera auricularia – Grande mulette



Source : Wikimedia Commons

Milvus milvus – Milan royal



Source : Wikimedia Commons

Minois dryas – Grand Nègre des bois (Le)



Source : Wikimedia Commons

Muscicapa striata – Gobemouche gris



Source : ECOTONE

Myotis bechsteinii – Murin de Bechstein



Source : Wikimedia Commons

Myotis blythii – Petit Murin



Source : Wikimedia Commons

Myotis daubentonii – Murin de Daubenton



Source : ECOTONE

Myotis emarginatus – Murin à oreilles échancrées



Source : ECOTONE

Myotis myotis – Grand Murin



Source : ECOTONE

Myotis mystacinus – Murin à moustaches



Source : Wikimedia Commons

Myotis nattereri – Murin de Natterer



Source : Wikimedia Commons

Neottia nidus-avis – Néottie nid d'oiseau



Source : Wikimedia Commons

Netta rufina – Nette rousse



Source : ECOTONE

Nigella gallica – Nigelle de France



Source : Wikimedia Commons

Numenius phaeopus – Courlis corlieu



Source : ECOTONE

Nycticorax nycticorax – Bihoreau gris



Source : Wikimedia Commons (pas forcément la sous-espèce)
Oedipoda germanica germanica – Oedipode rouge



Source : Wikimedia Commons
Onychogomphus forcipatus forcipatus – Gomphe à forceps septentrional (Le)



Source : Wikimedia Commons
Onychogomphus uncatatus – Gomphe à crochets



Source : Guide des Orchidées du Gers
Ophrys aegirtica – Ophrys du Gers



Source : Wikimedia Commons
Ophrys speculum – Ophrys miroir



Source : Wikimedia Commons
Ophrys tenthredinifera – Ophrys tenthède



Source : Wikimedia Commons

Ophrys vasconica – Ophrys de Gascogne



Source : Wikimedia Commons

Orchis simia – Orchis singe



Source : ECOTONE

Orthetrum albistylum – Orthétrum à stylets blancs (L')



Source : Wikimedia Commons

Orthetrum brunneum – Orthétrum brun (L')



Source : Wikimedia Commons

Orthetrum cancellatum – Orthétrum réticulé (L')



Source : ECOTONE

Orthetrum coerulescens coerulescens – Orthétrum bleissant



Source : ECOTONE
Oxygastra curtisi – Cordulie à corps fin (La)



Source : Wikimedia Commons
Pandion haliaetus – Balbuzard pêcheur



Source : Wikimedia Commons
Parachondrostoma toxostoma – Toxostome



Source : ECOTONE
Phengaris arion – Azuré du Serpolet (L')



Source : Wikimedia Commons
Phoxinus phoxinus – Vairon



Source : Wikimedia Commons
Pipistrellus kuhlii – Pipistrelle de Kuhl



Source : ECOTONE

Pipistrellus pipistrellus – Pipistrelle commune



Source : ECOTONE

Platanthera chlorantha – Orchis vers



Source : Wikimedia Commons

Platycnemis acutipennis – Agrion orangé (L')



Source : Wikimedia Commons

Platycnemis latipes – Agrion blanchâtre (L')



Source : ECOTONE

Platycnemis pennipes – Agrion à larges pattes (L')



Source : ECOTONE

Plecotus austriacus – Oreillard gris



Source : Wikimedia Commons

Poecile palustris – Mésange nonnette



Source : Wikimedia Commons

Pulicaria vulgaris – Pulicaire commune



Source : ECOTONE

Pyrrhosoma nymphula – Petite nymphe au corps de feu (La)



Source : ECOTONE

Rana temporaria – Grenouille rousse



Source : ECOTONE

Rhamnus alaternus – Nerprun Alaterne



Source : ECOTONE

Rhinolophus ferrumequinum – Grand rhinolophe



Source : ECOTONE

Rhinolophus hipposideros – Petit rhinolophe



Source : Wikimedia Commons

Salmo trutta fario – Truite commune



Source : Wikimedia Commons

Scolopax rusticola – Bécasse des bois



Source : Wikimedia Commons

Somatochlora metallica – Cordulie métallique (La)



Source : Wikimedia Commons

Squalius cephalus – Chevaine



Source : Wikimedia Commons

Sympetma fusca – Leste brun (Le)



Source : Wikimedia Commons

Sympetrum fonscolombii – Sympétrum de Fonscolombe (Le)



Source : Wikimedia Commons

Sympetrum meridionale – Sympétrum méridional (Le)



Source : Wikimedia Commons

Sympetrum sanguineum – Sympétrum sanguin (Le)



Source : Wikimedia Commons

Sympetrum striolatum – Sympétrum fascié (Le)



Source : ECOTONE

Trithemis annulata – Trithémis annelé (Le)



Source : ECOTONE

Triturus marmoratus – Triton marbré



Source : ECOTONE

Tulipa sylvestris – Tulipe des bois (photo : sous-espèce *australis*)



Source : Océane ROQUINARC'H – MNHN

Zeuneriana abbreviata – Decticelle aquitaine



Source : ECOTONE

Zygæna lavandulae – Zygène de la Badasse (La)

Structures intervenant dans le domaine du patrimoine naturel sur le périmètre d'étude

Extraits du compte-rendu de l'atelier thématique sur le patrimoine naturel réalisé le mardi 27 août 2019 à 14h30 à Mirande.

Présents :

- Anne-Marie MAÏMIR (CPIE Pays Gersois) ;
- William TRAVERS (CPIE Pays Gersois) ;
- René LOUBET (Fédération Départementale de Pêche du Gers) ;
- Nicolas CANTO (Fédération Départementale de Pêche du Gers) ;
- Michel FONTANET (Groupe Ornithologique Gersois) ;
- Philippe BRET (CAUE 32) ;
- Claire LEMOUZY (ADASEA 32 et Association Botanique Gersoise) ;
- Nicolas BERNADICOU (CD 32) ;
- Michel BONNOTTE (Fédération Départementale des Chasseurs du Gers) ;
- Pierre-Emmanuel RECH (CEN Midi-Pyrénées) ;
- Pierre DUBOURG (AFB 32) ;
- Bruno SIRVEN (Arbre et Paysage 32) ;
- Christelle MONNET (CC Cœur d'Astarac en Gascogne) ;
- Michel DUPONT (CC Val de Gers) ;
- Gaëlle RAINSARD (CC Val de Gers) ;
- Mélanie LE GOULVEN (CC Astarac Arros en Gascogne) ;
- Damien HILSON (CC Astarac Arros en Gascogne) ;
- Sylvie COUSSE (ECOTONE) ;
- Aude VIELLE (ECOTONE) ;
- Simon LEDUC (ECOTONE) ;

Excusés : Gérard LARGIER (Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées),
Mathieu ORTH (GOG)

Sont détaillés ci-dessous les organismes présents lors de ce groupe de travail et leurs actions menées sur le territoire de l'Astarac (périmètre d'étude).

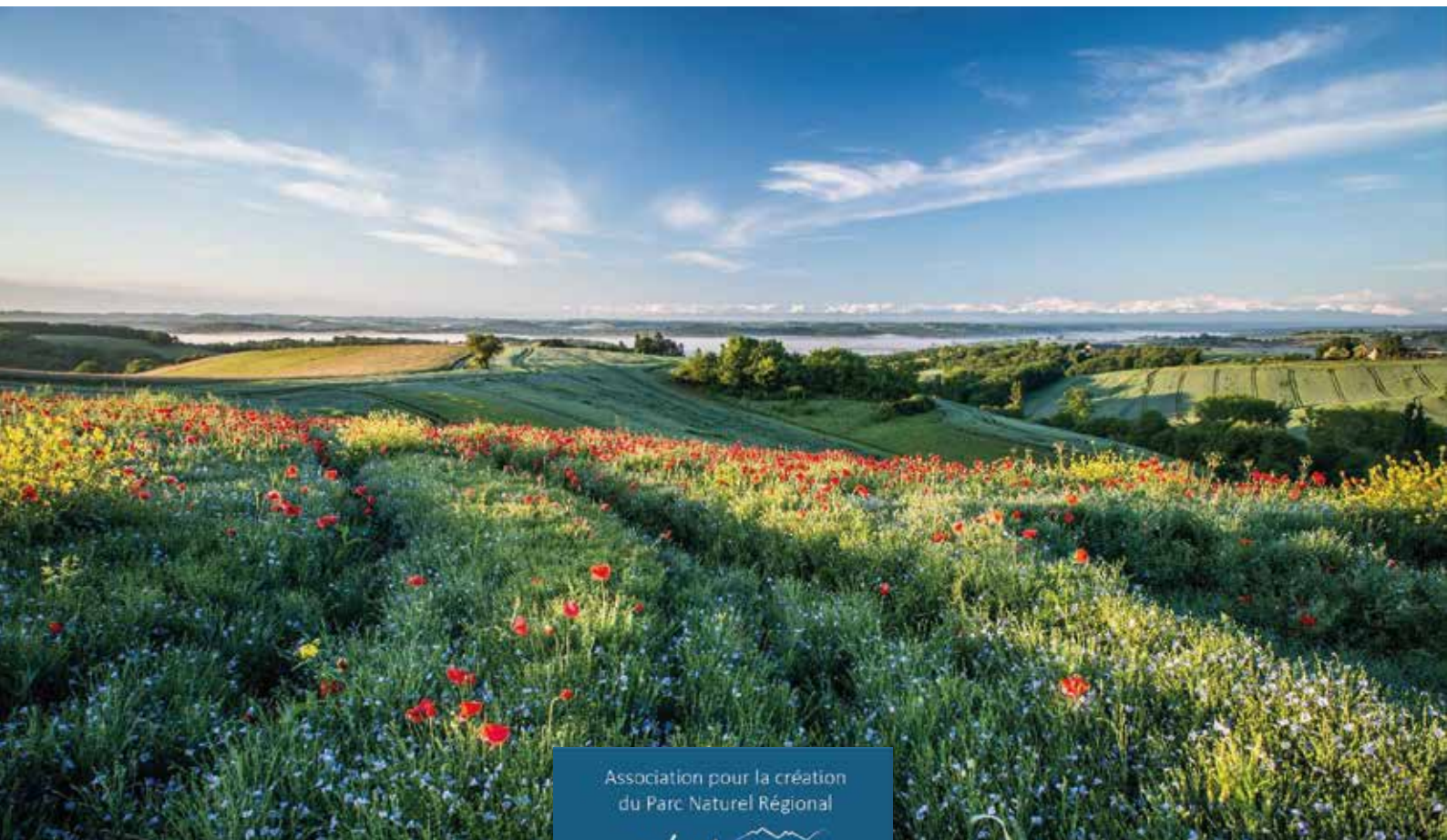
- **Le Conseil Départemental du Gers** s'occupe de la préservation et de la valorisation de la biodiversité sur les 33 ENS identifiés sur le territoire de l'Astarac (presque la moitié de ceux du département). Il est notamment gestionnaire de l'ENS du lac de l'Astarac.
- **L'Association Botanique Gersoise** a effectué des inventaires sur le territoire de l'Astarac (orchidées, flore générale...). Les résultats de ces inventaires ont été transmis au Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour intégration dans la base de données. Elle effectue également des actions de gestion, de restauration et de suivi. Cette association anime divers programmes sur les espèces de flores remarquables en Midi-Pyrénées ou sur les plantes messicoles du département (dont un hot-spot se trouve à Pavis).
- **L'ADASEA 32** (Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture) possède un long historique d'actions sur le secteur de projet. Dès 1994, l'ADASEA a effectué une Opération Locale des Coteaux Accidentés du Gers

dont les objectifs étaient de contrer la déprise agricole, de lutter contre l'érosion des sols et de valoriser la biodiversité. Dans les années 2000, une expertise écologique a été menée dans des exploitations des coteaux gascons (dont 300 exploitations sur le territoire de l'Astarac). Cet organisme est également animateur des deux sites Natura 2000 présents sur le territoire ainsi qu'opérateur pour le compte de l'Etat. Il joue également un rôle d'assistance technique à la gestion des zones humides (on dénombre de nombreuses mares en Astarac) et a candidaté à un projet LIFE sur les continuités écologiques des milieux pastoraux.

- **Le CAUE du Gers** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) a participé à l'élaboration de l'Atlas des paysages du Gers. Il joue également un rôle de conseil et d'accompagnement des porteurs de projet notamment sur les politiques d'urbanisme.
- **Le Groupe Ornithologique Gersois (GOG)** réalise des inventaires (ZNIEFF, inventaires spécifiques) et joue un rôle de conseil et de sensibilisation.
- **La Fédération Départementale de Pêche du Gers** réhabilite des petits cours d'eau, effectue des opérations de suivi des populations et des aménagements touristiques sur des plans d'eaux existants (mises à l'eau). Des études sont actuellement engagées afin de confirmer la découverte d'une population potentiellement viable de Truite fario sur le bassin de la Gimone (limite est du territoire d'étude).
- **Le CPIE du Pays de Gers** (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) joue un rôle de transmission des connaissances (éducation à l'environnement et au développement durable), d'accompagnement des porteurs de projets environnementaux (notamment sur l'Atlas de la Biodiversité inter Communale de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne). Il mène également des actions d'expertise écologique (étude sur la Cistude d'Europe, atlas des odonates du Gers, inventaire des mammifères, suivi des amphibiens et inventaire des mares du Gers).
- **La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers** souligne la concentration importante de ce qu'il reste de l'élevage du département en Astarac.
- **Le CEN Midi-Pyrénées** (Conservatoire d'espaces naturels) mène des actions de connaissances, d'inventaires faune-flore, de gestion et conservation in situ de sites à forte valeur patrimoniale et d'accompagnement des acteurs. Il mène des actions ponctuelles et locales (programmes régionaux, inventaires et atlas) notamment sur les chiroptères. Il essaie également de mettre en place un programme d'action pour la Grande mulette sur l'Arros.
- **Le service départemental de l'AFB** (Agence Française pour la Biodiversité) mène des actions d'appui technique aux services de l'Etat et d'étude des plans d'eau (qualité de l'eau). Il possède également de bonnes connaissances des milieux naturels du secteur (historiquement milieux aquatiques mais aussi terrestres).
- **Arbre et Paysage 32** mène des actions de conseil, d'ingénierie et d'accompagnement technique pour les porteurs de projets. Il mène aussi des actions de communication et de sensibilisation. Il travaille sur la plantation mais aussi sur l'existant. Arbre et Paysage a identifié deux enjeux forts du territoire : l'agriculture et l'enfrichement. Il énonce également une autre préoccupation : l'utilisation de la biomasse forestière pour la filière bois-énergie. Il rappelle enfin que ce territoire n'est que mosaïque, agricole, naturelle et bâtie.

Pièce complémentaire - Étude de faisabilité et d'opportunité
pour la création d'un Parc Naturel Régional Astarac

Avril 2021



Association pour la création
du Parc Naturel Régional

Astarac

Siège administratif : 1 Place Carnot - 32260 Seissan
Siège social : 4 Avenue Jean d'Antras - 32300 Mirande
Contact : 05.62.05.99.64 --- contact@projet-astarac.fr